

Université de Montréal
Sorbonne Université

Les nobles canadiens après la Cession

Se réinventer pour continuer à exister

(1774-1815)

Par

Marie Zissis

Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Doctorat en histoire

Novembre 2021

© Marie Zissis, 2021



SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE II

Laboratoire de recherche Roland-Mousnier

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Histoire moderne et contemporaine

Présentée et soutenue par :

Marie ZISSIS

le : 21 Juin 2022

**Les nobles canadiens après la Cession
Se réinventer pour continuer à exister
(1774-1815)**

Sous la direction de :

M. François-Joseph RUGGIU – Professeur des Universités, Sorbonne Université

M. Ollivier HUBERT – Professeur titulaire, Université de Montréal

Membres du jury :

M. Thomas WIEN – Professeur agrégé, Université de Montréal

M. Benoît GRENIER – Professeur titulaire, Université de Sherbrooke

Mme Karine RANCE – Maître de Conférence, Université de Clermont Auvergne – Blaise Pascal

Mme Marion TRÉVISI – Maître de Conférence, Université de Picardie – Jules Vernes

Université de Montréal

Unité académique : histoire, Faculté des Arts et des Sciences

Cette thèse intitulée

**Les nobles canadiens après la Cession
*Se réinventer pour continuer à exister (1774-1815)***

Présenté par

Marie Zisis

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Thomas Wien

Président-rapporteur

Ollivier Hubert

Directeur de recherche

François-Joseph Ruggiu

Directeur de recherche

Benoît Grenier

Membre du jury

Alain Laberge

Membre du jury

Karine Rance

Examinatrice externe

Marion Trévisi

Examinatrice externe

Résumé

Entre 1774 et 1815, la noblesse canadienne tente de stabiliser sa position sociale au sein d'une société canadienne désormais sous tutelle britannique. Pour cela, les nobles opèrent une redéfinition culturelle et sociale de leur idée de noblesse afin de s'adapter au nouveau régime. Par l'analyse des relations qui s'établissent entre les nobles restés dans l'Empire britannique, ceux l'ayant quitté et les nouvelles élites qui s'établissent dans la colonie au tournant du XIX^e siècle, il est possible de mieux appréhender la façon dont la noblesse réinvestit son capital symbolique. L'étude des patrimoines matériels, sociaux et intellectuels ainsi que leurs modes de transmission permettent d'examiner les modalités d'adaptation de la communauté noble. Enfin, l'examen de cette noblesse à cheval entre deux empires, dont les réseaux s'étendent sur de nombreux territoires, permet de mieux percevoir les évolutions qui s'opèrent à cette époque dans les sociétés coloniales et en particulier en Amérique du Nord et au Canada.

En étudiant cinq familles emblématiques de la noblesse canadienne, cette thèse tente de répondre à la problématique et aux sous-questions suivantes : comment la noblesse francophone se renouvelle-t-elle et évolue-t-elle en tant que groupe social distinct au sein des élites impériales entre 1774 et 1815 ? Qui est noble ? Être un noble canadien après la Cession dans les empires français et britanniques, qu'est-ce que ça signifie ? Quelles sont les stratégies d'adaptation de la génération de la noblesse canadienne qui vit sa vie publique et adulte entre 1774 et 1815 ? Y a-t-il une « canadianisation » de la noblesse et, si oui, comment se caractérise-t-elle ? Les nobles canadiens s'adaptent-ils au nouveau régime ?

Les élites influencent de façon importante la construction de la société dans laquelle elles évoluent : au XIX^e siècle la société canadienne-française telle qu'on la connaît jusqu'au milieu du XX^e siècle commence à se développer ; elle a en partie été mise en place par et pour les nobles canadiens. Ma recherche identifie donc les mécanismes de reproduction des élites coloniales. Elle permet de comprendre comment, en particulier, les nobles continuent à exister sous le Régime britannique. Mon hypothèse est que les nobles réussissent à trouver une forme d'équilibre entre le besoin de renouvellement qui découle du changement de régime et leur fidélité à des traditions présentées comme séculaires. Ce sont des « caméléons sociaux » qui existent à travers trois paradoxes : un imaginaire transnational dans une réalité juridique nationale ; un désir d'éternité

couplé à un besoin d'évolution constante ; une culture de la distinction affirmée à l'intérieur de frontières poreuses. La thèse permet encore de mieux comprendre comment se vit une identité transatlantique et coloniale, se détachant progressivement, mais jamais totalement, des pairs de la « vieille Europe » et à travers la formation d'une identité américaine au sein des empires. Elle démontre également l'ambiguïté qui existe entre l'identité noble coloniale, qui pousse au détachement par rapport à la métropole, et l'identité élitaire, qui, au contraire, ramène les nobles canadiens vers l'Europe et les caractéristiques de son élite.

Mots-clés : Noblesse coloniale, Cession, Canada, Empire britannique, empire Français.

Abstract

Between 1774 and 1815, the Canadian nobility attempted to stabilize its social position within a Canadian society that was now under British reign. To do so, nobles redefined both culturally and socially their idea of nobility in order to adapt to the new regime. Thanks to the relationships established between the nobles who remained in the British Empire, those who left it, and the new elites who settled in the colony at the turn of the 19th, it is possible to better understand how Canadian nobility reinvested its symbolic capital. The study of material, social and intellectual heritages, as well as their modes of transmission, enable us to examine the ways in which the noble community adapted. Finally, this nobility straddling two empires, whose networks spanned many territories, allows us to better perceive the changes that were taking place at that time in colonial societies and, more specifically, in North America and Canada.

By studying five emblematic families of the Canadian nobility, this thesis attempts to answer the following problematic and sub-questions: How did the francophone nobility renew itself and evolve as a distinct social group within the imperial elites between 1774 and 1815? Who was a noble? What did it mean to be a Canadian nobleman after the Conquest in both the French and British Empires? What are the coping mechanisms of the generation of Canadian nobility living their public and adult lives between 1774 and 1815? Is there a ‘Canadianization’ of the nobility and, if so, how is it characterized? Did Canadian nobles adapt to the new regime?

Elites significantly influence the construction of the society in which they operate: In the 19th century, French-Canadian society as we know it until the middle of the 20th century began to develop; it was in part set up by, and for, Canadian nobles. The aim of my research is therefore to find the mechanisms of reproduction of colonial elites. That is, to understand how, in particular, nobles continued to exist under British regime. My hypothesis is that the nobility manages to find a form of balance between the need for renewal that arises from regime change, and their loyalty to traditions that are presented as secular. Noblemen and women are ‘social chameleons’ who exist through three paradoxes: a transnational imaginary in a national legal reality; a desire for eternity coupled with a need for constant evolution; and a culture of distinction asserted within porous borders. This dissertation seeks to better understand how a transatlantic and colonial identity is experienced, separating itself gradually, but never completely, from the peers of ‘old Europe’ and through the formation of a North American identity within the empires. It also demonstrates the

ambiguity that exists between the colonial noble identity, which encourages detachment from the metropolis, and the elite identity, which, on the contrary, brings Canadian nobles back to Europe and the characteristics of its elite.

Keywords: Colonial nobility, Conquest, Canada, British Empire, French Empire

Table des Matières

RESUME	I
ABSTRACT	III
TABLE DES MATIÈRES	V
TABLE DES TABLEAUX	IX
TABLE DES ILLUSTRATIONS	X
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	XI
MISE EN GARDE – TERMINOLOGIE HISTORIQUE.....	XI
REMERCIEMENTS.....	XIV
INTRODUCTION	1
1- HISTORIOGRAPHIE	4
1.1- <i>Du déni historiographique au renouveau des années 1990</i>	4
1.2- <i>De la confusion des élites aux études spécifiques</i>	7
1.3- <i>Espace atlantique et élites</i>	9
1.4- <i>Les élites britanniques</i>	11
2- CADRE THÉORIQUE.....	14
2.1- <i>Élites et groupes dominants</i>	14
2.2- <i>Le concept de noblesse</i>	16
2.3- <i>« Invention de la tradition » et « conservatisme dynamique »</i>	19
2.4- <i>Le concept de génération</i>	19
2.5- <i>Le cadre temporel : 1774-1815</i>	21
3- ÉTAT DES SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	22
3.1- <i>État des sources</i>	22
3.2- <i>Méthodologie</i>	26
4- PROBLÉMATIQUE.....	28
5- ANNONCE DU PLAN.....	30
CHAPITRE 1 : LA NOBLESSE CANADIENNE RALLIÉE APRES LA CESSION.....	33
1- LA DÉMOGRAPHIE DE LA NOBLESSE CANADIENNE	34
1.1- <i>Tours d’horizon démographique</i>	34
1.2- <i>Noblesse canadienne : une identité duale</i>	39
2- LES PÉRIPHÉRIES DE LA NOBLESSE CANADIENNE	41
2.1- <i>Les autres groupes élitaires et la noblesse</i>	41

2.2- <i>Les agrégés à la noblesse</i>	43
3- CINQ FAMILLES POUR ILLUSTRER LA RÉINVENTION DE LA NOBLESSE RALLIÉE	46
3.1- <i>La noblesse ralliée : définition et sélection des familles</i>	46
3.2- <i>Généalogie et présentation des familles depuis leur arrivée au Canada</i>	50
3.3- <i>Tour d'horizon démographique des cinq familles étudiées</i>	64
4— NOBLESSE RALLIÉE, DE L'ÉLITE MILITAIRE À L'ÉLITE SEIGNEURIALE	70
4.1- <i>L'économie seigneuriale</i>	70
4.2- <i>Le prestige du seigneur</i>	74
5— LA DOUBLE IDENTITÉ DE LA NOBLESSE CANADIENNE RALLIÉE : LE CAS DES FAMILLES AUBERT, CHAUSSEGROS DE LÉRY, FLEURY, HERTEL ET JUCHEREAU.....	78
5.1- <i>Une noblesse transnationale</i>	78
5.2- <i>L'affirmation d'une identité canadienne</i>	95
CONCLUSION.....	102
CHAPITRE 2 : VALEURS ET REPRESENTATIONS.....	103
1- L'ÉTHOS ARISTOCRATIQUE.....	105
1.1- <i>L'honneur nobiliaire et la guerre</i>	106
1.2- <i>La réinvention du service</i>	110
1.3- <i>Le fantasme chevaleresque et le cynisme utilitariste</i>	119
2— LES VALEURS FAMILIALES	126
2.1- <i>La famille</i>	127
2.2- <i>Les « vrais amis »</i>	133
2.3- <i>L'intimité à travers la correspondance</i>	138
3— LES IMAGINAIRES DE LA NOBLESSE	146
3.1- <i>L'imagerie nobiliaire</i>	146
3.2- <i>Les modes de représentation observables</i>	158
CONCLUSION.....	168
CHAPITRE 3 : LA CULTURE NOBLE.....	171
1— LA CIRCULATION DES DENRÉES ET DES FOURNITURES	174
1.1- <i>Entre deux empires : de larges possibilités d'importation</i>	174
1.2- <i>L'identité canadienne dans la nourriture</i>	176
1.3- <i>L'accès aux denrées et aux fournitures : un privilège noble</i>	177
2— LES VÊTEMENTS ET LES UNIFORMES	183
2.1- <i>La mode et la noblesse après la Cession : l'importance de s'intégrer visuellement</i>	183
2.2- <i>L'importance de l'uniforme</i>	192

2.3- <i>Le coût des vêtements : l'importance toute chevaleresque de ne pas accumuler d'argent.....</i>	194
3— LE PATRIMOINE NOBLE	195
3.1- <i>La transmission du patrimoine matériel.....</i>	195
3.2- <i>Les esclaves, ces « biens meubles ».....</i>	206
3.3- <i>Le patrimoine immobilier.....</i>	209
3.4 – <i>« Vivre noblement » à quel prix ?.....</i>	219
CONCLUSION.....	223
CHAPITRE 4 : ACTES SOCIAUX, SOCIABILITE ET LIEN SOCIAL	225
1- LE MARIAGE	226
1.1- <i>Les alliances matrimoniales.....</i>	226
1.2- <i>Le célibat.....</i>	238
1.3- <i>La dissolution des unions.....</i>	242
2— LA SOCIABILITÉ TRANSATLANTIQUE : S'ADAPTER À LA SÉPARATION. LA QUESTION DE L'ÉPARPILLEMENT GÉOGRAPHIQUE DE LA NOBLESSE	253
2.1- <i>La correspondance pour compenser l'absence.....</i>	254
2.2- <i>Les difficultés de la correspondance.....</i>	267
3— LE PATRONAGE ET LE CLIENTÉLISME	270
3.1- <i>Les lieux du clientélisme.....</i>	272
3.2- <i>Le patronage européen.....</i>	281
4— LES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE RÉINVENTION DE LA NOBLESSE	291
4.1- <i>La transmission des valeurs nobles.....</i>	292
4.2- <i>Les femmes et le pouvoir.....</i>	296
CONCLUSION.....	299
CONCLUSION GENERALE.....	301
ANNEXE 1 : LES NOBLES RALLIES (1774-1815).....	307
ANNEXE 2 – PORTRAITS DE LA NOBLESSE RALLIEE	327
ANNEXE 3 : BAPTEMES, MARIAGES ET FUNERAILLES.....	356
ANNEXE 4 – GÉNÉALOGIES RALLIÉES.....	395
1- ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ	395
2- ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE CHAUSSEGROS DE LÉRY	396
3- ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE FLEURY	397
4- ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE HERTEL	398
5- ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE JUCHEREAU	399
ANNEXE 5 : SOURCES TRADUITES.....	400

BANQ.....	400
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS, LETTRES ET ATTESTATIONS CERTIFIANT LES CONDITIONS DU DÉCÈS DE HERTEL (DOCUMENTS DIVERS).....	403
BIBLIOGRAPHIE	408
SOURCES PRIMAIRES	408
<i>Canada</i>	408
<i>France</i>	410
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>	411
<i>Royaume-Uni</i>	411
<i>Sources imprimées anciennes</i>	411
SOURCES SECONDAIRES	412
<i>Livres</i>	412
<i>Livres collectifs</i>	417
<i>Catalogue</i>	419
<i>Dictionnaires et encyclopédies</i>	419
<i>Articles de revues scientifiques</i>	419
<i>Rapports</i>	424
<i>Thèses et mémoires</i>	425
<i>Pages internet</i>	426
<i>Dictionnaires et encyclopédies électroniques</i>	427

Table des Tableaux

TABLEAU 1.1 - TABLEAU DÉMOGRAPHIQUE DES CINQ FAMILLES ÉTUDIÉES ENTRE 1774 ET 1815	64
TABLEAU 2.1 - LES EXPRESSIONS DE PROXIMITÉ AFFECTIVES	140
TABLEAU 2.2 - LETTRES ENTRE PÈRES ET FILS RALLIÉS.....	144
TABLEAU 3.1 - LES SUCCESSIONS AU SEIN DE LA NOBLESSE RALLIÉE (1774-1815).....	198
TABLEAU 3.2 - LA CO-RÉSIDENCE RALLIÉE	210
TABLEAU 3.3 - LES DOMICILES RALLIÉS.....	213
TABLEAU 4.1 - LE CONJOINT RALLIÉ (1774-1815)	229
TABLEAU 4.2 - MARIAGES SOCIALEMENT EXOGAMES	230
TABLEAU 4.3 - MARIAGES INTERNATIONAUX	230
TABLEAU 4.4 - MARIAGES INTERCONFESSIONNELS	232
TABLEAU 4.5 - LE CONTEXTE DES LETTRES.....	261
TABLEAU A – PERSONNES ADULTES ENTRE 1774 ET 1815.....	299
TABLEAU B – LISTE DES PERSONNES « REMARQUABLES » CONCERNÉES PAR CETTE ÉTUDE, MAIS N'ÉTANT PAS NÉES ENTRE 1730 ET 1775.....	316
TABLEAU C – LES BAPTÊMES.....	347
TABLEAU D – LES MARIAGES.....	362
TABLEAU E – INHUMATIONS ET FUNÉRAILLES.....	377

Table des illustrations

FIGURE 1 — ÂGE DES PARENTS À LA NAISSANCE.....	68
FIGURE 2 - CARTE DES DÉPLACEMENTS RALLIÉS.....	78
FIGURE 2 - CARTE DES DÉPLACEMENTS DE LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ.....	78
FIGURE 3 - CARTE DES DÉPLACEMENTS DE LA FAMILLE CHAUSSEGROS.....	79
FIGURE 4 - CARTE DES DÉPLACEMENTS DE LA FAMILLE FLEURY	79
FIGURE 5 - CARTE DES DÉPLACEMENTS DE LA FAMILLE HERTEL	80
FIGURE 6 - CARTE DES DÉPLACEMENTS DE LA FAMILLE JUCHEREAU	80
FIGURE 8 - COMMISSION DE CHARLES ÉTIENNE CHAUSSEGROS DE LÉRY (1ER MARS 1805).....	150
FIGURE 9 - COUPLE CANADIEN, DEUXIÈME MOITIÉ DU XVIII ^E SIÈCLE	184
FIGURE 10 - BOY'S SKELETON SUIT, IRELAND, 1789–1792, STORMONT GROUND PRINTED WITH PINNED ROLLER ON COTTON TABBY.....	190
FIGURE 11 - PORTRAIT DU POÈTE ANDRÉ-MARIE CHÉNIER (1762-1794) ÂGÉ DE DIX ANS	191
FIGURE 12 - LES UNIFORMES DES VOLTIGEURS CANADIENS.....	194
FIGURE 13 - LETTRE BILINGUE DE JUCHEREAU DUCHESNAY À SALABERRY (21 NOVEMBRE 1817).....	263

Liste des sigles et abréviations

BanQ : Bibliothèques et archives nationales du Québec

ANQ : Archives Nationales du Québec (ancienne appellation de la BanQ)

BAC : Bibliothèques et Archives du Canada

FR-ANOM : France — Archives Nationales d’Outre-Mer

ANF : Archives Nationales de France

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

PRDH : Programme de Recherche en Démographie Historique

UdeM : Université de Montréal

C. E. : Conseiller Exécutif

C. L. : Conseiller Législatif

S. O. : Sans objet

N. R. : Non référencé

S. D. : Sans date

S. A. : Sans auteur

: Livre (sterling et tournois)

Mise en garde – terminologie historique

Certaines archives citées dans cette thèse renferment de la terminologie et des contenus à caractère historique que certains pourraient considérer comme offensants, notamment au chapitre du langage utilisé pour désigner des groupes raciaux, ethniques et culturels. Le contenu de ces archives est le reflet des époques au cours desquelles elles ont été créées et des points de vue de leurs créateurs.

*À Emma, Alex, Maud, Anatole, Benoît, Charlotte et (bientôt) Nathan,
Qui commencent leurs histoires au moment où j'écris les dernières lignes de celle-ci*

Remerciements

It takes a village... Tous les doctorants vous le diront, une thèse c'est comme un bébé et, comme chacun sait, élever un enfant ça prend du monde !

Cela fait un certain temps que je n'ai pas écrit pour mon seul plaisir. Pour tout vous dire, depuis trois semaines, je rêve de notes de bas de page, de bibliographie et de mise en forme de tableaux... Ça vous donne une idée de ce à quoi j'occupe mon temps dans la journée. C'est donc avec d'autant plus de joie que j'ai écrit les quelques lignes suivantes.

Il me semble que c'est en lisant les remerciements qu'on réalise à quel point l'écriture d'une thèse est un travail de groupe. Le doctorat étant souvent vu comme un tour du monde (intellectuel) en solitaire, le lecteur sera peut-être surpris de lire à quel point j'ai été bien entouré pendant mon parcours !

À tout seigneur tout honneur, je voudrais tout d'abord remercier mes deux formidables directeurs de recherche, Ollivier Hubert et François-Joseph Ruggiu. Ollivier, M. Ruggiu, merci pour votre soutien, vos conseils et vos encouragements, sans lesquels je n'aurais jamais pu traverser les différentes péripéties qui constituent la recherche de doctorat et la rédaction d'une thèse (surtout quand s'y ajoute une pandémie).

Je remercie également mes parents et mes sœurs qui, non seulement m'ont offert le soutien moral nécessaire à l'accomplissement d'un doctorat, mais qui m'ont aussi beaucoup aidée de façon très concrète. Merci maman, pour la relecture attentive de mes travaux et pour avoir scanné, avec papa (merci à toi aussi) les 200 pages de notes que j'avais oubliées en France ! Merci papa, pour toutes les fois où tu as mis un tableau en forme, reformaté un document ou trouvé parmi tes amis polyglottes quelqu'un pour traduire mes archives. Merci Julie et Mathilde, pour l'aide que vous m'avez apportée avec les fichiers Excel et la mise en forme. Vous avez été là pour les bas les plus profonds de ces cinq dernières années, et je veux vous associer au point culminant de toute cette affaire !

Si je parle de ma famille, je me dois de remercier tout spécialement mon conjoint, qui m'a nourrie, rassurée et dont le soutien moral pendant le grand défi qu'a représenté la rédaction en temps de pandémie m'a probablement évité un second *burn-out*. Merci Yanik, d'avoir réglé tous

ces problèmes qui me paraissaient insurmontables. Je ne sais pas ce que je ferais sans toi, ce qui est certain c'est que je rirais beaucoup moins.

Pour les remerciements qui vont suivre, vous devez comprendre une chose, cette thèse est une thèse d'histoire CANADIENNE. Les sources devraient donc être dans deux langues que je maîtrise à peu près (l'anglais et le français), n'est-ce pas ? N'EST-CE PAS ? Eh bien, sachez qu'au cours de mes recherches j'ai aussi dépouillé des sources en russe, en allemand, en espagnol et en italien ! Je remercie donc ici tous ceux sans qui cette thèse aurait eu un tout autre aspect : mes traducteurs bénévoles ! Merci à Dimitri Stroykov et Nikolai Timofeev pour le russe ; à Alissa Michalke (et à Nadine Auclair qui nous a mis en contact) pour l'allemand ; à Marie-Ève Berthelet et Marcos Alonso pour l'espagnol.

Cette thèse n'aurait pas été la même sans les traducteurs, mais elle n'aurait tout simplement pas pu exister sans le travail formidable des archivistes et des bibliothécaires, véritables anges gardiens de la recherche. Merci aux archivistes des différents centres dans lesquels j'ai dépouillé des sources ces dernières années, en particulier Guylaine Brazeau et son collègue du centre de conservation Lionel-Groulx de l'UdeM qui m'ont aidée à numériser une bobine entière de microfilm moins d'un mois avant le dépôt ! Merci ensuite à Marie-Ève Ménard (bibliothécaire à l'UdeM pour l'histoire et l'histoire de l'art), qui a trouvé des solutions pour obtenir des livres quand cela semblait, au mieux, très improbable et sans qui cette thèse n'aurait sûrement pas survécu à la pandémie. Merci également à Cynthia Cooper, conservatrice des costumes du musée McCord et Sébastien Daviau, responsable des collections et de la recherche au musée régional de Vaudreuil-Soulange, qui ont répondu avec beaucoup de gentillesse à toutes mes questions et m'ont même fourni des ressources auxquelles je n'avais pas pensé.

Je tiens également à remercier la bourse Charles S. N. Parent ainsi que le département d'histoire et la FESP, sans le soutien financier desquels je n'aurais pas pu mener à bien ce projet. Je remercie également ici l'AEDDHUM, qui a subventionné la numérisation de sources inaccessibles à cause des différents confinements.

J'ai également reçu l'aide de plusieurs chercheurs dont les réflexions et les conseils avisés m'ont permis d'étayer mes réflexions. Merci donc à Lisa Dillon et Robert Larin qui m'ont conseillé au sujet des questions démographiques. Merci également à Virginie Chaleur-Launay et Juliette Eyméoud, docteurs depuis peu, qui m'ont envoyé leurs thèses et répondu à mes questions ainsi qu'à Suzanne Gousse, jeune docteure elle aussi, pour l'aide qu'elle m'a apportée. Merci enfin à

Alexandre Lapalme, un autre doctorant d'Ollivier Hubert, nous nous soutenons mutuellement depuis le début de cette aventure et ces précieux conseils m'ont beaucoup aidée ces dernières semaines.

Merci à ma belle-famille qui m'a accueillie et soutenue tout au long de ma rédaction et sans qui je n'aurais pas eu l'occasion de faire les pauses salutaires à un effort de si longue haleine.

Merci aussi à toutes les personnes qui m'ont hébergées pendant mes pérégrinations de recherche, parfois sans me connaître personnellement, et toujours avec la plus grande gentillesse ainsi qu'à ceux qui nous ont mis en contact. Merci à Fred, Mike, Sylvie, Sœur Françoise, les gens du centre Agapê, Estelle et Sabrina pour leur générosité qui m'a souvent épargné bien des difficultés.

Pour terminer, je voudrais remercier mes amies du département d'histoire. Un doctorat a déjà tendance à favoriser l'isolement, mais en contexte de pandémie c'est encore pire. Sans le soutien moral et les groupes de discussion virtuels (*Zoom* et *Messenger* devraient probablement être remerciés aussi...), je ne suis pas certaine que j'aurais fini cette thèse dans le temps imparti. Bien sûr, vos relectures et vos réflexions d'historiennes m'ont été d'un grand secours et je vous en remercie, mais je tiens surtout à vous témoigner ma gratitude pour toutes les fois où nous n'avons PAS parlé d'histoire. Dans le désordre, merci à Aurore, Catherine, Louise, Marie-Ève, Rosalie, Nadine, Laetitia, Anaïs et à toutes les autres, je suis sûre que vous vous reconnaîtrez.

Merci également à mes amis en général. À Annie, Gabriela et Élisabeth qui ont été là dans mes moments de pires galères ainsi qu'à Sabrina, Samuel, Jonathan, Kevin, Delphine, Estelle et les autres, pour tous leurs encouragements. Un remerciement tout spécial pour Éloïse, pour son aide précieuse à la mise en forme.

Si votre nom figure ici, je vous dois probablement une bière (en vrai, ce serait plutôt un dîner dans un grand restaurant, mais vous êtes nombreux et je suis doctorante...). Merci infiniment à toutes et à tous, ce « bébé » de plus de 400 pages n'aurait jamais pu voir le jour sans vous.

Introduction

Fernand Dumont a estimé que le tournant du XIX^e siècle constitue la période la plus importante de l'histoire canadienne¹. Jean-Pierre Wallot, quant à lui, considère qu'au regard des bouleversements qui secouent l'Occident à cette époque, la Conquête et les premières années du régime britannique ont eu peu d'impact sur le développement du pays². Pour les nobles canadiens, il s'agit certainement, et paradoxalement, d'une période qui pourrait être définie selon les termes de l'un ou de l'autre de ces deux historiens. Ils s'emploient, entre 1774 et 1815, à caractériser les contours du Canada selon leurs valeurs tout en essayant de faire en sorte que la société dans laquelle ils évoluent change le moins possible. Après la guerre de Conquête et le passage au régime britannique, la noblesse canadienne aurait dû cesser d'exister car le régime légal qui la définit est désormais obsolète au Canada. L'historiographie canadienne a d'ailleurs été marquée par la théorie de la « décapitation sociale³ ». Bien qu'elle ait été invalidée à partir des années 1980-1990, elle a souvent été remplacée par l'hypothèse selon laquelle, si les nobles ne disparaissaient pas complètement, la Conquête marquerait cependant le début du déclin du groupe⁴, symbolisé notamment par ce que certains historiens ont appelé le « repli seigneurial⁵ ». Pourtant, l'Acte de Québec de 1774, la liste civile et la place des nobles dans la politique canadienne après l'institution de l'Assemblée en 1791, sont autant d'indices de la vitalité, du prestige et de l'influence de la noblesse canadienne, au moins d'une partie d'entre elle, au sein de la société qui se met en place sous la tutelle britannique.

L'implication noble dans le développement du régime britannique débute dès la fin du régime militaire quand certains nobles commencent à revenir de leur exil d'officier. Les premiers gouverneurs britanniques reçoivent très vite des demandes de place dans l'administration de la part

¹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise : essai* (Montréal, Boréal, 1996), 393 p.

² Jean-Pierre Wallot, « Révolution et réformisme dans le Bas-Canada (1773-1815) », *Annales historiques de la Révolution française* 45, 213 (1973), 344-406.

³ Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas* (Montréal, Beauchemin, 1964), 323 p.

⁴ Yves Drolet, « La brunante des gentilshommes : la noblesse canadienne à l'ère de la démocratie bourgeoise », *MSGCF* 69, 1 (2018), 11-37.

⁵ Marcel Trudel, *Le régime seigneurial* (Ottawa, Société historique du Canada, 1983), 1 ; Maurice Séguin, « Le régime seigneurial au pays de Québec, 1760-1854 (1^{er} article) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 1, 3 (1947), <https://doi.org/10.7202/801387ar>

de nobles souhaitant se rallier au nouveau régime. Ce qui n'est pas pour gêner James Murray⁶ et ses successeurs, bien qu'ils soient encore réservés sur la loyauté de cette noblesse catholique et francophone. En effet, les administrateurs britanniques se rendent très vite compte qu'ils ont besoin de ces représentants pour faire accepter le régime qu'ils mettent en place à la population d'origine française et catholique alors ultra-majoritaire. Les premières années après la Conquête sont, malgré tout, marquées par l'incertitude pour les nobles canadiens qui ne peuvent plus accéder officiellement à aucune charge administrative, judiciaire ou militaire en raison de l'application théorique, dans la province, du Serment du Test, qui interdit aux non-anglicans d'exercer une fonction officielle dans l'Empire britannique⁷. Certains d'entre eux tentent de rentrer en France, mais ils y sont assez mal accueillis et peinent à trouver des places dans l'armée en raison des réformes drastiques de l'armée française et leurs « papiers du Canada » ne cessent de perdre de la valeur⁸. À cela s'ajoutent, moins de trente ans plus tard, les bouleversements liés à la Révolution française qui, au mieux, les obligent à revoir leur mode de vie et à s'exiler encore une fois, et au pire les mènent à la guillotine⁹. D'autres familles nobles d'origine canadienne tentent de refaire leurs vies dans les colonies françaises, mais les révolutions atlantiques ne les y épargneront pas non plus¹⁰.

Toute une partie de la noblesse reste donc au Canada et tente de s'adapter au nouveau contexte impérial dans lequel elle se trouve désormais. Au début du nouveau régime, Londres tente d'implanter au Canada un cadre administratif similaire à celui mis en place en Irlande, où la majorité de la population est également catholique, et imagine une politique d'assimilation basée sur l'espoir que de nombreux colons protestants et anglophones viendront bientôt s'installer au Canada. Cependant, cette émigration massive ne se produit pas et il faut rapidement réviser les plans afin de maintenir le contrôle sur le territoire. La noblesse canadienne, bien implantée autant en milieu urbain qu'à la campagne, influence auprès des différentes populations francophones

⁶ James Murray est le premier gouverneur civil de la province de Québec (1764-1766). Voir G. P. Browne, « MURRAY, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 20 nov. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/murray_james_4F.html.

⁷ Il y a cependant une certaine tolérance pour d'autres dénominations protestantes après la Glorieuse Révolution.

⁸ Sophie Imbeault, « La dette de la France : les papiers du Canada », *Cap-aux-Diamants*, 115 (2013), <https://id.erudit.org/iderudit/70079ac>.

⁹ C'est le cas d'Eustache Marie Juchereau de Saint de Denis, condamné à mort sous la Terreur, le 4 septembre 1792 et de Charles François Hertel de Chambly, guillotiné le 23 juillet 1794.

¹⁰ On a notamment le cas de Marie-Josette Soumande, épouse Hertel de Rouville, et de sa fille. Toutes deux établies en Louisiane.

canadiennes et dont la culture et l'idéologie sont proches de celles des administrateurs britanniques, devient donc avec le clergé leur intermédiaire et sert de régulateur social auprès des Canadiens. Les gouverneurs font tout d'abord appel officieusement aux nobles canadiens puis, avec le passage de l'Acte de Québec et le remplacement du Serment du Test par un simple serment de fidélité¹¹, une partie de la noblesse commence à intégrer durablement les sphères les plus élevées du pouvoir qu'il soit administratif, judiciaire ou militaire.

Le tournant du XIX^e siècle est aussi une période de grands bouleversements socioéconomiques pour les anciennes élites terriennes dont fait partie la noblesse canadienne. Certains philosophes des Lumières ont critiqué le mode de vie aristocratique, le présentant comme décadent et archaïque, voire incompatible avec une société en bonne santé puisque les ordres privilégiés écraseraient le reste de la population. Voltaire, Montesquieu, Gibbon¹² et plus tard Pauline de Lézardière comparent la monarchie absolue et l'état de la noblesse (« ses agents ») à l'empire romain :

L'important, de fait, est que cette monarchie, qui repose sur la « force des armes », est fondée, [écrit Pauline de Lézardière], sur « la réunion de tous les pouvoirs dans la seule main du prince et de ses agents » Elle y voit une cause exclusive de dégénérescence politique et de désorganisation socio-économique, qui auraient précipité Rome dans une « décadence » irrémédiable. [...] Elle en retire cette « grande leçon » que « la réunion de tous les pouvoirs [...] prononce le malheur du prince, le malheur du peuple et la chute de l'Empire »¹³.

En parallèle, commence à se développer une économie protolibérale et préindustrielle incompatible avec une économie nobiliaire basée sur le privilège, le protectionnisme et les relations interpersonnelles¹⁴. Cette économie se double de lois économiques empêchant le commerce avec l'extérieur de l'empire britannique et qui pénalisent les nobles canadiens dont le capital

¹¹ S.A., « Serment du test », *Assemblée Nationale du Québec*. Consulté le 23 septembre, 2021, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/serment-du-test.html>.

¹² Voir notamment Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. (Oxford, Voltaire Foundation, 2019), 478 p. ; Edward Gibbon et François Guizot, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, nouvelle édition entièrement revue et corrigée, précédée d'une notice sur la vie et le caractère de Gibbon, et accompagnée de notes critiques et historiques relatives, pour la plupart, à l'histoire de la propagation du christianisme. ed. (Paris, Ledentu, 1828), 13 vol. ; Charles de Secondat baron de Montesquieu, *Œuvres de Montesquieu* (Paris : A. Belin, 1817), <http://books.google.com/books?id=NYBEAAAIAAJ>, 1 online ressource (2 volumes).

¹³ Jean-François Jacouty, « Une contribution à la pensée aristocratique des Lumières. La Théorie des lois politiques de la Monarchie française de Pauline de Lézardière », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques* 17, 1 (2003), <https://doi.org/10.3917/rfhip.017.0003>.

¹⁴ Paul Janssens et Bartolomé Yun-Casalilla, « Introduction » dans Paul Janssens et Bartolomé Yun Casalilla, dirs., *European aristocracies and colonial elites : patrimonial management strategies and economic development, 15th-18th centuries* (London : Routledge, 2017), 2.

économique est intimement lié à l'économie marchande transimpériale. Que ce soit politiquement, socialement ou économiquement, le tournant du XIX^e siècle est une période instable pour les nobles canadiens et l'adaptation au régime britannique difficile, voire parfois impossible.

1- Historiographie

D'un point de vue historiographique, la question de la définition de la noblesse canadienne et sa restructuration après la Cession est un problème passionnant. En effet les frontières de la noblesse ne sont ni strictes ni immuables, ce qui rend un inventaire des nobles canadiens complexe, aussi bien pour les historiens d'aujourd'hui que pour l'administration coloniale du Royaume-Uni de la fin du XVIII^e siècle¹⁵.

1.1- Du déni historiographique au renouveau des années 1990

À partir de la fin des années 1940, alors que la professionnalisation de l'histoire est à peine établie au Canada (en particulier au Québec)¹⁶, on constate que les historiens québécois traitent peu, ou pas du tout, de la noblesse canadienne. Au début du XX^e siècle et à la fin du XIX^e, certains historiens (notamment Benjamin Sulte, Thomas Chapais, Jean-Baptiste-Antoine Ferland, François-Xavier Garneau, Ægidius Fauteux, et plus tard Lionel Groulx) en avaient traité, mais après la Seconde Guerre mondiale, avec l'influence du marxisme historique et du nationalisme québécois, certains historiens commencent à assimiler les nobles à des traitres jusqu'à les faire disparaître des études sur la population québécoise. C'est pourquoi, s'ils reconnaissent parfois son existence en Nouvelle-France, certains chercheurs mettent en place la théorie dite de la « décapitation sociale ». Cette théorie, exposée en premier par Michel Brunet, considère que la fin du Régime français

¹⁵ Théoriquement, il existe tout un processus légal au XVIII^e siècle, pour rendre la noblesse d'un individu effective. Cependant, au Canada, comme dans de nombreuses colonies, le contrôle est moins strict que dans la métropole. On constate donc que beaucoup de nobles n'ont jamais effectué ces démarches (ou seulement partiellement) et que des individus en marge de l'aristocratie ont pris le titre d'écuyer en s'appuyant sur des générations de comportement noble. À leur arrivée, les Britanniques ont alors bien du mal à savoir qui est réellement noble dans la colonie nouvellement conquise. Voir Donald Fyson « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique ? » dans Laurent Turcot et Thierry Nootens, *Une histoire de la politesse au Québec : normes et déviances, XVII^e-XX^e siècles* (Québec, Septentrion, 2015), 69-91.

¹⁶ L'histoire en tant que discipline universitaire, n'est clairement mise en place qu'avec Lionel Groulx dans les années 1940. À partir de la décennie suivante, on assiste à la professionnalisation et à la scientification de la discipline ainsi qu'à l'ouverture de départements d'histoire dans plusieurs universités. À partir de ce moment, l'étude historique du Canada prend deux voies plus ou moins opposées, l'une considérant la Nouvelle-France comme « l'âge d'or » et l'autre estimant au contraire que l'arrivée des Britanniques a favorisé la colonie.

provoque le départ de l'ensemble des nobles canadiens, la population québécoise pauvre et peu éduquée se serait alors retrouvée sans élite pour la défendre face à l'envahisseur britannique ; toutefois, les listes de nobles¹⁷ de Carleton¹⁸ (1767) et Haldimand¹⁹ (1778) démontrent que l'aristocratie francophone perdure dans la colonie bien après le changement de régime. Dans ces listes, on voit bien que noblesse et bourgeoisie sont deux classes aussi distinctes que réelles ; quant à la confusion commune entre nobles et seigneurs, elle devient moins évidente quand on sait que même les seigneurs nobles ne considéraient pas leur rôle de seigneur comme leur activité principale et qu'ils sont le plus souvent absents de leurs terres²⁰.

Malgré de multiples exemples prouvant l'existence de la noblesse dans les archives, cette théorie et ses dérivées font preuve d'une remarquable longévité puisqu'elle n'est sérieusement remise en cause que depuis la fin des années 1990²¹. Il y a plusieurs raisons à cela. Comme Fernand Ouellet et plus tard François-Joseph Ruggiu²² l'illustreront bien, la définition de la noblesse canadienne a fait débat au sein de la communauté des historiens du Canada français jusque dans les années 2000. Jusqu'à la Révolution tranquille coexistent deux façons d'étudier la noblesse : certains regrettent avec nostalgie la fin d'un ordre social qu'ils idéalisent²³, mais la plupart des historiens tentent plutôt de minorer la place et l'influence de la noblesse dans la société de la Nouvelle-France²⁴. Peu à peu, la noblesse finit d'ailleurs par disparaître de la mémoire collective canadienne : en effet, l'idée commune selon laquelle les premiers Canadiens étaient des Français de basse extraction se confond avec les influences marxistes et nationalistes de certains historiens qui travaillent sur les classes populaires. Cette absence d'intérêt explique les confusions qui existent quant au statut de noble en Nouvelle-France.

¹⁷ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social history* 41, 82 (2008), <https://doi.org/10.1353/his.0.0039>, 563–603.

¹⁸ Sir Guy Carleton (1724-1808), lieutenant-gouverneur et administrateur de la province de Québec, 1766-1770.

¹⁹ Sir Frederick Haldimand (1718-1791), gouverneur de la province de Québec, 1778-1784.

²⁰ Benoît Grenier, « Présence seigneuriale et sociabilité dans la vallée du Saint-Laurent : entre intégration et autoségrégation », *Cahiers d'Histoire, Numéro spécial Nouvelle-France* 27, 1 (2007), 55-75.

²¹ Voir notamment les travaux de François-Joseph Ruggiu et de Lorraine Gadoury.

²² Voir Fernand Ouellet, « La “noblesse canadienne” en 1767 : un inventaire », *Histoire Sociale/Social History* 1 (avril 1968), 129-138 et François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie & société* 27, 4 (2008), <https://doi.org/10.3917/hes.084.0067>, 67-85.

²³ C'est notamment le cas de Lionel Groulx.

²⁴ Michel Brunet (Michel Brunet, *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine* [Montréal, Fides, 1980], 313 p.) et Maurice Séguin Séguin. 519-532) sont les fers de lance de cette position.

Cependant, on constate aujourd'hui un regain d'intérêt pour la question de la part d'historiens²⁵. Ce renouveau historiographique, qui reconnaît la présence et l'influence des nobles sur la société canadienne après la Cession, fait suite aux ouvrages de Lorraine Gadoury sur la noblesse canadienne jusqu'en 1763²⁶. L'un des intérêts de ce travail est de marquer le retour de la noblesse dans les axes de recherche de l'histoire canadienne et d'amorcer les travaux d'autres historiens. Bien qu'on ne trouve pas encore l'équivalent de l'étude sociodémographique globale de Lorraine Gadoury pour la période suivant la Cession, Ruggiu et Grenier analysent les comportements démographiques, économiques et sociaux de l'aristocratie francophone après la Cession et étudient la place qu'ils occupent dans l'administration britannique de la colonie dans des études séparées. Ces aristocrates ont des comportements démographiques, sociaux et économiques qui ne suivent pas forcément ceux du reste de la société franco-canadienne. Leurs relations avec les représentants du Régime britannique reflètent cette différence. Quand les Britanniques prennent le contrôle de la colonie, ils craignent que les nobles d'origine française ne soient restés loyaux à la Couronne de France. Dans le même temps, le premier gouverneur britannique souhaite faire un compromis avec les aristocrates français, car il a besoin de l'élite francophone pour réguler la population²⁷.

L'étude de la noblesse après la Cession prend donc un tournant important à partir des années 1990-2000. Les historiens reconnaissent alors l'existence de la noblesse en tant que réalité sociologique et commencent à étudier son influence sur la société canadienne au tournant du XIX^e siècle ; on compte désormais de nombreuses études socio-économiques sur le sujet²⁸.

²⁵ Donald Fyson (« The Canadiens and British Institutions of Local Governance in Quebec from the Conquest to the Rebellions » dans Nancy Christie, *Transatlantic subjects : ideas, institutions, and social experience in post-revolutionary British North America* – Montreal; Ithaca, McGill-Queen's University Press, 2008], 45–82), Roch Legault (Roch Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête* [Outremont, Athéna éditions, 2002], 200 p.), Yves Drolet et Robert Larin (Larin et Drolet, 563-603), Laurent Turcot et Thierry Nootens [Turcot et Nootens, 334 p.], et Sophie Imbeault (Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791* [Sillery, Québec, Septentrion, 2004], 268 p.).

²⁶ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances* (La Salle, Éditions Hurtubise HMH, 1991), 208 p. ; Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle* (Montréal, Hurtubise HMH, 1998), 185 p. Lorraine Gadoury, « Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust » (Université de Montréal, 1982), 195 p. ; Lorraine Gadoury, « Les nobles en Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, 34 (1993) 28-31.

²⁷ Heather Welland, « Commercial interest and political allegiance: the origins of Quebec Act », dans Phillip Alfred Buckner et John Graham Reid, *Revisiting 1759: the conquest of Canada in historical perspective* (Toronto: University of Toronto Press, 2012) 166–189

²⁸ Voir notamment Isabelle Tanguay, « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) » (Université de Montréal, 2000), 205 p. ; Joëlle Thérien, *La noblesse canadienne sous les régimes français et anglais. étude des parcours de trois familles nobles (Ramezay, Lacorne et Lorimier)*, Université du Québec à Montréal

1.2- De la confusion des élites aux études spécifiques

Malgré tout, les nobles canadiens sont souvent plus ou moins amalgamés à d'autres groupes élitaires : les seigneurs et les bourgeois (ou notables), les trois groupes étant regroupés sous le titre générique « d'élite coloniale ²⁹ ». Plusieurs des raisons de cet amalgame tiennent aux définitions des trois termes. Le seigneur est le détenteur et le responsable d'une seigneurie. Cela ne fait pas forcément de lui un noble, ce sont deux élites distinctes avec des rôles sociaux différents³⁰. Cependant, la plupart des seigneuries personnelles appartiennent à des nobles³¹. En Nouvelle-France déjà, la différence entre seigneurs et nobles était d'autant moins claire que les seigneurs roturiers qui réussissaient à s'enrichir et à conserver leur fief finissaient (à plus ou moins long terme) par intégrer la noblesse par mariage ou par anoblissement (pour des raisons autres que leur appartenance au régime seigneurial³²). Socialement, le terme bourgeoisie désigne quant à lui les personnes ayant un certain capital culturel et financier et appartenant aux couches supérieures de la population ; bien que cette définition caractérise généralement le XIX^e siècle, elle est souvent employée par les historiens canadiens pour désigner les élites canadiennes enrichies par le commerce³³. Grâce à un arrêt prononcé en 1685³⁴, les nobles résidant dans les colonies de l'Empire français ne sont pas passibles de dérogeance³⁵ pour leur participation au monde du commerce et des affaires. Cette indulgence de l'administration impériale quant à l'implication des nobles dans le commerce de la colonie rend la frontière de l'aristocratie plus floue qu'en France métropolitaine où un noble ne peut généralement pas travailler sans déroger³⁶. Dès lors, il en résulte un mélange

(Montréal, 2013), 150 p. ; Donald Fyson, « Domination et adaptation. Les élites européennes au Québec (1760-1841) », dans Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou, dirs., *Au sommet de l'empire : les élites européennes dans les colonies (XVI^e-XX^e siècle) = At the top of the empire : European elites in the colonies (16th-16th-20th century)*, Enjeux internationaux (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, s.a., 2009), 197-218. ; Thierry Nootens et Jean-René Thuot, dirs., *Les figures du pouvoir à travers le temps : formes, pratiques et intérêts des groupes élitaires au Québec, XVII^e-XX^e siècles* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2012), 106 p.

²⁹ Voir notamment Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, 292 p. et Legault, 188 p.

³⁰ Benoît Grenier et Michel Morissette, « Introduction » dans Benoît Grenier et Michel Morissette (dirs.), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec* (Québec : Septentrion, 2016), 15-16.

³¹ Après la Cession, la majorité des autres sont possédées par des institutions, en particulier des communautés religieuses. Voir Benoît Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial* (Montréal, Boréal, 2012), 161-164.

³² Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 45-64.

³³ C'est le cas en particulier des historiens de l'école de Montréal comme Maurice Séguin et Michel Brunet.

³⁴ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Paris : Montréal, Plon, 1974), 384.

³⁵ « Dérogeance », Encyclopédia Universalis, [en ligne]. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/deroageance/> (consulté le 28 avril 2017).

³⁶ François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle* (Paris, Hachette littérature, 1973), 22.

des notables de toute extraction (roturiers et nobles). L'amalgame entre les nobles et les deux autres groupes de l'élite canadienne est donc dû, en partie, à certaines caractéristiques qui ne sont communes aux trois groupes que dans les colonies (où on assiste souvent à un assouplissement des frontières entre différentes élites que leur petit nombre et leur existence récente poussent à s'allier). La situation en Amérique du Nord est d'autant plus particulière que la Cession provoque la coexistence d'une noblesse juridiquement virtuelle car elle n'est pas reconnue par le système légal britannique, en déclin, avec un groupe d'administrateurs et une bourgeoisie en pleine expansion. Une autre part de cet amalgame provient d'une altération des caractéristiques de base de la noblesse métropolitaine. Pour commencer, contrairement à leurs homologues du Vieux Continent, les nobles canadiens sont peu titrés et peu d'entre eux possèdent un nom de famille à particule. De plus, dans la colonie, le statut de noble n'apporte pas de privilèges fiscaux³⁷. Enfin, les historiens travaillant sur le XIX^e siècle ont tendance à les assimiler à une oligarchie imprécise³⁸ ou bien à inclure toutes les élites ethnolinguistiques sous le nom de « patriciat canadien³⁹ » par exemple, car leurs membres appartiennent aux mêmes réseaux professionnels et sociaux.

Si cette tendance à l'amalgame est encore très forte, on constate depuis quelque temps l'émergence de travaux se concentrant sur un groupe en particulier (les seigneurs⁴⁰, les nobles⁴¹, la bourgeoisie libérale⁴², *etc.*), voire sur un sous-groupe (l'élite militaire⁴³ par exemple). Cela se fait notamment par l'étude des institutions qui sont spécifiques à ces classes (la milice, l'armée, la seigneurie⁴⁴). On peut donc constater que toute la recherche concernant les élites canadiennes tend

³⁷ J. A. Canonne et Pierre Beaudoin, « A la découverte d'un droit fiscal "interstatal" canadien », *Les Cahiers de droit* 7, 1 (1965), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1004213ar>

³⁸ Robert Lahaise, *Le Québec sous le régime anglais, 1760-1867 : les Canadiens français, la colonisation britannique et la formation du Canada continental* (Outremont, Lanctôt éditeur, 1999), 66-115.

³⁹ Brian Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords* (Montreal, Quebec, McGill-Queen's University Press, 2014), xiv.

⁴⁰ Voir les travaux de Benoît Grenier (notamment Grenier, 245 p.); Colin Coates (Colin M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial* [Sillery, Septentrion, 2003], 255 p.) et Allan Greer (Allan Greer, *Habitants, marchands et seigneurs : la société rurale du Bas-Richelieu, 1740-1840* [Sillery, Septentrion, 2000], 356 p.).

⁴¹ Voir les travaux de Sophie Imbeault et de François-Joseph Ruggiu.

⁴² Françoise Noël, *Family life and sociability in Upper and Lower Canada, 1780-1870 a view from diaries and family correspondence* (Montreal, McGill-Queen's University Press, 2003), 385 pp.; Claude Pronovost, *La bourgeoisie marchande en milieu rural, 1720-1840* (Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998), 230 p.; Alex Tremblay, « La mixité culturelle au sein des élites québécoises au XIX^e siècle : l'exemple de la famille Marchand, 1791-1900 » (Maîtrise Université Laval, 2014), 120 p.

⁴³ Legault, 202.

⁴⁴ Christian Dessureault, « Parenté et stratification sociale dans une paroisse rurale de la vallée du Saint-Laurent au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 54, 3 (2001); Christian Dessureault et Christine Hudon, « Conflits sociaux et elites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la

vers un plus haut degré de spécialisation dont la connaissance de la noblesse bénéficie. En effet les historiens lui reconnaissent de plus en plus de caractéristiques et de stratégies de reproduction sociales intrinsèques alors que, jusqu'à récemment, on considérait que les différentes élites se comportaient de manière uniforme.

1.3- Espace atlantique et élites

Tout d'abord, il faut bien comprendre que le monde atlantique est une construction des historiens⁴⁵. Cependant, c'est un espace dont David Armitage⁴⁶ souligne l'importance dans l'étude de l'histoire coloniale. Il considère que l'histoire atlantique pose de nouvelles questions très pertinentes, à condition toutefois de ne pas oublier que l'Atlantique, en tant qu'invention européenne⁴⁷ est un concept. Dès lors, les bornes géographiques et chronologiques de son histoire doivent rester flexibles. Armitage définit donc trois dimensions de l'histoire atlantique qui peuvent (doivent) se chevaucher pour faire une histoire pertinente du monde atlantique. Ainsi la « *circum-Atlantic history* » est-elle une histoire transnationale du monde atlantique qui permet notamment d'étudier les empires ayant des possessions dans l'espace atlantique. La « *trans-Atlantic history* » est, pour sa part, une histoire internationale du monde atlantique ; elle permet une approche comparative qui ne concerne que le pourtour atlantique. Enfin la « *cis-Atlantic history* » étudie l'histoire d'une région ou d'un état dans la toile plus étendue du monde atlantique ; elle est le résultat des interactions entre les particularités régionales et des connexions plus larges.

Tout comme le monde atlantique qui les entoure, les empires du XVIII^e siècle ont des frontières physiques et sociales imprécises⁴⁸. Elles sont le fruit d'une grande rivalité interempire⁴⁹ et révèlent, d'après Claude Couture et Srilata Ravi, un multi-impérialisme (le Royaume-Uni n'est pas l'unique maître du monde) bien plus important que la présentation qui en est faite par

fabrique', *Canadian Historical Review* 80, 3 (1999); Christian Dessureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830 », *Journal of the Canadian Historical Association* 8, 1 (1997).

⁴⁵ Alison Games, 'Atlantic history: definitions, challenges, and opportunities', *The American historical review The American historical review* 111 (2006), 741–757.

⁴⁶ David Armitage et Michael J. Braddick, dirs. *The British Atlantic world, 1500–1800* (Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2009), 13–29.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ John Huxtable Elliott, *Empires of the Atlantic world: Britain and Spain in America, 1492–1830* (New Haven, Yale University Press, 2006). <http://www.loc.gov/catdir/toc/ecip064/2005034842.html>, xiii-xx.

⁴⁹ Catherine Hall, *Race, nation and empire: making histories, 1750 to the present* (Manchester, Manchester University Press, 2010), 1–2.

l'historiographie coloniale britannique traditionnelle. Au tournant du XIX^e siècle, on compte d'autres empires influents dans l'espace atlantique : l'empire français (qui, bien qu'il soit dans une phase de transition est très puissant) et l'empire espagnol, en particulier où on retrouve des nobles canadiens après la Cession ; à ces deux empires, on peut ajouter à la fin de notre période la présence impérialiste des États-Unis. Ces trois empires font concurrence aux Britanniques sur le sol américain tout au long de la période et cette dynamique a un impact sur la noblesse canadienne⁵⁰.

On constate la formation d'une identité américaine au sein des Empires. Cependant, cette « créolisation⁵¹ » des colons de l'Empire britannique et la désillusion de certains à l'égard de la métropole n'excluent pas un fort sentiment d'appartenance à « *the Great British Family* », ainsi nommée par Philipp Buckner⁵², et une volonté toujours affirmée d'appartenir à l'Empire britannique. Les treize colonies, par exemple, sont fières de leur « sang anglais⁵³ » et, dans les premiers temps, elles n'envisagent pas de rupture avec la Grande-Bretagne. Elles prétendent seulement jouir des privilèges auxquels elles estiment avoir droit en tant que sujets britanniques. Au Canada français aussi, la méfiance face à l'envahisseur venu détruire la culture francophone le dispute à une volonté d'appartenance à l'Empire⁵⁴. En fait, les colons de l'Amérique du Nord se perçoivent comme des « *Country British*⁵⁵ » et accordent une grande importance à leur identité britannique construite notamment grâce aux vagues d'immigration successives des îles britanniques vers le Nouveau Monde⁵⁶, mais également grâce aux relations multilatérales entre ces colonies et la Grande-Bretagne⁵⁷.

Quoi qu'il en soit, l'Empire britannique n'est pas uniforme. En Amérique du Nord, notamment, on trouve une grande diversité sociale, nationale, politique, religieuse et culturelle⁵⁸. Au Canada, malgré l'afflux de loyalistes durant la fin du XVIII^e siècle et l'augmentation importante d'anglophones surtout après 1815 (ils représentent un peu moins de 20 % de la population en

⁵⁰ Claude Couture et Srilata Ravi, *Britannicité : essai sur la présence française dans l'Empire britannique au XIX^e siècle* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2020)

⁵¹ Laux, Ruggiu et Singaravélou, 20-24.

⁵² Phillip Alfred Buckner, 'Introduction: Canada and the British empire' dans Phillip Alfred Buckner, *Canada and the British empire* (Oxford, Oxford University Press, 2008), 2-9.

⁵³ Kathleen Wilson, *A new imperial history: culture, identity and modernity in Britain and the Empire, 1660-1840* (Cambridge, Cambridge University Press, 2004), 1-28.

⁵⁴ Colin Coates, 'French Canadians' ambivalence to the British Empire', dans Buckner, 181-199.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Alison Games, « Migration » dans Armitage et Braddick, 33-52.

⁵⁷ Hall, 1-2.

⁵⁸ John G. Reid et Elizabeth Mancke, "From global processes to continental strategies: the emergence of British North America to 1783", dans Buckner, 22-42.

1825⁵⁹), les élites francophones, grâce à leur maîtrise des institutions politiques, participent au maintien durable de la communauté francophone au niveau culturel, politique et géographique⁶⁰.

Les élites « créoles » permettent la pérennité de l'Empire et y produisent leurs propres pratiques culturelles avec un souci de distinction par rapport à la métropole (cela participe à l'américanisation des populations dont nous parlions plus haut) tout en étant les agents de l'Empire. Cette volonté de distinction, par rapport à l'Europe, mais aussi par rapport aux autres groupes sociaux qui composent les colonies, ainsi que la reconnaissance de ces signes distinctifs, est très importante pour la stabilité du pouvoir politique impérial dans les colonies⁶¹.

1.4- Les élites britanniques

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, les quatre nations du Royaume-Uni et l'ensemble de l'Empire commencent à se forger une identité britannique commune. Elle est basée sur une langue et une religion voulues communes par la Couronne, sur l'expansion de l'Empire (qui concerne toutes les couches de la population) et sur une importante volonté de développement commercial⁶². En parallèle, la *gentry* et la *nobility* en dépit de leur longue existence, connaissent elles-mêmes une évolution des éléments caractéristiques de leur identité sociale afin de s'intégrer dans la nouvelle donne impériale.

La *gentry*, c'est-à-dire la « petite noblesse anglaise non titrée [par opposition à la *Nobility*, noblesse titrée]⁶³ » est un groupe élitair spécifique à la Grande-Bretagne⁶⁴. Elle existe depuis l'époque médiévale, mais se développe avec le début de la colonisation britannique outre-mer⁶⁵. Cette catégorie de la population, qui aspire à faire partie de la *nobility*, a des points communs avec cette dernière, mais également avec la haute bourgeoisie commerciale. Tout comme les aristocrates, les membres de la *gentry* tirent leur pouvoir de leur réseau familial, de leur affiliation

⁵⁹ S. A., « Recensement de 1825, Bas-Canada (Québec) » dans *Statistique Canada*, consulté le 23 juillet 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064809-fra.htm>

⁶⁰ Hall, 1–2.

⁶¹ Laux, Ruggiu et Singaravélou, 20–24.

⁶² Linda Colley, *Britons : forging the nation, 1707–1837* (New Haven, Yale University Press, 1992), 430 p.

⁶³ CNRTL, « *gentry* » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 juin 2021, <http://www.cnrtl.fr/definition/gentry>

⁶⁴ François-Joseph Ruggiu, « La *gentry* anglaise : un essai de définition au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles », *XVII^e siècle*, 197 (1997), 775-795.

⁶⁵ Simon David Smith, *Slavery, family, and gentry capitalism in the British Atlantic the world of the Lascelles, 1648–1834* (Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2006), 400 p.

religieuse et de leurs alliances matrimoniales. Mais, comme tous les commerçants, ils utilisent également leur esprit d'entreprise⁶⁶.

La noblesse britannique, qui se présente comme un groupe séculaire tout en évoluant et en se développant constamment⁶⁷, a des préoccupations et des caractéristiques qui la rapprochent de la gentry et des autres noblesses internationales. Elle accorde notamment une grande importance au prestige, à la reconnaissance sociale, à son pouvoir et à sa fortune, mais aussi aux rangs, titres, places et offices qui la distinguent des autres groupes sociaux⁶⁸. Toutefois, par-dessus tout, c'est la lignée et la continuité généalogique qui constituent son essence⁶⁹. C'est pourquoi les familles nobles britanniques, qu'elles soient issues de la *gentry* ou de la *nobility*, accordent une grande importance à la propriété terrienne qui leur permet à la fois d'inscrire durablement leur autorité et leur dignité dans la topographie⁷⁰, mais également de concentrer une somme importante de biens pour l'héritier mâle principal, dans le cadre du *strict settlement*⁷¹, qui va transmettre le nom et la renommée ancestrale de la famille⁷².

La *gentry*, tout en tendant vers la *nobility*, a ses propres codes qui définissent le *gentleman* ou, au Canada français du XIX^e siècle « l'honnête homme⁷³ ». Pour être un *gentleman*, il faut être un homme public adulte et fortuné⁷⁴, mais il faut également bénéficier d'un haut degré de respectabilité (que l'on obtient grâce à la propriété terrienne et à une bonne lignée)⁷⁵. L'élite dont font partie la *gentry* et la *nobility* (mais pas seulement) constitue un groupe hétérogène aux aspirations communes. Son existence est tellement ancrée dans l'identité britannique que les chefs de clans écossais des Highlands, tout en s'anglicisant au cours du XVIII^e siècle, finissent par s'en

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ François-Joseph. Ruggiu et Stéphane Jettot, « Cultures et pratiques généalogiques des élites anglaises (XVI^e-XIX^e siècle) », dans Olivier Rouchon, dir., *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XV^e et XVIII^e siècle*, Collection Histoire (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014), 243–270.

⁶⁸ David Cannadine, « Introduction : aspects of aristocracy » dans David Cannadine, *Aspects of aristocracy : grandeur and decline in modern Britain* (New Haven, Yale University Press, 1994), 1–6.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ David Hancock, *Citizens of the world: London merchants and the integration of the British Atlantic community, 1735–1785* (Cambridge, Cambridge University Press, 1995), 279–382.

⁷¹ Il s'agit d'un mode de succession où l'ensemble des terres est transmis à un héritier mâle unique avec des fiduciaires pour préserver les restes éventuels et certains droits étant accordés aux plus jeunes enfants.

⁷² Martin James Daunton, *Progress and poverty: an economic and social history of Britain, 1700–1850* (Oxford, Oxford University Press, 1995), 61–91.

⁷³ Jean-René Thuot, « La construction des représentations de l'homme de pouvoir dans la société rurale québécoise, 1820-1890 : réflexions autour des notices nécrologiques », dans Nootens et Thuot, 95-107.

⁷⁴ Hancock, 279–382.

⁷⁵ *Ibid.*

réclamer constituant ainsi une élite britannique transnationale⁷⁶. On peut tracer un parallèle entre les Écossais et les Canadiens sur cette question (c'est d'ailleurs ce que fait dès le XIX^e siècle, Aubert de Gaspé dans son roman *Les anciens Canadiens*⁷⁷).

La *gentry* et l'aristocratie partagent une culture qui leur est propre au sein des élites britanniques. Cette culture met l'accent, notamment, sur l'importance des ancêtres, de la parentèle et d'un bon lignage⁷⁸. Celui-ci assure, certes, le prestige d'une famille, mais il induit également de grandes responsabilités politiques de la part des individus qui en sont pourvus. Le service d'État est donc un point important de la culture de la *gentry* et de la *nobility*⁷⁹.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, on constate le lent développement de l'industrialisation en Grande-Bretagne et dans ses colonies⁸⁰. Pour une partie de la *gentry*, l'industrialisation se traduit par ce que Smith appelle « *gentry capitalism* », c'est-à-dire la constitution d'une fortune familiale basée sur des investissements transatlantiques, dans des domaines très différents, en utilisant un réseau familial réparti dans l'Empire comme outil de gestion⁸¹.

Bien que le phénomène existe depuis au moins deux siècles, on constate également au XVIII^e siècle l'augmentation du nombre des grands domaines en Grande-Bretagne sous l'impulsion des membres de la noblesse qui veulent transmettre leurs terres, en *strict settlement*, c'est-à-dire à un seul héritier⁸² pour conserver le domaine ancestral et les revenus afférents⁸³. Il s'agit là d'un autre aspect du « *gentry capitalism*⁸⁴ ». Le domaine agricole est d'ailleurs un facteur déterminant de leur accession à la gentilité, car être un *gentleman-farmer* est très important dans l'identité noble⁸⁵. Les grands domaines, en Grande-Bretagne comme dans les colonies, sont donc, eux aussi, des facteurs importants de la création d'une identité britannique à l'ère de l'industrialisation.

Au Canada, c'est majoritairement à la *gentry* coloniale que les nobles s'allient après la Cession en raison de d'une idéologie et d'un mode de vie assez proche. Brian Young en a très bien

⁷⁶ Colley, 367-368.

⁷⁷ Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1863), 782 p.

⁷⁸ Ruggiu et Jettot, « Cultures et pratiques généalogiques des élites anglaises (XVI^e-XIX^e siècle) », 243-269.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Daunton, 125-147.

⁸¹ Smith, 1-10.

⁸² Daunton, 61-91.

⁸³ Lawrence Stone et Jeanne C. Fawtier Stone, *An Open elite? England 1540-1880* (Oxford, Clarendon Press, 1984), 105.

⁸⁴ Smith, 226-259.

⁸⁵ Hancock, 320.

parlé dans son étude du patriciat canadien⁸⁶ et Karine Pépin le souligne également dans son mémoire sur les mariages mixtes⁸⁷. Cependant, bien que chaque groupe alimente le développement de l'identité de l'autre (ce qui pousse certains historiens à les associer sous une même appellation), il s'agit bien, au tournant du XIX^e siècles, de deux groupes distincts.

2- Cadre théorique

Cette thèse étant l'étude d'un groupe élitaire, il est important de tenter d'en faire une analyse globale pour ne pas tomber dans une histoire politique « des grands hommes ». Il s'agit là d'un écueil facile quand on travaille sur la noblesse, groupe dont les éléments masculins sont souvent mêlés de près aux événements sociopolitiques et qui a tendance à laisser beaucoup d'archives sur ces questions. Afin de comprendre l'évolution de la noblesse canadienne, en lien avec l'événement de la Cession, tout en restant dans le cadre d'une analyse socioculturelle, il est nécessaire de préciser les différents concepts qui forment le cadre théorique de cette étude.

2.1- Élités et groupes dominants

Le terme de « classe » est utilisé depuis la moitié du XVIII^e siècle. À l'époque des Lumières, il s'agit d'un terme nouveau, plus neutre que le vocabulaire d'ancien régime (« ordre »), qui permet de faire la critique de la société d'ordres. Il s'agit alors selon Keith Wrightson d'un groupe d'intérêts économiques. Une classe représente notamment tout groupe connaissant la même situation, caractérisée par les mêmes « chances » de disposer de certains biens et services. Les acteurs sont alors moins soumis à un déterminisme de classe et peuvent même évoluer au sein des différentes classes sociales. C'est également un terme très flexible qui permet de montrer que la hiérarchie sociale du siècle des Lumières n'est pas aussi rigide que ce à quoi l'on pourrait s'attendre⁸⁸. Durant l'époque moderne, la différence de rang et l'intention derrière le geste (c'est-à-dire le protocole, les bonnes manières, *etc.*) sont importantes pour déterminer la place dans la hiérarchie sociale⁸⁹.

⁸⁶ Brian Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords* (Montreal; Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014), 452 p.

⁸⁷ Karine Pépin, « Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800) » (Maîtrise Université de Sherbrooke, 2016), 203 p.

⁸⁸ Keith Wrightson, « Class » dans Armitage et Braddick, 152-153.

⁸⁹ *Ibid.*

Le concept d'élite, quant à lui, se popularise après 1916 avec le *Traité de sociologie générale*, dans lequel Vilfredo Pareto écrit : « Formons donc une classe de ceux qui ont les indices les plus élevés dans la branche où ils déploient leur activité, et donnons à cette classe le nom d'*élite*⁹⁰ » et donne officiellement aux groupes dominants le nom « d'élite ». Depuis, les chercheurs en sciences sociales ont affiné le concept qui peut désigner les groupes sociaux dominants ou les individus occupant le sommet de la hiérarchie de leur propre groupe⁹¹. Robert Putnam explique, quant à lui, que l'élite est constituée des personnes qui sont près du sommet de la pyramide du pouvoir et qui ont la capacité d'influencer les décisions politiques⁹². Au fil du temps, la recherche d'une définition unique est passée au second plan au profit d'une variété de structures élitaires basées sur le contexte dans lequel les groupes dominants étudiés évoluent⁹³. Dès lors, les élites ont été appréhendées en fonction des rapports de classes et fondées sur une reconnaissance sociale élargie à l'ensemble de la société dans laquelle le groupe étudié évolue⁹⁴.

Malgré l'éclatement du concept d'élite, les Pinçon-Charlot, dans leur étude, *Sociologie de la bourgeoisie*, ont su trouver des points communs aux différents groupes dominants⁹⁵. Le capital-temps, c'est-à-dire l'ancienneté, constitue le premier indice d'appartenance élitare d'une famille ou d'une institution. À cela s'ajoutent les différents capitaux, théorisés par Bourdieu (économiques et symboliques) ainsi que l'importance de la transmission de ceux-ci. Cependant, l'indice le plus important de l'appartenance à une élite est certainement la reconnaissance sociale et l'importance accordée aux représentations ainsi que la conscience d'appartenance à un groupe élitare⁹⁶.

Bourdieu présente les élites comme des groupes cherchant activement à se distinguer du reste de la société. Il s'agit de ce qu'il nomme « la culture de la distinction⁹⁷ ». Ce concept se base sur la mise en place de mécanismes permettant de se différencier des autres groupes de la population par des stratégies démographiques, économiques, culturelles et sociales propres à la

⁹⁰ Vilfredo Pareto, *Traité de sociologie générale*, vol. 12 (Genève, Droz, 1916 [1968]), §2031-2034.

⁹¹ Frédérique Leferme-Falguières et Vanessa Van Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses* 4, 1 (2001), <https://doi.org/10.3917/hyp.001.0055>

⁹² Robert D. Putnam, *The Comparative study of political elites* (Englewood Cliffs, N.J., 1976), 51–53.

⁹³ Anthony Giddens, 'Elites in the British Class Structure', dans John Scott, *The sociology of elites* (Aldershot, Elgar, 1990), 345–361.

⁹⁴ Nootens et Thuot, 1-10.

⁹⁵ Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Quatrième édition. dir. (Paris : La Découverte, 2016), 1 ressource en ligne (126 pages).

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement* (Paris, Éditions de Minuit, 2007), 670 p.

noblesse. La « notion de race »⁹⁸ (« sang bleu ») ainsi que celle d'honneur, point d'orgue de l'idée selon laquelle la noblesse se distingue du reste de la population et qu'elle lui est supérieure, constituent le pivot de la légitimité des privilèges et de l'autorité des nobles. Ces notions sont liées, car chaque noble doit être à la hauteur de la réputation de l'ancêtre qui lui a transmis son titre. Cette supériorité morale et intellectuelle dont se prévaut la noblesse s'illustre à travers des habitudes différentes de celle des « autres », et ferait d'eux les « commandants naturels » de la société⁹⁹. Le sociologue détermine les différents éléments qui constituent le capital économique et symbolique¹⁰⁰ d'un individu ou d'une classe. Le capital symbolique est particulièrement important, car, constitué du bagage culturel et social ancien des nobles, il les rend potentiellement intéressants dans un réseau d'élites jeunes et fragiles.

La métropole joue un rôle important dans la construction de l'identité sociale des groupes élitaires coloniaux. On constate que les élites américaines cherchent les marques de leur supériorité en Europe et, en particulier, en France, maintenant des relations fortes avec cette dernière même après la Cession¹⁰¹. C'est la même chose du côté britannique où les enfants de l'élite sont éduqués selon les normes britanniques et peuvent être envoyés, à cette fin, en pension en Europe¹⁰². Il sera donc important de déterminer si les familles que j'étudie continuent à suivre un schéma d'éducation similaire sous le régime britannique et, si c'est le cas, de déterminer la nationalité (est-elle française ou britannique ?) de cette éducation.

2.2- Le concept de noblesse

J'ai constaté, à travers mes lectures, que les historiens canadiens ne différencient généralement pas les termes « noblesse », « aristocratie », « patriciat » et qu'ils fondent souvent

⁹⁸ Sarah Carter, « Vigorous and Wholesome: Canadian Brides of British Peers and Their American Rivals », *Queen's Quarterly* 121, 3 (2014), 334-347.

⁹⁹ Nicolas Le Roux et Martin Wrede, dirs., *Noblesse oblige : identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Histoire (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2017), 191-194.

¹⁰⁰ C'est-à-dire tout capital (religieux, culturel, artistique, scolaire, etc.) ayant une reconnaissance particulière au sein d'une société.

¹⁰¹ Claude Galarneau et André Latreille, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)* (Québec ; Paris, Presses de l'Université Laval ; Armand Colin, 1970), 401 p.

¹⁰² Kathleen M. Brown, *Good wives, nasty wenches, and anxious patriarchs: gender, race, and power in colonial Virginia* (Caroline du Nord : University of North Carolina Press, 2017), <http://worldcat.org>, <http://www.heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.beal/gowvnstaxp0001&id=1&size=2&collection=beal&index=beal>

différents groupes sous l'appellation, très large, « d'élite(s) ». Il est donc primordial de commencer par préciser ces termes.

La noblesse est généralement définie comme l'« ensemble des gentilshommes et des anoblis [...], ordre qui, avec ceux du clergé et du Tiers-État, constituait l'ensemble de la population française¹⁰³ ». Pour l'aristocratie, le CNRTL donne les définitions suivantes¹⁰⁴ : politiquement, il s'agit d'une « forme de gouvernement où le pouvoir est entre les mains d'un petit nombre de personnes, en raison de leur naissance, de leur fortune ou de leur qualification » ; sociologiquement, elle peut être considérée comme un synonyme de « noblesse », mais c'est aussi un « groupe de personnes constituant une minorité importante par les privilèges, la fortune, la profession, certaines qualités propres ». Dès lors, on peut percevoir la confusion qui règne entre ces deux termes puisque les nobles font le plus souvent partie de l'aristocratie.

Le patriciat est un terme issu de l'histoire romaine. À partir de l'époque moderne, il désigne le « groupe social possédant le pouvoir, les privilèges et les richesses¹⁰⁵ ». Ici encore, nous retrouvons le flou qui entoure les différents termes utilisés dans l'historiographie, puisque le patriciat pourrait constituer un synonyme de l'aristocratie dans son sens le plus large.

Dans le cas de l'aristocratie, du patriciat, ou même de l'élite (ou des élites), on peut effectivement considérer que la noblesse s'y intègre. Cependant, j'estime que tous les nobles ne sont pas des patriciens ou des aristocrates (pour certains d'entre eux, ils ne font même pas partie d'une quelconque élite¹⁰⁶) et que ce fait n'enlève pas à la noblesse son caractère propre, distinct des autres élites. La *gentry* est quant à elle un sous-groupe de la noblesse britannique. Il s'agit d'une noblesse intermédiaire et non titrée dont de nombreux ressortissants sont établis en Amérique du Nord¹⁰⁷. Son mode de vie est assez proche de celui de la noblesse canadienne et s'allie souvent

¹⁰³ CNRTL, « noblesse » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 juin 2021, <http://www.cnrtl.fr/definition/noblesse>

¹⁰⁴ CNRTL, « aristocratie » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 juin 2021, <http://www.cnrtl.fr/definition/aristocratie>

¹⁰⁵ CNRTL, « patriciat » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 juin 2021, <http://www.cnrtl.fr/definition/patriciat>

¹⁰⁶ Thomas Wien, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIII^e siècle. Les moulins des Couillard », dans Gérard Bouchard et Joseph Goy, dirs., *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation, 17^e -20^e siècle : actes du Colloque d'histoire comparée Québec-France tenu à Montréal en février 1990* (Montréal : Centre universitaire SOREP, 1990), 225-236.

¹⁰⁷ CNRTL, « gentry » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 août 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/gentry>

à cette dernière sous le régime britannique. Les historiens canadiens regroupent donc souvent les deux groupes sous le nom d'élite ou de patriciat canadien¹⁰⁸.

La noblesse est un concept qui traverse le temps et l'espace. Partout dans le monde, on retrouve cette catégorie sociale dont les membres, quelle que soit leur nationalité, se reconnaissent entre eux par-delà leurs différences. Elle se définit par ce que j'appellerai les « métacritères » qui sous-tendent tous les autres indices déterminants. Ces trois « métacritères », (ou autrement dit, leurs valeurs cardinales) sont donc présents dans la quasi-totalité des noblesses étudiées et ils sont toujours prépondérants. Il s'agit des critères suivants : le sentiment d'appartenance à une lignée, le service de l'État et la propriété foncière.

Au départ, était considéré comme noble celui qui était reconnu comme tel et accepté par ses pairs, mais au fil de l'époque moderne, en France, la noblesse a été de plus en plus encadrée légalement afin de contrôler et de préserver la prépondérance sociale, les privilèges et le patrimoine du groupe. Robert Larin explique, dans l'introduction du livre *La noblesse Canadienne, regards d'histoire sur deux continents*, que la noblesse de Nouvelle-France est le produit de deux choses inconciliables : un ordre légal fermé de droit français et un regroupement social ouvert et déstructuré d'appropriation canadienne¹⁰⁹. Bien que les travaux de François-Joseph Ruggiu permettent de nuancer cette affirmation, car les nobles des colonies participent à l'évolution de la notion même de noblesse par la manière dont ils la conçoivent¹¹⁰, au Canada, les cadres légaux mis en place par l'administration monarchique hyper centralisée sont difficiles à faire respecter en raison de l'éloignement géographique¹¹¹ et la définition de la noblesse canadienne est donc beaucoup plus poreuse qu'en métropole. Il est donc difficile pour les historiens de déterminer qui est (légalement) noble. Mais, pour la noblesse elle-même, c'est un atout après la Conquête, car la définition socioculturelle et politique d'appropriation canadienne va prendre de l'importance en tant que facteur d'identification noble, compensant ainsi la disparition du cadre juridique.

¹⁰⁸ Voir notamment Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 452 p.

¹⁰⁹ Yves Drolet et Robert Larin, *la noblesse canadienne, regards d'histoire sur deux continents* (Montréal, Éditions de la Sarracénie, 2019), 12.

¹¹⁰ François-Joseph Ruggiu, « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », *Outremers* 96, 362 (2009), <https://doi.org/10.3406/outre.2009.43>, 81.

¹¹¹ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 16.

2.3- « Invention de la tradition » et « conservatisme dynamique »

Les élites anciennes, en particulier quand elles subissent l'impact d'un événement social violent, ont tendance à être conservatrices et à mettre en avant des traditions présentées comme séculaires. Cependant, ces traditions sont rarement aussi anciennes et gravées dans le marbre que les ressortissants des groupes nobles le prétendent. Hobsbawm a constaté que les élites britanniques du XIX^e siècle pratiquent ce qu'il a appelé, « l'invention des traditions¹¹² ». Il s'agissait pour eux de faire passer un mode de vie somme toute assez récent ou ayant connu de grandes évolutions au cours du temps comme étant séculaire afin de justifier l'existence du groupe dans un contexte où il semble désormais inadéquat. Il s'agit là d'un concept particulièrement pertinent pour une noblesse canadienne en cours de réinvention et en quête de stabilité. Les révolutions atlantiques (qu'il s'agisse de conflits armés ou de l'industrialisation) vont bouleverser de nombreuses aristocraties d'origines européennes et les conduire à adopter des positions socialement réactionnaires afin de préserver leurs modes de vie tout en s'adaptant au contexte économique. Young a appelé ce processus, initié par la noblesse canadienne, le « conservatisme dynamique¹¹³ ». Il s'agit de la tension qui existe au tournant du XIX^e siècle entre le libéralisme politique et la tradition aristocratique, obligeant les nobles à s'adapter à un nouveau contexte socio-économique tout en conservant les apparences de la tradition.

2.4- Le concept de génération

Afin de réaliser une étude illustrant les changements qui s'opèrent au sein du groupe noble après la Cession il m'a fallu tenter de déterminer un échantillon générationnel pertinent. Plusieurs problèmes se sont très vite posés. Tout d'abord, les travaux de généalogie sur lesquels je me base sont patrilinéaires. Par conséquent je ne savais rien des enfants des femmes de mes familles, mariées hors du groupe et de certaines femmes célibataires. J'ai entrepris de contourner cette difficulté en complétant les travaux en question grâce à mes propres recherches¹¹⁴, ce qui a eu pour résultat de faire apparaître un autre état de fait. Parmi les plus de 600 individus, certains ne sont

¹¹² Éric J. Hobsbawm, *L'invention de la tradition*, Nouv. éd. augm. ed. (Paris, Amsterdam, 2012), 381 p.

¹¹³ Brian Young, « Revisiting Feudal Vestiges in Urban Quebec » dans Christie, 133-156.

¹¹⁴ Voir les généalogies en annexe 4.

concernés que pour un temps très court (ils sont, au choix, très âgés et meurent tôt dans ma période, ou très jeunes à la fin, ou encore victimes de mortalité infantile).

Afin d'affiner mon échantillon de recherche, j'ai défini une cohorte en me basant sur les travaux sociologiques et historiques sur le concept de génération (notamment ceux de Claudine Attias-Donfut, Jean-François Sirinelli et Pierre Blavier¹¹⁵). J'ai déterminé un groupe d'âge pouvant se diviser en deux sous-catégories : il s'agit des **acteurs**, c'est-à-dire des adultes dans la force de l'âge et qui sont les plus présents (qualitativement et quantitativement) dans mes sources¹¹⁶ ; et des **sujets**, c'est-à-dire les individus dont on parle dans les archives (ex. : enfants dans la correspondance, parents malades ou récemment décédés), mais dont l'âge ou la durée de vie les place aux extrémités de la chronologie de ma thèse¹¹⁷. Les acteurs sont définis comme les individus ayant connu l'âge adulte entre 1774 et 1815. De plus, acteurs et sujets font partie de la même génération, dans sa définition sociale, c'est-à-dire :

[Un] ensemble de personnes ayant à peu près le même âge, mais dont le principal critère d'identification sociale réside dans les expériences historiques communes et particulièrement marquantes dont elles ont tiré une vision partagée du monde. Pour autant, une génération ne constitue pas un ensemble homogène, mais est composée de diverses «unités de génération». Elles sont définies par [Karl] Mannheim comme des sous-ensembles, s'opposant par leur orientation politico-idéologique, représentées par des «groupes concrets» portés par des leaders actifs en qui elles se reconnaissent et qui en sont les porte-parole¹¹⁸.

Dans ma thèse, sont donc considérés comme étant d'une même sous-génération, tous les individus ayant un évènement fondateur en commun, vécu ou fantasmé, la Conquête, et sont divisés en trois cohortes, ou «unités de génération», en fonction de leur rapport à cet évènement. La première cohorte est constituée des plus âgés, ceux qui ont vécu la majorité de leur vie sous le régime français et pour qui la Conquête n'a que peu d'impact sur le déroulement de leur vie adulte. La seconde unité est constituée des nobles canadiens nés sous le régime français et dont la vie

¹¹⁵ Claudine Attias-Donfut, *Sociologie des générations : l'empreinte du temps* (Paris, Presses universitaires de France, 1988), 249 p. ; Claudine Attias-Donfut, « La notion de génération. Usages sociaux et concept sociologique », *L'Homme et la Société* 22, 4 (1988), 101-113 ; Philippe Daveau, Claudine Attias-Donfut et Simone Baillauquès, « Génération », *Recherche & formation* (2004), https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_2004_num_45_1_1895 ; Jean-François Sirinelli, « Génération, générations », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 98, 2 (2008), <https://doi.org/10.3917/ving.098.0113> et Pierre Blavier, « La notion de génération en histoire », *Regards croisés sur l'économie* 7, 1 (2010), <https://doi.org/10.3917/rce.007.0044>.

¹¹⁶ Voir le tableau A de l'annexe 1.

¹¹⁷ Voir le tableau B de l'annexe 1.

¹¹⁸ Daveau, Attias-Donfut et Baillauquès, 101-102.

adulte est bouleversée par le passage au régime britannique. Enfin, le dernier sous-groupe concerne les nobles, nés après 1763, n'ayant pas eux-mêmes connu la Conquête, mais s'y sentant intimement liés en raison de la transmission symbolique de son impact.

2.5- Le cadre temporel : 1774-1815

La guerre de Conquête, fruit des tensions et des conflits liés à la complexification du monde atlantique au cours du XVIII^e siècle¹¹⁹, provoque une redéfinition des relations entre le centre de l'Empire britannique et ses périphéries¹²⁰. Le conflit provoque également une modification importante des frontières en Amérique du Nord ainsi qu'une forte augmentation (et diversification) de la population qui compose l'Empire. La seconde moitié du XVIII^e siècle, avec ses guerres entre empires (comme la guerre de Sept Ans) et ses révolutions (la Guerre d'Indépendance américaine¹²¹, la Révolution haïtienne, par exemple), connaît d'autres évolutions, notamment l'exode massif de certaines populations coloniales et une gestion de plus en plus centralisée de l'Empire par le parlement britannique¹²². Cette ère de bouleversements et d'insécurité sur le pourtour atlantique est un puissant moteur de changements dans lequel la présence et l'intervention des élites sont cruciales.

Ironiquement, la date de début de notre étude est marquée par une stabilisation du statut du groupe noble au Canada. Après dix ans d'incertitudes quant à la conservation de leurs privilèges seigneuriaux, de doutes par rapport à la possibilité de faire carrière sous le nouveau régime et de craintes par rapport à la conservation de leur mode de vie, l'Acte de Québec de 1774, entérine la conservation d'une structure administrative et juridique d'ancien régime¹²³. À partir de ce moment, et jusqu'à la fin de notre période, la noblesse canadienne va s'insérer (avec plus ou moins de succès) dans les strates les plus élevées du pouvoir administratif et judiciaire de la province et participe à modeler la société aux côtés des Britanniques. Bien que l'Acte constitutionnel de 1791 et l'installation de loyalistes opposés à la Coutume de Paris aient fait craindre, brièvement, aux membres du groupe, la fin de cette situation très avantageuse, la formation du Bas-Canada se fait

¹¹⁹ Armitage et Braddick, 1-9.

¹²⁰ Wilson, 1-28.

¹²¹ Qui est également une guerre entre empires.

¹²² Elizabeth Mancke, « Empire and State » dans Armitage et Braddick, 193-213.

¹²³ Yves F. Zoltvany, « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 25, 3 (1971), <https://doi.org/10.7202/303092ar>

de telle façon que l'ancien régime est en majorité maintenu¹²⁴. C'est la fin de la guerre de 1815 et le début des premières vagues d'immigration britanniques (souvent issus de la bourgeoisie libérale) qui va réellement provoquer un tournant pour la société canadienne et ses élites, marquant la fin de la suprématie idéologique de la noblesse.

3- État des sources et méthodologie

3.1- État des sources

Entre 1774 et 1815, la noblesse canadienne tente de stabiliser sa position sociale au sein d'une société canadienne qui est désormais sous tutelle britannique. Pour cela, les nobles opèrent une redéfinition culturelle et sociale de leur idée de noblesse afin de s'adapter au nouveau régime. J'ai choisi ces bornes chronologiques, car, en 1774, avec l'Acte de Québec, les nobles retrouvent une certaine reconnaissance officielle de leur statut qui les rassure sur leur avenir dans la colonie. J'arrête ma recherche en 1815, car la fin de la guerre anglo-américaine marque une nouvelle étape dans l'histoire du Bas-Canada. Gérard Bouchard, Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet constatent que, contrairement au reste du monde atlantique, le Canada ne connaît pas de révolution globale pendant ma période, ce qui rend son étude d'autant plus intéressante¹²⁵.

Grâce à l'analyse des relations qui s'établissent entre les nobles restés dans l'Empire britannique, ceux l'ayant quitté et les nouvelles élites qui s'établissent dans la colonie au tournant du XIX^e siècle, il est possible de mieux appréhender la façon dont la noblesse réinvestit son capital symbolique. L'étude des patrimoines matériels, sociaux et intellectuels ainsi que leurs modes de transmission permettront d'examiner les modalités d'adaptation de la communauté noble face aux changements de la période étudiée. Enfin, cette noblesse à cheval entre deux empires, dont les réseaux s'étendent sur de nombreux territoires, permet de mieux percevoir les évolutions qui s'opèrent à cette époque dans les sociétés coloniales et en particulier au Canada.

En faisant une histoire des réseaux et de la culture noble, j'illustre la pertinence sociale de la noblesse francophone dans une société en plein changement qui fragilise les élites traditionnelles. De plus, les nobles sont liés aux différents pouvoirs (politiques, économique, religieux). Une étude

¹²⁴ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812 : un essai d'économie historique* (Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973), 53.

¹²⁵ Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait : trame sociopolitique du Québec au tournant du XIX^e siècle* (Québec, Boréal Express, 1973), 345 p. ; Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée* (Montréal, Boréal, 2001), 503 p.

de réseau constitue donc un bon axe de recherche, car elle permettra de déterminer les enjeux de pouvoirs et les hiérarchies qui sont en place au sein d'une élite à la fois très ancrée localement et insérée dans des réseaux transatlantiques.

Dans cette optique, j'ai utilisé le *Dictionnaire généalogique de la Noblesse de la Nouvelle-France* d'Yves Drolet (qui a retenu la qualité d'écuyer comme critère d'inclusion¹²⁶) et les listes d'Haldimand et de Carleton comme filtre dans les catalogues de plusieurs centres d'archives. En France :

- les archives nationales de l'outremer,
- les archives départementales de la Gironde, de Touraine, du Calvados et des Pyrénées Atlantique,
- les Archives Nationales de France.

En Grande-Bretagne :

- les archives de la *British Library*
- les *National Archives of the United Kingdom*.

Au Canada :

- les Bibliothèques et archives du Canada,
- la BanQ,
- le *Colonial Office* à la BAC,
- les archives de l'Université de Montréal et de sa Bibliothèque des livres rares et des collections spéciales,
- les archives de la collection Léry-MacDonald de l'université McGill,
- les archives de la ville de Québec, et de la ville de Montréal,
- les archives du musée McCord.

Et, enfin aux États-Unis :

- les archives de Harvard,
- les archives de la bibliothèque du Congrès.

¹²⁶ Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France* (Montréal, Éditions de la Sarracénie, 2019). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4002955>, xiii.

Dans ces différents centres, j’ai trouvé une grande variété type de sources, réparties à travers plus de 1200 documents différents rédigés dans six langues¹²⁷. Ces archives qui vont de la correspondance aux documents notariés en passant par des sauf-conduits et les sources iconographiques m’ont permis d’étudier mon échantillon grâce à plusieurs cadres d’analyse et de produire une étude large de la réinvention socioculturelle de la noblesse canadienne sous le régime britannique. J’ai pu faire des analyses démographiques de l’évolution de la noblesse canadienne, grâce notamment au Programme de Recherche en Démographie Historique (PRDH) qui m’a permis d’avoir accès aux actes d’état civils (baptêmes, mariages, sépultures) de mon échantillon¹²⁸, mais j’ai également pu étudier l’économie noble, à travers les contrats qu’ils passent, les livres de comptes et d’autres archives à caractère financier. Les nombreuses lettres, mais aussi les mémoires, les biographies et les histoires familiales ont quant à elles permis d’étudier la façon de penser (et de se penser) des nobles ainsi que leurs modes de communications. Les portraits nobles m’ont pour leur part permis d’en apprendre plus sur les modes de représentation du groupe. Outre ces sources somme toute classiques, j’ai pu avoir accès à des documents plus originaux (notamment un traité scolaire rédigé pour un membre de la famille royale britannique¹²⁹, des bonnets conservés au musée McCord¹³⁰ et des sauf-conduits russes et allemands¹³¹).

L’éparpillement géographique des différents fonds d’archive a été un défi, notamment en contexte de pandémie. Malgré tout, il représente, me semble-t-il, l’un des atouts de cette recherche, car il permet de mesurer toute l’étendue de la transnationalité des nobles canadiens, simplement à travers la liste des centres d’archives où l’on trouve des sources les concernant, mais aussi à travers

¹²⁷ Le français et l’anglais, bien sûr, mais également l’allemand, l’espagnol, le russe et l’italien.

¹²⁸ S. A., « Le Programme de recherche en démographie historique — présentation », PRDH — Programme de recherche en démographie historique, consulté le 20 novembre 2021, <https://www.prdh-igd.com/fr/le-prdh>

¹²⁹ British Library, ‘Egerton MS 3491, fol. 199-210, mémoire sur l’enseignement classique rédigé par Fleury à l’attention du prince de Galles’ (entre 1770 et 1812).

¹³⁰ Archives du musée McCord, M987.32.1 — *Coiffe d’intérieur turquoise ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry*, 1770-1780. ; Archives du musée McCord, M987.32.2 — *Coiffe d’intérieur mauve ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry*, 1770-1780.

¹³¹ BanQ, « P386, D540, Sauf-conduit accordé à Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry par le Comte von Keller, ambassadeur du Roi de Prusse auprès du gouvernement des Pays-Bas » (entre le 1^{er} janvier 1795 et le 31 décembre 1797) ; BanQ, « P386, D542, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1799 et le 31 décembre 1799) ; BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812) ; BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812) ; BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816) ; BanQ, « P386, D548, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1819 et le 31 décembre 1819).

les différentes langues dans lesquelles sont rédigés ces documents. Alors que la tradition prête aux Canadiens en général et à leur noblesse en particulier un unilinguisme francophone quelque peu archaïque (parfois un peu d'anglais, mais avec difficulté) et un repli sur eux-mêmes, aussi bien géographiquement que mentalement, on observe que les nobles canadiens sont présents aux quatre coins du monde pendant la période étudiée¹³².

Les archives rédigées dans des langues autres que le français et l'anglais ont également présenté des difficultés. En raison de la variété des langues, il s'agissait souvent d'archives jamais analysées par les historiens du Canada. J'ai donc pris soin de les faire traduire¹³³, ce qui m'a permis de mettre à jour l'étude de certains nobles, qui n'avait pas évolué depuis le début du XX^e siècle et élargir le cadre de ma recherche, lui donnant une tonalité aussi globale que possible.

Le dernier problème qu'a présenté l'étude de sources nobiliaires a été que la très grande majorité des documents ne concernent que (et sont écrits par) les hommes adultes. Souhaitant faire une étude prosopographique d'une partie de la noblesse canadienne qui s'allie aux Britanniques, il était important pour moi de ne pas me concentrer exclusivement sur une vision masculine de l'histoire du groupe. Cependant le large panel de sources sortant de l'ordinaire, comme les costumes et les archives iconographiques, a compensé le manque d'archives plus classiques. Cela m'a permis de ne pas cantonner l'étude des femmes et des enfants à la seule analyse du mariage et de la vie familiale. La variété archivistique de cette thèse, bien qu'ayant demandé un grand travail de dépouillement, est à l'origine de réflexions sur les nobles qui se démarquent de l'historiographie traditionnelle en ce qui concerne la place des femmes et des enfants dans la noblesse canadienne au tournant du XIX^e siècle.

Le dépouillement des archives nécessaires à la réalisation de ce travail a donc présenté de nombreux défis. Malgré tout, ce sont ces défis et surtout les analyses qui en ont résulté qui, à mon sens, font toute l'originalité et l'intérêt de cette étude.

¹³² Pour les cinq familles nobles concernées par cette thèse, on peut voir leur répartition dans le monde sur la figure 1 — Carte des déplacements ralliés, dans le chapitre 1.

¹³³ Les traductions de ces documents se trouvent en Annexe 5 de cette thèse.

3.2- Méthodologie

Dans son article, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », publié sous la direction de Bertrand Fonck et Laurent Veyssière dans le livre *La Nouvelle-France en héritage*¹³⁴, Lorraine Gadoury étudie l'adaptation des nobles francophones au Régime britannique et compare leur position démographique, sociale et économique avant et après la Cession. Elle classe les différentes familles de la noblesse canadienne en fonction de leur position sociale les unes par rapport aux autres et étudie leur évolution dans le cadre de la transition socio-politique que constitue le passage au régime britannique.

Parmi ces catégories se trouvent les familles dites « intermédiaires » en Nouvelle-France. Lorraine Gadoury a noté que certaines de ces familles connaissaient une ascension fulgurante après la Cession. J'ai choisi cette catégorie, car les nobles les plus hauts placés sous le régime français quittent le Canada et ceux de plus basse extraction ont peu de chance de survivre sociologiquement au changement de régime et encore moins de s'élever socialement au sein des nouvelles élites. En croisant leurs noms avec les catalogues de fonds d'archives travaillés, j'ai constaté que ces familles étaient également présentes, pour la plupart, dans les archives choisies (BanQ, FR-ANOM, etc.) qui touchent à la fois le Canada, le Royaume-Uni et la France. Parce que je voulais étudier les familles ayant des chances d'insertion au sein des élites britanniques, il m'est apparu pertinent de travailler sur ces familles. J'ai croisé ce cadre interprétatif avec une approche historique en cherchant les familles dont au moins un membre avait fait partie du Conseil Législatif pendant ma période (entre 1774 et 1815).

Il s'agit des familles suivantes :

- les Aubert de Gaspé ;
- les Fleury ;
- les Chaussegros de Léry ;
- les Juchereau Duchesnay ;
- les Hertel de Rouville.

Pour optimiser ma recherche sur ces familles, j'ai produit un arbre généalogique pour chacune d'elle grâce au logiciel MacFamily 8. En utilisant plusieurs sources primaires et secondaires (notamment le *dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France* d'Yves

¹³⁴ Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Laurent Veyssière, *La Nouvelle-France en héritage* (Paris, A. Colin, 2013), 119-135.

Drolet¹³⁵ ainsi que des certificats de mariages, de baptêmes et de décès et d'autres archives notariales), j'ai pu reconstituer des arbres généalogiques aussi complets que possible. J'ai alors constaté deux choses. Tout d'abord, je comptais un total de 662 individus concernés par ma période (même si certains ne le sont que pour un temps très court, car ils naissent ou décèdent près des bornes chronologiques). Ensuite, mes cinq familles étaient liées les unes aux autres par mariages, constituant un réseau supra-familial.

Ne pouvant pas étudier 662 individus de façon exhaustive, j'ai décidé d'axer ma recherche autour d'une cohorte constituée d'individus adultes entre 1775 et 1815, c'est-à-dire ceux qui ont entre 20 ou 30 ans entre les années 1760 et 1770 et dont la vie publique s'achève vers la fin de ma période. Ce sont ceux qui vieillissent ensemble sous le Régime britannique. Ces personnes constitueront les « personnages principaux » de mon étude. Cependant, j'aborde également les personnes liées à cette génération, mais qui n'en font pas partie (les frères, sœurs, enfants). Plus globalement, mon étude concerne une génération symbolique : c'est-à-dire un groupe de personne ayant connu une même expérience fondatrice que ce soit de façon réelle ou fantasmée (la Conquête).

L'intérêt de cet échantillon est aussi qu'il donne à voir un réseau familial et amical dont les ramifications s'étendent entre les empires britanniques et français et parcourent l'ensemble du globe. Cela fait de ces familles un véritable objet d'histoire atlantique, selon les trois définitions développées par Armitage. La transnationalité constitue un pan de l'identité nobiliaire important et cela m'a amené à m'interroger sur sa participation à la réinvention de ces familles sous le régime britannique. Il s'agit donc ici d'étudier un échantillon de la noblesse canadienne qui choisit de se rallier au nouveau régime et que j'appellerai « la noblesse ralliée »¹³⁶.

De plus, je travaille (mais il me semble que les archives me poussent naturellement dans ce sens) sur des personnages dont le parcours ressort plus particulièrement dans les archives. Ces derniers illustrent clairement les facteurs du maintien de la présence des nobles en tant que groupe distinct sous le régime britannique. Cependant, il s'agit là d'un des biais les plus importants de mon étude, car il peut sembler au lecteur que je n'étudierai que « ceux qui ont réussi ». Il est important de noter ici que les archives et le temps alloué à cette recherche ne m'ont pas permis de développer l'étude des échecs autant que je l'aurai souhaité. Cela dit, on trouve également dans les cinq

¹³⁵ Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 887 p.

¹³⁶ Cette notion est définie plus en détail dans le chapitre 1 de cette thèse.

familles de mon échantillon un nombre non négligeable de cas de non-réinvention, voire de déchéance, dû à de nombreux facteurs différents, aussi bien internes (un refus réactionnaire du changement) ou externes (comme de grandes difficultés économiques ou, tout simplement, d'autres révolutions et conflits).

4- Problématique

Depuis la fin des années 1980, les historiens ont commencé à s'interroger sur le rôle des élites dans les processus de transition politique. Karine Rance¹³⁷ a notamment adapté au contexte révolutionnaire français le principe des *Democratic studies* théorisé par John Highley et Jan Papulki selon lequel « le degré d'unité et de différenciation des élites, ainsi que leur mobilité constituent les ressorts majeurs des modalités du processus transitionnel¹³⁸. » L'historienne explique qu'une partie de la noblesse française fait le choix « d'une spécialisation fonctionnelle des élites¹³⁹ » et soutient la mise en place d'une monarchie constitutionnelle. Au Canada, une partie de la noblesse canadienne se rallie quant à elle au régime britannique et ce sont les modalités de sa transition que je me propose d'étudier dans cette thèse.

Après la Cession de 1763, la noblesse canadienne se trouve dans une situation des plus précaires pour son statut social, économique et politique ; cependant, on constate qu'une partie des nobles parviennent à se maintenir parmi les élites de la colonie tout en gardant, il me semble, leur particularité. Entre 1774 et 1815, de quelle façon la présence des nobles francophones, comme groupe social distinct, se manifeste-t-elle et se renouvelle-t-elle au sein des élites impériales et coloniales canadiennes ?

Cette problématique sous-tend toute une série de questionnements sur les mécanismes socioculturels conscients et inconscients de reproduction de la noblesse canadienne. Pour commencer, puisque nous avons dit plus tôt que la noblesse canadienne était difficile à définir même avant la Cession, il faut commencer par se demander ce qu'implique « être noble » au Canada dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette question inclut une étude des privilèges et des devoirs des nobles de la colonie ainsi que leur évolution après la Cession. Il faut également

¹³⁷ Karine Rance, « Élités et transition : le cas de Montlosier », *Annales historiques de la Révolution française* 400, 2 (2020), 99-123.

¹³⁸ John Higley et Jan Pakulski, « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et occidentale », *Revue française de science politique* 50, 4-5 (2000), 657-678.

¹³⁹ Rance, 100.

s'interroger sur le capital symbolique de ce groupe social. Pour cela, il convient d'étudier les imaginaires élitaires coloniaux, Canadien français et Britanniques dans lesquels la noblesse doit trouver sa place.

Un autre pan de cette problématique consiste à déterminer qui est noble au Canada. Se pose notamment le problème de l'absence d'assises juridiques à la définition de noblesse après la Cession. Cette question regroupe non seulement l'aspect transnational et transatlantique, mais également l'aspect explicitement canadien. Enfin, il convient d'aborder l'étude des périphéries de la noblesse, des « agrégés », dans un contexte où l'absence de cadre juridique redéfinit leur place par rapport à la noblesse, elle-même instable. Cette question, tout en abordant le problème juridique, permet de voir comment il est contourné par les nobles (quand c'est le cas) et comment les nobles utilisent leur capital symbolique pour ne pas dépendre des lois pour exister en tant que groupe social élitare distinct.

Pour finir, quelles stratégies emploient-ils pour se maintenir parmi les élites canadiennes et britanniques ? S'adaptent-ils (tous) au nouveau régime et de quelle façon ? Y a-t-il une « canadianisation » (ou créolisation) de la noblesse à cette époque ? Comment s'adaptent-ils au contexte du nouvel empire dans lequel ils se trouvent ? Quelles relations choisissent-ils d'entretenir avec l'Empire britannique, l'Empire français et leurs élites respectives ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de comprendre les mécanismes de reproduction de la noblesse canadienne. Mon hypothèse est que les nobles réussissent à trouver une forme d'équilibre entre le besoin de renouvellement dû au changement de régime et leur fidélité apparente à des traditions séculaires. Ce sont des « caméléons sociaux » qui existent à travers trois paradoxes : un imaginaire transnational contre une réalité juridique nationale ; un désir d'éternité contre un besoin d'évolution constant ; une culture de la distinction opposée à des frontières poreuses. Les élites participent de façon importante à la construction de la société dans laquelle elles évoluent et, pendant notre période, il est probable qu'une partie au moins de la noblesse canadienne influence le développement de la société canadienne-française qui commence au tournant du XIX^e siècle. Je pense également qu'afin de continuer à exister sous le nouveau régime, la partie de la noblesse canadienne étudiée dans ma thèse bâtit pendant ma période une identité profondément transnationale se détachant progressivement, mais jamais totalement de leurs pairs de la vieille Europe. Vivant sur le continent américain, la comparaison avec les autres élites qui s'y implantent, en particulier la *gentry* anglo-américaine, me permet également de supposer que se

forme au sein de la noblesse canadienne une identité coloniale spécifique à l'Amérique du Nord. Enfin, il existe selon moi au sein de l'échantillon étudié, une ambiguïté entre son identité coloniale, qui le pousse à se détacher de la métropole, et son identité élitaire, qui, au contraire, le ramène vers l'Europe et les caractéristiques de l'élite du Vieux Continent.

5- Annonce du plan

Afin de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses, ma thèse se compose de quatre chapitres, analysant chacun un aspect du renouvellement de la noblesse canadienne. Le premier chapitre, intitulé la noblesse ralliée après la Cession » est consacré à la définition de la noblesse canadienne après le passage au régime britannique, ainsi qu'à la présentation de l'échantillon de recherche dans le contexte élitaire et impérial canadien. Je commence ici par faire un tour d'horizon démographique du groupe noble canadien, dans son ensemble, ainsi que de ce que Lorraine Gadoury a appelé les périphéries de la noblesse, à savoir les élites gravitant autour d'elle et souhaitant s'y intégrer. À partir de cette présentation générale, sont définies les caractéristiques de mon échantillon, à savoir les cinq familles nobles qui sont le centre de mon analyse, leur généalogie et leurs spécificités démographiques. Les deux parties suivantes sont consacrées à l'identité distincte de ces cinq familles. Je consacre une partie de mon chapitre à l'identité seigneuriale que cette noblesse adopte sous le régime britannique après avoir été pendant plusieurs générations une aristocratie militaire possédant des seigneuries. Puis, j'aborde la double identité de ce groupe, à savoir sa capacité à maintenir l'équilibre entre ses racines françaises et son avenir britannique dans un contexte colonial nord-américain. On peut voir ici en quoi cela donne petit à petit aux familles étudiées une identité proprement canadienne.

Dans le second chapitre (« Valeurs et représentations »), j'interroge les mécanismes symboliques de reproduction de mon échantillon noble. Ici, j'analyse la transmission du capital symbolique noble, en particulier l'éthos militaire et les valeurs familiales. Le capital symbolique étant primordial dans la reproduction d'un groupe social, on voit dans ce chapitre comment les familles étudiées parviennent à perpétuer une mentalité qui semble à première vue en contradiction avec le contexte économique, social et politique du tournant du XIX^e siècle. Outre les valeurs, ce chapitre traite des représentations sociales, c'est-à-dire des mécanismes par lesquels les individus de mes familles se donnent à voir à la société et aux autres membres du groupe.

Le chapitre suivant traite de la culture noble, en particulier la culture matérielle (la mode, la gastronomie, l'art), mais également de l'éducation et du patrimoine nobles. Ici, on peut voir de façon claire l'importance de la double identité nationale des cinq familles étudiées ainsi que l'importance des preuves tangibles du mode de vie noble. On observe également dans ce chapitre à quel point le groupe est transnational et l'importance du réseau d'échanges de denrées. Est également abordée la place des esclaves dans l'économie, mais surtout dans le prestige nobiliaire. Le patrimoine foncier et les modes de transmissions, vitaux pour une économie noble basée sur des dépenses fastueuses, clôturent ce chapitre.

La dernière partie de cette thèse est dédiée à la sociabilité noble et aux relations que les cinq familles étudiées entretiennent entre elles et avec le reste des populations des deux empires où on retrouve leurs membres. Sont tout d'abord analysées les différentes cérémonies qui jalonnent la vie des nobles et les individus qui y prennent part. J'étudie en particulier la question du mariage, de la cérémonie religieuse jusqu'à la fin de la vie conjugale, qu'elle ait pour cause la mort d'un des conjoints ou la séparation. Dans cette section, je parle également du célibat laïc, qui concerne une grande proportion des individus du groupe. La transnationalité étant un des traits principaux de notre échantillon, une partie du chapitre est consacré à la création et au maintien d'un réseau géographiquement très éparpillé. Les nobles canadiens, bien que faisant partie de l'élite de deux empires, n'en appartiennent pas moins à des réseaux de clientélismes tant comme patrons que comme clients. Il est donc important d'aborder le mode de sociabilité particulier qui sous-tend les relations clientélistes ainsi que les différents réseaux de ce type auxquels participent les membres des familles Aubert de Gaspé, Chaussegros de Léry, Fleury, Hertel et Juchereau. Bien que les femmes ne soient pas le seul point focal de ce chapitre, elles jouent un rôle important dans tous les points qui y sont abordés, je souligne donc leurs participations aux actes sociaux qui sous-tendent la vie des nobles tout au long de mon chapitre. Cependant, je tenais à leur garder une place particulière : ma dernière partie leur est donc spécifiquement consacrée. J'y aborde les mécanismes spécifiquement féminins de réinvention de la noblesse ralliée. Il est aussi question des relations des femmes nobles avec différentes formes de pouvoir économique et social. Enfin, je souhaite passer rapidement sur les silences des archives à leur sujet et les raisons historiques, historiographiques et sociologiques qui les expliquent.

Chapitre 1 : La noblesse canadienne ralliée après la Cession

Qu'est-ce qu'être un noble canadien après la Cession ? Sous un régime où la noblesse ne se définit plus d'un point de vue juridique, comment les nobles continuent-ils à apparaître comme un groupe social distinct à la fois au Canada, mais aussi dans l'ensemble de l'Empire britannique (son intégration au régime britannique servira du reste de point de référence à l'administration impériale quand viendra le temps d'établir un système de gouvernance dans les colonies obtenues après le Canada¹) et dans le reste du monde ? Cette identité noble canadienne se traduit de différentes façons. Elle est visible à travers des comportements démographiques qui lui sont propres et qui traduisent une adaptation au nouveau contexte sociopolitique dans lequel elle entend évoluer, particulièrement après l'Acte de Québec. C'est également une identité multinationale, à cheval entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

J'ai choisi de travailler sur la réinvention de la noblesse canadienne ralliée sous le régime britannique à travers les destins et les comportements de cinq familles qui représentent un échantillon représentatif de la noblesse ralliée de cette période². Après leur présentation, je m'attacherai donc dans ce chapitre à répondre à la question « qu'est-ce qu'être un noble canadien après la Cession ? » en me basant sur ces cinq familles.

J'étudierai l'évolution de la démographie de la noblesse ralliée par rapport au régime français et j'analyserai les résultats trouvés au prisme de l'étude de son renouvellement. Les comportements démographiques de la noblesse ralliée après la Cession changent-ils et, si oui, cela démontre-t-il une volonté d'adaptation au nouveau régime ? J'étudierai également la double identité des nobles canadiens ralliés et j'essaierai de déterminer ce que signifient être noble et être

¹ Aaron Willis, « Rethinking Ireland and assimilation: Quebec, collaboration and the heterogeneous Empire », dans Ollivier Hubert et François Furstenberg, dirs., *Entangling the Quebec Act : transnational contexts, meanings, and legacies in North America and the British empire*, McGill-Queen's studies in early Canada / Avant le Canada (Montreal: McGill-Queen's University Press, 2020), 186.

² Il s'agit des nobles « fier de leur passé français et de leurs services dans l'armée, les nobles chercheront à se rapprocher des nouveaux détenteurs du pouvoir, désormais synonymes d'emplois et de privilèges, afin de se maintenir familialement et en tant que groupe. Les quelques familles qui participent aux places veulent conserver le pouvoir entre leurs mains », Sophie Imbeault, « Charles François Tarieu de Lanaudière, une difficile transition », dans *Gaston Deschênes, Denis Vaugeois, Raymonde Litalien et Jacques Mathieu, dirs., Vivre la conquête : à travers plus de 25 parcours individuels (Québec : Septentrion, 2013)*, 479. Nous en parlerons plus précisément un peu plus loin dans ce chapitre.

Canadien pour les membres des cinq familles concernées par cette thèse. Nous verrons ici si l'identité noble canadienne des familles ralliées est seulement française au sens régional du terme³ ou si cette noblesse évolue pour adopter des traits britanniques. Si c'est le cas, cela fait-il d'elle une noblesse britannique ? Mon hypothèse serait plutôt que cette appropriation d'identités nationales plurielles fait partie de ce qui la distingue en tant que « Canadienne ». Ce chapitre sera l'occasion d'étudier les moyens mis en œuvre par les nobles ralliés pour adapter leur façon d'être noble, notamment à travers un changement d'échelle des « métacritères⁴ » définis en introduction, tout comme le groupe adapte sa « canadienité » au changement de régime.

1- La démographie de la noblesse canadienne

1.1- Tours d'horizon démographique

Groupe minoritaire par définition, la noblesse ne dépasse jamais en Europe 3 % de la population totale. Mais au Canada, au moment de la Conquête, ce chiffre est encore bien plus bas (0,9 %)⁵. À la fois en raison des pratiques démographiques nobiliaires de la fin du régime français⁶, mais aussi parce qu'une partie du groupe quitte définitivement le territoire après la Conquête alors que la population eurodescendante générale de la colonie augmente constamment. En 1774, au début de la période étudiée ici, Lorraine Gadoury compte 844 nobles canadiens⁷ sur une population totale de 90 000 personnes⁸. Il semble donc que, après une période de déclin relatif, à la fin du régime français et au début du régime anglais, la population noble se soit stabilisée⁹.

En réalité il est difficile de compter avec précision les nobles qui demeurent au Canada après la Cession. Pour les comptabiliser sur un territoire donné, il faudrait savoir qui est noble. D'un point de vue légal, plus aucun sujet francophone de l'Empire britannique ne peut être ainsi

³ François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 66, 1 (2012), <https://doi.org/10.7202/1021081ar>, 38.

⁴ Les nobles ralliés adaptent leurs « métacritères » au changement de régime. Alors qu'ils servaient l'état et avaient des réseaux familiaux (et même parfois des propriétés foncières) hors du Canada, après la Conquête, ils réduisent leur champ d'action dans ces domaines à une échelle canadienne, voire locale.

⁵ Lorraine Gadoury démontre que, comme la noblesse française, la noblesse canadienne connaît un déclin démographique tout au long du XVIII^e siècle. Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 38.

⁶ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 156-157.

⁷ Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne » dans Laurent Veyssièrre et al. (dir.), *La Nouvelle-France en héritage* (Paris, A. Colin, 2013), 122.

⁸ S. A., « Les Acadiens (1752-1784) » dans *Statistique Canada*, consulté le 14 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064810-fra.htm>

⁹ Ce qui nuance la théorie de « décapitation sociale » qui prédomine dans l'historiographie canadienne traditionnelle et même simplement avec un processus d'extinction de la noblesse lié directement à la Conquête.

qualifié, le privilège étant lié à la nationalité française et les historiens qui ont étudié la question donnent une définition de la noblesse canadienne assez large, qui englobe tous les destins professionnels et inclut les agrégés à la noblesse¹⁰. « Nouveaux sujets » de l'Empire britannique, les nobles ralliés, en demeurant ou en retournant au Canada, renoncent donc à leurs prérogatives françaises¹¹. En outre, la noblesse canadienne après la Cession est un groupe à cheval entre deux empires¹². Le recensement s'avère donc difficile. En effet, entre 1774 et 1815 l'effectif varie et l'état des archives ne permet pas toujours de savoir où se trouvent certains membres du groupe. Enfin, un recensement global de la noblesse canadienne, suppose de décompter femmes et enfants, alors que les archives ont tendance à privilégier les sources concernant les hommes adultes¹³.

Dans son livre *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, Lorraine Gadoury dresse un portrait démographique de la noblesse à la fin du XVIII^e siècle¹⁴. Après la Conquête, le célibat chez les nobles canadiens diminue (entre 1735 et 1765, le célibat définitif est de 6 % pour les hommes et de 27,5 % pour les femmes¹⁵). Il est possible que le changement de contexte socio-économique se soit traduit par une augmentation du nombre de mariages favorisant la reproduction du groupe et lui permettant ainsi de perdurer. On constate l'importance de l'endogamie au sein de la noblesse canadienne. Il est essentiel que la fiancée soit issue d'une famille prestigieuse et qu'elle apporte une dot conséquente. Pour autant, sa condition nobiliaire n'est pas un prérequis absolu à l'union. Les mariages hors de la noblesse sont d'ailleurs plus nombreux en Nouvelle-France que

¹⁰ C'est une question sur laquelle ont travaillé Lorraine Gadoury, Yves Drolet et Robert Larin et sur laquelle s'interrogent encore les jeunes chercheurs et chercheuses, comme Karine Pépin, sans réponse définitive à l'heure actuelle.

¹¹ Bien entendu, on peut avancer, surtout dans le cas canadien, que la noblesse est avant tout un fait social (nous y reviendrons), mais quels sont les critères « objectifs » qui permettraient de comptabiliser les représentants de ce fait social ?

¹² Si certains nobles quittent effectivement la colonie de façon définitive en 1763 selon les termes du Traité de Versailles, une partie d'entre eux revient au Canada avant la fin du XVIII^e siècle alors que d'autres continuent à partir bien après les 18 mois prévus par le traité. C'est notamment le cas d'Alexandre André Victor Chaussegros de Léry qui rejoint son frère François-Joseph en France en 1806.

¹³ Bien qu'Yves Drolet fasse un travail de recensement admirable, son dictionnaire généalogique omet notamment les enfants anonymes, morts à la naissance. De plus, il manque (dans ces travaux comme dans les archives que j'ai dépouillées) les documents donnant des indications sur la suite de la vie (ou la mort) de certains individus. Grâce à mes propres recherches généalogiques et à celles de M. Drolet, il est possible d'estimer le nombre de naissances et même d'établir le nombre de femmes à la naissance, mais le manque de sources concernant les femmes (surtout les célibataires) rend difficile d'estimer combien de ces femmes atteignent l'âge adulte.

¹⁴ Lorraine Gadoury a rencontré une partie des mêmes difficultés que cette étude. Sa recherche se base majoritairement sur des sources notariées masculines et patrilinéaires, compensées en partie par l'étude des correspondances. Ces dernières permettent de mieux voir la place des enfants et des femmes au sein de la noblesse canadienne. Cependant, *La noblesse de Nouvelle-France* reste une analyse faite majoritairement à travers le regard masculin.

¹⁵ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 63.

dans la métropole¹⁶. La fécondité des femmes nobles, à la fin du régime français, est inférieure à celle des roturiers canadiens¹⁷ : 70 % des familles nobles comptent d'un à dix enfants au cours du XVIII^e siècle avec une moyenne de 5,3 naissances par famille complète¹⁸ contre plus de huit en population générale¹⁹. Au cours du XVIII^e, les nobles canadiens meurent plus tard que les individus roturiers, mais le taux de mortalité infantile²⁰ augmente tandis qu'il diminue en population générale. Entre 1735 et 1765, le quotient de mortalité infantile chez les nobles est de 480 ‰ contre 246 ‰²¹. D'après Lorraine Gadoury, il est possible que la mise en nourrice (très en vogue dans les élites) joue un rôle pour expliquer cet écart²².

Au moment où commence notre étude, la noblesse canadienne est peu nombreuse et le départ d'une partie de ses membres pour la France n'a pas amélioré sa position démographique. « On dénombre exactement 395 Canadiens, issus de 121 des familles formant la noblesse du Canada, passés en France après 1754. Mais puisque 76 d'entre eux allaient rentrer définitivement au Canada entre 1761 et 1806, l'immigration nette est donc de 319 Canadiens de naissance noble émigrés en France entre 1755 et 1777²³. » Les nobles canadiens ralliés s'éparpillent autour du monde, nous y reviendrons, notamment dans l'Empire britannique, pour des raisons professionnelles le plus souvent, mais également pour leurs études ou dans le cadre d'alliances matrimoniales. Cependant, en 1815, on compte encore 50 familles nobles établies au Canada²⁴. La noblesse canadienne continue donc à exister après la Cession et la « décapitation sociale » dont parle notamment Michel Brunet²⁵ doit fortement être nuancée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'historien s'appuie sur le départ (en grand nombre, il est vrai) des administrateurs et des officiers.

¹⁶ *Ibid.*, 104.

¹⁷ Cependant, la natalité de la noblesse canadienne à cette époque reste plus forte que celle des élites européennes, notamment dans la gentry anglaise au sein de laquelle on compte une moyenne de 3,8 enfants par familles entre 1700 et 1749. Voir Stone et Stone, 470.

¹⁸ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 117.

¹⁹ L'aménagement linguistique dans le monde, « Le problème de la dénatalité au Québec », consulté le 29 avril 2020, <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/amnord/Quebec-3denatalite.htm>

²⁰ C'est-à-dire la mortalité à moins d'un an.

²¹ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 142-143.

²² *Ibid.*, 128-129.

²³ Robert Larin, « Les Canadiens passés en France à la Conquête : Les nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 68, 1-2 (2014), <https://doi.org/10.7202/1032021ar.103>.

²⁴ En 1754, Lorraine Gadoury recense 138 familles nobles, soit une diminution de 64 %. Voir Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse dans la vallée du Saint-Laurent » (2016), <http://id.erudit.org/iderudit/83290ac.7>.

²⁵ Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, 293 p. et Brunet, *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine*, 313 p.

S'ils sont effectivement nobles, pour la plupart, ils ne sont généralement pas canadiens et beaucoup d'entre eux seraient probablement rentrés en France de toute façon. Par ailleurs, Michel Brunet, comme la plupart des historiens canadiens de son époque, a tendance à confondre les différentes élites tandis que ses successeurs ont associé la décapitation sociale à la seule noblesse alors qu'il aurait fallu inclure les marchands, par exemple, qui font partie du raisonnement de Brunet. Enfin, si un certain nombre d'hommes nobles s'embarquent effectivement pour la France à la Conquête, beaucoup d'entre eux reviennent plus tard au Canada²⁶, ce que Michel Brunet ne semble pas avoir pris en considération.

Ces recensements, qu'ils soient tirés des recherches de Gadoury²⁷ ou du *Dictionnaire généalogique* de Drolet²⁸, se basent sur une définition de la noblesse canadienne assez large, qui englobe tous les destins professionnels et inclut les agrégés à la noblesse (qui sont des roturiers qui gravitent en périphérie du groupe). Ils en adoptent les modes de vie et les titres, sans y être légalement intégré, ce qui permet à leurs enfants ou petits-enfants de profiter du « verdict social », un processus d'agrégation taise²⁹. Lorraine Gadoury réalise, elle aussi ses recensements selon le principe de la patrilinéarité, ce qui est tout à fait cohérent avec la transmission patrilinéaire du privilège. Cependant, cela exclut de la famille élargie les femmes qui ne sont pas nobles³⁰. Puisqu'il assimile le déclin social à l'extinction d'une famille, le prisme de la patrilinéarité nous prive d'informations précieuses pour établir une définition stable. Elles font défaut tant à propos des familles dont le statut social se déprécie, que de la mobilité géographique de la noblesse canadienne dans son ensemble. Ces renseignements seraient particulièrement pertinents quand il s'agit d'étudier le groupe social après la Cession³¹.

J'ai moi-même recensé 46 familles de nobles canadiens regroupant 906 individus pour l'année 1815. Toutefois, ce chiffre est probablement sous-évalué à plus d'un titre. Tout d'abord, je

²⁶ Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805* (Québec ; Paris, Septentrion ; PUPS, 2006), 139-140.

²⁷ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 208 p.

²⁸ Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 836 p.

²⁹ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 44 et Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », 47.

³⁰ Bien que ces familles ne soient pas officiellement nobles, il est regrettable de ne pas les considérer, car elles font, par extension, partie du groupe. Tout d'abord elles ont souvent été méticuleusement choisies pour leurs valeurs et leur mode de vie proches de celles de la noblesse ralliée, mais également, car la famille est au moins aussi importante et fondamentale que les titres aux yeux des nobles. Nous reviendrons sur ces deux points dans la suite de notre étude.

³¹ Dans le cadre de ma thèse, j'ai moi-même fait un recensement des familles nobles sur lesquelles j'ai travaillé dans lequel j'ai inclus autant que faire se peut les branches matrilinéaires.

me suis basée sur le *Dictionnaire généalogique* d'Yves Drolet³², qui ne recense pas les membres issus de mariages hors de la noblesse³³. De plus, l'absence de définition stable interdit un recensement précis de la noblesse canadienne en 1815. Comme le montre très bien Élie Haddad, la définition de la noblesse est évolutive³⁴, ce qui explique en partie que ni les historiens ni les contemporains ne s'accordent sur ce qu'est un noble canadien³⁵. Par conséquent, il est raisonnable de penser que les nobles canadiens vivants en 1815 étaient plus nombreux que ce que nous proposons ici.

On trouve environ 906³⁶ nobles au Canada en 1815 alors que Lorraine Gadoury en avait recensé 844 en 1775. Cela témoigne d'une certaine stabilité démographique pour un groupe longtemps considéré comme étant en voie d'extinction³⁷. Si cette population se stabilise dans l'absolu, il est vrai que sa proportion diminue au sein de la population totale³⁸, passant d'environ 1 % après la Conquête à 0,3 % en 1815. Cependant, il me semble que les historiens canadiens ont exagéré l'importance de cette diminution et son originalité. Par exemple, étudiant des cas français, Sylvain Vigneron estime que la noblesse cambrésienne du XVIII^e ne compte que pour 0,9 à 1,5 % de la population de la ville³⁹ et que ce chiffre est plus élevé qu'en Haute-Alsace ou à Lyon⁴⁰.

³² Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 836 p.

³³ Par exemple, les familles Celles Duclos (22 membres vivants sur le territoire canadien en 1815) et Mézières de Lépervanche (un individu au Canada en 1815) ont une postérité probablement plus importante que celles comptabilisées ici.

³⁴ Élie Haddad, « 1. De la terre au sang : l'héritage de la noblesse (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans *Léguer, hériter*, dir. (Paris : La Découverte, 2016), 21.

³⁵ On peut notamment s'interroger sur l'appartenance à la noblesse canadienne des émigrés de première génération comme François-Joseph Chaussegros de Léry ; François-Joseph Ruggiu, dans son article « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », 38, estime que seuls les nobles restés au Canada sont des nobles canadiens. Pourtant, tout au long du XIX^e siècle, les émigrés sont considérés comme des nobles canadiens à la fois par leurs contemporains canadiens, par ceux du pays où ils immigrèrent, mais aussi par les auteurs du XIX^e et du début du XX^e siècle comme Philippe Aubert de Gaspé, E. Z. Massicotte, l'abbé Daniel et, au XX^e siècle, Pierre-Georges Roy. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin, mais ce débat quant à l'appartenance nationale des nobles a également influencé le recensement de la noblesse canadienne.

³⁶ Estimation basse.

³⁷ Robert Larin, « La reproduction nobiliaire dans la lignée de René Gédéon Potier de Pommeroy du 17^e au 19^e siècle (Étude généalogique) » (2020), non publié, transmis par l'auteur.

³⁸ 335 000 personnes au Bas-Canada 1814 d'après Statistique Canada, « Les années 1800 (1806 à 1871) », 2015, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064809-fra.htm#part1>

³⁹ Sylvain Vigneron, « La noblesse dans la ville à la fin de l'Ancien Régime, l'exemple cambrésien », *Revue du Nord* 364, 1 (2006), 49.

⁴⁰ Michel Nassiet indique que la noblesse est pratiquement inexistante en Haute-Alsace et qu'elle compte à peine pour 0,4 % de la population de Lyon au XVII^e siècle. D'après lui, ces faibles densités sont liées à un phénomène de continentalisation et des conditions naturelles difficiles, mais également à la vocation militaire du groupe qui s'installe dans les régions où l'armée est stationnée (Lyon est plutôt une ville de commerce). Voir Michel Nassiet, « Les effectifs de la noblesse en France sous l'ancien régime » dans *Jarosław Dumanowski et Michel Figeac, dirs., Noblesse française*

Pourtant, aucune de ces noblesses n'a connu à cette époque d'événements comparables à la Conquête britannique ! Ce sont plutôt l'épuisement des lignages et l'augmentation du coût de la vie noble qui provoque la baisse démographique relative. De façon générale, Michel Nassiet calcule que la noblesse de France ne compte que pour 0,49 % de la population en 1785. Après la Cession, les familles qui restent semblent compenser les départs en maintenant une fécondité stable, comme nous le verrons plus tard. De plus, les chiffres de Nassiet paraissent indiquer une évolution démographique qui reste dans la norme sur cette période, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans le schéma classique de pratiques nobiliaires françaises de régulation démographique destinées à ne pas éparpiller les capitaux familiaux. Plutôt qu'une « décapitation sociale » due à la Conquête, on assiste donc plutôt à un déclin « normal », c'est-à-dire qui suit les mêmes courbes que dans le reste des noblesses européennes sans que la Cession semble l'influencer réellement, accentuée par les circonstances politiques et compensées par la suite. La stabilité du nombre absolu de nobles entre le début et la fin de notre période et le pourcentage de nobles par rapport à la population totale (pourcentage comparable à celui que l'on retrouve en France à la même époque) permettent donc de relativiser l'idée d'un impact négatif de la Conquête sur la démographie nobiliaire.

1.2- Noblesse canadienne : une identité duale

Cette noblesse qui perdure après la Cession se caractérise par sa double identité, noble et canadienne. Elle répond aux mêmes critères de distinction que les autres noblesses occidentales de la fin du XVIII^e siècle, tel que nous les avons établis plus haut. Est noble celui qui est considéré comme tel par ses pairs et par le reste de la population : il s'agit du « verdict social⁴¹ ». À partir du XVII^e siècle, l'Europe (et particulièrement la France) se dote d'une définition légale de la noblesse, qui ne sera plus de mise au Canada après la Cession puisque l'administration britannique la remplacera par une reconnaissance officielle de la noblesse. En témoignent les listes de Carleton et d'Haldimand (1767 et 1778) qui définissent qui est noble aux yeux des Britanniques. Enfin, les travaux de John Hare le démontrent très bien, l'accession au statut de Conseiller législatif entérine la position d'une famille comme représentante de la noblesse canadienne⁴².

et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVI^e-XX^e siècles (Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2007), <https://bookS.O.penedition.org/msha/17656?lang=fr>.

⁴¹ Drolet et Larin, 13.

⁴² John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793 : étude et documents* (Sillery, Septentrion, 1993), 16 ; Henri Brun considère quant à lui que la fonction de conseiller législatif est la plus prestigieuse de la colonie après

« La noblesse de la Nouvelle-France était simultanément deux choses inconciliables, c'est-à-dire un ordre légal fermé, de droit français, et aussi un regroupement social ouvert et déstructuré, d'appropriation canadienne.⁴³ » Si l'aspect inconciliable de ces deux facteurs est à nuancer, car les nobles des colonies participent à l'évolution de la notion même de noblesse par la manière dont ils la conçoivent⁴⁴, il n'en reste pas moins que la noblesse canadienne sous le régime français est le fruit de la tension entre ces deux définitions. Néanmoins, après la Cession la définition légale n'est plus d'actualité. Le « verdict social », définition sociale et culturelle d'appropriation canadienne, ainsi que la reconnaissance politique, va prendre de l'importance en tant que facteur d'identification noble.

Avant la Cession, la noblesse de Nouvelle-France se considérait comme française, mais, selon moi, ce n'est qu'une des facettes de ce que signifie être canadien pour les nobles. D'après François-Joseph Ruggiu, est canadien un noble issu d'une famille établie depuis au moins une génération avant la Cession et qui reste au Canada après le passage au régime britannique⁴⁵. Cependant, les archives et les premiers auteurs qui étudient la noblesse canadienne⁴⁶ en proposent une définition plus large : il s'agit d'une identité symbolique qui suit un individu sa vie durant même s'il la passe majoritairement hors du Canada⁴⁷. Il n'est pas non plus nécessaire d'être né dans la colonie⁴⁸, il suffit d'appartenir au groupe dont la famille est établie dans la colonie (voire y a été anoblée)⁴⁹. Enfin, les contemporains des nobles canadiens émigrés les considèrent également comme Canadiens, que ce soit dans les empires français, britanniques ou russes⁵⁰. Est alors

les fonctions de magistrats. Voir Henri Brun, *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1970), 8.

⁴³ Drolet et Larin, 19.

⁴⁴ Ruggiu, « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », 39-40.

⁴⁵ « La noblesse de Nouvelle-France n'est alors "canadienne" que de la manière dont d'autres noblesses sont "provençale" ou "bretonne". Nous parlerons de noblesse canadienne pour désigner les familles nobles d'origines françaises restées au Canada après la Conquête. » Dans Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », 38.

⁴⁶ Philippe Aubert de Gaspé, E. Z. Massicotte et l'abbé François Daniel notamment.

⁴⁷ François-Joseph Chaussegros de Léry arrive en Europe en 1760 avec ses parents et ne retournera jamais au Canada. Pourtant, ses contemporains et les auteurs du XIX^e siècle, comme Massicotte, l'abbé Daniel et Aubert de Gaspé le considère comme un noble canadien. Il en va de même pour son frère Gaspard-Roch-Georges qui arrive en Europe en 1787. La veuve Saint-Ours et ses enfants se définissent eux-mêmes comme Canadiens dans leur correspondance administrative avec le gouvernement français.

⁴⁸ Louis-René Chaussegros de Léry est né à Paris en 1761.

⁴⁹ Ruggiu, « The kingdom of France and its overseas nobilities », *French History* 25, 3 (2011), 300.

⁵⁰ Gaspard-Roch-Georges termine sa vie dans l'empire russe comme nous le verrons.

Canadien celui ou celle qui est issu d'une famille établie au Canada depuis au moins une génération avant la Cession et dont une partie des membres y réside toujours et/ou est émigrée de première génération. Cette identité, comme tout ce qui se rattache à la noblesse, est avant tout sociale et symbolique avant d'être territoriale.

2- Les périphéries de la noblesse canadienne

2.1- Les autres groupes élitaires et la noblesse

Au Canada, comme dans les autres sociétés de la fin du XVIII^e siècle, on trouve plusieurs groupes élitaires laïcs qui gravitent autour de la noblesse. Ces groupes périphériques influencent son développement et sont influencés par la noblesse, plus encore après la Cession bien que certains d'entre eux soient déjà présents sous le régime français. Entre 1774 et 1815, on compte cinq groupes élitaires laïques dans la périphérie de la noblesse canadienne : les administrateurs britanniques, les marchands britanniques, la bourgeoisie professionnelle et administrative (francophone et anglophone) et les seigneurs. Ces élites peuvent être rurales ou urbaines et spécifiquement canadiennes ou transatlantiques et de ces ancrages variés découlent des influences différentes.

Il existe une importante rivalité entre les différents groupes élitaires canadiens (comme le démontre notamment l'opposition entre une partie des marchands britanniques, la noblesse et les seigneurs concernant l'Acte de Québec⁵¹), mais cela n'empêche pas certains d'entre eux de contracter des alliances (économiques, maritales, *etc.*) et d'opérer des croisements culturels et sémantiques⁵². Culturel, tout d'abord, par l'adoption de pratiques et de l'habitus des autres groupes, en particulier le groupe considéré « dominant », c'est-à-dire celui dont le capital symbolique⁵³ est le plus important et le plus stable : au sein de la société canadienne, il s'agit de la noblesse. Sémantique, ensuite, en adoptant la façon de se nommer du groupe dominant. Les autres élites adoptent le titre d'« écuyer »⁵⁴ que les nobles canadiens employaient sous l'Ancien Régime comme

⁵¹ Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, dirs., *Canada-Québec : synthèse historique*, Édition corr. et mise à jour. ed. (Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique, 1977), 218.

⁵² Donald Fyson, « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'*esquire* britannique ? », dans Turcot et Nootens, 91.

⁵³ Bourdieu, 672 p.

⁵⁴ Donald Fyson, « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'*esquire* britannique ? », 85.

l'ensemble de la noblesse française⁵⁵. À cette époque, le terme « esquire » est employé pour désigner les membres des cours de justice et des parlements sans considération pour leur groupe social antérieur : il s'agit alors d'une dénomination en lien avec la catégorie professionnelle⁵⁶. On peut aussi parler de l'épithète « honorable », titre donné sous l'Ancien Régime aux bourgeois par opposition à la noblesse, mais qui désigne de plus en plus toute personne issue d'un groupe élitare⁵⁷ (nobles compris⁵⁸) au fur et à mesure que la bourgeoisie assoit sa domination sur la société du XIX^e siècle. « L'honorable... » est également une traduction littérale de « *The Honorable* », un titre britannique « sans équivalent français⁵⁹ ». Le but de ces alliances et de ce « métissage » est de pérenniser son propre groupe sur le long terme.

Les élites britanniques sont divisées en deux groupes (trois si on compte les bourgeois anglophones). Les administrateurs, qui sont généralement issus de la *gentry*⁶⁰ ou de l'aristocratie britannique, s'allient rarement par mariage avec les nobles, car ils ne comptent pas rester sur le territoire. Leur présence dans l'administration canadienne n'est qu'une étape de leur carrière et, par conséquent, ils ne constituent pas un groupe stable. Cependant, nous verrons plus tard qu'il s'agit d'un groupe puissant et prestigieux. Les nobles canadiens ralliés constituent sa clientèle et ils s'inspirent de son habitus pour se renouveler après la Cession. Les marchands constituent l'autre groupe élitare d'origine britannique. À la fin du XVIII^e siècle, c'est probablement lui qui a le moins d'affinités avec la noblesse (que ce soit d'un point de vue social, économique ou politique). Mais la volonté d'intégration des marchands britanniques à la société canadienne et leur soif d'ascension sociale les poussent à assimiler des manières d'être caractéristiques des nobles. Plus qu'à un embourgeoisement de la noblesse, il me semble qu'on assiste ici à ce que François-Joseph Ruggiu appelle un « anoblissement des talents bourgeois⁶¹ ». Cependant, ce groupe est loin d'être

⁵⁵ Patrick Clarke de Dromantin et Gaston de Lestang, « Les qualifications nobles sous l'Ancien Régime : définition et utilisation » dans Jean-Marie Constant et Natalie Petiteau, dirs., *L'identité nobiliaire : dix siècles de métamorphoses (IX^e-XIX^e siècles)* (Le Mans : Publication du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, CNRS-UPRES A 6092, 1997), 180.

⁵⁶ Donald Fyson, « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'*esquire* britannique ? », 85.

⁵⁷ CNRTL, « honorable » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 juin 2020, <https://www.cnrtl.fr/etymologie/honorable>

⁵⁸ Les nobles canadiens sont souvent dits « honorables » dans les archives.

⁵⁹ Donald Fyson, « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'*esquire* britannique ? », 73.

⁶⁰ En Grande-Bretagne, il s'agit de la noblesse non titrée.

⁶¹ Traduction personnelle dans Ruggiu, « The kingdom of France and its overseas nobilities », 313.

homogène et il faudra au cours de cette étude déterminer quelles sont les caractéristiques des individus qui s'allient à la noblesse ralliée.

Du côté des francophones, le tournant du XIX^e siècle marque aussi la montée de la bourgeoisie professionnelle, dite « de plume », au sein de l'élite roturière. Bien que la noblesse ait de tout temps montré du mépris pour ce groupe et que la noblesse ralliée ne fasse pas exception à cet égard⁶², on assiste au même phénomène d'alliances matrimoniales ou professionnelles et d'intégration mutuelle⁶³ qu'avec les élites canadiennes marchandes sous le régime français.

L'élite seigneuriale laïque constitue à la fois un autre groupe élitare et un sous-groupe noble. Être seigneur ne signifie pas être noble, il suffit pour posséder ce titre d'acquérir une seigneurie. Cependant, il est un fait que la plupart des seigneurs laïcs sont nobles ; et ce sont généralement eux qui ont les meilleures chances de transmettre leur fief à leurs héritiers. La différence entre seigneurs et nobles au temps de la Nouvelle-France est d'autant moins claire que les seigneurs roturiers qui réussissent à s'enrichir et à conserver leur fief finissent souvent (à plus ou moins long terme) par intégrer la noblesse par mariage ou par anoblissement (mais le facteur seigneurial n'intervient pas dans ces anoblissements). Inversement, tous les nobles, et a fortiori les membres de l'élite militaire, ne possèdent pas de seigneurie⁶⁴.

Cependant, les privilèges seigneuriaux (traditionnels et légaux) et leurs sphères d'influence sont différents de ceux des nobles et, en particulier avant la Cession, l'élite seigneuriale est une élite rurale alors que la noblesse est généralement urbaine. Nous verrons plus tard que, comme pour les élites britanniques, il existe une volonté d'adopter les pratiques nobles de la part des seigneurs roturiers et inversement (par exemple avec le retour à la gestion directe du fief).

2.2- Les agrégés à la noblesse

Les autres élites canadiennes constituent donc les périphéries de la noblesse, mais ce ne sont pas les seules. Les agrégés à la noblesse sont aussi une périphérie de ce groupe et ils existent

⁶² « Charles [Charles-Étienne Chaussegros de Léry] est placé, mais je préférerais être enterré tout vif au fond d'une campagne, que de faire le métier qu'il fait. » Dans BanQ, « P386, D519, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (20 mars 1794).

⁶³ Les bourgeois achètent des seigneuries et les nobles adoptent leurs goûts vestimentaires et commencent à investir leurs professions. Voir notamment Grenier, 125 et Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 239.

⁶⁴ Marie Zissis, « La noblesse montréalaise devant les tribunaux (1750-1793) » (Maîtrise Université de Montréal, 2016), <http://hdl.handle.net/1866/16137>, 70-71.

depuis le début de la colonisation française du Canada. Les agrégés, comme l'explique notamment Lorraine Gadoury⁶⁵, forment un groupe de personnes dont l'origine de la noblesse est pour le moins douteuse, voire carrément fallacieuse (c'est le cas notamment des familles Fleury et Salaberry), mais dont les membres gravitent autour de la noblesse et l'intègrent petit à petit par mariage tout en assimilant son habitus jusqu'à ce que le reste de la population les considère comme nobles. Quand elle date d'avant la Cession, cette agrégation remonte souvent à plusieurs générations comme c'est le cas notamment des Fleury (nous y reviendrons plus tard). Par ailleurs, elle est fondée sur l'importance de la reconnaissance sociale dans un territoire peu contrôlé par l'administration et où la noblesse n'a pas de privilèges légaux⁶⁶. D'autres familles profitent de la confusion générée par la Conquête pour officialiser une noblesse dont ils s'estiment les dépositaires depuis longtemps déjà. Nous retiendrons notamment l'exemple des Salaberry dont parle très bien Virginie Chaleur-Launay⁶⁷. Ces nobles qui profitent de la Cession pour officialiser leur noblesse le font à la fois grâce à l'approbation sociale de leurs pairs et du reste de la population, mais surtout en s'assurant que leur nom soit inscrit sur la liste des nobles canadiens de Carleton puis sur celle que commande le général Haldimand. Cette agrégation post-cession est favorisée elle aussi par l'absence de privilèges légaux (et plus largement la disparition de tout cadre légal de la noblesse) et l'importance de la reconnaissance sociale.

Certaines familles qui gravitent autour des nobles (comme les Baby) ont été agrégées à la noblesse par les historiens⁶⁸. Bien qu'elles ne se soient que rarement octroyé des titres de noblesse par elles-mêmes, elles se marient dans la noblesse et évoluent dans les mêmes cercles qu'elle, si bien qu'il est aisé de les y confondre, que ce soit pour l'historien ou pour les contemporains (on en veut pour preuve les références qu'y fait Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*⁶⁹ et dans *Les anciens*

⁶⁵ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 44.

⁶⁶ Cependant, cette absence de privilèges est à nuancer, notamment car les privilèges légaux dont ils jouissaient sous l'Ancien Régime étaient déjà très peu nombreux et surtout symboliques. Voir notamment Donald Fyson, « The Canadiens and the Conquest of Quebec: Interpretations, Realities, Ambiguities ». Dans Stéphan Gervais, Christopher John Kirkey et Jarrett Rudy, dirs., *Quebec questions : Quebec studies for the twenty-first century*, Second edition. ed. (Don Mills: Oxford University Press, 2016), 19–36 Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 452 p.

⁶⁷ Virginie Chaleur-Launay, « Les Salaberry entre deux empires : l'adaptation d'une famille de la noblesse canadienne-française sous le régime anglais » (Doctorat Sorbonne Université, 2019), 553 p.

⁶⁸ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 47-48.

⁶⁹ Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires* (Montréal, Bibliothèque québécoise, 1866), 15, 34, 105, 111, 122, 143, 257, 377, 378, 429, 430, 560 et 616.

*Canadiens*⁷⁰). Bien que ces familles ne soient agrégées à la noblesse qu'a posteriori, elles bénéficient de la même reconnaissance sociale que leurs « pairs ».

Nous venons de le voir, appartenir à la noblesse canadienne, que ce soit avant ou après la Cession, n'apporte aucun privilège. Alors, pourquoi vouloir s'y intégrer que ce soit par agrégation ou seulement en adoptant son habitus ? Parce que, en réalité, être noble apporte bel et bien des privilèges. Les privilèges liés à la culture, à la détention patrimoniale, aux relations dans le groupe (qu'elles soient de nature économique ou qu'elles visent au renforcement de sa cohésion) favorisent l'émergence de capitaux. Intangibles (savoir se comporter en société) ou très concrets (liquidités, héritage, *etc.*) leur accumulation permet la constitution d'un capital symbolique. Ainsi l'élite peut, non seulement se distinguer et se maintenir au sommet de l'échelle sociale, mais aussi cumuler toujours plus de ressources immatérielles ou non. Au tournant du XIX^e siècle au Canada, c'est encore la noblesse qui dispose du capital symbolique le plus important et le plus stable, ce qui fait d'elle, comme nous l'avons vu plus haut, « l'élite dominante »⁷¹. Se rapprocher d'elle permet aux autres élites de renforcer des capitaux symboliques et des positions sociales souvent fragiles et récentes.

C'est le propre de la noblesse d'absorber les différents groupes élitaires, dont les frontières sont, au demeurant, assez poreuses⁷². Même si elle se présente comme un bloc immémorial et fermé, c'est en fait une communauté très pragmatique qui s'allie facilement à d'autres groupes pour redorer son blason. De leur côté, les groupes et les individus en ascension sociale cherchent à profiter du capital symbolique de la noblesse et leurs habitus dissolvent souvent en son sein⁷³. Cela participe à la canadianisation de la noblesse, qui s'approprie les caractéristiques des différents groupes et qui est moins à cheval sur l'origine de ses membres que les noblesses européennes d'Ancien Régime. On assiste plus au Canada à une « fusion » des élites britanniques et françaises qu'à l'assimilation par l'élite britannique (ou du conquérant européen quel qu'il soit) des élites conquises. De façon générale cette fluidité sociale entre les élites est une caractéristique des élites coloniales ; on peut comparer les nobles canadiens à la *gentry* américaine⁷⁴ (qui, plus encore que la noblesse canadienne, souffre d'un manque de reconnaissance de la part des historiens

⁷⁰ Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 547, 578, 581 et 583.

⁷¹ Fernand Ouellet. « Propriété seigneuriale et groupes dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 47, 1-2 (1977) : 183-213.

⁷² Zisis, 4-5.

⁷³ Bourdieu, 514.

⁷⁴ Cannadine, 9-36.

britanniques⁷⁵) ou à certaines élites aristocratiques d'Amérique du Sud et du Centre⁷⁶. Mais, alors que d'autres groupes élitaires de l'empire anglo-saxon souhaitent explicitement être assimilés à l'aristocratie britannique (c'est en particulier le cas des Américains avant la guerre d'Indépendance⁷⁷), les nobles ralliés continuent à se présenter comme un groupe distinct. Nous le verrons tout au long de cette étude, la noblesse ralliée emprunte des traits aux différents groupes dominants, quand cela lui semble utile, partage certains des siens avec ces mêmes élites, mais ne se départ jamais de sa volonté d'être considérée comme un groupe à part. Plus vraiment française, mais jamais entièrement britannique, en un mot, canadienne.

3- Cinq familles pour illustrer la réinvention de la noblesse ralliée

3.1- La noblesse ralliée : définition et sélection des familles

Malgré les départs et l'extinction naturelle de certains lignages nobles canadiens, ce groupe social compte encore près de 1000 individus pendant notre période. De plus, à l'instar de son homologue française dont elle est issue, la noblesse canadienne n'est pas un ensemble homogène. Cette hétérogénéité, dont parle très bien Lorraine Gadoury⁷⁸, explique notamment qu'en dépit de la disparition rapide de certains lignages après la Cession le groupe de la noblesse canadienne continue à exister. Afin de pouvoir l'étudier, il a fallu sélectionner un échantillon représentatif de ce que nous désignons par l'expression de « noblesse ralliée ». Y figurent les familles qui tentent de s'intégrer au régime britannique, qui s'impliquent (notamment par la participation des hommes) dans son administration et qui se « reproduisent » pendant notre période. Dans son article sur Charles-François Tarieu de Lanaudière, Sophie Imbault parle de ces nobles

[...] fiers de leur passé français et de leurs services dans l'armée, les nobles chercheront à se rapprocher des nouveaux détenteurs du pouvoir, désormais synonymes d'emplois et de privilèges, afin de se maintenir familialement et en

⁷⁵ Michael J. Braddick, « 6 – Civility and Authority », dans Armitage et Braddick, 125–126 ; Michał Rozbicki, *The complete colonial gentleman: cultural legitimacy in plantation America* (Charlottesville, University Press of Virginia, 1998), 1–2.

⁷⁶ Voir notamment Frédéric Langue, « Le cercle des alliances. Stratégies d'honneur et de fortune des aristocrates vénézuéliens au XVIII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (1999), <https://doi.org/10.3406/ahess.1999.279756> 453–480.

⁷⁷ Rozbicki, 10.

⁷⁸ Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Veysière, 119-136.

tant que groupe. Les quelques familles qui participent aux places veulent conserver le pouvoir entre leurs mains⁷⁹.

Pour sélectionner ces familles, j'ai choisi de croiser une approche historiographique, basée sur les travaux de Lorraine Gadoury, et une approche historique, en m'appuyant sur les listes des conseillers législatifs. Dans son article, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », publiée sous la direction de Bertrand Fonck et Laurent Veyssièrre dans le livre *La Nouvelle-France en héritage*⁸⁰, Lorraine Gadoury étudie l'adaptation des nobles francophones au Régime britannique et compare leur position démographique, sociale et économique avant et après la Cession. Elle classe les différentes familles de la noblesse canadienne en fonction de leur position sociale les unes par rapport aux autres et étudie leur évolution. Pour cela, elle divise les familles nobles en trois catégories selon un certain nombre de critères permettant d'évaluer leur statut social avant et après la Cession. Les catégories qui nous intéressent ici sont les sous-groupes B et AA. La catégorie B contient le sous-groupe de noblesse intermédiaire à la fin du régime français : « les familles les plus élevées dans la hiérarchie coloniale ». AA est la dénomination du sous-groupe au statut le plus élevé sous le régime britannique « selon trois principaux critères : la profession des hommes, l'utilisation du titre d'écuyer dans les registres paroissiaux, la situation des conjoints et conjointes (familles nobles ou roturières) »⁸¹. En étudiant ces deux catégories, Lorraine Gadoury a constaté que la catégorie AA contenait de nombreuses maisons issues de la catégorie B et ayant donc connu une ascension sociale sous le régime britannique. Ce sont ces familles que j'ai souhaité étudier.

Cependant, il ne s'agit là que d'une sélection « historiographique ». Il a également été nécessaire de déterminer des critères s'appuyant sur les sources afin de comprendre, dans une certaine mesure, la façon dont ces groupes se définissaient eux-mêmes. Tout d'abord, il a fallu déterminer un élément qui assurait le succès sous le Régime britannique. L'appartenance d'un membre masculin d'une famille au conseil législatif m'a paru être le plus pertinente pour les raisons suivantes.

« En vertu de l'Acte de Québec de 1774, un Conseil législatif est institué pour légiférer dans la Province de Québec. Cette "Législature" se compose d'au moins 17 et d'au plus 23

⁷⁹ Sophie Imbeault, « Charles François Tardieu de Lanaudière, une difficile transition », dans Deschênes, Vaugeois, Litalien et Mathieu, 479.

⁸⁰ Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », 119-136.

⁸¹ *Ibid.*, 124-136.

conseillers⁸². » Il perdure après l'Acte constitutionnel avec pour mission de tempérer les élans démocratiques de la Chambre d'Assemblée et sert de tampon entre cette dernière et le Gouverneur⁸³. Ces membres sont nommés à vie par la couronne britannique sur les recommandations du Gouverneur et les nobles canadiens y sont admis⁸⁴. La présence de conseillers nobles en fait un « corps législatif indépendant, pouvant constituer aux yeux de Grenville “une aristocratie respectable pour remplir le rôle de soutien et de sauvegarde de la monarchie”⁸⁵. » Être nommé conseiller législatif constitue donc une marque de prestige pour les nobles, mais également une reconnaissance de leur position dominante au sein de la société canadienne. Cela démontre aussi de la part des individus qui acceptent ces places un certain degré d'intégration au nouveau régime et de loyauté envers lui. La noblesse canadienne qui siège au conseil législatif est donc reconnue comme ayant une influence locale importante alors que sa volonté d'y entrer démontre qu'elle souhaite s'intégrer à l'élite britannique.

L'autre critère de sélection des familles présentes dans cette étude est leur caractère transimpérial. Il s'agit ici de déterminer si la noblesse canadienne se fonde entièrement dans l'élite britannique ou si elle conserve des particularités issues de ses origines françaises. Ainsi il sera possible d'étudier un réseau de quelques familles nobles (et leur entourage) ayant des ramifications dans les deux empires coloniaux, afin de déterminer les enjeux de pouvoir et les hiérarchies qui sont en place au sein d'une élite à la fois très ancrée localement et insérée dans des réseaux transatlantiques.

Ces trois critères (dont l'un est historiographique et dont les deux autres historiques) se recoupent dans les cinq familles de la noblesse canadienne que j'ai mentionnées plus haut et font d'elles un échantillon d'étude représentatif de la noblesse canadienne ralliée. Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet, en 1974, ont parlé pour désigner l'un des groupes sociaux élitaires de la société canadienne post-conquête de « Gentilité ».

⁸² Répertoire du patrimoine culturel du Québec (s. d.), « Conseil législatif de la Province de Québec (1775-1791) », ans Répertoire du patrimoine culturel du Québec, consulté le 2 septembre 2020, [http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/conseil-legislatif-de-la-province-de-quebec-\(1775-1791\).html](http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/conseil-legislatif-de-la-province-de-quebec-(1775-1791).html)

⁸³ Hare, 16.

⁸⁴ Il est à noter que leur présence au conseil législatif découle d'une volonté de l'administration coloniale d'inclure les Canadiens. Pour la couronne britannique, les conseillers législatifs francophones (tous nobles) sont les représentants légitimes de l'ensemble de la population canadienne. Voir Gilles Paquet, Jean-Pierre Wallot et Pierre Savard, « Groupes sociaux et pouvoir : le cas canadien au tournant du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 27, 4 (1974), <https://doi.org/10.7202/303306ar> 538.

⁸⁵ Hare, 16.

Ni la fortune comme telle ni le seul rang dans l'armée ou la bureaucratie n'assurent l'entrée dans ce groupe : certaines caractéristiques ou attitudes sur des questions sociales et politiques, un certain sens de l'honneur, la culture (celle de la classe correspondant en Europe) et une sorte de loyauté fervente à la récréation de la vie et des valeurs métropolitaines dans ces régions excentriques agrègent les membres de la gentilité (moins d'une centaine de famille dans le Bas-Canada). Il s'agit d'une sorte d'élite des gens « placés ». Londres paye directement les militaires réguliers. [...] La grande majorité d'entre eux sont des Britanniques⁸⁶.

La noblesse ralliée se rapproche beaucoup de cette « gentilité » définie par Wallot et Paquet. C'est un sous-groupe élitaire de la noblesse canadienne qui regroupe les familles ayant essayé de s'intégrer aux conditions du régime britannique, particulièrement en s'impliquant dans son administration tout en conservant des liens avec l'empire français. Ce sous-groupe représente donc l'élite de la noblesse au début de notre période pour des raisons sociales (le prestige associé au Conseil Législatif notamment et un réseau de relations transimpériales) plus qu'économiques (certaines de ces familles ont vu leur fortune diminuer suite à la Conquête) ce qui les distingue des autres élites qui s'installent au Canada entre 1774 et 1815 et dont le statut social est étroitement lié au niveau de fortune⁸⁷. Les Aubert de Gaspé⁸⁸, les Chaussegros de Léry, les Fleury, les Hertel et les Juchereau⁸⁹ sont les cinq familles les plus représentatives de cette noblesse canadienne ralliée et c'est donc sur elles que portera mon étude⁹⁰. Ce panel doit servir à déterminer les stratégies que les nobles canadiens ralliés mettent en place pendant cette période pour réinventer leur façon d'être noble et continuer à exister sous le régime britannique.

⁸⁶ Paquet, Wallot et Savard. 536.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Dans le cas de la famille Aubert, une autre raison a pesé dans mon choix. La famille Aubert n'a été étudiée pas les universitaires que sous l'angle littéraire, à travers les figures des écrivains Philippe Aubert de Gaspé père et fils. Il me paraissait intéressant de rappeler que cette famille est typique de la noblesse ralliée et que de cette culture découlent les œuvres littéraires des Aubert de Gaspé, en particulier *Les Anciens Canadiens* et les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé.

⁸⁹ Les noms indiqués ici correspondent à ceux retenus dans le *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*. Ils incluent les différentes branches tels que les Aubert de Gaspé et les Hertel de Rouville qui sont les plus connues et les principales, mais également des branches plus confidentielles comme les Hertel de Saint-François dont l'importance après la Cession va en décroissant ou les Hertel de Cournoyer qui quittent le Canada avec la Conquête.

⁹⁰ Il est important ici de souligner la dimension genrée de ce mode de sélection puisque la noblesse se transmet de façon patrilinéaire et que les conseillers législatifs sont exclusivement masculins. Cependant, nous verrons au cours de cette étude que les femmes ont une place prépondérante dans la réinvention de la noblesse après la Cession.

3.2- Généalogie et présentation des familles depuis leur arrivée au Canada

Les familles de la noblesse ralliée sont aussi liées entre elles par la mise en avant (voire la mise en scène) dont elles font l'objet dans la littérature érudite, mais quelque peu romanesque, du XIX^e et du début du XX^e siècle⁹¹ et, plus largement, dans la mémoire collective canadienne. C'est cette mémoire collective qui a largement influencée à leur étude jusque très récemment⁹² et qui donne souvent aux biographies des nobles ralliés, comme aux monographies familiales, une tendance hagiographique. Les historiens s'étant souvent appuyés sur les souvenirs d'Aubert de Gaspé et sur la mémoire noble en général, ils ont plus souvent reproduit leur légende qu'analyser leur habitus. Pour cette raison, les études sur la noblesse se sont le plus souvent concentrées sur les membres les plus emblématiques, ceux ayant connus les plus grands succès, oubliant souvent les cadets, les nobles pauvres, les enfants et les femmes, car les nobles eux-mêmes, au cours de leur reproduction mémorielle les ont peu, voire pas évoqué. Cela donne souvent l'impression d'un succès disproportionné des nobles ralliés⁹³, ce qui est en contradiction avec la diminution progressive de l'influence du groupe dans la société canadienne présentée par d'autres historiens. Parce que les notices que nous présentons ici sont basées sur ces sources et reflètent donc aussi l'imaginaire de distinction de la noblesse canadienne, il est important de nuancer ces récits presque hagiographiques ; l'ensemble de notre étude poursuit ce but et, même si elle appuie aussi à

⁹¹ Bibaud, Daniel, Aubert de Gaspé, Roy, *etc.* font tours à tours l'histoire de la classe noble dans des études souvent très érudites, mais dont le biais idéologique royaliste et pronobiliaire est particulièrement visible. Tous considèrent que l'époque des « Anciens Canadiens » constitue l'âge d'or du pays, qui n'aurait fait que décliner (comme le reste de l'Occident) avec l'avènement de la bourgeoisie. Leurs études célèbrent la noblesse plus qu'ils ne l'étudient. Voir Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 562 p. ; Maximilien Bibaud, *Le panthéon canadien : choix de biographies*, Nouv. éd., rev., augm. et complétée jusqu'à ce jour/par Adèle et Victoria Bibaud, nièces de l'auteur. ed. (1984), 320 p. ; François Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada* (Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, 1867), 365 p. ; François Daniel, *Le vicomte C. de Léry : lieutenant-général de l'Empire français, ingénieur en chef de la grande armée et sa famille* (Montréal, E. Senécal, 1867), 299 p. ; Pierre-Georges Roy, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec* (Québec [éditeur non identifié], 1939), 3 vol. ; Pierre-Georges Roy, *La famille Aubert de Gaspé* (Lévis : [éditeur non identifié], 1907), <http://online.canadiana.ca/view/oocihm.99407>, 1 ressource en ligne. 199 p. ; Pierre-Georges Roy, *La famille d'Arumbery de Salaberry* (Lévis [Québec : [éditeur non identifié], 1903), <http://online.canadiana.ca/view/oocihm.66960>, 1 ressource en ligne. 200 p. ; Pierre-Georges Roy, *La famille Juchereau Duchesnay* (Lévis : [éditeur non identifié], 1903), <http://online.canadiana.ca/view/oocihm.66921> 456 p. ; Pierre-Georges Roy, *La famille Chaussegros de Léry* (Lévis : [éditeur non identifié], 1934) 40 p.

⁹² Le livre posthume de Jean-Paul Morel de La Durantaye, *La noblesse canadienne sous le Régime anglais : le destin des familles nobles suite au démantèlement des territoires français en Amérique du Nord, 1760-1840* (Québec, Presses de l'Université Laval, 2020), illustre très bien cette problématique.

⁹³ Robert Descimon et Pavel Ouharov ont constaté ce phénomène à travers leur étude de la noblesse de robe parisienne. Les échecs de cette dernière sont peu ou pas étudiés, « ainsi la production et la reproduction de la robe tendent à devenir des évidences naturelles, comme le serait la perpétuation en ligne directe masculine des familles de la noblesse. », Robert Descimon et Pavel Ouharov, « Introduction 2 », dans Robert Descimon et Elie Haddad, *Épreuves de noblesse les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne : XVI^e-XVIII^e siècle* (Paris, Les Belles lettres, 2010), 85.

l'occasion sur les souvenirs romancés d'Aubert de Gaspé qui démontrent notamment l'efficacité des stratégies de reproduction mémorielles de la noblesse ralliée⁹⁴, la comparaison avec les autres sources permettra de gratter le vernis de ces portraits afin de donner une image de la noblesse ralliée détachée de sa légende et plus cohérente avec la période dans laquelle elle évolue.

3.2.1- La famille Aubert

« Aubert : maison canadienne dont on connaît deux branches – Aubert de Gaspé et Aubert de la Chesnay⁹⁵. »

« Que d'autres familles se glorifient de s'être fait un nom, celles-ci dans le négoce, celles-là sur les champs de bataille, d'autres dans les lettres ; la gloire de la famille de Gaspé est de s'être signalée dans tous les genres⁹⁶. »

La famille Aubert de Gaspé arrive en Nouvelle-France grâce à Charles Aubert de la Chesnaye (1692-1702) en 1655. C'est un marchand, comme son père. Il va se lancer dans le trafic de fourrures puis obtient une charge de magistrature dans la colonie. Cette charge et sa contribution au développement de la colonie poussent le Roi à l'anoblir en 1693. La famille Aubert de Gaspé est donc une famille d'anoblis canadiens. Toujours entre les deux rives de l'océan Atlantique, il se marie par trois fois au Canada et dans de grandes familles de l'élite canadienne, démontrant ainsi une volonté d'établir sa maison sur le continent américain. Des dix-huit enfants qui naissent de ces unions, onze atteignent l'âge adulte (définis ici selon les critères légaux de majorité de l'Empire britannique à cette époque qui comptabilise les personnes de plus de 21 ans⁹⁷)⁹⁸.

C'est Pierre Aubert (1672-1731), dit de Gaspé (c'est le premier à adopter ce suffixe), qui est le « continuateur de la lignée⁹⁹ » au Canada et qui resserre encore les liens avec les autres familles de la noblesse canadienne en épousant Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly. On sait peu de choses de lui sinon qu'il fait fructifier les seigneuries familiales¹⁰⁰.

⁹⁴ Voir le chapitre 2 de cette étude.

⁹⁵ Bibaud, 14.

⁹⁶ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, 347.

⁹⁷ ... et adopté dans la province de Québec dès 1765.

⁹⁸ Yves F. Zoltvany, « AUBERT DE LA CHESNAYE, CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 26 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/aubert_de_la_chesnaye_charles_2F.html.

⁹⁹ Roy, *La famille Aubert de Gaspé*, 58.

¹⁰⁰ Répertoire du patrimoine culturel du Québec (s. d.), « Aubert de Gaspé, Pierre », dans Répertoire du patrimoine culturel du Québec, consulté le 26 juin 2020, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=19067&type=pge#.XvZYwvJCfUo>

Son fils Ignace Philippe Aubert de Gaspé (1714-1787) fait carrière dans l'armée. Roy considère qu'il est « ruiné » par la Conquête¹⁰¹ et il est un exemple du « repli seigneurial¹⁰² » tel que le définissent certains historiens. C'est de sa vie que s'inspirera son petit-fils pour écrire *Les anciens Canadiens*. Philippe Ignace Aubert de Gaspé rejoint, lui aussi, une famille canadienne prestigieuse en épousant en 1745 Marie-Anne Coulon de Villiers avec qui il a dix enfants¹⁰³. Le père de l'écrivain canadien-français parmi les plus célèbres du XIX^e siècle est son sixième enfant. Pierre Ignace Aubert de Gaspé, né en 1758 et mort en 1823, fait partie de la génération principalement étudiée ici. Contrairement à son propre père, il souhaite s'intégrer au nouveau régime et « les sentiments de loyauté se manifestèrent chez lui dès son enfance¹⁰⁴. » Pendant la guerre d'Indépendance américaine, il s'engage à 17 ans comme volontaire aux côtés des Britanniques. En 1786, il s'unit à Catherine Tarieu de Lanaudière et cumule toute sa vie des fonctions seigneuriales, miliciennes (il finit sa carrière comme colonel), judiciaires (il occupe notamment la fonction de juge de paix) et politiques (il entre au Conseil Législatif en 1812). Marié, issu de la vieille noblesse canadienne, il s'impose également au sein des élites anglophones. Cela ne l'empêche cependant pas de profiter des revenus de ses seigneuries. Il ne s'agit plus d'un « repli », mais d'un investissement foncier qui permet à la famille d'assurer un mode de vie prestigieux et traditionnel, deux éléments nécessaires à la reconnaissance de sa noblesse par ses pairs comme par le reste de la société¹⁰⁵. Dans la *Gazette de Québec*, son éloge funèbre¹⁰⁶ le présente d'ailleurs ainsi : « juste et libéral envers ses censitaires, il n'a jamais dans l'espace de quarante ans qu'il a géré ses seigneuries, intenté une seule poursuite contre eux¹⁰⁷. » Sans aller jusqu'à faire des Aubert de Gaspé une famille seigneuriale idéale, les archives judiciaires

¹⁰¹ Roy, *La famille Aubert de Gaspé*, 79.

¹⁰² Il s'agit d'une théorie popularisée par Maurice Séguin et Marcel Trudel selon laquelle les nobles canadiens se seraient coupés du régime britannique en se repliant sur leurs terres. Ce repli serait le point de départ d'une déchéance d'une noblesse canadienne incapable de s'adapter au nouveau régime. Voir notamment Trudel, 19-20 et Séguin, 519-532.

¹⁰³ Jacques Castonguay, « AUBERT DE GASPÉ, IGNACE-PHILIPPE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 26 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/aubert_de_gaspe_ignace_philippe_4F.html.

¹⁰⁴ Roy, *La famille Aubert de Gaspé*, 98.

¹⁰⁵ Nous reviendrons de façon plus approfondie sur ce point dans le chapitre 4 de cette étude.

¹⁰⁶ *La Gazette de Québec*, 17 février 1823.

¹⁰⁷ Son fils dit quelque chose de similaire à son propos : « mon père ainsi que mon grand-père avaient pour principe de ne jamais poursuivre les censitaires : ils attendaient patiemment : c'était un mal de famille » dans Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 490.

démontrent qu’effectivement, ils vont rarement au tribunal pour faire valoir leurs droits seigneuriaux auprès de leurs censitaires¹⁰⁸.

Les de Gaspé représentent la branche principale de la famille et, surtout, celle qui prospère au Canada (notamment à travers une succession de prestigieux mariages), mais cette famille s’établit également en France avant et après la Cession. Gilles Ignace Joseph Aubert de la Chesnay repart en France après la Conquête et meurt à Pondichéry en 1791 où il est stationné comme capitaine des grenadiers¹⁰⁹. Il ne semble pas avoir de descendance, mais il s’est suffisamment distingué sous la monarchie pour obtenir une croix de Saint-Louis et pour que l’Abbé Daniel dise de lui et des autres descendants en France de Charles Aubert de la Chesnay : « ceux de [cette] famille qui étaient en France se couvraient de gloire en défendant la cause du bon droit¹¹⁰ ». La légende veut qu’un Aubert ait défendu le Roi lui-même pendant la Révolution française¹¹¹.

3.2.2- La famille Chaussegros de Léry

« Léry, une des plus illustres maisons canadiennes¹¹². »

Le premier Chaussegros de Léry pose le pied en Canada quelques années après les Aubert. Gaspard-Joseph, premier du nom (1682-1756). Il arrive en Nouvelle-France en 1716 en tant qu’ingénieur du roi dans le but d’y lever les plans des fortifications de Québec. Fils d’ingénieur royal, d’une famille noble établie en France dont les historiens du XIX^e siècle se plaisent à imaginer qu’elle a déjà essayé de s’établir au Canada par le passé¹¹³ (« issue peut-être de ce baron de Léry et vicomte de Gueu qui tenta en vain de s’établir en Canada l’an 1518¹¹⁴ »), il arrive au Canada

¹⁰⁸ Le seul cas que j’ai trouvé est le suivant et, même ici, Aubert de Gaspé n’est pas directement concerné puisqu’il s’agit d’une affaire entre deux de ses censitaires : BanQ, « TL24, S1, D1087, Procès entre Pierre Dambourges, marchand demeurant à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille, d’une part, et Jean-Baptiste Parisy (Parisis), marchand à L’Islet, d’autre part, à propos du titre de propriété d’une terre, maison et bâtiments sis à L’Islet, ayant appartenu à Pierre Mathieu Bellarbre, marchand à L’Islet; laquelle terre fut vendue par licitation et adjudication suivant un jugement rendu par la Cour des plaidoyers communs en faveur d’Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli en la Côte-du-Sud, créancier dudit Pierre Mathieu » (28 novembre 1768-28 janvier 1772).

¹⁰⁹ FR ANOM, « COL E 10, Aubert de la Chesnay, Gilles Ignace Joseph, capitaine au régiment de Pondichéry, 1765/1791, fol. 308-309, mémoire écrit par Suzanne Maldaque, veuve Aubert de la Chesnay » (5 août 1791).

¹¹⁰ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, t. 1, 365.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Bibaud, 157.

¹¹³ Il est à se demander si cette origine mythique et fort ancienne même par rapport aux autres familles nobles canadiennes ne cache pas une volonté de compenser l’arrivée plus récente des Chaussegros de Léry en leur « donnant de l’ancienneté ». BanQ, « P386, D463, Lettre signée A. G. Couillard à monsieur Bibaud au sujet de François-Joseph Chaussegros de Léry » (18 octobre 1818).

¹¹⁴ Bibaud, 157.

pour des raisons professionnelles et compte à son actif de nombreux projets en Amérique du Nord¹¹⁵ où il restera finalement jusqu'à la fin de sa vie. Signe de sa volonté de s'établir en Nouvelle-France, il épouse très rapidement après son arrivée (1717) Marie-Renée Le Gardeur de Beauvois, une jeune femme de l'ancienne noblesse canadienne avec qui il a au moins dix enfants. Malgré ce beau mariage et une profession prestigieuse, il est peu fortuné et ne possède à sa mort que deux lots de terre et cette modeste fortune¹¹⁶ sera également le lot de ses descendants¹¹⁷.

Son fils, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry est né à Québec en 1721. Occupant lui-même les fonctions d'ingénieur militaire pour l'administration coloniale dans les années 1750¹¹⁸, il épouse Louise Martel de Brouague en 1756 avec qui il aura dix-huit enfants. Gaspard-Joseph mène une carrière bien remplie sur le continent américain. Elle commence alors qu'il n'a que douze ans et se termine plus ou moins avec la Conquête malgré ses tentatives pour trouver un emploi en France. Pendant la guerre de Sept Ans, il mène à bien plusieurs missions cruciales (notamment auprès et avec les Premières Nations), mais doit quitter le territoire avec les autres officiers après la capitulation. Il part avec sa famille en 1761, persuadé qu'il n'y reviendra jamais. Comme la plupart des nobles Canadiens réfugiés en France, il est très déçu de l'accueil qui lui est réservé. Peu considéré par ses pairs français, sans le sou (notamment à cause de l'affaire des papiers du Canada¹¹⁹) et sans emploi, puisque l'armée refuse de lui donner une place dans ses rangs, il finit par rentrer au Canada en 1764 où il a toujours des biens et des amis. Il prospère alors sous le régime

¹¹⁵ Notons les fortifications de Québec et de Montréal, les forts Niagara (près de Youngstown, N.Y.), Chambly, Saint-Frédéric (Crown Point, N.Y.) et Sault-Saint-Louis (Caughnawaga, Québec), le pavillon du gouverneur au château Saint-Louis à Québec, le plan de la façade de l'église Notre-Dame de Montréal, la réfection du palais épiscopal de Québec, les plans d'un « palais de justice » à Trois-Rivières, des études relatives au creusage d'un canal entre Lachine et Montréal, des consultations au sujet des forges du Saint-Maurice et des mines de la région de Baie-Saint-Paul de même que le tracé de plans pour l'installation de chantiers navals et de cales sèches sur la rivière Saint-Charles, à Québec.

¹¹⁶ Il s'agit cependant de relativiser la modestie de cette fortune en soulignant notamment qu'il possédait un esclave noir, ce qui était un signe de richesse. Il s'agit ici de comprendre que la fortune des Chaussegros de Léry est modeste pour des nobles et qu'ils s'imaginent pauvres en regard des dépenses nécessaires à la « vie noble » et à celles de leurs pairs.

¹¹⁷ F. J. Thorpe, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH (1682-1756) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 28 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_gaspard_joseph_1682_1756_3F.html.

¹¹⁸ Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, n'était pas ingénieur. Son père et son fils l'ont été, mais lui-même n'a jamais porté ce titre. Il a cependant appris le métier d'ingénieur auprès de son père, et a occupé la fonction de sous-ingénieur, sans jamais devenir ingénieur à part entière car il démissionne en 1740. Malgré tout, pendant les années 1750, les gouverneurs successifs l'emploient en tant qu'ingénieur par manque de personnel. Voir Michel Thévenin, *Changer le système de la guerre : le siège en Nouvelle-France 1755-1760* (Presses de l'Université Laval, 2020), 213.

¹¹⁹ Sophie Imbeault, « Que faire de tout cet argent de papier ? Une déclaration séparée au traité de Paris », dans Denis Vaugeois, Laurent Veysièrre et Sophie Imbeault, dirs., *1763 : le Traité de Paris bouleverse l'Amérique* (Québec : Septentrion, 2013), 145, 163-164 et 168-169.

britannique, cumulant des fonctions de seigneur, d'officier de milice, de Grand-Voyer et de conseiller législatif. Très bien inséré au sein des réseaux élitaires francophones et anglophones, il continue d'envoyer ses fils en France jusqu'à la Révolution pour qu'ils y poursuivent des carrières militaires.

La lignée se divise alors entre l'Amérique du Nord et l'Europe comme nous le verrons au cours de cette étude. Son fils aîné, François-Joseph, fait une longue et brillante carrière en tant qu'ingénieur militaire et épouse la fille d'un haut dignitaire napoléonien. Son cadet, Louis-René, après un coup d'arrêt brutal à sa carrière militaire française dû à la Révolution, rentre au Canada où il fait un beau mariage dans la vieille noblesse canadienne et s'établit durablement à la fois comme seigneur et au sein de l'administration canadienne. Gaspard-Roch-Georges, lui aussi envoyé en France pour entrer dans l'armée, suit le prince de Condé jusqu'en Russie où il s'installe durablement dans l'entourage des Tsars¹²⁰. Charles-Etienne, le seul des garçons à ne pas poursuivre la carrière des armes (bien qu'il soit officier de milice pendant la guerre de 1812¹²¹) se marie quant à lui dans l'élite anglophone¹²² (il épouse la fille de James Fraser¹²³) et, malgré le mépris de ses frères comme on peut le voir dans cette lettre de Gaspard-Roch-Georges à Louis-René : « Charles [Charles-Étienne Chaussegros de Léry] est placé, mais je préférerais être enterré tout vif au fond d'une campagne, que de faire le métier qu'il fait¹²⁴ », fait partie des nobles ralliés qui amorcent le tournant libéral¹²⁵. Le dernier garçon, Alexandre-André-Victor, passe en France après la

¹²⁰ Le prince de Condé le recommande auprès de la famille impériale ; voir BanQ, « P386, D531, Passeport délivré à Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry, lieutenant au Corps Royal du Génie, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé » (27 mai 1797) ; BanQ, « P386, D533, Passeport délivré à Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry, lieutenant au Corps Royal du Génie, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé » (12 mai 1797). Il devient notamment le précepteur des princes comme il le raconte à son frère dans une lettre ; voir BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

¹²¹ Legault, 95.

¹²² Dans cette étude, les termes « anglophone » et « francophone » seront employés en fonction de la langue maternelle du locuteur bien que nombreux soient les individus de la noblesse ralliée et des élites britanniques qui pratiquent les deux langues.

¹²³ Voir notamment BanQ, « P386, D667, Extrait de mariage de Charles-Joseph Chaussegros de Léry, fils de Charles-Étienne Chaussegros de Léry, et de Marie O'Hara » (30 août 1831) ; et BanQ, « P386, D559, Lettre de [Charles-Étienne] de Léry à madame Charles-Étienne Chaussegros de Léry [Josephte Fraser], sa femme » (12 novembre 1839). Il semble que Josephte Fraser soit considérée comme un « beau parti » dont l'alliance permet à la famille Chaussegros de Léry de redorer son blason en échange du prestige de leur condition noble. Cette question sera abordée plus en détail dans le chapitre 4 de cette étude.

¹²⁴ BanQ, « P386, D519, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (20 mars 1794).

¹²⁵ BanQ, « P386, D592, Brevet d'apprentissage de Charles-Étienne Chaussegros de Léry avec Michel-Amable Berthelot-Dartigny, avocat » (1^{er} août 1794).

Révolution à l'instigation de François-Joseph qui prend en charge sa carrière. On sait peu de choses sur lui sinon qu'il a étudié le droit au Canada et qu'il meurt finalement en Guadeloupe en 1818¹²⁶.

Les alliances que les Chaussegros de Léry contractent tout au long de leur histoire par leurs mariages dans la noblesse canadienne leur permettent de s'ancrer durablement au sein d'un réseau de solidarité noble, ancien, prestigieux et puissant. Parmi ceux qui restent au Canada, Louis-René (bien qu'il ne soit pas l'aîné) est considéré par les généalogistes et par sa famille¹²⁷ comme le « continuateur de la branche aînée » et Charles-Etienne, celui de la branche cadette¹²⁸. Quant à François-Joseph, « après d'Iberville, peu de Canadiens ont fait plus d'honneur que lui à leur pays¹²⁹ » si l'on en croit l'abbé Daniel.

3.2.3- La famille Fleury

« Par son ancienneté, sa fortune, ses alliances, les charges qu'elle a remplies et les hommes distingués qu'elle a produits, cette famille tient aussi un des premiers rangs dans le pays¹³⁰. »

Jacques-Alexis Fleury Deschambault (c. 1642-1715) fonde la lignée canadienne en 1671 en tant que « docteur ès lois et avocat au Parlement¹³¹ » et épouse peu de temps après Marguerite de Chavigny de Berchereau puis, en secondes noces, Marguerite-Renée Denys, issue elle aussi de la noblesse canadienne. Il accumule très vite les terres seigneuriales et continue, en parallèle, sa carrière d'homme de loi à Montréal. Il a sept enfants issus de son premier mariage, dont un, au moins, repasse en France, établissant une famille à cheval entre les deux continents, dont les deux branches se reconnaissent encore au moment de la Conquête¹³².

C'est son fils Joseph Fleury, dit de la Gorgendière (1676-1755), qui perpétue la lignée au Canada. Marié en 1702 à Claire Joliet, fille de Louis Joliet, « découvreur du Mississippi et du pays

¹²⁶ Legault, 116.

¹²⁷ BanQ, « P386, D463, Lettre signée A. G. Couillard à monsieur Bibaud au sujet de François-Joseph Chaussegros de Léry » (18 octobre 1818).

¹²⁸ Roy, *La famille Chaussegros de Léry*, 595 et 598.

¹²⁹ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, t.2, 190.

¹³⁰ *Ibid.*, t. 1, 371.

¹³¹ FR ANOM, « COL B 32, fol.14v, acte de mariage de Jacques Alexis Fleury Deschambault et Marguerite Chavigny » (9 Novembre 1671).

¹³² René Baudry, « FLEURY DESCHAMBAULT, JACQUES-ALEXIS DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 28 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/fleury_deschambault_jacques_alexis_de_2F.html.

des Illinois, marchand et interprète¹³³ » avec qui il a au moins sept enfants, il est trafiquant de fourrures et marchand, mais on sait peu de chose d'autres sinon qu'il s'enrichit beaucoup pendant un certain temps puis que sa fortune décline, probablement à cause de la guerre de Succession d'Autriche¹³⁴.

Lui succède son fils cadet, Joseph Fleury Deschambault (1709-1784)¹³⁵, considéré comme un « seigneur-entrepreneur » et dont l'activité commerciale est florissante, faisant de lui l'un des hommes les plus riches de la Nouvelle-France. Il épouse en 1738 Catherine Véron, fille du noble Étienne Véron de Grandmesnil dont la famille est notamment alliée aux Hertel. Ensemble, ils ont neuf enfants dont six parviennent à l'âge adulte. Parmi eux, Joseph Fleury marie toutes ses filles à l'élite anglophone nouvellement arrivée au Canada avec la Cession. Ayant d'excellentes relations avec les Britanniques (notamment parce qu'il reproche à la France de lui avoir fait perdre beaucoup d'argent pendant la guerre de Sept Ans et de refuser de le rembourser¹³⁶), il s'assure de se placer et de placer ses enfants dans la clientèle de Carleton (qui ne tarit pas d'éloges à son égard) et du duc de Kent. Cependant, cela ne l'empêche pas d'envoyer ses enfants chercher fortune en France sous le patronage des plus grands nobles français et avec l'aide de la branche française de la famille¹³⁷.

Louis-Joseph¹³⁸ (1756-1824) fait donc partie de ces nobles qui vont tenter leur chance sur le Vieux-Continent après la Cession. Son père le met sur un bateau avec le duc de Vaudreuil à l'âge de quatre ans et quelques années plus tard, il entre au service de Louis XVI en tant que page puis sert dans le régiment de la Couronne. Cependant, comme pour les frères Chaussegros de Léry, la Révolution française met un terme à ses ambitions militaires et il revient au Canada où, sous la protection du duc de Kent, il est nommé enseigne dans le vingt-quatrième régiment de l'armée

¹³³ Généalogie du Québec et d'Amérique française, « Généalogie Louis Jolliet », 2021, https://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Jolliet_Louis&pid=24837

¹³⁴ Andrew Rodger, « FLEURY DE LA GORGENDIÈRE, JOSEPH DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 28 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/fleury_de_la_gorgendiere_joseph_de_3F.html.

¹³⁵ Son frère, Louis Fleury de la Gorgendière (1705-1771), épouse une réfugiée acadienne, Athalie Boudreau (1745-1806), avec laquelle il perpétue l'autre branche de la famille canadienne. On sait peu de chose sur lui, mais son épouse joue un rôle important dans la gestion des seigneuries familiales après la Cession et le décès de son époux.

¹³⁶ Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-7-8, deux mémoires rédigés par Joseph Fleury Deschambault pour obtenir le remboursement des frais engagés pour soutenir l'effort de guerre français entre 1755 et 1760. » (1775 et 1777).

¹³⁷ Andrew Rodger, « FLEURY DESCHAMBAULT, JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 28 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/fleury_deschambault_joseph_4F.html.

¹³⁸ Il s'agira d'un des personnages centraux de notre étude.

britannique¹³⁹. Il est ensuite inspecteur de la milice puis « député Agent des Indiens », « Surintendant des Abénaquis de Saint-François et de Bécancour » et enfin Surintendant des postes.

Pendant que Louis-Joseph fait carrière, sa tante gère les seigneuries, s'assurant de les faire prospérer et de les agrandir pour que son propre fils, Louis Fleury de la Gorgendière fils¹⁴⁰, en hérite puisque Louis-Joseph n'a pas d'héritier. Né en 1764, il épouse Marie Amable Aubry en 1789 (ensemble ils ont quatre enfants, dont trois vivants) et va s'enrichir comme seigneur-entrepreneur et en tant qu'officier de milice et juge de paix¹⁴¹.

La famille Fleury est une famille d'agrégés à la noblesse. Elle a vainement tenté de faire reconnaître sa noblesse par les autorités françaises même après la Cession¹⁴², mais le passage au régime britannique lui sourit puisque l'on trouve son nom sur les listes de Carleton et d'Haldimand. Les familles « officiellement » nobles considèrent les Fleury comme leurs pairs bien avant la Cession puisque Joseph Fleury est le tuteur de la demoiselle Lemoyne de Longueuil, l'héritière d'une des plus puissantes familles de la noblesse canadienne¹⁴³. Les Fleury réussissent à s'élever très vite au sein de la noblesse canadienne en s'alliant à de grandes familles comme les Taschereau, les Juchereau et les Boucher, et après la Cession, à l'élite britannique.

3.2.4- la famille Hertel

« Pour se faire une idée des services qu'a rendus au pays cette importante famille, il suffit de savoir qu'au moment de la Conquête, elle avait encore plus de onze de ses membres sous les armes¹⁴⁴. »

« Hertel, illustre maison canadienne¹⁴⁵ », qui fait partie à l'instar des Juchereau des derniers annoblis de Nouvelle-France, a de multiples branches importantes et encore actives au moment de la Conquête (les Rouville, les Cournoyer, les Lefebvre de Belœil, La Fresnière, *etc.*) qui sont issues de la descendance de Jacques Hertel de La Fresnière père (décédé en 1651 à Trois-Rivières) arrivée

¹³⁹ Il finira sa carrière dans l'armée régulière comme lieutenant-colonel du 109^e régiment. Voir Legault, 10

¹⁴⁰ Il s'agit également d'un des personnages centraux de cette étude.

¹⁴¹ Yves Drolet, « Parcours de la famille Fleury » dans Drolet et Larin, 209-210.

¹⁴² FR ANOM, « COL E 185, dossier Fleury de La Gorgendière-Déchambault, Joseph et Ignace, fol. 122-127, demande de "renouvellement" de lettres de noblesse » (1765).

¹⁴³ Yves Drolet, « Parcours de la famille Fleury », 209.

¹⁴⁴ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, t.1, 277.

¹⁴⁵ Bibaud, 119.

en Nouvelle-France vers 1626 et où il fut tour à tour soldat, interprète et colon¹⁴⁶. Cependant, c'est son fils, Joseph-François (1642-1722), qui inaugure réellement la lignée noble en obtenant des titres de noblesse en 1716. Ayant lui-même fait une brillante carrière dans l'armée, il entretient et agrandit le domaine seigneurial que la Compagnie des Cents associés avait accordé à son père en 1633, notamment grâce à son mariage avec Marguerite de Thavenet¹⁴⁷ qui fait de lui l'héritier de la seigneurie de Chambly, mais aussi en obtenant en 1701 la seigneurie de Rouville.

Le surnom La Fresnière passa à son fils aîné, Zacharie-François. Les autres adoptèrent divers noms [...] : Hertel de Rouville, Jean-Baptiste ; Hertel de Cournoyer, Jacques et Lambert ; Hertel de Chambly, René et Michel ; Hertel de Beaulac, Claude ; Hertel de Saint-Louis, Louis ; Hertel de Moncours, Pierre [...] ; Hertel de Saint-François, Joseph¹⁴⁸.

Jean-Baptiste Hertel de Rouville (1668-1722)¹⁴⁹ est son troisième fils et, comme son père, il fait une brillante carrière militaire, si bien qu'il obtient en 1721 la Croix de Saint-Louis. Bien qu'il ait obtenu pour ses services une petite seigneurie proche des terres familiales, sa carrière bien remplie ne lui permet pas vraiment de s'en occuper. Marié deux fois, il a six enfants avec sa seconde épouse (Marie-Anne Baudouin), dont Jean-Baptiste-François (qui fait une brillante carrière militaire, mais ne se marie pas), Antoine-Louis Hertel (marié, mais lui aussi sans enfants), Jeanne-Thérèse¹⁵⁰ et René-Ovide.

C'est donc René-Ovide (1720-1792) qui perpétue la branche Hertel de Rouville. Bien que d'autres branches existent encore à son époque, il est la figure principale de la famille à l'époque de la guerre de la Conquête. Contrairement à ses ancêtres et à son frère, il n'entre pas dans l'armée et étudie plutôt le droit à Québec. En parallèle, il fait, en 1743, contre l'avis de sa mère, un mariage d'amour avec Louise-Catherine André de Leigne avec qui il a cinq enfants. Sous le régime français, il obtient le poste de lieutenant général civil et criminel de la juridiction royale de Trois-Rivières,

¹⁴⁶ Raymond Douville, « HERTEL DE LA FRESNIÈRE, JACQUES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_la_fresniere_jacques_1F.html.

¹⁴⁷ Avec qui il a quinze enfants malgré ses absences répétées dues à sa carrière.

¹⁴⁸ Raymond Douville, « HERTEL DE LA FRESNIÈRE, JOSEPH-FRANÇOIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_la_fresniere_joseph_francois_2F.html.

¹⁴⁹ Raymond Douville, « HERTEL DE ROUVILLE, JEAN-BAPTISTE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_rouville_jean_baptiste_2F.html.

¹⁵⁰ Jeanne-Thérèse épouse en 1731 Charles-Séraphin Boucher (enfant d'une vieille famille de la noblesse canadienne) avec qui elle a onze enfants.

ce qui ne l'empêche pas de se retrouver souvent devant les tribunaux, traîné par ses contemporains (généralement pour des affaires d'argent)¹⁵¹. Comme beaucoup de nobles, il passe en France à la Conquête dans l'espoir de trouver un emploi, mais laisse sa famille au Canada. La légende veut qu'il ait été l'intendant du prince de Condé¹⁵², mais il semble que la France l'ait déçu, car il repasse en Amérique du Nord dès 1763 où il entre très rapidement dans la clientèle du gouverneur Murray qui le nomme grand-voyer du district de Montréal en 1765. Très bien intégré dans l'élite de « l'après-cession », il épouse en secondes noces Charlotte-Gabrielle Jarret de Verchères (issue d'une importante famille de la noblesse canadienne). Ses bonnes relations avec le régime britannique, lui permettent ensuite d'obtenir la place de Juge à la Cour des Plaidoyers communs de Montréal et plusieurs commissions. Ce n'est pas vraiment du goût d'une partie de la noblesse canadienne comme le montre par exemple la réaction d'Antoine Juchereau Duchesnay : « serait-il possible que le gouvernement eût jeter les yeux sur le plus grand scélérat et le plus grand gueux de toute la terre pour lui faire rendre ce qu'il n'a jamais connu. Ha [...] que le gouvernement est mal instruit ou qu'il nous veut de malle [...] le nom du juge me fait frémir pour tout le reste des arrangements¹⁵³. » La guerre d'Indépendance éclate au même moment et Hertel de Rouville est fait prisonnier pendant l'occupation de Montréal. Il passe dix mois dans une prison américaine. Nous parlerons plus longuement de René-Ovide au cours de cette étude, il suffit de dire ici que sa carrière continue à son retour au Canada malgré de nombreuses polémiques quant à la conduite de ses affaires¹⁵⁴.

Son fils, Jean-Baptiste-Melchior (1748-1817)¹⁵⁵, qui est également un personnage remarquable de cette étude, a une petite carrière dans l'armée française qu'il poursuit en Europe, dans le régiment du Languedoc, après la Cession. Il revient cependant au Canada bien avant la

¹⁵¹ Zisis, 88.

¹⁵² Cette information est malheureusement invérifiable, mais il me semble qu'elle est moins plausible que dans le cas du patronage de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry par le prince de Condé qui trouve ses preuves notamment dans une correspondance suivie entre les deux hommes bien après la Révolution (correspondance culminant par l'attribution de la croix de Saint-Louis grâce à la recommandation du prince) et qui est cité dans la correspondance familiale. Au contraire, on ne trouve pas de traces, dans les archives de la famille Hertel, de cet emploi alors qu'on peut voir dans certaines lettres familiales que les hommes de la famille ne perdent pas une occasion de ressasser leurs exploits, leurs connaissances prestigieuses et leurs médailles.

¹⁵³ BAC, « PRO, CO 42/88, fol.137, lettre d'Antoine Juchereau Duchesnay à François Baby » (1775).

¹⁵⁴ Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « HERTEL DE ROUVILLE, RENÉ-OVIDE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_rouville_rene_ovid_4F.html.

¹⁵⁵ Céline Cyr, « HERTEL DE ROUVILLE, JEAN-BAPTISTE-MELCHIOR », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_rouville_jean_baptiste_melchior_5F.html.

Révolution, en 1772, et s'engage dans le droit et la politique grâce au réseau que son père a tissé dans l'administration britannique. Il s'engage aux côtés des Britanniques pendant la guerre d'Indépendance et il est fait prisonnier¹⁵⁶. À son retour, il obtient le grade de capitaine, mais préfère quitter le service actif, devient juge de paix dans le district de Montréal et s'occupe de la mise en valeur de ses terres de Chambly (qui s'agrandiront avec l'héritage des terres de Rouville au décès de son père). Il épouse en 1784, la fille d'un négociant montréalais, Marie-Anne Hervieux, avec qui il a huit enfants. Toute sa vie, sa loyauté envers le régime britannique favorisera sa carrière, jusqu'à lui permettre d'obtenir en 1812 une place au Conseil Législatif.

Les Hertel sont donc issus d'une longue lignée militaire dans la plus pure tradition noble. Pourtant, ils se marient le plus souvent hors de celle-ci et certains de ses membres (en particulier René-Ovide) font même figure de marginaux. Certaines branches connaissent le succès, mais d'autres, bien qu'elles se perpétuent jusqu'à la Cession, ont du mal à se maintenir au sein des élites. Nombre de ses membres ont disparu en l'absence de descendance ou parce qu'ils subissent une importante déchéance sociale comme nous le verrons plus tard.

3.2.5- La famille Juchereau

« Cette famille est des plus anciennes du pays. [...] Elle produit [...] une longue suite d'hommes remarquables, soit en Canada, soit en France¹⁵⁷. »

Les premiers Juchereau arrivent au Canada vers 1634. Il s'agit tout d'abord de Noël Juchereau des Châtelets et de son frère, Jean Juchereau de Maur ainsi que les fils de ce dernier, Nicolas Juchereau de Saint-Denys (1627-1692) et Jean Juchereau de La Ferté (1620-1685). Nicolas, qui s'établit comme seigneur, colon et commerçant, se marie au sein de l'élite canadienne en épousant Marie-Thérèse Giffard et en s'alliant à la famille Le Gardeur de Tilly. Grâce à des achats et à des concessions, il accumule un patrimoine seigneurial important qui se transmettra et s'étoffera de génération en génération, permettant à ses descendants d'en tirer profit et prestige bien après la Cession. C'est Nicolas qui obtient les lettres de noblesse de la famille grâce à son engagement dans la milice canadienne, faisant de la lignée des anoblis canadiens¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Voir notamment BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 56-59, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (3 novembre 1813).

¹⁵⁷ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, t.1, 197.

¹⁵⁸ Perche-quebec.com, « Les frères Juchereau », consulté le 29 juin 2020. <http://www.perche-quebec.com/files/perche/individus/juchereau.htm>

Ses douze enfants s'éparpillent à travers la Nouvelle-France, allant fonder notamment une branche en Louisiane. C'est Ignace Juchereau Duchesnay (1655-1715) qui perpétue la lignée canadienne alors que son frère Charles part pour l'Illinois et que ses descendants envisagent de fonder une colonie au Mexique¹⁵⁹. Seigneur de Beauport et de la Grande-Anse et commandant de milice, il épouse Marie-Catherine Peuvret en 1683 avec qui il a 17 enfants. Il participe à plusieurs expéditions pour le compte de l'administration coloniale et obtient une place au Conseil Supérieur, mais n'y siège jamais¹⁶⁰.

Son petit-fils¹⁶¹, Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806), fait carrière dans l'armée avant la Conquête en tant qu'enseigne dans les troupes de la Marine et épouse une Liénard de Beaujeu en 1765. Seigneur-entrepreneur, il accumule une immense fortune avant la Cession qui lui permettra plus tard de qualifier sa demeure seigneuriale de « château de Beauport¹⁶² ». De son premier mariage, il a quatre enfants et se remarie en 1778 à une femme bien plus jeune que lui, Catherine Lecomte Duprès¹⁶³, avec qui il a encore quatre autres enfants. Malgré le passage au régime britannique, il exige et obtient du gouvernement français la reconnaissance des lettres de noblesse de son ancêtre et s'intègre au régime britannique en devenant député à l'Assemblée en 1792 puis membre du Conseil Exécutif en 1794 tout en continuant à gérer ses seigneuries avec brio¹⁶⁴. Issu de son premier mariage, Antoine-Louis Juchereau Duchesnay (1767-1825) n'a connu que le régime britannique sous lequel il prospère tout comme ses demi-frères, Jean-Baptiste et Michel-Louis. Tous les trois sont les protégés du duc de Kent qui favorise leur carrière dans l'armée

¹⁵⁹ John Fortier, « JUCHEREAU DE SAINT-DENYS, CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_de_saint_denys_charles_2F.html.

¹⁶⁰ Lucien Campeau, « JUCHEREAU DUCHESNAY, IGNACE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_ignace_2F.html.

¹⁶¹ Antoine Juchereau Duchesnay (premier du nom) naît le 25 janvier 1704 à Québec, Capitale-Nationale, Québec, Canada. Il est baptisé le 21 avril 1704 à Québec. Il épouse Marie-Françoise Chartier le 13 mai 1737 à Québec. Il décède le 12 juin 1772 à Beauport. Il est inhumé le 14 juin 1772 à Notre-Dame, Beauport. Il fait notamment l'objet d'une exhérédation et sa mère le maintient à l'écart de la gestion seigneuriale presque jusqu'à sa mort. Voir Généalogie Québec, « Antoine Juchereau (1704–1772) », 2018, <https://genealogie.quebec/info/index.php?no=74232>.

¹⁶² Lettre du prince Edward à C. M. de Salaberry, 1^{er} novembre 1806 dans William J. Anderson, *The life of F. M., H.R.H. Edward, Duke of Kent : illustrated by his correspondence with the De Salaberry family, never before published, extending from 1791 to 1814* (Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1979), 113.

¹⁶³ Il l'accuse rapidement d'adultère et la chasse, lui interdisant de voir leurs enfants puis la poursuit en justice. Cette affaire aboutira à une séparation de corps et de biens, nous y reviendrons dans le chapitre 3 : « Actes sociaux, sociabilité et lien social ».

¹⁶⁴ Réal Brisson, « JUCHEREAU DUCHESNAY, ANTOINE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 29 juin 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html.

britannique¹⁶⁵. Nous reviendrons plus avant sur ces trois figures de la noblesse ralliée tout au long de cette étude.

Si Antoine Juchereau Duchesnay et ses enfants s'intègrent au nouveau régime, plusieurs membres de la famille quittent le Canada après la Conquête. C'est notamment le cas de Juchereau de Saint-Denys. Le cas de Pierre-Antoine, baron Juchereau de Saint-Denys (1776-1850), est particulièrement intéressant, car, né en France après que ses parents aient émigré, il part au Canada où il espère pouvoir faire carrière grâce à son oncle, mais finit par repartir avec Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry et passe du côté napoléonien où il connaît finalement le succès¹⁶⁶.

Ces cinq familles nobles illustrent plusieurs facettes de l'établissement de la noblesse ralliée sous le régime français et les stratégies qui ont permis sa perpétuation sous l'Ancien Régime. Notre étude tentera d'établir qu'elles sont aussi représentatives des stratégies mises en place par cette noblesse après la Cession pour se réinventer et par là même se perpétuer au tournant du XIX^e siècle.

Au total, ces cinq familles comptent 383 personnes vivantes pendant une partie ou la totalité de la période (incluant les vieillards encore vivants pendant les premières années après 1774 et les nouveau-nés des dernières années ainsi que les enfants morts très jeunes, ou mort-nés). Beaucoup d'entre eux ne participent pas au renouvellement de la noblesse ralliée, car ils sont, dans le cadre de ma période, trop vieux, trop jeunes ou parce que leur vie est trop courte pour avoir un impact sur la société dans laquelle ils évoluent. D'autres ont aussi été écartés parce qu'ils ou elles n'ont pas laissé suffisamment de traces pour une étude qualitative d'histoire sociale, soit parce que les archives ont été perdues, soit parce qu'ils n'en ont pas produit. Cette thèse se concentre sur une petite centaine d'individus de la même génération¹⁶⁷, des adultes qui vivent la majorité de leur vie publique pendant notre période et qui ont laissé suffisamment de traces (directes ou indirectes) pour rendre l'étude possible. Ces personnes sont regroupées dans le **tableau A de l'annexe 1** qui regroupe tous les membres de ces familles (par naissance ou par alliance) nées entre 1730 et 1774 et connaissant l'âge adulte¹⁶⁸ pendant la période étudiée. La vie, publique et privée, de certains de ces individus ressort particulièrement dans les archives. Ce n'est pas seulement l'abondance des

¹⁶⁵ Joseph Fleury Deschambault est probablement aussi dans la clientèle du duc de Richmond. Voir British Library, « Add MS 21737, fol. 54-55, lettre de Fleury à Haldimand » (Entre 1788 et 1791).

¹⁶⁶ Bibaud, 132.

¹⁶⁷ Étant considéré d'une même génération des individus ayant un événement fondateur en commun, vécu ou fantasmé : dans mon cas, la Conquête comme nous l'avons vu dans l'introduction de cette thèse.

¹⁶⁸ Il s'agit de l'âge de 21 ans comme nous l'avons vu plus haut.

sources qui les distingue, c'est aussi leur parcours qui illustre particulièrement les modes de réinvention de la noblesse ralliée (*). Ils constitueront les personnages principaux de cette étude.

Cependant, d'autres individus, n'entrant pas dans les cadres méthodologiques de sélection de notre étude, apparaissent de façon récurrente dans les archives. Ils ont des parcours qui témoignent des différents modes de réinvention de la noblesse ralliée et interagissent de façon significative avec les nobles ralliés sur lesquels se concentre ce travail. Ils sont ici regroupés dans le **tableau B de l'annexe 1**.

3.3- Tour d'horizon démographique des cinq familles étudiées

Tableau 1.1 - Tableau démographique des cinq familles étudiées entre 1774 et 1815

	Aubert	Chaussegros de Léry	Fleury	Hertel	Juchereau	Total
Personnes vivantes en 1774	12	22	33	80	16	163
Personnes vivantes en 1815	28	26	41	77	29	201
Total des personnes vivantes à un moment entre 1774 et 1815	46	53	71	166	47	383
Personnes atteignant l'âge adulte entre 1774 et 1815 ¹⁶⁹	11	15	26	76	11	139
Mariages	7	7	4	58	12	94
Naissances	32	33	39	234	33	371
Nbre d'enfants moyen par mariage ¹⁷⁰	4,57	4,71	3,9	3,97	4,71	3,99
Décès	16	26	29	84	18	173
Taux de mortalité (%o) ¹⁷¹	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	541,7

¹⁶⁹ Voir le Tableau A : « Personnes adultes entre 1774 et 1815 » dans l'annexe 1.

¹⁷⁰ $NMM=N/M$ où NMM est le nombre moyen d'enfants par mariage, N est le nombre de naissances et M est le nombre de mariages célébrés entre 1774 et 1815.

¹⁷¹ $TBM = M/P * 1000$ où TBM est le taux brut de mortalité, M est nombre de décès enregistrés pendant la période 1774-1815 et P est la population canadienne totale.

Décès infantiles (avant un an révolu)	4	11	2	17	3	37
Taux de mortalité infantile ¹⁷² (‰)	S. O.	99,73				
Espérance vie à la naissance ¹⁷³	49,7	41,1	54,6	45,8	51	48,4
Espérance de vie à 20 ans ¹⁷⁴	63,3	55,3	58,7	51,9	57,8	57,4
Nombre de femmes	25	21	37	79	23	185
Nombre d'hommes	21	32	34	87	24	198
Sex-ratio ¹⁷⁵	0,84	1,52	0,92	1,1	1,04	1,07

Nous avons déjà pu constater que la noblesse à la fin du régime français a des comportements démographiques qui lui sont propres. Qu'en est-il alors des cinq familles que nous venons d'évoquer ? Comment évoluent-elles par rapport au reste de la population entre 1774 et 1815 et sont-elles représentatives de la démographie de la noblesse canadienne ralliée de cette période ? Sans réaliser une étude démographique approfondie de ces cinq familles, nous en ferons ici un tour d'horizon. **Le tableau 1.1** donne une idée du nombre de décès, de naissances et de mariages, du taux de mortalité infantile, de l'âge moyen au décès et du sex-ratio¹⁷⁶.

En étudiant le **tableau 1.1**, nous pouvons tout d'abord voir que la noblesse ralliée de notre corpus compte 383 individus vivants entre 1774 et 1815 (c'est-à-dire nés avant 1815 et mortes après 1774). En 1815, on compte 201 individus encore vivants pour ces familles, c'est-à-dire 22 % de la population noble canadienne (et 19 % en 1774). Parmi ces 383 individus qui traversent la période étudiée, seuls 139 connaissent l'âge adulte. Le sex-ratio pour la période étudiée est de 1,07

¹⁷² TMI = MI/N* 1000 où TMI est le taux de mortalité infantile, MI est le nombre de décès infantiles (avant 1 an) et N le nombre de naissances.

¹⁷³ Espérance de vie à la naissance = somme des âges au décès de tous les individus du groupes/nombre de naissance.

¹⁷⁴ Pour les personnes nées entre 1774 et 1815. Espérance de vie à 20 ans = âge au décès des survivants à 20 ans révolu/nombre des survivants à 20 ans révolus.

¹⁷⁵ Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et ceux de sexe féminin. SR = Nbre d'hommes/nbre de femmes.

¹⁷⁶ « Rapport numérique des sexes masculin et féminin, mâle et femelle dans une population humaine ou animale (à une certaine étape de leur évolution). » dans CNRTL, « Sex-ratio » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 27 mai 2020. <https://cnrtl.fr/definition/sex-ratio//0>

(c'est-à-dire un peu plus d'un homme par femme). Il y a donc un équilibre des sexes entre 1774 et 1815. Il s'agit là d'un point important, car les femmes sont peu présentes dans les études sur la noblesse¹⁷⁷ alors qu'elles constituent le plus souvent 50 % d'une population. Bien que la répartition sexuée soit très déséquilibrée dans les colonies d'Amérique du Nord au XVII^e siècle et parfois encore au siècle suivant, ce n'est plus le cas au tournant du XIX^e siècle, au moins dans la population canadienne-française¹⁷⁸ (et noble en particulier).

Presque 66,91 % des 139 individus recensés se marient pendant la période étudiée. À la fin du régime français, Lorraine Gadoury calcule un taux de célibat d'environ 30 %. Les nobles ralliés se marient donc un peu moins que l'ensemble de la noblesse d'ancien régime, mais pas beaucoup. De ces mariages naissent 472 enfants, pour une moyenne de 3,99 enfants par mariage, ce qui est légèrement plus bas que les chiffres trouvés par Lorraine Gadoury pour la fin du Régime français¹⁷⁹. Cependant, seuls 37 de ces enfants décèdent avant un an. On a donc un taux de mortalité infantile de 99,73 %¹⁸⁰, alors que Lorraine Gadoury a calculé un taux de 480 % pour la fin de la période précédente¹⁸¹. Pendant notre période, la mortalité infantile dans le reste de la population est d'environ 250 %¹⁸². Les nobles ralliés du corpus continuent donc d'avoir peu d'enfants, mais ceux-ci meurent moins, probablement en partie à cause du déclin que connaît la pratique de la mise en nourrice à cette époque¹⁸³. Effectivement, l'analyse de la natalité de la noblesse ralliée ainsi que des archives les concernant semble aller dans ce sens ; la baisse de la mortalité infantile en est un indicateur, mais ce n'est pas le seul. Marilyn Amorevieta-Gentil rappelle dans sa thèse que des certificats de décès d'enfants de moins d'un an, rédigés hors de leurs paroisses de naissance, étaient

¹⁷⁷ Et dans les études historiques en général.

¹⁷⁸ Il en va différemment pour les Britanniques, car pendant cette période ce sont surtout des administratifs et des militaires qui s'établissent dans la Province ce qui signifie que ce sont très majoritairement des hommes. Ce déséquilibre joue un rôle dans les mariages mixtes comme nous pourrions le voir au chapitre 4.

¹⁷⁹ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 117.

¹⁸⁰ L'écart très importants entre les chiffres de Lorraine Gadoury et ceux de cette étude peuvent être liés à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est important de rappeler que, comme c'est indiqué dans le corps du texte, le taux de mortalité infantile rallié est comparable à ceux des autres élites européennes. L'hypothèse que les conditions de vie élitaires au Canada se soient améliorées est tout à fait plausible. Cependant, il est possible que, compte tenu de la mobilité du groupe (aussi bien avant qu'après la Cession) il y ait un sous-enregistrement de certaines naissances et décès infantiles et que l'écart entre les deux périodes soit plus réduit que celui indiqué ici.

¹⁸¹ *Ibid.*, 143. Ce chiffre, très éloigné des normes de l'époque aussi bien au sein des élites canadiennes que dans l'occident en général, paraît étrange, mais aucune étude n'ayant été faite sur la question depuis Lorraine Gadoury, il est difficile à remettre en question.

¹⁸² Marilyn Amorevieta-Gentil, « Les niveaux et les facteurs déterminants de la mortalité infantile en Nouvelle-France et au début du Régime Anglais (1621-1779) » (Université de Montréal, 2009), <http://hdl.handle.net/1866/3944>, 136.

¹⁸³ *Ibid.*, 151-152.

souvent des indices de mise en nourrice, surtout si la mort ne survenait pas dans les premiers jours de vie¹⁸⁴. Or, sur les 37 enfants décédés avant un an, aucun n'est mort hors de son lieu de naissance¹⁸⁵. Les sources étudiées pour cette étude, que ce soient les souvenirs d'Aubert de Gaspé ou les échanges épistolaires, semblent aller également dans ce sens, exception faite de Louis-René Chaussegros de Léry dont la situation est particulière¹⁸⁶. Des grossesses rapprochées constituent un autre indice de la mise en nourrice, car l'allaitement rend une nouvelle grossesse biologiquement improbable¹⁸⁷. Ici encore, les écarts entre les nouveau-nés dans un même ménage sont généralement espacés de plus d'un an, voire deux ou plus¹⁸⁸, ce qui appuie la thèse d'une diminution de la mise en nourrice¹⁸⁹.

Lorraine Gadoury utilise le terme « déclin organisé » à propos des stratégies matrimoniales et de la fécondité de la noblesse canadienne de la fin du régime français. Si l'expression demande à être nuancée, il n'en demeure pas moins que les nobles, partout en Occident, sont les pionniers de la régulation des naissances, dans le but d'éviter un éparpillement de leurs différents capitaux entre un trop grand nombre de descendants¹⁹⁰. Une analyse démographique sommaire indique que la noblesse ralliée semble suivre cette tendance à la régulation. Tout d'abord, comme nous venons de le voir, le nombre moyen d'enfants par ménage est proche de celui trouvé par Lorraine Gadoury pour la période précédente. Il est même plus faible que celui de leurs contemporains des élites britanniques¹⁹¹. Mais ce n'est pas le seul facteur qui m'amène à penser que les nobles ralliés régulent leur fécondité. En étudiant les naissances d'un même ménage, j'ai pu constater que les écarts d'âges entre les frères et sœurs étaient souvent non seulement plus élevés que la moyenne de l'époque, mais qu'ils subissaient peu de variations. Enfin, les derniers accouchements surviennent également moins tard (à quelques exceptions près) que dans le reste de la population

¹⁸⁴ *Ibid.*, 117.

¹⁸⁵ Voir le tableau 1.1 : Tableau démographique des cinq familles étudiées entre 1774 et 1815.

¹⁸⁶ Il est stationné à Amerstburg avec son bataillon du Royal Canadian Volunteer Regiment. Son fils, Louis-René, étant né là-bas, il semble que son épouse ait suivi le bataillon. Voir BanQ, « P386, D486, Extrait de baptême de Louis-René Chaussegros de Léry, fils » (10 février 1803).

¹⁸⁷ Michael Haines et Richard Hall Steckel, dirs. *A population history of North America* (New York : Cambridge University Press, 2000), 122.

¹⁸⁸ Voir le tableau 1.1 : Tableau démographique des cinq familles étudiées entre 1774 et 1815.

¹⁸⁹ Amorevieta-Gentil, 85.

¹⁹⁰ Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles : les mutations d'un espace social* (Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983), 279 ; Stéphane Minviellele, « Les comportements démographiques de la noblesse française de la fin du XVII^e siècle à la Révolution française : une tentative de synthèse » dans Dumanowski et Figeac, <https://bookS.O.penedition.org/msha/17788?lang=fr>.

¹⁹¹ Stone et Stone, 95.

et cela avant la fin biologique de fécondité des femmes¹⁹². Comme on peut le constater en étudiant la **figure 1**, la grande majorité des naissances survient avant que les femmes aient atteint 40 ans. Il s'agit là d'indices qui attestent généralement d'une certaine régulation de la fécondité comme l'explique notamment Marilyn Amorevieta-Gentil¹⁹³.

Il y a bien entendu des exceptions. Les Chaussegros de Léry, par exemple, semblent moins réguler les naissances. C'est par ailleurs chez eux que se produit la majorité des décès d'enfants de moins d'un an. Il se peut que cela soit lié aux difficultés financières (très relatives tout de même) que semble traverser la famille à la fin du XVIII^e siècle¹⁹⁴, mais il est impossible d'en être assurée.

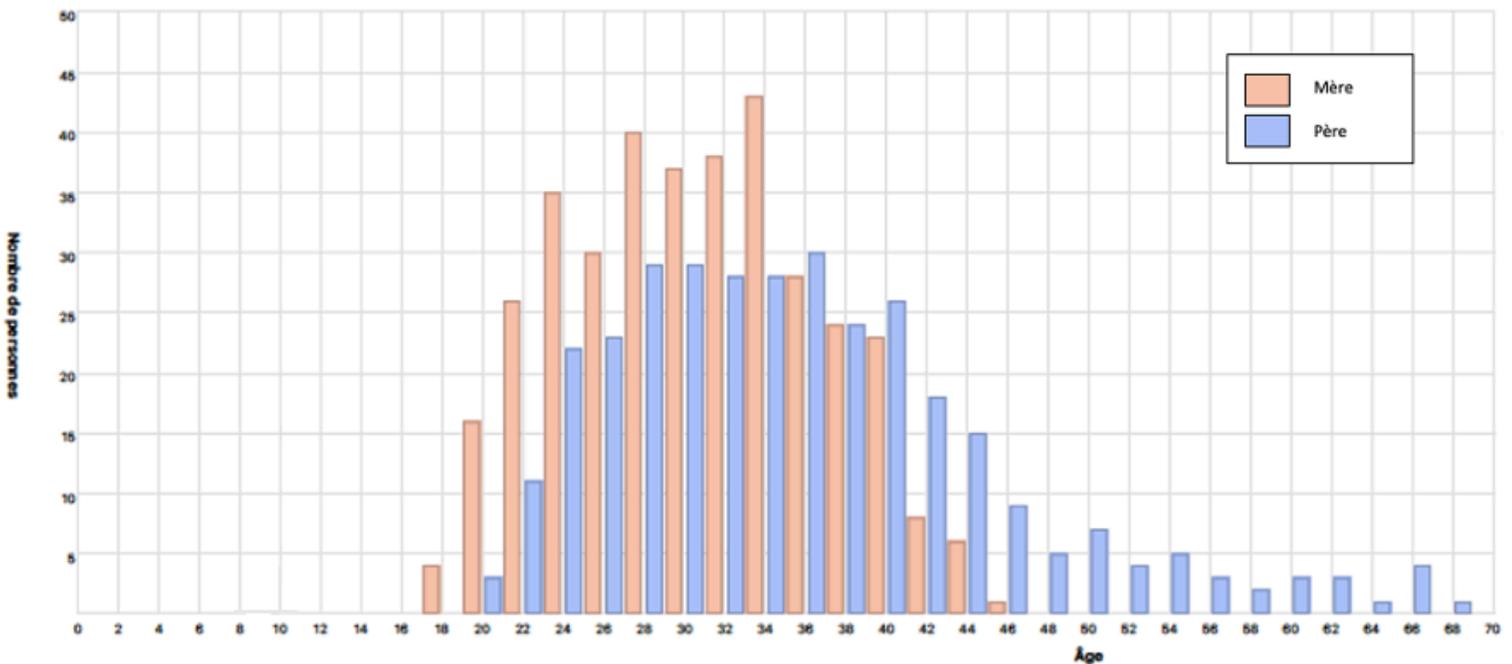


Figure 1 — Âge des parents à la naissance¹⁹⁵

¹⁹² Dans sa thèse, Marilyn Amorevieta-Gentil considère qu'elle intervient autour de 45 ans. Voir Amorevieta-Gentil, 119.

¹⁹³ *Ibid.*, 120-121.

¹⁹⁴ BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778); Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

¹⁹⁵ Ce graphique représente l'âge moyen des parents à la naissance d'un enfant. Exemple : 35 femmes ont accouché entre 22 et 24 ans.

De façon plus générale, on peut constater que la moyenne d'âge au décès de la noblesse ralliée (48,4 ans) et, plus significativement¹⁹⁶, son espérance de vie à 20 ans (57,4 ans), sont assez élevées, à la fois par rapport à la noblesse de Nouvelle-France¹⁹⁷ et par rapport à la population canadienne contemporaine. Elle est également assez proche (bien que plus faible) de celle d'autres élites, en particulier l'élite terrienne britannique qui a une espérance de vie à 21 ans en 1800 d'environ 65 ans¹⁹⁸ et plus élevée que celle de la noblesse française de la même génération dont l'espérance de vie à 25 ans est de 42 ans (42,9 ans pour les hommes et 41,8 ans pour les femmes)¹⁹⁹. La noblesse ralliée, bien qu'elle ne vive pas aussi longtemps que certaines autres élites européennes, jouit d'une longévité supérieure à celle de la population canadienne générale et à celle des nobles de la génération précédente.

Malgré des pratiques démographiques de nuptialité et de fécondité qui tendent vers une régulation de la population du groupe et qui visent probablement à éviter l'éparpillement de son capital, à l'instar des générations précédentes et des noblesses britanniques et françaises, on constate que la noblesse ralliée (et la noblesse canadienne en général) ne connaît pas de réel déclin démographique pendant notre période²⁰⁰. Cette stabilité est due à la diminution de la mortalité infantile et à l'augmentation de l'espérance de vie au sein du groupe. Ce sont deux indices d'une amélioration de la qualité de vie d'un groupe. En moyenne, les familles de la noblesse ralliée connaîtraient donc une évolution démographique qui semble témoigner d'une amélioration globale de leur qualité de vie par rapport à la fin du régime français. Dans tous les cas, les pratiques démographiques de la noblesse ralliée sont toujours différentes du reste de la population canadienne, la Conquête ne provoque pas de changements drastiques et sa qualité de vie pendant notre période est bien celle d'une élite.

¹⁹⁶ Haines et Steckel expliquent que l'espérance de vie à 20 ans relativement stable et élevée est liée à la qualité de vie. Haines et Steckel, 125–126.

¹⁹⁷ À la fin de la période française, Lorraine Gadoury a calculé une espérance de vie à 20 ans de 37,5 ans. Voir Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 140.

¹⁹⁸ Stone et Stone, 93.

¹⁹⁹ Jacques Houdaille, « La noblesse française 1600-1900 », *Population (French Edition)* 44, 3 (1989), 506.

²⁰⁰ Il existe bien un déclin, mais il est relatif à l'augmentation du reste la population. En chiffres absolus, la noblesse canadienne et la noblesse ralliée restent démographiquement stables entre 1774 et 1815.

4— Noblesse ralliée, de l'élite militaire à l'élite seigneuriale

Sous le régime français, la noblesse canadienne, bien qu'elle possède dans son immense majorité des terres seigneuriales, est avant tout une noblesse militaire²⁰¹. À la carrière des nobles dans l'armée, source de leur prestige et de leur pouvoir politique, s'ajoutent les réseaux commerciaux auxquels ils appartiennent à cette époque. En effet, il n'est plus interdit à la noblesse coloniale française de faire du commerce depuis 1669²⁰² ce qui lui permet de s'enrichir par le commerce transatlantique²⁰³. Avant la Cession, alors que la possession des terres était liée à leur mise en valeur, les nobles s'intéressaient peu à leur colonisation et à leur développement économique, en grande partie parce qu'elles n'étaient la source principale ni de leur prestige ni de leur fortune. Mais, après le passage sous domination britannique, les réseaux commerciaux sont coupés en raison de l'interdiction pour les colonies de faire des affaires hors de l'Empire et les nobles canadiens perdent quasiment toute possibilité de poursuivre une carrière militaire²⁰⁴. Si les familles ralliées souhaitent rester au sommet de la société canadienne, il leur faut donc trouver de nouveaux moyens de faire fructifier leurs différents capitaux. Les seigneuries remplissent parfaitement ce rôle, car elles sont à la fois source de prestige et d'argent tout en permettant aux ralliés de continuer à vivre noblement de façon particulièrement traditionnelle, à la fois d'un point de vue français et britannique.

4.1- L'économie seigneuriale

Alors que les nobles canadiens sont désormais coupés de leurs sources de revenus françaises, la plupart d'entre eux se tournent vers leurs seigneuries dont l'Acte de Québec a confirmé la stabilité. On voit alors émerger plusieurs façons d'être seigneurs, mais toutes les familles ralliées saisissent cette opportunité alors que certains autres seigneurs vendent leurs fiefs, notamment pour partir en France. Alors que l'on constate que le nombre de seigneuries diminue à cette époque, les fiefs des ralliés s'agrandissent et se multiplient. Hertel de Rouville agrandit son

²⁰¹ Benoît Grenier, « “Gentilshommes campagnards de la nouvelle France” : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle » (2005), <http://hdl.handle.net/20.500.11794/17973>, 99 ; Legault, 7-8.

²⁰² Ruggiu, « The kingdom of France and its overseas nobilities », 313.

²⁰³ C'est le cas notamment des Hertel de Rouville et des Fleury.

²⁰⁴ Nous en reparlerons plus tard dans cette thèse.

fief originel²⁰⁵, tandis que les Chartier de Lotbinière achètent de nouvelles terres seigneuriales à Vaudreuil²⁰⁶. Antoine Juchereau Duchesnay, bien qu'il soit déjà un grand seigneur, continue à incorporer des terres à ses seigneuries pendant notre période²⁰⁷. À sa mort, il a donc suffisamment de terres pour léguer trois seigneuries de taille très raisonnable à ses fils²⁰⁸. Dans la famille Aubert de Gaspé, malgré la liquidation à laquelle a dû se résoudre la mère de Ignace-Philippe, ce dernier fait tout pour mettre en valeur les terres qui restent²⁰⁹. Les Chartier de Lotbinière, eux aussi, acquièrent de nouvelles terres seigneuriales au détriment des nobles ayant quitté le territoire²¹⁰ et même Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry qui pensait ne jamais revenir au Canada après la Conquête conserve ses fiefs, ce qui lui permettra de changer d'avis et de prospérer sous le régime britannique²¹¹.

Les cinq familles ralliées mettent donc en valeur leurs seigneuries pendant notre période, ce qui leur permet de compenser les pertes dues à la Cession (le cas de Chaussegros de Léry, qui s'estime mieux loti au Canada où il ne peut faire de carrière militaire, qu'en France, est particulièrement frappant). Cependant, ils ne s'y emploient pas tous de la même façon. Pour commencer, certains nobles ralliés souhaitent, sinon abolir le régime seigneurial, au moins s'en détacher, car ils estiment que cela leur permettrait de rendre leurs terres plus productives²¹². C'est le cas de Tariou de Lanaudière, mais également de Gabriel Elzéar Taschereau²¹³. Au contraire, d'autres ralliés, en tête desquels les Juchereau Duchesnay, estiment que l'abolition entraînerait leur ruine comme le dit Antoine dans une lettre à Lavaltrie : « ils ne tendent pas moins qu'à réduire les seigneurs à un état beaucoup plus misérable qu'il l'est en France²¹⁴ ».

²⁰⁵ Benoît Grenier, « Le régime seigneurial au Québec », *Bulletin d'histoire politique* 23, 2 (2015), <https://doi.org/10.7202/1028888ar>

²⁰⁶ Sébastien Daviau, *Manoir seigneurial de Michel Chartier de Lotbinière (1765 — vers 1866) et la pointe Quinchien*, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (2014), 1.

²⁰⁷ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 06241, lettre de Juchereau Duchesnay à inconnu » (2 juillet 1789) ; BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, Hertel de Rouville contre Louis Nadeau » (1785).

²⁰⁸ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

²⁰⁹ Gaston Deschênes, « Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, seigneur et officier », dans Deschênes, Vaugeois, Litalien et Mathieu, 24-25.

²¹⁰ Daviau, 1.

²¹¹ F. J. Thorpe, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH (1721-1797) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 —, consulté le 26 octobre 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_gaspard_joseph_1721_1797_4F.html.

²¹² Imbeault, *Les Tariou de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 176.

²¹³ Alex Tremblay, « Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur », dans Deschênes, Vaugeois, Litalien et Mathieu, 497-499.

²¹⁴ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03771, lettre de Juchereau à Lavaltrie » (9 novembre 1804).

Hertel de Rouville, Tarieu de Lanaudière et Fleury Deschambault semblent vouloir profiter des ressources agricoles, minières et forestières de leurs fiefs. Bien que Hertel de Rouville peuple ses terres, il agrandit ses terres personnelles, au détriment de ses censitaires en employant à plusieurs reprises son droit de retrait seigneurial²¹⁵ et n'hésite pas à trainer ses locataires et ses censitaires devant les tribunaux pour affirmer ses droits économiques seigneuriaux (que ce soit son droit sur la coupe du bois ou l'argent des cens et rentes)²¹⁶. Quant à Tarieu, il milite activement auprès de l'administration coloniale pour l'abolition du régime seigneurial²¹⁷. Tous semblent accorder plus d'importance aux revenus de la terre qu'à la tradition seigneuriale, ce qui est cohérent avec leur volonté de se voir allouer des terres non seigneuriales dans les Cantons de l'Est²¹⁸ ainsi que le fait de ne pas résider sur leur seigneurie²¹⁹.

Au contraire, certains seigneurs ralliés semblent considérer que le peuplement et la mise en valeur de leurs terres plus traditionnellement seigneuriales sont la voie à suivre pour bénéficier pleinement de leurs revenus seigneuriaux. Les Juchereau Duchesnay, qui militent pour le maintien

²¹⁵ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/B1, 236, retrait féodal par Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville pour une partie de Grosse-Isle, dite commune de Chambly, appartenant à sir John Johnson » (23 décembre 1814); BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, Hertel de Rouville contre Louis Nadeau » (1785).

²¹⁶ BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, René-Ovide Hertel de Rouville contre Robert Mallet » (31 janvier 1778); BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, René-Ovide Hertel de Rouville contre Joseph Grasset dit Legardeur » (18 février 1778); BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, René-Ovide Hertel de Rouville contre Augustin Godu » (12 juillet 1778); BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, Hertel de Rouville contre Louis Nadeau » (1785); BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, Hertel de Rouville contre Joseph Gabriel Cadieu » (7 février 1789); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 265, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville contre Basile Mailloux » (octobre 1807-20 juin 1807); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 210, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville contre Louis Barré » (octobre 1807-20 avril 1808); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 57, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville contre Joseph-Alexandre Talham » (octobre 1801-19 février 1803); BanQ, « Cour des plaidoyers communs, François Noiseux, représentant de René-Ovide Hertel de Rouville, contre François Besset » (22 février 1787); BanQ, « Cour des plaidoyers communs, François Noiseux, représentant de Hertel de Rouville, contre Michel Laliberté » (22 février 1787); BanQ, « Cour des plaidoyers communs, François Noiseux, représentant de Hertel de Rouville, contre Louis Rebellian dit Lajoie » (22 février 1787); BanQ, « Cour des plaidoyers communs, François Noiseux, représentant de Hertel de Rouville, contre Joseph Saint-Cenne » (22 février 1787); BanQ, « Cour des plaidoyers communs, François Noiseux, représentant de Hertel de Rouville, contre Joseph Ménard » (22 février 1787).

²¹⁷ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 117-124.

²¹⁸ BAC, « RG1 L3L, vol. 170, p. 83021-83031, pétition de Jean-Baptiste Hertel de Rouville demandant la concession de terres pour sa compagnie en récompenses de leurs services et avis favorable du comité » (11 novembre 1783); BAC, « RG 1 L3L, vol. 130, p. 64096-64119, pétition rédigée et signée par John McDole et Étienne Fleury Deschambault pour la concession de terres dans le township d'Auckland (?) pour leur compagnie en récompense des services rendus pendant la guerre d'indépendance » (8 novembre 1797); BAC, « RG 1 L3L, vol. 70, p. 35269-35278, pétition de Jean-Baptiste Hertel de Rouville et associés pour que ses compagnies soient considérées dans la distribution des terres en récompense de leur fidélité pendant la guerre d'indépendance américaine » (5 juillet 1788).

²¹⁹ Nous en reparlerons dans le chapitre 3 de cette étude.

du régime seigneurial, concèdent des terres tout au long de la période²²⁰. Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, de son côté, et bien qu'il ne réside à l'année dans aucune de ses seigneuries, se tient informé de son développement de façon très régulière et participe directement à la gestion des différentes concessions dont il est le propriétaire éminent. Les stratégies économiques des Juchereau et des Chartier de Lotbinière, bien qu'elles n'excluent pas les recours juridiques²²¹, semblent plus axées sur le peuplement et plus paternalistes à l'égard des habitants. Philippe-Ignace Aubert de Gaspé, malgré le fait que ses seigneuries soient moins importantes, semble suivre le même modèle²²².

Bien que les stratégies soient différentes, elles sont toutes basées sur la nécessité d'avoir des seigneuries de taille assez substantielles pour être rentables, aussi bien grâce aux revenus de la terre que grâce aux cens et aux rentes de nombreux habitants. Les seigneuries de la plupart des familles ralliées sont grandes et nombreuses²²³. Cela permet à leurs propriétaires de faire face aux

²²⁰ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 478,01, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Deblois dit Grégoire » (9 mai 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 478, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Jean-Baptiste Perron » (4 mars 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 477, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Joseph Foucher » (22 février 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 476, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Antoine Marcoux » (11 février 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 475, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Blaise Grégoire » (3 février 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 474, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Louis Grégoire fils » (2 février 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 472-473, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Marcoux » (31 janvier 1774) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 471, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Simon Turcot » (5 novembre 1773) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 469, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Ferlant » (4 mars 1771) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 468, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Ignace Ferlant » (7 mars 1771) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 276, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Jacques Bédard » (5 août 1805) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 275, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Michel et Baptiste Lefebvre » (8 juin 1802) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 274, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Jean-Baptiste Dubeau, père » (6 juin 1797) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 273, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Joseph Chailloux » (6 juin 1797) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 272, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Jean-Baptiste Leroux dit Cardinal » (3 juin 1793) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 271, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Jacques Parent » (19 avril 1793) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 270, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Vincent Bélanger » (23 avril 1792) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 269, concession en jouissance par Antoine Juchereau Duchesnay à Germain Dubeau » (22 novembre 1790) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 268, concession en jouissance par M. Juchereau Duchesnay à Jacques Joseph Villiers » (28 décembre 1781) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 267, concession en jouissance par M. Juchereau Duchesnay à Joseph Giroux, fils de Louis » (24 février 1779).

²²¹ BanQ, « Cour des plaidoyers communs, dame G. Chaussegros de Léry contre André Duchesnay » (11 février 1788).

²²² Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 490.

²²³ BanQ, « TL5, D4230-42, Plan et procès-verbal dressés par S.Z. Watson et J. Whitman dans l'affaire opposant Alexis Piedalue et consorts, demandeurs, contre Jacques Merceau (Marceau), défendeur, et Gabriel Christie, écuyer, garant »

aléas climatiques, de compenser les retards (ou l'absence) de paiement et maintenir leur mode de vie noble et celui de leurs enfants. Les cas des Aubert de Gaspé, obligés de se départir d'une partie de leurs terres pour pouvoir se permettre de continuer à « vivre noblement »²²⁴ ou la correspondance des Chaussegros de Léry illustrent bien ce problème. Dans la famille Chaussegros de Léry, qui n'a que de petites seigneuries, les difficultés financières reviennent régulièrement. Gaspard Joseph, par exemple, se plaint à plusieurs reprises de son peu de fortune, qu'il attribue à de mauvaises récoltes et qui l'empêche de financer le départ en France de son quatrième fils tant que le troisième n'a pas de place stable²²⁵. Ses fils adultes, même éloignés depuis des années, proposent régulièrement de contribuer financièrement à l'établissement de leurs frères et sœurs plus jeunes (« je pourrais alors avoir 3000 # d'économie, s'il ne faut que cela pour compléter ce que mon père peut donner à Angélique pour la marier rien ne manquera à mes vœux²²⁶ » dit François-Joseph dans une lettre, tandis que Gaspard-Roch-George écrit quelques années plus tard « Si Catherine a absolument besoin de secours, je lui en ferai passer tous les ans²²⁷ »). Malgré tout, comparé au reste de la population, les familles Chaussegros de Léry et Aubert de Gaspé restent financièrement très au-dessus de la moyenne. Ce sont les dépenses liées à leurs conditions qui leur donnent ce sentiment de pauvreté²²⁸.

4.2- Le prestige du seigneur

Les revenus seigneuriaux sont très variables d'une famille à l'autre et même d'une année sur l'autre. Mais leur emploi reste le même. Il s'agit pour les ralliés de continuer à « vivre

(26 mars 1798) ; BanQ, « E21, S555, SS3, SSS4, P146.1, Plan of a part of seigniorie Rouville shewing the relative situation of the lake, that of the Grand Cross erected on the highest peak called Pain de Sucre and the road leading to it with the several stations distributed along the way their number and respective inscription from I to II inclusive » (1817 ?) ; FR ANOM, « COL E 258, plan d'un terrain appartenant à Marguerite Hertel de Cournoyer et son époux et demande pour rejoindre son époux à l'île de France » (1777-1785) ; BanQ, « CA601, S171, SS1, SSS2, D3-15-20, Plan de la seigneurie du lac des Deux Montagnes appartenant à Messieurs les Ecclesiastiques du Seminaire de Montreal, Seigneurs de l'isle de Montréal » (1798) ; BanQ, « CA601, S18, SS2, D510, Plan des seigneuries voisines de la seigneurie de Ramezay » (août 1796).

²²⁴ Gaston Deschênes, « Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, seigneur et officier », 16.

²²⁵ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

²²⁶ BanQ, « P386, D425, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (12 décembre 1782).

²²⁷ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

²²⁸ Jean Duma, « The characteristics of an aristocratic economy in France, 16th-18th centuries » et Patrick Karl O'Brien, « Final considerations: aristocracies and economic progress under the *Ancien Régime* » dans Janssens et Yun Casalilla, 37 et 254-255.

noblement ». Cela passe par des dépenses fastueuses, mais également par le prestige lié à des positions de pouvoir élevées. Sous le régime britannique, la position de seigneur vient combler la perte du prestige et du pouvoir associée à l'armée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les administrateurs britanniques, trop peu nombreux et non insérés dans les milieux ruraux voient dans la noblesse seigneuriale un régulateur social et un intermédiaire auprès des habitants des campagnes²²⁹. À cela s'ajoute le prestige lié dans l'Empire britannique à la possession de la terre, qui permet à la noblesse ralliée d'être sur un pied d'égalité symbolique avec la gentry britannique²³⁰. Enfin, la position de seigneur, en particulier pour les nobles, leur assure la position de « premiers notables » dans les campagnes canadiennes comme l'a très bien expliqué Benoît Grenier²³¹.

Si certains ralliés, comme les Hertel de Rouville, les Tariou de Lanaudière ou les Salaberry²³², semblent peu intéressés par le prestige associé à leurs seigneuries, il n'en est pas de même pour tous. Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière semble très impliqué dans son rôle de seigneur même s'il ne réside pas dans ses fiefs. Il entretient notamment une correspondance suivie avec son gestionnaire, Louis Legendre. Ce dernier lui fait des rapports réguliers et scrupuleux du quotidien du fief, d'un point de vue économique, mais aussi à propos de la vie des censitaires²³³. Chartier de Lotbinière lui adresse des réponses aussi détaillées que les rapports reçus et fait annuellement la tournée de ses terres (« Je viens d'être informé par le capitaine

²²⁹ Aaron Willis, « Rethinking Ireland and assimilation: Quebec, collaboration and the heterogeneous Empire », dans Hubert et Furstenberg, 169.

²³⁰ Stone et Stone, 6.

²³¹ Benoît Grenier, « Seigneurs campagnards de la nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle » (Presses universitaires de Rennes, 2007), 248.

²³² Cela ne les empêche cependant pas d'accumuler des terres seigneuriales, mais il est fort probable que ce soit plus pour des questions de rentabilité économique et de prestige liées à la grande propriété terrienne en général plutôt qu'au régime seigneurial en particulier.

²³³ BanQ, « P351, S12, P63, Lettre de Louis Legendre, Lotbinière, au seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Vaudreuil » (4 septembre 1806); BanQ, « P351, S12, P83, Lettre de Louis Legendre, Lotbinière, à [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Vaudreuil » (5 janvier 1811); BanQ, « P351, S12, P75, Lettre de Louis Legendre, Lotbinière, à [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Vaudreuil » (7 février 1810); BanQ, « P351, S12, P106, Lettre de Louis Legendre, Québec, à [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Montréal » (11 octobre 1815); BanQ, « P351, S12, P64, Compte dû à Louis Legendre, par le seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Lotbinière » (11 septembre 1807); BanQ, « P351, S12, P54, Lettre de Louis Legendre au seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Québec » (15 octobre 1804); BanQ, « P351, S12, P36, Lettre de l'arpenteur Louis Legendre au seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière] » (21 février 1801); BanQ, « P351, S12, P47, Lettre de Louis Legendre, arpenteur, au seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Québec » (21 juillet 1802); BanQ, « P351, S12, P109, Lettre de Louis Legendre, Lotbinière, à [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière ?], Montréal » (28 décembre 1815).

J-B Lemay, que nous serons privés du plaisir de vous voir cet hiver à votre seigneurie de Lotbinière²³⁴ »). Sa correspondance, houleuse et étalée sur plusieurs années avec Monseigneur Plessis²³⁵ à propos de la nouvelle église de Lotbinière, démontre aussi l'intérêt paternaliste que le seigneur porte à ses censitaires et à leurs souhaits. Au moment de la construction du nouvel édifice, Chartier de Lotbinière fait part à l'évêque du mécontentement des habitants quant à son emplacement et tente de le faire déplacer selon leurs vœux : « un grand nombre d'habitants sont venus me trouver avant midi et m'ont dit qu'ils avoient beaucoup de chagrin à voir la place où Monseigneur l'évêque de Québec voulait placer leur nouvelle église [...]. J'ai dit aux habitants que j'aurois l'honneur d'en écrire à Votre Grandeur²³⁶ ». Les deux hommes rentrent très vite en conflit, apparemment parce que Plessis voit cette affaire comme une tentative de saper son autorité. Et la paroisse reste plus de dix ans sans église.

Elle l'auroit été plus tôt et l'église seroit maintenant construite, si messieurs de la devanture n'avaient entrepris de la fixer eux-mêmes par une requête signée de 135, à laquelle vous avez eu la bonté de donner les mains et d'apposer votre nom. Cette opposition n'a pas avancé les affaires, et je me persuade que vous n'auriez pas voulu y prendre part si vous en eussiez prévu les résultats. [...] Cette fixation une fois faite, je m'y tiendrai invariablement, jusqu'à la révocation, par un statut du Parlement provincial, de l'ordonnance du 30 mai 1691, qui a maintenu jusqu'à présent l'évêque dans la possession de désigner les plans d'église [...]. Que si, après cela, les habitants refusent de bâtir [...] il ne leur restera qu'à se pourvoir pour les secours spirituels, aux deux églises les plus voisines²³⁷.

Le paternalisme dont font preuve certains ralliés ne les empêche pas d'asseoir leur autorité de façon parfois brutale. On peut voir notamment qu'ils peuvent être très sévères quant au respect de leurs privilèges économiques. On compte 21 affaires portées devant les tribunaux de petites instances où les seigneurs ralliés réclament leurs redevances ou le dédommagement d'une coupe de bois jugée illégale²³⁸. Ils n'hésitent pas non plus à chasser les censitaires de leurs terres pour les

²³⁴ BanQ, « P351, S12, P75, Lettre de Louis Legendre, Lotbinière, à [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Vaudreuil » (7 février 1810).

²³⁵ James H. Lambert, « PLESSIS, JOSEPH-OCTAVE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 27 octobre 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/plessis_joseph_octave_6F.html.

²³⁶ BanQ, « P1000, D647, fol.2-5, lettre de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière à Monseigneur Plessis » (1^{er} octobre 1810).

²³⁷ BanQ, « P1000, D647, fol. 18-19, lettre de Monseigneur Plessis à Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière » (15 avril 1815).

²³⁸ La coupe du bois sur les terres seigneuriales est le privilège du seigneur. Voir Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, 93.

ajouter à leurs propres parcelles ou pour les concéder à d'autres familles²³⁹. Ces démonstrations de pouvoir ont des raisons économiques, mais également symboliques, car elles permettent de rappeler la position dominante du seigneur sur des censitaires qui, au Canada (particulièrement sous le régime britannique), ont tendance à se rebeller²⁴⁰.

Sous le régime britannique, on assiste donc à un retour (plutôt qu'à un repli)²⁴¹ dans les seigneuries rendu nécessaire par la perte de leurs précédentes sources de revenus et de prestige. Cependant, alors que l'historiographie québécoise a souvent présenté cela comme une preuve du déclin du groupe, le régime seigneurial étant considéré comme archaïque et comme un des indicateurs les plus conservateurs (voire réactionnaires) de la noblesse occidentale²⁴², il s'agit au contraire d'une preuve de la capacité d'adaptation des nobles. Noblesse militaire et marchande sans avenir sous l'Empire britannique, ils ont su capitaliser sur des terres et des lois foncières qui les intéressaient peu jusqu'alors pour financer leur réinvention, maintenir leur place au sommet de la société canadienne et démontrer leur proximité idéologique avec la gentry britannique tout en se distinguant de cette dernière par son attachement à un régime seigneurial de tradition française.

²³⁹ On compte deux cas de retrait seigneurial dans le corpus.

²⁴⁰ Greer, 170.

²⁴¹ Mais est-ce bien un retour étant donné que pour la plupart, les nobles canadiens ne se sont pas intéressés à leurs fiefs avant la Conquête ?

²⁴² Herbert Knittler, « Entrepreneurship and management on the estates of the Austrian nobility, 1550–1780 » dans Janssens et Yun Casalilla, 164.

5— La double identité de la noblesse canadienne ralliée : le cas des familles Aubert, Chaussegros de Léry, Fleury, Hertel et Juchereau

5.1- Une noblesse transnationale



Figure 2 - Carte des déplacements raliés

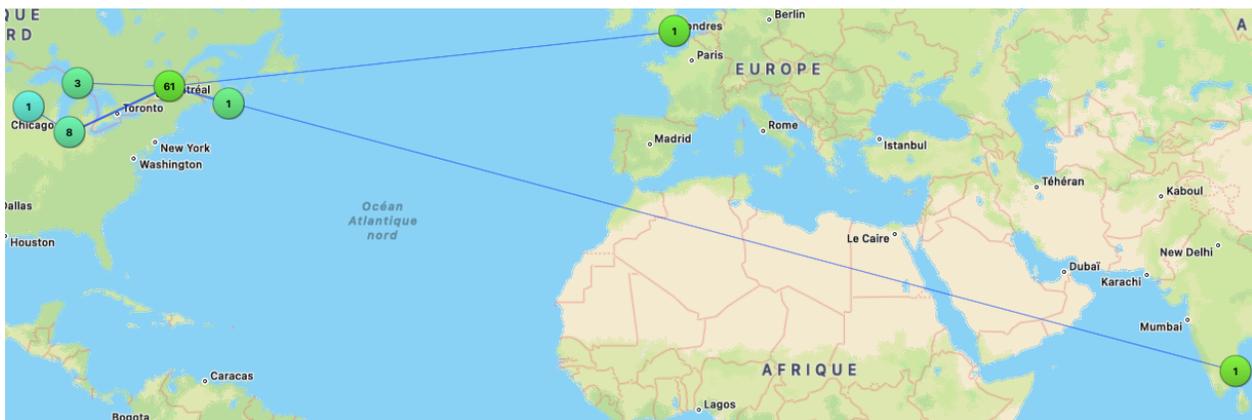


Figure 3 - Carte des déplacements de la famille Aubert de Gaspé

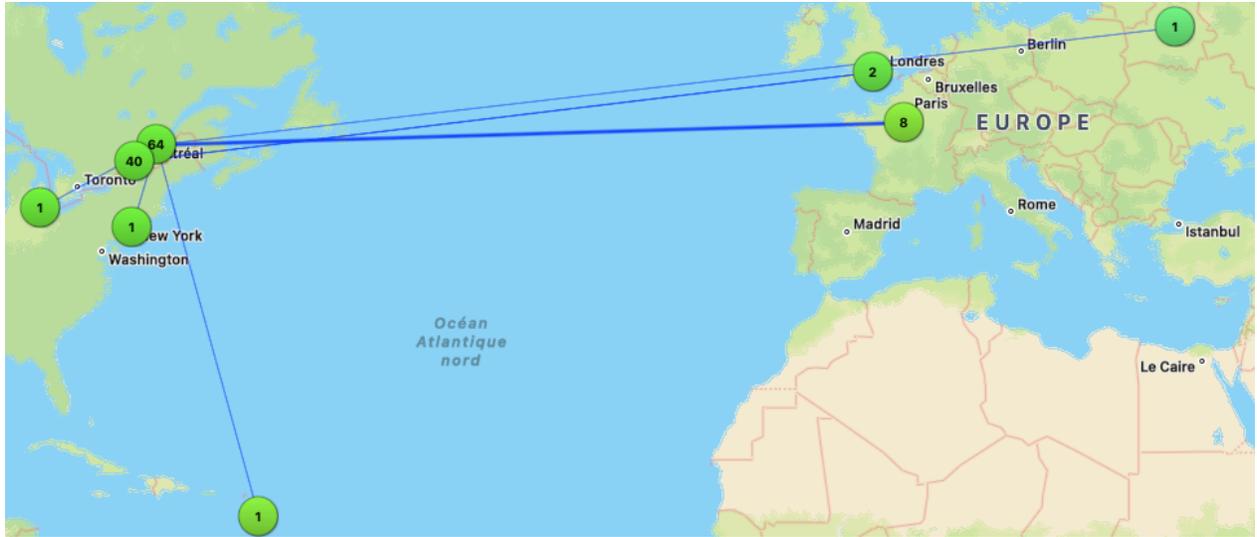


Figure 4 - Carte des déplacements de la famille Chaussegros

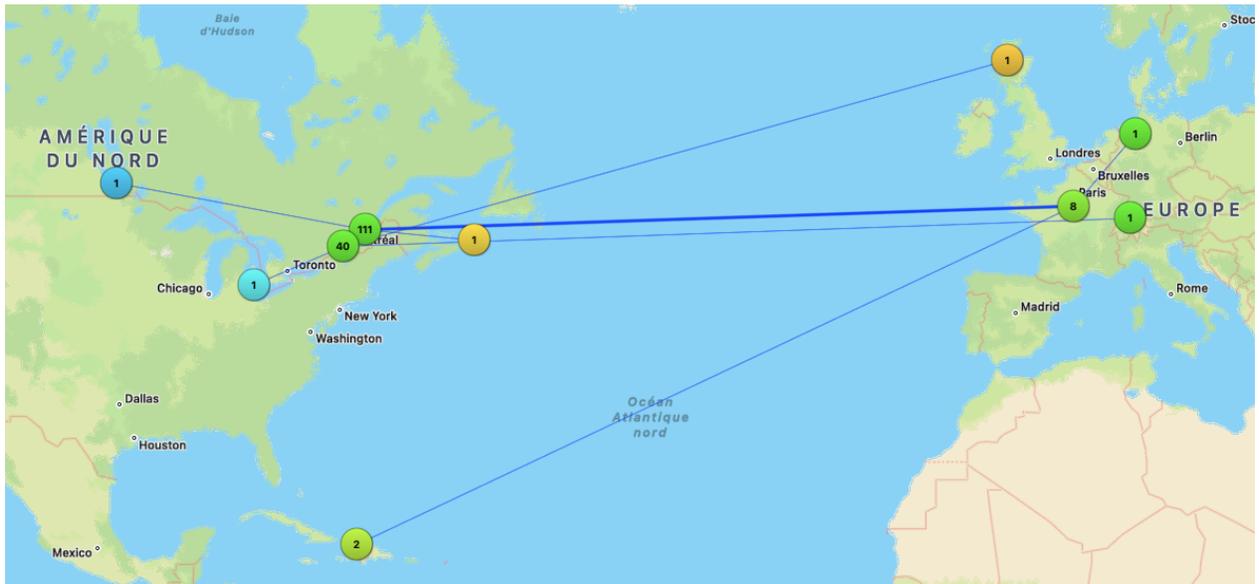


Figure 5 - Carte des déplacements de la famille Fleury

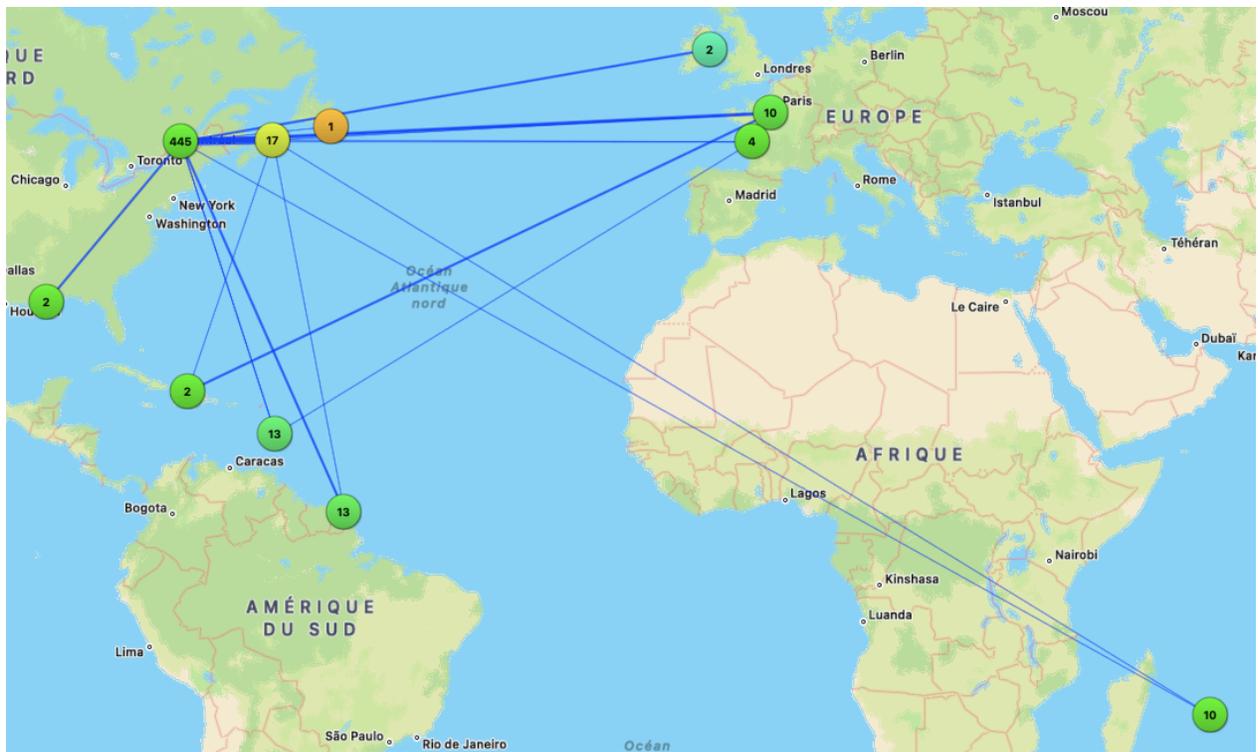


Figure 6 - Carte des déplacements de la famille Hertel

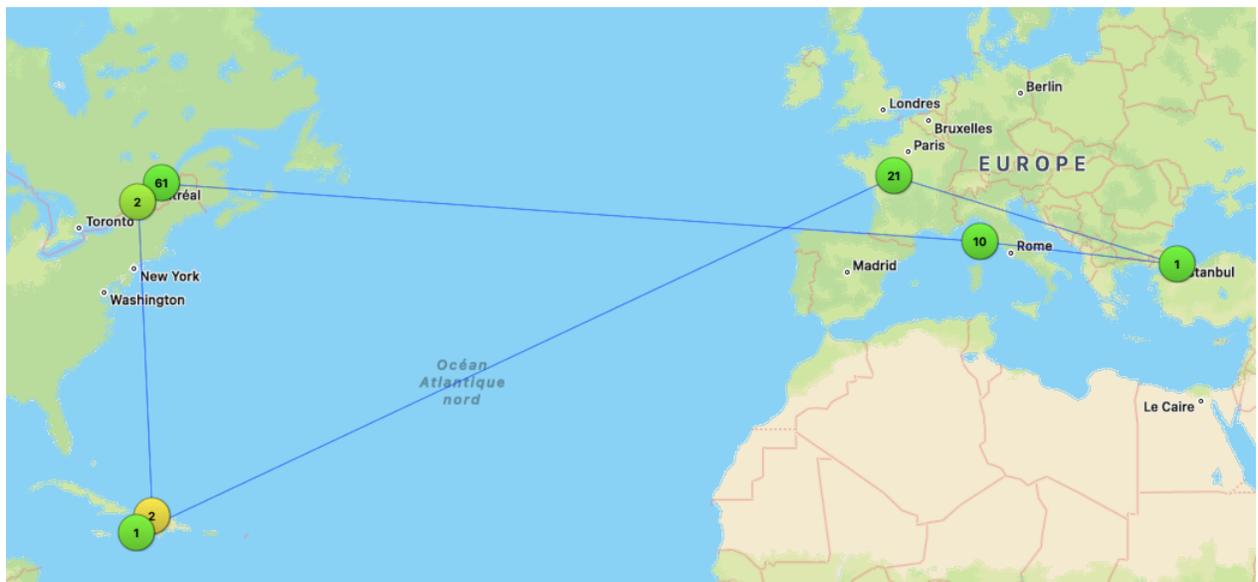


Figure 7 - Carte des déplacements de la famille Juchereau

La noblesse occidentale de la fin du XVIII^e siècle est essentiellement transnationale²⁴³, c'est-à-dire qu'elle se pense notamment comme faisant partie d'un tout plus grand qu'une entité nationale donnée. Mais est-ce le cas de la noblesse ralliée après la Cession ? Les historiens ont souvent estimé qu'elle s'était repliée à l'échelle locale et que sa canadianisation était incompatible avec des ambitions transnationales²⁴⁴. Pourtant, comme nous pouvons le voir sur la **figure 2** (et plus précisément, par famille, sur les **figures 3 à 7**), au moins dans le cas des cinq familles concernées par notre étude, on peut constater une mobilité noble sur plusieurs échelles : nationale, continentale, transatlantique et transimpériale. Cette noblesse est très mobile dès le début de la Nouvelle-France, car l'armée et le commerce l'envoient aux quatre coins du monde et que, nous l'avons vu, elle essaime des membres tout au long de son histoire. Sous le régime britannique, la mobilité nobiliaire est toujours sous l'influence de nombre de ces facteurs. Elle traduit une identification nationale multiple dans ces familles dont les membres se perçoivent non seulement comme nord-américains et canadiens, mais aussi britanniques et français, et, par-dessus tout, nobles.

5.1.1- La mobilité après l'Acte de Québec

L'étude de la correspondance nous permet de constater l'existence d'une mobilité importante, à la fois définitive et provisoire, pour des raisons professionnelles, mais aussi politiques. Ces déplacements sont directement liés au changement d'Empire. Cette mobilité est d'abord canadienne avec des déplacements vers le Haut-Canada, généralement dus à un déploiement militaire²⁴⁵ ou, plus rarement, au commerce²⁴⁶. Cette mobilité est alors provisoire. Elle est essentiellement masculine. La naissance de certains enfants de nobles sur le lieu d'affectation de leur père, comme c'est le cas de Louis-René II Chaussegros de Léry²⁴⁷, indique que l'ensemble de la famille suit, parfois, les pérégrinations militaires des hommes²⁴⁸. Cependant, on assiste aussi,

²⁴³ Voir l'introduction de cette étude.

²⁴⁴ Notamment les historiens issus de l'École de Montréal, en particulier Marcel Brunet, mais aussi Marcel Trudel et Maurice Séguin qui théorisent le « repli seigneurial ».

²⁴⁵ C'est le cas par exemple de Louis-René Chaussegros de Léry qui est stationné quelque temps à Amherstburg avec les *Royal Canadian Volunteers*.

²⁴⁶ Notamment dans la famille Fleury.

²⁴⁷ Né le 18 février 1802 à Amherstburg (ON) où est stationné le deuxième bataillon du *Royal Canadian Volunteer Regiment* dont son père, Louis-René, est capitaine.

²⁴⁸ Sylvia R. Frey, *The British soldier in America: a social history of military life in the Revolutionary period* (Austin, University of Texas Press, 1981), 133.

au sein de la noblesse, à une mobilité canadienne définitive et familiale vers l'ouest. Par exemple, Georges Fleury Deschambault finit ses jours au Manitoba après s'être marié en Saskatchewan²⁴⁹.

Toutefois, la mobilité noble définitive canadienne hors du Québec reste rare sur la période. On constate que les nobles qui demeurent au Canada à cette époque s'installent généralement dans des lieux proches du reste de leur famille, parfois sur des parcelles de fiefs déjà possédés²⁵⁰, parfois dans de nouvelles seigneuries jouxtant les précédentes²⁵¹. La mobilité canadienne se traduit aussi par une sorte d'« exode rural » généralement provisoire et lié à la profession. La gestion des terres seigneuriales ne nécessitant pas nécessairement la participation de tous les hommes adultes, ceux-ci s'établissent généralement sur des propriétés urbaines familiales. Au moins pendant les premières années de leurs mariages (pour les aînés) et jusqu'à la retraite pour les cadets, comme pour ceux qui se tournent vers l'administration ou les professions libérales. C'est le cas par exemple de Philippe Aubert de Gaspé qui vit à Québec depuis que son père l'y a placé en pension en 1794 et jusqu'à ce que ses déboires financiers et judiciaires le forcent à se replier sur Saint-Jean-Port-Joli en 1822²⁵², mais également de Charles-Étienne Chaussegros de Léry²⁵³ ou encore les Hertel de Rouville père et fils²⁵⁴. Les célibataires et les veuves s'installent, elles aussi, souvent en ville et cohabitent entre sœurs ou avec un enfant (marié ou non)²⁵⁵. À sa qualité de producteur de richesses, le domaine campagnard ajoute le statut de « résidence champêtre²⁵⁶ » de loisirs. Les nobles y viennent pour se ressourcer pendant les vacances judiciaires ou scolaires, pour passer leur retraite

²⁴⁹ Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 287.

²⁵⁰ Voir notamment BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 46-47, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 mai 1813) et BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 52-55, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (27 octobre 1813), deux lettres qu'il écrit depuis son manoir seigneurial où il vit avec son épouse, leur fille et leur gendre.

²⁵¹ Alexis Tétreault, « Le cas de Rouville : pouvoir, statut social et persistance de la figure du seigneur » dans Benoît Grenier, Alain Laberge et Stéphanie Lanthier, dirs., *Le régime seigneurial au Québec : fragments d'histoire et de mémoire* (Sherbrooke : Les Éditions de l'Université de Sherbrooke [ÉDUS], 2020), 56.

²⁵² Novella Novelli, « Les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé : de l'histoire personnelle à l'histoire sociale », dans Anna Paola Mossetto et Jean-François Plamondon, *Lectures de Québec : actes du colloque du Centro interuniversitario di studi quebecchesi, Turin, 27-29 février 2008* (Bologna [Italie], Pendragon, 2009), 94.

²⁵³ Charles-Étienne vit à Québec où il travaille. Voir notamment BanQ, « P386, D512, Lettre de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (23 mars 1797 et 3 avril 1797).

²⁵⁴ René-Ovide Hertel de Rouville vit à Montréal pour des raisons professionnelles et retourne s'installer sur ses terres à la retraite. Son fils Jean-Baptiste-Melchior vit lui aussi à Montréal pour des raisons professionnelles.

²⁵⁵ BAC, « MG 18-H 17, R7375-0-1-F, testament de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière » (10 juillet 1790).

²⁵⁶ Olivier Zeller, « Loisirs urbains, loisirs ruraux dans les élites du XVIII^e siècle » dans Robert Beck et Anna Madœuf, dirs., *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine : actes du Colloque Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines, une approche comparative monde occidental-monde musulman* (Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2005), 31.

et pour partager des modes de sociabilité élitaires ruraux tels que Philippe Aubert de Gaspé les décrit dans ses *Mémoires* comme la chasse en particulier²⁵⁷.

La mobilité américaine des nobles ralliés après la Cession est assez comparable à leur mobilité canadienne. Elle est généralement provisoire et masculine, car liée aux déplacements militaires. On trouve malgré tout quelques exemples de migrations américaines définitives. Jacques Michel Hertel de Rouville et sa famille, par exemple, quittent le Canada pour la Louisiane où le *pater familias* continue sa carrière après la capitulation²⁵⁸. Son immigration témoigne d'une volonté de rester rattaché à l'Empire français pour des raisons professionnelles. Michel Chartier de Lotbinière est un autre exemple de migration définitive aux États-Unis au début du XIX^e siècle, bien que son installation à New York soit plus le témoin et l'aboutissement de ses aventures rocambolesques qu'autre chose. Après des pérégrinations qui le mènent aussi bien à Paris qu'à Londres, il finit par se retrouver interdit de séjour au Canada par Lord Dorchester et se voit obliger de rester à New York alors que l'ensemble de sa famille est de l'autre côté de la frontière²⁵⁹. On trouve peu d'exemples de mobilité américaine féminine, surtout quand elle est définitive. Les quelques femmes concernées suivent un parent masculin, le plus souvent leur époux, c'est le cas par exemple de Madeleine Charlotte Boucher de Boucherville, l'épouse de Louis-René Chaussegros de Léry. De plus, les hommes qui émigrent définitivement sont pour la plupart célibataires et se marient sur place. Il arrive aussi qu'ils laissent leur famille derrière eux de façon provisoire²⁶⁰ ou définitive²⁶¹. Enfin, on manque souvent d'informations sur les épouses au-delà de leur acte de mariage et il est plus difficile de suivre le parcours des femmes mariées²⁶² que des femmes célibataires.

La mobilité noble se fait aussi hors d'Amérique du Nord. Vers la Grande-Bretagne, elle s'exprime de deux façons en fonction des genres. Chez les hommes, il s'agit d'une immigration provisoire. Elle est liée à l'éducation (c'est le cas en particulier Édouard de Salaberry²⁶³), la carrière

²⁵⁷ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817), dans laquelle il évoque une ceinture qu'il a oubliée lors de leur dernière partie de chasse ; Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 153, 212-242, 361.

²⁵⁸ Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 351.

²⁵⁹ Sylvette Nicolini-Maschino, « Michel Chartier de Lotbinière : l'action et la pensée d'un Canadien du XVIII^e siècle » (Doctorat Université de Montréal, 1978), 242 p.

²⁶⁰ C'est le cas de René-Ovide Hertel de Rouville.

²⁶¹ C'est le cas de Michel-Alain Chartier de Lotbinière.

²⁶² Les femmes mariées sont souvent considérées comme des « extensions » mineures de leur époux (et responsable légal) et ne sont mentionnées dans les archives notariales que s'il le juge pertinent.

²⁶³ Chaleur-Launay, 124.

militaire (comme pour Charles, Maurice et François Louis de Salaberry ou encore Jean-Baptiste et Michel-Louis Juchereau Duchesnay, stationnés en Grande-Bretagne avant d'être envoyés ailleurs dans l'Empire) ou est de nature politique (Michel Chartier de Lotbinière et surtout, Charles-Louis Tarieu de Lanaudière, venu à Londres pour faire avancer la cause de la noblesse canadienne²⁶⁴). Dans le cas de Louis-René Chaussegros de Léry²⁶⁵, de Louis-Joseph Fleury Deschambault²⁶⁶ et d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay, elle se fait pour régler « des affaires de famille²⁶⁷ ».

Chez les femmes, au contraire, l'immigration vers la Grande-Bretagne est définitive et liée au mariage. Susanne Hertel de Rouville suit son époux John Fortescue, un officier irlandais venu au Canada à l'occasion de la guerre de Conquête²⁶⁸ ; il en est de même pour la tante Johnstone²⁶⁹ (Marie-Angélique Martel de Brouague) qui épouse William Johnstone pendant son passage au Canada avec l'armée britannique et le suit à son retour en Grande-Bretagne²⁷⁰.

Certains nobles issus des Canadiens ralliés émigrent aussi en France (et, plus tard, dans les îles britanniques) pour différentes raisons, mais c'est une immigration qui se veut irrévocable. Dans ce cas, la plupart d'entre eux quittent le Canada avec leurs épouses et leurs enfants²⁷¹. Lorsque subsiste une incertitude sur le non-retour, comme pour René-Ovide Hertel de Rouville, Michel Chartier de Lotbinière²⁷², ou l'époux de Marie Anne Joseph Aubert de la Chesnay²⁷³, les épouses sont souvent laissées au Canada en attendant qu'une décision soit prise. Il arrive parfois que les hommes « abandonnent » définitivement leur conjointe légitime²⁷⁴. Exception faite de Charlotte de la Corne qui est envoyée chez son oncle en France²⁷⁵, les femmes de la noblesse n'émigrent pas seules. Les hommes qui poursuivent la carrière des armes sont déployés aux quatre coins des

²⁶⁴ Université de Montréal, « fond Ryland, M1/S03.010, Lettre de Jonathan Sewell à H. W. Ryland sur le départ de Xavier Tarieu de Lanaudière » (25 février 1807).

²⁶⁵ BanQ, « P386, D467, Lettre de monsieur d'Allegre à Louis-René Chaussegros de Léry » (13 février 1803).

²⁶⁶ British Library, 'Add MS 21737, fol. 274-275, lettre de Louis-Joseph Fleury Deschambault au Gouverneur Haldimand' (1790).

²⁶⁷ BanQ, « P386, D575, Lettre de Antoine de Juchereau à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (4 octobre 1814).

²⁶⁸ PRDH, Fiche individu de John Fortescue, 557 079 et Don Edge, « Fortescue Family Genealogy. Descendants of Richard Fort Escu », consulté le 29 juin 2020, <http://www.fortescue.org>.

²⁶⁹ BanQ, « P386, D471, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (26 mars 1802) ; BanQ, « P386, D472, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (28 juillet 1803).

²⁷⁰ Voir aussi Karine Pépin, « Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800) » (mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2016), 43.

²⁷¹ C'est le cas notamment des Chaussegros de Léry et des Salaberry.

²⁷² Voir Nicolini-Maschino, 242 p.

²⁷³ Morel de La Durantaye et Ferland, 5-13.

²⁷⁴ C'est le cas de Chartier de Lotbinière et de François Luc d'Albergati-Vezza (l'époux de Marie Anne Joseph Aubert de la Chesnay). Voir *ibid.*, 45.

²⁷⁵ *Ibid.*, 24.

Empires britanniques et français. Que ce soit dans l'Empire britannique ou dans l'Empire français, cette mobilité militaire est censée être provisoire. Mais les conditions de vie militaire (plus que le risque de mourir sur le champ de bataille) provoquent le décès de plusieurs nobles canadiens ralliés là où ils sont stationnés (ce qui explique certains marquages hors des métropoles et du Canada sur la **figure 2** ci-dessus). C'est le cas de Maurice, François Louis et Édouard Salaberry pour l'Empire britannique²⁷⁶ et de Jacques Ange Hertel de Cournoyer²⁷⁷ pour l'Empire français.

5.1.2- Une identité noble britannique et française

Cette mobilité transnationale et le côtoiement d'individus issus des élites britanniques, françaises et américaines influent sur l'identité de la noblesse ralliée après la Cession en permettant la fusion, par les ralliés, de traits élitaires des différentes cultures dans une identité typiquement canadienne.

Après la Cession et malgré une défiance réciproque, une partie de cette noblesse fait le pari de la Grande-Bretagne et se redéfinit comme britannique. Cette identité britannique, qui s'exprime dans les cinq familles étudiées (mais en particulier chez les Fleury) se traduit en premier lieu par une loyauté exacerbée à la nouvelle « Mère-Patrie ». René-Ovide Hertel de Rouville parle de la fête du roi d'Angleterre dans des termes quasiment religieux : « dans ce jour l'allégresse universelle [...] cet heureux événement [...] je l'ai passé comme l'on doit passer dans notre religion toutes grandes fêtes, c'est-à-dire dans le silence et le recueillement²⁷⁸. » Sans aller jusqu'à cette extrémité, les ralliés et l'administration britannique insistent beaucoup sur cette loyauté : « *the noblesse and the gentry of Lower-Canada uniformly come forward*²⁷⁹ ». Elle se traduit surtout par une participation volontaire et importante à la défense des intérêts britanniques, aussi bien sur les champs de bataille (que ce soit pendant la guerre d'indépendance ou pendant la guerre de 1812) qu'en politique (Louis-René Chaussegros de Léry fait partie de l'Association créée à Québec pour

²⁷⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 155-158, lettre de François-Louis de Salaberry à A. Caron » (2 janvier 1809) ; Lettre de George Gordon au duc de Kent, 7 avril 1811 et lettre du duc de Kent à Charles de Salaberry, 24 avril 1812, dans Anderson, 198 et 201.

²⁷⁷ FR ANOM, « COL E 95, Hertel de Cournoyer, Jacques Ange, né le 8 décembre 1730, à l'île Royale, lieutenant dans les troupes détachées de la Marine, à l'île Royale, capitaine au régiment du Cap, à Saint-Domingue, lieutenant-colonel du régiment de Port-au-Prince, dans la même colonie (1766/1792), fol. 522, extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin » (19 octobre 1791).

²⁷⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 2-5, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (4 juin 1800).

²⁷⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1660, fol. 1878-1880, letter de Rottenburg au Major Duchesnay » (2 février 1816).

soutenir « les Loix, la Constitution et le Gouvernement de la Province du Bas-Canada »²⁸⁰). En première intention, le but de cette loyauté pour la noblesse est de se faire accepter par l'élite britannique. Mais, très vite, elle devient un argument pour obtenir des faveurs, comme des concessions de terres dans les *townships*²⁸¹. Plusieurs nobles comme Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville envoient des pétitions au gouvernement réclamant des terres en récompense de leur fidélité pendant la guerre d'indépendance²⁸². Ces pétitions, parfois répétées²⁸³, ne sont pas toujours classées sans suite. Les Fleury Deschambault se voient par exemple concéder des terres dans le *township* d'Auckland²⁸⁴ ainsi que des pensions, car « une personne dont le zèle et l'attachement pour le service de Sa Majesté a été si bien manifesté²⁸⁵ » doit être récompensée.

Pour les nobles ralliés qui restent ou reviennent au Canada sous le régime britannique, la volonté d'appartenir à une élite britannique les pousse notamment à vouloir placer leurs enfants dans l'armée régulière²⁸⁶ qu'ils avaient eux-mêmes combattus quelques années plus tôt et dont ils savent qu'elle est en guerre avec leur ancienne patrie²⁸⁷. En s'identifiant à une élite britannique, ces nobles semblent également s'arroger le droit de traiter avec la haute aristocratie et la royauté britannique de la même façon qu'ils l'auraient fait avec les plus hautes strates de la société française. C'est de cette façon qu'ils rentrent dans la clientèle des administrateurs britanniques les plus puissants et même dans celle des membres de la famille royale²⁸⁸.

²⁸⁰ Galarneau et Latreille, 242-243.

²⁸¹ Mais aussi des pensions comme pour Mme Grant (anciennement Fleury Deschambault) qui rappelle dans un mémoire à l'attention de l'administration les destructions qu'ont subies ses terres pendant la guerre d'Indépendance et qui insiste sur la fidélité de sa famille pendant le conflit. Voir British Library, « Add MS 61864, mémoire de Mme Grant à l'attention de Lord North » (1776).

²⁸² BAC, « RG 1 L3L, vol. 70, p. 35269-35278, pétition de Jean-Baptiste Hertel de Rouville et associés pour que ses compagnies soient considérées dans la distribution des terres en récompense de leur fidélité pendant la guerre d'indépendance américaine » (5 juillet 1788); BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35771-35772, pétition de Fleury Deschambault, major dans la milice, demandant une terre dans le township de Sympson » (3 février 1797); BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35773-35788, dossier concernant la concession d'une terre dans le township d'Auckland à Fleury Deschambault. Mémoire de Fleury Deschambault au nom du 10^e régiment pour obtenir une terre dans le township d'Auckland en récompense de sa loyauté et de ses services pendant la guerre d'indépendance; acte de concession des terres en question » (décembre 1801 ?).

²⁸³ Hertel de Rouville envoie au moins deux pétitions au sujet du même *township*.

²⁸⁴ BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35773-35788, dossier concernant la concession d'une terre dans le township d'Auckland à Fleury Deschambault. Mémoire de Fleury Deschambault au nom du 10^e régiment pour obtenir une terre dans le township d'Auckland en récompense de sa loyauté et de ses services pendant la guerre d'indépendance; acte de concession des terres en question » (décembre 1801 ?).

²⁸⁵ BAC, « A-617, lettre de Guy Carleton à Fleury Deschambault » (12 novembre 1776).

²⁸⁶ Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, René-Ovide Hertel de Rouville, Louis de Salaberry, *etc.*

²⁸⁷ On peut se demander si le mauvais accueil dont les nobles canadiens sont victimes en France ne participe pas à faciliter leur changement d'allégeance.

²⁸⁸ Voir le chapitre 4 : « actes sociaux, sociabilité et lien social » de cette étude.

Enfin, le trait de l'identité aristocratique noble qui s'agrège le plus facilement à l'identité noble canadienne est sans doute l'importance que revêt la propriété foncière dans la définition de la noblesse. Bien que la possession de terre en fief soit une caractéristique que l'on retrouve dans la noblesse française, son importance est bien moindre que pour les aristocrates et les *gentlemen* britanniques. Ce sont de grands propriétaires terriens et des agronomes avant tout, leur but est la mise en valeur des terres qu'ils possèdent. Après la Cession, en particulier, car l'armée (qui est le marqueur de la noblesse française et canadienne d'Ancien Régime) leur est de plus en plus difficilement accessible, les nobles se tournent vers une exploitation de leurs terres²⁸⁹. De type britannique, elle repose sur le concept de seigneur-entrepreneur dont Antoine Juchereau Duchesnay et son fils constituent des exemples particulièrement frappants²⁹⁰. Dans une moindre mesure, les cinq familles de cette étude adoptent, sur leurs fiefs, une forme d'entrepreneuriat seigneurial d'inspiration britannique. À cet effet, elles augmentent leurs réserves seigneuriales et en exploitent, par exemple, les mines²⁹¹ ou les forêts²⁹². Cela existe dès le régime français sous une forme atténuée, comme le constate notamment Thomas Wien, mais l'absence d'un marché important pour ces produits en ralentit le développement²⁹³. Au contraire, notre période coïncide avec un nouveau contexte économique et politique en Grande-Bretagne : l'industrialisation et, un peu plus tard, le blocus napoléonien. Le charbon et le bois canadien deviennent alors des denrées recherchées par la Couronne²⁹⁴. Les marchands britanniques saisissent très vite cette opportunité, suivis par certains seigneurs nobles comme Tarieu de Lanaudière²⁹⁵ ou Hertel de Rouville, Fleury Deschambault, Aubert de Gaspé et Juchereau Duchesnay²⁹⁶. D'ailleurs, cette « britannisation » du mode

²⁸⁹ Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, 143-144, Fernand Ouellet, « Propriété seigneuriale et groupes dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) », *Revue de l'Université d'Ottawa* 47, 1-2 (1977), 184 ; Greer, 149-152 ; Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 44-45.

²⁹⁰ Les Juchereau Duchesnay exploitent notamment de façon importante les mines qui se trouvent sur leurs terres et mettent en valeur leurs fiefs tout au long de la période.

²⁹¹ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 359, bail à ferme par Jucherau Duchesnay à Jacques Bergevin » (20 avril 1782).

²⁹² BanQ, « TL 16, S2, contenant 194-08-001\98, René-Ovide Hertel de Rouville contre Joseph Grasset dit Legardeur » (18 février 1778) et Thomas Wien, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIII^e siècle. Les moulins des Couillard », dans Bouchard et Goy, 225-236.

²⁹³ Thomas Wien, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIII^e siècle. Les moulins des Couillard », 225-236.

²⁹⁴ R. Cole Harris et Éric Leinberger, *Le pays revêche : société, espace et environnement au Canada avant la Confédération* (Québec, Presses de l'Université Laval, 2012), 122-123.

²⁹⁵ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 172-182.

²⁹⁶ Hertel de Rouville et Fleury Deschambault réclament des terres en franc et commun socage (voir notamment BAC, « RG 1 L3L, vol. 70, p. 35269-35278, pétition de Jean-Baptiste Hertel de Rouville et associés pour que ses compagnies soient considérées dans la distribution des terres en récompense de leur fidélité pendant la guerre d'indépendance

d'exploitation de la terre est illustrée par la volonté des nobles canadiens ralliés d'obtenir des terres dans les *townships* alors même qu'elles ne sont pas soumises au régime seigneurial. Il s'agit probablement là pour les nobles de saisir une autre opportunité : celle de spéculer, à l'image des immigrants britanniques²⁹⁷. Il y a donc ici une « britannisation » des modes d'exploitation de la terre dans le sens où, sous le Régime français, exploitation foncière et spéculation n'étaient pas officiellement les objectifs du régime seigneurial (son but était la colonisation)²⁹⁸ et parce que le territoire était perçu comme trop dangereux et inhospitalier pour être exploité²⁹⁹. Ce sont les Britanniques qui poussent à la colonisation intérieure, d'abord dans un but économique puis d'installation.

Mais les nobles ralliés s'identifient aussi à la noblesse française au point, pour certains, de souhaiter « retourner » dans l'hexagone après la Cession. Alors qu'ils estiment être à leur place parmi leurs pairs français, ils sont très surpris du mauvais accueil qu'on leur fait³⁰⁰. Cette identité française qui persiste tout au long de la période se traduit de plusieurs façons. Tout d'abord, à travers la volonté de persévérer dans le métier des armes, carrière traditionnelle de la noblesse française. Bien qu'elle soit militaire aussi, l'aristocratie britannique se définit traditionnellement par son rapport à la terre comme le démontrent très bien Lawrence Stone et Jeanne Fawtier Stone³⁰¹. On voit cette volonté de poursuivre une carrière dans l'armée en particulier dans la famille Chaussegros de Léry. Gaspard-Joseph envoie ses trois aînés en France dans le but de leur permettre

américaine » [5 juillet 1788] ; BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35771-35772, pétition de Fleury Deschambault, major dans la milice, demandant une terre dans le township de Sympson » [3 février 1797] ; Jacques Ignace Aubert de Gaspé tente d'obtenir l'aval de Robert Shore Milnes pour récupérer des terres vendues à un Britannique (BAC, « RG 1 L3L, vol. 34, p. 17514-17521, lettre d'Aubert de Gaspé à M. Finley » [21 avril 1790] ; BAC, « RG 1 L3L, vol. 34, p. 17514-17521, requête de Jacques Ignace Aubert de Gaspé auprès de Robert Shore Milnes à propos d'un droit de propriété contesté » [24 décembre 1801]) ; Antoine Louis Juchereau agrandit sa réserve au détriment de ses censitaires (voir BAC, « RG 1 L3L, vol. 113, p. 55630-55650, divers documents notariés concernant la vente des terres de la famille Juchereau » [1800-1804]).

²⁹⁷ Voir notamment BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35771-35772, pétition de Fleury Deschambault, major dans la milice, demandant une terre dans le township de Sympson » (3 février 1797) ; BAC, « RG 1 L3L, vol. 71, p. 35773-35788, dossier concernant la concession d'une terre dans le township d'Auckland à Fleury Deschambault. Mémoire de Fleury Deschambault au nom du 10^e régiment pour obtenir une terre dans le township d'Auckland en récompense de sa loyauté et de ses services pendant la guerre d'indépendance ; acte de concession des terres en question » (décembre 1801 ?) ; BAC, « RG 1 L3L, vol. 130, p. 64096-64119, pétition rédigée et signée par John McDole et Étienne Fleury Deschambault pour la concession de terres dans le township d'Auckland (?) pour leur compagnie en récompense des services rendus pendant la guerre d'indépendance » (8 novembre 1797).

²⁹⁸ En réalité, beaucoup de seigneurs ne respectaient pas ce devoir de colonisation et les terres étaient sous-exploitées. Voir notamment Harris et Leinberger, 68-80.

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, dirs., *La guerre des Canadiens, 1756-1763* (Québec : Septentrion, 2013), 207.

³⁰¹ Stone et Stone, 290.

d’y accéder et, de leur côté, ils témoignent le souhait d’embrasser cette profession : Gaspard-Roch-Georges ne lui « avait marqué aucun penchant pour l’État ecclésiastique, mais seulement un désir d’être ingénieur³⁰². » Gaspard-Joseph insiste d’ailleurs sur l’importance d’entrer dans l’armée, même dans la marine « ce qui vaudrait mieux que de n’être rien du tout³⁰³. » Les Juchereau aussi poursuivent une carrière dans l’armée, du côté anglais cependant, ce qui est digne d’être souligné, car c’est très rare³⁰⁴ : « il n’y a pas de place dans le militaire en Canada pour les catholiques³⁰⁵ », car « leurs religions Empeschais quils Eussent, des Emplois dans le militaire³⁰⁶ ». Les nobles canadiens, majoritaires, qui n’obtiennent de place ni dans l’armée britannique ni dans l’armée française, s’enrôlent dans la milice pour perpétuer la vocation militaire de leur état³⁰⁷.

Le catholicisme est une autre marque de l’identité française de la noblesse canadienne alors que cette religion est un obstacle à la carrière (militaire et politique) et ce bien longtemps après le passage de l’Acte de Québec³⁰⁸. La religion catholique garde une importance sociale pour la noblesse canadienne et ralliée qui continue donc à la pratiquer et à en honorer les représentants, parfois issus de leurs familles. On peut voir au travers des souvenirs d’Aubert de Gaspé, l’importance que revêt le fait de paraître à la messe³⁰⁹. Enfin, les nobles ralliés continuent à envoyer leurs garçons étudier au séminaire à une époque où des institutions laïques commencent à se développer³¹⁰. Les frères Chaussegros de Léry et de Philippe Aubert de Gaspé y font notamment leurs études³¹¹. Cependant, il semble que l’attrait pour l’état ecclésiastique s’atténue auprès des

³⁰² McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d’Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

³⁰³ Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d’Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

³⁰⁴ Legault, 75-109.

³⁰⁵ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d’Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

³⁰⁶ BanQ, « P386, D248, Observations sur la lettre écrite par Madame de Léry, à Milord Townshend, grand maître de l’artillerie d’Angleterre » (Entre le 1^{er} janvier 1775 et le 31 décembre 1780).

³⁰⁷ Legault, 149-154.

³⁰⁸ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d’Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787) ; Lettre du général Townshend à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, 1^{er} mars 1771, dans Roy, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives de la province de Québec*, 165 ; J. R. Western, «Roman Catholics Holding Military Commissions in 1798’, *The English Historical Review* 70, 276 (1955), 428; Donald Fyson, “Les Canadiens et le Serment du Test”, dans Vaugeois, Veyssière et Imbeault, 272-277.

³⁰⁹ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 569 et 642.

³¹⁰ Ollivier Hubert. « De la diversité des parcours et des formations dans les collèges du Bas-Canada : le cas de Montréal (1789–1860) ». *Revue d’histoire de l’éducation / Historical Studies in Education*, 21, 1 (printemps 2009), p. 41–65.

³¹¹ BanQ, « P386, D495, Notes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry » (Entre le 1^{er} janvier 1784 et le 31 décembre 1797) ; Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 19

nobles nés sous le régime britannique³¹², même chez les femmes qui constituaient la majorité des vocations canadiennes sous le précédent régime. Si on trouve encore des religieux parmi les adultes ayant connu le régime français (Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, Marie Joséphe Chaussegros de Léry dite « tante Sainte-Marie³¹³ », Thomas Aubert de Gaspé³¹⁴, *etc.*) les archives illustrent bien la perte d'intérêt chez les plus jeunes particulièrement quand Marie-Adélaïde Chaussegros de Léry caresse l'idée d'entrer en religion au grand déplaisir de son frère François-Joseph (« je serais le premier à la détourner d'un pareil projet³¹⁵ ») et de sa famille en général. Des individus issus de la génération post-Conquête, Julie Marguerite Juchereau Duchesnay³¹⁶ est la seule des cinq familles étudiées à choisir la vie consacrée.

Le savoir-vivre « à la française », qui est le « caractère distinctif par excellence de la noblesse³¹⁷ » est aussi l'indice d'une identité noble qui continue à se penser comme profondément française³¹⁸. On le voit notamment dans la correspondance. Par exemple, quand Hertel de Rouville parle des émigrés français après la Révolution française, il vante « toute la délicatesse et l'amabilité des dames de France³¹⁹ ». Philippe Aubert de Gaspé se rappelle quant à lui dans ses *Mémoires* que même l'élite britannique souhaitait donner une éducation à la française à leurs enfants³²⁰ ce qui est confirmé par de nombreuses études³²¹.

L'importance que revêtent les titres, les médailles (et plus particulièrement la Croix de Saint-Louis) et les preuves de noblesse en général est aussi liée à l'identité française de la noblesse canadienne. Comme le dit très justement François-Joseph Chaussegros de Léry, « l'on est de la

³¹² Gagnon, Serge et Louise Lebel-Gagnon. « Le milieu d'origine du clergé québécois 1775-1840 : mythes et réalités », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3 (1983) : 373-397. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/304178ar>.

³¹³ BanQ, « P386, D557, Lettre de Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (30 novembre 1814).

³¹⁴ BAC, « MG 18-H 44, extrait de mariage d'Ignace Aubert de Gaspé » (28 janvier 1786).

³¹⁵ BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

³¹⁶ Julie Marguerite Juchereau Duchesnay (1768-1818). C'est la fille d'Antoine Juchereau Duchesnay et de Julie-Louise Liénard de Beaujeu de Villemonde et elle est religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Voir aussi British Library, « Mic F. 232 [n° 08742], généalogie de la famille Juchereau Duchesnay » (S. D.).

³¹⁷ Christophe Losfeld, *Politesse, morale et construction sociale : pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)* (Paris ; Genève, H. Champion ; Diff. Slatkine, 2011), 18. Il est cependant important de noter que La « politeness » est une caractéristique fondamentale des Britanniques du XVIII^e siècle également ; voir Paul Langford, *A Polite and commercial people: England, 1727-1783* (Oxford, Clarendon Press, 1989), 803 p.

³¹⁸ Maryse Bachand, « Depuis que l'élément étranger s'est mêlé [...] à la première société française » : dynamiques de genre dans l'espace domestique élitare canadien au XIX^e siècle », dans Turcot et Nootens, 184-210.

³¹⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 553-554, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (12 octobre).

³²⁰ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 326.

³²¹ Voir Louise Bienvenue, Olivier Hubert et Christine Hudon, dirs., *Le collège classique pour garçons : études historiques sur une institution québécoise disparue* (Anjou : Fides, 2014), 416 p.

plus grande rigidité pour les preuves³²² » de noblesse en France. Et pourtant, même quand ils restent ou reviennent au Canada après la Cession (où leurs preuves n'ont aucune valeur juridique), les nobles canadiens ralliés, comme Hertel de Rouville³²³, Antoine Juchereau Duchesnay (qui demande même un acte de non-dérogeance)³²⁴ ou Fleury de Ramezay³²⁵, continuent à solliciter leurs lettres de noblesse. La croix de Saint-Louis est toujours une distinction recherchée, aussi bien par les anciens (comme Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry³²⁶, Jacques-Ange Hertel de Cournoyer³²⁷ ou Gilles Ignace Joseph Aubert de la Chesnay³²⁸ par exemple) que par les plus jeunes (François-Joseph Chaussegros de Léry détaille dans sa correspondance avec son père tout le processus d'obtention du précieux ruban³²⁹). Par ailleurs, elle est systématiquement mentionnée dans les documents notariés que ce soit au Canada (en dépit de son absence de valeur juridique) ou en Europe³³⁰. Les ralliés continuent également à insister sur leurs titres (en particulier « écuyer »³³¹), si bien que, comme nous l'avons vu, le titre se diffuse petit à petit au reste de l'élite canadienne. En réalité, on constate que, si malgré leur absence de valeur juridique, ces preuves de noblesse véhiculent un prestige social et une histoire ancienne sur lesquels les nobles canadiens ralliés s'appuient pour continuer à exister et à se distinguer sous le régime britannique. Alors que

³²² BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788).

³²³ BanQ, « P1000, S3, D969, Requête de François Hertel pour avoir des lettres de noblesse » (mai 1716-19 novembre 1777).

³²⁴ BanQ, « CC301, S1, D6123, Requête d'Antoine Juchereau, écuyer, sieur Duchesnay de vérification de titres de noblesse et d'acte de non-dérogeance pour lui, son fils aîné Antoine-Louis et son frère Marie-Eustache Juchereau, écuyer » (15 juillet 1784 et 16 juillet 1784).

³²⁵ FR ANOM, « COL E 185, dossier de Joseph Louis Fleury de Ramezay, capitaine de milice du quartier du Gosier puis des Volontaires Libres de la Guadeloupe (ap. 1769/1791), mémoires pour solliciter la croix de Saint-Louis » (Ap. 1769/1791).

³²⁶ FR ANOM, « COL E77, fol. 111-112, lettre adressée à Turgot pour solliciter la croix de Saint-Louis au nom de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (1764) ; FR ANOM, « COL E77 fol. 113-114, autre lettre pour solliciter la croix de Saint-Louis au nom de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (2 septembre 1764) ; BanQ, « P386, D384, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (17 août 1785).

³²⁷ FR ANOM, « COL E95, dossier de Jacques Ange Hertel de Cournoyer, fol. 376-377, mémoire pour solliciter la croix de Saint-Louis écrit par Jacques Ange Hertel de Cournoyer à M. de La Feronnay » (6 mars 1772).

³²⁸ FR ANOM, « COL E 10, Aubert de la Chesnay, Gilles Ignace Joseph, capitaine au régiment de Pondichéry, 1765/1791, fol. 299-300 et fol. 302, mémoires pour solliciter la croix de Saint-Louis » (1775 et 1784).

³²⁹ BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788) et BanQ, « P386, D537, Lettre de Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis en faveur de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (16 octobre 1816).

³³⁰ Je compte plus d'une quinzaine de documents mentionnant la croix de Saint-Louis dans l'une ou l'autre des familles étudiées.

³³¹ Donald Fyson, « Les titres honorifiques au Québec après la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'*esquire* britannique ? », 69-91.

l'appropriation de marqueurs identitaires britanniques facilite l'intégration au nouveau régime et participe donc du renouvellement de la noblesse ralliée, les marqueurs français permettent, eux, de « stabiliser » la noblesse grâce à l'ancrage de racines profondes.

5.1.3- Une identité noble d'Amérique du Nord

L'identité de la noblesse ralliée reste cependant profondément coloniale et nord-américaine. La pratique du commerce est courante au sein de la noblesse canadienne dès la naissance de la Nouvelle-France, car elle n'est pas soumise à la dérogeance dans les colonies d'après l'édit du 15 avril 1684³³². Cela continue sous le régime britannique malgré la rupture officielle avec les réseaux commerciaux français. C'est un aspect de l'identité noble coloniale et nord-américaine particulièrement à travers le trafic des fourrures³³³ auquel participe beaucoup la noblesse canadienne³³⁴. Le commerce des nobles canadiens après la Cession s'appuie aussi sur leurs ressources seigneuriales, comme le bois ou les produits miniers³³⁵ ou encore le lard et la farine³³⁶.

L'identité nord-américaine se traduit aussi chez les nobles canadiens ralliés par les relations qu'ils entretiennent avec les Autres, en particulier les Autochtones et les Noirs, que ce soit en tant qu'alliés ou en tant qu'esclaves. Parlant souvent au moins une langue autochtone couramment (en raison de leur implication dans le commerce des fourrures), ayant déjà traité avec les Premières Nations avant la Cession pour des raisons militaires et commerciales, il n'est pas inhabituel que les nobles ralliés se voient attribuer des postes dans la milice et l'armée britannique au sein desquels ils sont amenés à négocier avec les Premières Nations alliées³³⁷. C'est le cas notamment de Louis de Salaberry qui arbore très fièrement son titre de « Surintendant des Sauvages » dans sa correspondance³³⁸. Une des premières missions qu'on confie aux nobles ralliés pendant la Guerre d'Indépendance est de capturer les « Sauvages » alliés aux « Rebelles » américains³³⁹. Comme on peut le constater à travers sa correspondance militaire à cette période, c'est la charge que doit

³³² Ruggiu, « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », 82.

³³³ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 30-31.

³³⁴ Sous le Régime britannique, la famille Fleury, en particulier, continue à pratiquer ce commerce, ce qui lui permet de faire fructifier sa fortune tout au long de notre période.

³³⁵ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

³³⁶ BAC, « MG55/4 n° 339, reçu de 39 shillings et 8 sols de Chaussegros de Léry » (S. D.).

³³⁷ Pendant notre période, Pierre Joseph Hertel de Beaubassin, Michel Ignace Salaberry et X Joseph Boucher de Niverville et d'autres occupent ce type de postes comme l'explique Legault, 116.

³³⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 46-47, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 mai 1813).

³³⁹ BAC, « A-686, lettre de Hertel de Rouville fils à Le Maistre » (3 mars 1778).

exercer Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville tout en favorisant les relations diplomatiques avec les Nations alliées³⁴⁰. Charles-Michel de Salaberry continue d'ailleurs à faire vivre ces alliances comme on peut le voir dans une lettre adressée à son épouse en 1812 : « tant [les Américains] ont de frayeur de nos Sauvages³⁴¹ ».

Ces relations à l'Autre, typiquement nord-américaines, sinon coloniales, se traduisent aussi par la possession d'esclaves. Alors que les élites européennes, bercées depuis l'enfance par la philosophie des Lumières, souhaitent de plus en plus l'abolition du commerce d'esclaves, les nobles ralliés possèdent des esclaves³⁴² pendant toute la période étudiée. Pourtant, le sujet devient suffisamment sensible pour que Adam Mabane, haut magistrat et membre du conseil législatif d'origine écossaise³⁴³, en propose l'abolition en 1787³⁴⁴. À ce moment-là, le Conseil Législatif compte six membres issus de la noblesse ralliée³⁴⁵ ; parmi eux il y a Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry qui fait partie des familles concernées par cette étude et on peut également lui adjoindre William Grant qui est allié par mariage à la famille Fleury Deschambault³⁴⁶. Chaussegros de Léry ne semble pas avoir d'esclaves d'après les listes produites par Frank Mackey et Marcel Trudel³⁴⁷, mais c'est le cas des Grant et des Tarieu de Lanaudière³⁴⁸. Finalement, et bien que la majorité des conseillers (qu'ils soient propriétaires d'esclaves ou non et qu'ils soient Canadiens ou Britanniques) s'accordent sur le fait que l'esclavage est contraire à la religion et à l'esprit des lois du Canada, l'*abolition bill* est refusé sous prétexte que l'abolition de l'esclavage entraînerait des tensions avec les États-Unis³⁴⁹. L'absence d'adhésion aux idées des Lumières (« gare aux

³⁴⁰ BAC, « A-686, lettre de Hertel de Rouville fils à Le Maistre » (14 février 1778) ; BAC, « A-686, lettre de Hertel de Rouville à Le Maistre » (22 février 1778).

³⁴¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 918-921, lettre de Salaberry à son épouse » (17 septembre 1812).

³⁴² C'est le cas des Aubert de Gaspé, des Fleury et des Juchereau. Les Hertel et les Chaussegros de Léry ne semblent pas en posséder sous le Régime britannique bien que les Salaberry qui sont alliés aux Hertel par mariage en possèdent.

³⁴³ Adam Mabane est né en Écosse vers 1734 et arrive au Canada en 1760 en tant que chirurgien militaire. Médecin, puis magistrat et politicien, il finit ses jours à Québec, en 1792. Voir Elizabeth Arthur, « MABANE, ADAM », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 28 déc. 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/mabane_adam_4F.html.

³⁴⁴ 25 janvier 1787, Ordinance to abolish slavery in the province of Quebec.

³⁴⁵ Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Paul Roch de Saint-Ours, François-Marie Picoté de Belestre, Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil, Charles-Louis Tarieu de Lanaudière et Jean-Baptiste-Marie Bergères de Rigauville.

³⁴⁶ Il a épousé Marie-Anne-Catherine Fleury Deschambault le 11 septembre 1770.

³⁴⁷ Marcel Trudel, *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français* (Montréal, Hurtubise HMH, 2004), 441 p.

³⁴⁸ Frank Mackey, *Done with slavery: the Black fact in Montreal, 1760–1840* (Montreal, McGill-Queen's University Press, 2010), 22–23.

³⁴⁹ *Ibid.*, 45.

Lumières³⁵⁰ »)³⁵¹ et le fait que l'esclavage soit bien ancré dans la société noble canadienne (notamment grâce à leurs relations avec les îles sucrières et les États-Unis³⁵²) provoquent de la part des maîtres (et peut-être des esclaves, mais les sources ne peuvent bien entendu pas le confirmer³⁵³) une affection paternaliste envers leurs esclaves comme on le voit clairement dans le testament d'Antoine Juchereau Duchesnay³⁵⁴ et dans les souvenirs évoqués par Philippe Aubert de Gaspé dans *Les anciens Canadiens* (il y prétend notamment que sa famille, sous les traits de Mme D'Haberville, « l'avait émancipé depuis longtemps », mais qu'elle n'en voyait pas l'intérêt, s'estimant en droit de continuer à vivre sous le toit où elle avait grandi³⁵⁵). Bien que les maîtres se voient comme des êtres bienveillants à l'égard de leurs esclaves, cela ne les empêche pas d'avoir droit de vie ou de mort sur ces derniers. François-William, l'esclave d'Antoine Juchereau Duchesnay, et Élisabeth Mondina, une servante blanche, sont contraints d'accorder en esclavage provisoire (jusqu'à leurs 21 ans) tous leurs enfants à naître à Duchesnay pour qu'il ne les renvoie pas et qu'il accepte leur mariage³⁵⁶. La possession d'esclaves est donc un trait de l'identité coloniale et nord-américaine des nobles canadiens ralliés. Cela persiste alors même que les Britanniques en souhaitent l'abolition de son commerce dès la fin du XVIII^e siècle.

Enfin, un dernier trait de l'identité nord-américaine de la noblesse canadienne ralliée est constitué de ses relations suivies avec les autres populations et territoires d'Amérique du Nord. Si les nobles européens ont aussi tendance à avoir plus de relations extranationales que le reste de la population, ces dernières restent souvent européennes et aristocratiques, au contraire des élites nord-américaines qui privilégient les réseaux coloniaux constitués d'individus issus de groupes

³⁵⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

³⁵¹ Galarneau et Latreille, 138 et Wallot, *Un Québec qui bougeait : trame sociopolitique du Québec au tournant du XIX^e siècle*, 259.

³⁵² Au moins un des esclaves d'Antoine Juchereau Duchesnay, François William, vient des Antilles, Lisette, celle du grand-père de Philippe Aubert de Gaspé a été achetée à l'âge de quatre ans est une « mulâtresse » (Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 414) et Michel Eustache Gaspard Chartier de Lotbinière a acquis, par l'intermédiaire d'un des siens, Louis-Joseph dit Pompé, en Pennsylvanie.

³⁵³ On peut d'ailleurs raisonnablement en douter puisque Marie-Thomas Fleury de La Gorgendière diffuse en 1778 dans *La Gazette du commerce et littéraire*, une annonce promettant une récompense pour la capture de l'un de ses esclaves en fuite.

³⁵⁴ « Je veux et entends que mon nègre, François William, ne soit pas vendu. ; mais que comme une entière liberté lui seroit plus désavantageuse eut égard à son âge, je veux qu'il n'ait que celle de se choisir un maître parmi mes cinq enfants légataires dans ce présent testament et que celui qu'il choisira pour maître soit tenu d'en avoir bien soin tant en santé qu'en maladie. », dans BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

³⁵⁵ Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 384.

³⁵⁶ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 360, convention entre Antoine Juchereau et François Williams et Marie Elisabeth Mondina » (2 août 1783). Voir notamment Mackey, 125.

sociaux plus variés. Ces relations s'illustrent typiquement à travers le cas de Michel Chartier de Lotbinière, qui possédait des terres de l'autre côté de la frontière avant la déclaration d'indépendance des États-Unis ; il passera une grande partie de sa vie à essayer d'en réclamer la propriété sans prendre en compte la particularité de leur situation géopolitique³⁵⁷. De plus, certaines nobles épousent des Américains (comme elles se sont mariées à des Britanniques pendant la guerre de Conquête)³⁵⁸.

La noblesse canadienne ralliée est donc à la fois ancrée tant dans la noblesse européenne que nord-américaine. C'est l'appropriation de traits coloniaux et européens issus des origines françaises ou apportés par les Britanniques après la Conquête, qui lui permettent de se constituer en une élite distincte après la Cession.

5.2- L'affirmation d'une identité canadienne

5.2.1- À la recherche des Canadiens autour du monde

Les nobles canadiens ralliés ont donc une identité aux traits britanniques, français et nord-américains et c'est en partie ce qui fait d'eux des nobles d'identité canadienne. Cependant, certains facteurs de leur identité sont propres à leur nationalité canadienne, les poussent à se définir comme tels, à se reconnaître entre eux tout autour du monde et à être qualifiés de « Canadiens » par leurs pairs, les étrangers et les historiens même lorsque la totalité de leur existence s'est déroulée hors du Canada.

L'exemple de François-Joseph Chaussegros de Léry est très frappant de ce point de vue. Héros napoléonien marié dans l'élite révolutionnaire ayant vécu essentiellement en France, il sera toujours considéré comme un « Canadien » et passera à la postérité comme tel. Deux auteurs canadiens font l'éloge de François-Joseph Chaussegros de Léry en insistant sur son identité de noble canadien bien qu'il ait majoritairement vécu en France. Dans ses *Mémoires*, Aubert de Gaspé lui rend hommage, lui reconnaissant du même coup le statut de noble canadien : « Il ne s'agit que d'ouvrir l'histoire de France pour connaître la carrière brillante du général de génie vicomte de Léry, qui a assisté à soixante-et-dix batailles, combats et sièges mémorables : les éloges que le

³⁵⁷ Nicolini-Maschino, 69-71 et 194-195.

³⁵⁸ Sarah Carter, 'Vigorous and Wholesome: Canadian Brides of British Peers and Their American Rivals', Article, *Queen's Quarterly* 121 (2014 Fall 2014) 334-347 ; Karine Pépin, « Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800) » (Université de Sherbrooke, 2016), <http://hdl.handle.net/11143/8929>, 48.

grand Napoléon lui donna à Sainte-Hélène témoignent assez combien il appréciait les brillantes qualités de ce général d'origine canadienne³⁵⁹. » L'abbé Daniel lui consacre également un ouvrage, *Le vicomte de Léry et sa famille* dans lequel il le qualifie également de « Canadien-français³⁶⁰ ». Bien que ces deux ouvrages datent de la fin du XIX^e siècle et parlent plus de la mémoire noble conservatrice de cette époque que d'une réalité vécue par la noblesse ralliée du tournant du siècle, ils tirent leurs sources de l'imaginaire que ces nobles ont bâti eux-mêmes, de leur vivant. Leur but était de perpétuer leur idéal, familial et de groupe, dans la mémoire ; un trait caractéristique des nobles, nous le verrons plus loin dans cette étude³⁶¹. Le fait que François-Joseph Chaussegros de Léry reste considéré comme un « noble canadien » bien après sa mort est non seulement la preuve du succès de cette transmission de la mémoire noble, mais surtout le fruit d'une stratégie noble employée par les nobles ralliés.

Quant à ses contemporains canadiens, en particulier certains membres de sa famille, ils estiment dès 1818 (alors qu'il est encore bien vivant) qu'il est légitime de l'inclure dans les biographies de Canadiens que Michel Bibaud publie dans son journal, *l'Aurore* :

Je trouve dans la Biographie moderne le nom d'un Canadien encore vivant, qui s'est illustré dans un pays étranger et qui a obtenu des titres et emplois auxquels il n'aurait pu aspirer dans sa patrie ; c'est le Baron de Léry, gendre du Maréchal duc de Valmy, et par conséquent beau-frère du brave et aimable Général Kellerman. J'espère que vous voudrez bien insérer dans votre intéressante feuille un article qui doit être lu avec plaisir par des Canadiens³⁶².

Les nobles ralliés se considèrent donc eux-mêmes comme « Canadiens » au sens de la définition évoquée plus haut qu'ils participent, par ailleurs, à construire. Ils sont également ainsi perçus par les Français et les Britanniques qu'ils côtoient, que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe³⁶³. Dans ces conditions, ils tentent de se regrouper sous une forme de diaspora³⁶⁴

³⁵⁹ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 564-565.

³⁶⁰ Daniel, *Le vicomte C. de Léry : lieutenant-général de l'Empire français, ingénieur en chef de la grande armée et sa famille*, 124.

³⁶¹ Voir le chapitre 2 de cette étude.

³⁶² BanQ, « P386, D463, Lettre signée A. G. Couillard à monsieur Bibaud au sujet de François-Joseph Chaussegros de Léry » (18 octobre 1818).

³⁶³ BanQ, « P386, D434, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (24 juin 1785) ; ministère de la Culture de la République Française, « base Léonore, dossier LH/508/30, dossier de demande de Légion d'honneur pour François Joseph Chaussegros de Léry » (1803-1814).

³⁶⁴ « Terme pour décrire d'abord un phénomène de dispersion d'une partie d'une population au-delà de ses frontières nationales. Pour constituer une diaspora, les communautés d'expatriés doivent cependant conserver des attaches avec le pays d'origine, ou des pratiques ou des habitudes propres au pays. », dans Équipe Perspective Monde, *Diaspora*,

canadienne, en particulier dans l'Empire français où, après avoir été exilés en Touraine surnommée « le petit Canada »³⁶⁵, les nobles ralliés qui émigrent continuent à chercher la présence et le soutien de leurs pairs déjà installés, qu'ils fassent ou non partie de leur famille proche. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry conseille d'ailleurs plusieurs noms (comme celui de Céloron de Blainville par exemple³⁶⁶) à ses fils et compte sur ses « cousins » émigrés (les Landrièves, les Repentigny et Renaud D'Avènes des Méloize) pour favoriser leur assimilation en métropole³⁶⁷. Plus rare, mais on en a au moins un exemple pendant notre période, sont les départs communs de Canadiens ralliés de familles différentes. C'est le cas de Pierre-Antoine Juchereau de Saint-Denys qui accompagne Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry quand il rejoint son frère en France en 1806. Une fois sur place, les ralliés se regroupent aussi entre eux pour des raisons sociales comme la célébration de l'acceptation à l'École du Génie de François-Joseph Chaussegros de Léry³⁶⁸.

Malgré la volonté générale des nobles d'appartenir à une entité supranationale³⁶⁹, il existe bien une identité nationale suffisamment forte pour que les nobles canadiens forment une diaspora dans l'Empire français après la Conquête, au moins jusqu'à la mort des émigrés de première génération.

« Perspective Monde. Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945 », consulté le 12 juin 2020, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1627>

³⁶⁵ Lire notamment Robert Larin, *L'exode des Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840* (Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2008), 40 p.

³⁶⁶ BanQ, « P386, D396, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (21 juillet 1792).

³⁶⁷ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787); BanQ, « P386, D411, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (20 février 1772); BanQ, « P386, D428, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (27 mars 1783); BanQ, « P386, D423, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 décembre 1781); BanQ, « P386, D111, Lettre de Mme Landriève des Bordes [Marie-Gilles Chaussegros de Léry] à son frère le sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (18 mars 1770); BanQ, « P386, D119, Lettre de Mme Legardeur de Repentigny [sœur de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son frère] » (20 mai 1770); BanQ, « P386, D119, Lettre de Mme Legardeur de Repentigny [sœur de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son frère] » (20 mai 1770); BanQ, « P386, D120, Copie de la lettre écrite à M. de Repentigny au sujet du fils de [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (1^{er} février 1773); BanQ, « P386, D122, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Legardeur de Repentigny, son neveu » (5 juin 1785).

³⁶⁸ BanQ, « P386, D412, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (13 février 1773); et Sébastien Pautet, « Produire une élite savante et technicienne à l'École du génie de Mézières : dispositions techniques et scientifiques des élèves ingénieurs », *Artefact* 4, 4 (2016), <https://doi.org/10.4000/artefact.369>, 119-133.

³⁶⁹ Cannadine, 25.

5.2.2- La noblesse canadienne ralliée : détentrice du pouvoir local

L'identité canadienne de la noblesse se traduit donc par l'émergence d'une diaspora dans le cas des émigrés. Mais qu'en est-il pour ceux qui restent au Canada ? Pour ces nobles, l'affirmation de leur identité canadienne passe par la démonstration de leur utilité en tant que groupe social distinct et par la volonté que les autorités britanniques les reconnaissent comme les « représentants » de leurs compatriotes canadiens. Très vite après la Cession, l'administration britannique se rend compte que la noblesse, au même titre que le clergé, est un régulateur social (c'est-à-dire que les nobles s'assurent du maintien d'une certaine paix et stabilité sociale de la part des Canadiens) sur lequel elle va pouvoir s'appuyer pour obtenir, sinon une coopération au moins une absence de confrontation frontale de la population francophone³⁷⁰.

Pourquoi ce recours ? En partie en raison du déséquilibre démographique [...]. Mais c'est aussi un témoin de la nécessité pour les administrateurs coloniaux britanniques d'avoir accès à la connaissance locale. [...] Il ne s'agit pas d'altruisme humaniste, mais de la recherche des connaissances locales qui sont nécessaires pour une administration efficace³⁷¹.

Mais, le pouvoir local et la régulation sociale chez les nobles canadiens ralliés s'exercent aussi à travers des postes dans l'administration judiciaire locale³⁷² qui leur permettent d'avoir à la fois un pied dans l'administration britannique (ce qui autorise les nobles à réaliser leur fonction de serviteurs de l'État et aux Britanniques de contrôler des populations auxquelles ils ont difficilement accès³⁷³) sans que cette dernière ne donne l'impression de pénaliser les anglo-protestants en accordant des postes trop haut placés aux Canadiens³⁷⁴. Avant d'arriver au Conseil Législatif, au Conseil Exécutif ou à l'Assemblée, le *cursus honorum* de la noblesse canadienne ralliée passe donc par des postes tels que juges de paix, grands voyers (Gaspard-Joseph et Louis-René Chaussegros de Léry), officiers de milices (tous les hommes des familles étudiées sont officiers de milice)³⁷⁵ et

³⁷⁰ Donald Fyson, « The Conquered and the Conqueror: The Mutual Adaptation of the Canadiens and the British in Quebec, 1759–1775 » dans Buckner et Reid, 190–217.

³⁷¹ Donald Fyson, « Les Canadiens et le Serment du Test » dans Vaugeois, Veyssière et Imbeault, 276.

³⁷² *Ibid.* ; Paquet et Wallot, 37.

³⁷³ À la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, l'administration britannique a encore beaucoup de mal à assurer sa domination au Canada hors des villes comme l'explique très bien Aaron Willis, dans « Rethinking Ireland and assimilation: Quebec, collaboration and the heterogeneous Empire », 169.

³⁷⁴ Beaucoup de marchands et de loyalistes s'opposent à l'intégration des nobles à l'administration et à l'Acte de Québec qu'ils estiment contraire aux valeurs britanniques.

³⁷⁵ Voir notamment Christian Dessureault et Roch Legault « Les voies d'accès au commandement de la milice de la région de Montréal au Bas-Canada (1790-1839) », dans Roch Legault, *Le leadership militaire canadien français : continuité, efficacité et loyauté* (Kingston ; Toronto, Presse de l'Académie canadienne de la défense ; Dundurn Group,

juges à la Cour des Plaidoyers communs (René-Ovide Hertel de Rouville). Ces postes ont le triple avantage de permettre à ceux qui les occupent de gagner en prestige social, d'avoir du pouvoir sur le reste de la population et de procurer une commission³⁷⁶.

À cette époque, il est difficile pour la noblesse canadienne ralliée de deuxième génération d'avoir une place dans l'administration impériale malgré le passage de l'Acte de Québec et surtout parce que leurs pères occupent les places assignées aux Canadiens³⁷⁷. Si leurs parents avaient obtenu des places à l'échelle nationale, c'est surtout pour combler un vide au début du nouveau régime. Mais, très rapidement, la priorité est accordée à des anglophones (aristocrates de passage dans le cadre de leur carrière ou marchand s'établissant définitivement), d'autant plus que ceux-ci sont protestants (un avantage officiel avant 1774 et officieux après). Chaussegros de Léry explique très bien cette situation dans sa lettre à Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes : « il n'y a pas de place dans le militaire en Canada pour les catholiques³⁷⁸ ». Les postes de pouvoir local permettent alors à la noblesse ralliée d'affirmer sa position dans des lieux difficiles d'accès pour la plupart des Britanniques³⁷⁹ et donc de continuer à faire vivre leur vocation de service de l'État à l'échelle locale.

5.2.3- Les nouveaux Canadiens et la noblesse

Le dernier facteur de l'identité canadienne des nobles canadiens ralliés se trouve au cœur de ses réseaux. L'historiographie parle traditionnellement d'un « repli ». Cela sous-entend

2007), 91-129 ; Thomas Wien, « Peasant accumulation in a context of colonization: Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 » (National Library of Canada, 1989), 67 ; Jean-René Thuot, « Élités locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 57, 2 (2003), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/009142ar>, 173–208.

³⁷⁶ C'est d'ailleurs parfois une part substantielle des revenus d'un ménage noble puisque Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry explique à son fils ne pas pouvoir lui envoyer autant d'argent qu'il le désire, car il vient de perdre sa place de grand-voyer dans BanQ, « P386, D370-A, Brouillon de lettres de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry [ingénieur] » (18 octobre 1781).

³⁷⁷ Que ce soit Antoine Louis Juchereau Duchesnay ou encore de Louis-René Chaussegros de Léry, ils doivent attendre la mort de leurs pères respectifs (et parfois bien plus longtemps) pour obtenir des places prestigieuses dans l'administration coloniale. D'autant plus vers la fin de notre période, avec la stabilisation des loyalistes et les critiques de plus en plus importantes de la Liste Civile. Voir Paquet et Wallot, 42-43.

³⁷⁸ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787) ; BanQ, « P386, D248, Observations sur la lettre écrite par Madame de Léry, à Milord Townshend, grand maître de l'artillerie d'Angleterre » (Entre le 1^{er} janvier 1775 et le 31 décembre 1780).

³⁷⁹ Peu nombreux, ne parlant pas le français pour la plupart (excepté dans les plus hautes sphères de la société) et ne partageant ni les coutumes ni la religion des habitants, les Britanniques ont du mal à imposer leur mode de gouvernance auprès des couches de la société les moins éduquées et les plus éloignées des centres de pouvoirs urbains.

l'absence de relations entre les nobles et les nouvelles élites canadiennes. Une élite en perte de vitesse et craignant sa dissolution dans un groupe plus large, ne correspondant pas à ses valeurs, pourrait avoir cette attitude de « repli » en évitant toute relation avec des groupes sociaux perçus comme hostiles et avides de la voir disparaître. Pourtant, nous pouvons constater ici que les nobles des familles étudiées entretiennent avec les autres élites (particulièrement celles qui sont anglophones, issues de la gentry ou de la bourgeoisie, mais également les élites roturières francophones³⁸⁰) des relations suivies sur le plan social, mais également professionnel et économique.

Ils sont par exemple très présents dans le réseau de Jonathan Sewell (l'archétype du loyaliste anti-canadien³⁸¹). C'est le cas de Xavier Tariou de Lanaudière, traducteur auprès du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Dans une lettre à Ryland, Sewell annonce la visite du noble avant son départ pour la Grande-Bretagne et donc sa démission : « *I have received a visit some four days ago from Mr Xavier Tariou de Lanaudière, who to my surprise informed me that he was going to England on account of this month*³⁸² ». Le juge en profite pour suggérer d'engager Philippe Aubert de Gaspé, neveu de Tariou de Lanaudière et ancien stagiaire au cabinet d'avocat de Sewell, comme traducteur intérimaire : « *I would take the occasion to inform the President that Mr De Gaspé son who is a student with me is able to perform the duties of translation*³⁸³ ». Philippe Aubert de Gaspé considère d'ailleurs le juge comme l'un de ses mentors³⁸⁴.

Les nobles ralliés commercent également avec des anglophones comme associés ou comme parties d'un contrat. Enfin, les archives notariales sont un exemple de relations commerciales plus paisibles dont traite Fyson dans ses travaux³⁸⁵ puisqu'on y trouve des actes de vente associant les deux groupes ethnolinguistiques³⁸⁶. Ces relations sont également visibles dans des affaires relevant

³⁸⁰ Les nobles ralliés entretenaient déjà des relations avec les marchands francophones avant la Cession et continuent de les fréquenter après. Ils commencent également à s'allier à la nouvelle bourgeoisie francophone, mais avec plus de circonspection.

³⁸¹ Marie Zissis, « Jonathan Sewell, témoin du renouvellement des élites au Bas-Canada (1800-1825) », dans Nathalie Ricard et William Yoakim, *Contraintes et adaptations dans l'espace québécois (XIX^e-XXI^e siècles) : actes des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ* (Québec, Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2019), 55-62.

³⁸² Montréal, « fond Ryland, M1/S03.010, Lettre de Jonathan Sewell à H. W. Ryland sur le départ de Xavier Tariou de Lanaudière » (25 février 1807).

³⁸³ *Id.*

³⁸⁴ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 273.

³⁸⁵ Voir Donald Fyson « La réconciliation des élites britanniques et canadiennes (1759-1775) : reconnaissance mutuelle ou rhétorique intéressée ? », dans Vaugeois, Veyssière et Imbeault, 18-33 ; et *id.*, « The Conquered and the Conqueror: the mutual adaptation of the Canadiens and the British in Quebec, 1759-1775 », 190-217.

³⁸⁶ BAC, « MG 18-H 44, contrat de vente entre William Goodall et Aubert de Gaspé » (14 décembre 1801).

de la Cour du Banc du Roi³⁸⁷ où nobles et Britanniques continuent à s'opposer, mais également à collaborer comme le démontre par exemple le cas d'Étienne Fleury Deschambault, qui se retrouve en justice en tant qu'exécuteur testamentaire de John Fraser pour régler ses affaires³⁸⁸. L'inverse est aussi vrai et des Britanniques travaillent pour des nobles canadiens ralliés. C'est le cas d'une affaire judiciaire au cours de laquelle John Jennison est engagé comme avocat par Jean-René Hertel de Rouville³⁸⁹. Les nobles et des Britanniques s'associent aussi comme coseigneurs³⁹⁰ et en tant qu'entrepreneurs³⁹¹. Enfin, les archives notariales sont un exemple de relations commerciales plus paisibles puisqu'on y trouve des actes de vente associant les deux groupes ethnolinguistiques³⁹².

Au-delà des alliances maritales et des relations de clientèles, les nobles entretiennent d'autres relations de sociabilité avec les élites britanniques dont le souvenir ressurgit dans la correspondance qu'ils entretiennent et dans les écrits d'Aubert de Gaspé³⁹³. Ces relations canado-britanniques, qu'elles soient sociales, professionnelles ou économiques (souvent les trois à la fois) sont les témoins d'une nouvelle forme de transnationalité de la noblesse à une échelle plus locale puisque les nobles ralliés et les élites britanniques doivent partager les ressources économiques et symboliques³⁹⁴ d'un même territoire.

La noblesse ralliée est attachée à ses racines françaises qui permettent au groupe de ne pas se dissoudre malgré les changements de régime, tandis que son appropriation de certains éléments de l'identité élitaires britannique lui permet de se présenter comme compatible avec ces nouveautés et que son identité nord-américaine la met sur le même plan que les élites coloniales anglophones

³⁸⁷ BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 66, action pour dette de John Johnson contre John Fraser et son épouse, Marie-Claire Fleury, ainsi que Joseph Borneuf » (avril 1796); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 82, Marie-Thomas Fleury de La Gorgendière contre Jacob Jordan, William Claus et Catherine Jordan » (février 1801-20 avril 1801); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 131, cation mixte sur contrats et rentes constituées, Marie-Thomas Fleury de La Gorgendière contre Jacob Jordan, William Claus et Catherine Jordan » (octobre 1801).

³⁸⁸ BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 32, action indebitatus assumpsit, Christopher-Crysel Hall, Treadway-Thomas Obder, James Woolrich, associés, contre Étienne Fleury Deschambault, curateur de la succession de John Fraser » (20 juin 1798); BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° ?, Étienne Fleury Deschambault, exécuteur testamentaire de John Fraser, contre John Scott » (19 avril 1796).

³⁸⁹ BanQ, 'P1000, D227, plaidoyer de John Jennison rédigé à la demande de Jean-René Hertel de Rouville' (ca. 1781).

³⁹⁰ Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-10, lettre de Simon Fraser à Hubert Lacroix et Louis-Hugues Hertel de Chambly » (31 juillet 1794).

³⁹¹ BanQ, « TL 16, cour des plaidoyers communs, dossier n° 131, James Finlay contre Thomas Bédard, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, Benjamin Holmes, Marie-Anne de Rouville, John Johnson, Jean-Baptiste Bédard, Philipp Burn, Flavien Bédard, Glavine Bédard » (octobre 1808-10 juin 1809).

³⁹² BAC, « MG 18-H 44, contrat de vente entre William Goodall et Aubert de Gaspé » (14 décembre 1801).

³⁹³ Philippe-Ignace Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens et Mémoires*.

³⁹⁴ Le prestige et le pouvoir en particulier.

du continent. En parallèle, la capacité de la noblesse ralliée à changer l'échelle de sa vocation supranationale et de service de l'État à un niveau plus local démontre la pertinence sociale de ce groupe sur le sol canadien. Cela lui permet aussi de s'affirmer en tant que groupe national ailleurs dans le monde.

Conclusion

En conclusion, la noblesse ralliée, particulièrement les familles Aubert, Chaussegros de Léry, Fleury, Hertel et Juchereau, adapte sa définition de la noblesse après la Cession sur le plan démographique, national et social, mais elle maintient aussi des traits d'Ancien Régime. D'un point de vue démographique, on constate qu'en modifiant ses comportements à la marge (diminution du célibat définitif et fin de la pratique du « déclin organisé ») la noblesse canadienne ralliée a pu maintenir sa population tout au long de la période et connaît, notamment, une évolution démographique comparable à celle de la noblesse française. Son identité « canadienne » est quant à elle l'illustration de sa capacité à maintenir en équilibre les deux idéaux paradoxaux qui la définissent : une fidélité de ses membres à des traditions séculaires (représentée par l'attachement à l'identité française) et un besoin de renouvellement constant (illustrée par son appropriation de traits britanniques). Elle se distingue également du Vieux Monde par son identité nord-américaine lui permettant de continuer à exister parallèlement à la *gentry* coloniale à laquelle elle est facilement assimilable. Enfin, être noble au Canada passe par un ré échelonnement des « métacritères » de la noblesse. Grâce à ses relations avec les autres élites ethnolinguistiques du territoire et à sa participation à l'administration locale de la province, la noblesse peut continuer à s'imaginer « transnationale » et perpétuer sa fonction de « serviteur de l'État » dans un contexte sociopolitique où la définition de ces deux termes a dû se réinventer.

Chapitre 2 : valeurs et représentations

La représentation de soi (voire la mise en scène) est un trait important de l'identité noble et contribue très fortement à ce qu'un individu puisse être qualifié de noble¹. En effet ces derniers puisent leur légitimité dans l'image qu'ils renvoient au monde. Descartes explique que tout ce que l'on sait n'est qu'illusion produite par d'autres². Les nobles appuient l'ensemble de leur existence sur ce postulat, leur image est donc un trait fondamental de leur identité, en particulier au sein de la noblesse ralliée qui ne peut compter sur une affirmation légale de son existence, de ses privilèges et de ses devoirs. Valeurs et représentation (au sens de mise en scène de soi) sont les deux faces d'une même pièce, l'identité noble, et leurs définitions s'entrecroisent. La représentation, au sens social, « fait de mener un train de vie, de paraître dans un déploiement de faste destiné à révéler son statut social, sa position réelle ou supposée³ », nécessite « un comportement, une tenue conforme à la dignité de son rang⁴ ». Par-delà les valeurs spécifiquement rattachées au groupe social, c'est leur mise en scène, leur présentation aux yeux du reste de la société, qui définit la noblesse. Vertus, valeurs et portraits (*etc.*) sont des moyens de présenter l'identité noble au reste de la population et du groupe. La représentation étant « de rendre sensible, notamment au moyen d'une image [et] le processus par lequel l'art renvoie à une réalité extérieure absente⁵ », l'affichage des valeurs et de traits sociaux spécifiques (notamment l'éducation et l'érudition) permettent aux nobles d'être en représentation⁶, tout comme le fait l'art nobiliaire les représentant.

¹ Norbert Elias, *Involvement and detachment*, Revised complete English edition. ed. (Dublin, University College Dublin Press, 2007), vi.

² Raul Landim Filho, « Idée et représentation », dans *Descartes*, dir. (Paris : Presses Universitaires de France, 1994), 185-203.

³ CNRTL, « Représentation », dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 août 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/Repr%C3%A9sentation>

⁴ CNRTL, « Valeurs », dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 août 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/valeurs>

⁵ « Représentation », dans *Le Grand Robert de la Langue Française*, consulté le 20 septembre 2021, <https://grandrobert.lerobert.com/robert.asp>

⁶ « Être en représentation » est d'ailleurs défini de la façon suivante au XVII^e siècle : « le fait de montrer, de représenter aux yeux de tous son état, sa condition sociale, par le train de vie, la tenue, le comportement » ; ou encore « Train de vie auquel certaines personnes sont tenues, en raison de leur fonction, de leur situation », dans *ibid.*

Il est impossible pour l'historien d'évaluer le degré d'importance que les nobles attachaient à leurs valeurs. Par exemple, l'obsession que Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville semble avoir pour les valeurs chevaleresques et qui s'oppose brutalement au cynisme de Michel Chartier de Lotbinière face à l'honneur nobiliaire. Les sources permettent seulement d'appréhender ce que les valeurs, au même titre que les représentations artistiques, véhiculaient comme image des nobles ralliés. En cela, valeurs et représentations physiques sont des facettes de l'image que la noblesse ralliée renvoie au monde. Il s'agit ici de comprendre le but, la fonction, des valeurs et de l'art nobiliaire, en tant qu'objet de représentation sociale et en tant que système de valeurs, idées et pratiques servant deux fonctions,

*first to establish an order which will enable individuals to orient themselves in their material and social world and to master it, [...] and secondly, to enable communication by providing them with a code for social exchange and a code for naming and classifying unambiguously the various aspects of their world and their individual and group history*⁷.

Cette autoreprésentation passe par différents canaux, l'iconographie bien entendu, mais également la généalogie ou la façon de se nommer. L'éducation joue, elle aussi, un rôle important dans la « mise en scène de soi⁸ » des nobles, car la culture et l'érudition acquises sont un prérequis à l'entrée dans le monde. Produits de l'éducation noble, mais aussi causes de mise en place de rituels, d'objets et images représentant la noblesse, les valeurs sont alors le mode de représentation étalon.

Elles sont donc autant des modes de représentation que les portraits ou que toute autre œuvre dépeignant la noblesse. Leur transmission et leur mise en scène (consciemment ou non) ont les mêmes fonctions que les portraits idéalisant les individus et codifiés pour illustrer les caractéristiques du groupe : convaincre que le groupe est irréprochable, vertueux et que son existence est immémoriale afin de justifier ses privilèges, car il est meilleur que les autres, de toute éternité. Alors que, sous bien des aspects, la noblesse est éternellement changeante, les valeurs traditionalistes qu'elle promeut la font paraître (et lui donne le sentiment d'être) imperméable aux changements. C'est d'autant plus important au sein de la noblesse ralliée, pour qui assoir une image

⁷ Serge Moscovici, 'Foreword', dans Claudine Herzlich, *Health and illness a social psychological analysis* (Londres, the European Association of Experimental Social Psychology, 1973), xii.

⁸ Erving Goffman, *The presentation of self in everyday life* (London, Allen Lane the Penguin Press, 1969), 1. Il est par ailleurs à noter que cette « mise en scène » concerne toute la population, mais elle est exacerbée au sein de la noblesse.

« éternelle » et traditionnelle est une démarche identitaire, participant à justifier son existence sous le régime britannique. Romantisme chevaleresque, éthos militaire, valeurs familiales traditionnelles, instruction classique, importance de racines fantasmées et de rituels anciens (portraits, privilèges seigneuriaux), tout cela donne l'impression d'un groupe réactionnaire et sur le déclin. Pourtant cet « avant-gardisme dans le conservatisme » n'est-il pas un autre mécanisme de distinction qui leur permet, encore une fois, de continuer à exister ? Et qui, au demeurant, est employé par d'autres groupes élitaires en temps de crise⁹.

Dans ce chapitre, je me concentrerai donc sur ces différents modes de représentation. Je commencerai par étudier les valeurs de la noblesse canadienne ralliée, à travers le prisme du romantisme chevaleresque, de l'éthos militaire aristocratique et des valeurs familiales. Je travaillerais sur son imaginaire à travers sa façon de se représenter, de se mettre en scène, face à elle-même et au monde grâce à différents médias comme les portraits, des romans, l'instruction et sa façon de se nommer.

1- L'éthos aristocratique

À l'époque moderne, les nobles occidentaux vivent selon un code moral, des valeurs, qui leur sont propres et qui leur permettent de se définir comme un groupe à la fois distinct du reste de la société et dépassant les frontières nationales. Parmi ces valeurs, l'honneur, la valeur militaire et le service sont des vertus cardinales et complémentaires, car s'agit ici de « l'honneur dans le sens le plus prégnant du terme — la valeur martiale, la justice, la *fides*¹⁰. » Groupe culturellement issu des *bellatores* et des chevaliers, les nobles ont dû repenser leur façon d'être présents sur les champs de bataille (notamment en raison de la professionnalisation de la guerre et la place de plus en plus importante des combats rangés et de l'artillerie qui rend rares les possibilités de prouesse personnelle). Malgré tout, ils sont toujours attachés à l'armée et à ses valeurs.

C'est d'autant plus le cas de la noblesse ralliée, qui est une noblesse militaire¹¹ et, bien qu'ils ne puissent pas le plus souvent participer à l'armée régulière, les hommes du groupe s'attachent à se représenter selon les codes d'un honneur martial (voire parfois chevaleresque) tout

⁹ Voir notamment les nobles français au XIX^e et au XX^e siècle

¹⁰ Marco Cavina, « Duel et hiérarchies d'honneur. Soucis, polémiques et rêveries des docteurs duellistes à l'âge moderne » dans Diego Venturino Hervé Drévilion, dir., *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne* (Presses universitaires de Rennes, 2011), <https://bookS.O.penedition.org/pur/121569>

¹¹ Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 9.

au long de notre période¹². Le privilège noble étant fondé sur l'honneur et la réputation, il est important pour les nobles ralliés de pouvoir continuer à le manifester d'une façon ou d'une autre, à travers l'éthos militaire, qu'il soit réel¹³ ou symbolique¹⁴.

Dans la conception aristocratique de l'idéal martial, où le devoir passe, en apparence, au-dessus de l'intérêt personnel, l'honneur et la culture du service sont étroitement liés à la réputation et cachent souvent des considérations assez prosaïques, comme l'obtention d'une place, d'une terre ou d'une pension. L'éthos aristocratique est peut-être une valeur à laquelle croient les nobles (ce qui est difficile à prouver pour l'historien), mais elle est à coup sûr et surtout un mode de représentation leur permettant de continuer à exister symboliquement et économiquement. Dans cette partie, nous étudierons donc comment les nobles ralliés emploient, redéfinissent et portent ces valeurs sous le régime britannique.

1.1- L'honneur nobiliaire et la guerre

Nous pouvons constater l'importance de l'honneur martial à travers la correspondance que les hommes de notre corpus entretiennent (le plus souvent entre eux) et dans laquelle ils ressassent à l'envi leurs faits d'armes et ceux de leurs enfants. Aubert de Gaspé se souvient par exemple dans ses *Mémoires* que l'on racontait souvent comment Salaberry avait tenu tout un bâtiment sur ses épaules après qu'il s'est effondré sur lui pendant la guerre d'Indépendance américaine.

Le fort Saint-Jean était assiégé par les Américains en 1775, lorsqu'une bombe éclata sur une baraque dans laquelle était M. de Salaberry avec d'autres officiers ; tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice avant d'être écrasés sous les débris. Chacun s'empressa ensuite de voler au secours de leur frère d'armes, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres, quant, à leur grande surprise, ils trouvèrent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, soutenant sur ses robustes épaules, les genoux et les mains appuyés sur la terre, un pan de l'édifice. Ce n'est pas une fable faite à plaisir, l'accident eut lieu devant cent témoins, dont trois me l'ont raconté à moi-même pendant ma jeunesse. Quelques gorgées de sang qu'il vomit le

¹² Je parle ici de représentation pour deux raisons. La première est que « l'honneur est l'extériorisation réussie de la vertu » liée à la reconnaissance sociale et à la réputation (voir Venturino, « Ni dieu ni roi. Avatars de l'honneur dans la France moderne », dans Hervé Drévilion, <https://bookS.O.penedition.org/pur/121608>). Ensuite, d'un point de vue purement pratique, il est impossible pour le chercheur de connaître la réalité de la relation de chaque noble aux valeurs auxquelles il affirme adhérer ; les archives permettent seulement d'en voir l'extériorisation.

¹³ C'est-à-dire exercé pendant un conflit armé, comme la Révolution américaine ou la guerre de 1812.

¹⁴ Grâce au romantisme chevaleresque par exemple.

soulagèrent ; mais il s'en est ressenti pendant bien longtemps, à ce qu'il nous disait¹⁵.

Et, effectivement, cela semble être une histoire célèbre (et Salaberry doit aimer la raconter) puisque Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville la lui rappelle plusieurs années après dans une lettre : « il y en eu trente-huit [ans] avant-hier que la cheminée de brique vous prit comme très bien savez¹⁶ ». Antoine Juchereau Duchesnay regrette quant à lui de ne pas avoir pu s'illustrer pendant cette même guerre. Il a été fait prisonnier et il supplie son correspondant d'intercéder en faveur de son échange auprès de Carleton pour qu'il ait une nouvelle chance de prouver sa bravoure sur le champ de bataille.

Qu'il est désagréable pour moi d'être le seul homme de Québec qui ait eu la sottise de se laisser prendre à Saint-Jean pendant que j'avais l'occasion de défendre ma capitale et me couvrir de gloire. *Je ne me repends si peu* d'avoir contribué à la décence de ce poste que je recommencerais encore si le cas le requérait, mais, seulement de ne l'avoir pas laissé quand j'ai vu que l'on ne pensait qu'à se rendre.

Monsieur Carleton a des prisonniers entre les mains faites donc, je vous en supplie, tous vos efforts pour obtenir mon échange et assurez-le que je n'oublierai rien pour lui donner occasion de s'en louer¹⁷.

Cependant, c'est de la valeur militaire de Charles de Salaberry pendant la guerre de 1812 dont il est le plus question dans les archives. Son père et son beau-père parlent à plusieurs reprises de la bataille de Châteauguay et du rôle clé que leur « fils commun¹⁸ » y a joué. « Notre colonel est un héros, c'est le meilleur officier au service de l'Angleterre, c'est lui qui a sauvé la province¹⁹ ». Après s'être mutuellement félicités de la réussite de Charles dans leurs courriers, les correspondants abordent le sujet de l'absence de reconnaissance de la part des « Anglais »²⁰. Cela permet de comprendre que l'acte héroïque lui-même revêt un caractère prestigieux, mais que sa reconnaissance, par la population comme par le souverain²¹, l'est tout autant, car on se bat toujours

¹⁵ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 566-567.

¹⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 56-59, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (3 novembre 1813).

¹⁷ Université de Montréal, collection Baby, P0058/U, 03758, lettre de Juchereau Duchesnay à colonel Baby, 20 décembre 1775.

¹⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 56-59, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (3 novembre 1813)

¹⁹ Idem.

²⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 60-61, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (S. D. [après le 29 novembre 1813]) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

²¹ Michel Nassiet, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », dans Hervé Drévilion, <https://bookS.O.penedition.org/pur/121587>

pour l'honneur (le sien en tant qu'individu, mais aussi celui de la famille²²). L'honneur, au sens de valeur martiale, de Salaberry rejaillit sur toute la famille (voire même sur l'ensemble de la noblesse, et, dans l'esprit de sa parenté au moins, sur l'ensemble des Canadiens), il s'agit d'un capital collectif « dont chacun détient la totalité des parts²³ ». Dans la plupart des noblesses occidentales, ce caractère a largement disparu au tournant du XIX^e siècle²⁴. Cependant, il est clair que la noblesse ralliée est très attachée à cette forme d'honneur traditionaliste qui lui permet de se distinguer, aussi bien des nouvelles élites qui s'implantent dans la colonie que des autres noblesses européennes.

Salaberry, en tant que « héros de Châteauguay », fait donc montre d'une forme ancienne d'honneur nobiliaire rattachée à l'honneur chevaleresque et qui dépasse sa propre personne, permettant à l'ensemble de sa famille de réaffirmer la légitimité de son statut et de ses privilèges, à une époque où la majorité d'entre eux ne peuvent plus extérioriser leur valeur de façon traditionnelle : sur le champ de bataille. L'exaltation de cet héroïsme a également une dimension politique, il permet notamment aux Canadiens en général et aux nobles ralliés en particulier de réaffirmer leur légitimité sous le régime britannique. Ici, la gloire de Salaberry retombe aussi sur l'ensemble du groupe.

La représentation de la valeur, de l'héroïsme et de l'honneur, est donc importante. On le voit dans le combat que Charles de Salaberry mène pour obtenir les honneurs de la victoire de Châteauguay²⁵. L'anecdote de l'effondrement du bâtiment sur les épaules de Salaberry est aussi très significative puisque ceux qui la racontent insistent sur la force prodigieuse du protagoniste. Aubert de Gaspé décrit Salaberry de la façon suivante : « L'impression que faisait M. de Salaberry était différente ; la largeur de ses épaules, qu'aurait enviée un milon de Crotone, diminuait l'avantage de sa haute taille, et la masse semblait l'arme redoutable qui convenait à son bras d'Hercule²⁶ ». Notons l'importance de la force physique sur laquelle insiste Aubert de Gaspé qui

²² C'est d'ailleurs pour cela que les parents, ici Hertel et Salaberry, semblent s'approprier les réussites de leurs enfants.

²³ Nassiet, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif ».

²⁴ *Ibid.*

²⁵ « Il est certain qu'il a lieu de se plaindre et qu'il est réellement dur de se voir priver de la justice qui nous est due, tandis que d'autres reçoivent des remerciements et des éloges. L'a vu ils n'ont rien fait et en d'autres circonstances ils ont fait des cacades ; je me flatte pourtant que la chose ne sera point prise au sérieux et qu'une petite explication en tête à tête raccommoiera le tout. » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 60-61, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (S. D. [après le 29 novembre 1813]) ; Michelle Guitard, « IRUMBERRY DE SALABERRY, CHARLES-MICHEL D' », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 23 sept. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/irumberry_de_salaberry_charles_michel_d_6F.html.

²⁶ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 558.

vante, en outre, le courage du protagoniste²⁷, car il s'agit pour lui d'illustrer sa « force d'âme²⁸ ». Tout comme l'honneur est l'extériorisation de la vertu, la forme et la force physique sont des signes extérieurs de la vertu masculine, aussi nommée « virilité »²⁹. La « belle allure », c'est-à-dire « la taille élancée, les épaules larges et bien charpentées et la jambe mince [...] le développement du thorax » sont des critères de virilité au point que cela préside à la sélection militaire de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Il est clair à la lecture de la description d'Aubert de Gaspé et du souvenir de l'effondrement que les Salaberry, non contents d'être des parangons de valeur militaire, souscrivaient également aux critères de la virilité.

Mais l'honneur ne réside pas seulement dans la prouesse personnelle, il se nourrit également de loyauté, comme le dit Juchereau dans une lettre : « notre résistance nous a fait obtenir les honneurs de la guerre³⁰ ». Celle-ci se traduit par la volonté d'aller au combat comme le démontre l'engagement volontaire et gratuit de certains nobles canadiens pendant la guerre d'Indépendance américaine³¹. Elle peut conduire à la prison ou à la mort sur le champ de bataille (Édouard de Salaberry notamment), ce qui est considéré comme la manière de rendre l'âme la plus honorable qui soit pour les nobles³². Il s'agit ici d'un capital symbolique que les nobles ralliés considèrent pouvoir, inconsciemment ou non, échanger contre des places, des pensions ou d'autres formes de considération. Il semble qu'à la fin du XVIII^e siècle (connu comme étant la période de la crise de l'honneur), cette monnaie symbolique ait perdu beaucoup de valeur. Le marquis Chartier de Lotbinière reproche d'ailleurs à son fils, emprisonné pendant la guerre d'indépendance, d'avoir pris des risques inutiles pour un pays qui ne lui en sera pas reconnaissant³³ et au nom d'un honneur

²⁷ En voici quelques exemples. Salaberry était « d'une haute stature et taillé en Hercule ; il avait la mine si imposante, l'air si noble, que sans être beau de figure, il passait pour un bel homme. » (*ibid.*, 562) ; De La Ronde était quant à lui « un homme doux et sensible, mais d'une bravoure à toute épreuve, et que l'honneur seul conduisait au combat » (*ibid.*, 112) ; « À l'âge de soixante-et-dix ans, lors de sa mort tragique, M. de Lanaudière était encore plein de vigueur et montait encore à cheval avec autant d'aisance qu'un jeune homme » (*ibid.*, 115) ; « La mine [de Salaberry] était bien aussi noble, aussi imposante que celle du duc de Richmond » (*ibid.*, 557).

²⁸ Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello, dirs., *Histoire de la virilité*, 3 vols., vol. 1, L'Univers historique (Paris : Seuil, 2011), 14.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03761, lettre de Juchereau Duchesnay à François Baby » (2 novembre 1775).

³¹ Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 116.

³² Lettre de B. Fletcher au duc de Kent, 8 avril 1812 et lettre du duc de Kent à Salaberry, 10 mai 1812 (« with all the coolness of a hero [...] the honorable death ») dans Anderson, 203-204. Voir aussi Jean Nagle, « Notes sur l'honneur, la dignité et la mort à propos d'un cours de Lucien Febvre » dans Hervé Drévuillon, <https://bookS.O.penedition.org/pur/121653>.

³³ Cela s'avère d'ailleurs, semble-t-il, prémonitoire, car quelques lettres plus tard, Michel Chartier de Lotbinière écrit : que son fils « est à présent plus que convaincu de la folie qu'il y a à vouloir se prêter au besoin du gouvernement sous

périmé : « vous auriez retenu ces saillies d'honneur et d'envie de vous faire connaître de la partie militaire au lieu de vous livrer à cette bravoure folle³⁴ ». Bien que le roi reconnaisse souvent lors de la mort d'un noble qu'il « perd un de ses meilleurs serviteurs³⁵ », cela ne semble pas beaucoup l'engager au vu des nombreuses réclamations que font les ralliés pour obtenir des récompenses pour leur loyauté³⁶. Malgré tout, on peut voir que, sous le régime britannique, la noblesse ralliée continue à suivre les codes d'un honneur nobiliaire aux racines médiévales lui permettant de continuer à revendiquer le statut de groupe distinct³⁷.

L'éthos aristocratique rallié, qui se réalise à travers les valeurs martiales d'honneur et de service, est un outil de distinction qui fait de la guerre la « principale forme de légitimation de la supériorité sociale de la noblesse³⁸ ». Certaines familles, comme les Salaberry, continuent à le réaliser à travers la profession militaire, à en illustrer plusieurs facettes et à en retirer des bénéfices tangibles tout au long de la période. Pour la plupart des nobles ralliés toutefois, le changement de régime oblige à trouver de nouveaux lieux symboliques pour réaliser cet éthos. Pour ceux-là, la réinvention passe par l'adaptation et la redéfinition d'un modèle ancien dans le nouveau contexte social du tournant du XIX^e siècle canadien, l'exemple le plus frappant étant ici le fantasme chevaleresque auquel souscrivent (qu'ils y croient ou non) la plupart des nobles ralliés.

1.2- La réinvention du service

1.2.1 – de l'armée à la milice

L'armée est donc le lieu privilégié de l'expression des valeurs nobles d'honneur et de service. Cependant, avec le passage au Régime britannique, cette carrière est désormais hors de portée pour la plupart des nobles ralliés pour plusieurs raisons. Il s'agit tout d'abord d'une question de confiance qui minera les relations entre Canadiens et Britanniques pendant toute notre période,

lequel il a le malheur de se trouver. », dans BanQ, « P1000, D648, fol. 2-3, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à Benjamin Franklin » (24 décembre 1778).

³⁴ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 11-13, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à son fils, Michel Eustache Gaspard Alain » (10 ou 16 novembre 1776)

³⁵ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 05682, lettre de Hertel de Rouville à Baby » (28 novembre 1797).

³⁶ On compte six réclamations de la part de nobles ralliés dans le corpus.

³⁷ « L'honneur noble apparaît comme le plus abouti, non seulement car il est l'assemblage des vertus les plus élevées, mais aussi parce qu'il est l'apanage de ceux qui sont prêts à payer, de leur vie, le prix de cette élévation. La seule capacité de donner sa vie pour défendre son honneur constitue ainsi un marqueur de l'identité et de la supériorité nobiliaire. », Hervé Drévuillon, « Conclusion », dans Hervé Drévuillon, <https://bookS.O.penedition.org/pur/121755>.

³⁸ Benjamin Deruelle, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460-1620)* (Paris, Publications de la Sorbonne, 2015), 128 ; voir aussi Drévuillon, « conclusion »

ces derniers doutant de l'indéfectible fidélité des nobles à leur nouveau roi³⁹. À cela s'ajoute, pendant les premières années du nouveau régime, la grande difficulté pour les catholiques d'entrer dans l'armée britannique sans abjurer leur foi⁴⁰ et en raison des préjugés anti-catholiques qui y sévissent. En théorie, l'Acte de Québec remédie à ce problème, l'administration britannique demandant désormais un serment d'allégeance en lieu et place du Serment du Test⁴¹. Malgré cela, les préjugés anticatholiques des Britanniques continuent à rendre l'accession à un poste dans ses armées très difficile pour les nobles ralliés comme l'explique Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry : « il n'y a pas de place dans le militaire en Canada pour les catholiques⁴² ». Dans le même sens, Mme Chaussegros de Léry écrit à lord Townshend que « leurs religions Empeschais qu'ils Eussent, des Emplois dans le militaire⁴³ ». À cela s'ajoute le fait que les Britanniques sont, de toute façon, prioritaires sur les autres ressortissants de l'empire pour les quelques places d'officiers disponibles⁴⁴. Quelques nobles ralliés, comme les frères Salaberry ou Michel Louis et Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay⁴⁵, arrivent, grâce des protecteurs britanniques puissants à intégrer les rangs de l'armée régulière. Mais, pour la plupart de leurs contemporains, s'ils veulent continuer à vivre les valeurs de service et d'honneur martial qui les ont définis jusqu'à présent, il leur faut se tourner vers des carrières paramilitaires ou partir en France.

Toute une frange des ralliés quitte donc peu à peu le territoire, dans l'espoir d'une carrière militaire en France. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, malgré son propre échec dans l'ancienne mère patrie, y laisse son fils aîné puis y envoie successivement ses deux cadets⁴⁶. François-Joseph, Louis-René et Gaspard-Roch-Georges y connaissent un succès mitigé, brutalement interrompu par

³⁹ Larin et Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. État de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », 565-566.

⁴⁰ Jusqu'en 1774, il est en principe nécessaire pour tout ressortissant de l'Empire britannique de prêter le Serment du Test (qui implique l'abjuration de la foi catholique) pour entrer dans l'administration, l'armée ou tout autre emploi de service civil. Il y a cependant eu des accommodements, officialisés avec l'Acte de Québec. Voir « Serment du test », Assemblée Nationale du Québec. Consulté le 23 septembre 2021, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/serment-du-test.html>.

⁴¹ En 1774, l'Acte de Québec remplace le Serment du Test par un simple serment d'allégeance. C'est une première au sein de l'Empire britannique et cela ne s'applique qu'à la province de Québec. Voir *ibid.*

⁴² McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

⁴³ BanQ, « P386, D248, Observations sur la lettre écrite par Madame de Léry, à Milord Townshend, grand maître de l'artillerie d'Angleterre » (Entre le 1^{er} janvier 1775 et le 31 décembre 1780).

⁴⁴ Roch Legault, « L'organisation militaire sous le régime britannique et le rôle assigné à la gentilhommerie canadienne (1760-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 45, 2 (1991), <https://doi.org/10.7202/304967ar> 236.

⁴⁵ Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 78 et 95-109.

⁴⁶ Louis-René revient en France après des études au petit séminaire de Québec en 1782 et Gaspard-Roch-Georges suit la même voie en 1787.

la Révolution. Mais entrer dans l'armée française présente presque autant de difficultés pour les nobles d'origine canadienne que d'entrer dans l'armée britannique, et cela bien avant les bouleversements révolutionnaires. Les réformes de l'armée qui font suite à la guerre de Sept Ans demandent notamment pour l'incorporation des preuves de noblesse si strictement définies que la plupart des ralliés ne peuvent les fournir. François-Joseph aborde ce problème dans une de ces lettres à son père :

Je voudrais bien que toutes les dépenses que vous faites pour placer cet enfant ne fussent pas perdues ; malheureusement la circonstance est critique, on ne parle aujourd'hui en France que de réduction et réforme dans toutes les parties militaires [...] Les conditions sont qu'il faut être noble, nous n'avons aucun papier qui puisse le constater, mais vos enfants doivent l'être d'après une ordonnance du Roy qui déclare tel les personnes dont le bisayeul, l'ayeul et le père ont été capitaine et chevalier de Saint-Louis, je ne sais par cœur si ce n'est pas l'un ou l'autre seulement [...] donc dans cet hypothèse, vos enfants sont nobles et dans le cas d'autres dans tous les corps de France où aujourd'hui l'on est de la plus grande rigidité pour les preuves, je mande dont à Chaussegros qu'il doit avoir les pièces qui constate que son ayeul, bisayeul de vos enfants, était capitaine et chevalier de Saint-Louis [...] pour avoir ce que nous avons besoin pour prouver la noblesse militaire de vos enfants⁴⁷.

D'autres nobles canadiens issus des familles ralliées constatent, quant à eux, que les places sont rares et que ce sont les ressortissants de l'hexagone qui les obtiennent en priorité. Lorsqu'ils obtiennent une affectation, ils sont souvent envoyés dans les armées coloniales aux confins de l'empire⁴⁸. Louis-René Chaussegros de Léry a tellement de difficulté à trouver une place que son père semble prêt à le faire incorporer dans un corps d'armée moins digne de son rang : « couzin Chaussegros chef de division à Toulon qui pourrait les faire entrer élèves de la marine ce qui vaudrait mieux que de n'être rien du tout⁴⁹ ». Louis-René finit par entrer dans les gardes du corps du roi, tandis que son aîné essaie, sans succès, de lui trouver un meilleur corps d'armée :

vous désiré que mon frère garde du corps du roy change de service, je le voudroit aussi bien aussy, si la chose pouvait se faire à son avantage, mais aujourd'hui les places sont très rares, le nombre des demandants est considérable, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on réussit à placer les jeunes gens. [...] j'ai

⁴⁷ BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788).

⁴⁸ Morel de La Durantaye et Ferland, 39.

⁴⁹ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787)

marqué à ma mère la manière dont il convenait de si prendre, je vous renvois à sa lettre, en attendant, je l'ai recommandé au Baron de Clugny⁵⁰.

Même sans tenir compte des difficultés liées à la réforme et au manque de place, les exigences sont telles dans les écoles d'officiers qu'il faut souvent patienter longtemps avant même d'y entrer et plus encore pour obtenir son diplôme⁵¹. Enfin, après avoir réuni toutes les conditions qui permettent à un noble d'origine canadienne d'intégrer l'armée française, il faut faire montre d'une grande patience pour prétendre à un avancement rare et coûteux⁵². En fin de compte, à la Révolution, Louis-René choisit (après quelque temps dans l'armée des princes) de rentrer au Canada où il renonce à une carrière militaire et se tourne plutôt vers l'administration et la politique⁵³. Gaspard-Roch-Georges s'installe en tant que précepteur pour les princes impériaux et devient probablement le courrier d'une correspondance entre le tsar et le prince de Condé⁵⁴. Seul

⁵⁰ BanQ, « P386, D437, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (26 juin 1786).

⁵¹ François-Joseph et Gaspard-Roch-Georges éprouvent les plus grandes difficultés à entrer à l'école militaire et Mézière. Voir BanQ, « P386, D408, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (1^{er} mars 1771) ; BanQ, « P386, D410, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (15 avril 1771) ; BanQ, « P386, D411, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (20 février 1772) ; McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » [15 octobre 1787]). François-Joseph y est finalement admis en 1773 (BanQ, « P386, D142, Lettre de M. Saint-Amand, fermier général, au sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » [3 février 1773] ; P386, D412 BanQ, 'P386, D412, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père' [13 février 1773] ; BanQ, « P386, D413, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » [13 février 1773]). Suite à cela, il passe plusieurs fois le concours avant d'obtenir son diplôme (BanQ, « P386, D461, Mémoire des services de François-Joseph Chaussegros de Léry et le temps nécessaire à François-Joseph Chaussegros de Léry pour obtenir la croix de Saint-Louis » [Entre le 1^{er} janvier 1785 et le 31 décembre 1785]) et il est plus que probable que son frère n'ait jamais terminé son cursus.

⁵² François-Joseph semble pendant un temps se lasser de cette stagnation. Il pense même à refuser une mutation sans promotion en Martinique, en particulier parce qu'il suppose que son oncle Repentigny l'a obtenue pour lui (BanQ, « P386, D423, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » [4 décembre 1781]) et qu'il repousse à plusieurs reprises soi-disant par amour (voir notamment BanQ, « P386, D423, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » [4 décembre 1781] ; BanQ, « P386, D426, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » [23 mars 1781] ; BanQ, « P386, D428, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » [27 mars 1783] ; BanQ, « P386, D429, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » [5 janvier 1784]). En réalité, on comprend à travers sa correspondance que c'est plutôt la difficulté d'obtenir de l'avancement dans l'armée qui refroidit son enthousiasme pour la chose militaire (voir BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » [5 mars 1788]) ; Hervé Dréville, « 4. Vers une constitution militaire (1715-1789) », dans *Histoire militaire de la France*, dir. (Paris : Perrin, 2018), <https://www.cairn.info/histoire-militaire-de-la-france--9782262064822-page-415.htm>.

⁵³ Roch Legault, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, LOUIS-RENÉ », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 23 sept. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_louis_rene_6F.html.

⁵⁴ Son parcours de précepteur est détaillé dans Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, 106-107 ; Roy, *La famille Chaussegros de Léry* 597-598 ; Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 122 ; Cependant, les archives en russe de la BanQ semblent indiquer qu'il faisait souvent l'aller-retour entre Saint-Petersbourg et la ville

François-Joseph, qui rejoint en France le camp révolutionnaire, continue une carrière militaire en France⁵⁵. Bien que ses frères quittent l'armée, la fratrie restera toute sa vie au service de l'État sous une forme ou sous une autre.

Pour les nobles ralliés qui restent au Canada mais ne réussissent pas à intégrer l'armée régulière, la milice et les régiments de volontaires en deviennent rapidement un substitut. Plusieurs indices illustrent bien la valeur particulière que revêt le sentiment d'appartenance à l'armée, pour ce groupe d'ancienne noblesse militaire. On note l'importance accordée à la création d'uniformes « réalistes » (c'est-à-dire à la forme et aux couleurs proches de ceux de l'armée régulière)⁵⁶, mais aussi le grand nombre d'hommes ralliés ayant rejoint la milice ou un corps de volontaires, qui démontre également l'importance de la carrière des armes, même dans des régiments paramilitaires⁵⁷. Les signatures des nobles à la fin des lettres sont particulièrement révélatrices de ce phénomène. Tous les hommes, ou presque, pendant notre période, ajoutent leur grade militaire ou paramilitaire⁵⁸, que ce soit pour les communications professionnelles (dans le cadre de leur enrôlement, mais, plus généralement dans n'importe quel aspect de leurs affaires) ou dans le cadre

où résidait le prince de Condé. Ce sont des sauf-conduits délivrés au nom de deux tsars successifs permettant à Gaspard-Roch-Georges de faire des allers-retours entre Saint-Petersbourg et l'Autriche. Surtout, et plus troublant à mon avis, pour un homme qui est précepteur, il y est toujours désigné par son grade dans l'armée de Condé (BanQ, « P386, D541, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [4 novembre 1797]; BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812]; BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812]) et son lien avec le prince est toujours précisé : « qui voyage au nom du Prince de Condé », « au service du Prince de Condé », « lieutenant dans l'armée du Prince de Condé » (BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812]; BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812]; BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816]). Enfin, ces sauf-conduits s'accompagnent d'ordres qui permettent de traverser l'Empire rapidement (avec deux chevaux frais à chaque arrêt), sans contrôle et sans frais (BanQ, « P386, D541, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [4 novembre 1797]; BanQ, « P386, D542, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1799 et le 31 décembre 1799]; BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » [entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816]). Il semblerait donc qu'il ait rendu au tsar des services différents de la seule éducation des enfants et que ces offices concernent le prince de Condé. Des archives conservées aux Bibliothèques et Archives du Canada pointent également dans cette direction. Dans ces lettres écrites de la main même du prince, on apprend que ce dernier veut recommander Gaspard-Roch-Georges pour la croix de Saint-Louis auprès de Louis XVIII pour le remercier de ses services (sans plus de précision) et de sa fidélité (BAC, « MG 18-H 44, Lettre du Prince de Condé à Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry » [13 juin 1807]).

⁵⁵ René Reiss et Jacques Jourquin, *Kellermann* (Paris, Tallandier, 2009), 370.

⁵⁶ Hertel de Rouville entretient une longue correspondance consacrée à la création d'uniformes. Ce point est abordé plus en détail dans le chapitre 3.

⁵⁷ Voir le tableau A en annexe 1.

⁵⁸ Dix-huit ralliés signent leur correspondance, privée ou publique, en citant leur grade et celui de leur interlocuteur.

personnel (certains appellent même leurs amis par leur grade dans leur correspondance⁵⁹). Certains ralliés continuent même à employer leur grade pour s'autodésigner longtemps après avoir quitté définitivement l'armée⁶⁰.

Cependant, ces places, bien qu'elles soient le signe d'une prépondérance au sein de la société francophone et plus directement dans les fiefs, sont loin d'être aussi prestigieuses et aussi bien rétribuées qu'une carrière dans l'armée régulière. Il est souvent difficile pour les officiers ralliés d'obtenir leurs appointements ou les fonds et denrées nécessaires à l'entretien de leurs régiments. Salaberry s'en plaint longuement dans une lettre sous-entendant que c'est une preuve du mépris britannique pour ces troupes paramilitaires et francophones :

[N]ous devons partir le 1 dec pour Montréal, si rien d'extraordinaire n'a lieu. Quel bonté de la part de Son Excellence !!! Nos gens sont tous malades et abimés ! [...] Il est certain que Mr Prevost veut nous perdre. Envoyer 300 miliciens attaquer à une si grande distance un ennemi de mille hommes [...] nos gens nuds et morts de fatigues qu'ils épuisent depuis 3 mois. Quelle belle idée⁶¹ !!

Hertel de Rouville rédige d'ailleurs de nombreux rapports réclamant de quoi nourrir, vêtir et payer correctement ses troupes pendant la guerre d'indépendance américaine⁶². Beaucoup de nobles ralliés, déçus par leur expérience et le comportement britannique à leur égard, mettent fin à leur engagement paramilitaire. C'est le cas notamment de Michel Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et de Louis-René Chaussegros de Léry, qui ne se réengageront jamais après la guerre d'indépendance bien que Chaussegros de Léry garde officiellement son grade de lieutenant-colonel dans la milice sédentaire de Boucherville⁶³. Chartier de Lotbinière cesse de participer à la milice pour des raisons qui semblent idéologique, apparemment il ne pardonne pas aux Britanniques de ne pas l'avoir libéré de sa prison américaine pendant ce conflit⁶⁴. Dans le cas de Chaussegros de

⁵⁹ C'est notamment le cas de Louis de Salaberry, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, Antoine Louis Juchereau Duchesnay.

⁶⁰ C'est le cas, par exemple, de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, d'Antoine Juchereau Duchesnay et de Louis Fleury de La Gorgendière.

⁶¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1020-1022, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Julie Hertel de Rouville » (26 novembre 1813).

⁶² On compte 35 mandats concernant l'état de la subsistance de la compagnie d'Hertel de Rouville entre 1778 et 1783.

⁶³ Roch Legault, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, LOUIS-RENÉ », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 23 sept. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_louis_rene_6F.html.

⁶⁴ BanQ, « P1000, D648, fol. 2-3, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à Benjamin Franklin » (24 décembre 1778).

Léry, il estime tout simplement que sa carrière militaire (et paramilitaire) a atteint son sommet et qu'il est trop vieux pour les batailles quand la guerre de 1812 éclate⁶⁵.

1.2.2 – Le service de l'État

Bien que l'armée reste le lieu traditionnel d'expression du service aristocratique, en particulier pour les nobles d'épée que sont les ralliés, ces derniers s'attachent après la Cession à trouver de nouvelles façons de se mettre au service de l'État. Il s'agit à la fois de légitimer leur existence en étant utile au plus grand bien, mais aussi de conserver des positions qui leur permettraient de mettre en avant le mode de vie et de gouvernement noble (culminant avec l'Acte constitutionnel de 1791, considéré par Wallot et Paquet, comme entérinant un « pacte aristocratique » comme mode de gouvernance du Bas-Canada⁶⁶). Les nobles ralliés commencent donc, en particulier après l'Acte de Québec, à intégrer l'administration et les cercles politiques de la Province. Très vite, on trouve des nobles ralliés dans tous les milieux : juges de paix ou juges des cours de droit civil, au sein desquelles leur prétendue expertise de la Coutume et leur influence sur les Canadiens leur permettent de s'insérer officieusement au sein de l'administration de la province dès la fin du régime militaire⁶⁷. Nombre d'entre eux entrent également aux Conseils législatifs et exécutifs⁶⁸ grâce à l'influence de leurs différents réseaux, mais surtout à leur connaissance de la société canadienne et à leur capacité de régulation sociale⁶⁹. Après la réforme constitutionnelle de 1791 et la création d'une assemblée élective, les nobles ralliés entrent également en politique délibérative et sont nombreux à participer à la première séance en tant que députés⁷⁰.

Si cette adaptation de la valeur du service est effectivement une stratégie d'adaptation permettant aux nobles ralliés de continuer à évoluer dans les hautes sphères du pouvoir et d'asseoir leur position d'élite, ils s'en servent aussi pour exercer une certaine influence sur le développement

⁶⁵ Roch Legault, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, LOUIS-RENÉ », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 7 nov. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_louis_rene_6F.html.

⁶⁶ Paquet et Wallot, 53. Voir aussi Pierre Tousignant, « La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791 » (Université de Montréal, 1971), 488 p.

⁶⁷ Donald Fyson, « The conquered and the conqueror: the mutual adaptation of the Canadiens and the British in Québec, 1759–1775 » dans Buckner et Reid, 192.

⁶⁸ Voir le tableau A en annexe 1.

⁶⁹ Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », 38.

⁷⁰ Voir le tableau A en annexe 1.

de la province. Cela nous conduit à constater que l'idéologie ralliée n'est pas totalement unifiée et que le groupe est non seulement divisé par des choix politiques différents, mais aussi pas des inimitiés individuelles, chacun ayant une vision personnelle de la meilleure façon de vivre la valeur du service, pour lui-même et pour le groupe. Les débats sur le maintien du régime seigneurial sont particulièrement révélateurs des dissensions entre ralliés⁷¹. Alors que Tarieu de Lanaudière se voit en seigneur-entrepreneur et souhaite l'abolition du régime qui handicape, selon lui, le développement économique des propriétaires terriens que sont les nobles ralliés⁷², Juchereau Duchesnay s'y oppose radicalement, estimant que cela signerait la fin de leur mode de vie et, plus pragmatiquement, de grosses pertes financières :

Vous devez vous rappeler que je fis des objections sur la chambre d'assemblée et que je ne l'ai signé, que parce qu'elle contenait des articles auxquels je suis attaché, que je désirais voir adopter à nos antagonistes et que vous et moi pressentions une impossibilité de l'obtenir dans le moment présent ; mais bien, en retour un conseil sur un meilleur pied. Sans de notre opposition en conseil touchant les lois de commerce anglaises, je m'aperçus qu'ils touchaient à des points de nos lois auxquelles je suis très attaché et que j'avais été trompé. [...] je n'ignore pas qu'ils minent les points de nos lois qui protègent la veuve et les mineures. Des êtres sans puissance demandent à être protégés. Je suis père et un de ceux qui ont travaillé à laisser un bien-être à ses enfants et ne consentirai jamais que d'autres qu'eux, ayant le pouvoir de le diminuer⁷³.

En fin de compte, c'est avec la création de l'assemblée qu'on constate le plus facilement l'éclatement d'un groupe qui jusqu'à présent tentait de se présenter comme uni. À la fin de notre période, on constate que les nobles ralliés rejoignent des factions politiques aux objectifs radicalement opposés. Alors que Antoine-Louis Juchereau Duchesnay et Pierre-Amable de Bonne rejoignent le parti des bureaucrates et soutiennent l'administration en place, Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Jean-Thomas Taschereau sont parmi les fondateurs du parti canadien, d'abord conservateur et fortement influencé par les seigneurs, puis de plus en plus libéral⁷⁴.

Cependant, si les prises de parti individuelles, que ce soit avant ou après la réforme de 1791, démontrent que le groupe rallié ne parle pas d'une seule voix, tous ses membres entrés dans

⁷¹ Katérie Lalancette, « Les seigneurs à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (1792-1814) » dans Grenier et Morissette (dir.), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, 207-246.

⁷² Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 29.

⁷³ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03768, lettre de Juchereau Duchesnay à Perreault l'ainé » (7 décembre 1788).

⁷⁴ Louis-Georges Harvey, « Le Parti patriote », *Bulletin d'histoire politique* 23, 2 (2015), <https://doi.org/10.7202/1028889ar> 157.

l'administration et en politique semblent partager la même vision de leur rôle de serviteur de l'État et prétendent s'y astreindre de la façon la plus honorable possible comme ce passage de la correspondance de Juchereau Duchesnay l'explique : « il est glorieux pour une nation de voir les premiers d'un pays composer le premier corps pour s'assurer du bien du pays. [...] Ce n'est pas mon intérêt que j'envisage. [...] Si mes habitants n'avaient pas autant de confiance en moi je serais perdu⁷⁵ » ; ainsi que cette confiance de Juchereau à Baby, sous-entendant que le choix de René-Ovide Hertel de Rouville comme gardien de la paix et commissaire du district de Montréal serait une mauvaise chose pour la province en raison de son absence de principes : « le nom du nouveau juge que l'on débite ici m'anéantie... serait-il possible que le gouvernement eût poser les yeux sur le plus grand scélérat et le plus grand gueux de toute la terre pour lui faire rendre tout ce qu'il a jamais connu... ha... que le gouvernement est mal instruit ou qu'il nous veut du mal⁷⁶. » Nombre de ces fiers serviteurs de l'État sont critiqués pour leur manque de rigueur professionnelle (c'est notamment le cas de Louis-René Chaussegros de Léry dans son rôle de Grand Voyer et de René-Ovide Hertel de Rouville à la Cour des Plaidoyers communs⁷⁷). Certains sont connus pour leur absentéisme, comme Antoine Juchereau Duchesnay, qui ne se présente que très rarement au Conseil exécutif après avoir obtenu la nomination qu'il réclamait depuis de nombreuses années⁷⁸ ou Pierre-Amable de Bonne, qui perd provisoirement son poste de juge de la Cour du Banc du Roi en partie pour cette même raison⁷⁹.

⁷⁵ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03765, lettre de Juchereau Duchesnay à Perreault l'ainé » (26 décembre 1784).

⁷⁶ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03760, lettre de Juchereau Duchesnay à Baby » (23 avril 1775).

⁷⁷ Les décisions de Louis-René Chaussegros de Léry font l'objet de plusieurs plaintes et d'appels dans lesquels son objectivité est directement remise en question. Quant à Hertel de Rouville, Pierre Du Calvet dit de lui que « M. de Rouville est [...] d'un génie si impérieux, d'un caractère si superbe, d'une humeur si identifiée avec le despotisme qu'elle se trahit partout [...] Homme tout boursoufflé des prétentions de l'amour propre [...], entier dans ses jugements, intolérant [...], grand formaliste, partial [...], assez chaud pour ses amis, que j'appellerais plus pertinemment ses clients & ses protégés, mais tout de flammes & de volcans contre ses ennemis. », Pierre Du Calvet, *Appel à la justice de l'État* (Londres [éditeur non identifié], 1784), 90-91.

⁷⁸ Réal Brisson, « JUCHEREAU DUCHESNAY, ANTOINE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 29 sept. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html.

⁷⁹ Pierre Tousignant et Jean-Pierre Wallot, « DE BONNE, PIERRE-AMABLE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 23 sept. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/de_bonne_pierre_amable_5F.html.

1.3- Le fantasme chevaleresque et le cynisme utilitariste

Caparaçonné d'une armure complète et chevauchant un lourd destrier, le chevalier imaginaire n'a jamais existé au Canada puisque la colonisation commence au « crépuscule de la chevalerie⁸⁰ » et la plupart des nobles ralliés sont de noblesse trop récente pour y être affiliés. Pourtant certains semblent très attachés à l'utopie de l'esprit de chevalerie, et cherchent à se rattacher à des valeurs anciennes, à s'inventer une tradition en lien avec les chevaliers médiévaux, à participer ainsi à la réinvention de la noblesse canadienne et à sa pérennisation sur le long terme. Hertel de Rouville, Chartier de Lotbinière, Salaberry, Tardieu de Lanaudière emploient dès la fin du XVIII^e siècle la symbolique de l'honneur nobiliaire, guerrier et du fantasme de la chevalerie, comme nous allons le voir au fil des prochaines pages. On constatera également que si, pour Hertel de Rouville, la chevalerie (telle qu'il se l'imagine) et l'honneur aristocratique sont un véritable art de vivre, d'autres, plus cyniques ou plus prosaïques, ne voient l'éthos aristocratique que comme un panel de stratégies visant à maintenir leur statut social.

La chevalerie est une notion médiévale se rapportant à la condition de « *bellatores* » et désignant en premier lieu le guerrier à cheval. La vie du chevalier est intimement liée à une « morale chevaleresque » (aimer Dieu et donner aux pauvres) et deux « vertus » majeures : la « prouesse » (c'est-à-dire la vaillance, ou valeur militaire, et la loyauté, car le chevalier est un « homme de service ») et la « largesse ». Tout cela, pendant une grande partie de l'époque moderne, s'exprime en particulier sur le champ de bataille, l'esprit de chevalerie s'amalgamant plus ou moins avec l'éthos militaire aristocratique⁸¹ qui définit l'honneur noble par « valeur martiale, la justice, la *fides*⁸² ». Cependant, avec l'usage de plus en plus répandu de l'artillerie, les nobles ont désormais besoin de trouver de nouveaux lieux symboliques où prouver leur valeur. C'est une transition d'autant plus nécessaire pour la noblesse ralliée, noblesse militaire dont l'honneur et la vertu étaient jusqu'à présent intrinsèquement liés à de hauts faits militaires, mais qui se retrouve, sous le régime britannique, dans l'impossibilité quasi totale de s'engager dans l'armée.

Partout en Occident, des nobles qui n'ont finalement que peu de choses à voir avec leurs ancêtres mythiques, commencent dans la seconde moitié XVIII^e siècle à adopter une « idéalisation romantique de la chevalerie médiévale⁸³ » qui leur permet de concilier un honneur noble martial et

⁸⁰ Deruelle, 16.

⁸¹ « On peut affirmer que les valeurs chevaleresques subsistent au sein de l'éthique militaire » dans Chauviré, 71

⁸² Cavina, « Duel et hiérarchies d'honneur. Soucis, polémiques et rêveries des docteurs duellistes à l'âge moderne ».

⁸³ Norbert Elias, *La société de cour* [Nouv. éd.] (Paris, Flammarion, 1985), 250.

une époque de transition qui met en danger leur existence en tant que groupe. Pour ces nobles, cet « esprit de chevalerie » fantasmé devient un marqueur identitaire justifiant leur existence. Hertel de Rouville, très attaché à son passé militaire et qui semble passionné par la nouvelle littérature chevaleresque qui se développe au XVIII^e siècle⁸⁴, trouve dans ce fantasme de chevalerie un nouveau lieu symbolique de l'expression des valeurs nobles auxquelles il est attaché.

L'idéal chevaleresque, et plus tard sa fiction, se resserre en particulier autour de la noblesse militaire à une époque où son importance tend à diminuer, en nombre comme en influence (notamment avec la montée de la noblesse de robe). C'est d'autant plus vrai au Canada où la nécessité de la réinvention et la disparition des espaces de valorisation traditionnelle d'une noblesse militaire presque complète au tournant du XIX^e siècle. Il s'agit donc, pour des nobles canadiens cherchant à se réinventer sous le régime britannique, d'un outil de distinction pertinent à la fois grâce à ses racines féodales profondes et à son côté protéiforme. On en retrouve les traces non seulement dans la correspondance, mais aussi dans les bibliothèques nobles. Hertel de Rouville possède par exemple une collection de romans assez impressionnante pour le Canada préindustriel⁸⁵.

Chez les Aubert de Gaspé, les Chaussegros de Léry, les Fleury, les Hertel et les Juchereau, ce romantisme chevaleresque est un marqueur très important d'une identité réinventée. Hertel de Rouville le revendique dans un poème adressé à Salaberry pour le remercier de son patronage auprès du duc de Kent : « Des chevaliers français tel est le caractère/Leur noblesse en tout temps m'était utile et chère⁸⁶ ». Cependant, il semblerait que cette volonté de poursuivre l'idéal chevaleresque est surtout l'apanage des plus vieux membres des familles étudiées. Bien que les hommes nés sous le régime britannique continuent à rechercher les honneurs, le vocabulaire propre à la chevalerie et à l'honneur n'apparaît qu'assez peu dans leur correspondance. Il semble donc que la chevalerie connaisse une évolution similaire à celle qu'elle connaît en métropole, le chevalier

⁸⁴ Il a notamment lu *Don Quichotte*, un classique de cette littérature et le cite très souvent dans sa correspondance. Voir BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 48-51, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (29 novembre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 72-76, lettre de Hertel de Rouville à Mme de Salaberry » (18 décembre 1775).

⁸⁵ Où, comme on peut le constater dans l'article de Mario Robert, « Le livre et la lecture dans la noblesse canadienne 1670-1764 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 56, 1 (2002), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/007215ar>, *Don Quichotte* prend une place importante (septième dans la liste des livres les plus rencontrés chez les nobles canadiens). Cette satire du roman de chevalerie prend aussi une place importante dans la culture littéraire des nobles canadiens comme on peut le voir notamment à travers la correspondance de Salaberry et d'Hertel de Rouville, nous y reviendrons au cours de ce chapitre.

⁸⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

« cédant sa place au courtisan⁸⁷ » et au politicien, mais de façon accélérée puisque la différence se fait sentir d'une génération à l'autre.

Le fantasme chevaleresque passe notamment par une érudition chevaleresque importante. Hertel de Rouville est particulièrement versé en littérature romanesque, mais il n'est pas le seul. Salaberry, avec qui il correspond, semble partager ses goûts même s'il n'est pas aussi obsédé que son ami par la chevalerie. Hertel de Rouville fait preuve d'un grand intérêt pour la chevalerie, ou en tout cas pour un idéal chevaleresque fantasmé, dont il semble faire le cadre de référence de son comportement. Ces valeurs chevaleresques sont intimement liées à l'éthique aristocratique, à « l'utopie guerrière » à laquelle commencent à croire les nobles au XVIII^e siècle, moment où « le processus de curialisation de la noblesse engendre la nostalgie d'un temps rêvé et largement fantasmatique où les valeurs chevaleresques étaient censées régner⁸⁸. » Cette pseudo-chevalerie, très en vogue en France au moment de la Cession, se retrouve clairement dans les sources qui concernent Hertel de Rouville. Il aime particulièrement citer *Don Quichotte*, roman dont le personnage principal est un hidalgo nostalgique d'une chevalerie idéalisée et qui finit par se prendre pour un chevalier, à une époque où la noblesse commence déjà son déclin en Espagne. Sans aller jusqu'à pourfendre des moulins à vent, Hertel de Rouville semble lui aussi regretter une époque et un idéal chevaleresque qui n'existent en réalité que dans les livres de sa bibliothèque. Cependant, cette utopie teinte l'ensemble de sa vie comme on peut le voir notamment à travers sa correspondance. Le vocabulaire qu'il y emploie et les valeurs auxquelles il se réfère sans cesse sont intimement liés à ceux des romans et de la « pseudo-chevalerie » très en vogue parmi la noblesse française de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Ce poème, écrit pendant sa captivité au fort d'Albany en 1775 donne un échantillon particulièrement varié de cette érudition chevaleresque. On peut y lire des passages sur l'honneur, un peu de galanterie et une référence claire à son statut (auto-décerné) de chevalier.

Loin de nous ces enchantements.
Ou dans les fers un pauvre amant :
Se consumait dans ses langueurs
Et sans cesse exhalait ses soupirs et ses pleurs,

⁸⁷ Frédérique Leferme-Falguières, « La noblesse de cour aux XVII^e et XVIII^e siècles De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses* 4, 1 (2001), <https://doi.org/10.3917/hyp.001.0087> ; Elias, *La société de cour*, 240.

⁸⁸ Pascal Briost, Hervé Drévilion et Pierre Serna, dirs., *Croiser le fer : violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*. (Seyssel : Presses universitaires de France, 2002), 250.

Quant à nous pauvres chevaliers
 Autre... est notre façon d'aimer
 Et quand un cœur sait nous assujettir
 Le soin de plaire est notre seul désir
 Mais si ce cœur est léger ou frivole
 Il n'est plus notre dieu : il n'est plus notre idole
 À son caprice on le laisse oublier
 Et par vous autres enfin on est bientôt vengé.
 Ni croyez pas qu'ajoutant l'ironie
 Je mette ici tout en catégorie,
 Non j'ai conscience⁸⁹ il en est parmi vous
 Digne de voir des rois à leurs genoux
 Mais que le nombre est facile à compter
 Et qu'aisément on peut le supputer ;
*But*⁹⁰ je finis dessus cette matière.
 Vous connaissant d'esprit tant soit peu fière
 Vous seriez femme à vous mettre en courroux
 Mais foi d'honneur ceci n'est pas pour vous ;
 Quant à moi : pauvres des miroirs
 Votre amitié est mon unique espoir
 Et sans prétendre ici m'aventurer
 Toujours très bien je sais où la placer
 Adieu madame et soyez persuadée
 Que pour toujours je vous suis attaché⁹¹.

Des références à l'héroïsme personnel, versant souvent dans l'hyperbole morale et soulignant sans cesse la valeur martiale de ses ancêtres, parsèment les écrits de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville tout au long de sa vie, que ce soit dans les lettres ou dans son histoire familiale :

François Hertel né en Canada en 1632 lieut des troupes comme lui dans le pays qui servit avec distinction dès son bas âge il fut pris par les Iroquois ainsi qu'on peut le voir dans l'histoire de la Nouvelle-France par le père Charlevoix fut attaché à un poteaux par les barbares eut un doigt coupé avec un couteau par eux, et un autre brûlé dans leur pipe ardente jusqu'au ras de la main, sans compter mille autres brutalités [...]. Le onzième fils, J. Bte Hertel de Rouville, qui avait écrit sur son blason la devise : « 'VIVIT VIS ANIMI » » [...] il servit dès son bas âge et se distingua tellement dans toutes les occasions où il se trouva que tous les gouverneurs l'employait sans relâche dans toutes les entreprises difficiles ; il prit avec un très petit détachement le fort divreil [Deerfield] dans la Nouvelle-Angleterre qui était parfaitement fortifié et il y fit un grand nombre de

⁸⁹ Le mot n'est pas très lisible, sa retranscription n'est peut-être pas juste.

⁹⁰ En anglais dans le texte.

⁹¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 72-76, lettre de Hertel de Rouville à Mme de Salaberry » (18 décembre 1775).

prisonniers [...]. [Hertel, son quatrième fils] était brave, car étant dans un parti de guerre dans les bois et assez près de l'ennemi il fut mis en faction en avant n'étant que cadet dans la nuit et à peu près une heure après on l'entendit tirer un coup de fusil, la garde se transporta aussitôt à son poste et le serjeant lui demanda sur qui il avait tiré il répondit que c'était un homme l'on fit la patrouille tout aux environs et n'ayant rien trouvé on lui dit qu'il avait eu peur on voulu le relever et l'emmener au poste, mais il persista à rester sentinelle au même endroit le restant de la nuit et au grand jour lorsque l'on fut le relever l'on trouva que c'était sur un ours monstrueux qu'il avait tiré et qui était mort à quinze pas de lui⁹².

Cette vision romantique permet à Hertel de Rouville de continuer à vivre selon les prescriptions de l'éthos aristocratique même en étant loin des champs de bataille et de continuer à se représenter comme un noble. Mais, comme nous l'avons vu avec l'honneur et les autres valeurs nobiliaires, il ne s'agit pas que d'un outil de distinction et de représentation. C'est également un capital symbolique permettant d'obtenir des privilèges. Si Hertel de Rouville semble absolument convaincu par l'image que lui renvoie son « miroir chevaleresque⁹³ » et se met au service de ces valeurs, ce n'est pas le cas de Michel Chartier de Lotbinière qui voit les valeurs nobles comme des outils lui permettant d'obtenir ce qu'il veut plutôt que comme un code auquel il faut se plier. À l'autre extrémité du spectre de la représentation des valeurs nobiliaires de Hertel de Rouville, Chartier de Lotbinière, considéré par Carleton comme « *without much principles*⁹⁴ », n'est pas ignorant des codes de son groupe pour autant. Très érudit, il est capable d'employer les champs lexicaux du service, l'honneur et la valeur martiale. Mais il s'agit pour lui de moyens d'arriver à ses fins. Il est donc tout à fait capable de promettre sa loyauté, successivement et sans sourciller, aux Britanniques, aux Français et aux Américains puis de les quitter s'il n'obtient pas ce qu'il

⁹² BanQ, « P1000, D227, fol. 48-55, retranscription de l'histoire familiale de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville » (14 avril 1813).

⁹³ Marco Cavina « Duel et hiérarchies d'honneur. Soucis, polémiques et rêveries des docteurs duellistes à l'âge moderne ».

⁹⁴ Nicolini-Maschino, 80.

veut⁹⁵. L'éthos aristocratique est ici un outil et il reproche d'ailleurs à son fils d'accorder trop d'importances des valeurs nobiliaires qui devraient être à son service et non l'inverse⁹⁶.

Le champ lexical de la loyauté prend une place importante dans le vocabulaire rallié, les nobles insistant beaucoup sur leur « zèle » et se présentant souvent comme les « serviteurs » du souverain. Cette valeur militaire sert les intérêts politiques et sociaux de nobles canadiens et doit favoriser leur avancement, ce que certains, comme Chartier de Lotbinière, assument avec beaucoup de cynisme. Cournoyer, par exemple, « a donné des preuves de valeur et de zèle⁹⁷ » au roi de France et mérite donc une pension ; Fleury Deschambault, qui s'adresse à l'administration britannique, est quant à lui « une personne dont le zèle et l'attachement pour le service de sa Majesté a été si bien manifestés⁹⁸ » qu'il peut légitimement espérer de l'avancement. Il est important d'avoir des témoins de la prouesse qui permettront d'obtenir la reconnaissance qu'elle mérite. C'est pour cela que, dans une lettre adressée à M. de Sartine, Mme Hertel de Cournoyer (veuve Saint-Ours) cite le marquis de Lévis comme « le garant d'une action héroïque⁹⁹ » de son mari décédé, dans le but d'obtenir une pension. Il s'agit ici de monétiser le capital symbolique que représente l'honneur nobiliaire, car, si cet honneur est premier (en cela que les nobles naissent honorables et doivent passer leur vie à conserver et augmenter cet honneur), c'est également la source de privilèges tangibles. L'honneur ne sert à rien en lui-même (c'est d'ailleurs pour cela que Chartier de Lotbinière ne semble pas y accorder trop d'importance), il s'agit d'un outil qui permet de se distinguer, mais surtout de continuer à tenir le haut du pavé, socialement et économiquement. Bien que les nobles de notre corpus aient tendance à changer d'empire en fonction des avantages qu'ils

⁹⁵ Michel Chartier de Lotbinière commence par s'exiler en France avec son fils. Déçu par l'accueil versaillais et persuadé qu'il mérite mieux que la demi-pension que lui verse l'armée, il rentre au Canada où il commence à s'impliquer auprès l'administration coloniale. Il part en Grande-Bretagne, prétendant être l'émissaire de doléances des nobles canadiens, mais on lui rit au nez, notamment parce que le reste du groupe rallié le désavoue en bloc. Il repart donc en France et intrigue auprès de différents ministres et soutien la révolution américaine. Malheureusement, celle-ci provoque la spoliation de certains de ces fiefs (qui font partie des terres cédées aux nouveaux États-Unis par les Britanniques). Après avoir essayé de plaider sa cause auprès de l'administration française, en vain, il quitte définitivement l'Europe pour l'Amérique du Nord. Il espérait pouvoir rentrer au Canada et défendre ses droits fonciers de là, mais son implication auprès des Français et des Américains l'ont rendu *persona non grata*. Il s'établit donc aux États-Unis et y restera jusqu'à sa mort, sans jamais récupérer ses terres. Voir Nicolini-Maschino, 242 p.

⁹⁶ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 11-13, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à son fils, Michel Eustache Gaspard Alain » (10 ou 16 novembre 1776)

⁹⁷ ANOM, « COL E95, dossier de Jacques Ange Hertel de Cournoyer, fol. 376-377, mémoire pour solliciter la croix de Saint-Louis écrit par Jacques Ange Hertel de Cournoyer à M. de La Feronnay » (6 mars 1772).

⁹⁸ BAC, « A-617, lettre de Guy Carleton à Fleury Deschambault » (12 novembre 1776).

⁹⁹ FR ANOM, « COL E 363, fol. 36-38, mémoire de la veuve Saint-Ours à M. de Sartine, secrétaire d'État au département de la Marine pour demander une pension » (S. D.).

pensent obtenir¹⁰⁰, à l'instant où ils écrivent, ils sont toujours loyaux au roi auquel ils s'adressent. La loyauté qu'ils expriment est ici un code de sociabilité, un outil leur permettant de revendiquer les privilèges qui y sont associés, plus qu'une valeur à laquelle il faut souscrire en tout temps.

La loyauté exprimée symboliquement à travers le vocabulaire ou physiquement par les armes sert aussi aux nobles ralliés à légitimer leur présence sur le sol canadien à une époque où l'administration coloniale est méfiante à l'égard d'une noblesse qu'elle soupçonne d'être restée fidèle à la couronne française. Alors que la population francophone en générale ne participe pas avec un grand enthousiasme aux côtés des Britanniques aux différents conflits qui les opposent à leurs voisins du sud, les nobles ralliés n'hésitent pas à s'engager volontairement sous les drapeaux, parfois dans les plus mauvaises conditions, afin de prouver leur attachement à leur nouveau roi¹⁰¹. Bien qu'on ne puisse savoir s'ils y souscrivent pour assurer la survie sociale du groupe ou parce que « l'homme d'honneur obéit au roi parce que l'honneur et non pas la loi, le lui impose¹⁰² » (l'un et l'autre n'étant pas incompatible), ils présentent la chose comme allant de leur honneur (« une fausseté de l'opposition que notre honneur est intéressé à détruire¹⁰³ »). Il s'agit ici aussi de camoufler des intérêts basement terre-à-terre sous le vernis d'une valeur élevée¹⁰⁴.

Il existe donc plusieurs façons de faire appel aux valeurs nobiliaires pour continuer à exister après la Cession et l'ensemble du groupe rallié connaît ces valeurs. Le « miroir chevaleresque » dans lequel Hertel de Rouville et certains de ses contemporains ralliés se regardent me paraît être un nouveau marqueur d'identité propre à une noblesse de « fin du monde ». Ramification du romanisme aristocratique de Norbert Elias, ce fantasme chevaleresque est le fruit d'une période de transition, il s'agit ici de se réinventer (consciemment ou non) en se rattachant à des valeurs anciennes, voire réactionnaires et à une mythologie (faisant ici office de mythologie aristocratique

¹⁰⁰ L'exemple le plus frappant est celui de Michel Chartier de Lotbinière (voir à la page précédente), mais il y a également Louis René Chaussegros de Léry (qui tente une carrière militaire en France, mais préfère rentrer au Canada après la Révolution, car il a des chances d'y obtenir une place dans l'administration plutôt que de continuer à soutenir la cause révolutionnaire qui lui semble vouée à l'échec) et Jacques Ange Hertel de Cournoyer (qui accepte un poste dans l'armée coloniale française, car il estime que c'est là qu'il a le plus de chance d'avancement pour lui et sa famille).

¹⁰¹ C'est le cas de Salaberry, Chaussegros de Léry et de Hertel de Rouville qui s'engagent dans des régiments de volontaires, sans paye, mais surtout sans fonds pour faire vivre leurs régiments et sur des terrains d'opérations souvent particulièrement hostiles.

¹⁰² Venturino « Ni dieu ni roi. Avatars de l'honneur dans la France moderne ».

¹⁰³ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03767, lettre de Juchereau Duchesnay à Perreault l'ainé » (1^{er} décembre 1778).

¹⁰⁴ Cependant, il est important d'indiquer que la présence de motifs prosaïques n'empêche pas les individus de croire en l'idéologie dont ils les recouvrent. Il est impossible pour l'historien de connaître l'ensemble et la sincérité des motifs des personnes étudiées.

pour des nobles ralliés qui n'ont pour la plupart aucun ancêtre chevaliers) afin de conserver les apparences (et le capital symbolique qui est lié) d'un groupe à la tradition immémoriale. On a souvent attribué à Aubert de Gaspé la paternité du romantisme aristocratique canadien et l'invention de ses traditions, mais il apparaît, que ce soit à travers l'obsession chevaleresque de Hertel de Rouville ou l'utilisation cynique que fait Chartier de Lotbinière des valeurs nobiliaires (et toutes les variations d'attitude entre ces deux bornes) que cette tradition et ces valeurs s'inventent plutôt au début du régime britannique. Certains, comme Chartier de Lotbinière, se soumettent à ces valeurs non par conviction, mais par utilitarisme afin d'obtenir les capitaux (financiers et sociaux) qui leur permettront de continuer à vivre noblement. Pour d'autres enfin, comme les Salaberry, l'éthos aristocratique continue à se réaliser grâce au métier des armes, mais sous de nouveaux étendards. Enfin, il est possible de le réaliser dans d'autres professions de service, comme l'administration, la justice ou la politique. Dans tous les cas, les ralliés adaptent les valeurs aristocratiques, voire les redéfinissent totalement afin de continuer à exister en tant que groupe distinct après la « fin du monde » que constitue pour eux le changement de régime.

La redéfinition et l'adaptation de l'éthos aristocratique, qui est en réalité une réinvention des traditions, par les nobles ralliés démontre la vitalité et la capacité de réinvention d'une catégorie de population que l'historiographie québécoise a longtemps cru en déclin dès la fin du régime français. En redéfinissant ces valeurs, la noblesse ralliée traverse sa crise d'identité avec un certain succès : le groupe réussit à se renouveler dans une continuité qui lui permet de revendiquer sa distinction et son ancienneté par rapport aux autres élites du territoire.

2— Les valeurs familiales

Au XVIII^e siècle, l'existence noble se déroule avant tout dans le cadre de la famille¹⁰⁵. C'est pourquoi elle a établi un ensemble de valeurs qui régule sa construction et les relations qui la soutiennent. Cependant, la famille ne se définit pas de la même façon à la fin du XVIII^e siècle et aujourd'hui. Pour les nobles canadiens, il s'agit d'un groupe élargi dépassant la seule famille

¹⁰⁵ François-Joseph Ruggiu, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française : 1720-1780* (Paris, PUPS, 2007), 473.

nucléaire et incluant les « vrais amis¹⁰⁶ », qui sont de toute façon le plus souvent alliés entre eux par mariage.

La famille constitue l'un des « métacritères » qui définissent la noblesse. Être noble signifie être le représentant d'une lignée et d'un honneur familial, honneur qui sous-tend toute l'existence des individus¹⁰⁷, et prend donc, dans ces conditions, une importance particulière : bafouer l'honneur d'un individu issu de la noblesse, c'est entacher la réputation de l'ensemble de sa famille passée, présente et future. Ariès l'explique très bien dans son *Histoire de la vie privée*, « Il n'était guère nouveau au XVIII^e siècle que l'honneur individuel soit lié à l'honneur de la famille¹⁰⁸. » Cela ne s'arrête pas aux questions de conflits ; l'avancement, comme le prestige personnel, est également lié intimement au prestige des ancêtres¹⁰⁹. Le succès autant que l'échec d'un aristocrate rejaillissent sur l'ensemble de son clan. Il est donc primordial de savoir quelle place occupe l'individu par rapport aux autres représentants des différentes lignées, non pas sur la base du mérite personnel, mais sur celle du rang des ancêtres¹¹⁰. Cet honneur s'exprime à travers des codes qui régissent l'expression des relations entre ses membres en fonction de leur place dans le groupe. La famille, ou parenté, est une institution et une construction sociale¹¹¹ dont la stabilité favorise la sauvegarde du groupe. Cette dernière passe par la représentation du groupe aux yeux du reste de la société et de ses propres membres. Ce qui compte, ce n'est donc pas la réalité des relations, mais son apparence.

2.1- La famille

Le seul mot « famille » recoupe de nombreuses définitions qui varient elles-mêmes en fonction des époques. Il s'agit en premier lieu d'une « institution juridique qui groupe des personnes unies par les liens du mariage, par les liens du sang, éventuellement, en vertu d'un pacte,

¹⁰⁶ BAC, « RG 9 I-A-1 vol. 4, lettre de Antoine Louis Juchereau à Vassal de Monviel » (1^{er} octobre 1812) ; BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 8, lettre d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay à Vassal de Monviel » (20 avril 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 911-914, lettre de Salaberry à son épouse » (10 octobre 1812).

¹⁰⁷ Jan Noel, *Les femmes en Nouvelle-France* (Ottawa, Société historique du Canada, 1998), 12.

¹⁰⁸ Philippe Ariès et Georges Duby, dirs., *A history of private life* (Cambridge Mass. : Belknap Press, 1987), 401.

¹⁰⁹ Cela marche dans un sens comme dans l'autre. On est le dépositaire de l'honneur de la lignée, mais on peut aussi avoir recours à cet honneur pour redorer son propre blason, prouver qu'on est soi-même noble. C'est ce que fait Aubert de Gaspé quand, après ses déboires judiciaires, il écrit et publie *Les Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*.

¹¹⁰ Marguerite Figeac, « La place de la tradition nobiliaire dans l'identité familiale : l'exemple des Lur Saluces », dans Constant et Petiteau, 345.

¹¹¹ David Warren Sabean, Simon Teuscher et Jon Mathieu, dirs. *Kinship in Europe: approaches to long-term developments (1300–1900)* (New York : Berghahn Books, 2010), 35.

par des liens d'adoption¹¹². » Cependant, pour la noblesse de la fin de l'époque moderne, elle reçoit une définition plus large, incluant fréquemment les amis, qui finissent d'ailleurs souvent par y être rattachés par des alliances matrimoniales comme la généalogie de nos familles le démontre¹¹³. Au XVIII^e siècle, on emploie des termes différents :

- La « parenté » (« rapport entre individus établi par un lien d'alliance¹¹⁴ ») au sein de laquelle liens biologiques, légaux, spirituels et affectifs se mélangent sans distinction ;
- La « lignée » (« ensemble des descendants [et ascendants] d'une personne¹¹⁵ ») au sein de laquelle les relations verticales (même avec les morts) sont au moins aussi importantes que les relations horizontales dans la perpétuation du groupe ;
- La « race », dans son sens vieilli : « Ensemble des personnes appartenant à une même lignée, à une même famille¹¹⁶. »

Au sein de la noblesse, il s'agit de l'unité économique et sociale de base et, à une époque où la société commence à se resserrer autour de son noyau nucléaire, la parenté noble est un outil de distinction important qu'il lui faut conserver et entretenir pour continuer à exister. Au sein de la noblesse ralliée, petit groupe d'un point de vue numérique, mais aux mailles serrées, ce réseau est un atout de poids pour avancer dans le monde. Alors que les représentants des élites britanniques qui commencent à s'implanter sur le territoire sont souvent seuls¹¹⁷, la capacité des nobles ralliés à être plus qu'une somme d'individus constitue un argument auprès de l'administration britannique en faveur de leur intégration au sein de l'élite du nouveau régime. Encore faut-il, bien sûr, prouver cela à travers des comportements et des valeurs familiales adéquates.

Il est non seulement important de se montrer digne de ses ancêtres, mais l'accomplissement personnel se juge à l'aune de la capacité à assurer la continuité familiale d'un point de vue symbolique (à travers la reproduction des valeurs), économique (grâce à la conservation et à

¹¹² CNRTL, « famille » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 septembre 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/famille>

¹¹³ Voir les généalogies en Annexe 4.

¹¹⁴ CNRTL, « parent » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 septembre 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/parent%C3%A9>

¹¹⁵ CNRTL, « lignée » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 septembre 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/lign%C3%A9e>

¹¹⁶ CNRTL, « race » dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 septembre 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/race>

¹¹⁷ Et cherchent d'ailleurs souvent à intégrer le réseau familial que forme la noblesse ralliée, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre 4.

l'augmentation du patrimoine) et biologique¹¹⁸. C'est ce que démontre cette lettre de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry dans laquelle il s'adresse à son frère Louis-René¹¹⁹. Ce dernier semble l'avoir incité, dans une précédente missive, à avoir des enfants, au prétexte qu'il sera « bientôt le seul vierge de la famille ». Gaspard répond que cela ne lui paraît pas nécessaire puisque son interlocuteur « [se charge] avec tant de zèle de propager [leur] nom ». Bien que Gaspard-Roch-Georges adopte un ton ironique dans sa lettre, l'importance que revêt ce sujet dans leur correspondance souligne l'importance de la procréation au sein de la noblesse ralliée¹²⁰.

Les enfants, en particulier les garçons, sont un sujet de conversation important. On s'inquiète de la santé des enfants de la parenté avec beaucoup de sollicitude (« il faut espérer que votre demoiselle échappera aux accès des vers et du mal de dents¹²¹ ») et de régularité¹²² et la mort d'un enfant est sujet à un deuil collectif¹²³. Les naissances sont aussi une source de joie et de fierté comme le démontrent les lettres que Hertel et Salaberry échangent à propos de leur nouveau petit fils¹²⁴. Dès la première lettre de Hertel à ce sujet, le lecteur ressent la joie qui est associée à cette naissance. Le grand-père semble s'être précipité dans son bureau pour écrire sa lettre : le « 19 may trois heures et demy après midy », car étant « arrivé à midy trois quart à Saint-Philippe [il a reçu] dans l'instant une lettre de Salaberry [...] qui mentionne cette heureuse nouvelle¹²⁵ ». Toutes ces précisions montrent bien ici l'importance que revêt l'événement. Dans les écrits d'Aubert de

¹¹⁸ « Code éthique de la noblesse en Europe », dans Association d'entraide de la noblesse française, consulté le 20 septembre 2020. <https://www.anf.asso.fr/fr/article/code-ethique-de-la-noblesse-en-europe-1353>

¹¹⁹ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

¹²⁰ L'augmentation du nombre d'enfants par famille, dont nous parlions au chapitre précédent, semble également aller dans ce sens.

¹²¹ BanQ, « P351, S12, P56, Lettre de Berthelot Dartigny, Québec, au seigneur [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Montréal » (22 avril 1805).

¹²² Dans mon corpus, je compte 20 références à la santé des enfants.

¹²³ « J'ai appris par la gazette la mort de ton cher mari. Tout ce qu'on peut éprouver de chagrin pour la perte d'un bon parent et d'un homme respectable a été ressenti par moi. [...] Je ne puis t'offrir de consolation pour une croix aussi vive. Je veux partager tes douleurs et je le fais en vérité. Mme de Lotbinière qui aimait Couillard a été bien sensible à cette mort. Elle me charge de te l'exprimer... », dans BanQ, « P386, D889, Lettre de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière à sa cousine Marie-Angélique Chaussegros de Léry, veuve de Jean-Baptiste Couillard, de Saint-Thomas [Montmagny] » (30 décembre 1808).

¹²⁴ On peut aussi noter ce passage d'une lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère, dans laquelle il lui parle de son fils : « ma femme m'a rendu père il y a aujourd'hui 36 jours d'un fort joli garçon qui se porte fort bien », dans BanQ, « P386, D452, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802)

¹²⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 46-47, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 mai 1813).

Gaspé, l'affection des grands-parents pour leurs petits-enfants et leur investissement, au moins pendant les premières années de la vie¹²⁶, est flagrante :

Je racontais un jour cette histoire à ma mère, laquelle, après en avoir ri d'assez bon cœur, elle, si propre et si rangée, me demanda où j'avais pris ce conte.

– Mais c'est ma grand-mère qui me l'a fait, lui dis-je.

– Fou que tu es, me dit-elle, tu avais à peine trois ans, lorsque ma belle-mère mourut ; et ma mère est morte peu de mois après ta naissance.

– Ce qui n'empêche pas, répliquai-je, que j'ai bien connu ma grand-mère, la dernière décédée, s'entend : elle avait une grande paire de lunettes d'argent qui lui pinçaient tellement le nez que si j'eusse été assez fort, lorsque je les empoignais avec mes petites mains, j'aurais plutôt déraciné le nez de ma chère grand-mère qu'emporté les lunettes sans le nez. Et je donnai une description graphique du nez de ma grand-mère¹²⁷.

Je ne puis expliquer pourquoi j'ai souvenance de ma grand-mère paternelle avant celle de mon père et de ma mère : serait-ce parce que la vieille dame, ayant disparu tout à coup laissa un vide dans mon existence¹²⁸ ?

Bien que les souvenirs de l'auteur soient souvent romancés et lointains, leur expression démontre la marque que les aïeux laissent. Pendant les premières années de la vie d'un enfant, il y a donc une réelle « solidarité quotidienne » entre les grands-parents, les parents et les petits-enfants. Quoique la correspondance d'Hertel de Rouville et de Salaberry démontre la présence et l'implication des grands-pères, l'écart d'âge au moment du mariage et une espérance de vie plus faible chez hommes¹²⁹ rends les relations avec les grand-mères (généralement veuves) plus communes. Cela se constate notamment à travers l'étude de la co-résidence qui permet de voir que sur les huit cas de co-résidence ralliée répertoriés¹³⁰ dans le corpus, cinq impliquent des grands-parents, dont quatre sont seulement des femmes¹³¹.

¹²⁶ À la fin du XVIII^e siècle, les relations entre grands-parents et petits-enfants commencent à se développer de façon significative. Vincent Gourdon, dans son livre, *Histoire des grands-parents*, explique que cette implication plus importante en particulier pendant les dix premières années de la vie est en partie liée à l'allongement de la durée de vie. Voir Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents* (Paris, Perrin, 2001), 18.

¹²⁷ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 9-10.

¹²⁸ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 13.

¹²⁹ Voir chapitres 1 et 4 de cette étude.

¹³⁰ Voir le tableau 3.2 : la co-résidence ralliée.

¹³¹ Il s'agit de Jean-Baptiste-Melchior de Rouville qui cohabite avec son petit-fils, Melchior Alphonse de Salaberry ; Thérèse Hertel de Cournoyer, avec les enfants de sa fille et de Louis-Dominique Cantineau ; Louise-Madeleine Chaussegros de Léry, avec ses 2 petits-fils ; Marie-Claire Fleury de La Gorgendière et ses quatre petits-fils et ses deux petites-filles ; Catherine Lecompte Duprès et les nombreux enfants de son fils, Michel Louis Juchereau Duchesnay.

Pour les nobles canadiens comme pour la noblesse en général, la famille constitue la cellule de base de la société et le véhicule privilégié de la transmission des valeurs nobles. Les enfants ne sont pas seulement élevés par leurs parents, mais par l'ensemble de la famille élargie dont une partie, souvent les grands-parents, vit fréquemment avec eux. C'est le cas par exemple de Marie Anne Julie Hertel de Rouville et de son époux qui cohabitent avec les parents de cette dernière¹³². De même, les veuves vivent avec leurs enfants adultes, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. On confie également parfois l'éducation des enfants aux oncles et aux tantes¹³³ ou aux parrains et aux marraines (qui se confondent souvent¹³⁴) : François-Joseph Chaussegros de Léry est par exemple élevé en France par ses oncles et tantes Repentigny et Landrièves dans le but de lui permettre de poursuivre une carrière militaire après que ses parents soient repartis au Canada¹³⁵. Édouard de Salaberry est quant à lui envoyé au Royaume-Uni dès son plus jeune âge sous la supervision de son parrain, le duc de Kent¹³⁶. Bien que Philippe Aubert de Gaspé soit élevé par ses parents, on note dans ses ouvrages de nombreuses références à ses oncles et ses tantes¹³⁷ au cours de sa petite enfance. Les nombreuses anecdotes et le vocabulaire affectueux qu'il emploie à leur égard démontrent, comme pour les grands-parents, leur implication et leur présence fréquente. Ce passage en donne un parfait exemple : « ma chère tante était accoutumée à donner de vertes semonces à ses neveux, témoin l'auteur de ces mémoires¹³⁸ ». Enfin quand les parents sont incapables de s'occuper de leurs enfants (pour cause d'absence, de mort, d'incapacité morale, *etc.*),

¹³² Comme on peut le voir dans la correspondance que Hertel entretient avec Salaberry. BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 46-47, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 mai 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 48-51, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (29 novembre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 52-55, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (27 octobre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813) ; et BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

¹³³ Il existe d'ailleurs peu d'études sur les relations entre les enfants et leurs oncles et tantes, comme le fait très bien remarquer Marion Trévisi dans Marion Trévisi, *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières* (Paris : PUPS, 2008) 15. Cependant, il ne s'agit pas de « parents annexes ou secondaires » (voir *ibid.*, 110).

¹³⁴ Magdalaine Martelle de Brouague est à la fois la tante et la marraine de Charles-Étienne Chaussegros de Léry. Il en est de même pour la tante de Marie Anne Julie Hertel de Rouville, Marie Anne Hertel de Rouville, qui est aussi sa marraine. Dans la famille Aubert de Gaspé, les parrains et marraines sont souvent choisis dans la famille maternelle, les Tariou de Lanaudière. Le parrain de Louis-René est aussi un membre de sa famille, il s'agit de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et son fils aura pour marraine Charlotte Martel de Brouague, une cousine. Ce sujet est développé dans le chapitre 4 de cette étude.

¹³⁵ Voir notamment BanQ, « P386, D111, Lettre de Mme Landriève des Bordes [Marie-Gilles Chaussegros de Léry] à son frère le sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (18 mars 1770) et BanQ, « P386, D119, Lettre de Mme Legardeur de Repentigny [sœur de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son frère] » (20 mai 1770).

¹³⁶ Legault, Une élite en dérouté, 103.

¹³⁷ J'ai compté 29 occurrences des expressions « mon oncle » ou « mes oncles » et 57 pour « ma tante » ou « mes tantes » dans Aubert de Gaspé, *Mémoires*,

¹³⁸ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 624.

la désignation d'un tuteur est également une affaire qui concerne l'ensemble du groupe familial comme on peut le voir à travers les actes d'assemblée de parents¹³⁹. Ces assemblées réunissent les hommes majeurs de la parenté des enfants ainsi que leur mère et leurs grand-mères (si leurs époux respectifs sont absents ou morts). Ce sont eux qui désignent les responsables légaux des mineurs (tuteurs et curateurs) et avant que cette décision soit entérinée par la justice¹⁴⁰. Le corpus rallié compte 12 documents à ce sujet. Bien qu'on assiste à cette époque à la réduction progressive du noyau familial à la famille nucléaire, les nobles continuent donc à valoriser un groupe familial nombreux et élargi. Même ses membres les plus éloignés peuvent participer à l'éducation des enfants qui doivent non seulement perpétuer le nom de la famille, mais aussi les valeurs traditionnelles de la noblesse. On transmet donc le souvenir des défunts aux plus jeunes ainsi qu'un fort sentiment de solidarité entre les membres du groupe familial afin de permettre la sauvegarde du patrimoine culturel et des traditions propres à la noblesse¹⁴¹. Il existe d'ailleurs une correspondance abondante entre les nobles ralliés et leurs oncles et tantes¹⁴² et, même quand les lettres ne leur sont pas directement adressées, les épistoliers demandent de leurs nouvelles, en donnent, leur transmettent leurs salutations affectueuses et sont généralement bien informés sur leur compte. Louis-René entretiendra toute sa vie une correspondance très affectueuse avec la « tante Johnstone » qui l'a accueilli pendant ses séjours à Londres¹⁴³ et son frère, François-Joseph, accorde au moins autant de valeurs aux conseils des Le Gardeur de Repentigny et des Landrièves des Bordes qu'à ceux de ses parents¹⁴⁴.

¹³⁹ BanQ, « CC301, S1, D9819, Demande afin d'autoriser une assemblée de parents et amis en l'absence de personnes pour leur nommer un curateur. Concerne la succession de feu Michel Bailly, sieur de Messein, de Québec, et de Geneviève Aubert de Gaspé » (26 septembre 1807) ; BanQ, « CC301, S1, D9115, Assemblée des parents de Jean-Baptiste Gotron (Gautron), habitant de Saint-Michel, comté de Hertford (Saint-Michel-de-Bellechasse), et de feu Marie-Josèphe (Josephite, Josette) Fleuris (Fleury) » (13 septembre 1803) ; BanQ, « CC301, S1, D5401, Acte d'assemblée de parents afin d'autoriser la vente d'un terrain situé au cinquième rang de la paroisse de Saint-Michel, seigneurie de Livaudière, appartenant aux mineurs de feu François Fleuris (Fleury) » (15 et 19 juillet 1780).

¹⁴⁰ Guy Brunet, « Le juge et l'orphelin. Des Assemblées de parents aux Conseils de famille, XVIII^e-XIX^e siècles », *Annales de démographie historique* 123, 1 (2012), <https://doi.org/10.3917/adh.123.0225> ; Jean-Philippe Garneau, « Le rituel de l'élection de tutelle et la représentation du pouvoir colonial dans la société canadienne du XVIII^e siècle », *Bulletin d'histoire politique*, 14, 1 (2005) : 45-56. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1055088ar>.

¹⁴¹ Les souvenirs qu'Aubert de Gaspé couche sur papier dans ses *Mémoires* et dans *Les Anciens Canadiens* illustrent clairement la transmission de ces deux valeurs familiales.

¹⁴² On compte 20 lettres entre des oncles ou tantes et leurs neveux et nièces.

¹⁴³ Voir BanQ, « P386, D471, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (26 mars 1802) ; BanQ, « P386, D472, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (28 juillet 1803) ainsi que les nouvelles que Gaspard-Roch-Georges donne d'elle à ses frères. Voir BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

¹⁴⁴ BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

Enfin, la cohabitation intergénérationnelle permet d'inculquer un grand respect entre les générations qui se traduit, à l'âge adulte, par l'importance que revêt l'opinion des parents (au sens large du terme) sur les choix de vie des individus. Quand François-Joseph commence à penser au mariage, il demande d'abord l'avis de ses parents, mais également celui de sa tante et de son oncle (qui lui avaient déjà choisi une épouse)¹⁴⁵. Catherine Lecompte Duprès, qui s'était occupé de son fils Michel Louis pendant une longue maladie, finit ses jours sous le toit de ce dernier et Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière accueille sa mère après qu'elle l'a élevé alors que son père était absent depuis de nombreuses années¹⁴⁶. On voit ici l'importance de l'affection filiale, mais surtout du respect dû aux parents qui ont pris en charge l'éducation et le soin des enfants.

Une famille nombreuse constitue une force politique et économique, il s'agit d'un capital symbolique important¹⁴⁷. On peut constater ici que c'est un capital que la noblesse ralliée possède en abondance. Les différents membres de la parenté sont très impliqués dans la reproduction et la sauvegarde du groupe, cela témoigne de leur investissement¹⁴⁸, à la fois dans le sens d'une implication personnelle¹⁴⁹ et dans le sens économique d'investissement de capitaux¹⁵⁰ : la famille compte sur sa progéniture pour faire fructifier ses différents capitaux, lui permettant ainsi de continuer à exister.

2.2- Les « vrais amis »

Tout comme « famille », le terme « amitié » est très polysémique¹⁵¹, en particulier au XVIII^e siècle où il en existe différentes formes en fonction du contexte¹⁵². La forme d'amitié qui nous intéresse ici s'amalgame avec le concept de parenté¹⁵³. Il s'agit d'une relation entre deux personnes de même rang reposant sur leur bonne entente, mais aussi sur des stratégies familiales¹⁵⁴.

¹⁴⁵ BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

¹⁴⁶ Je reviendrai plus en détail sur ces deux cas dans le chapitre 4.

¹⁴⁷ Trévisi, 160.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 163.

¹⁴⁹ « Mettre son énergie psychique dans (une activité, un objet). » dans « investissement » dans Le Grand Robert en ligne, consulté le 26 septembre 2020, <https://grandrobert.lerobert.com/robert.asp>

¹⁵⁰ « Employer, utiliser (des capitaux) dans une entreprise. » dans *ibid.*

¹⁵¹ « Amitié » dans Le Grand Robert en ligne, consulté le 26 septembre 2020, <https://grandrobert.lerobert.com/robert.asp>

¹⁵² Christian Kühner, « L'amitié nobiliaire en France au XVII^e siècle : représentations et pratiques d'un lien social » (Doctorat Albert-Ludwigs-Universität et EHESS, 2011), 116.

¹⁵³ Kühner, 125-126 et 142.

¹⁵⁴ Ariès et Duby, 451.

Contrairement aux amitiés politiques ou clientélistes, cette égalité permet aux « vrais amis » de pouvoir (et de vouloir) se rendre mutuellement service. La « vraie amitié », tout comme la famille, constitue un réseau et un capital important dont sont responsables et qui bénéficie à tous les partis. Cette amitié est fortement insérée « dans les réseaux de voisinage, de parenté et de mariage¹⁵⁵ », surtout au sein de la noblesse ralliée en raison de son petit nombre.

En lisant la correspondance que les nobles entretiennent entre eux, on peut aussi constater la confusion qui existe dans les liens de parenté entre ces derniers et les liens d'amitié. Dans un groupe où la reproduction endogame est une des clés de la survie, l'amitié et la famille se confondent souvent ; la relation entre Salaberry et Hertel de Rouville en est le parfait exemple : cousins par alliance¹⁵⁶, ils sont aussi de très proches amis et le mariage de leurs propres enfants¹⁵⁷ transforme cette fraternité affective en liens de fraternité réelle. Il en va de même pour bien des familles (« mon cher cousin et ami¹⁵⁸ », « cher ami [...] cher cousin¹⁵⁹ », *etc.*) au point que les cinq familles étudiées sont toutes liées les unes aux autres par mariage. Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes est lié par mariage aussi bien à Michel Chartier de Lotbinière qu'à Gaspard Joseph Chaussegros de Léry. Dans les deux cas, les archives attestent de liens qui vont au-delà de l'alliance. Dans son diaire, Michel Chartier de Lotbinière relate plusieurs circonstances qui mettent en lumière leurs liens d'amitié, il offre notamment une boîte de tabac à M. des Méloizes, en insistant sur les stratégies qu'il a dû employer pour que ce dernier l'accepte sans craindre de lui devoir quelque chose en retour :

Il a bien senti la façon noble dont je m'y prenais pour lui offrir et la lui faire accepter avec plus de facilité. Il a fait quelque façon, m'a dit qu'il n'en avait aucun besoin. [...] cependant après lui avoir ouvert et lui avoir dit qu'il serait tout aussi frais dans le vase de vieux Japon qui était pour le recevoir et l'ayant vu aussi bon et aussi bien orné, je me suis aperçu à sa figure que cela le tentait...¹⁶⁰

Les lettres que Chaussegros de Léry et des Méloizes échangent, en particulier l'abondance de détails personnels et le tutoiement, ainsi que les services qu'ils se rendent, témoignent également

¹⁵⁵ Kühner, 87.

¹⁵⁶ Françoise Catherine Hertel de Saint-François, la cousine au deuxième degré de Hertel de Rouville, épouse Salaberry en 1778.

¹⁵⁷ Charles Michel de Salaberry épouse Marie Anne Julie Hertel de Rouville en 1812.

¹⁵⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 2-5, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (4 juin 1800).

¹⁵⁹ Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-1-15, lettre d'Antoine Juchereau Duchesnay à Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière » (27 mars 1775).

¹⁶⁰ BanQ, « P163, fragment du journal (15 octobre 1780-20 décembre 1780, Paris) » (21 octobre 1780).

de cette amitié entre les correspondants. Antoine Louis Juchereau et Gabriel Elzéar Taschereau, son beau-frère, sont également très amis ; il en va de même pour Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville et son cousin, Louis de Salaberry, dont les enfants finissent même par se marier ! Louise Catherine Drouard et Louise Geneviève Salaberry, entrées au couvent, célèbrent quant à elles les fiançailles de leur frère, Louis de Salaberry, et de Catherine Hertel de Saint-François en parlant d'une belle amitié à venir avec leur future belle-sœur¹⁶¹.

Les amis dont il est question ici, qui se confondent souvent avec la famille élargie, sont les « vrais amis¹⁶² ». Cependant, alors que les amitiés moins personnelles restent très codifiées¹⁶³, au moins dans la correspondance, ces « véritables » amitiés le sont beaucoup moins et le vocabulaire employé est plus comparable à celui des lettres familiales qu'à celui de la correspondance entre amis liés par l'intérêt. On peut prendre ici l'exemple des relations épistolaires entre Juchereau et Lavaltrie : « Je te marquais que quoique le compte que j'avais rendu à mes enfants me mit sans argent pour ce moment, que j'étais presque assuré de trouver dans la bourse de mes amis les moyens de te rendre le service que tu désirais. Le 12, je t'annonçais que je jouissais de la satisfaction de t'apprendre que j'avais entre les mains les 150 # dont tu avais besoin¹⁶⁴. » Ici, il semble bien que, non seulement, Juchereau s'apprête à rendre un service de nature financière à son ami, ce qui est l'une des bases de l'amitié nobiliaire¹⁶⁵, mais, surtout, qu'il s'était non seulement senti en position de pouvoir refuser sans que cela ait de conséquence sur leur relation et, qu'entré en possession des fonds nécessaires pour aider Lavaltrie, il est heureux de lui venir en aide, prenant l'initiative de lui reparler du prêt. La « vraie amitié » est un idéal à forte connotation morale dans lequel les services rendus ne demandent pas nécessairement de contrepartie, car ils participent de la logique de solidarité familiale. Il est tout aussi naturel pour Juchereau de prêter de l'argent à son ami, sans donner de précision sur les modalités de remboursement, que d'avoir pu refuser, car ils ne se doivent rien.

Cependant, toutes les relations amicales nobles, même au sein de la famille élargie, n'en demeurent pas moins soumises à un code reposant sur la loyauté et se réalisant dans des lieux réels

¹⁶¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 699-702, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Hertel » (6 octobre 1813).

¹⁶² BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 911-914, lettre de Salaberry à son épouse » (10 octobre 1812).

¹⁶³ Nous en parlerons plus en détail dans le chapitre 4 de cette étude.

¹⁶⁴ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03769, lettre de Juchereau Duchesnay à Lavaltrie » (9 juillet 1790).

¹⁶⁵ Cécile Mary Trojani, « Amitié et écriture épistolaire en Espagne au XVIII^e siècle », *L'intime* 3, 2 (2012), <http://preo.u-bourgogne.fr/intime/index.php?id=122>

et symboliques. Afin d'affirmer les liens familiaux et d'amitié, il est important de souscrire à certaines « obligations mondaines » comme les repas partagés, les visites, les loisirs communs et les fêtes¹⁶⁶. Dans les lettres qu'ils échangent, les nobles canadiens se racontent les soirées passées chez des parents et amis communs¹⁶⁷ et se font des invitations régulières¹⁶⁸ ou regrettent de ne pouvoir se voir plus souvent¹⁶⁹. Les écrits de Philippe Aubert de Gaspé sont également truffés de ces marques d'hospitalité entre membres de la parenté et illustrent bien la confusion qui existe dans la noblesse entre les « vrais amis » et les membres de la famille¹⁷⁰ comme on en trouve de nombreux exemples dans les *Mémoires* d'Aubert de Gaspé¹⁷¹. Antoine Louis Juchereau Duchesnay va à la chasse avec Salaberry¹⁷² et Mme Lacorne de Saint-Luc relate dans une lettre les fêtes auxquelles il a récemment été invité : « les bals comédie qui se donnent chez les messieurs de l'endroit représentent vont à merveille Mrs Deschambault et Vassal de Monviel et Fleurie donnent le ton et les grâces les voutes de jeux deux fois par semaine vont leur train j'y es été une fois et je me propose de retourner mardi au bal des officiers¹⁷³ ». « Les nobles choisissent bien les personnes avec lesquelles ils partagent la même table¹⁷⁴ », comme l'explique Christian Kühner dans sa thèse. Les nobles ralliés, comme le montrent les sources, favorisent un entre-soi qui inclut parfois les élites britanniques. Aubert de Gaspé, notamment, raconte dans ses *Mémoires* certains diners mondains avec ceux qu'il appelle ses amis¹⁷⁵. On sait aussi que les Shore Milnes invitaient régulièrement les nobles ralliés à des diners¹⁷⁶. Bien que cette hospitalité ouverte aux Britanniques soit la preuve qu'elle s'ouvre à d'autres catégories de population, on peut constater que cela concerne surtout les ralliés les plus jeunes comme Philippe Aubert de Gaspé et Jonathan Sewell. Bien que les générations précédentes sociabilisent également avec les anglophones, il s'agit plus d'une

¹⁶⁶ Trévisi, 449.

¹⁶⁷ BanQ, « P386, D412, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (13 février 1773).

¹⁶⁸ Université de Montréal, « coll. Louis-Melzack, M1/B05.001-014, Lettres de lady C. Milnes à Charlotte Ryland sur une invitation à dîner » (S. D.); et BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 555-558, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (21 novembre 1798).

¹⁶⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 52-55, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (27 octobre 1813).

¹⁷⁰ Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, 61.

¹⁷¹ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 681 p.

¹⁷² BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817).

¹⁷³ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 175-176, lettre de Mme Lacorne Saint-Luc à Perreault, son neveu » (12 février 1792).

¹⁷⁴ Kühner, 326.

¹⁷⁵ Voir notamment Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 273-274.

¹⁷⁶ Montréal, « coll. Louis-Melzack, M1/B05.001-014, Lettres de lady C. Milnes à Charlotte Ryland sur une invitation à dîner » (S. D.).

sociabilité mondaine et publique, l'hospitalité et la commensalité plus privée étant réservées aux autres nobles ralliés. Il semble que les relations d'amitié ralliées évoluent vers un rapprochement, qui ne serait plus seulement d'intérêts, avec la génération qui n'a connu que le régime britannique¹⁷⁷.

Les cadeaux constituent une autre marque d'amitié courante au sein de la noblesse canadienne. François-Joseph Chaussegros de Léry et ses parents s'échangent notamment des produits à destination de leurs amis¹⁷⁸, Salaberry offre des tortues au duc de Kent¹⁷⁹ et Fleury reçoit quant à lui une paire de lunettes anglaise en cadeau de la part d'Haldimand¹⁸⁰. Les lettres et les poèmes de circonstance sont également considérés comme des marques d'amitié puisque le correspondant a fourni un effort intellectuel dans le but d'honorer un ami¹⁸¹. Hertel de Rouville, en particulier, inclut à plusieurs reprises des poèmes dédiés à ses correspondants dans ses lettres¹⁸². Pour cette raison, les lettres reçues sont conservées avec soin et les nobles expriment souvent leur regret de ne pas écrire plus (« Depuis plusieurs années Madame et chère sœur que je suis mariée à Monsieur Hertel votre frère, j'aurais désiré pouvoir vous l'apprendre : le peu d'occasions que nous avons eu m'ont prouvé l'avantage de vous écrire¹⁸³ ») ou de n'avoir pas reçu de lettres, comme dans cette lettre de Salaberry à Hertel de Rouville : « vous êtes des mois sans me répondre¹⁸⁴ » ou dans celle que François-Joseph Chaussegros de Léry envoie à sa mère, « je commençais à désespérer d'avoir de vos nouvelles cette année¹⁸⁵ », pour ne citer que ces deux-là¹⁸⁶.

¹⁷⁷ Cela semble se vérifier dans plusieurs aspects du mode de vie rallié, aussi bien dans la culture, les modes et les lieux de sociabilité que dans les alliances et les valeurs.

¹⁷⁸ BanQ, « P386, D432, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (27 mai 1785) ; BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786) ; BanQ, « P386, D443, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 septembre 1787) ; BanQ, « P386, D442, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (17 mars 1787) ; BanQ, « P386, D384, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (17 août 1785).

¹⁷⁹ BanQ, « P1000, S3, D1903, lettre de James Willoughby à Louis de Salaberry » (23 juin 1800).

¹⁸⁰ British Library, 'Add MS 21737, fol. 50-51, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand' (1788).

¹⁸¹ Kühner, 102.

¹⁸² BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 72-76, lettre de Hertel de Rouville à Mme de Salaberry » (18 décembre 1775) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

¹⁸³ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 9-10, lettre de Mme Panon-Hertel à Mme de Salaberry » (22 juin 1791) ; et BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 11-13, lettre de Hertel à sa sœur, Mme de Salaberry » (8 octobre 1810).

¹⁸⁴ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

¹⁸⁵ BanQ, 'P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère' (23 mars 1781).

¹⁸⁶ Cette question est abordée plus en détail dans le chapitre 4 de cette étude.

L'amitié est un élément important des valeurs familiales au sein de la noblesse canadienne. Les alliances amicales participent autant à la reproduction réelle et symbolique de la noblesse que les alliances familiales et il est donc important d'en assurer la continuité en recommandant ses amis à ses enfants comme le fait régulièrement Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry¹⁸⁷. Pour la noblesse ralliée, en pleine transition pendant notre période, cette forme d'amitié est particulièrement importante, car, tout comme la parenté, elle constitue une base stable et un réseau solide qui permet au groupe de faire bloc et ne pas perdre sa place au sommet de la hiérarchie sociale de la colonie et, donc, de continuer à exister sous le régime britannique.

2.3- L'intimité à travers la correspondance

Le XVIII^e siècle est considéré par les historiens comme le « siècle épistolaire¹⁸⁸ » et la correspondance est le lieu privilégié des manifestations d'intimité intrafamiliale¹⁸⁹ à une époque où la distance est exacerbée par les difficultés de communications. À cette période les relations épistolaires sont codifiées à la fois par les règles de l'amitié noble et par les manuels épistolaires. Comment, dans ce cas, les lettres témoignent-elles des valeurs familiales nobles et de l'intimité entre les membres du groupe familial tel que nous l'avons défini plus haut ?

Mode de communication dont les membres de la famille élargie sont les premiers destinataires, les lettres servent principalement à échanger des nouvelles à la fois entre deux individus, mais également avec l'entourage proche des correspondants. La correspondance remplace ici une conversation ou une visite et supplée à l'absence. Comme l'écrit Cécile Mary Trojani : « l'échange épistolaire renseigne toujours sur le lien qui unit les épistoliers¹⁹⁰ ». Les écrits du for privé, et dans le cas qui nous occupe la correspondance, sont une ouverture sur les

¹⁸⁷ BanQ, « P386, D390-A, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (29 avril 1788).

¹⁸⁸ Benoît Melançon, *Diderot épistolier : contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle* (Saint-Laurent, Fides, 1996), 13.

¹⁸⁹ Caroline Le Mao. « Les écrits du for privé, une source pour l'histoire de la noblesse à l'époque moderne », dans Dumanowski et Figeac, 23 ; Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, dirs., *Au plus près du secret des cœurs ? : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Collection Roland Mousnier, 1621-4129 ; 22 (Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005), 7-14.

¹⁹⁰ Trojani, 6.

relations au sein des familles nobles¹⁹¹, en particulier les relations parents-enfants, les relations adelphiques¹⁹² et les relations de couple (ou en tout cas ce qu'ils en montrent)¹⁹³.

Pratique sociale très codifiée par tradition, l'échange épistolaire devient au XVIII^e siècle « le lieu où l'Intime se formule¹⁹⁴ » et on assiste à la banalisation et l'augmentation des lettres familiales¹⁹⁵. Dans notre corpus, on en compte plus de 90, parfois envoyé d'aussi loin que la Russie ou de l'Inde. Considérant cela, la correspondance intrafamiliale de la noblesse canadienne est particulièrement intéressante, car la transition entre ces deux modes de relations épistolaires (pratique sociale codifiée et lieu de l'Intime) est encore en cours au tournant du XIX^e siècle.

Grâce à la correspondance, Lorraine Gadoury avait déjà établi pour la fin du régime français que les relations familiales au sein de la noblesse sont très affectueuses¹⁹⁶. C'est d'autant plus vrai sous le régime britannique comme on peut le constater à travers les lettres que de Salaberry échange avec son épouse : « ma vive et inaltérable tendresse ¹⁹⁷ » ; ou encore quand Hertel et Salaberry font mention de leur petit-fils nouveau-né (« que tout le monde trouve un superbe enfant vous sentez bien que je n'ai pas *étais* le dernier à être de cette opinion¹⁹⁸ »), de ses progrès (« vous voyez comme ce cher enfant est déjà rempli de prudence ¹⁹⁹ ») et « notre petit-fils a deux dents²⁰⁰ ») ou plus directement de l'affection qu'il lui porte (« lui donne même un baiser à compte de ceux que lui destine le grand-papa de Beauport²⁰¹ »). Ces démonstrations d'affections parfois intenses sont le fruit de ce que les historiens ont appelé « le préromantisme épistolaire²⁰² », dans lequel commence

¹⁹¹ Catégorie privilégiée dans l'accès à l'écriture pour des raisons diverses, nous y reviendrons.

¹⁹² Entre frères et sœurs. Voir Damien Lagarde, « “Mon cher frère...” L'affection adelphique dans les familles élitaires du Midi toulousain (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* 126, 288 (2014), <https://doi.org/10.3406/anami.2014.8738>, 467-488.

¹⁹³ Le Mao, « Les écrits du for privé, une source pour l'histoire de la noblesse à l'époque moderne », 23.

¹⁹⁴ Trojani, 3.

¹⁹⁵ Maurice Daumas, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954 —) 40, 4 (1993), 541.

¹⁹⁶ Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, 126.

¹⁹⁷ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 862-865, lettre de Louis de Salaberry à son épouse » (2 octobre 1784). Mais on peut en voir les preuves à travers toute la correspondance entre Charles de Salaberry et son épouse, qui va des fol. 866 à 1022.

¹⁹⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 52-55, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (27 octobre 1813) et BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813).

¹⁹⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

²⁰⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813).

²⁰¹ *Idem*.

²⁰² Lagarde, 485 ; « En histoire, période précédant le romantisme, mouvement littéraire et artistique qui développa dès la fin du XVIII^e siècle une réaction contre le classicisme et le rationalisme en s'appuyant sur la sensibilité, le sentiment et l'imagination » dans PRÉROMANTISME, *Encyclopedia Universalis*, consulté le 5 août 2020 <http://www.universalis-edu.com/?tag64=L0dMT0JBTC1FQI80NjQ4OGEyODQxYjI5&accountId=2109387>

à se développer l'expression d'une intimité non codifiée dont la présence, plus ou moins importante dans les lettres, permet de déterminer le degré de proximité entre les correspondants. Alors que dans la correspondance des nobles ralliés les plus âgés, ce sont les références à la santé qui permettent de juger de leur proximité, comme c'est le cas dans le genre épistolaire du XVIII^e siècle²⁰³, les lettres de ceux qui n'ont connu que le régime britannique contiennent moins de références à la santé alors qu'elles expriment plus clairement la nature de leurs sentiments.

Tableau 2.1 - Les expressions de proximité affectives

	Génération 1	Génération 2	Génération 3
Nombre de lettres	23	42	31
Référence à la santé et demandes de nouvelles	17	20	5
Sentiments	1	19	17

L'affection entre les différents membres d'une même famille s'illustre donc à travers l'importance que revêt l'échange de nouvelles sur la santé des uns et des autres et la démonstration des émotions que leurs lectures provoquent : « j'ai appris par la voie publique la maladie que vous avez essuyée dans votre dernière grossesse, votre convalescence me tranquillise²⁰⁴ ». On peut aussi la voir dans les plaisanteries que Hertel fait dans ses lettres à Salaberry (« Je vous prie de faire parvenir à Mlle Hertel [...] l'avance d'un baiser, mais je ne vous promets pas de vous le rendre²⁰⁵ ») ou encore dans les surnoms que se donnent parfois les correspondants (certaines jeunes filles sont souvent appelées affectueusement « Souris²⁰⁶ »). Enfin, cette affection s'illustre à travers la confiance que se témoignent les correspondants comme on peut le voir dans une lettre que Juchereau Duchesnay écrit à Lavaltrie en 1790 où il lui explique qu'il a trouvé l'argent dont il avait besoin alors qu'il lui avait dit qu'il ne pourrait pas l'aider²⁰⁷. Si ce n'est pas particulier aux nobles ralliés, cette façon de correspondre dans laquelle l'affection, quelle qu'en soit la forme, prend une

²⁰³ Bardet et Ruggiu, 169.

²⁰⁴ BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

²⁰⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 2-5, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (4 juin 1800). BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 66, Lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 janvier 1817).

²⁰⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 72-76, lettre de Hertel de Rouville à Mme de Salaberry » (18 décembre 1775).

²⁰⁷ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03769, lettre de Juchereau Duchesnay à Lavaltrie » (9 juillet 1790) ; Université Mc Gill, Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettres de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

grande place permet de constater l'évolution des pratiques d'une génération à l'autre et de constater que la noblesse ralliée n'évolue pas en autarcie et qu'elle est soumise aux influences extérieures.

On relève une particularité dans la correspondance de la noblesse ralliée pendant notre période : l'expression de l'affection y est de moins en moins codifiée. Il s'agit sans doute d'un trait qui la rapproche de la petite noblesse française, dont les ressortissants sont suffisamment égaux pour pouvoir se passer de formalités (à l'inverse de la noblesse de cour). Cependant, son évolution générationnelle marquée annonce également le style bourgeois auquel les ralliés de troisième génération commencent à adhérer²⁰⁸. Enfin, cette codification déclinante est aussi liée au fait que la noblesse ralliée est un petit groupe ayant besoin d'entretenir une solidarité, garante de leur existence et nécessitant des témoignages d'affection réciproques.

Comme le fait remarquer Damien Lagarde, la correspondance est la source la plus adéquate à l'étude des relations adelphiques²⁰⁹. On peut notamment y constater l'importance que revêt l'affectif (bien que sous-entendu) dans les relations entre frères et sœurs²¹⁰, mais cela permet surtout, dans le cas de la noblesse ralliée, de comprendre l'importance de l'exemplarité. En étudiant en particulier la correspondance des frères Chaussegros de Léry, on peut voir à quel point les aînés considèrent qu'il est important de soutenir, d'aider et de guider leurs frères et sœurs plus jeunes. François-Joseph surveille de près les carrières militaires de ses frères²¹¹ et avertit son père quand la Révolution rend ce parcours trop précaire pour le risquer à nouveau²¹². Il propose aussi à son père d'aider financièrement au mariage de sa sœur dont il déconseillait précédemment l'entrée en religion : « je serais le premier à la détourner de pareil projet²¹³ ». De son côté, Louis-René tente de s'assurer du bien-être de Gaspard-Roch-Georges qu'il espère convaincre de se marier²¹⁴. Autre relation dont la correspondance permet de révéler la profondeur : la relation parents-enfants. Les

²⁰⁸ Trévisi, 452.

²⁰⁹ Lagarde, 468.

²¹⁰ BanQ, « P386, D452, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802) ; BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815) ; BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

²¹¹ BanQ, « P386, D437, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (26 juin 1786) ; BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788).

²¹² BanQ, « P386, D449, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (3 avril 1792).

²¹³ BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

²¹⁴ BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

lettres que les plus jeunes nobles canadiens échangent avec leurs pères et mères et les lettres qu'ils reçoivent de ces derniers donnent à voir l'affection qu'ils ont les uns pour les autres, mais également l'importance du respect des hiérarchies familiales.

Mais à travers cette affection apparente, qui n'est pas toujours expansive, se lisent surtout les valeurs familiales nobles. Si les membres d'une même famille ne s'épanchent pas sur l'affection qui les unit c'est que les liens du sang doivent en garantir la pérennité : il existe, au sein de la noblesse une certaine « sécurité affective » liée à l'importance dont est investie la famille en tant que valeur noble et capital symbolique, économique et biologique. Si cette affection n'est pas toujours réelle ou forte, les sources permettent de constater que l'ensemble du groupe sait en donner l'apparence dans une correspondance qui n'est jamais tout à fait privée. La famille étant un capital important pour la sauvegarde de la noblesse ralliée, et bien que les archives révèlent parfois des conflits (comme entre Michel Chartier de Lotbinière et sa famille), il est important de conserver les apparences d'un groupe uni (donc stable) et vertueux (donc légitime). Cette conservation des apparences est importante face au reste de la société, car elle manifeste la force du groupe, mais aussi à l'intérieur de celui-ci, car, en démontrant que chacun se plie aux règles du groupe, elle garantit le bon fonctionnement du réseau.

Comme les manuels épistolaires le prescrivent, le destinataire noble canadien indique toujours le statut du parent auquel il écrit (« Mon cher frère », « Monsieur mon père », « Ma chère tante », « Ma très chère mère », *etc.*)²¹⁵. Si cela enlève toute spontanéité à l'ouverture de la lettre, cela permet de réaffirmer la hiérarchie entre les correspondants et de manifester le respect dû aux aînés ou aux supérieurs, deux valeurs importantes au sein de la noblesse comme nous l'avons vu plus haut²¹⁶. Enfin, l'amour même que se témoignent les correspondants à travers les marques d'affection qu'ils échangent, dénotent de la « noblesse de cœur », car cet amour doit se traduire en fidélité plutôt qu'en paroles, comme en témoigne l'échange de services par le prêt d'argent sans intérêt ni condition par exemple²¹⁷ ou par de l'aide dans la carrière (« aussi ma reconnaissance

²¹⁵ Lagarde, 470.

²¹⁶ C'est la même chose pour les formules de politesse en fin de lettre telle que « votre serviteur et ami/cousin/, *etc.* »

²¹⁷ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03769, lettre de Juchereau Duchesnay à Lavaltrie » (9 juillet 1790).

durera-t-elle autant que ma vie. Il faudrait être bien ingrat pour oublier tous les bienfaits de M. et Mme de Saint-Amans²¹⁸ » ; *etc.*) et de conseils entre les correspondants²¹⁹.

Cependant, en comparant les lettres échangées au sein de la génération pré-Conquête (à laquelle appartiennent notamment Salaberry et Hertel) et au sein de la post-Conquête (particulièrement dans le cas des frères Chaussegros de Léry et de Louis de Salaberry), on peut voir une évolution des relations entre les correspondants. Pour la nouvelle génération, la correspondance se fait de plus en plus sur une base affinitaire assumée et l'on constate un détachement progressif par rapport aux codes épistolaires. Les épistoliers tendent vers une relation plus égalitaire et sans doute influencée par les révolutions sociales qui secouent le monde atlantique²²⁰. Cela s'illustre en particulier par le passage au tutoiement²²¹ entre les membres d'une même génération dans le cadre privé (« tu ne veux pas éviter les mêmes désagréments à un parent²²² ») et par l'allègement des formules de politesse (« adieu, porte toi bien et compte sur l'amitié que je t'ai voué toute ma vie²²³ »). Les nobles ralliés de première génération se vouvoient tout au long de leur vie, malgré des liens d'amitié parfois forts, comme dans le cas de Hertel de Salaberry ou de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et Renaud d'Avène des Méloizes²²⁴.

²¹⁸ BanQ, « P386, D412, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (13 février 1773).

²¹⁹ Voir notamment dans Université de Montréal, collection Baby, P0058/U, 03769 ; Université Mc Gill, Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettres de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes ; BAC, fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548 et fol. 553-554 ; BANQ, P386, D422.

²²⁰ Alors qu'en parallèle, leurs aînés s'en méfient comme l'écrit notamment Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, dans sa lettre à Louis de Salaberry du 28 décembre 1797 : « gare aux lumières qui peuvent pénétrer de la Pologne en Moscovie », dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

²²¹ L'emploi du tutoiement au sein de cette génération est certainement aussi influencé par l'anglais pour ceux qui restent au Canada comme les Salaberry ou Louis-René Chaussegros de Léry.

²²² McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-1-15, lettre d'Antoine Juchereau Duchesnay à Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière » (27 mars 1775) ; BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 4, lettre d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay à Vassal de Monviel » (31 août 1812).

²²³ BanQ, « P386, D519, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (20 mars 1794).

²²⁴ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 56-59, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (3 novembre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 2-5, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (4 juin 1800) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 66, Lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 janvier 1817) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 46-47, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (9 mai 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1402-1405, lettre de Salaberry à son cousin, Hertel de Rouville » (10 octobre 1816) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 43-45, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (11 avril 1812) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 52-55, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (27 octobre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 48-51, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (29 novembre 1813) ; BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 60-61, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (S. D. [après le 29 novembre 1813]) ; McGill, 'Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de

Cependant, la lecture de nombreuses correspondances, sur trois générations ralliées, permet de voir l'allégement de ces codes : les frères Chaussegros de Léry, par exemple, se tutoient dans leur correspondance²²⁵. Cette évolution des relations épistolaires et des marques hiérarchiques se voit également dans la correspondance père-fils. Alors que François-Joseph Chaussegros de Léry et son père ont une correspondance très formelle, Louis de Salaberry (qui est de la même génération que François-Joseph) est beaucoup plus affectueux et moins strict dans sa façon d'écrire à son fils. Les deux passages ci-dessous mettent particulièrement en lumière le changement dans l'expression de la relation père-fils au sein de la noblesse ralliée.

Tableau 2.2 - Lettres entre pères et fils ralliés

Lettre de Louis de Salaberry à son fils Charles²²⁶	Lettre de François Joseph Chaussegros de Léry à son père Gaspard Joseph²²⁷
« Bonjour et bonheur, pour toi, chère compagne et tous les petits affectueusement embrassés par ton bon père »	« Votre très humble et très obéissant serviteur et fils aîné »

Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes' (15 octobre 1787); McGill, 'Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes' (26 octobre 1789); Université McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (29 juillet 1790).

²²⁵ BanQ, « P386, D513, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (22 mars 1793); BanQ, « P386, D514, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (11 janvier 1793); BanQ, « P386, D515, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (12 février 1793); BanQ, « P386, D516, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (14 octobre 1793); BanQ, « P386, D517, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (24 octobre 1793); BanQ, « P386, D518, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (12 mars 1794); BanQ, « P386, D519, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (20 mars 1794); BanQ, « P386, D520, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (30 novembre 1793); BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805); BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815); BanQ, « P386, D450, Brouillon incomplet d'une lettre de Louis-René Chaussegros de Léry, cantonné au Fort George, à son frère aîné François-Joseph, alors sous-directeur des fortifications en Europe dans les armées de Napoléon Bonaparte » (7 mai 1802); BanQ, « P386, D451, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (7 février 1794); BanQ, « P386, D452, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802); BanQ, « P386, D453, Lettre de [François-Joseph Chaussegros de ?] Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802).

²²⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 982, Lettre de Louis de Salaberry à son fils Charles » (24 décembre 1817).

²²⁷ BanQ, « P386, D407, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (1^{er} avril 1770)

On peut le voir à travers la correspondance familiale et les différentes expressions de l'affection et de l'intimité au sein de la noblesse ralliée, si les codes évoluent vers une apparente simplification, ils n'en continuent pas moins d'exister. Comme l'ensemble des modes de représentation, l'expression de l'affection au sein de la noblesse ralliée évolue pour continuer à exister. Il s'agit ici de se reconnaître entre-soi, grâce des codes compréhensibles par l'ensemble du groupe et qui permettent à ce dernier de sauvegarder les apparences d'un groupe uni, ouvert au changement, mais dont les valeurs intrinsèques restent immuables. Le « Mythe familial » qui s'écrit notamment à travers les démonstrations d'affection épistolaires, marque appartenance au clan et joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre familial, et plus généralement du groupe dans son ensemble. Il « préserve une image de la famille, en servant le “narcissisme collectif” du groupe en donnant à chacun un rôle et des normes familiales à respecter²²⁸. »

Pour la noblesse ralliée, il est primordial de donner l'apparence d'un groupe intrafamilial uni, nombreux et irréprochable. Il s'agit tout d'abord pour les nobles ralliés d'un marqueur de distinction à une époque où la famille se nucléarise de plus en plus. La famille ralliée est également un réseau important pour l'avancement du groupe et de ses membres. Il est donc nécessaire de l'entretenir, car la solidarité et l'honneur qui en sont le moteur ne sont pas un dû, mais un avantage dont chaque membre doit se montrer digne. La parenté ralliée est un capital qui permet de légitimer les privilèges de ses membres et doit, *in fine*, avoir l'air organique. Il est donc important que la logique de réseau et les stratégies qui sous-tendent l'ensemble des relations intrafamiliales semblent venir de l'affection mutuelle que se portent les individus. Cependant, cette volonté de sauvegarder les apparences démontre bien que les valeurs familiales camouflent des objectifs plus pragmatiques que sont la conservation et le renouvellement économique, symbolique et biologique du groupe.

On peut constater à travers l'évolution du rapport aux valeurs familiales et à leur expression d'une génération à l'autre que la noblesse ralliée est capable de s'adapter au nouveau contexte, tout en conservant l'apparence d'un respect à d'anciennes valeurs et en se réinventant ainsi dans la continuité.

²²⁸ Trévisi, 147.

3— Les imaginaires de la noblesse

3.1- L'imagerie nobiliaire

La représentation de soi (voire la mise en scène) est donc un trait important de l'identité noble et contribue très fortement à ce qu'un individu puisse être qualifié de noble. Il existe, nous l'avons vu, des modes de représentation symboliques, passant notamment par le système de valeurs. Cependant, il ne s'agit pas là des seuls mécanismes de représentation par lesquels les nobles ralliés se mettent en scène, entre eux et aux yeux du monde.

La façon de communiquer et d'interagir avec le monde constitue un mode de représentation facilement repérable, car elle passe par des canaux aisément identifiables dans les sources : les dénominations, le vocabulaire, l'éloquence ou les différentes illustrations de l'éducation, mais aussi l'érudition ou l'instruction. Les mises en scène (au sens artistique du terme), portraiture ou récits nobiliaires, constituent d'autres techniques qui permettent aux nobles de se représenter de manière perceptible non seulement par leurs contemporains, mais aussi par les chercheurs successifs.

Il s'agit également du mode de représentation qui, nous le verrons, donne le plus grand aperçu de l'imaginaire du groupe. La généalogie, récit familial théoriquement factuel et apparemment opposé au roman qui, lui, est un récit imaginaire, fait aussi partie de ces méthodes de mise en scène de la noblesse (parfois jusque dans son fantasme). Dans cette partie, il sera donc question de techniques de représentation nobles consciemment mises en place par la noblesse ralliée, par opposition avec les systèmes de valeurs et représentations sociales.

3.1.1- Les formes de dénomination nobles

La perception de chacun dans une interaction passe en premier lieu par la façon dont un individu se nomme. Il s'agit en effet de la première information qu'il donne à autrui. Au sein de la noblesse ralliée, la dénomination véhicule une partie du capital symbolique familial et s'adapte sous le régime britannique en métissant les systèmes de politesse français et britannique²²⁹.

Les nobles ralliés se présentent toujours de manière quasi identique. Ils précisent leur condition nobiliaire (« sieur », « écuyer », *etc.*), leur statut seigneurial ou leur rang militaire (parfois les deux) et indiquent leur nom de famille²³⁰. Dans le **tableau A de l'annexe 1**, « Personnes adultes

²²⁹ Donald Fyson, « les titres honorifiques au Québec avant la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique », dans Turcot et Nootens, 88.

²³⁰ Voir Annexe 1, tableau A — Personnes adultes entre 1774 et 1815.

entre 1774 et 1815 », on peut voir que la plupart des hommes adultes de la noblesse ralliée continuent à employer les titres familiaux obtenus sous le régime français, en particulier « écuyer » que l'on retrouve dans presque toutes les sources (parfois remplacé par « chevalier ») sous une orthographe ou sous une autre. Cependant, avec le passage au régime britannique, son emploi devient souvent interchangeable, dans les documents en anglais, avec « *esquire* » alors même que, nous le verrons plus loin, ces termes n'ont pas à la base la même définition. Cet usage de termes anglais auxquels on accole une définition française²³¹ semble d'ailleurs être un marqueur de la particularité canadienne du groupe noble étudié ici.

Le terme « Sieur » revient également régulièrement dans les archives²³². Sous l'Ancien Régime, il s'agissait d'un titre honorifique pour un homme d'un certain rang, parfois synonyme de seigneur, il précède la plupart du temps le titre ou le patronyme de l'homme qui en use²³³. Son emploi, hors des documents juridiques, ainsi que son « équivalent » anglais « *sir* », est un indice du statut élevé des nobles ralliés. De plus son utilisation quasi systématique dans la correspondance et les actes notariés concernant les affaires seigneuriales semble illustrer le lien entre l'emploi du terme « Sieur » et la notabilité seigneuriale.

Lui-même ne s'en est pas retiré lui-même sans de graves blessures ; car vous étiez à cette époque, mon cher de Lanaudière, un grand mangeur de cœurs. M. de Lanaudière peut rendre témoignage que ce même nez qui se cache si honteusement ce soir a fait tourner, autrefois, la tête à bien des galants, et j'ajouterais, si je ne craignais de rendre la maîtresse de céans jalouse, que le seigneur de La Pérade [...] Charles de Lanaudière, sieur de La Pérade²³⁴.

Ce passage des mémoires d'Aubert de Gaspé, ainsi que les sources de notre corpus où le terme « Sieur » est utilisé dans le contexte seigneurial, confirme que les habitants emploient ce mot (ainsi que « monsieur ») comme marque de respect adressé à un noble rallié, dans sa fonction de seigneur, qu'il soit résident ou pas²³⁵.

Il est très rare que le prénom figure dans les actes notariés ou dans les lettres, exception faite de certaines circonstances qui nécessitent de se distinguer d'un autre membre de la famille ou

²³¹ Et inversement, voir « résigné » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 907-910, lettre de Salaberry à son épouse » (7 septembre 1812).

²³² Voir Annexe 1, tableau A — Personnes adultes entre 1774 et 1815.

²³³ « Sieur » dans « Sieur » (s. d.), CNRTL, consulté le 13 novembre 2020. <https://www.cnrtl.fr/definition/sieur>

²³⁴ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 613.

²³⁵ Benoît Grenier, « Devenir seigneur en Nouvelle-France : mobilité sociale et propriété seigneuriale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français » (2000), <http://hdl.handle.net/20.500.11794/28538>, 64.

qui témoignent d'une grande familiarité entre les correspondants : Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, en particulier, signe le plus souvent de son prénom dans sa correspondance intime. Le chef de famille précise rarement son nom de baptême, car, en tant que représentant officiel de la lignée, il est le détenteur principal de son patronyme. Par déférence, les autres membres de son lignage, eux, se distinguent en précisant leur nom de baptême, les fils signant de leur prénom les lettres adressées aux pères et non l'inverse²³⁶. De façon générale, les nobles ne sont pas d'abord des individus, mais les représentants et les récipiendaires de leur lignée. En donnant leur nom de famille plutôt que leur prénom, ils affirment leur appartenance à une entité ancienne, dont les valeurs sont connues et reconnues²³⁷. Il s'agit à la fois d'un passeport dans les hautes sphères de la société, mais également d'un poids puisqu'il faut se montrer digne du nom que l'on porte²³⁸.

L'indication du titre (« écuyer » ou « chevalier » généralement au Canada) est importante, car elle souligne leur appartenance à la noblesse : un groupe social distinct et ancien. En France, l'utilisation de ces termes était très réglementée²³⁹. Au XVIII^e siècle, en particulier après 1727, le port de qualifications de noblesse sans obtention d'une maintenue en la noblesse ou d'une maintenue avec anoblissement en tant que besoin ou d'une confirmation de noblesse, ne suffisait pas à prouver la noblesse ; il fallait désormais des actes délivrés au nom du roi après vérification par l'administration et les généalogistes royaux²⁴⁰. En Nouvelle-France, la réalité était un peu plus souple, car l'administration ne pouvait exercer un tel contrôle, mais le port de ces titres reste intimement lié à la noblesse française²⁴¹. Continuer à le porter sous le régime britannique est paradoxal, car il n'a à la fois plus aucun sens d'un point de vue légal, mais il affirme en parallèle un statut social élevé et reconnu par l'ensemble de la population canadienne²⁴². Bien que chez les

²³⁶ C'est le cas notamment de François-Joseph Chaussegros de Léry, qui signe toujours « Chaussegros de Léry » sauf quand il écrit à ses parents.

²³⁷ Marguerite Figeac-Monthus, « La place de la tradition nobiliaire dans l'identité familiale : l'exemple des Lur Saluces », dans Constant et Petiteau, 338.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ Patrick Clarke de Dromantin et Gaston de Lestang, « Les qualifications nobles sous l'Ancien Régime : définition et utilisation », *Constant et Petiteau*, 180. Ruggiu, « Ancienneté familiale et construction de l'identité nobiliaire dans la France de la fin de l'Ancien Régime » Josette Pontet, Michel Figeac et Marie Boisson-Gabarron, dirs., *La noblesse, de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle : un modèle social ? : colloque, Bordeaux, 2001* (Biarritz : Atlantica, 2002), 310-311.

²⁴⁰ Philippe Du Puy de Clinchamps, *La noblesse* (Paris, Presses universitaires de France, 1962), 37.

²⁴¹ Fyson, « les titres honorifiques au Québec avant la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique », 86-87.

²⁴² Fyson, « les titres honorifiques au Québec avant la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique », 85-86.

Britanniques, le terme « *esquire* » n'est pas aussi symboliquement chargé, on assiste petit à petit sous le nouveau régime à une équivalence entre les deux termes²⁴³.

Les nobles ralliés, qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle génération, continuent à utiliser ce titre qui les rattache à l'Ancien Régime²⁴⁴. Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay continue à signer « chevalier »²⁴⁵ ; on peut le voir dans le **tableau A de l'annexe 1**, de nombreux autres nobles font précéder ou suivre leur nom du titre d'« écuyer » que ce soit dans les documents officiels et notariés ou dans la correspondance privée. Malgré leur volonté de se conformer aux canons élitaires du nouveau système, cela donne le sentiment au chercheur qu'ils souhaitent se différencier à travers cet attachement à une nomenclature reliée à la monarchie française. De plus, ce titre est reconnu par la population locale comme un signe du pouvoir, s'en départir semblerait donc être comme l'aveu d'une déchéance. L'image que les nobles ralliés renvoient d'eux étant à la base de leur existence, il est important pour eux, qui souhaitent rester un groupe distinct bien qu'allié à l'élite britannique²⁴⁶, d'en conserver les insignes traditionnels. Au fil du temps, on constate cependant une augmentation de l'emploi du terme « *esquire* » ou « *esq.* » en lieu et place d'« écuyer »²⁴⁷. L'administration emploie quant à elle les deux titres indifféremment et c'est d'ailleurs dans les documents qu'elle adresse aux nobles ralliés que cette traduction littérale est la plus flagrante : les commissions des officiers, rédigés en français et en anglais, traduisent directement le terme comme on peut le voir dans la **figure 8** ci-dessous²⁴⁸. Ainsi que l'a démontré

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ Les pères et les fils des cinq familles ralliées emploient ces titres tout au long de la période.

²⁴⁵ BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 6, lettre de Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, capitaine des Voltigeurs, au lieutenant-colonel Taschereau » (14 août 1813).

²⁴⁶ Paquet, Wallot et Savard. 554-555.

²⁴⁷ Voir BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1439-1453, procès-verbal d'une cour martiale tenue au fort de Chambly sous la présidence de Hertel de Rouville et de George Prevost » (11-12 août 1812) ; BAC, « MG 55/24 n° 339, demande de récapitulation des possessions des terres de la Couronne » (16 juillet 1793) ; BanQ, « P351, S12, P15, Réponse à la lettre du major Holland du 5 juin 1793 par [Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière], Vaudreuil » (23 juin 1793).

²⁴⁸ Voir aussi BAC, « MG 18-H 49, commission de Robert Prescott à Louis René Chaussegros de Léry » (3 avril 1799) ; BAC, « H-2346, commission nommant Philippe Aubert de Gaspé secrétaire et traducteur francophone pour la province du Bas-Canada » (6 février 1813) ; BanQ, « P386, D600, Commission de capitaine et d'adjutant accordé par Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (1^{er} mars 1805) ; BanQ, « P386, D934, Commission d'enseigne et d'aide-major pour la division des milices de l'Île d'Orléans remise à Jean-Gaspard Chaussegros de Léry par le major John Wilson » (2 juillet 1816) ; BanQ, « P386, D503, Commission de grand voyer du district de Montréal octroyée à Louis-René Chaussegros de Léry » (7 avril 1806) ; BanQ, « P386, D504, Commission nommant Louis-René Chaussegros de Léry à titre de "Returning Officer" pour le comté de Kent » (12 mars 1812) ; BanQ, « P386, D604, Commission de maître de chancellerie du Bas-Canada accordée à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (14 mars 1817) ; BanQ, « P386, D595, Commission de greffier à la "Commission of General Gooal delivery" du district de Québec accordé à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (18 juillet 1805) ; BanQ, « P386, D596, Commission de greffier dans la Cour de Oyer et Terminer accordée à Charles-Étienne Chaussegros de

Fyson²⁴⁹, l'utilisation du terme *esquire* est erronée, mais la traduction littérale du terme « écuyer » permet à l'administration d'intégrer les nobles dans le cadre de référence de l'élite britannique. L'usage des termes *écuyer/esquire* participe donc à la fois à l'assimilation de la noblesse ralliée à l'imaginaire élitair britannique tout en soulignant leurs racines françaises. Fyson estime également que cette banalisation de l'emploi de ce mot lui fait perdre son sens véritable²⁵⁰. Il me semble que, sans remettre en question cette perte relative de sens, elle doit être nuancée. En effet, comme tout ce qui se rapporte à la noblesse canadienne, le terme « écuyer » perd son sens légal avec la Cession. Cependant, la noblesse ralliée continue d'exister en se donnant une nouvelle définition sociale dans laquelle s'amalgament des notions d'origine française et britannique. Les changements de sens du titre « écuyer » participent, selon ce que révèlent les documents, de cette réinvention.

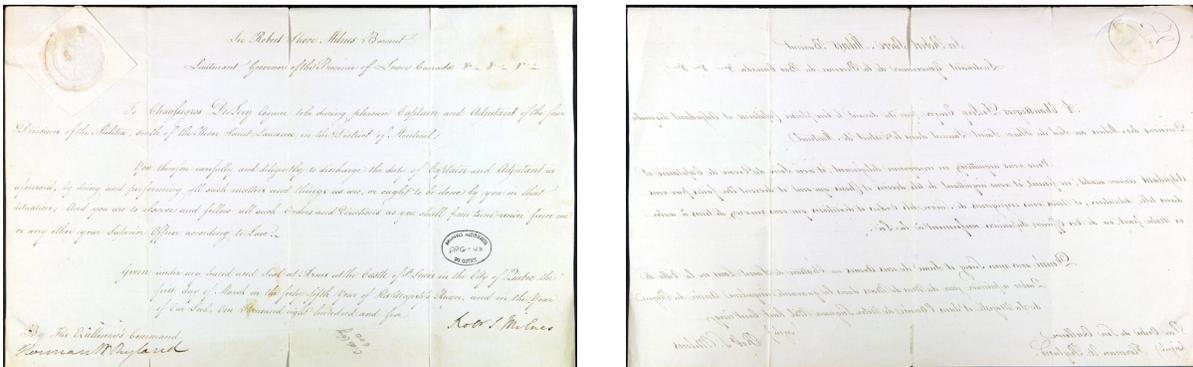


Figure 8 - Commission de Charles Etienne Chaussegros de Léry (1er mars 1805)²⁵¹

On retrouve le terme « honorable » dans de nombreux documents pour désigner les nobles ralliés²⁵². Traduction littérale d'une dénomination anglaise sans équivalent français, c'est un autre exemple de la canadianisation de la noblesse ou, dans notre cas, de ce que Fyson présente comme une forme d'adresse canadienne alliant des termes issus des deux langues pour désigner et honorer

Léry » (18 juillet 1805) ; BanQ, « P386, D597, Commission de greffier à la «Commission of General Gooal delivery» du district de Québec accordée à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (18 juillet 1805) ; BanQ, « TL5, D4310, Commission de Lord Guy Dorchester nommant les honorables Adam Mabane, John Fraser, Thomas Dunn, Hertel de Rouville, Pierre Panet, Gabriel-Elzéar Taschereau et Pierre-Louis Descheneaux, écuyers, commissaires en vertu de l'acte concernant la construction et la réparation des églises » (20 juin 1791) ; BanQ, « P386, D593, Commission de greffier dans la Cour de Oyer et Terminer accordée à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (23 février 1805).

²⁴⁹ Donald Fyson, « les titres honorifiques au Québec avant la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique », 85-86.

²⁵⁰ *Ibid.*, 87.

²⁵¹ BanQ, « P386, D600, Commission de capitaine et d'adjudant accordé par Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (1^{er} mars 1805).

²⁵² Voir notamment Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/A5, 522, cas des intimés dans l'affaire de Joseph Drapeau contre Gabriel Elzéar Taschereau, exécuteur testamentaire de Juchereau Duchesnay » (7 juillet au 7 avril 1809) ; BAC, « MG 18-H 18, R 11144-0-2-F, état des titres et papiers présentés à l'honorable Henry Caldwell receveur général de la province du Bas-Canada par l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay » (16 mars 1798).

les élites²⁵³. Dans les familles ralliées, son emploi se popularise surtout dans la génération la plus jeune et dans les dernières années de notre période, citons notamment Charles-Étienne Chaussegros de Léry et Charles de Salaberry. Avant cela, il s'agit d'un titre pour les administrateurs judiciaires²⁵⁴. C'est probablement pour cette raison que Pierre Ignace Aubert de Gaspé, René-Ovide Hertel de Rouville ou encore Louis Fleury de la Gorgendière l'emploient. Il est intéressant ici de voir que l'adoption et la popularisation de ce titre semblent être une question de génération, les plus anciens (souvent déjà adultes avant la Cession) continuant à se désigner avant tout comme « écuyers »²⁵⁵ ; les adultes nés avant la Cession faisant carrière sous le régime britannique emploient aussi la traduction littérale « *esquire* » et sont dits « honorables » seulement s'ils ont certaines fonctions ; alors que les plus jeunes, n'ayant vécu que sous le nouveau régime, font comme les Britanniques et suivent la popularisation du terme « honorable ».

Cette « fierté de leur passé français²⁵⁶ », qui est surtout une stratégie de distinction, se traduit également par l'importance accordée à la croix de Saint-Louis²⁵⁷. Alors même que certains de ceux qui la revendiquent étaient trop jeunes pour se souvenir du régime français et ne comptent pas partir en France²⁵⁸. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les nobles issus des familles ralliées persistent à demander la croix de Saint-Louis après la Conquête. C'est le cas de ceux qui s'établissent en France comme François-Joseph Chaussegros de Léry ou Jacques Ange Hertel de Cournoyer, par exemple²⁵⁹. François-Joseph en fait également la demande pour son père, même après que celui-ci est rentré au Canada pour intégrer la clientèle et l'administration coloniale britannique²⁶⁰. Gaspard Joseph Chaussegros de Léry n'est pas le seul noble rallié de première génération à se prévaloir de la croix de Saint-Louis alors qu'il a embrassé la nationalité britannique.

²⁵³ Donald Fyson, « les titres honorifiques au Québec avant la Conquête, 1759-1791 : de l'écuyer français à l'esquire britannique », 73.

²⁵⁴ *Ibid.*, 81-82.

²⁵⁵ C'est le cas d'Antoine Juchereau Duchesnay, Antoine Louis Juchereau Duchesnay, Ignace Michel Louis d'Irumberry de Salaberry, Louis Joseph Fleury Deschambault, Gabriel Elzéar Taschereau et Jean Baptiste Couillard de Lespinay.

²⁵⁶ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 228.

²⁵⁷ Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique ».

²⁵⁸ C'est le cas notamment de Louis-René Chaussegros de Léry. Voir BanQ, « P386, D468, Lettre de Francis de Bouillé à Louis-René Chaussegros de Léry » (22 juillet 1799).

²⁵⁹ BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788) ; ANOM, « COL E95, dossier de Jacques Ange Hertel de Cournoyer, fol. 376-377, mémoire pour solliciter la croix de Saint-Louis écrit par Jacques Ange Hertel de Cournoyer à M. de La Feronnay » (6 mars 1772).

²⁶⁰ ANOM, « COL E77 fol. 113-114, autre lettre pour solliciter la croix de Saint-Louis au nom de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (2 septembre 1764).

Il y a également Michel Chartier de Lotbinière²⁶¹ et (dans une certaine mesure²⁶²) Pierre-Ignace Aubert de Gaspé. Ce sont des hommes qui ont vécu la majorité de leur vie sous le régime français, il paraît donc logique qu'ils continuent à accorder de l'importance aux marques de prestige de leur ancienne mère patrie ; il est aussi cohérent que les nobles canadiens ayant choisi la France après la Conquête souhaitent cette reconnaissance nobiliaire particulièrement prestigieuse. Ce qui est intéressant, c'est que des nobles ralliés de deuxième génération (comme Louis-René Chaussegros de Léry) ou issus des familles ralliées, mais n'étant plus en France (comme Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry²⁶³) sollicitent également la croix de Saint-Louis. Dans le cas de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry, l'explication semble assez simple : après avoir suivi l'armée de Condé pendant la Révolution, rallié la Russie par loyauté envers l'Ancien Régime et maintenu des liens avec le prince de Condé tout au long de sa vie²⁶⁴, entrer dans cet ordre royal représente le couronnement et l'acte de reconnaissance de son allégeance monarchique. Dans le cas des autres nobles ralliés de seconde génération, cependant, la question des motivations pour l'obtention de cette croix reste entière. Elles paraissent même un peu contradictoires en regard de la volonté éperdue du groupe de prouver sa loyauté envers le Roi d'Angleterre, comme l'illustre très bien ce commentaire de Michel Chartier de Lotbinière après la capture de son fils par les Américains en 1776 :

Si, au lieu de vous livrer à cette bravoure folle pour le moment mise en action, vous vous fussiez rendu en Europe avec votre sœur comme je vous le marquais, vous vous seriez mis l'un et l'autre en sûreté [...] J'espère cependant cette fois, parce que j'aurai à leur dire de particulier, qu'ils pourront renoncer à un zèle aussi peu raisonné que celui qu'ils ont montré jusqu'ici²⁶⁵.

On peut se demander si c'est l'appartenance à un ordre chevaleresque qui prévaut ou, peut-être, la volonté de démontrer l'allégeance au système monarchique alors que la Révolution française secoue l'Europe ? Il peut s'agir aussi d'une volonté d'ancrer leur noblesse de façon

²⁶¹ Aegidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada* (Montréal, Les Éditions des Dix, 1940), 198.

²⁶² Pierre-Ignace Aubert de Gaspé faisait partie de la promotion 1761 de l'Ordre, mais n'est jamais allé chercher sa croix. Cela ne l'empêche pas, dans l'acte de mariage de son fils, d'indiquer « admis à l'Ordre de Saint-Louis et militaire de Saint-Louis ». Voir *ibid.*, 183.

²⁶³ BanQ, « P386, D537, Lettre de Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis en faveur de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (16 octobre 1816).

²⁶⁴ BAC, « MG 18-H 44, Lettres du Prince de Condé à Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry » (1807-1819) et Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 122 Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, 106-107 et Roy, *La famille Chaussegros de Léry*, 597-598.

²⁶⁵ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 11-13, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à son fils, Michel Eustache Gaspard Alain » (10 ou 16 novembre 1776).

pérenne grâce à une marque connue et reconnue à travers l'Europe. Il y a certainement plusieurs raisons, que les sources dont je dispose actuellement ne me permettent pas de comprendre. Notons toutefois que l'une de ces raisons est que la croix de Saint-Louis est une marque de bravoure (valeur noble supranationale)²⁶⁶.

Enfin, les nobles ralliés se qualifient en fonction de leur occupation. Ils indiquent leur rang seigneurial et militaire qui les rattache à la tradition nobiliaire. Selon le type d'archive étudié, les deux qualifications ne sont pas toujours indiquées, mais toutes les sources de mon corpus (excepté certaines lettres très intimes, par exemple écrites à une épouse²⁶⁷) contiennent l'une ou l'autre de ces informations. Ces qualifications, si elles ne sont pas proprement nobles, sont des sources importantes de prestige et sont étroitement liées à la tradition nobiliaire puisqu'elles prouvent que l'individu qui les utilise remplit au moins deux des trois « métacritères » de noblesse : la propriété foncière et le service de l'État ou du roi. De plus, il est possible que ces deux titres permettent aux nobles de souligner leurs qualités de meneurs d'hommes et leur autorité « naturelle », des qualités nobiliaires importantes²⁶⁸.

Finalement, l'emploi de ces multiples noms, titres et qualifications, mais surtout les changements constatés dans leur emploi permettent d'apprécier l'adaptation de la représentation sociale de la noblesse ralliée tout au long de la période. Elle se détache ainsi progressivement de sa définition française et légale pour devenir un groupe proprement canadien et rallié. La continuation de l'emploi de titres d'origine française, plutôt que d'illustrer la perte de sens et l'anachronisme du groupe, démontre selon moi le contraire. En réussissant à donner de nouveaux sens à des termes anciens puis en imposant leur emploi (notamment dans le cas des termes comme « chevalier de Saint-Louis » et « écuyer ») associé à l'adoption de dénominations nouvelles et en vogue, la noblesse ralliée démontre ici sa vitalité et sa capacité à se réinventer.

²⁶⁶ Il me semble que c'est une question qui se rapproche par certains côtés de celle des titres de noblesse qu'arborent encore aujourd'hui certains citoyens français d'ascendance noble. Voir Éric Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique* (Paris : Perrin, 2019). <https://www.cairn.info/enquete-sur-la-noblesse--9782262067748.htm>.

²⁶⁷ Les lettres entre frères et sœurs ou aux pères et mères comme la correspondance de la famille Chaussegros de Léry ou celle entre Louis de Salaberry et sa femme ou son fils.

²⁶⁸ André Corvisier, *La Noblesse militaire. Aspects militaires de la noblesse française du XV^e et XVIII^e siècles : état des questions* (Ottawa, 1978), 351.

3.1.2- La généalogie réelle et fantasmée

La généalogie occupe le même rôle que le romantisme chevaleresque dans l’imaginaire noble en liant un individu à une lignée, théoriquement longue et vertueuse. Cette lignée est la garante des qualités nobles qui se transmettent, estime-t-on à cette époque, par les liens du sang au même titre que la position d’autorité²⁶⁹. Il est donc important, non seulement d’avoir des racines anciennes et honorables, mais aussi de s’en montrer digne soi-même par une vie exemplaire qui viendra augmenter le prestige familial pour enfin perpétuer ladite lignée. Après la Cession, les nobles ralliés insistent sur leurs origines prestigieuses comme le démontrent les sources, notamment leur souche française, leurs origines anciennes et une loyauté qui remonte à plusieurs générations. Que ce soit au Canada, au Royaume-Uni ou en France, elles sont le premier argument qu’ils avancent pour obtenir pensions et places. Aubert de la Chesnaye insiste sur les « services rendus par [s] es ancêtres à la patrie » pour obtenir une lieutenance pour son fils²⁷⁰. De son côté, la veuve Saint-Ours, démunie, semble penser que ses origines prestigieuses et lointaines justifient qu’on lui alloue une pension en France²⁷¹ ; même dans l’Empire britannique, les nobles ralliés se prévalent d’origines, certes françaises, mais nobles et anciennes, qui leur confèreraient des privilèges : Mme Grant, née Fleury Deschambault, emploie cet argument auprès de l’administration britannique pour obtenir certaines compensations financières²⁷². Ici, les origines, les valeurs ancestrales, sont à la fois une garantie des qualités des nouvelles générations, mais également un capital symbolique supranational que les nobles s’estiment en droit d’échanger contre des faveurs ou des espèces sonnantes et trébuchantes.

²⁶⁹ Ellery Schalk, *L’épée et le sang : Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)* (Seysse, Champ Vallon, 1996), 13.

²⁷⁰ FR ANOM, « COL E 143, Dupont Du Chambon de Mésilliac, François, capitaine des troupes entretenues à l’île Royale, capitaine au régiment de Foix, à Saint-Domingue, puis à la légion de Saint-Domingue, sa femme Hertel de Beaulac (Geneviève Françoise) et leurs enfants, Dupont Du Chambon de Mésilliac (Henriette), Dupont Du Chambon de Mésilliac (Anne Éléonore), Dupont Du Chambon de Mésilliac (Marie Félicité Honorine Marguerite), Dupont Du Chambon de Mésilliac (Marie Adélaïde Sophie), Dupont Du Chambon de Mésilliac (François), Dupont Du Chambon de Mésilliac (Louis Alphonse Benjamin Pierre) (1766/1784), fol. 136-138, lettre de Dupont du Chambon demandant une pension après le décès de son épouse » (5 mars 1784).

²⁷¹ « gentilhomme d’une des plus anciennes maisons du Dauphiné », dans FR ANOM, « COL E 363, fol. 76-77, lettre de la veuve Saint-Ours à M. de Praslin ministre de la marine » (1771).

²⁷² British Library, « Add MS 61864, lettre de Mme Grant adressée à Haldimand » (1776), Mme Grant rappelle, dans une lettre adressée à Haldimand écrite en 1776, les exploits et les origines de son père pour obtenir des compensations à ses pertes en termes de rente seigneuriale.

« Originellement, “noblesse” ou gentilhommerie qualifie [...] la qualité d’un lignage, non pas l’ensemble des lignages nobles²⁷³. » Les enquêtes de noblesses demandées par la monarchie française entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle participent beaucoup au passage d’une noblesse créée par la valeur et le mérite à une noblesse intrinsèque, garantie de valeur et de mérite, notamment en affirmant « fortement l’ancienneté comme critère d’excellence de la noblesse²⁷⁴. » À partir de cette époque, « la noblesse réside, en premier lieu, dans la faculté de se situer en relation avec une lignée²⁷⁵ » et la généalogie devient une discipline importante au sein de la noblesse. La plupart des familles rédigent (parfois avec l’aide d’un professionnel) leur histoire familiale en remontant aussi loin que possible et les nobles canadiens ralliés ne font pas exception comme le cas des Hertel de Rouville le démontre²⁷⁶. Mon corpus compte quatre généalogies, qui sont présentes dans presque chaque famille ralliée. Cependant, la généalogie rédigée par Hertel de Rouville en 1813 a ceci de particulier qu’elle s’accompagne d’une histoire détaillée de ses ascendants et de sa biographie personnelle. Son récit généalogique, très détaillé pour ce qui concerne son père et lui-même, remonte jusqu’en 1626 (avec moins de détails cependant). Les enjeux sont multiples. Il s’agit tout d’abord de perpétuer la mémoire familiale et donc de transmettre les noms et les exploits des ancêtres de génération en génération ; Aubert de la Chesnay et Hertel de Rouville, par exemple, sont très au courant des histoires familiales. Aubert de Gaspé décrit quant à lui dans ses écrits les anecdotes que les anciens ralliés racontaient aux plus jeunes à propos de leur ascendance :

C’est une ancienne tradition dans la famille que la devise : « Force à superbe ! Mercy à foible ! » vient de la bataille de Coutras en 1587, où un de nos ancêtres tua un gendarme ennemi, fier de sa haute taille et de sa force, et en blessa un autre qui, renversé sur le champ de bataille, lui demandait la vie, qu’il lui accorda. En ce moment parut le roi de Navarre, dont l’active intrépidité le portait toujours au plus fort de la mêlée. Le héros généreux appréciant ces deux beaux faits de son gendarme, lui cria avec sa gaieté ordinaire dans les combats : « Force à

²⁷³ Robert Descimon, « Conclusion. Nobles de lignage et *noblesse* de service. Sociogenèses comparées de l’épée et de la robe (XV^e-XVIII^e siècle) », Descimon et Haddad, 282.

²⁷⁴ Martine Bennini, « “ L’audace ” de la généalogie des Bragelongne », *ibid.*, 159.

²⁷⁵ Jean-Frédéric Schaub, « Le sang, notion politique et régulateur social sous l’Ancien Régime. Pour une histoire longue de la race Archéologie d’un savoir à la Renaissance », *Clio@Themis*, 16 (2021), <https://doi.org/10.35562/cliiothemis.525>, 11.

²⁷⁶ BanQ, « P1000, D227, fol. 48-55, retranscription de l’histoire familiale de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville » (14 avril 1813).

superbe ! Mercy à foible ! c'est ta devise.» Ce roi de Navarre était le grand Henri IV, depuis roi de France²⁷⁷.

Les *Mémoires* d'Aubert de Gaspé et son roman, *Les anciens Canadiens*, démontrent d'ailleurs l'efficacité de cette transmission de l'histoire familiale de génération en génération ainsi que son héroïsation (et la sélection) qui participe à donner une image de la noblesse ralliée bien vivante et inamovible. Il s'agit d'un cas « d'invention des traditions²⁷⁸ » capable de doter un groupe d'une vitalité et d'un capital symbolique qui aurait déjà survécu à des bouleversements passés, afin que le groupe se croie capable de surmonter les bouleversements présents et futurs.

Une généalogie prestigieuse et ancienne est aussi un outil de représentation important. Dispositif de distinction prestigieux à une époque qui considère que les qualités se transmettent par le sang²⁷⁹, elle est censée donner des prérogatives dont ne dispose pas la population. Les nobles issus des familles ralliées s'en prévalent donc tout au long de notre période pour obtenir des places et des pensions, particulièrement en France où ils insistent, par exemple, sur l'ancienneté de leurs origines françaises.

Si descendre d'une longue lignée est une source de prestige et de privilèges, c'est également une charge qui pèse surtout sur les épaules des hommes puisqu'ils transmettent le nom et les titres. C'est un fardeau, car la vraie mesure de la supériorité est la capacité à la transmettre²⁸⁰. Comme le dit Gaspard Roch Georges de façon quelque peu sarcastique, il est important de « de propager [leur] nom²⁸¹ ». Cette transmission symbolique se fait horizontalement par la renommée et verticalement, grâce à l'instruction comme nous le verrons plus tard. Il est important que les pairs connaissent les exploits et les qualités du lignage d'appartenance pour que celui-ci continue à exister au sein du groupe. Particulièrement dans une société où les tenants légaux de la noblesse n'ont plus de valeur juridique comme le Canada sous le Régime britannique. Les nobles ralliés insistent donc sur leurs exploits (souvent militaires), ceux de leurs parents²⁸² et se racontent sans cesse leurs propres gloires passées : « il y aujourd'hui trente-huit ans que nous nous rendîmes prisonniers à Saint-Jean, et y en eut trente-huit avant hier que la cheminé de brique vous pris comme très bien sachez²⁸³ ».

²⁷⁷ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 552.

²⁷⁸ Hobsbawm, 381 p.

²⁷⁹ Schalk, 13.

²⁸⁰ Schaub, « Le sang, notion politique et régulateur social sous l'Ancien Régime... », 11.

²⁸¹ BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

²⁸² FR ANOM, « COL E 363, Saint-Ours, François Xavier de, capitaine au Canada, mort en 1759 » (1759).

²⁸³ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 56-59, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (3 novembre 1813).

Cependant, ces lignées ne semblent pas toujours aussi glorieuses et anciennes que les Canadiens ralliés le souhaiteraient, surtout quand ils sont issus de familles de noblesse récente ou douteuse comme les Hertel de Cournoyer, les Salaberry²⁸⁴ ou les Fleury. Ce qui pose d'autant plus de problèmes qu'il s'agit pour eux de se distinguer des « nouvelles » élites. Mais ils ne sont pas les seuls nobles canadiens à romancer leurs généalogies. Même des nobles à l'ascendance fiable, comme les Chaussegros de Léry, semblent éprouver le besoin de se créer de toutes pièces des ancêtres mythiques comme « le baron de Léry et vicomte de Gueu²⁸⁵ » que cite Maximilien Bibaud, mais qui apparaît aussi dans les archives des Chaussegros de Léry²⁸⁶. Il serait, soi-disant, l'un des premiers Français à poser le pied au Canada ou à se lier à des familles françaises anciennes²⁸⁷. Avec l'aide de Maximilien Bibaud, A. G. Couillard fait entrer la famille, et en particulier François-Joseph, dans *Le panthéon canadien : choix de biographies*, en cours de rédaction. De là, va se développer une rumeur selon laquelle les Chaussegros seraient les descendants du « baron de Léry et vicomte de Gueu qui tenta en vain de s'établir en Canada l'an 1518²⁸⁸ ». Les Salaberry (qui y réussissent d'ailleurs très bien²⁸⁹) les Fleury et les Hertel de Cournoyer (pour qui c'est plus difficile) éprouvent ainsi le besoin de s'inventer des ancêtres nobles en France ou tentent de justifier l'absence de preuves écrites par des histoires aux ramifications parfois très complexes²⁹⁰. Finalement, dans la noblesse canadienne ralliée, tout le monde ment, car il s'agit ici de justifier une supériorité qui ne découle ni de la fortune, ni des qualités personnelles, mais du sang.

Les mensonges parsèment donc la généalogie des familles étudiées, leur permettant avec plus ou moins de succès d'acquérir du prestige, des pensions et des places. Mais ils sont aussi la

²⁸⁴ Chaleur-Launay, 69-70.

²⁸⁵ Bibaud, 157.

²⁸⁶ BanQ, « P386, D463, Lettre signée A. G. Couillard à monsieur Bibaud au sujet de François-Joseph Chaussegros de Léry » (18 octobre 1818).

²⁸⁷ Cet exemple est particulièrement intéressant, car, alors de les Fleury, Salaberry et Hertel de Cournoyer essaient de se rattacher à la noblesse française, cet ancêtre Chaussegros mythique à plutôt pour but d'ancrer les racines de la famille (arrivée « récemment » sur le continent) dans l'histoire longue de la colonisation de la Nouvelle-France.

²⁸⁸ Bibaud, 157.

²⁸⁹ Voir Chaleur-Launay, 57-63.

²⁹⁰ C'est le cas notamment de Joseph et Ignace Fleury de la Gorgendière-Déchambault qui tentent de justifier l'absence de lettres de noblesse par un incendie (voir FR ANOM, « COL E 185, Fleury Deschambault, Antoine, capitaine aux régiments de l'île de France et de l'île Bourbon » [1765-1792]). L'incendie lui-même n'est déjà pas corroboré par d'autres sources, mais, dans tous les cas, il n'explique l'absence de preuves dans les archives gouvernementales françaises. Leur noblesse n'est finalement pas reconnue par les autorités françaises comme l'indique le dossier ; Drolet et Larin, 39-44, 94-103 et 104-114 ; Camille La Fauconnier et Élie Haddad, « Une contre-généalogie imaginaire : l'« énigme » Geneviève Lesueur et le destin social des Sublet de Noyers », dans *Descimon et Haddad*, 200 et Roberto Bizzocchi, *Généalogies fabuleuses : inventer et faire croire dans l'Europe moderne* (Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2010), 255-260.

toile de fond de leurs carrières personnelles²⁹¹. Michel Chartier de Lotbinière en est l'exemple le plus frappant²⁹², mais il n'est pas le seul. Pour obtenir pensions et places qui nécessitent des preuves de valeurs nobiliaires, tous les moyens sont bons. Le mensonge est roi en cette ère où les nobles ont bien conscience, au fond, de ne plus être les chevaliers mythiques dont ils prétendent descendre. On s'approprie les hauts faits des uns ou des autres, on exagère les prouesses familiales ou on brode sur ses propres exploits.

Ces tromperies servent deux intérêts : celles (passées ou présentes) qui portent sur les généalogies attestent de la noblesse d'un individu ou d'une maison tandis que les contes sur les hauts faits servent à prouver la valeur d'une personne et, par extension, sa capacité à reproduire les valeurs nobles de ses ancêtres. D'un point de vue plus immédiat, cela permet dans les deux cas d'obtenir du prestige, des places et des pensions que ce soit dans l'Empire britannique ou français. Le mensonge est alors pour la noblesse ralliée un outil de préservation sociale, car il lui permet de réaffirmer son appartenance au groupe plus large qu'est la noblesse immémoriale.

3.2- Les modes de représentation observables

La noblesse ralliée est donc en constante représentation sociale sous différentes formes non seulement écrites et orales, à travers les généalogies, les mythes familiaux et les titres. Mais il existe d'autres modes de mise en représentation observables²⁹³ destinés autant au reste de la population qu'à marquer sa place au sein du groupe. Il s'agit ici de toute l'imagerie nobiliaire, notamment iconographique, transmise par l'enseignement et l'érudition. Dans cette partie, nous tenterons de comprendre comment se transmet et se donne à voir l'archétype du noble rallié défini à travers les représentations sociales du groupe, que ce soit par l'image ou par la littérature et l'érudition.

3.2.1- L'iconographie

L'iconographie, en particulier à travers l'art du portrait, est un de ces modes que la noblesse ralliée affectionne. Elle lui permet d'illustrer ses différents capitaux aux yeux du reste du groupe

²⁹¹ Drolet et Larin, *La noblesse canadienne*, 8.

²⁹² Michel Chartier de Lotbinière obtient son marquisat en prétendant avoir mené à bien une mission diplomatique (obtenue en forçant plus ou moins la main de ses mécènes) au Canada au nom du roi de France alors que son voyage s'arrête à New York où il ne semble même pas avoir rencontré de personnages politiques américains ou britanniques. Quelques années plus tard, il se fera donner une pension censée rembourser des frais engagés pour soigner une grave (mais imaginaire) maladie contractée pendant cette mission. Pour plus de détails, se référer à Drolet et Larin, 85-103.

²⁹³ Ariès et Duby, 50.

noble comme auprès des autres élites (qui valorisent aussi cette forme de représentation) tout en transmettant l'histoire et les valeurs familiales aux générations futures²⁹⁴.

À l'instar de la généalogie, les portraits ont pour première fonction de souligner la continuité de la lignée et de ses valeurs. La seconde est d'asseoir la position sociale des personnes qui s'adressent à l'artiste peintre. « Les portraits représentent des rôles sociaux plus que des individus²⁹⁵ ». Bien que cette affirmation de Burke doive être nuancée, elle définit très bien la fonction première du portrait pour un noble. D'autant plus que, comme on l'a vu, ce dernier est avant tout le récipiendaire de l'ensemble du capital de sa maison²⁹⁶. Cependant, avec l'avènement du portrait bourgeois, et plus généralement du portrait psychologique²⁹⁷, les œuvres picturales s'individualisent peu à peu. Chez les nobles canadiens, seuls les individus « ayant réussi à maintenir leur place au sein de l'élite et à s'y démarquer²⁹⁸ » sont représentés et, bien qu'il y ait des exceptions, ces individus sont issus de la noblesse ralliée.

Le portrait est un indicateur élitaire important et permet à la noblesse ralliée d'exprimer le changement dans la continuité. Après avoir longtemps été un privilège noble²⁹⁹, il devient au Canada, une marque de l'ascension bourgeoise grâce à de nouveaux codes iconographiques³⁰⁰. Malgré cet avènement du « portrait bourgeois³⁰¹ », qui reste l'avatar d'un privilège noble ancien, les nobles ralliés réussissent à imposer une variante qui leur permet de se distinguer au sein des représentations iconographiques de l'élite³⁰². Il y a une « prise de vue » noble que constate Geneviève Bernier et qui se confirme dans les portraits des hommes des familles ralliées³⁰³ : « Ils sont représentés en buste, sur fond neutre, dans une composition serrée ne permettant pas d'inclure les mains du modèle et rendant difficile, par la même occasion, l'ajout d'objets évocateurs. Toute

²⁹⁴ Peter Burke et Paul Chemla, dirs., *La Renaissance européenne*, Points. Histoire (Paris : Éditions du Seuil, 2002), 268.

²⁹⁵ Geneviève Bernier, « La bourgeoisie en portrait au Bas-Canada (1790-1830) » (Maîtrise Université Laval, 2012), <http://hdl.handle.net/20.500.11794/23755>, 91.

²⁹⁶ Cependant, les femmes sont également représentées en portrait, mais rarement de leur propre initiative et généralement à l'occasion de leur mariage ou d'un événement important de la carrière de leur époux.

²⁹⁷ Un portrait psychologique est un portrait qui met en valeur, plutôt que la ressemblance physique avec le modèle, ses traits de caractère principaux, sa vie intérieure, ses sentiments ou ses qualités morales. Bernier, 73.

²⁹⁸ *Ibid.*, 110-111.

²⁹⁹ Alexandra Zvereva, « Artistes, savants, magistrats, bourgeois : les codes des portraits confidentiels dans la France de la Renaissance » dans Fernando Copello et Aurora Delgado Richet, *Le portrait, champ d'expérimentation* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013), 93-108.

³⁰⁰ Bernier, 84.

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ Voir en annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

la force évocatrice de leur portrait repose sur leur prestance³⁰⁴. » Les portraits en **annexe 2** permettent de voir que la noblesse ralliée se conforme à ces codes plutôt qu'à ceux de la bourgeoisie qui mettent en valeur la profession (en général par un objet tenu en main)³⁰⁵. Mais ce n'est pas le seul marqueur de distinction de ces portraits, on peut également voir une évolution vestimentaire : alors que les anciens posent en habit d'apparat, leurs médailles bien en évidence³⁰⁶, les générations suivantes se font représenter en habits bourgeois³⁰⁷. L'évolution du portrait dans la noblesse ralliée montre bien la volonté de cette noblesse de s'attacher aux nouveaux gouvernants tout en conservant une certaine symbolique distinctive : la prestance noble.

Le portrait permet de représenter les valeurs et les objectifs de la noblesse, mais il est aussi la preuve de la réussite financière et sociale, car, comme le souligne très justement Geneviève Bernier, il faut être riche pour se faire peindre³⁰⁸. Le travail du peintre représente donc les individus « ayant réussi à maintenir leur place au sein de l'élite et à s'y démarquer³⁰⁹ ». Le matériel nécessaire à la peinture à l'huile en particulier coûte cher. Ce n'est pourtant pas un obstacle à la réalisation de la majorité des toiles de la noblesse ralliée de cette époque³¹⁰. De plus l'importation depuis l'Europe de certains matériaux augmente encore leur prix³¹¹, attestant de la fortune affichée par leurs acquéreurs. Les dix portraits à l'huile sur toile regroupés en annexe permettent donc de voir que les nobles ralliés sont suffisamment riches pour en faire la commande ; souvent même plusieurs d'un coup, car la commande individuelle est rare : les Hertel de Rouville, par exemple, font faire deux portraits par William Berczy et, bien que la date ne soit pas précisée, les similitudes permettent de supposer qu'il s'agit d'une commande groupée ; Pierre Amable De Bonne a commandé en 1808 les portraits de Louise-Élisabeth Marcoux, sa seconde épouse, et de lui-même à l'occasion de leur mariage ; M. et Mme Chaussegros de Léry font également faire leurs portraits

³⁰⁴ Bernier, 111-112.

³⁰⁵ Bernier, 110.

³⁰⁶ Voir les portraits de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, Antoine Juchereau Duchesnay, Michel Alain Chartier de Lotbinière et Michel Eustache Gaspard Allain Chartier de Lotbinière (avant son retour au Canada) dans l'annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³⁰⁷ Voir les portraits de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, Philippe Joseph Aubert de Gaspé, Louis-René Chaussegros de Léry, Charles Etienne Chaussegros de Léry, Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière (après son retour au Canada), Gabriel Elzéar Taschereau, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, René-Ovide Hertel de Rouville et Antoine Louis Juchereau Duchesnay dans l'annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³⁰⁸ Bernier, 99.

³⁰⁹ *Ibid.*, 110-111.

³¹⁰ Voir annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³¹¹ Voir les huiles sur toile dans l'annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

ensemble. Le transport transatlantique est également couteux. Pourtant, les Chaussegros de Léry³¹² ainsi que Chartier de Lotbinière³¹³ ont fait venir leurs portraits d'Europe.

Mais les matériaux et le transport ne sont pas les seuls indices du « prix » d'un portrait, le temps de pose ainsi que le temps de réalisation sont aussi déterminants. L'apprentissage long de l'art du peintre et la durée passée à peindre les tableaux font du portrait un objet cher que seules les couches aisées de la population peuvent s'offrir. Plus encore, le temps de pose permet de situer le modèle sur l'échelle sociale. Pour un portrait, il faut en moyenne trois séances de pose de plusieurs heures devant l'artiste (sans parler du temps consacré au choix des vêtements ou aux discussions sur les attentes des commanditaires)³¹⁴. Le temps est un capital que seuls les plus riches, souvent rentiers, possèdent et les portraits de la noblesse ralliée indiquent donc le confort dans laquelle ces derniers vivent, non seulement par leur nombre et par les matériaux utilisés, mais également, car les modèles ont eu « le loisir » de poser. La possession par la noblesse ralliée de portraits relativement nombreux et réalisés bien après la Cession indique encore qu'ils font effectivement partie de l'élite économique canadienne, en dépit de leurs déboires et de leurs plaintes. Malgré la richesse générale des ralliés, le prix des portraits, surtout quand ils sont commandés en groupe, en font des objets destinés à commémorer une occasion spéciale. Quoiqu'il soit difficile de dater précisément les tableaux des nobles ralliés, il semble que ces derniers ne fassent pas exception à la règle³¹⁵. Les portraits de Jeanne Charlotte Fleury Deschambault et de son époux, Pierre Rigaud de Vaudreuil, sont réalisés (selon toutes probabilités) lors de la nomination de ce dernier au poste de gouverneur de la Nouvelle-France³¹⁶ ; M. et Mme Chaussegros de Léry se confient quant à eux à l'artiste peintre à l'occasion de leur mariage³¹⁷ ; c'est probablement le cas aussi pour Michel Louis Juchereau Duchesnay et son épouse dont les deux portraits sont réalisés vers 1808, année de leur union, mais par deux artistes différents³¹⁸ ; c'est aussi probablement la

³¹² Voir les portraits de Louise Martel de Brouague et de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry en annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³¹³ Voir le portrait de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière en annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³¹⁴ Alexandra Zvereva, « Artistes, savants, magistrats, bourgeois : les codes des portraits confidentiels dans la France de la Renaissance », <https://bookS.O.penedition.org/pur/52446>.

³¹⁵ Exception faite peut-être d'Antoine Juchereau Duchesnay, dont le portrait, datant de 1782-1784, ne semble rien commémorer d'autre que sa propre richesse, et Michel Chartier de Lotbinière, qui fait faire des portraits de son fils et de lui-même à leur arrivée en France (bien qu'on puisse estimer que c'est un événement, je pense, plutôt que ces portraits ont pour but de suivre les us des courtisans de Versailles afin de mieux s'y associer).

³¹⁶ Ce tableau est réalisé en même temps et par le même artiste que celui que son mari commande pour cette raison.

³¹⁷ Ils se marient 1753 et les deux portraits datent de 1755.

³¹⁸ Celui de Michel Louis est réalisé par Cromwell et celui de son épouse l'est par William Berczy.

raison qui a poussé Gabriel Elzéar Taschereau³¹⁹ ou encore Marie Catherine Fleury Deschambault³²⁰ (ou son mari) à commander leurs effigies, bien que l'absence d'un second portrait pour leurs conjoints rende cette hypothèse moins certaine.

Plus que la figuration d'un individu, le portrait est la preuve du « bon goût » et le représentant de rituels sociaux, qui sont autant d'outils de distinction par excellence de la noblesse³²¹. Ces rituels leur permettent à la fois de se distinguer en tant qu'élite noble enracinée dans l'ancien régime français et d'intégrer les codes d'élite en pleine ascension. Pour la noblesse ralliée, se faire peindre au tournant du XIX^e siècle (tout en prétendant souvent par ailleurs être sans ressources³²²) a pour but de « sauver leur position, du moins en apparence³²³ », en concurrençant les nouvelles élites sur le terrain de la représentation iconographique.

Au sein de la noblesse ralliée, on compte pendant notre période 21 portraits d'hommes pour seulement sept portraits de femmes³²⁴. C'est peu et cela rend une analyse précise du portrait féminin rallié peu fiable. Cependant, en étudiant ces représentations, on peut faire quelques remarques générales. Comme ceux des femmes de l'élite européenne³²⁵, les portraits de femmes ralliées ne semblent pas avoir pour principal objectif d'être physiquement ressemblants. Contrairement à ceux des hommes qui sont faciles à différencier les uns des autres, les femmes des tableaux que nous avons pu recueillir n'ont pas de traits distinctifs majeurs (mis à part des signes d'âge ou la couleur des cheveux). Il semble bien ici que le but du portrait féminin ne soit pas d'être réaliste, mais de représenter un certain idéal de genre. Ces femmes interchangeables aux visages ronds et lisses, archétypes du néoclassicisme³²⁶, permettent de se faire une idée de ce que l'on attend des femmes nobles : « les valeurs “convenables à leur sexe” : piété, vertu, et modestie, mais aussi soumission³²⁷. » Fait intéressant, alors que les historiens estiment que les veuves et les femmes

³¹⁹ Le mariage a lieu en 1789 et le portrait a été réalisé entre 1780 et 1790.

³²⁰ Son mariage a lieu en 1754 et le portrait date de 1754 environ.

³²¹ Bourdieu, 77-78.

³²² C'est le cas notamment de Gaspard-Joseph Chaussegos de Léry. Jean Meyer parlait déjà de cette ambiguïté autour de la prétendue pauvreté noble en 1971 dans Jean Meyer, « Un problème mal posé : la noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954 —) 18, 2 (1971), 161-188.

³²³ Bernier, 110.

³²⁴ Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

³²⁵ Olivier Blanc, *Portraits de femmes : artistes et modèles à l'époque de Marie-Antoinette* (Paris, D. Carpentier, 2006), 26.

³²⁶ *Ibid.*, 26.

³²⁷ Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans Dumanowski et Figeac.

seules font rarement l'objet de portraits³²⁸, il apparaît clairement que Louise Madeleine Chaussegros de Léry, épouse de Chartier de Lotbinière, commande le sien très peu de temps après avoir obtenu sa séparation de corps et de bien d'avec Michel Chartier de Lotbinière³²⁹. Bien que le portrait lui-même soit peu original sur le plan esthétique cette initiative démontre une grande autonomie, et, peut-être même, une forme de célébration suite à une séparation qui lui permet enfin de contrôler elle-même ses biens³³⁰.

De façon générale, les portraits de la noblesse ralliée permettent de voir la succession des modes dans les techniques et les styles. Pour commencer, il est clair que les tableaux peints au début de la période, notamment les portraits de Michel Chartier de Lotbinière, sont plus proches de la mode française d'ancien régime que de celle qui se développe en Grande-Bretagne au tournant du XIX^e siècle. Les femmes comme les hommes sont plus apprêtés au début qu'à la fin de notre étude, portant parfois ce qu'on pourrait qualifier de costume (prenons comme exemple le plastron d'armure de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry³³¹) alors que les portraits de la fin de la période sont bien plus sobres aussi bien du point de vue des vêtements portés par les modèles que de l'esthétique générale du tableau³³². Les formes, surtout celles des visages, l'éclairage et les poses des modèles sont aussi indicatrices des modes. Au début de notre période, les visages et les corps sont ronds, avec une importance donnée aux yeux et un jeu d'éclairage typique du néoclassicisme³³³. C'est d'autant plus vrai pour les portraits ayant été faits en France. Les tableaux suivants ont un style moins ostentatoire et illustrent le genre de portrait qui se développe à cette époque en Amérique du Nord britannique. Ils sont peints avec des couleurs pastel et le raffinement qui caractérise le style rococo³³⁴ ainsi que les portraits en vogue dans l'aristocratie britannique de

³²⁸ Blanc, 20.

³²⁹ La séparation est officialisée en 1796 et le tableau a été réalisé vers 1800.

³³⁰ Le cas de Madeleine Louise Chartier de Lotbinière sera étudié de façon plus approfondie dans le chapitre 4 de cette étude.

³³¹ Voir son portrait en annexe 2.

³³² Par exemple, les portraits de Louise Martel de Brouague, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Marie Catherine Fleury Deschambault, Michel Chartier de Lotbinière et Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière en annexe 2.

³³³ Par exemple, les portraits de Charlotte Hermine Louise Catherine de Salaberry, Marie Anne Hervieux, Louise-Élisabeth Marcoux et Catherine Chaussegros de Léry en annexe 2.

³³⁴ « Peintures sur toile, dessus de porte, grands écoinçons sont réalisés dans un style gracieux et spirituel, illustrant une imagerie délectable, insouciant ou volontairement dépaystante, avec une technique savante au service du coup d'œil de l'amateur. Carle Van Loo, Charles Coypel, François Boucher, Jean-François de Troy, satisfont d'innombrables commandes royales et privées. Dessinateurs subtils, nourris de l'exemple des maîtres rubéniens de la fin du siècle précédent, admirateurs de Corrège et des grands Vénitiens (Titien, Véronèse), ils évoluent entre un idéal hédoniste et un naturalisme discret où les formes légères s'inscrivent dans un paysage imaginaire subordonné au

la deuxième moitié du XVIII^e siècle³³⁵. Bien qu'ils soient plus simples et moins colorés, ces derniers permettent de constater que les nobles ralliés ne sont pas opposés à l'emploi de nouvelles techniques, comme le pastel ou la peinture sur ivoire³³⁶, et qu'ils sont suffisamment « dans le monde » pour se tenir au courant des nouvelles modes.

Les portraits de la noblesse ralliée illustrent donc bien que ces derniers continuent à prospérer après la Cession. Sur le plan économique, on peut constater qu'ils ont les moyens de se faire représenter tout au long de notre période et, d'un point de vue social, leur connaissance et leur volonté de suivre les modes illustrent bien leurs participations aux nouveaux cercles élitaires de la colonie.

3.2.2- Les lettres : érudition, littérature et éducation classique

L'éducation, et surtout l'érudition³³⁷, sont des marqueurs importants de l'appartenance à l'élite³³⁸. Elle revêt d'autant plus d'importance au sein de la noblesse qu'elle est nécessaire à « l'entrée dans le monde », c'est-à-dire au fait pour un individu d'évoluer parmi ses pairs en étant traité d'égal à égal³³⁹. Au-delà de l'officialisation de la reconnaissance sociale, l'entrée dans le monde permet aussi d'obtenir des places, de faire des alliances et de rejoindre la clientèle d'un mécène puissant. Les nobles ralliés l'ont très bien compris. Les parents consentent à de grands sacrifices financiers pour que leurs garçons³⁴⁰ reçoivent une éducation soignée et variée comme les colonnes « éducation » et « emploi (grade) » du **tableau A de l'annexe 1**³⁴¹ le démontrent.

Certaines familles envoient (ou laissent) leurs enfants en Europe (France ou Grande-Bretagne) afin qu'ils y reçoivent la meilleure éducation possible à grand prix : c'est le cas des

mouvement des corps dénudés et des drapés soyeux. » Dans « Le Rococo, un art du XVIII^e siècle », Apparences. Histoire de l'art et actualité culturelle, 16 février 2012, accédé le 20 septembre, 2021, <https://www.aparences.net/periodes/rococo/le-rococo-un-art-du-xviii-siecle/>,

³³⁵ « Rococo, la peinture anglaise », Apparences. Histoire de l'art et actualité culturelle, 7 février 2012, accédé le 20 septembre, 2021, <https://www.aparences.net/periodes/rococo/la-peinture-anglaise/>,

³³⁶ Par exemple, les portraits de Charles de Salaberry et Charlotte-Hermine-Louise-Catherine de Salaberry en annexe 2.

³³⁷ « Connaissances précises, détaillées des faits particuliers. » dans « érudition » (s. d.), CNRTL, consulté le 13 novembre 2020. <https://www.cnrtl.fr/definition/%C3%A9rudition>

³³⁸ Bourdieu, 21-22.

³³⁹ Leferme-Falguières, 11.

³⁴⁰ Je parle ici des garçons, car, s'il est avéré grâce aux études de Martine Sonnet (Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des lumières* [Paris, Cerf, 1987], 354 p.) et de Michèle Lardy (Michèle Lardy, *L'éducation des filles de la noblesse et de la gentry en Angleterre au XVII^e siècle* [Berne : P. Lang, 1994], 265 p.) que les filles de la noblesse reçoivent aussi une éducation diversifiée, elle ne semble pas revêtir suffisamment d'importance pour être soulignée dans les correspondances dont nous disposons pour cette période.

³⁴¹ Annexe 1, Tableau A : « les nobles ralliés (1774-1815) ».

Chaussegros de Léry et des Salaberry notamment³⁴². Mais, sur le territoire canadien, les garçons de la noblesse ralliée reçoivent eux aussi une très bonne éducation dans les collèges et les petits séminaires³⁴³. L'apprentissage de l'anglais³⁴⁴ qui leur sera indispensable pour évoluer parmi les élites anglophones vient souvent compléter leur formation : François-Joseph, dans une lettre à sa mère, stipule qu'il ne peut pas rentrer au Canada, car il « ne parle point l'anglais ainsi qu'il vous l'a assuré, j'ai été assez négligent pour ne pas mettre à profit ce que j'en avais appris à Paris chez les Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques³⁴⁵ ». Cela se traduit, au sein de la deuxième génération ralliée de nombreux anglicismes dans leur correspondance et à passer du français à l'anglais dans une même lettre³⁴⁶. Antoine Louis Juchereau Duchesnay passe du français à l'anglais en fonction des sujets qu'il veut aborder³⁴⁷. Salaberry, de son côté parle de « résigner » ou de « staff ». ³⁴⁸ Quant à son dernier fils, ayant passé quasiment toute sa vie en Angleterre, il a un maître de français et parle plus souvent anglais que sa langue maternelle³⁴⁹.

Outre l'anglais dont le but est utilitaire, les nobles ralliés reçoivent un enseignement classique poussé. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry place notamment « Louis-René au Séminaire, où il apprit le latin, la rhétorique, logique, philosophie, l'astronomie et la navigation »

³⁴² Louis de Salaberry envoie ses fils en Grande-Bretagne sous la protection du duc de Kent tandis que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry fait de même en France grâce au concours de membres plus ou moins éloignés de sa propre famille.

³⁴³ « Louis René Chaussegros de Léry né le 13 octobre 1762 ayant fini ses études de philosophie comprises au Séminaire de Québec » dans BanQ, « P386, D495, Notes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry » (Entre le 1^{er} janvier 1784 et le 31 décembre 1797); Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 311; McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

³⁴⁴ « Il doit commencer la rhétorique et fut chez Mr. Tanswell pour ce perfectionner dans la langue anglaise » dans BanQ, « P386, D495, Notes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1784 et le 31 décembre 1797) et « je laissai le pensionnat du séminaire de Québec, pour celui du révérend John Jackson, ministre de l'Église anglicane, qui tenait alors une excellente école. J'ignorais entièrement alors la langue anglaise, et mon père jugea que, tout en suivant pendant deux années mon cours de philosophie au séminaire de Québec, j'apprendrais plus facilement cette langue dans une maison où on ne se servait que de cet idiome. » Dans Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 600-601 notamment.

³⁴⁵ BanQ, « P386, D445, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (5 mars 1788).

³⁴⁶ Par exemple : « steambeaut » (BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » [2 mars 1814]), « il a résigné » (BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 907-910, lettre de Salaberry à son épouse » [7 septembre 1812]), « on pourra donc dire du staff » (*ibid.*), « Mon cher major [...] *in point of numbers* [...] *such a set of men!* » (BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 549-552, lettre de Chaussegros de Léry à Louis de Salaberry » [19 avril 1798]), « gentleman », « Avant-hier j'ai l'honneur de donner à diner à un *Flag of Truce* » (BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 900-903, lettre de Salaberry à son épouse » [25 août 1812]).

³⁴⁷ Voir BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817). Dans cette lettre, les passages professionnels sont en anglais et les questions personnelles sont en français.

³⁴⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 907-910, lettre de Salaberry à son épouse » (7 septembre 1812).

³⁴⁹ Chaleur-Launay, 337.

et « a achevé avec succès de très bonnes études ; un cours de philosophie, de mathématique et de navigation ; il parle bien l'anglois et le traduit parfaitement³⁵⁰ » ; Aubert de Gaspé, d'après ses *Mémoires*, semble avoir un parcours équivalent³⁵¹. Il reçoit une éducation comparable à celle de ses homologues présents en France. Elle prend sa source dans l'enseignement des lettres classiques (latin et grec³⁵²), de la philosophie, des mathématiques et de la physique³⁵³. Les jeunes nobles, ralliés ou français, suivent également des cours de danse et de musique :

Vous me mandes si j'ai appris la musique, à danser, et à faire des armes j'ai appris tout cela ; la musique pendant huit mois sans avoir beaucoup de voie, la danse il y a au moins trois ans et demi que je l'ai quitté, pour les armes je n'ai appris que deux mois qui a été après mon examen³⁵⁴.

L'érudition qu'ils acquièrent³⁵⁵, ainsi que les compétences liées aux arts, leur permet de se distinguer du reste de la population et constituent en fait les compétences sociales nécessaires pour prouver leur valeur auprès de leurs pairs. Finalement, au même titre que l'anglais, l'ensemble de l'éducation noble permet aux nobles ralliés d'accéder aux places et pensions qu'ils convoitent aussi bien dans l'Empire britannique que français.

L'éducation permet donc la mise en scène de l'individu dans la bonne société et donne parfois lieu à une compétition d'érudition entre nobles ralliés comme le démontre la correspondance entre Hertel et Salaberry³⁵⁶. Leur rivalité, très clairement amicale³⁵⁷, est une belle démonstration des objectifs recherchés et atteints par l'éducation noble : tous deux possèdent de grandes connaissances sur des sujets aussi variés que l'histoire, la littérature, la géographie et la philosophie³⁵⁸. Peut-être pourrait-on aller jusqu'à supposer que leur joute reflète les discussions

³⁵⁰ FR ANOM, 'COL E 77, fonds Chaussegros de Léry, Louis René, fils cadet de Joseph Gaspard, candidat à un emploi d'enseigne de port 1783, fol. 101-103, mémoire envoyé au maréchal de Castrier' (31 octobre 17..).

³⁵¹ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 600-601.

³⁵² BanQ, « P386, D495, Notes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1784 et le 31 décembre 1797).

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ BanQ, « P386, D408, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (1^{er} mars 1771).

³⁵⁵ Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, en particulier, fait preuve d'une très grande érudition. Il a lu Madame de Sévigné, Cervantès, Voltaire, est versé en mythologie grecque et cite Avicenne.

³⁵⁶ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

³⁵⁷ Chaleur-Launay, 327.

³⁵⁸ « Me voilà à l'instant de Sancho Pancàs, non pas gouverneur de l'île de Baataria, mais de la citadelle de Chambly... », « le pauvre Sancho », « comme Candide et Cacambo » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 48-51, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (29 novembre 1813) ; « Sachez que nous sommes ici beaucoup plus déplumés que ne le fut Engerrand par les femmes de chambre de Strigilline » et « du Parnasse d'Albany situé 359 degré plus bas que celui de la Grèce où l'Apollon est nègre, la fontaine d'Hypocrène est comme de l'encre et Pégase cul de

des nobles ralliés lors des fêtes, diners et bals auxquels ils se convient, dans le but d'obtenir une alliance, une place, une pension, *etc.*³⁵⁹

Le vocabulaire employé figure lui aussi parmi les marqueurs de l'érudition noble. Il est un des outils de distinction comme de mise en scène. Les différentes correspondances étudiées regorgent notamment de références religieuses dont l'objectif est de souligner les valeurs de la noblesse ralliée, sa fidélité en particulier³⁶⁰. Les références lettrées sont quant à elle les preuves d'une autre valeur noble, la bonne éducation, au sens large du terme. Il faut comprendre ici la capacité de tenir une conversation enlevée sur de multiples sujets, être intéressant. Cela passe par une grande érudition, la connaissance de codes de politesse parfois très précis et obscurs et de l'éloquence, mais également un charisme prétendument naturel. Tout cela permet au noble d'être « en représentation³⁶¹ ». Il est clair ici que Hertel de Rouville, Salaberry et Aubert de Gaspé, très érudits, Michel Chartier de Lotbinière, charismatique et parfaitement versé dans les codes de la politesse et de l'entregent, sont la preuve que la noblesse ralliée accorde une grande importance à cette valeur et la transmet autant que possible aux plus jeunes générations qui ont elles-mêmes conscience de son importance. François-Joseph Chaussegros de Léry regrette par exemple de ne pas parler anglais, car cela lui aurait été utile pour avancer dans le monde³⁶² ; Gaspard Joseph Chaussegros de Léry cite quant à lui les études classiques de son cadet, Louis-René, comme argument pour obtenir un poste pour son fils dans l'administration britannique³⁶³. On l'a vu, les marques de l'instruction sont aussi une preuve d'appartenance au groupe puisqu'elles sont communes à tous.

Enfin, une dernière marque de l'excellence de l'éducation noble et de sa particularité est le pathos qui ressort de nombreuses lettres écrites par les nobles. On pourra citer en exemple ce

jatte », dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 72-76, lettre de Hertel de Rouville à Mme de Salaberry » (18 décembre 1775) ; « le fameux baume du grand Avicène... » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

³⁵⁹ Les souvenirs d'Aubert de Gaspé, bien que déformés et idéologiquement marqués, semblent aller dans ce sens. Voir notamment Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 70, 74, 76-78, 106, 257-262, 273, 285, 400 et 427.

³⁶⁰ Par exemple : « cette grâce recevrait dans l'Esprit de tous les Canadiens » dans Université McGill, « Collection De Léry MacDonald, MSG 439-7-8, mémoire de Joseph Fleury Deschambault à M. de Sartine » (1777).

³⁶¹ Daniel Roche, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècles* (Paris, Fayard, 1989), 492.

³⁶² BanQ, « P386, D445, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (5 mars 1788).

³⁶³ BanQ, « P386, D495, Notes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1784 et le 31 décembre 1797) ; BanQ, « P386, D496, Extrait du journal de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (entre le 18 décembre 1789 et le 31 décembre 1797).

passage d'un mémoire rédigé pour la veuve Aubert de La Chesnay : « son mari décédé ici le 27 juin dernier, cette malheureuse femme, Monseigneur, est réduite à la situation la plus déplorable [...] elle est si à plaindre que c'est avec la plus vive instance que je sollicite vos bontés en sa faveur³⁶⁴ ». Cet emploi du pathos, afin d'obtenir des pensions et des places, démontre bien que les nobles ralliés suivent des cours d'éloquences qui concourent à leur maintien au sommet de la pyramide sociale et qui permettent de les distinguer à titre individuel ou collectif³⁶⁵. L'éducation noble et la socialisation primaire permettent la transmission « invisible » des valeurs et représentation noble, c'est-à-dire l'habitus du groupe³⁶⁶.

L'éducation noble est donc un mode de représentation dont use la noblesse ralliée pour continuer à exister. Il s'agit ici, plutôt que d'insister sur la capacité du groupe à s'adapter et à s'américaniser, de le rattacher à une tradition ancienne et européenne, synonyme de raffinement et de culture³⁶⁷, qui attire les élites bourgeoises et anglophones qui commencent à s'implanter au Canada après la Cession et qui cherchent à stabiliser et à légitimer leur position sociale³⁶⁸.

Pour la noblesse ralliée, la représentation est à la fois une « refabrication constante et élaborée³⁶⁹ » dans laquelle la continuité tient une place primordiale (que ce soit à travers la mémoire familiale ou l'éducation à la française), mais qui s'adapte tant bien que mal, à la marge, pour rester d'actualité, comme semble en témoigner l'ajout de l'apprentissage de l'anglais et l'intégration des codes iconographiques bourgeois. Enfin, l'objectif de ces différents modes de représentation est l'homogénéisation apparente du groupe et le soutien de sa cohésion par rapport à l'extérieur³⁷⁰.

Conclusion

Pour les nobles ralliés, le plus important est la sauvegarde des apparences, que ce soit à travers une imagerie très codifiée ou par le respect de valeurs dont l'importance n'est pas liée à une croyance,

³⁶⁴ ANOM, « COL E 10, Aubert de la Chesnay, Gilles Ignace Joseph, capitaine au régiment de Pondichéry, 1765/1791, fol. 308-309, mémoire écrit par Suzanne Maldaque, veuve Aubert de la Chesnay » (5 août 1791).

³⁶⁵ Leferme-Falguières, 17.

³⁶⁶ Bourdieu, 21.

³⁶⁷ Voir notamment Stone et Stone, 28 et Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 226-227.

³⁶⁸ Voir notamment Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 326 et Library, « Egerton MS 3491, fol. 199-210, mémoire sur l'enseignement classique rédigé par Fleury à l'attention du prince de Galles » (entre 1770 et 1812).

³⁶⁹ Michel Vovelle et Christian-Marc Bosséno, « Des mentalités aux représentations », *Sociétés & Représentations* 12, 2 (2001), <https://doi.org/10.3917/sr.012.001520>.

³⁷⁰ Leferme-Falguières, 17.

mais à une connaissance de règles communes. Avoir (et connaître) les mêmes valeurs fait partie des stratégies développées par la noblesse ralliée afin de stabiliser le groupe et de renforcer son image tout en assurant son bon fonctionnement. Il s'agit à la fois de présenter l'image d'un groupe fort et homogène au reste du monde, de se reconnaître entre soi par la connaissance de codes communs tout en se distinguant par rapport à ceux qui ne sont pas du sérail. L'imagerie noble, les modes de représentations, poursuivent le même objectif. Dans les deux cas, l'évolution des valeurs et des représentations (deux faces d'une même pièce) connaît la même évolution pendant notre période, celle du changement dans la continuité. À travers une évolution progressive sur les trois générations ralliées qui connaissent l'âge adulte sous le régime britannique entre 1774 et 1815, on peut voir que les nobles ralliés opèrent une réinvention de leurs traditions (que ce soit à travers les valeurs ou les représentations) en redéfinissant le mode de paraître noble afin de les adapter au nouveau contexte tout en donnant l'illusion d'une absence de changement à travers le maintien de cadres (la famille, l'honneur et les honneurs, les portraits, les dénominations, la généalogie, *etc.*) préexistants. S'il est important pour les nobles ralliés de conserver cette image d'ancienneté et d'immuabilité qui constitue un capital symbolique stable et recherché par les nouvelles élites qui s'installent au Canada, permettant au groupe rallié de se distinguer et de légitimer son existence, il n'en demeure pas moins que cette réinvention, cette évolution constante, mais discrète que l'on peut voir à travers l'étude des sources est la preuve de la vitalité du groupe au début du régime britannique.

Chapitre 3 : la culture noble

Comme l'ensemble de la noblesse et, plus généralement, tous les groupes sociaux, la noblesse canadienne ralliée possède une culture particulière qui lui permet de se définir en tant que groupe distinct et de renforcer sa cohésion face au reste de la société. À travers les archives, on peut voir apparaître les différents marqueurs de cette culture (tels que les vêtements, la nourriture et le patrimoine, sujets abordés dans ce chapitre). Dès lors, plusieurs questions se posent. Cette culture de la noblesse ralliée est-elle plus ou moins adaptative ? Est-ce une copie conforme de la culture noble française, ce qui ferait des nobles ralliés non pas des nobles canadiens, mais des nobles français au Canada, comme le proposent notamment Robert Larin et Yves Drolet¹ ? Inclut-elle des marqueurs culturels d'autres groupes et nationalités, en particulier issus de l'Empire britannique ? Et, si c'est le cas, cela la rend-elle moins distincte comme les études de Young le prétendent² ? Enfin, existe-t-il des marqueurs culturels spécifiquement issus de la noblesse canadienne ralliée ?

Pour pouvoir répondre à ces questions, il est important de comprendre le concept qui préside à l'étude des nobles ralliés dans ce chapitre. Je commencerais donc par questionner le terme de culture lui-même à travers les travaux des sociologues et je replacerai cette définition dans le contexte historique de la fin du siècle des Lumières afin d'établir clairement mon cadre de référence.

Pour Clifford Geertz, la culture constitue :

*an ordered system of meaning and of symbols in terms of which social interaction takes place [...]; the framework of beliefs, expressive symbols, and values in terms of which individuals define their world, express their feelings, and make their judgements [...]; culture is the fabric of meaning in terms of which human beings interpret their experience and guide their action*³.

¹ « Trois siècles se sont écoulés entre l'arrivée du premier groupe de nobles et d'agrégés à la noblesse à Québec (les Le Gardeur et Leneuf en 1634) et la dissolution du Conseil armorial de Québec, également composé de nobles et d'agrégés, en 1937. Durant toute cette période, la vallée du Saint-Laurent a compté des personnes se réclamant de la noblesse française. » Dans Drolet et Larin, 214.

² « *Patrician power, it has been argued, was less about wealth than about the exercise of seigneurial, civil, religious, and familial authority. Both in the Beauce and in the suburbs of Montreal, successful landowning depended on sensitive social relations with peasant or factory populations, on the fine print of seigneurial contracts, on the long-term development of timber, water, and human resources, and on the attention to infrastructure [...]. Whatever their rootedness in the community and local institutions, the histories of both families illustrate deliberate and persistent integration with Atlantic and European worlds.* » dans Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 327.

³ Clifford Geertz, *The interpretation of cultures: selected essays* (New York, Basic Books, 1973), 144–145

Il s'agit, à travers la conversion d'interactions et de pratiques sociales⁴ en capital symbolique commun et convertible⁵, de créer une « communauté imaginée⁶ ». La culture est donc en premier lieu un « processus de construction de l'identité collective d'une classe sociale pour une part repérable grâce à l'étude des représentations à travers lesquelles une classe sociale se perçoit et se donne à voir aux autres groupes⁷. » Dans un groupe social, la culture est donc à la fois ce qui rassemble et assure la cohésion interne et ce qui permet la distinction par rapport au reste de la société. Au sens classique du terme, c'est un outil de distinction, en ce sens qu'elle « désigne essentiellement un bagage qui se transmet, s'acquiert et distingue le “cultivé” du “non-cultivé” (alors souvent “populaire”)⁸. » Chez les nobles canadiens, il semble que les marqueurs de culture qui forment leur identité collective découlent de deux éléments. La définition anthropologique, d'une part, « l'ensemble des représentations collectives propres à une société⁹ ». La définition classique (et consciente) d'autre part qui prend en considération la reproduction et l'augmentation d'un « bagage ». C'est ce qui les distingue de la masse populaire et qui constitue « les usages sociaux de la culture¹⁰ », c'est-à-dire les goûts liés à la classe sociale.

La culture noble joue également un rôle unificateur pour un groupe géographiquement éclaté : la « communauté imaginée » créée par une culture commune sans lien direct avec le territoire se maintient alors à travers l'attachement émotionnel et les liens du sang¹¹. Les individus de cet ensemble (surtout les hommes adultes) sont très mobiles, que ce soit à l'échelle

⁴ Il s'agit ici notamment « [des] gestes, [des] croyances, [des] rituels collectifs, [des] savoir-faire, [des] visions du monde, [des] manières d'aimer, de sentir, de souffrir, de percevoir le temps et l'espace... » (Voir Nicolas Offenstadt, Grégory Dufaud et Hervé Mazurel, « Les mots de l'historien, » in *Les Mots de, 1629-5374* [2e édition revue et corrigée]. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009] .31). Les cultures supposent donc un système de représentations et de pratiques (voir Gisèle SAPIRO, « CULTURE – Vue d'ensemble », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 1^{er} juillet 2021. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/culture-vue-d-ensemble/>) et système constitue selon les sociologues un processus de « meaning-making » (voir Lyn Spillman, 'Culture,' ed. George Ritzer et Michael J. Ryan, *The Blackwell Encyclopedia of Sociology* – Malden: Blackwell Pub., 2007 –, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/9781405165518.wbeosc182.pub2.1>).

⁵ « La culture est un capital convertible, de façon inégale, en d'autres types de capitaux, qu'ils soient économiques, sociaux, voir symboliques. » dans Olivier Desouches, « La culture : un bilan sociologique », *Idées économiques et sociales* 175, 1 (2014), <https://doi.org/10.3917/idee.175.0053>, 57

CChristian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt, dirs., *Historiographies : concepts et débats*, Collection Folio. Histoire ; 179-180 (Paris : Gallimard, 2010), 94.

⁷ Offenstadt, Dufaud et Mazurel, "Les mots de l'historien."30

⁸ *Ibid.*, 30

⁹ Nicolas Mariot et Philippe Olivier, « Histoire culturelle en France » dans Delacroix, Dosse, Garcia et Offenstadt, 186.

¹⁰ Vincent Dubois, « CULTURE – Sociologie de la culture », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 1^{er} juillet 2021. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/culture-sociologie-de-la-culture/>

¹¹ Christopher H. Johnson, David Warren Sabean, Simon Teuscher et Francesca Trivellato, dirs. *Transregional and transnational families in Europe and beyond: experiences since the Middle Ages* (New York : Berghahn Books, 2011), 16

intercommunautaire, interrégionale ou internationale¹². Ces pratiques culturelles permettent donc aux nobles canadiens de se distinguer des autres groupes sociaux et de se reconnaître entre eux, quel que soit le lieu où ils se trouvent¹³. Mais quels sont ces marqueurs culturels, ces pratiques et comportements, qui définissent l'individu noble canadien après la Cession ?

« À côté de la propriété et de la consommation des biens matériels, les préférences esthétiques et les pratiques culturelles participent, dans les sociétés modernes, aux rituels d'identification de la vie sociale¹⁴. » Bourdieu parle en premier lieu du goût comme marqueur social ou culturel, ce que les individus apprécient et trouvent bon ou beau. Qu'il s'agisse d'art ou d'alimentation, le goût, bien que présenté par le groupe qui l'adopte comme la démonstration de sa supériorité (intellectuelle, sociale, morale, *etc.*), est avant tout lié au capital financier¹⁵. Chez les nobles, il s'agit donc à la fois de pouvoir se procurer des denrées, des objets, du mobilier, des biens immobiliers, des œuvres d'art afin de prouver à leurs pairs qu'ils ont les capacités financières de les obtenir et les capacités morales de les apprécier afin de se distinguer du reste de la population (on voit ici la double définition de la culture noble évoquée plus haut)¹⁶. L'éducation (et, par extension, les valeurs) constitue un autre marqueur culturel¹⁷. Les valeurs transmises par la parentèle participent à la reproduction symbolique du groupe produisant une identité, un code de conduite, commun et distinct. Enfin, l'imaginaire, les modes d'autoreprésentation (à travers la mise en scène du groupe en général et des individus en particulier) sont un troisième type de marqueur social à travers lequel les nobles canadiens se voient eux-mêmes et se donnent à voir au monde.

En m'appuyant sur ces réflexions, je commencerai par étudier la circulation des denrées et des fournitures au sein de la noblesse ralliée, au Canada et entre les deux empires. J'examinerai ensuite les vêtements nobles et leur évolution au tournant du siècle. Enfin, je travaillerai sur les biens mobiliers et immobiliers de ce groupe.

¹² *Ibid.*, 37.

¹³ « Si les pratiques culturelles sont déterminées par les positions sociales occupées, elles forment en retour un puissant marqueur symbolique de l'occupation de ces positions. », dans Vincent Dubois, « CULTURE — Sociologie de la culture », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 1^{er} novembre 2021. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/culture-sociologie-de-la-culture/>

¹⁴ Coulangeon Philippe, « I. Pratiques culturelles et stratification sociale », dans Philippe Coulangeon éd., *Sociologie des pratiques culturelles*. Paris, La Découverte, « Repères », 2010, 5-10. <https://www.cairn.info/sociologie-des-pratiques-culturelles--9782707164988-page-5.htm>

¹⁵ Bourdieu, VI.

¹⁶ Il s'agit ici autant de distinction (au sens bourdieusien) que d'ostentation, au sens de Veblen, c'est-à-dire que ce sont des dépenses par lesquelles on affirme son rang. Voir Thorstein Veblen et Raymond Aron, *Théorie de la classe de loisir* (Paris, Gallimard, 1978), 68.

¹⁷ Bourdieu, III.

1— La circulation des denrées et des fournitures

« À cause de son caractère universel, l'alimentation peut éclairer bien d'autres aspects d'une communauté historique, qu'il s'agisse de l'économie, de la vie sociale, ou de la culture¹⁸. » Comme le dit encore Donald Fyson, l'alimentation peut être perçue comme « la rencontre de toute une gamme de valeurs et de représentations sociales¹⁹ », son étude au sein de la noblesse canadienne sous le Régime britannique permet de mieux comprendre les valeurs et les représentations de cette dernière. Pierre Bourdieu estime, quant à lui, que l'alimentation constitue un espace de distinction sociale²⁰. À travers la correspondance des nobles (en particulier les colis échangés), le peu de reçus conservés par les nobles ralliés et les souvenirs romancés de Philippe Aubert de Gaspé, j'essaierai donc de dresser un portrait alimentaire de cette classe sociale. Nous appréhenderons ainsi en quoi l'art de se sustenter participe de la distinction et de la réinvention de la noblesse sous le Régime britannique.

Les études sur l'alimentation des élites européennes pendant la période moderne nous permettent de voir que celles-ci ont accès à des produits variés et peu soumis aux contraintes géographiques et météorologiques grâce à des réseaux de distribution complexes officiels ou officieux (et coûteux)²¹. Les élites canadiennes préindustrielles en générale ne font pas exception à la règle²², mais qu'en est-il des nobles canadiens ?

1.1- Entre deux empires : de larges possibilités d'importation

En étudiant les archives des cinq familles principales de cette étude, j'ai pu constater que les nobles canadiens importent des produits venus des empires français et britannique. Ils sont acheminés par les réseaux accrédités (achats réalisés notamment au magasin général²³), mais aussi par les voies officieuses d'un réseau amical et familial qui tisse sa toile à travers les deux empires.

¹⁸ Fyson, « Du pain au madère. L'alimentation à Montréal au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 46, 1 (1992), <https://doi.org/10.7202/305048ar>, 68.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Bourdieu, 437-438.

²¹ Jocelyn Cadorette, « Manger au goût du jour : L'identité alimentaire des élites françaises (XVII^e-XVIII^e siècles) » (Maitrise, Université de Sherbrook, 2012), 56.

²² Fyson, 87.

²³ Le terme « Magasin général » désigne notamment un local où est conservé et exposé une large variété de marchandises. On y trouve de tout, depuis les produits alimentaires jusqu'aux produits manufacturés de consommation.

La correspondance entre Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et son fils aîné ouvre une fenêtre particulièrement large sur ce « trafic » alimentaire qui permet aux nobles d'avoir à leur table des mets rares, variés et luxueux comme le champagne, le café et le rhum²⁴. Alors que les nobles canadiens répètent sans cesse être pauvres²⁵, ils semblent dépenser sans compter pour ces nourritures fines. On voit ici l'opposition dont parle Bourdieu entre les goûts de luxe, qui permettent la distinction, et les goûts de nécessité auxquels doivent se conformer les classes les plus pauvres de la population²⁶.

Cette consommation gastronomique laisse entrevoir également ce que Bourdieu a appelé le « goût modal », c'est-à-dire de ce qui est à la mode. Il en est ainsi du champagne. Bien que la vente en bouteille soit très récente²⁷, c'est à cette époque que sa consommation commence à se répandre parmi les élites²⁸. Le même phénomène s'observe pour le thé²⁹, popularisé par l'arrivée des Britanniques. Comme le démontre Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*³⁰, il n'est pas question d'aimer ce breuvage, mais bien de s'approprier la culture dominante :

Les anciens Canadiens détestaient le thé. Les dames en prenaient quelquefois, comme sudorifique, pendant leurs maladies, donnant la préférence, néanmoins, à une infusion de camomille.

Lorsque la mère de l'auteur, élevée dans les villes, où elle fréquentait la société anglaise, introduisit le thé dans la famille de son beau-père, après son mariage, il y a soixante-dix ans, les vieillards se moquaient d'elle en disant qu'elle prenait cette drogue pour faire l'Anglaise et qu'elle ne devait y trouver aucun goût³¹.

Voir Rae Bruce Fleming, *General stores of Canada: merchants and memories* (Toronto, Lynx Images, 2002), 206 p. ; BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811).

²⁴ BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786) ; BanQ, « P386, D443, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 septembre 1787).

²⁵ Nous y reviendrons plus en détail au chapitre 4 de cette étude.

²⁶ Bourdieu, 437-438.

²⁷ Christophe Bouneau et Michel Figeac, dirs., *Le verre et le vin de la cave à la table du XVII^e siècle à nos jours* (Pessac : Maison des sciences de l'homme d'aquitaine, 2007), 280.

²⁸ « Histoire du Champagne : le succès et les habitudes de consommation », accédé le 13 juin, 2021, <https://maisons-champagne.com/fr/encyclopedies/histoire-du-champagne/premiere-partie-histoire-du-champagne/chapitre-3-le-xviii-siecle/article/le-succes-et-les-habitudes-de-consommation>,

²⁹ « Il était difficile de refuser une offre aussi gracieuse : le thé était, à cette époque, un objet de luxe très rare même chez les riches habitants. » dans Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 544.

³⁰ Il s'agit ici des souvenirs de l'auteur qui sont probablement un peu romancés à la fois par le passage du temps et par ses biais idéologiques.

³¹ Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 587.

On a prétendu que l'usage du thé produit ces affections nerveuses chez les femmes anglaises. Toujours est-il que nos Canadiennes ne se passent guère plus maintenant de leurs chères hystéries que de leurs infusions de feuilles de thé³².

Cependant, on voit à travers les anecdotes de Philippe Aubert de Gaspé que l'influence britannique dans l'alimentation canadienne ne concerne pas que la gastronomie. Sous le régime britannique, les nobles, comme le reste de la population, commencent à consommer des pommes de terre, du sucre en plus grande quantité et du thé. C'est la qualité de ces nouveaux produits qui marque leur différence. Comme Donald Fyson l'avait constaté, toutes les couches de la population consomment du thé et du sucre. Mais alors que les classes les plus populaires se concentrent sur des produits peu onéreux, les élites et ici les nobles, payent un prix plus élevé afin d'obtenir des produits dont la finesse n'a d'égale que la rareté : Ignace Aubert de Gaspé commande par exemple du thé vert et du vin de madère³³.

Les nobles canadiens consomment donc des denrées en provenance de l'Empire français³⁴ comme de l'Empire britannique³⁵ grâce à leurs réseaux personnels. Cette consommation à cheval sur deux empires est une des caractéristiques de la noblesse canadienne qui se réinvente en associant valeurs et pratiques issues de l'ancienne mère patrie comme de la nouvelle. Les nobles sont bien intégrés au système impérial britannique, mais conservent des racines françaises. Le luxe des gourmandises importées leur permet de réaffirmer leur appartenance à l'élite et d'accentuer leur différence de classe.

1.2- L'identité canadienne dans la nourriture

Mais ce réseau sert aussi à envoyer des produits canadiens aux expatriés dans l'Empire français ou britannique. François-Joseph Chaussegros de Léry reçoit notamment, alors qu'il est en France, des produits typiquement canadiens de la part de ses parents (essence d'épinette, sucre et

³² Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 154-155.

³³ BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811).

³⁴ Notamment de la confiture, du sucre blanc, du tamarin, du gingembre et du café [BanQ, « P386, D432, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (27 mai 1785)] ainsi que des vins comme le champagne que Gaspard Joseph Chaussegros de Léry demande à son fils [BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786)] ou encore des épices comme le tamarin, le gingembre et bien sûr du sucre blanc [BanQ, « P386, D443, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 septembre 1787)].

³⁵ Thé, brandy, *etc.*, voir dans BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811).

sirop d'érable, baume du Canada, *etc.*³⁶) pour lui-même et pour des amis. Le sirop d'érable est alors en partie redistribué à des non-Canadiens, car il s'agit à cette époque d'une « curiosité populaire » au sein des élites françaises. À travers l'alimentation (consommation personnelle ou redistribution), c'est l'identité canadienne des nobles émigrés en France qui est réaffirmée, quelle que soit la date à laquelle ils ont quitté le continent nord-américain.

Aubert de Gaspé souligne lui aussi l'importance de la consommation de mets traditionnels canadiens. Il décrit dans le détail de nombreux plats servis chez lui et qu'il estime être typiquement canadien-français³⁷. L'identité canadienne est donc un facteur important de l'identité noble, même quand celle-ci n'a pas émigré, car cela participe à la distinguer des autres élites présentes sur le territoire.

1.3- L'accès aux denrées et aux fournitures : un privilège noble

Cet accès à une alimentation diversifiée issue du Canada et des empires français et anglais permet de constater encore une fois la nature double de l'identité canadienne : atlantique et internationale d'un côté, profondément canadianisée de l'autre. La consommation de ces aliments ne relevant pas de la première nécessité, variée, accessible, quels que soient les aléas climatiques et les bouleversements sociaux nécessite des ressources financières et symboliques dont ne dispose pas le reste de la population. C'est en ce sens que l'accès à ces produits constitue un privilège nobiliaire³⁸.

L'alimentation des nobles canadiens est basée sur « la triade de l'alimentation de base en Occident », c'est-à-dire la viande, le pain et l'alcool³⁹. Mais alors que Donald Fyson a bien montré que la viande était relativement peu présente dans l'alimentation de classes les plus populaires, Philippe Aubert de Gaspé décrit des tables nobles où les produits animaliers sont abondants et

³⁶BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786) BanQ, « P386, D442, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (17 mars 1787) BanQ, « P386, D384, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (17 août 1785).

³⁷ « L'auteur a cru faire plaisir aux gourmets, en leur donnant une description minutieuse de cet ancien pâté canadien, leur conseillant d'en faire l'essai s'ils ne le croient pas sur parole. Les familles nombreuses en faisaient souvent deux, montant à l'assaut du second quelque temps après la démolition du premier. » dans Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 145.

³⁸ Catherine Ferland, « Le nectar et l'ambrosie : la consommation des boissons alcooliques chez l'élite de la Nouvelle-France au xviii^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 4 (2005), 480.

³⁹ Fyson, 70.

variés à l'image de ce que l'on semble trouver chez les élites anglophones de la même période⁴⁰. Dans ces passages de ses *Mémoires* et des notes ajoutées à la fin des *anciens Canadiens*, on peut voir que, sans présumer des repas quotidiens, il est possible pour la famille Aubert de Gaspé d'offrir un petit festin, au pied levé, à des invités imprévus. Bien que l'auteur donne l'impression que c'est sa mère qui cuisine, il est plus que probable que ce soit la cuisinière qui a fait le plus gros du travail⁴¹, s'attribuer les travaux des domestiques étant une pratique courante. Seuls certains mets ont peut-être été réellement préparés par la maîtresse de maison, le plat d'œufs à la tripe en particulier, qu'elle indique clairement avoir préparé ce qui n'est pas le cas du reste.

Le menu du repas était composé d'un excellent potage (la soupe était alors de rigueur, tant pour le dîner que pour le souper), d'un pâté froid, appelé pâté de Pâques, servi, à cause de son immense volume, sur une planche recouverte d'une serviette ou petite nappe blanche, suivant ses proportions. Ce pâté, qu'aurait envié Brillat-Savarin, était composé d'une dinde, de deux poulets, de deux perdrix, de deux pigeons, du râble et des cuisses de deux lièvres : le tout recouvert de bardes de lard gras. Le godiveau de viandes hachées, sur lequel reposaient, sur un lit épais et mollet, ces richesses gastronomiques, et qui en couvrait aussi la partie supérieure, était le produit de deux jambons de cet animal que le juif méprise, mais que le chrétien traite avec plus d'égards. De gros oignons, introduits çà et là, et de fines épices, complétaient le tout. Mais un point très important en était la cuisson, d'ailleurs assez difficile ; car, si le géant crevait, il perdait alors cinquante pour cent de son acabit. Pour prévenir un événement aussi déplorable, la croûte du dessous, qui recouvrait encore de trois pouces les flancs du monstre culinaire, n'avait pas moins d'un pouce d'épaisseur. Cette croûte même, imprégnée du jus de toutes ces viandes, était une partie délicieuse de ce mets unique.

Des poulets et des perdrix rôtis, recouverts de doubles bardes de lard, des pieds de cochon à la Sainte-Menehould, un civet bien différent de celui dont un hôtelier espagnol régala jadis l'infortuné Gil Blas, furent en outre les autres mets que l'hospitalité du seigneur de Beaumont put offrir à ses amis⁴².

Soyez sans inquiétude, mes frères, dit [la mère d'Aubert de Gaspé] ; quoique ce soit un jour maigre vous n'en aurez pas moins un bon souper. D'abord, ajouta-t-elle en contant sur ses doigts, une soupe blanche au ris, navets, carottes et fines herbes, un pâté de morue sèche à l'huile d'olive, un plat de notre délicieuse truite du lac de Trois-Saumons à la sauce-robert, et pour couronner le souper, devinez... un plat d'œufs à la tripe dont je prépare la sauce moi-même, car il n'y a que moi, frère Alexis, qui sache lui donner le degré de perfection que

⁴⁰ *Ibid.*, 85.

⁴¹ L'auteur dit d'ailleurs « Ma mère, comme beaucoup de personnes, avait le faible de croire qu'elle faisait tout mieux que les autres, oubliant que c'était à notre mulâtresse Lisette, parfaite cuisinière, qu'elle devait la science culinaire dont elle se piquait. » dans Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 86.

⁴² Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 113.

requiert cet excellent plat, ainsi, frère Marc, qu'à la sauce d'une fricassée de poulets⁴³.

Mais revenons aux mets de ce dîner, qu'un Horace ou un Boileau devrait célébrer. Premier service : à un bout de la table, une tête de veau bouillie qui grinçait des dents et tirait la langue. Au côté opposé, une épaule de veau bouillie. Au milieu de quatre plats, savoir : une blanquette de l'eau, un ragoût de la fressure du même animal, une fraise de veau et des tranches de veau rôties. Enfin, pour couronner le premier service, une coupe au riz dont icelle tête avait fourni le bouillon. [...]

Deuxième service : une immense longe de veau à la tête de la table et un fricandeau du même animal au côté opposé. Nous crûmes en être quittes cette fois, mais point du tout, la servante mit encore sur la table une marinade de pieds de veau et des côtelettes de veau apprêtées au beurre et à la mie de pain⁴⁴.

On peut voir ici que, même dans les familles ralliées qui se présentent comme peu fortunées, on trouve de la viande, non seulement en abondance et en suffisamment grande quantité pour faire face aux festivités imprévues, mais également des pièces nobles (et donc chères). Cela n'empêche cependant pas la mère d'Aubert de Gaspé de servir également des abats (bien moins chères), justifiés par la qualité toute particulière et l'aspect traditionnel du plat. Il est aussi possible que ce souvenir de l'auteur soit inventé ou en tout cas que ce ne soit pas sa mère qui ait servi ce plat et qu'il serve surtout à honorer les « Anciens Canadiens » et leurs traditions.

Il en va de même pour l'alcool, que les nobles font importer : le vin, fortifié ou pas, les eaux-de-vie et les alcools forts qu'on trouve chez eux ne sont plus réservés à améliorer le quotidien, mais indiquent que la noblesse est une élite urbaine, car c'est en ville que ces produits sont les plus accessibles⁴⁵. Dans la famille Chaussegros de Léry, le champagne et le rhum traversent régulièrement les frontières impériales grâce à François-Joseph⁴⁶ ; Ignace Aubert de Gaspé commande de son côté du madère au magasin général⁴⁷. Quant à son fils, il ne semble pas y avoir

⁴³ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 86.

⁴⁴ *Ibid.*, 340-342.

⁴⁵ Fyson, 69-70.

⁴⁶ BanQ, « P386, D443, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 septembre 1787) ; BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786) ; BanQ, « P386, D442, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (17 mars 1787).

⁴⁷ BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811).

un seul repas dont il se souviennent où il n'y a pas des quantités importantes de vin (y compris du champagne), une sorte de vin fortifié et des digestifs importés⁴⁸.

On peut voir à travers la correspondance des frères Chaussegros de Léry que leur réseau inter empire leur permet de se procurer des denrées et, surtout, des fournitures, alors même que la guerre fait rage et qu'il devient de plus en plus difficile de les obtenir par ailleurs⁴⁹.

Les nobles sont donc suffisamment fortunés pour se procurer ces produits, et suffisamment éduqués pour les connaître⁵⁰. Mais leur statut d'élite sous-entend aussi qu'ils ont les moyens de les chercher, qu'ils bénéficient eux-mêmes de temps libre ou qu'ils disposent d'un personnel dédié⁵¹. Enfin, ce privilège alimentaire n'est pas seulement accessible à la maisonnée. Il permet d'afficher l'habitus noble auprès des invités lors d'occasions mondaines telles que les dîners⁵². Ces marchandises rares (qu'elles soient alimentaires ou non) sont donc une autre marque de distinction. La noblesse, par sa capacité à les obtenir en toute circonstance, confirme son statut d'élite et entre en concurrence avec les autres classes supérieures canadiennes.

En parallèle, l'emploi du réseau familial, particulièrement fort et étendu géographiquement, permet aussi à la noblesse de se distinguer des autres élites et de démontrer encore une fois l'importance et l'utilité des valeurs familiales au sein du groupe social. C'est particulièrement visible quand on se penche sur leurs habitudes cynégétiques. Comme beaucoup de Canadiens⁵³, Philippe Aubert de Gaspé⁵⁴, Louis de Salaberry et Antoine Louis Juchereau Duchesnay⁵⁵ chassent. Mais il s'agit pour eux d'une expérience sociale, d'un loisir entre amis, avant d'être un moyen de se procurer de la viande⁵⁶ ; on peut s'en apercevoir en lisant le chapitre sept des *Mémoires* d'Aubert

⁴⁸ Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 387 et Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 79, 262, 427 et 475.

⁴⁹ BanQ, « P386, D520, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (30 novembre 1793).

⁵⁰ Il s'agit ici d'une éducation d'ordre social qui se fait à travers la connaissance d'autres nobles (dîners mondains, bals, etc.) et la possibilité de voyager.

⁵¹ Personnel qui, par ailleurs, cuisine ces produits et leur confère donc une variété que les classes populaires ne peuvent bénéficier notamment, car elles travaillent toute la journée.

⁵² Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 340-343 ; et BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 555-558, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (21 novembre 1798).

⁵³ En Nouvelle-France, la chasse n'était pas un privilège noble. Voir notamment Paul-Louis Martin, *Histoire de la chasse au Québec* (Montréal, Boreal Express, 1980), 20.

⁵⁴ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, voir notamment 361, 445 et 523.

⁵⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817)

⁵⁶ Yvon Desloges, Musée virtuel de la Nouvelle-France, « Vie quotidienne, alimentation », consulté le 20 septembre 2020. <https://www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/vie-quotidienne/alimentation/>

de Gaspé⁵⁷, mais également une des lettres de Juchereau Duchesnay à Salaberry dans laquelle il demande à son destinataire de lui rapporter une ceinture oubliée suite à leur dernière partie de chasse⁵⁸. Pour la noblesse ralliée, cette pratique sociale et « sportive » de la chasse est étroitement liée à ses racines puisque considérée comme un « repos et exercice guerrier⁵⁹ ». Mais elle est aussi très présente dans son quotidien. En effet, loisir très prisé des élites britanniques, la chasse sportive se développe (d'abord dans la forme présentée par Aubert de Gaspé) avec le Régime britannique. Le bénéfice de cette chasse n'est pas tant le gibier (bien qu'il garnisse la table des chasseurs renforçant l'aspect social de l'activité par un repas festif⁶⁰), mais plutôt les preuves de valeur guerrière et la consolidation d'un réseau élitare transnational.

La correspondance des Chaussegros de Léry est particulièrement évocatrice des habitudes alimentaires propres à la noblesse canadienne. Malgré la distance, les différents membres de la famille profitent de leur appartenance à deux empires différents pour mettre en place une sorte de trafic de denrées, non seulement entre les membres de la famille, mais également pour fournir leur large réseau. Les parents de François Joseph, nous l'avons vu, lui envoient régulièrement des produits typiquement canadiens, pour son plus grand plaisir⁶¹. En retour, il leur expédie des produits rares au Canada, chers, originaires de terres lointaines voire d'un autre empire. Au vu des quantités de denrées qui se croisent, il est clair qu'elles ne sont pas destinées à la seule consommation personnelle, ce que confirment d'ailleurs le passage suivant : « le capitaine Laforce m'a fait remettre les différentes caisses et barils tous à [*passage illisible*] qu'à celle de Madame de Repentigny⁶² » ou encore celui-ci (bien qu'il fasse référence à un remède plutôt qu'à de la nourriture) : « j'ai trouvé six bouteilles de baume de cassé et qui n'ont pu servir, M. Duquesnel n'en n'a pas moins reçu ce qui lui revient⁶³ ». De plus, le fait que François-Joseph finisse par envoyer du champagne, alors qu'il avait dit à ses parents qu'il lui était impossible d'en obtenir (« je ne vois

⁵⁷ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 212-243.

⁵⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817)

⁵⁹ Martin, 24.

⁶⁰ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 459-460.

⁶¹ BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786) BanQ, « P386, D442, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (17 mars 1787) BanQ, « P386, D384, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (17 août 1785).

⁶² BanQ, « P386, D435, lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à madame Chaussegros de Léry, sa mère » (6 février 1786).

⁶³ BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786).

pas cette année la possibilité de vous envoyer le vin champagne que vous désirez⁶⁴ »), ou qu'il trouve le temps de faire avancer sa carrière tout en acquérant du rhum⁶⁵ et en redistribuant, lors de visites, les denrées que ses parents lui envoient pour leurs amis donne la mesure du capital temps que les nobles peuvent investir dans des activités non rémunératrices à court terme (bien que cela favorise l'entretien du réseau qui, lui, est une source non négligeable de capitaux symboliques, mais également économiques)⁶⁶.

Que ce soit à travers les parties de chasse entre amis, les repas festifs ou l'échange de produits rares au sein du réseau, les nobles canadiens se démarquent par leur rapport à la nourriture qui n'est plus seulement fonctionnaliste (les goûts nobles ne sont plus des « goûts de nécessité » parfois améliorés)⁶⁷. Dès lors aux fonctions de loisir, de sociabilité, d'ostentation typique de la noblesse vient s'ajouter celle de ciment du réseau visant à favoriser « l'entre-soi » élitaire. Finalement, ce qui différencie la noblesse canadienne en tant que groupe, c'est la conjonction de tous ces facteurs. Elle chasse, pour le loisir avant tout, sur un territoire où le reste de la population eurodescendante s'adonne à cette activité pour « améliorer le quotidien⁶⁸ ». Grâce à son réseau et à sa fortune, elle dispose facilement de produits venus des quatre coins du monde sans se soucier ni de la légalité d'un tel trafic ni du temps investi pour les obtenir. Enfin, bien que l'hospitalité soit commune à l'ensemble de la société canadienne, le partage régulier de repas dispendieux entre les membres de l'élite, favorisant l'entre-soi et, par là même, la reproduction du groupe, donne à cette sociabilité de bouche une couleur spécifiquement aristocratique. Au même moment la bourgeoisie montante, elle, se démarque par son austérité et le peu de temps qu'elle consacre aux loisirs⁶⁹.

⁶⁴ BanQ, « P386, D436, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (16 février 1786).

⁶⁵ BanQ, « P386, D443, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 septembre 1787).

⁶⁶ On peut cependant argumenter que l'échange de cadeaux (notamment des produits rares) produit des bénéfices symboliques parfois importants.

⁶⁷ Ferland, 480.

⁶⁸ Martin, 20.

⁶⁹ Daniel Roche, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)* (Paris, Fayard, 1997), 264.

2— Les vêtements et les uniformes

Tout comme l'alimentation, « l'habillement peut servir de prisme à l'étude de [des] différences de fortune, de mode de vie et de distinctions » au sein d'une société⁷⁰. Selon Simon Surreaux, qui étudie les maréchaux en tant que groupe social dans la France du XVIII^e siècle, « La garde-robe est [également] une manifestation de la force symbolique et de la dignité » qui donne à voir « le système particulier du paraître nobiliaire »⁷¹. Les vêtements permettent donc de mieux comprendre le niveau de distinction d'un groupe social, mais aussi son degré d'intégration à la société dans laquelle il évolue ainsi que les valeurs qui lui sont propres. Au sein de la noblesse canadienne, l'habillement, surtout chez les hommes, est un témoin de son adaptation aux changements sociaux qui traversent l'ensemble du pourtour atlantique au tournant du XIX^e siècle, mais également de son processus de « britannisation » et de « canadianisation ». Enfin, il s'agit, surtout au travers de l'uniforme, d'une incarnation des valeurs et des traditions du groupe.

2.1- La mode et la noblesse après la Cession : l'importance de s'intégrer visuellement

Le tournant du XVIII^e siècle et les révolutions atlantiques provoquent de grands changements sociaux et culturels en occident et la vêtue n'y fait pas exception. Alors que la structure de l'habillement n'avait quasiment pas changé tout au long du XVIII^e siècle, on assiste à partir des années 1780 à un changement drastique dans la mode masculine. Jusqu'à présent l'ensemble du monde européen portait « l'habit à la française », c'est-à-dire un costume trois-pièces composé d'un gilet, d'une culotte et d'une veste. Tous les hommes le portent. Ce qui différencie l'élite du reste de la population, ce sont les couleurs éclatantes, la qualité du tissu et de l'ouvrage ainsi que les accessoires. Pour compléter cet habit, les nobles se coiffent d'une perruque, dont la forme et la couleur varient en fonction des modes⁷². À la fin du XVIII^e siècle, cependant, la mode londonienne, plus sobre et plus sombre, privilégiant le confort, la simplicité et la fonctionnalité, commence à se répandre, car l'« habit à la française », désormais associé à la féminité et à la

⁷⁰ Simon Surreaux, « La distinction d'une élite sociale par l'habit au siècle des Lumières. Les maréchaux de France et leur garde-robe », *Apparence(s)*, 4 (2012), <https://doi.org/10.4000/apparences.1217>, 3.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Jean Claude Bologne, *Histoire de la coquetterie masculine* (Paris, Perrin, 2011), 202-208.

décadence de l'aristocratie, est tourné en ridicule. L'engouement marqué de la France révolutionnaire pour cette nouvelle élégance va se propager peu à peu à tout l'occident⁷³.

L'habit sombre devient au fil du XIX^e siècle la marque de l'autorité et de la domination masculine dans une société de plus en plus genrée, car il reflète « l'impersonnalité de l'expertise⁷⁴ ». L'illustration des attributs de la noblesse est désormais dévolue aux femmes et aux enfants (leur vêtue se différencie désormais de celle des adultes⁷⁵) dont les vêtements élaborés et colorés sont la vitrine de la prospérité du maître de maison au même titre que les uniformes des domestiques⁷⁶.



Figure 9 - Couple canadien, deuxième moitié du XVIII^e siècle⁷⁷

⁷³ En raison d'une « suprématie du goût français » qui apparaît pendant le XVIII^e siècle et que la Révolution ne déboulonne pas (voir Cullen, Oriole. « Eighteenth-Century European Dress. » dans Anonyme, *Heilbrunn Timeline of Art History* – New York, The Metropolitan Museum of Art, 2000 – . <http://www.metmuseum.org/toah/>, et Jan Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700–1867 », dans *Fashion, A Canadian Perspective*, Alexandra Palmer, dir. [Toronto: University of Toronto Press, 2004], 76).

⁷⁴ John Harvey et Michael Flay, 'Men in Black', *The Cambridge quarterly*. 26, 3 (1997), 9.

⁷⁵ Louise Gagnon, *L'apparition des modes enfantines au Québec* (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992), 61.

⁷⁶ Jan Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700–1867 », dans Alexandra Palmer, *Fashion a Canadian perspective* (Toronto: University of Toronto Press, 2004), 1 online ressource (x, 382 p., [8] p. de plates) : illustrations (certaines en coul.) 79.

⁷⁷ Archives de la Ville de Montréal, *Fonds BM7, couple canadien*, deuxième moitié du XVIII^e siècle. Domaine public.

Mais qu'en est-il du Canada ? Sous le régime français, on porte une variante plus sombre de l'habit à la française⁷⁸ et, comme en Europe, les nobles se différencient du reste de la population par des habillements colorés et de meilleures qualités⁷⁹. La **figure 9** donne une idée de la mode canadienne à la fin du régime français. Du début du régime britannique jusqu'à 1786, comme l'atteste le portrait de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière⁸⁰, l'habit à la française est toujours d'actualité. Le changement va être rapide ! Si les élites canadiennes s'insurgent en 1779 quand l'association du barreau rend l'habit noir obligatoire⁸¹, l'iconographie témoigne de son port généralisé par tous les nobles canadiens à l'orée du XIX^e siècle⁸². Les portraits de la noblesse ralliée regroupés dans **l'annexe 2** permettent de compter au moins onze habits à l'anglaise⁸³.

Il est intéressant de se demander quelles raisons incitent les nobles canadiens à adopter une toilette résolument britannique, qui assume de tourner le stylisme français en ridicule. Il y a bien entendu un effet de mode, soutenu par l'arrivée, après la Révolution française, d'émigrés nobles aux cheveux désormais courts et naturels et portant la redingote⁸⁴. Mais il me semble, en accord avec la théorie de Jan Noël⁸⁵, que l'explication de Philippe Aubert de Gaspé, selon laquelle les Canadiens étaient mal vus au début du régime britannique (« *French and bad subjects*⁸⁶ ») est une des raisons qui président à l'adoption de cette mode par la noblesse.

Il y a une volonté de s'intégrer au régime qui passe par l'abandon d'un style vestimentaire qui les rattache résolument au Régime français. Cette britannisation de la vêtue s'accompagne d'une critique de l'ancien habit et des valeurs qu'il véhicule. Quand Gaspard-Joseph dit à son fils aîné « il n'est pas besoin d'une belle garde-robe, les hommes étant mis icy dans la plus grande simplicité, le luxe n'étant que pour certaines femmes⁸⁷ », il semble évident qu'il adhère à la théorie selon laquelle la garde-robe des nobles français serait l'un des signes de leur décadence. Force est de constater cependant que l'adoption de l'habit à l'anglaise est aussi générationnelle. À l'instar de

⁷⁸ Suzanne Gousse et André Gousse, *Lexique illustré du costume en Nouvelle-France, 1740-1760* (Chambly, Fleur de Lyse, 1995), 21.

⁷⁹ Voir notamment Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 557-558.

⁸⁰ Robert Derome, « L'unique tableau signé par de Heer », consulté le 20 septembre 2020. <http://rd.uqam.ca/Heer/Heer.html>

⁸¹ Jan Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700–1867 », 68.

⁸² Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

⁸³ Plus si l'on compte les différentes variantes de certains tableaux.

⁸⁴ Il s'agit de l'élément principal de l'habit à l'anglaise.

⁸⁵ Jan Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700–1867 », 70.

⁸⁶ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 11.

⁸⁷ BanQ, « P386, D378, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur » (7 janvier 1784).

Ignace-Michel de Salaberry, les nobles ayant longtemps vécu sous le régime français n'adoptent pas cette façon de s'habiller. Ce dernier conserve d'ailleurs ses plus beaux habits de cours et les arbore pour faire honneur au duc de Richmond⁸⁸. Mais que ce soit Louis-René Chaussegros de Léry, son frère Charles-Etienne, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, Gabriel Elzéar Taschereau ou Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, tous portent un habit noir⁸⁹.

Si la majeure partie de la gent noble masculine se conforme aux nouveaux usages vestimentaires (quel que soit le régime sous lequel ils sont nés, qu'ils aient ou non porté l'habit à la française), les plus âgés semblent, eux, peu enclins à se conformer à ces innovations. Ainsi, d'après les tableaux de l'**annexe 2**, l'abandon de la perruque ne concerne que les plus jeunes. Alors que Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, Gabriel Elzéar Taschereau, Louis René Chaussegros de Léry et René Ovide Hertel de Rouville portent perruque blanche et redingote sombre, Antoine Louis Juchereau Duchesnay, Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville, Pierre Ignace Aubert de Gaspé, Philippe Joseph Aubert de Gaspé et Charles Etienne Chaussegros de Léry ont clairement abandonné cet accessoire et leurs cheveux sont courts. En étudiant les portraits de la noblesse ralliée, on peut donc facilement voir les différents stades du processus d'assimilation :

- la première génération qui n'a pas adopté la mode britannique ou, a minima, n'a pas jugé utile de se faire représenter selon les nouvelles normes vestimentaires⁹⁰ ;
- la génération « intermédiaire », qui a vécu suffisamment longtemps sous le régime français pour avoir porté l'habit à la française, mais qui a investi dans une nouvelle garde-robe plus adaptée à la poursuite d'une carrière sous administration britannique (et qui s'est fait représenter portant les habits ad hoc)⁹¹ ;
- Enfin, la génération d'adultes n'ayant connu que le régime britannique (sous lequel certains d'entre eux sont nés) et qui s'est toujours vêtu à l'anglaise⁹².

⁸⁸ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 557-558. Le duc de Richmond auquel l'auteur fait référence à Charles Lennox, duc de Richmond (1764-1819), et très brièvement gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique. Voir George F. G. Stanley, « LENNOX, CHARLES, 4e duc de RICHMOND et LENNOX », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 13 nov. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/lennox_charles_richmond_5F.html.

⁸⁹ Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

⁹⁰ Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, Michel Chartier de Lotbinière et Antoine Juchereau Duchesnay.

⁹¹ Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, Gabriel Elzéar Taschereau, Louis René Chaussegros de Léry et René Ovide Hertel de Rouville.

⁹² Antoine Louis Juchereau Duchesnay, Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville, Pierre Ignace Aubert de Gaspé, Philippe Joseph Aubert de Gaspé et Charles Etienne Chaussegros de Léry.

Malgré tout, et bien que cela démontre la volonté d'adaptation de la noblesse ralliée (surtout au sein de la génération « intermédiaire »), il convient de nuancer le lien exclusif avec l'Empire britannique puisqu'en Europe aussi (et notamment dans la France postrévolutionnaire) cette mode se diffuse également. Pour la génération « intermédiaire », il semble s'agir d'un choix politique qui témoigne face au monde de son allégeance britannique, puisque la redingote apparaît dans l'iconographie canadienne avant sa diffusion en France. Mais chez les nobles les plus jeunes, l'adoption d'une mode commune aux élites occidentales, d'un style transnational, prend le pas sur la notion de ralliement (évident pour ceux qui n'ont jamais rien connu d'autre⁹³) inculquée par leurs parents de la génération « intermédiaire ».

De leur côté, cependant, les femmes continuent de revêtir les robes luxueuses en vogue sous le régime français. Bien qu'il y ait quelques variations à cette époque, il n'y a pas à proprement parler de révolution de la mode féminine comme c'est le cas pour les vêtements masculins et ceux des enfants (en particulier les garçons). Les femmes de la noblesse ralliée continuent de porter des vêtements aux couleurs variées et aux matériaux raffinés. De plus, elles ont souvent une garde-robe abondante. Louise Madeleine Chaussegros de Léry, par exemple, possède au moins trois coiffes d'intérieur. À la pointe de la mode en France dans les années 1770-1780⁹⁴ les deux premières, aux détails très élaborés, sont en soie (une turquoise et une mauve)⁹⁵. De couleur blanche, la troisième qui figure sur son portrait est cousue dans un tissu inconnu (mais sa ressemblance avec les deux autres laisse supposer qu'elle est en soie)⁹⁶. Marie Anne Hervieux, épouse Hertel de Rouville, possède au moins une coiffe du même type d'après son portrait⁹⁷. Les portraits de Marie Anne Fleury de la Gorgendière, Marie Catherine Fleury Deschambault, Louise Martel de Brouague, Catherine Chaussegros de Léry, Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville et Charlotte Hermine Louise Catherine de Salaberry illustrent le luxe des toilettes féminines des nobles ralliées⁹⁸ ainsi que leurs

⁹³ Frank Murray Greenwood, *Legacies of fear: law and politics in Quebec in the era of the French Revolution* (Toronto, University of Toronto Press, 1993), 54.

⁹⁴ Aileen Ribeiro, *A visual history of costume: the eighteenth century* (New York, Drama Book Publishers, 1983), images 104 et 110; Aileen Ribeiro, *Dress and morality* (Oxford, Berg, 2003), 57.

⁹⁵ McCord, M987.32.1 — *Coiffe d'intérieur turquoise ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry*; McCord, M987.32.2 — *Coiffe d'intérieur mauve ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry*,

⁹⁶ Voir le portrait de Louise Madeleine Chaussegros de Léry en Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

⁹⁷ Voir le portrait de Marie Anne Hervieux dans *ibid.*

⁹⁸ Voir les portraits de Marie Anne Fleury de la Gorgendière, Marie Catherine Fleury Deschambault, Louise Martel de Brouague, Catherine Chaussegros de Léry, Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville et Charlotte Hermine Louise Catherine de Salaberry dans *ibid.*

testaments, Marie Claire Fleury de la Gorgendière⁹⁹ et de Marie-Élisabeth Fleury de Choiseul-Meuse (« mes deux anneaux garnis de brillants [...] ma bague portant chiffres en brillants [...] ma garde-robe, linge de corps et mes dentelles¹⁰⁰ »), lèguent notamment de grandes quantités de linge et des bijoux à leurs filles et leurs nièces. En étudiant de plus près les portraits de femmes de la noblesse ralliée, on voit que l'évolution principale dans leur façon de s'apprêter après la Cession consiste surtout en l'abandon de la perruque¹⁰¹. Les souvenirs d'Aubert de Gaspé confirment que la vêtue des garçons se différencie désormais de celle de leurs pères, comme en Grande-Bretagne.

On entoura le petit Anglais, comme les dames françaises le proclamèrent à cause de son costume qu'elles admirèrent beaucoup, et qui contrastait avec celui des enfants français. En effet les derniers étaient vêtus comme de petits marquis : habit traînant sur les talons, culottes courtes avec boucles au-dessous du genou, bas de soie, souliers avec larges boucles d'or ou d'argent, queue énorme entourée de ruban, et cheveux poudrés.

Le costume du petit Anglais, au contraire, était semblable à celui des matelots de la marine royale britannique : gilet, veste et pantalon bleu, bas de coton blanc, escarpins noués sur le coup de pied, avec un ruban noir, chemise ouverte au col à la Byron, et cheveux ras sans poudre¹⁰².

On le voit dans ce passage : sous le régime français, très rapidement, les petits nobles sont habillés comme une version miniature de leurs parents :

Les enfants riches seront [...] des répliques de leurs parents. Le petit garçon âgé de plus de cinq ans aura abandonné le corps à baleine et la jaquette et aura adopté l'habit français (justaucorps, veste et culotte) avec des chemises à jabot, des bas fins et un chapeau¹⁰³.

Sous le régime britannique se développe une mode enfantine différenciée¹⁰⁴. Comme ceux des femmes, ce sont des vêtements luxueux et élaborés, marqueurs de distinction et d'affirmation sociale au même titre que ceux qui paraient leurs pères avant la Cession. Le costume « semblable à celui des matelots de la marine royale britannique » que décrit Aubert de Gaspé, aussi appelé « costume à la matelot¹⁰⁵ » est en fait un *skeleton suit*, vêtement de plus en plus porté par les

⁹⁹ On note plusieurs bijoux précieux et de nombreux vêtements qu'elle lègue à sa fille, Marie Taschereau. Voir BAC, « MG 18-H 17, R7375-0-1-F, testament de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière » (10 juillet 1790)

¹⁰⁰ BanQ, « P1000, S3, D726, Testament de Marie-Élisabeth Fleury de Choiseul-Meuse » (31 décembre 1796)

¹⁰¹ Voir les portraits de Marie Fleury Deschambault, Louise Madeleine Chaussegros de Léry, Louise-Élisabeth Marcoux et Marie Anne Hervieux Hertel de Rouville en Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

¹⁰² Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 118-119.

¹⁰³ Gousse et Gousse, 46.

¹⁰⁴ Gagnon, 61.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 55.

petits Anglais à la fin du XVIII^e siècle et qui commence à se répandre partout en occident, en particulier dans les colonies britanniques. *The Fairchild Dictionary of Fashion* le décrit de la façon suivante : « *a boy's suit worn from 1790 to 1830, consisting of a short, tight jacket and ankle-length trousers buttoned to the jacket at the waist*¹⁰⁶ ». La **figure 10** ci-dessous donne une bonne idée de ce à quoi il ressemblait. À l'inverse, on peut voir grâce à la **figure 11** ce à quoi ressemblaient les enfants « vêtus comme des petits marquis » dont parle Aubert de Gaspé. Bien que la mode du « costume en matelot » ait commencé à traverser la Manche, la plupart des enfants, même dans la noblesse, continuent à porter une forme d'habit à la française tel que celui que l'écrivain décrit ou celui représenté sur la **figure 11** et qui date de 1772. La description de Xavier Roch Tarieu de Lanaudière par son neveu est contemporaine du portrait puisque Xavier Roch Tarieu de Lanaudière est né en 1771. Il semble que la mode enfantine des costumes de matelot se propage plus vite au Canada qu'en France où les premières images connues datent de la Révolution française¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Charlotte Mankey Calasibetta et Phyllis G. Tortora, *The Fairchild dictionary of fashion*, 3rd ed. (New York, Fairchild Publications, 2003), 420.

¹⁰⁷ Anne Sanciaud-Azanza, « L'évolution du costume enfantin au XVIII^e siècle : un enjeu politique et social », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* (1999), https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1999_num_46_4_1992, 771.



Figure 10 - Boy's skeleton suit, Ireland, 1789–1792, Stormont ground printed with pinned roller on cotton tabby¹⁰⁸

¹⁰⁸ Royal Ontario Museum, Patricia Harris Gallery of Textiles & Costume, photo de Daderot, *Boy's skeleton suit, Ireland, Stormont ground printed with pinned roller on cotton tabb*, 1789–1792 (2011). Creative Commons CC0 1.0 Universal. Domaine public.



Figure 11 - Portrait du poète André-Marie Chénier (1762-1794) âgé de dix ans¹⁰⁹

Cependant, Aubert de Gaspé le relève, son oncle est surnommé « le petit Anglais » pour une bonne raison : la mode enfantine qui se développe au Canada paraît typiquement britannique puisque leurs parents auraient tout aussi bien pu continuer à leur faire porter « l'habit à la française ». Les vêtements des enfants ralliés semblent donc avoir la double fonction de mettre en lumière la réussite de leur père, mais également de souligner son intégration à l'Empire britannique.

En dépit de l'uniformisation de l'habit des hommes adultes, la fonction de représentation des vêtements est toujours très présente. Ils continuent de véhiculer les valeurs auxquelles les nobles canadiens adhèrent au XIX^e siècle puisqu'ils leur permettent d'affirmer leur loyauté à l'Empire britannique, tout en manifestant l'importance qu'ils accordent à l'autorité masculine. En parallèle, la mode féminine continue d'être le vecteur des valeurs nobles traditionnelles, telles que l'absence du travail manuel¹¹⁰ et l'accumulation des richesses¹¹¹.

¹⁰⁹ [Photo (C) RMN-Grand Palais/Benoît Touchard] Jacques-Nicolas ou Pierre-Michel Cazes, *Portrait du poète André-Marie Chénier (1762-1794) âgé de 10 ans*, 1773. Carcassonne, Musée des Beaux-Arts. Reproduit avec la permission du Musée de beaux-Arts de Carcassonne.

¹¹⁰ À travers des robes complexes qui empêchent clairement de se déplacer avec aisance et donc de travailler.

¹¹¹ On dépense tout dans de nombreuses et luxueuses toilettes comme on peut le voir notamment dans BanQ, « P386, D378, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur » (7 janvier 1784); BAC, « MG 18-H 44, comptes et achats d'Ignace Aubert de Gaspé pour l'achat de

2.2- L'importance de l'uniforme

Les hommes de la noblesse accordent beaucoup d'importance à l'uniforme, qu'il soit officiel (l'uniforme militaire) ou officieux (l'habit). Vitrine de leurs valeurs, « carte d'identité de classe », il est donc porté en toute circonstance et s'affiche, autant que possible, comme en attestent les cinq portraits de ralliés en uniformes (dont deux liés à l'armée britannique)¹¹². C'est pour cette raison que Hertel de Rouville, pendant la guerre d'Indépendance américaine, tient à en créer un pour les officiers des Volontaires canadiens¹¹³. Dans les lettres adressées à Vassal de Monviel, l'uniforme décrit ressemble beaucoup à celui de l'armée régulière britannique dont il partage notamment la couleur rouge¹¹⁴. L'uniforme que porte Michel Louis Juchereau Duchesnay dans le portrait 21 de l'**annexe 2** est celui des officiers de l'armée britannique et qu'on peut voir reproduit dans la **figure 12** ; il est très proche de ce que Hertel de Rouville demande dans sa lettre. Michel Louis se fait représenter dans l'uniforme en question en 1808, c'est-à-dire deux ans après avoir quitté l'armée britannique.

Alors même qu'ils n'appartiennent plus ou pas à l'armée régulière, cette volonté de porter un uniforme militaire traduit chez Hertel de Rouville et Juchereau Duchesnay la présence de deux valeurs. Tout d'abord, il s'agit de continuer visuellement la carrière traditionnelle de la noblesse. En se donnant un uniforme présentant des similitudes avec celui de l'armée régulière, Hertel de Rouville tend à gommer la différence entre militaires et miliciens ; il contribue donc à la perpétuation imaginaire de la carrière dans l'armée. Ensuite, comme la volonté de se conformer à la mode britannique, l'uniforme, par ses ressemblances avec celui de l'armée régulière, participe à l'intégration des nobles au système impérial tout en réaffirmant leur loyauté à la Couronne britannique. Cette loyauté, valeur noble par excellence, participe donc à la « britannisation » de la noblesse canadienne.

fournitures et de denrées » (7 octobre 1811) ; et Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700–1867 », 69.

¹¹² Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

¹¹³ BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 2, lettre de Hertel de Rouville à Vassal de Monviel » (17 mai 1812) ; BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 5, lettre de Hertel de Rouville à Vassal de Monviel » (15 juin 1812) ; BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 5, lettre de Hertel de Rouville à Vassal de Monviel » (17 mai 1812).

¹¹⁴ La couleur rouge était également la couleur des troupes coloniales françaises. Il est possible que ce choix révèle encore une volonté d'avoir un pied dans les deux empires.

Enfin, la couleur éclatante et les fioritures de l'uniforme avaient pour but initial de convaincre les officiers nobles de le porter¹¹⁵. Avec l'arrivée de la mode britannique, il devient le moyen d'expression de la « splendeur masculine¹¹⁶ » à la française dont les nobles canadiens sont les héritiers. L'excitation que ressent Hertel de Rouville en recevant le prototype¹¹⁷ pourrait donc signifier que cette volonté de porter la tenue militaire vient compenser l'adoption par intérêt d'une mode plus sobre dans les autres aspects de la vie publique.

Pendant la guerre de 1812, le corps provincial d'infanterie légère (communément appelés Voltigeurs canadiens), régiment de volontaires créé spécialement pour l'incorporation des Canadiens (et en particulier des nobles ralliés) sous le commandement de Charles Michel de Salaberry, endosse un uniforme également calqué sur le modèle de l'armée régulière britannique. La **figure 12** ci-dessous permet d'observer cet uniforme, ses variations en fonction du rang et son évolution au fil de la guerre. En réalité, seule la couleur (bleus puis gris et non rouge) différencie les Voltigeurs des autres régiments dans le but de ne pas froisser les potentielles recrues canadiennes en les forçant à porter les couleurs des « Anglais »¹¹⁸. Il est important de noter, à l'inverse, que les officiers (issus majoritairement de la noblesse ralliée) portent l'uniforme officiel des officiers de la légère Britannique, ce qui les associe à l'armée régulière. Sur son portrait, Charles Michel de Salaberry porte d'ailleurs une variante de cet uniforme¹¹⁹. Cela étant dit, même si l'uniforme des officiers est taillé sur le modèle britannique, il a été adapté aux conditions canadiennes, tout comme celui des soldats, notamment avec l'ajout d'un bonnet en fourrure d'ours pour l'hiver et de bottes, dites « courtes bottes canadiennes », que Jack L. Summers et René Chartrand évoquent dans leur ouvrage sur les uniformes militaires canadiens :

Les « courtes bottes canadiennes » nous laissent perplexes. Toutefois, il est connu que le régiment portait des souliers et, qu'à l'occasion, il en manquait, au grand désespoir du lieutenant-colonel de Salaberry. Il y avait de bonnes réserves de guêtres grises courtes et les Voltigeurs les portaient probablement avec les souliers¹²⁰.

¹¹⁵ Corvisier, 351–352.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 2, lettre de Hertel de Rouville à Vassal de Monviel » (17 mai 1812)

¹¹⁸ Jack L. Summers et René Chartrand, *L'uniforme militaire au Canada, 1665-1970* (Ottawa, Musée canadien de la guerre, Musées nationaux du Canada, 1981), 68.

¹¹⁹ Annexe 2 — Portraits de la noblesse ralliée.

¹²⁰ Summers et Chartrand, 68.

On voit donc ici aussi que l'uniforme continue à mettre en exergue la « splendeur masculine »¹²¹ et qu'il exprime la volonté des nobles ralliés d'être associé à l'armée régulière britannique alors même que leurs propres troupes francophones s'en détachent autant que possible tout en conservant certaines spécificités canadiennes.

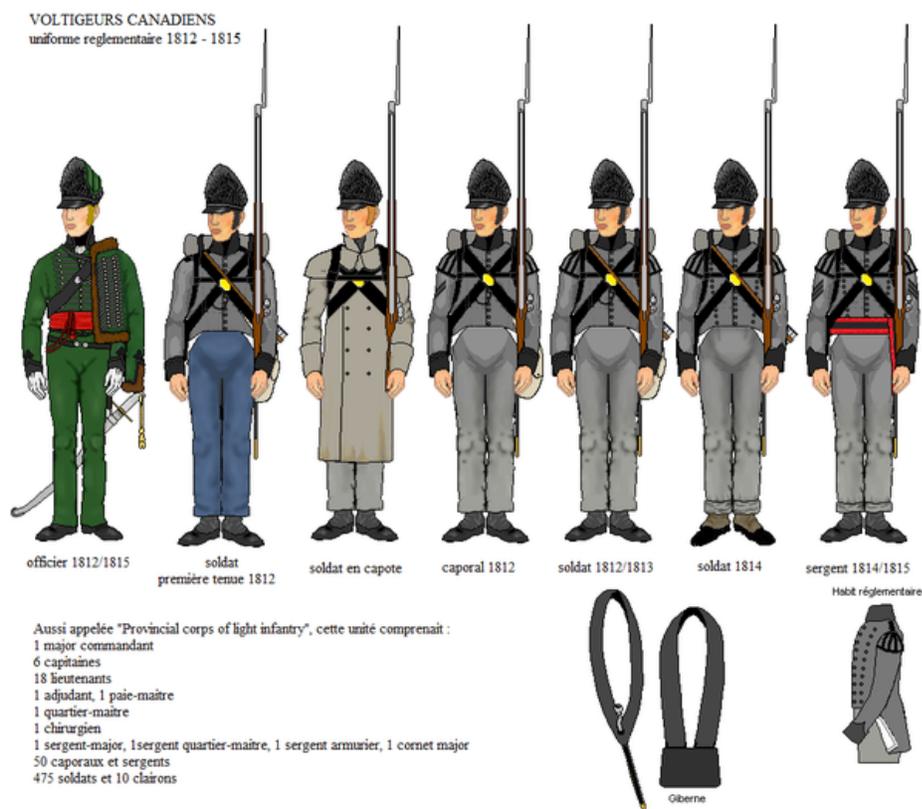


Figure 12 - Les uniformes des Voltigeurs canadiens¹²²

2.3- Le coût des vêtements : l'importance toute chevaleresque de ne pas accumuler d'argent

Cependant, tous ces vêtements, uniformes, habit sombre (sobre, mais de grande qualité) ou vêtements plus élaborés des femmes et des enfants, ont un coût. Pourtant, les nobles canadiens ne cessent de se plaindre de leur pauvreté¹²³. Dans ces conditions, pourquoi dépenser autant en parures vestimentaires ?

¹²¹ L'uniforme des officiers est coloré et très élaboré comme on peut le voir sur la figure 12.

¹²² « Les Voltigeurs canadiens 1812-1815 », accédé le 23 juin, 2021, <http://history-uniforms.over-blog.com/article-les-voltigeurs-canadiens-1812-1815-106523919.html>. Reproduit avec la permission de l'auteur, Olivier Minet.

¹²³ Comme nous l'avons vu rapidement dans les chapitres précédents, il s'agit d'une pauvreté relative, liée aux dépenses que les nobles estiment nécessaire à maintenir leur rang.

Comme nous l'avons dit, il s'agit tout d'abord pour les nobles canadiens de démontrer leur prospérité et d'afficher leur place (élevée) dans la société. Cependant, une lettre que Salaberry écrit à son épouse me paraît révéler une autre intention. Alors qu'il vient enfin de recevoir sa solde, Salaberry insiste pour que son épouse acquière, pour elle-même et pour leurs filles, « de jolies robes ou quelque chose de plus joli¹²⁴ ». Quand bien même la difficulté à gagner de l'argent dont témoignent les précédentes lettres¹²⁵ suggérerait qu'il vaudrait mieux, peut-être, épargner. Il est ici important de se rappeler que les nobles canadiens vivent selon les valeurs chevaleresques et que l'une d'entre elles consiste à ne pas accumuler d'argent. Il n'est donc pas dans les habitudes d'économiser et la noblesse, qui craint toujours de manquer de pécunes, dépense sans compter avant de s'inquiéter. Il s'agit là d'un trait (voire d'une valeur, si on la rattache à l'esprit chevaleresque) important du mode de vie noble tout en étant paradoxalement l'une des causes principales de sa déchéance¹²⁶.

Ce train de vie dispendieux, qui apparaît également dans les autres habitudes de la noblesse ralliée, est en contradiction avec le mode de vie bourgeois qui commence à se répandre au tournant du XIX^e siècle, en particulier par le biais des Britanniques. Ce dernier est basé sur l'austérité, l'économie (voire l'accumulation) et le travail. Ces valeurs sont illustrées en particulier à travers les habits sombres et pratiques que portent désormais les hommes. En fin de compte, si les nobles ralliés adoptent l'apparence et certaines habitudes des nouvelles élites afin de pouvoir évoluer à leur côté, ils continuent malgré tout à « vivre noblement » et ne s'assimilent donc jamais totalement.

3— Le patrimoine noble

3.1- La transmission du patrimoine matériel

Pour Pierre Bourdieu, la transmission du patrimoine (qui ne se résume pas aux seuls biens matériels) a une place centrale dans la reproduction sociale et familiale des élites. Cependant, la transmission du patrimoine matériel d'une génération à l'autre permet la conservation du « capital économique », l'une des clés de la domination sociale des élites¹²⁷. Il est donc important de voir comment celle-ci s'effectue et évolue au sein de la noblesse canadienne au tournant du XIX^e siècle.

¹²⁴ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 915-917, lettre de Salaberry à son épouse » (11 septembre 1812).

¹²⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 900-903, lettre de Salaberry à son épouse » (25 août 1812).

¹²⁶ Laurence Fontaine, « Pouvoir, relations sociales et crédit sous l'Ancien Régime », *Revue Française de Socio-Économie*, 9, 1 (2012) : 101-116. <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0101>.

¹²⁷ Bourdieu, 145.

Sous la Coutume de Paris, explique François-Joseph Ruggiu, « le fils aîné des enfants du seigneur défunt recevait un préciput composé du manoir, de la cour et de deux tiers de la seigneurie s'il n'y avait que deux enfants et de la moitié s'il y avait plus de deux enfants. S'il n'y avait que des filles, elles se partageaient également la seigneurie¹²⁸ ». Au Québec, la promulgation de l'Acte de Québec officialise le maintien de la Coutume de Paris comme loi civile principale de la province. Cependant, Cugnet¹²⁹, qui a participé à répertorier et expliquer la Coutume à l'administration britannique, souligne que cette dernière n'est pas entièrement transposée dans « l'Acte qui règle plus solidement le gouvernement de la Province de Québec de l'Amérique Septentrional »¹³⁰. Les questions d'héritage, en particulier, ne lui sont plus entièrement soumises et les Canadiens acquièrent officiellement à cette époque la liberté totale de tester¹³¹. Dès les dernières années du régime français, les donations entre vifs se généralisent au sein des élites canadiennes et cela continue au début du régime britannique. Elles peuvent ainsi conserver l'intégrité de leur patrimoine terrien, en particulier leurs fiefs, et donc passer outre les dispositions de la Coutume exigeant un partage équitable des biens entre les héritiers. La Coutume de Paris impose un système de succession « égalitaire », mais il existe de nombreux moyens légaux sous l'Ancien Régime de contourner le « problème », évitant ainsi aux propriétaires terriens, que sont les nobles, de morceler leurs seigneuries¹³². En réalité, l'inégalité entre les héritiers commence à se manifester dès la moitié du XVIII^e siècle et la liberté de tester ne fait que faciliter le processus. Cependant, jusqu'au XIX^e siècle, les cohéritiers désavantagés reçoivent une compensation, généralement financière,

¹²⁸ Ruggiu, « Les systèmes successoraux de l'Ancien Monde au Nouveau Monde », dans Jaime Contreras et Raquel Sánchez Ibáñez, *Familias, poderes, instituciones y conflictos* (Murcia, Universidad de Murcia, 2011), 56.

¹²⁹ François-Joseph Cugnet, « seigneur, juge, procureur général, grand voyer, traducteur officiel et secrétaire français du gouverneur et du Conseil de Québec, greffier du papier terrier et avocat, né à Québec le 26 juin 1720, fils aîné de François-Étienne Cugnet et de Louise-Madeleine Dusautoy (Dusaultoir), décédé dans cette ville le 16 novembre 1789. », dans Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « CUGNET, FRANÇOIS-JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 5 juillet 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/cugnet_francois_joseph_4F.html.

¹³⁰ Sylvio Normand, « François-Joseph Cugnet et la reconstitution du droit de la Nouvelle-France », *Cahiers aixois des droits de l'outre-mer français* 1 (2002) 139.

¹³¹ *Ibid.*, 144.

¹³² Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « La Coutume de Paris et les inégalités socio-économiques au Québec : un survol », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 110, 1 (1998), <https://doi.org/10.3406/mefr.1998.4568>, 416 ; Élie Haddad, « Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* (2012), <https://doi.org/10.4000/mefrim.690> 376 ; Sylvie Dépatie et Louise Dechêne, « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 44, 2 (1990), <https://doi.org/10.7202/304878ar> 171.

mais parfois aussi immobilière ou même en terrains ne pouvant être rattachés au fief¹³³. La liberté de tester instituée par les Britanniques rend cette pratique encore plus simple à mettre en œuvre, bien que les nobles continuent aussi à transmettre leur patrimoine selon les méthodes qu'ils employaient sous le régime français. Avances d'hoiries, donations, « ventes plus ou moins fictives »¹³⁴, permettent aux jeunes mariés qui s'établissent de commencer leur vie commune d'un bon pied et de ne plus être dépendant de leurs parents. On le constate à plusieurs reprises dans les archives du corpus : les mariages sont souvent suivis d'une avance d'hoirie, d'une donation entre vifs ou de la vente d'un terrain aux jeunes mariés pour un prix dérisoire¹³⁵.

Avec l'arrivée du régime britannique, il devient donc moins nécessaire de faire des donations entre vifs, bien que, dans certaines occasions, les nobles les pratiquent encore sous une forme ou sous une autre. Au contraire, le testament devient quasiment indispensable à qui veut (et peut) distribuer ses biens entre ses différents enfants ou désigner d'autres héritiers, car, en l'absence de testament, l'aîné mâle hérite de tout sans distinction (argent, terres, biens mobiliers et immobiliers)¹³⁶. Alors que la Coutume de Paris, et son partage égalitaire dans la succession, avait pour résultat que la majorité des successions se faisaient *ab intestat*, même chez les nobles¹³⁷, après le passage au régime britannique le nombre de testaments augmente progressivement, surtout chez les élites terriennes possédants plusieurs terres, en fiefs et en commun socage. Alors qu'avant la Cession, les cohéritiers s'entendaient entre eux pour céder les parts d'un fief unique à l'héritier principal ou organisaient la distribution des terres afin que chaque fief soit complet¹³⁸, sous le régime britannique, le testateur a tous les pouvoirs pour régler cette question. Antoine Juchereau

¹³³ Dépatie et Dechêne. 173 ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802) ; BanQ, « P1000, S3, D726, Testament de Marie-Élizabeth Fleury de Choiseul-Meuse » (31 décembre 1796).

¹³⁴ Paquet et Wallot, « La Coutume de Paris et les inégalités socio-économiques au Québec : un survol », 416.

¹³⁵ BAC, « RG1 L3L, vol. 59, p29783-29792, Acte de vente d'une terre de Catherine Chaussegros de Léry à son fils Louis-René. » (1^{er} septembre 1819) ; BAC, « MG 18-H 44, Donation de biens d'Ignace Philippe Aubert de Gaspé à son fils » (26 février 1786).

¹³⁶ Ruggiu, « Les systèmes successoraux de l'Ancien Monde au Nouveau Monde » dans Contreras et Sánchez Ibáñez, 60.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ François-Joseph Chaussegros de Léry renonce en 1816 à sa part d'héritage en faveur de ses frères restés au Canada. Voir BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 429, procuration de François Joseph Chaussegros de Léry en faveur d'Antoine Louis Juchereau en prévision de la liquidation de ses biens canadiens » (1^{er} juin 1816) Gaspard Roch Georges Chaussegros de Léry avait déjà pris cette décision en 1799. Voir BanQ, « P386, D549, Acte par lequel Gaspard Roch Georges Chaussegros de Léry renonce à sa part de la succession paternelle en faveur de sa sœur Catherine et de son frère Alexandre » (3 avril 1799) C'est également le cas de l'abbé Gabriel Elzéar Taschereau. Voir Dépatie et Dechêne. 172 ; BanQ, « CN306, S43, Donation par l'Abbé Gabriel Elzéar à son frère et sa sœur de sa part d'héritage » (28 septembre 1809).

Duchesnay fait notamment un testament très précis (treize pages) partageant ses biens entre ses enfants, les hommes recevant des terres et des droits sur les mines qui s’y trouvent et les femmes obtenant des pensions et des biens mobiliers¹³⁹. Le testament de Louis Le Gardeur de Repentigny a les mêmes caractéristiques¹⁴⁰ et d’après la correspondance de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière avec Charles Tarieu de Lanaudière, il semble que la succession du père de ce dernier suive également ce schéma¹⁴¹. Le **tableau 3.1** ci-dessous récapitule les différents documents concernant les successions de la noblesse ralliée.

Tableau 3.1 - Les successions au sein de la noblesse ralliée (1774-1815)

Testateur	Date	Héritiers	Documents	Régime de succession	Représentant légal	Exécuteur testamentaire
Antoine Juchereau Duchesnay	12/12/1802	Ses petits-fils héritent des seigneuries (les fils ne sont qu’usufruitiers) ; ses fils héritent des mines ; rentes pour ses filles ; une pension pour sa seconde épouse ; les « plus pauvres habitants de [ses] seigneuries » ;	Testament	Lois du Canada ¹⁴²		Gabriel Elzéar Taschereau
Marie Claire Fleury de la Gorgendière	10/07/1790	Un peu d’argent à ses domestiques ; son mobilier à ses nièces et filleules ; à ses héritiers mâles (cousins et neveux), ses terres à Saint-Domingue	Testament	Lois du Canada		

¹³⁹ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d’Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

¹⁴⁰ ANF, « MC/RE/XXX/9, Testament de Monsieur le Comte de Repentigny » (4 octobre 1786).

¹⁴¹ BanQ, « P351, S12, P68, lettre de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière à Tarieu de Lanaudière » (19 juillet 1809) ; BanQ, « P351, S12, P69, lettre de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière à Tarieu de Lanaudière » (5 août 1809).

¹⁴² Il s’agit ici des lois mises en place par « l’Acte qui règle plus solidement le gouvernement de la Province de Québec de l’Amérique Septentrional » puis précisées « Code civile du Bas-Canada » Voir notamment ce sujet Christine Morin, « L’émergence des limites à la liberté de tester en droit québécois : étude socio-juridique de la production du droit » (Université de Montréal, thèse de doctorat, 2007), 73-74. Afin de simplifier la lecture du tableau, et pour distinguer la Coutume de Paris telle qu’elle est appliquée en France de celle modifiée après 1774 au Canada, nous emploierons ici l’expression « Lois du Canada ».

Marie-Élizabeth Fleury de Choiseul-Meuse	31/12/1796		Testament	Coutume de Paris (France)		Comte de Radepont
Daniel Roberston	08/12/1809	Ses deux petites-filles, Maria Sutherland (épouse de James Hallowell, marchand) et Louisa Sutherland	Testament olographe	Lois du Canada		Daniel Sutherland et Robert Griffin
Louis-Philippe Mariaudeau D'Esgly	27/03/1788	Un peu d'argent à son domestique et tous ses autres biens à son neveu	Testament	Lois du Canada	Antoine Créspin	
Marie Thomas Fleury de la Gorgendière	19/10/1811	Héritiers divers	Jugement en faveur de l'exécuteur testamentaire	Lois du Canada		
Claude François Boucher de La Perrière et Charlotte Pécaudy de Contrecoeur	15/05/1810	Inconnu	Inventaire des biens de la succession	Lois du Canada		
Pierre Hertel de Beaubassin	19/03/1781	Inconnu	Renonciation à la succession de Pierre Hertel de Beaubassin par Pierre Gamelin au nom des héritiers en faveur de la veuve de Beaubassin.	Lois du Canada		
Xavier-Roch Tariou de Lanaudière	05/2/1813	Inconnu	PV de l'ouverture du testament	Lois du Canada		
Ignace Philippe Aubert de Gaspé	18/08/1791	Inconnu	Reçu de quittance accordé à Pierre-Ignace Aubert de Gaspé	Lois du Canada		
Eustache Chartier de Lotbinière	1785	Marquis Michel Chartier de Lotbinière	Apposition et levée des scellés sur les biens	Lois du Canada		Thomas Laurent Bédard, supérieur du Séminaire de Québec
Louis Le Gardeur de Repentigny	4/10/1786 (testament) ;	Louis Gaspard de Repentigny (son fils) et divers autres	Testament ; Inventaire après décès	Coutume de Paris (France)	Maître Tétard, notaire à Paris	Abbé Liénard de Beaujeu (oncle par

	17/12/1786 (inventaire)	dons « le cocher de Mlle Landrière », notamment des serviteurs				alliance du testateur)
Jeanne Geneviève de Saint-Ours	04/03/1808	Charles de Saint-Ours (son frère)	Testament	Lois du Canada	Testament olographe	Pas d'exécuteur testamentaire
Gabriel Elzéar Taschereau	15/09/1809	Jean Thomas Taschereau (héritier principal) et ses autres fils (1 seigneurie chacun) ; ses filles reçoivent aussi une part des « biens nobles »	Testament	Lois du Canada	Tom Walsh	Louis René Chaussegros de Léry

Malgré la possibilité de tester librement, les nobles, nous l'avons vu, continuent à faire des donations entre vifs jusqu'au changement de régime. À moins que les héritiers ne renoncent à leur héritage, les donations (en particulier les avances d'hoirie) devaient être rendues par le bénéficiaire au moment du décès afin d'être redistribuées également entre les cohéritiers¹⁴³. Ce n'est plus nécessaire après la Cession et plusieurs modalités de transfert de biens coexistent aussi bien au sein de la noblesse canadienne que dans le reste de la population : le contrat de mariage (on donne, en nue-propiété, une avance sur son héritage au futur époux et une dot à la future épouse¹⁴⁴), le testament, l'« avance d'hoirie » (ou avance sur héritage). On transmet des meubles, du linge, de l'immobilier, mais, surtout, dans la noblesse, des terres (notamment seigneuriales). En effet la perpétuation de la noblesse d'une famille dépend en grande partie de sa capacité à ne pas amputer son capital terrien d'une génération à l'autre¹⁴⁵.

On a recours notamment aux donations entre vifs grâce aux contrats de mariage et aux avances d'hoirie¹⁴⁶ qui permettent de favoriser les couples mariés (dont le destin est de perpétuer la famille) et un héritier en particulier (généralement l'aîné). On compte quatre avances d'hoirie ou

¹⁴³ Ruggiu, « Les systèmes successoraux de l'Ancien Monde au Nouveau Monde », 61.

¹⁴⁴ De façon générale, les documents notariés semblent indiquer que la tendance est de donner les terres aux hommes tandis que l'argent, le petit mobilier ou le linge ainsi que les bijoux sont dévolus aux femmes. On peut notamment le constater dans le testament de Marie-Élisabeth Fleury (BanQ, « P1000, S3, D726, Testament de Marie-Élisabeth Fleury de Choiseul-Meuse » [31 décembre 1796]).

¹⁴⁵ Haddad, 11.

¹⁴⁶ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/A4, 044, donation de l'honorable J. Fraser et son épouse, Marie Claire Fleury Deschambault, à la "démission" de Catherine Véron de Grandmesnil en leur faveur pour s'en tenir à leur contrat de mariage » (17 octobre 1793) ; Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/A4, 043, donation de Catherine Véron de Grandmesnil, veuve Fleury Deschambault, à ses héritiers préemptifs » (23 août 1793) ; BAC, « MG 18-H 44, Donation de biens d'Ignace Philippe Aubert de Gaspé à son fils » (26 février 1786) ; BAC, « MG 18-H 44, reconnaissance de dette auprès d'Ignace Aubert de Gaspé fils pour la somme de 6000 francs » (20 juin 1780).

donations entre vifs dans le corpus de sources des ralliés, toujours à destination de jeunes couples mariés devant s'établir¹⁴⁷.

Les testaments sont également rédigés de façon à éviter le morcellement des seigneuries entre les différents héritiers. Si l'on divise effectivement les terres, la partition est rarement égale, l'aîné ayant souvent une part bien plus importante que ses frères et sœurs. Ces derniers reçoivent cependant des compensations, sous forme monétaire ou immobilière par exemple¹⁴⁸. Dans le testament d'Antoine Juchereau Duchesnay, le fief principal et le manoir seigneurial sont attribués au fils aîné, mais ses frères obtiennent des terres et des droits sur les mines familiales. Cette répartition inégale provoque rarement des frictions entre les ayants droit qui estiment naturel de céder leur part des terres : François-Joseph Chaussegros de Léry fait très rapidement les démarches lui permettant de renoncer à sa part de succession en faveur de son frère cadet¹⁴⁹ qui est, de facto, le « continuateur de la lignée¹⁵⁰ » et l'héritier principal puisqu'il est établi au Canada sur les terres familiales ; l'Abbé Gabriel Elzéar Taschereau fait le même type de démarche après le décès de son père¹⁵¹. Si la transmission du patrimoine est avant tout soumise à la volonté des parents, il s'agit donc aussi d'une affaire entre frères et sœurs comme en témoignent ces cessions d'héritages, mais également quelques conflits dus aux rares absences de dernières volontés ou à leur manque de clarté¹⁵². Il ne semble pas que ces difficultés aient de graves conséquences sur le long terme, mais elles allongent la durée des démarches. Comme on peut le voir dans le **tableau 3.1**, il arrive

¹⁴⁷ BAC, « MG 18-H 44, Donation de biens d'Ignace Philippe Aubert de Gaspé à son fils » (26 février 1786) ; Montréal, « coll. Baby, P0058/A4, 044, donation de l'honorable J. Fraser et son épouse, Marie Claire Fleury Deschambault, à la "démission" de Catherine Véron de Grandmesnil en leur faveur pour s'en tenir à leur contrat de mariage » (17 octobre 1793) ; Montréal, « coll. Baby, P0058/A4, 043, donation de Catherine Véron de Grandmesnil, veuve Fleury Deschambault, à ses héritiers préemptifs » (23 août 1793) ; BAC, « MG 18-H 44, reconnaissance de dette auprès d'Ignace Aubert de Gaspé fils pour la somme de 6000 francs » (20 juin 1780).

¹⁴⁸ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802) ; et BAC, « MG 18-H 17, R7375-0-1-F, testament de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière » (10 juillet 1790).

¹⁴⁹ Sébastien Couvrette et Gilles Boileau, « Famille, affaires et succession, les enjeux de la gestion seigneuriale au Canada : Étude de la région montréalaise des 17^e et 18^e siècles », *Histoire Québec* 10, 3 (2005) 13 ; et BanQ, « P386, D549, Acte par lequel Gaspard Roch Georges Chaussegros de Léry renonce à sa part de la succession paternelle en faveur de sa sœur Catherine et de son frère Alexandre » (3 avril 1799). BanQ, « P386, D464, Attestation du général François-Joseph Chaussegros de Léry, nommant son frère Louis-René Chaussegros de Léry administrateur de ses biens au Canada » (18 floréal an 10e [8 avril 1802]).

¹⁵⁰ Terme employé à plusieurs reprises par Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, 66, 106, 151, 233, 322, 377 et 404.

¹⁵¹ BanQ, « CN306, S43, Donation par l'Abbé Gabriel Elzéar à son frère et sa sœur de sa part d'héritage » (28 septembre 1809).

¹⁵² BanQ, « CC601, S1, SS2, D1064, Renonciation de la succession de défunt Jean Fraser [John Fraser], à la requête de veuve Marie Claire Fleury Deschambault » (27 février 1796).

régulièrement que l'on doit apposer des scellés sur la succession d'un défunt le temps de clarifier les droits des héritiers.

En parallèle, l'héritier majoritaire a souvent recours à ce qu'on appelle le « retrait lignager », c'est-à-dire qu'il peut reprendre un bien héréditaire qui a fait l'objet d'une vente, en remboursant à l'acquéreur le prix d'achat de celui-ci. C'est encore une pratique courante (on compte cinq affaires de ce type) au sein des familles nobles canadiennes qui font l'objet de cette étude¹⁵³. Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville pratique encore le retrait féodal en 1814¹⁵⁴.

Ces modes de transmission du patrimoine sont directement hérités de ceux de la noblesse française du XVII^e siècle et n'ont que peu changé par rapport à ce qui se faisait avant la Cession¹⁵⁵. Cependant, comme le fait remarquer Élie Haddad, l'héritage de la noblesse française connaît des évolutions au cours du siècle suivant, plus encore après la Révolution française¹⁵⁶. Alors que la transmission de la terre perd en importance dans la noblesse de France, où les preuves généalogiques et le « sang bleu » se suffisent chaque jour un peu plus à eux-mêmes¹⁵⁷, elle semble augmenter pour la noblesse canadienne après la Cession, au point que certains nobles canadiens achètent des parcelles de terre de peu d'intérêt dans le seul but de les rattacher à leur propre domaine¹⁵⁸. Il me semble que l'importance de la transmission de la terre au sein de la noblesse

¹⁵³ BanQ, « TL24, S1, D1254, Procès entre William Grant, écuyer, seigneur de Saint-Roch, négociant demeurant à Québec, demandeur en restitution, d'une part, et Ursule Godefroy de Tonnancour, veuve de défunt Louis Charly Saint-Ange, vivant marchand bourgeois en la ville de Montréal, et ses héritiers, défendeurs, stipulant par Charles Lepailleur, leur procureur, d'autre part, à propos de la valeur réelle des biens dudit défunt Charly Saint-Ange au moment de la passation d'un contrat de vente, soit le 16 août 1764 » (26 septembre 1736 - 24 juillet 1773) ; BANQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 374, convention en vue d'un retrait lignager par Antoine Louis Juchereau Duchesnay » (31 mai 1808) ; BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 372, donation par Jean Stiles et Marie Geneviève Bergevin à Antoine Juchereau Duchesnay » (31 octobre 1807) ; BanQ, « TL 999, S1, D1, fol. 757, retitutio in integrum et pétition d'hérédité de la part de Charles Chaussegros de Léry, Joseph Rémy Vallières et Louise Pézard de Champlain, tuteurs de Louise Drouet de Richelieu contre Jean Rivard » (1806) ; Montréal, « coll. Baby, P0058/B1, 236, retrait féodal par Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville pour une partie de Grosse-Isle, dite commune de Chambly, appartenant à sir John Johnson » (23 décembre 1814).

¹⁵⁴ Montréal, « coll. Baby, P0058/B1, 236, retrait féodal par Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville pour une partie de Grosse-Isle, dite commune de Chambly, appartenant à sir John Johnson » (23 décembre 1814).

¹⁵⁵ Couvrette et Boileau. 3.

¹⁵⁶ Haddad, 21.

¹⁵⁷ Au début de l'époque moderne, la noblesse française était en premier lieu rattachée aux terres nobles et les transmettre était primordial pour la transmission des titres qui y étaient rattachés. Cependant, au fil du XVIII^e et surtout du XVIII^e siècle, la pureté du sang prend de plus en plus d'importance comme critère de noblesse et les nobles français, bien que toujours attachés à leurs terres, sont de moins en moins préoccupés de les transmettre intactes ; cela prend encore plus d'importance avec la curialisation de la noblesse. Voir Haddad, 31.

¹⁵⁸ Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 06241, lettre de Juchereau Duchesnay à inconnu » (2 juillet 1789). Voir Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, 154.

canadienne sous le régime britannique provient autant d'un souci économique¹⁵⁹ que d'une volonté de se rapprocher d'idéal aristocratique britannique de grande propriété terrienne¹⁶⁰. Dans les faits, les propriétés terriennes britanniques sont bien plus grandes que celles des Canadiens, même parmi les plus riches comme les Juchereau Duchesnay ou les Chartier de Lotbinière. Il est plutôt question ici, pour les nobles ralliés, d'adopter une posture similaire que de réussir à rivaliser avec les dimensions des terrains de l'ancienne *gentry* britannique¹⁶¹. Cette transmission de la noblesse à travers l'héritage foncier démontre encore que la noblesse canadienne est à la fois le fruit de ses origines françaises et de sa volonté d'adaptation au système britannique.

Si le testament n'est pas obligatoire et n'a pas de forme prédéfinie autre qu'avoir été fait devant un notaire¹⁶², sa pratique, comme nous l'avons vu, est néanmoins répandue au sein de la noblesse ralliée. À tel point que les archives conservent souvent plusieurs versions successives d'un même document¹⁶³. De plus, dans la noblesse canadienne, pour les femmes comme pour les hommes, la trame des testaments est assez constante. Chaque paragraphe concerne un ayant droit (ou une famille d'ayants droit) par ordre d'importance dans la succession. Les femmes héritent d'une pension (et parfois de linges et de bijoux) quand elles ne sont pas mariées et de biens fonciers quand elles le sont¹⁶⁴. Dans les testaments du **tableau 3.1**, on compte sept femmes héritant de biens mobiliers, neuf femmes obtenant une pension et, fait exceptionnel dans notre corpus, les filles de Gabriel Elzéar Taschereau héritent de terres¹⁶⁵. Antoine Juchereau Duchesnay, qui possède beaucoup de biens mobiliers et immobiliers, donne même des terres à ses filles mariées et leurs époux¹⁶⁶. Il s'agit d'assurer la reproduction familiale. La transmission de la noblesse et du nom d'une lignée étant patrilinéaire, transmettre un bien caractéristique de la noblesse à une branche « en voie d'extinction » (dans le sens où le bien quitterait la lignée, voire le groupe social, pour être rattaché à une autre famille) reviendrait à risquer de le perdre et serait donc transmis en pure perte.

¹⁵⁹ Heather Welland, « Commercial interest and political allegiance: the origins of Quebec Act », dans Buckner et Reid, 177.

¹⁶⁰ Stone et Stone, 6–10.

¹⁶¹ John Beckett, *Writing local history* (Manchester, Manchester University Press, 2007), 53–69.

¹⁶² François Dubet, *Léguer, hériter* (Paris : La Découverte, 2016), 1 ressource en ligne.

¹⁶³ BAC, « MG18-H17, R7375-0-1-F, copie du testament de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière » (S. D.) ; et BanQ, « Fonds famille Juchereau, 290.09.02.3 fol. 369, copie du testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (S. D.).

¹⁶⁴ BAC, « MG 18-H 17, R7375-0-1-F, testament de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière » (10 juillet 1790).

¹⁶⁵ BanQ, « Fond famille Thomas-Jacques Taschereau, P338, D142, Testament de Gabriel-Elzéar Taschereau » (15 septembre 1809).

¹⁶⁶ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

Pour plus d'assurance, il arrive même que les nobles nomment leurs petits-enfants mineurs héritiers principaux, les parents n'étant qu'usufruitiers (ils n'héritent que dans le cas du décès de leur enfant), c'est le cas en particulier d'Antoine Juchereau Duchesnay¹⁶⁷. Il s'agit là d'une forme de substitution graduelle, le fidéicommiss¹⁶⁸, tel que les présente notamment Élie Haddad dans son article « Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie » et dont le but est d'assurer l'intégrité du patrimoine familial en empêchant les enfants adultes de dilapider un héritage qu'ils devraient transmettre à leurs enfants mâles¹⁶⁹. En cas de décès du premier légataire (ici, un des fils d'Antoine Juchereau Duchesnay), c'est le second (le premier héritier mâle) qui hérite automatiquement et le premier légataire n'a pas le droit de vendre, de céder ou d'altérer le bien en question¹⁷⁰. À l'inverse, Marie-Claire Fleury de la Gorgendière lègue ses biens à sa progéniture, mais n'oublie pas de préciser que ses petits-enfants hériteraient dans l'hypothèse du trépas anticipé de leurs géniteurs ou au moment de son propre décès¹⁷¹. Bien que le principe de substitution fidéicommissaire soit issu du droit civil français, il semble que la forme prise par le testament de Mme Fleury de La Gorgendière soit plus courante. Dans le corpus des familles ralliées, seul le testament d'Antoine Juchereau emploie ce type de substitution, bien qu'il continue de résider au Canada, alors que les testaments de Marie-Élizabeth Fleury de Choiseul-Meuse et de Louis Le Gardeur de Repentigny, quoi que concernant des biens et des héritiers canadiens, sont actés en France¹⁷². Toutes ces précautions testamentaires sont à la fois une illustration de l'importance que la transmission du patrimoine revêt au sein de la noblesse canadienne, mais aussi de son rapport à la mort : les testateurs sont habitués à la disparition anticipée des descendants directs.

Enfin, l'étude des documents successoraux et des modalités de transmission du patrimoine noble nous apprend que la famille élargie a une grande importance pour la noblesse canadienne dans bien des aspects de la vie (comme nous avons pu le voir plus haut). Cependant, quand vient le temps d'hériter, la famille se resserre pour ne compter que les cercles les plus proches (les enfants

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ « *ANC. DR. FR. Substitution fidéicommissaire*. Libéralité testamentaire ou contractuelle, par laquelle le grevé devait conserver le bien sa vie durant et le transmettre à sa mort à un tiers qui lui était substitué et qui pouvait être à son tour chargé de le restituer à un autre appelé. », Fidéicommiss, dans CNRTL <https://www.cnrtl.fr/definition/fid%C3%A9icommissaire>

¹⁶⁹ Haddad. 367.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811).

¹⁷² Tableau 3.1 – Les successions au sein de la noblesse ralliée (1774-1815).

et les petits-enfants). Les cousins, les frères et les sœurs du testateur ne sont que rarement nommés, excepté en l'absence de filiation, comme dans le cas de Marie-Élisabeth Fleury, de Geneviève de Saint-Ours ou de Monseigneur Mariauschau d'Egly¹⁷³. Comme nous l'avons vu, après l'Acte de Québec, la liberté de tester est totale : si une personne n'est pas nommée, elle n'hérite pas. Les testaments faits au Canada, en particulier celui d'Antoine Juchereau Duchesnay, démontrent cependant que les nobles ralliés continuent à transmettre leur patrimoine selon des modalités proches de celles énoncées par la Coutume de Paris pendant notre période.

La transmission du patrimoine dans les familles de la noblesse ralliée semble encore en pleine mutation entre 1774 et 1815. Bien que la liberté de tester soit désormais totale, on a pu constater au fil de l'analyse des testaments que les testateurs continuent de distribuer leurs biens selon des modalités héritées du régime français. Par exemple, pendant notre période, tous les enfants héritent de quelque chose bien que l'aîné obtienne la part la plus importante des biens (généralement le manoir seigneurial et la seigneurie la plus productive). Les donations et les arrangements entre les membres de la famille, avant et après le décès du testateur, continuent aussi d'exister après le passage au régime britannique, y compris la cession des parts d'héritages au profit de l'héritier principal, alors même qu'il est désormais possible de rédiger les testaments de façon à éviter cela. Cependant, les donations telles que les avances d'hoirie n'obligent plus leurs bénéficiaires à renoncer à l'héritage. Il s'agit surtout après 1774 de permettre aux jeunes mariés de s'établir et de ne plus dépendre de leurs parents.

On peut constater à travers les différents modes de transmission du patrimoine matériel au sein de la noblesse ralliée que la succession a pour but de faciliter le renouvellement familial et la continuation de la lignée d'un point de vue à la fois biologique (en permettant l'établissement des jeunes couples) et financier. Ces modes de successions ont surtout pour but un renouvellement symbolique, car la transmission de biens fonciers de type nobiliaire (intactes ou augmentés) d'une génération à l'autre permet aux nobles ralliés de continuer à se rattacher à une tradition supranationale (puisque l'ensemble de la noblesse européenne est profondément lié à la terre¹⁷⁴). On peut donc voir que si la noblesse canadienne adapte peu à peu sa façon de transmettre ses biens à la mode britannique tout en gardant encore un attachement à la Coutume de Paris, sa volonté de transmettre son patrimoine immobilier et foncier aussi intègre que possible démontre surtout son

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Voir en particulier Janssens et Yun Casalilla, 282 p.

appartenance à une noblesse culturellement européenne, ce qui indique qu'elle est une noblesse avant d'être une élite nationale.

3.2- Les esclaves, ces « biens meubles »

« Les nègres, à la vérité, sont au rang des effets mobiliers¹⁷⁵ »

Les nobles héritent donc de biens meubles, immeubles et fonciers, mais la transmission du patrimoine inclut également les esclaves comme le démontre ce passage du testament d'Antoine Juchereau Duchesnay :

Je veux et entends que mon nègre, François William, ne soit pas vendu ; mais que comme une entière liberté lui seroit plus désavantageuse eut égard à son âge, je veux qu'il n'ait que celle de se choisir un maître parmi mes cinq enfants légataires dans ce présent testament et que celui qu'il choisira pour maître soit tenu d'en avoir bien soin tant en santé qu'en maladie¹⁷⁶.

Ici, le testateur prend pour son esclave ses dispositions dans les mêmes termes que Marie-Élisabeth Fleury de Choiseul-Meuse pour une partie de son petit mobilier (« je veux qu'aucun des objets n'en soit vendus¹⁷⁷ »), car à cette époque, bien qu'il y ait des variations d'un territoire à l'autre, les esclaves sont considérés comme des biens. Officiellement, dans l'empire français, le statut des esclaves était réglementé par le Code noir qui, dans son article 44, les définissait comme des « biens meubles¹⁷⁸ ». Par conséquent, ils pouvaient être vendus¹⁷⁹, offerts ou légués. C'est également le Code noir qui énonce la règle selon laquelle un esclave ne porte pas de nom de famille¹⁸⁰. Ainsi l'esclave d'Antoine Juchereau Duchesnay est toujours appelé par son seul prénom, François William. Cependant, c'est un texte qui a été rédigé pour les Antilles. La plupart des autres colonies françaises se dotent, au fil du XVII^e et du XVIII^e siècle, de réglementations locales suivant les grandes lignes du Code noir tout en l'adaptant aux conditions particulières de chaque territoire : « *the French governed enslaved people of African descent through both local and centralised laws,*

¹⁷⁵ Louis Sala-Molins, *Le Code noir ou Le calvaire de Canaan* (Paris, PUF, 2002), 176-177.

¹⁷⁶ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

¹⁷⁷ BanQ, « P1000, S3, D726, Testament de Marie-Élisabeth Fleury de Choiseul-Meuse » (31 décembre 1796)

¹⁷⁸ Code Noir, article 44.

¹⁷⁹ Chartier de Lotbinière achète par exemple l'un de ses esclaves aux États-Unis comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 de cette thèse.

¹⁸⁰ Emmanuel Gordien, « Les patronymes attribués aux anciens esclaves des colonies françaises », *In Situ [en ligne]* 20 (2013), <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/insitu.10129>

*among those the so-called code noir*¹⁸¹. » C'est la différence principale avec l'Empire britannique où il n'y a pas de législation globale concernant le statut des esclaves¹⁸², il est déterminé à l'échelle locale dans chaque colonie¹⁸³. Enfin, après la Cession, la proximité entre la *Common Law* et les pratiques civilistes françaises basées sur la jurisprudence fait que la gestion des relations maîtres-esclaves au Canada évolue peu dans les faits¹⁸⁴. Comme David Gilles le dit très bien dans son article sur l'évolution des législations esclavagistes, « la pratique juridique précède et se poursuit après ce qui est qualifié de législation esclavagiste¹⁸⁵ ». Il est donc probable qu'à la fin du XVIII^e siècle, la possession d'esclaves et leur transmission au Québec soient régies par l'ordonnance de l'intendant Raudot (1709)¹⁸⁶ qui est maintenue par les Articles de la Capitulation de 1760¹⁸⁷; enfin, en 1774, les modalités de la possession d'esclaves seront inscrites dans l'Acte de Québec¹⁸⁸. L'exemple du testament d'Antoine Juchereau et les souvenirs de Philippe Aubert de Gaspé¹⁸⁹ permettent de confirmer que les esclaves des nobles canadiens sont légués aux enfants sous couvert d'une prétendue bienveillance qui voudrait que ce soit ce qu'il y a de mieux pour eux¹⁹⁰. Les modalités du testament de Juchereau, qui sépare clairement la question de ses seigneuries de celle de François William, attestent de la qualité de « biens meubles » des esclaves, comme établi dans le Code noir.

La possession d'esclave est coûteuse. Il s'agit d'un « bien » dont le prix d'achat est élevé et les lois qui régissent le travail servile (notamment le Code noir) déterminent certaines obligations de la part du maître, elles-mêmes onéreuses¹⁹¹. Dès la fin du XVIII^e siècle, des économistes commencent à estimer que ces coûts sont tels que le travail servile s'avère moins rentable que le

¹⁸¹ Sophie White et Trevor G. Burnard, *Hearing enslaved voices: African and Indian slave testimony in British and French America, 1700–1848* (New York: Routledge, 2020), 1 online resource (viii, 256 pages): illustrations, maps. 777. Voir aussi David Gilles, « La norme esclavagiste, entre pratique coutumière et norme étatique : les esclaves panis et leur statut juridique au Canada », *Ottawa law review* 40, 1 (2008), 86.

¹⁸² Exception faite de la reconnaissance dans les *Navigation Acts* de son statut de bien.

¹⁸³ Mackey, 26–27; et Marc Bressel, « Le traitement juridique de l'esclavage au XVIII^e siècle : France-Angleterre » (Mémoire de Master Université de Liège, 2016), 21-22; White et Burnard, 777.

¹⁸⁴ Gilles, 110.

¹⁸⁵ *Ibid.*, 114.

¹⁸⁶ Sophie White, *Voices of the enslaved: love, labor, and longing in French Louisiana* (Williamsburg; Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2019) 28–30.

¹⁸⁷ Articles de la Capitulation, article 47. Voir Gilles, 99.

¹⁸⁸ Gilles, 83.

¹⁸⁹ Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 383-385, 414, 421, 445-446.

¹⁹⁰ La libération est même considérée comme une punition dans le cas de l'émancipation d'un des esclaves de Chartier de Lotbinière.

¹⁹¹ Le Code Noir établit que le maître doit prendre en charge l'instruction, la nourriture, la vêtue, le logement et les soins de ses esclaves.

travail libre¹⁹². Cela reste cependant à nuancer, puisque les esclavagistes prennent le contre-pied de cette théorie, jugeant que les esclaves, trop habitués à leur condition de dépendance, ne seraient pas capables de s'adapter à l'économie de marché et à veiller à leur propre bien-être¹⁹³. Malgré tout, le Canada n'est pas une société de planteurs dans laquelle les nombreux esclaves sont considérés comme nécessaires au fonctionnement de l'économie. La possession d'esclaves semble en particulier être une question de prestige social pour les nobles canadiens et démontre la prospérité d'une famille ou d'un individu¹⁹⁴. Au total, on compte une dizaine d'esclaves appartenant à des ralliés entre 1774 et 1815¹⁹⁵. D'après les archives¹⁹⁶, il semblerait que les familles ralliées possèdent rarement plus d'un esclave ou deux, certaines ne semblent même plus en avoir du tout pendant notre période. Si les Juchereau, les Salaberry, les Aubert de Gaspé, les Fleury, les Tariou de Lanaudière, les Hertel et les Chartier de Lotbinière sont propriétaires d'esclaves¹⁹⁷, ce n'est pas le cas des Chaussegros de Léry. Même au sein de la noblesse ralliée, la possession d'esclaves est donc un marqueur de richesse puisque les familles les moins fortunées du groupe n'en possèdent pas. La transmission de ces êtres aliénés à leurs maîtres illustre la capacité des nobles à transmettre un patrimoine suffisamment important pour se perpétuer, au même titre que la transmission de biens fonciers. C'est d'autant plus le cas dans la famille Juchereau Duchesnay puisque le testateur semble imaginer le legs de son esclave comme une mise à la retraite de ce dernier : « celui qu'il choisira pour maître soit tenu d'en avoir bien soin tant en santé qu'en maladie¹⁹⁸ ». Ce passage sous-entend notamment que, si Antoine Juchereau ne souhaite pas la vente de François William, déjà âgé, sa possession semble plutôt désavantageuse d'un point de vue économique pour les héritiers. Comme la plupart des propriétaires d'esclaves de cette époque, Juchereau semble persuadé de faire une faveur à François William en le gardant dans l'esclavage :

¹⁹² Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner, *Calcul et morale : coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII^e-XIX^e siècle)* (Paris, A. Michel, 2015), 151 ; Jean-Yves Grenier, « “» Faut-il rétablir l'esclavage en France ?” » Droit naturel, économie politique et esclavage au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954 —) 57, 2 (2010), 9.

¹⁹³ Oudin-Bastide et Steiner, 155.

¹⁹⁴ Du point de vue des abolitionnistes, c'est même le résultat d'un amour pervers de la domination, ce qui peut être considéré comme une façon peu objective de qualifier le prestige social associé à l'esclavagisme. Voir Grenier, 10.

¹⁹⁵ Compte tenu de l'absence de sources précises à ce sujet pour notre période, un nombre précis est difficile à établir. Cependant, des noms apparaissent parfois comme ceux de François William, Lisette, Louis Joseph dit Pompée et Germain.

¹⁹⁶ Mais c'est probablement sous-évalué.

¹⁹⁷ Trudel, *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, 17, 216, 301, 345 et 437.

¹⁹⁸ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

« comme une entière liberté lui seroit plus désavantageuse eut égard à son âge ». Le patriarcat sous-tend les relations maîtres-esclaves au Canada, on l’a vu à travers les souvenirs d’Aubert de Gaspé, les propriétaires se donnant l’impression d’être des bons pères d’une famille¹⁹⁹ dans laquelle les esclaves seraient des enfants dont le bien-être est sa responsabilité d’autant plus que « le Nègre, insoucieux d’améliorer son bien-être matériel ne pourra, dans la liberté, être stimulé par l’intérêt²⁰⁰ ». Le testament de Juchereau est clairement une illustration de ce mode de pensée.

3.3- Le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier constitue lui aussi un marqueur social par son implantation géographique, par son architecture et, bien entendu, par son coût²⁰¹. Si les nombreux remodelages ainsi que les destructions dues à des phénomènes naturels (en particulier les incendies) rendent difficile l’étude de l’architecture des demeures des familles canadiennes ralliées, on peut généralement en étudier l’implantation et le nombre grâce aux documents notariés et aux adresses figurant sur les courriers échangés²⁰² bien que certaines adresses soient assez floues (ce qui semble indiquer que les porteurs des missives font le plus souvent partie du réseau des destinataires) ; par exemple, les lettres adressées à Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière dans son manoir seigneurial n’indiquent rien de plus que « Vaudreuil ». De plus, la location, mode principal de résidence en ville, et les visites prolongées chez des amis à la campagne sont des caractéristiques fondamentales d’une noblesse canadienne peu sédentaire. Il est donc parfois difficile de

¹⁹⁹ ‘Black slavery in Canada was patriarchal, meaning the male slaveholder was the head of an extended family that included people he was related to by marriage and blood (his wife and children) and enslaved persons. Slaves often lived in the same houses as their owners, ate the same food, were baptized by their owners, and had owners or their close relatives as godparents, and sometimes they received the name of the owner’s family’ dans Afua Cooper, *The hanging of Angélique the untold story of Canadian slavery and the burning of Old Montréal* (Athens, University of Georgia Press, 2007), 76. Voir aussi *Ibid.*, 99 ; Que ce soit dans l’Empire britannique ou dans l’Empire français, les réglementations esclavagistes sont basées sur le modèle romain où le maître est le *pater familias*, ayant un contrôle total sur sa propriété et sa famille, la frontière entre les deux étant relativement floue, Gilles, 80. Antoine Juchereau Duchesnay semble clairement adopter cet état d’esprit dans la gestion de sa succession, et plus particulièrement dans le passage concernant François William.

²⁰⁰ Oudin-Bastide et Steiner, 155.

²⁰¹ Voir notamment Xavier Pagazani, *Demeure noble en Haute-Normandie* (Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2014), <https://books.openedition.org/pufr/8052>, 1 online ressource 15-21 ; Laurent Bourquin, « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l’époque moderne », *Histoire, Économie et Société* 17, 2 (1998), 242-243 ; Hélène Renaudin, « Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV^e — XVI^e siècle) » (Université du Maine, 2014), <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01824563> (2014LEMA3003), 223 ; Michel Figeac, « Les nobles, acteurs du paysage urbain de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècles », *Cahiers de la Méditerranée* 59, 1 (1999), <https://doi.org/10.3406/camed.1999.1260>, 49. Rosalie Mercier-Méthé, « Demeures et positionnement social dans les villes de la Nouvelle-France », *Bulletin d’histoire politique* 26, 1 (2017), <https://doi.org/10.7202/1041435ar>, 99.

²⁰² Voir les tableaux A et B de l’annexe 1.

caractériser le lien entre un destinataire et l'adresse à laquelle il se trouve. Le marquis de Lotbinière envoie des lettres depuis de nombreuses adresses²⁰³, souvent celles d'amis chez lesquels il loge provisoirement. La veuve Saint-Ours, de son côté, est hébergée avec ses enfants chez des membres de sa parenté pour des raisons financières²⁰⁴. Les Hertel de Rouville et les Taschereau, quant à eux, sont locataires quand ils sont en ville²⁰⁵. Il existe aussi de multiples formes de co-résidences au sein de la noblesse ralliée, mais cette dernière est rarement permanente et, surtout, difficile à établir clairement à travers les adresses²⁰⁶.

Tableau 3.2 - La co-résidence ralliée

Résident principal	Autres résidents	Nature de la co-résidence
Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville	Marie Anne Julie Hertel de Rouville et (Charles Michel Salaberry) et leur enfant	Fille et gendre
Parents éloignés des Saint-Ours	Thérèse Hertel de Cournoyer (veuve Saint-Ours) et enfants	Famille éloignée
Angélique des Méloizes et son mari Michel Jean Hugues de Péan	Thérèse Hertel de Cournoyer (veuve Saint-Ours) et enfants	Famille éloignée, diaspora canadienne et lien de clientélisme
Louis Dominique de Cantineau	Thérèse Hertel de Cournoyer	Gendre
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière	Louise Madeleine Chaussegros de Léry (Chartier de Lotbinière)	Mère et fils
Gabriel Elzéar Taschereau	Marie Claire Fleury de La Gorgendière et Marie Taschereau	Sa mère et sa sœur vivent à plein temps au manoir seigneurial pour 2000 shillings et lui alterne avec Québec à partir de 1809
Michel Louis Juchereau Duchesnay	Catherine Lecompte Duprès	Mère et fils
M. Le Gardeur de Repentigny	François Joseph Chaussegros de Léry Louis René Chaussegros de Léry	Oncle et neveux
Antoine Juchereau Duchesnay	Antoine Louis Juchereau Duchesnay	Père et fils (et probablement l'épouse d'Antoine Louis après leur mariage).

²⁰³ Voir les différentes adresses dans *Ibid.*

²⁰⁴ Drolet et Larin, 69. FR ANOM, « COL E 363, fol. 54-55, lettre de la veuve Saint-Ours à M. de Sartine, ministre de la marine » (S. D.).

²⁰⁵ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 145.

²⁰⁶ Voir le tableau 3.2 — la co-résidence ralliée et les tableaux A et B de l'annexe 1.

Beaucoup de veuves vivent chez un de leurs enfants, parfois avec une fille célibataire adulte. Marie Claire Fleury de La Gorgendière et sa fille louent par exemple des chambres du manoir seigneurial à Gabriel-Elzéar Taschereau. Louise Madeleine Chaussegros de Léry (Chartier de Lotbinière) habite avec son fils dès le départ de Michel Chartier de Lotbinière pour la France ; à partir du moment où Michel Eustache Gaspard Alain achète un hôtel particulier à Montréal, elle devient la seule résidente permanente de manoir²⁰⁷. Catherine Lecompte Duprès elle aussi s'installe avec son fils et sa belle-fille après le décès de son époux²⁰⁸, tout comme Thérèse Hertel de Cournoyer, veuve Saint-Ours, finit sa vie à Angers chez son gendre²⁰⁹. Parfois, au contraire, ce sont les enfants adultes qui s'installent chez leurs parents. L'épouse de Charles Michel Salaberry vit chez ses parents avec son bébé pendant que son époux poursuit sa carrière militaire²¹⁰. Les jeunes hommes non établis vivent également en co-résidence, parfois jusqu'à un âge assez avancé quand ils ne sont pas en pension ou en campagne, le plus souvent chez leurs parents²¹¹, mais parfois aussi chez des oncles, tantes ou leurs parrains²¹². Enfin, la sociabilité et la solidarité nobles rendent possible l'hébergement à moyen ou long terme chez des amis : la veuve Saint-Ours vit successivement sous le toit de sa protectrice Angélique Renaud d'Avène des Méloizes dite Madame Péan à Blois et dans la demeure sarladaise de parents éloignés de son défunt époux²¹³ ; Michel Chartier de Lotbinière, lui non plus, n'a pas de domicile fixe après son arrivée en France, comme on peut le voir en étudiant les adresses des courriers qu'il envoie à ses nombreux correspondants²¹⁴. Cependant, dans le cas du marquis, il semble qu'il s'agisse plus d'un nomadisme social participant à faire vivre son réseau, que d'une nécessité économique.

Outre les questions de co-résidences, l'étude des adresses permet tout d'abord de constater que la noblesse ralliée est très urbanisée²¹⁵. En son sein, les propriétaires de terres seigneuriales sont peu nombreux à séjourner dans leurs domaines à l'exception, notable, des personnes les plus

²⁰⁷ Voir Daviau, 3.

²⁰⁸ En 1818, Michel Louis et son épouse s'installent à l'année à Québec, laissant la maison à la campagne à Catherine.

²⁰⁹ Drolet et Larin, 69.

²¹⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 48-51, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (29 novembre 1813).

²¹¹ C'est le cas notamment d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay.

²¹² Quand ils ne sont pas de service, Louis René et François Joseph Chaussegros de Léry vivent chez leurs oncles. Voir le tableau 3.2 — la co-résidence ralliée.

²¹³ Yves Drolet et Robert Larin, *La noblesse canadienne : regards d'histoire sur deux continents* (Éditions de la Sarracénie, 2019). <https://books.google.ca/books?id=-FAwzAEACAAJ>, 68-69.

²¹⁴ Avoir le Tableau B : Liste des personnes « remarquables » concernées par cette étude, mais n'étant pas nées entre 1730 et 1775 de l'annexe 1.

²¹⁵ La majorité des lettres sont reçues et envoyées de centres urbains, en particulier Québec et Montréal.

âgées comme Antoine Juchereau Duchesnay ou Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry²¹⁶. La génération qui vit l'ensemble de son âge adulte sous le régime britannique réside surtout à Québec ou à Montréal dans des maisons individuelles souvent en location²¹⁷. Les manoirs seigneuriaux sont le plus souvent des demeures estivales consacrées aux loisirs comme la chasse et à la sociabilité traditionnelle campagnarde ²¹⁸ et source de revenus gérée par des tiers le reste de l'année²¹⁹. La demeure urbaine, centre d'une sociabilité professionnelle intimement liée aux cercles élitaires anglophones, permet pour sa part aux ralliés de favoriser leur carrière. Une demeure seigneuriale est synonyme d'honorabilité, mais ne pas posséder de résidence urbaine conduit à la marginalisation²²⁰, surtout pour les nobles ralliés qui souhaitent s'associer à un pouvoir britannique qui ne sortira réellement du cadre urbain qu'après 1815. Cette double résidence est donc un trait typique de la noblesse occidentale, mais, au Canada, elle permet aussi aux nobles ralliés de profiter à la fois de leurs réseaux de sociabilités canadiens traditionnels dans leurs seigneuries, assumant pleinement leur identité canadienne-française, et d'évoluer, en ville, dans les cercles anglophones, confirmant ainsi leur association au nouveau régime et, finalement, profitant des avantages des deux réseaux de sociabilité.

En France l'architecture noble a pour but d'illustrer le statut social de son propriétaire²²¹. D'un point de vue purement architectural, les rares exemples dont il reste des traces, à la campagne²²² ou en ville²²³, semblent indiquer que les résidences des Canadiens ralliés de première génération ont une architecture similaire à celle des autres demeures, à l'exception de leur taille. La maison de Michel Chartier de Lotbinière à Montréal²²⁴, par exemple, ne présente pas les décorations que l'on trouve de plus en plus sur les devantures des hôtels particuliers des villes françaises²²⁵. L'architecture de ces résidences n'évolue que vers la fin de notre période. Les

²¹⁶ Juchereau Duchesnay vit dans son manoir seigneurial, à Beauport et Chaussegros s'installe dans son fief de Rigaud de Vaudreuil acquis en 1772.

²¹⁷ C'est le cas notamment de Philippe Aubert de Gaspé, Louis-René Chaussegros de Léry, Charles Étienne Chaussegros de Léry, Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, John Fraser, Gabriel Elzéar Taschereau.

²¹⁸ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 440, 642, 659, et BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817).

²¹⁹ BanQ, « P1000, S3, D2730, Documents concernant la famille Chartier de Lotbinière » (1748-1822).

²²⁰ Vigneron, 43.

²²¹ Figeac, 49.

²²² Tableau 3.3.B — Domaines seigneuriaux.

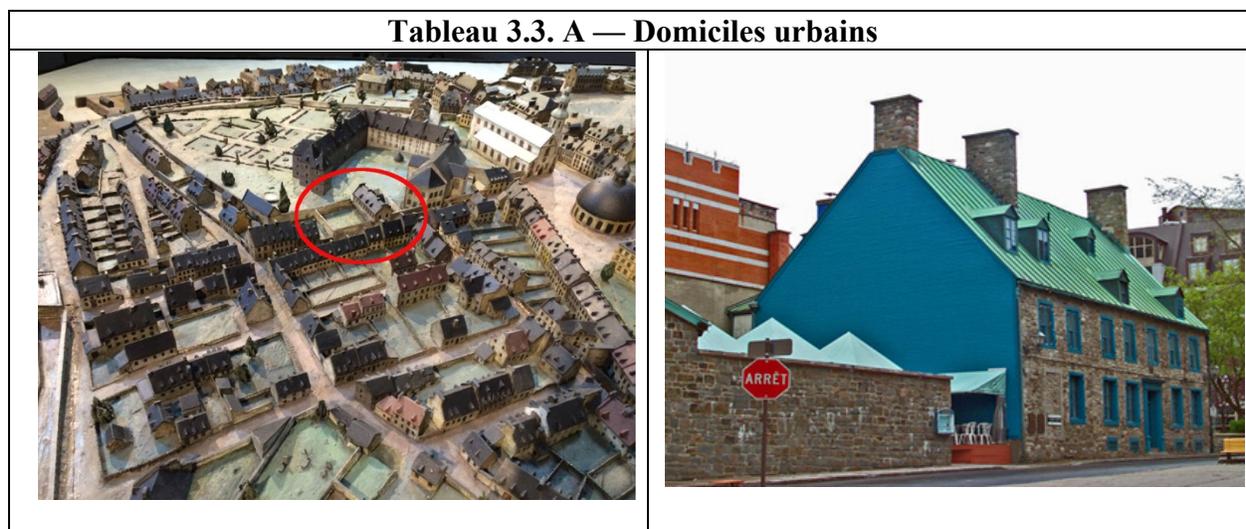
²²³ Tableau 3.3. A — Domiciles urbains.

²²⁴ Voir la maison de Chartier de Lotbinière dans le tableau 3.3. A — Domiciles urbains.

²²⁵ Hélène Roustau-Chambon, « Charles Trochon de la Lorie, un négociant-armateur au goût affirmé ? » dans Martine Acerra et Bernard Michon, dirs., *Horizons atlantiques : villes, négoce, pouvoirs*, Histoire (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019), 395.

constructions commandées par des nobles n’ayant pas réellement connu le régime français se différencient nettement de celles de leurs voisins moins riches et adoptent de plus en plus une architecture coloniale à l’américaine²²⁶. C’est le cas notamment des résidences seigneuriales des Salaberry, des Taschereau, des Chartier de Lotbinière et des Hertel de Rouville²²⁷ qui reprennent les codes architecturaux des manoirs de planteurs du sud des États-Unis à l’instar de celles des élites britanniques²²⁸. Il apparaît donc que dans les familles ralliées, la génération n’ayant pas connu le Régime français tend à s’approprier les codes architecturaux du système colonial britannique alors que le style architectural noble d’ancien régime semble, par sa sobriété, être typiquement canadien²²⁹. C’est particulièrement visible pour le manoir des Chartier de Lotbinière qui, bien que sa construction soit entamée par Michel Chartier de Lotbinière en 1765, sera finalement achevée sous la supervision de son fils²³⁰, un rallié qui a passé la grande majorité de l’âge adulte sous la domination britannique.

Tableau 3.3 - les Domiciles ralliés



²²⁶ John E. Crowley, ‘From luxury to comfort and back again: landscape architecture and the cottage in Britain and America’, *Luxury in the eighteenth century*/ed. by Maxine Berg and Elizabeth Eger. (2003), 135; Jean-René Thuot, « L’évolution du paysage bâti de Lachenaie, XVIII^e-XX^e siècles : statuts élitaires et architecture domestique dans les campagnes laurentiennes », *Journal de la Société pour l’étude de l’architecture au Canada/ Journal for the Study of Architecture in Canada* 39, 1 (2014), 75.

²²⁷ Tableau 3.3.B — Domaines seigneuriaux.

²²⁸ John Crowley, ‘From Luxury to Comfort and Back Again: Landscape Architecture and the Cottage in Britain and America’, dans Maxine Berg et Elizabeth Eger, dirs. *Luxury in the eighteenth century: debates, desires and delectable goods* (Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2007), 144–145 et John E. Crowley, *The invention of comfort: sensibilities & design in early modern Britain & early America* (Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2001), 1 online resource (xi, 361 pages): illustrations, 230.

²²⁹ Mercier-Méthé, 106.

²³⁰ Daviau, 3.

Domicile Chaussegros de Léry, acquise en 1726 (Québec)²³¹



Maison de la Gorgendière, construite en 1722 (Québec)²³³

Domicile Juchereau, construite en 1737 (Québec)²³²



Domicile Chartier de Lotbinière, construit en 1811 (Montréal)²³⁴

Tableau 3.3.B — Domiciles seigneuriaux



²³¹ La maison De Léry de la côte Sainte-Famille telle qu'elle apparaît sur le plan-relief Duberger exposé au parc de l'Artillerie (J.F. Caron). Reproduit avec la permission de la Société historique de Québec.

²³² Maison-Maillou, 17, rue Saint-Louis, Québec, Québec. Parks Canada Agency/Agence Parcs Canada, 2003. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=686. Domaine public.

²³³ Maison de la Gorgendière, 17 à 19 Rue Saint-Pierre. Ville de Québec. <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=102736&type=bien>. Domaine public

²³⁴ Maison Chartier de Lotbinière, 221, rue du Saint-Sacrement. Alexis Hamel, Image Montréal, 2009. <https://imtl.org/image.php?id=2109>. Domaine public.

Manoir de Rouville (avant rénovations, date de construction inconnue)²³⁵



Manoir Salaberry, Chambly (construit en 1814-1815)²³⁶



Manoir Taschereau, Sainte-Marie (construit entre 1809 et 1811)²³⁷



Manoir Chartier de Lotbinière, Vaudreuil (construit en 1765)²³⁸



Manoir Juchereau, Beauport (construit en 1642)²³⁹

²³⁵ Le colonel Wetherall et ses troupes bivouaquent au manoir Rouville en novembre 1837. Dessin de Charles Beauclerk. SHBMSH, fonds Armand-Cardinal. Reproduit avec la permission de la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.

²³⁶ Maison de Salaberry, Fralambert, CC BY 3,0, via Wikimedia Commons, 2012. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Maison_de_Salaberry_01.JPG. Domaine public.

²³⁷ Le Manoir Taschereau, Québec, Canada, Manoirtaschereau, via Wikimedia Commons, 2008. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Manoir_Taschereau.PNG. Domaine public.

²³⁸ Musée régional Vaudreuil Soulange, 2001.6 : dessin de Harwood, Marie-Louise de Lotbinière – Manoir seigneurial de Michel Chartier de Lotbinière, Vaudreuil., circa 1850. Tous droits réservés, copyright Musée régional Vaudreuil Soulange.

²³⁹ BanQ, P600, S6, D2, P52, Beauport — Avenue Royale — Manoir Robert Giffard — Domaine Darnoc — Résidence, L. P. Vallée, Portrait and Landscape Photographer v. 1870.



Manoir de Saint-Jean-Port-Joli (ruine, construit en 1762-1763)²⁴⁰



Manoir de Saint-Jean-Port-Joli (reconstitution)²⁴¹

La plupart des manoirs seigneuriaux qu'occupent les ralliés ont été construits sous le régime britannique. Mais, leurs domiciles urbains, bien qu'ils les aient souvent acquis pendant notre période, datent généralement de la période française, plus précisément de la première partie du XVIII^e siècle. Cela explique notamment l'absence d'ostentation extérieure qui commence à se développer dans les résidences urbaines des élites européennes à la fin du siècle. L'intérieur au contraire est souvent remodelé par les propriétaires successifs et adapté à l'air du temps. Au tournant du XVIII^e siècle, époque de la montée du confort et du « bonheur domestique » ainsi que de l'idéologie des sphères séparées, les nobles ralliés qui en ont les moyens remodelent probablement leurs hôtels particuliers sur le modèle britannique à l'exemple des Taschereau. Dans *Patrician Families and the making of Quebec: the Taschereaus and the McCords*, Brian Young indique que leur hôtel particulier de Québec, situé rue de la Sainte-Famille et bâti sur deux étages, possède notamment une salle de musique et une chambre d'ami (c'est également là que se trouvent les meubles les plus précieux de la famille, dont une table pour jouer aux cartes)²⁴². Si les bâtiments eux-mêmes ont un style canadien, la noblesse ralliée adapte donc probablement l'intérieur afin de le faire correspondre à la mode de la fin de XVIII^e siècle, notamment car ce sont des lieux de

²⁴⁰ Photo de Jean Dubé, 2013, dans « Site patrimonial Philippe-Aubert-de-Gaspé », accédé le 21 mai 2021, 2021, <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=97579&type=bien>

²⁴¹ BanQ, E6, S8, SSI, SSS967, D6069, *Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet — Maisons - Manoir des Aubert de Gaspé/Gérard Morisset* Vers 1950-1953.

²⁴² Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 359.

sociabilité importants où évoluent les membres des élites britanniques auxquelles ces familles veulent s'associer²⁴³.

Au XIX^e siècle, lorsque les élites européennes vivent en ville, elles se regroupent en quartier selon leur affiliation socioculturelle. L'emplacement de leur résidence témoigne autant de leur prospérité que son architecture. En analysant leurs adresses à Montréal et à Québec, on peut constater que c'est également le cas pour la noblesse canadienne ralliée. À Québec, leurs résidences se trouvent dans la haute ville²⁴⁴, avoisinant celles des administratifs Britanniques²⁴⁵. À Montréal²⁴⁶, les nobles sont quant à eux, installés dans la ville fortifiée dont les couches de populations les plus pauvres ont été expulsées après l'incendie de 1765. On y retrouve désormais les quartiers marchands et les Britanniques y ont élu domicile²⁴⁷. Cette implantation urbaine proche des anglophones, qui concerne surtout la génération d'après Conquête, semble témoigner d'une volonté des Britanniques et des ralliés de se mélanger jusque dans le choix du quartier. À Québec, ce sont plutôt les Britanniques qui viennent s'installer dans les quartiers où réside traditionnellement la noblesse canadienne et qui sont les centres du pouvoir administratif²⁴⁸, mais, à Montréal, c'est plutôt l'inverse : les Britanniques s'installent dans le centre du commerce de la colonie et les nobles ralliés les y rejoignent à partir de la fin du XVIII^e siècle. Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, par exemple, n'achète sa demeure montréalaise qu'en 1812 ; le manoir seigneurial de Vaudreuil construit par son père devient alors la résidence estivale de la famille²⁴⁹. Le choix de l'emplacement des résidences urbaines est encore une indication du fait que la noblesse canadienne ralliée serait un groupe dont l'identité est socialement construite (il s'agit d'un groupe élitare) avant d'être nationale.

L'implantation urbaine de la noblesse ralliée se superpose à celle des élites anglophones les plus importantes de chaque ville. Il s'agit, à Québec comme à Montréal, de quartiers où les terrains (à l'achat et à la location) sont chers²⁵⁰, ce qui laisse penser que la noblesse ralliée connaît une

²⁴³ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 143.

²⁴⁴ Rue Saint-Pierre, côte Sainte-Famille et rue Saint-Louis en particulier.

²⁴⁵ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 143 et Mercier-Méthé, « Demeures et positionnement social dans les villes de la Nouvelle-France », 112.

²⁴⁶ Dans la paroisse Ville-Marie, rue Notre-Dame, rue Saint-Paul et rue du Saint-Sacrement notamment.

²⁴⁷ Dany Fougères, *Histoire de Montréal et de sa région* (Québec, Presses de l'Université Laval, 2012), 246-247.

²⁴⁸ C'est le cas notamment des McCords. Voir Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, 69.

²⁴⁹ Daviau, 3.

²⁵⁰ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 143-144.

prospérité comparable à celle des nouvelles élites ou, tout du moins, qu'elle arrive à le faire croire. Cette prospérité de la noblesse ralliée s'observe également dans la taille des logements qu'elle occupe, que ce soit en ville ou à la campagne. Avoir un logement individuel de plusieurs étages en ville ou un manoir seigneurial indique que le propriétaire a les moyens d'entretenir le bâtiment ainsi que le personnel nécessaire à son fonctionnement²⁵¹. La noblesse canadienne ralliée, si elle ne construit pas de façon ostentatoire, affiche donc sa prospérité à travers le bâti.

Les adresses des nobles ralliés ont un autre intérêt : elles autorisent des constats liés à leurs niveaux de fortune et à leurs choix de carrières. Pour commencer, le ou les lieux, de résidence d'une famille et leur développement sont des indicateurs de la santé financière des familles qui les occupent. Après la guerre de Cession, les Aubert de Gaspé, ruinés, vivent dans le moulin seigneurial puis dans un manoir seigneurial s'apparentant plus à une maison de ferme qu'à la résidence d'un seigneur²⁵². La famille Chartier de Lotbinière, pour sa part, a les moyens d'acheter de nouvelles terres à Vaudreuil. Elle y fait construire une résidence et des dépendances dans les trois ans qui suivent alors qu'elle possède déjà une demeure dans sa seigneurie originelle de Lotbinière²⁵³. Dans les deux cas, cependant, tout comme pour d'autres familles (notamment les Hertel) l'agrandissement des demeures et l'achat, ou la location, de résidences urbaines semblent aller de pair avec l'amélioration des finances de la famille²⁵⁴, et surtout avec l'élévation dans les cercles de pouvoir de la province. Aubert de Gaspé fait peu à peu agrandir sa résidence seigneuriale²⁵⁵ tout en obtenant successivement les places de juge de paix, officier de milice et conseiller législatif. Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, dont le fief d'origine est près de Québec, se rapproche peu à peu de Montréal (d'abord en s'installant à Vaudreuil, puis en achetant un hôtel particulier à Montréal) où il est juge à la Cour des Plaidoyers communs et où se trouvent ses intérêts financiers et commerciaux. Au contraire, Tardieu de Lanaudière, qui est très rapidement impliqué dans les plus hautes sphères de l'administration coloniale, s'installe à Québec (bien qu'il ait également un manoir seigneurial où il passe l'été).

Bien que la noblesse ralliée continue d'adopter des modes d'habitation traditionnellement associées à sa classe, comme la co-résidence intergénérationnelle et la double-résidence, on peut

²⁵¹ Renaudin, 202 ; et Fyson, 87-88.

²⁵² Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, 344.

²⁵³ Daviau, 3.

²⁵⁴ Mais cette corrélation supposée est relativement difficile à prouver. Une chose est sûre cependant, les nobles acquièrent de nouvelles résidences ont les moyens de payer pour celles-ci.

²⁵⁵ Anonyme, « Site patrimonial Philippe-Aubert-de-Gaspé »

voir à travers l'étude du patrimoine immobilier de la période post-Conquête qu'elle s'adapte également aux nouvelles tendances qui se développent à cette époque, en particulier sous l'impulsion britannique. La double résidence des ralliés leur permet en particulier de garder un pied dans leurs réseaux d'influence traditionnels tout en côtoyant les élites britanniques. Cet ancrage binational se traduit donc jusque dans le patrimoine immobilier qui leur permet de participer à plusieurs types de sociabilité, entretenant ainsi les anciens réseaux tout en créant de nouveaux²⁵⁶. Malgré tout, l'étude de ce patrimoine immobilier et de son développement sous le régime britannique permet aussi de constater que les jeunes générations ralliées vont vers une plus grande urbanisation. À l'inverse, ils adoptent peu à peu les modes et les cycles d'habiter des Britanniques, la résidence seigneuriale devenant peu à peu une résidence estivale dédiée aux loisirs.

3.4 – « Vivre noblement » à quel prix ?

La culture noble est une culture du luxe, de la dépense et de l'ostentation, en adéquation avec les valeurs nobles, intimement liées à la représentation. « Vivre noblement » nécessite de manger quotidiennement des mets rares, de suivre la mode, de donner une éducation haut de gamme à ses enfants, de vivre dans le luxe... En bref, le mode de vie noble exige des dépenses importantes, car il faut avoir une image qui correspond à son rang²⁵⁷. Cela explique notamment pourquoi les Chaussegros de Léry se perçoivent comme pauvres au regard des exigences de leur état qu'ils ne sont pas toujours capables de satisfaire. Par exemple, un noble ne peut pas se présenter à la cour, vêtu deux fois de la même façon comme l'explique François-Joseph (« Le Prince tient cour tous les jours. La princesse Louise en fait l'ornement depuis peu. J'y vais quelques fois, mais ma toilette ne me permet pas encore de m'y montrer souvent²⁵⁸. »). Certains ralliés ne remplissent qu'avec peine le critère financier de noblesse. De façon générale, les nobles canadiens sont relativement peu fortunés par rapport à leurs homologues de la cour de Versailles et le luxe qui s'y déploie est sans commune mesure avec ce à quoi les futurs ralliés sont habitués. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry semble en avoir pris conscience d'après ce commentaire qu'il fait à son fils quelques

²⁵⁶ Pour plus détails, voir le chapitre 4 de cette étude.

²⁵⁷ Jean Duma, « The characteristics of an aristocratic economy in France, 16th-18th centuries » et Patrick Karl O'Brien, « Final considerations: aristocracies and economic progress under the *Ancien Régime* » dans Janssens et Yun Casalilla, 37 et 254-255.

²⁵⁸ BanQ, « P386, D451, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (7 février 1794).

années plus tard : « je dois te prévenir qu'il n'est pas besoin d'une belle garde-robe. Les hommes étant mis icy dans la plus grande simplicité et proprement, le luxe n'est que pour certaines femmes d'officiers²⁵⁹ ». Certaines familles, comme les Fleury Deschambault et les Juchereau Duchesnay sont très riches,²⁶⁰ mais cela ne les empêche pas de s'inquiéter pour autant et les réclamations d'argent sont un thème récurrent au sein de la noblesse ralliée²⁶¹.

Les dettes font également partie intégrante du mode économique noble²⁶², particulièrement chez les jeunes hommes. Les loisirs nobles sont très chers et les jeunes hommes de la noblesse ne peuvent évoluer dans le monde sans y participer. N'étant pas toujours très bien établis et ne bénéficiant pas encore de leurs héritages, ils s'endettent très souvent dans des occasions mondaines. Hippolyte de Hertel s'endette au jeu au point de devoir fuir la province. Il n'est pas le seul à se mettre dans de délicates situations en raison de loisirs coûteux : François-Joseph doit supplier son père de rembourser des dettes qu'il explique par sa jeunesse et son absence d'expérience de la vie²⁶³. Jaques-Ange de Saint-Ours fait même un petit séjour en cellule²⁶⁴ et pour Charles-François Tariou de Lanaudière, ces dettes de jeunesse sont le début d'une brouille avec sa famille²⁶⁵. L'éducation noble coûte également très cher, mais est justifiée par les nécessités de l'état noble : « l'éducation que j'ai cru devoir donner indispensablement à deux fils et une fille²⁶⁶ » dit très bien la veuve Saint-Ours. Mme Aubert de Gaspé, aussi, doit dépenser plus que ce qu'elle possède pour l'éducation de ses enfants²⁶⁷ et Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry souligne également dans sa

²⁵⁹ BanQ, « P386, D378, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur » (7 janvier 1784).

²⁶⁰ Réal Brisson, « JUCHEREAU DUCHESNAY, ANTOINE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 27 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html ; Université McGill, « Collection De Léry MacDonald, MSG 439-7-8, mémoire de Joseph Fleury Deschambault au Bureau des Colonies » (3 janvier 1777).

²⁶¹ On compte 44 réclamations de différents types dans le corpus.

²⁶² Giovanni Muto, « The structure of aristocratic patrimonies in the Kingdom of Naples: management strategies and regional economic development, 16th-18th centuries » dans Janssens et Yun Casalilla, 121.

²⁶³ BanQ, « P386, D414, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (10 juin 1776).

²⁶⁴ FR ANOM, « COL E 363, fol. 87, lettre de la veuve Saint-Ours à propos de l'arrestation de son fils aîné » (5 avril 1777).

²⁶⁵ Sophie Imbeault, « Charles-François Tariou de Lanaudière, une difficile transition », dans Deschênes, Vaugeois, Litalien et Mathieu, 485.

²⁶⁶ FR ANOM, « COL E 363, Saint-Ours, François Xavier de, capitaine au Canada, mort en 1759, fol. 48-49, lettre de Mme de Saint-Ours à M. de Sartine (?) » (24 octobre 1776).

²⁶⁷ Gaston Deschênes, « Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, seigneur et officier », dans Deschênes, Vaugeois, Litalien et Mathieu, 16.

correspondance avec Renaud d'Avène des Méloizes que l'éducation militaire de ses fils est tout juste dans ses moyens, mais qu'elle est nécessaire²⁶⁸.

La noblesse ralliée est donc toujours à la recherche de fonds et n'hésite pas à faire des choix très pragmatiques, comme faire des mariages exogames, mais qui leur permettront de redorer leur blason²⁶⁹ ou choisir leur pays de résidence pour des raisons aussi prosaïques que celles de Chaussegros de Léry. Il a toujours des terres au Canada, mais n'arrive à obtenir ni pension ni place au salaire adéquat de la part du gouvernement français et il décide donc de rentrer au Canada dès 1764²⁷⁰. Malgré tout, les dettes ou les réclamations d'argent doivent rester discrètes, car cela contrevient à la valeur noble de prodigalité²⁷¹. Pour la noblesse, l'argent ne doit pas être une fin en soi, mais un outil et une preuve de la vertu : on est riche, car on le mérite, il faut donc le montrer²⁷² d'autant plus que le luxe peut être converti en charité : « [dans] ce transfert des valeurs, les revenus du riche sont justes, puisque par sa consommation il assure du travail aux pauvres²⁷³ ». Révéler qu'on ne peut pas soutenir son rang, par des dettes, est donc très embarrassant, ce qui explique les réactions des parents des jeunes ralliés prodigues. À l'inverse, « demeurer noble suppose d'être en capacité de transmettre des biens suffisants pour maintenir un mode de vie adéquat²⁷⁴. » Il faut donc arriver à trouver un équilibre précaire entre l'apparence d'une absence totale de thésaurisation et la capacité d'accumuler du patrimoine pour ses héritiers. Le patrimoine foncier, notamment seigneurial, est donc très important, car il permet d'accumuler des sources de revenus transmissibles, paternalistes et qui ne sont pas en contradiction avec les valeurs de la noblesse.

²⁶⁸ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

²⁶⁹ C'est le cas notamment de Hypolite Hertel et de Aubert de Gaspé. Voir Pépin, 167.

²⁷⁰ F. J. Thorpe, « CHAUSSEGROS DE LÉRY, GASPARD-JOSEPH (1721-1797) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 27 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chaussegros_de_lery_gaspard_joseph_1721_1797_4F.html.

²⁷¹ « Consommation excessive à utilité réduite, pour la puissance » ; « dépenser sans compter et ainsi prouver sa puissance », « dépenser et en retirer quelque bénéfice ne serait-ce que social » ; la dilapidation qui répond à une « logique de l'honneur » et vise à « défier, se montrer supérieur à l'économe » met en équivalence dépense et noblesse. Que la dépense confère du prestige ou que le rang commande la dépense, cette dernière est la véritable mesure de l'estime de soi, sans considération aucune pour le patrimoine ou tout autre trésor gisant au fond d'un coffre. » dans Anne Gotman, *Dilapidation et prodigalité* (Paris, Nathan, Armand Colin, 1995). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00684042>, 31.

²⁷² Roger Baurly, « Sentiment et reconnaissance identitaires de la noblesse pauvre en France à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles) » dans Constant et Petiteau, 78.

²⁷³ Roche, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, 86.

²⁷⁴ Haddad, 22-23.

La consommation de luxe des nobles ralliés, vêtements, nourriture, art ou loisirs, est donc une expression de la valeur noble de prodigalité, mais c'est également un outil de distinction à une époque où d'autres élites commencent à se définir par une austérité plus ou moins importante, en particulier les républicains et la bourgeoisie libérale, suivant les critiques que les philosophes des Lumières ont fait du faste²⁷⁵. Au Canada, nous avons vu que les Britanniques commencent à importer des modes de vie et de dépenses élitaires plus discrètes et, bien que les nobles finissent par s'y adapter, les premières générations sont encore marquées par l'importance de faire montre de leur richesse. Il faut cependant nuancer cette austérité. Bien que les élites du tournant du XIX^e siècle adoptent des vêtements et des manières austères, il n'en demeure pas moins que leur train de vie continue à être luxueux, bien que de façon plus privée. Les ralliés de la troisième génération doivent, tout autant que leurs prédécesseurs, avoir les moyens de suivre ce mode de vie. Ce qui différencie les trois générations, ce ne sont pas les dépenses liées au luxe (qui sont toujours exorbitantes²⁷⁶), ni même la publicité qui les entourent, mais plutôt la façon dont ces dépenses se donnent à voir : Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et ses contemporains continuent à acheter des vêtements luxueux, mais, à la différence de leur père, ce luxe se voit surtout sur les toilettes de leurs épouses et de leurs enfants ou dans la qualité des matériaux de leurs propres vêtements²⁷⁷. Alors que Mme Lacorne de Saint-Luc et sa génération fêtaient surtout entre Canadiens²⁷⁸, Aubert de Gaspé relate de nombreux dîners avec des Britanniques,²⁷⁹ mais les mets et les boissons servis sont au moins aussi rares et dispendieux que ceux de leurs aînés²⁸⁰.

Les différents patrimoines et les sources de revenus variés sont donc des éléments cruciaux pour la vitalité de la culture de la noblesse ralliée. Cette économie du luxe et de la dépense est donc d'une certaine façon à la fois le problème (comment trouver l'argent nécessaire pour continuer à « vivre noblement » ?), mais également une des solutions de la réinvention (puisque la prodigalité légitime le groupe en tant qu'élite distincte). Bien que les dettes et la recherche effrénée de revenus (pensions et de places rémunérées ainsi que les nombreuses affaires judiciaires liées à la

²⁷⁵ Roche, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, 89-90.

²⁷⁶ BanQ, « P386, D609-K, Reçu de paiement de Charles-Étienne Chaussegros de Léry » (Entre 1810 et 1842).

²⁷⁷ Jan Noel, « Defroking dad: masculinity and dress in Montreal, 1700-1867 » dans Palmer, 80.

²⁷⁸ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 175-176, lettre de Mme Lacorne Saint-Luc à Perreault, son neveu » (12 février 1792).

²⁷⁹ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 256, 257, 262, 273, 329, 340, 400, 427 et 670.

²⁸⁰ BAC, « MG 18-H 44, Reçu fait à Québec le 7 octobre 1811 » (7 octobre 1811) ; BanQ, « P216, S1, SS4, D1, Reçus du seigneur de Rouville » (8 février 1777) ; Voir aussi Fyson, 67-90.

récupération de revenus fonciers) fassent partie intégrante de la vie des ralliés²⁸¹, la capacité du groupe à réussir à financer son mode de vie tout au long de notre période démontre bien sa résilience et sa vitalité.

Conclusion

En conclusion, à travers cette étude de la culture de la noblesse ralliée, nous pouvons faire plusieurs constatations. Tout d'abord, cette culture est adaptable. La noblesse ralliée conserve des marqueurs culturels d'ancien régime, mais elle s'approprie également de nouveaux traits pour pouvoir s'intégrer aux élites anglophones. Il me semble malgré tout que cette adaptation se fait progressivement et sur des points dont l'immutabilité n'a jamais été le caractère principal, par exemple la mode ou la façon de se nourrir. Ces adaptations n'ont pas pour but d'asseoir la constance de la noblesse, mais servent à en présenter le succès (en particulier financier). Il s'agit ici d'être suffisamment riche pour suivre les modes ou importer les derniers mets exotiques en vogue.

La culture de la noblesse ralliée reflète et s'adapte donc au contexte dans lequel les individus qui la composent souhaitent évoluer. Elle a également des traits qui sont coloniaux et proprement nord-américains (en particulier la possession d'esclave ou une consommation adaptée au sol canadien), mais même sans cela il me semble que c'est la capacité à associer des marqueurs culturels issus de différents contextes qui la distingue. Enfin, si les nobles ralliés sont peu nombreux après la Cession, la culture noble ne semble pas, quant à elle, sur le déclin entre 1774 et 1815, bien au contraire.

C'est particulièrement visible si l'on découpe le groupe en trois générations successives : les nobles nés et ayant vécu la majorité de leur vie adulte sous le régime français continuent à vivre « à la française ». Les ralliés ayant commencé leur vie sous le régime français, mais dont la majorité de la vie adulte (et de la carrière) se déroule après la Cession s'adaptent pour des raisons d'avancement et l'on peut constater le changement dans leurs pratiques culturelles pendant notre période. Enfin, les nobles ayant vécu toute leur vie dans un Canada britannique ont un comportement culturel proche de celui des élites britanniques, mais, alors que leurs parents ont adopté ces pratiques consciemment dans une volonté d'intégration, les jeunes nobles suivent

²⁸¹ Tout comme, du reste, de toutes les noblesses occidentales. Voir Janssens et Yun Casalilla, 292 p.

simplement les modes parce qu'ils en ont les moyens, leur pratique culturelle illustrant alors le prestige familial.

Chapitre 4 : actes sociaux, sociabilité et lien social

La réinvention de la noblesse ralliée se faisant notamment à travers les relations interpersonnelles, sa capacité à créer des liens sociaux est particulièrement importante. La sociabilité, comme « aptitude à vivre en société » et « ensemble de certaines formes (intellectuelles, mondaines, *etc.*) que prend [cette] aptitude à vivre en société »¹ est donc un des thèmes principaux de cette étude.

Pour la noblesse ralliée, ces formes de sociabilité se déclinent notamment à travers les cérémonies marquantes de la vie sociale de ses représentants : mariages, baptêmes et funérailles, mais également dans différents autres lieux symboliques, comme les bals ou les diners mondains. La sociabilité passe également par le clientélisme et la correspondance qui permet d'entretenir le réseau à distance. Ici, la question qui se pose est la suivante : quels sont les mécanismes de ces différents modes de sociabilité au sein de la noblesse ralliée ? Existe-t-il une sociabilité distinctement « ralliée » ?

À travers l'étude des différents lieux de sociabilité et des différents types de relations interpersonnelles qui jalonnent la vie de la noblesse ralliée, j'essaierai de répondre à ces deux questions. Bien que les femmes ne soient pas le seul point focal de ce chapitre, on verra qu'elles jouent un rôle particulièrement important dans les différents modes de sociabilité ralliés. Je soulignerai donc leurs participations aux actes sociaux qui sous-tendent la vie des nobles tout au long du chapitre. Cependant, l'historiographie de la noblesse canadienne a tendance à ne traiter des femmes qu'à travers leur rôle de mère et d'épouses, le plus souvent sans aborder leur agentivité. Ma dernière partie sera donc spécifiquement consacrée aux « stratégies² » de réinvention de la noblesse spécifiquement féminines. Je souhaite également évoquer sur les silences des archives à leur sujet et les raisons historiques, historiographiques et sociologiques qui les expliquent.

¹ CNRTL, « Sociabilité », dans *Ortholang. Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, consulté le 26 août 2021, <https://www.cnrtl.fr/definition/sociabilit%C3%A9>.

² Je mets ici des guillemets, car se sont le plus souvent des processus inconscients qui seront abordés dans ce chapitre : le but premier n'est pas de renouveler la noblesse (en tout cas pas consciemment).

1- Le mariage

Au tournant du XIX^e siècle, les mariages sont la pierre angulaire de la vie et de la sociabilité. Les nobles ralliés ne font pas exception à cette règle. Se marier est un acte social qui implique, non pas seulement des individus, mais des familles entières. Bien que les contrats soient ritualisés et touchent à la vie spirituelle, les archives dont nous disposons démontrent que ce sont, en premier lieu, des documents engageant les différents acteurs à avoir un comportement social « normal ». Ces contrats, qui prennent théoriquement fin à la mort des contractants, réglementent les relations qu'ils entretiennent entre eux, mais aussi celles qu'ils perpétuent avec le reste de la société. Cependant, il arrive que la dissolution se fasse pour des raisons différentes, telles que l'adultère, la mésentente conjugale ou la prodigalité d'un des conjoints, et provoque des situations hors-normes qui bouleversent le réseau de sociabilité.

1.1- Les alliances matrimoniales

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, le mariage est considéré comme le fondement de la vie conjugale et occupe une fonction de régulation sociale³. C'est d'autant plus vrai pour les noblesses occidentales et l'on considère traditionnellement qu'elles ont des habitudes face au mariage très strictes et codifiées. Le but est d'assurer la transmission de capitaux (symboliques et économiques) aussi peu morcelés que possible et même de les accroître grâce des alliances endogames. Comme le dit Lorraine Gadoury, « [les] alliances sont très importantes pour les familles de l'élite puisqu'elles participent à la formation d'un réseau où les membres des familles peuvent trouver appui et soutien⁴. » Bien que le XVIII^e siècle prenne en compte les sentiments des futurs conjoints (plus particulièrement au Canada où Allan Greer estime que les mariages arrangés n'existent pas au sein des groupes élitaires⁵), c'est loin d'être le critère principal de sélection de la parenté (car c'est bien elle qui choisit le conjoint de leurs enfants)⁶.

³ Stéphane Minviellele, *La famille en France à l'époque moderne. XVI^e-XVIII^e siècle* (Paris, Armand Colin, 2010). <https://www.cairn.info/la-famille-en-france-a-l-epoque-moderne--9782200244170.htm>, 1.

⁴ Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, 28.

⁵ Allan Greer, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France* (Montréal, Boréal, 1998), 84.

⁶ Gérard Béaur, « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux et pratiques des acteurs » [Marriage Contract in the European Societies: Family Stakes and the Activities of Stakeholders.] *Annales de démographie historique* 121, 1 (2011), <https://doi.org/10.3917/adh.121.0005>.

« La transmission du sang par des mariages endogamiques permet le maintien du lignage à un rang élevé et constitue sans aucun doute, le ciment de l'identité nobiliaire⁷. » Les stratégies matrimoniales sont donc intimement liées aux stratégies successorales et à celles de reproduction sociale et familiale : il faut assurer à l'ainé des fils, la transmission d'un patrimoine égal ou supérieur, tout en prenant en compte les dépenses occasionnées par le mariage des filles⁸. On marie donc en principe, dans l'ordre, le fils aîné, puis les filles. Plus la famille est fortunée, plus elle marie ses jeunes femmes (qui doivent être dotées)⁹. Et l'on termine par les fils cadets, à condition, toutefois qu'il soit possible de les établir sans porter exagérément atteinte au patrimoine de la lignée¹⁰.

Le choix du conjoint est soumis, lui aussi, à la réflexion. Bien que les sentiments des protagonistes soient pris en compte (d'autant plus facilement qu'on tombe rarement amoureux hors de sa classe sociale¹¹), il importe surtout aux parents que leurs enfants fassent un « beau mariage » qui permettra la perpétuation biologique, économique et symbolique du groupe social et de la lignée¹². La religion, le statut social, la nationalité, mais avant tout la fortune du conjoint sont donc les critères principaux du choix du futur époux ou de la future épouse.

Le consentement de la parenté pèse donc un grand poids dans le choix du conjoint, car il ne s'agit pas ici du mariage de deux individus, mais de l'alliance de deux familles. Les sources épistolaires sont très révélatrices des opinions des différents membres de chaque lignée. Quant aux sources notariées (en particulier les contrats de mariage), elles permettent de déterminer, jusqu'à un certain point, le degré d'approbation de chacun des lignages. Si « l'amitié entre époux¹³ » ne constitue pas le facteur principal menant au mariage, il en va de même pour le célibat qu'il soit consacré (la vocation n'est pas un argument) ou non. Ce sont des considérations économiques, successorales et de prestige social qui président au destin matrimonial des nobles aussi bien en

⁷ Marguerite Figeac-Monthus, « La place de la tradition nobiliaire dans l'identité familiale : l'exemple des Lur Saluces », dans Constant et Petiteau, 345.

⁸ Lisa Dillon, « Parental and sibling influences on the timing of marriage, XVIIth and XVIIIth century Québec », *Annales de démographie historique* 119, 1 (2010), <https://doi.org/10.3917/adh.119.0139>.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Pierre Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 27, 4-5 (1972), <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422586>, 1124.

¹² Élie Haddad, « Faire du mariage a favorable Act. L'utilisation des coutumes dans la noblesse française d'Ancien Régime » [Making Marriage a Favorable Act: How the French Nobility Used Custom under the Ancien Régime.] *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 58-2, 2 (2011), <https://doi.org/10.3917/rhmc.582.0072>.

¹³ André Lachance, *Séduction, amour et mariages en Nouvelle-France* (Montréal, Libre expression, 2007), 91.

France¹⁴ qu'en Grande-Bretagne¹⁵. Est-ce également le cas pour les nobles canadiens ralliés ? J'essaierai tout d'abord de déterminer ici quels sont les enjeux matrimoniaux de la noblesse ralliée puis je tenterai d'évaluer l'importance que revêt le consentement familial.

1.1.1 – *Qui se marie ?*

Qui se marie, donc, au sein de la noblesse ralliée ? On l'a vu, des facteurs démographiques entrent en ligne de compte autant dans les noblesses occidentales en général que dans la noblesse canadienne. La noblesse canadienne du régime britannique serait donc, du point de vue matrimonial, une noblesse « européenne ». Cependant, la noblesse étant un groupe hétérogène, il faut nuancer cette affirmation. Les sources démontrent effectivement que la noblesse ralliée fait preuve d'un comportement face au mariage parfois différent de celui des autres groupes nobles canadiens et européens. Il est également important de déterminer les raisons de ces comportements matrimoniaux, aussi bien ceux qui suivent la tendance générale que les autres, car des conséquences semblables n'ont pas toutes des causes équivalentes surtout compte tenu de la variété de contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels évoluent les groupes en question.

Comme nous l'avons vu rapidement dans le premier chapitre de cette étude, entre 1774 et 1815, les hommes se marient légèrement plus que les femmes¹⁶. De ce point de vue, comme de celui de l'âge moyen au mariage en fonction des sexes, les nobles ralliés semblent suivre les tendances matrimoniales des autres noblesses occidentales¹⁷. Comme l'a très bien expliqué Lisa Dillon, l'ordre de naissance dans la fratrie joue aussi un rôle important dans les opportunités matrimoniales des nobles ralliés. Au cours de notre période, sur 94 mariages, les aînés mâles sont en effet surreprésentés (23 d'entre eux se marient), suivis, mais d'assez loin, par les aînées des femmes. Les parents de la noblesse ralliée qui ne veulent pas que leurs filles restent à leur charge

¹⁴ Haddad, « Faire du mariage un acte favorable. L'utilisation des coutumes dans la noblesse française d'Ancien Régime », 72.

¹⁵ Stone et Stone, 250-251.

¹⁶ Comme on peut voir dans le tableau 4.1, sur 128 individus en âge de se marier pendant cette période, 49 hommes se marient contre 41 femmes.

¹⁷ Cependant à la même époque, en Grande-Bretagne, 87 % des hommes se marient contre environ 85 % pour les femmes (Voir, Stone et Stone, 110 et le tableau 3.1 « Le conjoint rallié [1774-1815] » de cette étude) et en France, entre 1700 et 1750, on compte 78 % des hommes qui se marient contre 85 % des femmes (Voir Juliette Eymeoud, « Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime » [Doctorat EHESS 2020], <http://www.theses.fr/2020EHES0149/document>, <http://www.sudoc.fr/253840783>, 114), tandis que Lorraine Gadoury calcule que 27,5 % des femmes nées entre 1735 et 1765 restent célibataires contre 6 % des hommes (Voir Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 63).

et les marient avant leurs fils cadets. En parallèle, pour ne pas trop morceler l'héritage, on essaie de faire en sorte que seul l'ainé perpétue la lignée¹⁸. Ce n'est toutefois pas un absolu puisque plusieurs circonstances favorisent les mariages des puînés et des cadets. Ces facteurs sont en premier lieu économiques : plus la famille est riche, plus le nombre des enfants mariés augmente. C'est pourquoi la famille Juchereau (considérée comme la plus riche de la colonie) est également la famille qui célèbre le plus de mariages¹⁹ pendant notre période (même parmi les cadets du second lit d'Antoine Juchereau).

Tableau 4.1 - Le conjoint rallié (1774-1815)

Nombre total d'individus en âge de se marier	TOTAL	128
	Femmes	57
	Hommes	71
Nombre de raliés mariés entre 1774 et 1815	TOTAL	90
	Femmes	41
	Hommes	49
Célibataires définitifs	TOTAL	38
	Femmes	16
	Hommes	22
Nombre moyen d'enfants par mariage atteignant l'âge adulte ²⁰		3 (1 ²¹)
Mariage par rang de naissance	Ainé des hommes	23 (3)
	Ainé des femmes	12 (1)
	Puîné des hommes	13
	Puîné des femmes	13 (1)
	Cadets et benjamins (F/H)	(2)
Moyenne d'âge au mariage (toutes unions confondues)	Femmes	23,5
	Hommes	30,6
	TOTAL	27,05

Pendant notre période, les nobles raliés ont tendance à contracter des alliances, que ce soit d'un point de vue social, national ou religieux, démontrant ainsi qu'il ne s'agit pas d'une noblesse repliée sur elle-même. On compte 46 alliances matrimoniales avec d'autres classes sociales²². Comme le **tableau 4.2 – Mariages socialement exogames** l'indique, ce sont généralement les

¹⁸ Dillon, 139-180.

¹⁹ On compte 93 mariages pendant notre période.

²⁰ NMM=N/M où NMM est le nombre moyen d'enfants par mariage, N est le nombre d'enfants vivants à 20 ans révolus et M est le nombre de mariages dont sont issus les 128 individus en âge de se marier entre 1774 et 1815.

²¹ Enfants du second lit.

²² Voir le tableau 4.2 — Mariages socialement exogames.

hommes ralliés qui se marient hors de leur classe sociale. Déjà sous le régime français, la noblesse canadienne avait tendance à s’allier aux élites roturières économiques²³ et cela continue sous le régime britannique à la différence que les ralliés se marient désormais avec des négociants anglophones²⁴. Cependant, il est important de noter que l’immense majorité de ces unions ont lieu dans les branches mineures famille Hertel²⁵. Il s’agit alors de mariages entre des individus issus de familles de seigneurs cultivateurs²⁶ et des habitants.

Tableau 4.2 - Mariages socialement exogames

Sexe du conjoint canadien non noble	
Femme	28
Homme	18
TOTAL	46

Tableau 4.3 - Mariages internationaux

		Sexe du conjoint rallié		
		Femmes	Hommes	TOTAL
Nationalité du conjoint non rallié	Français	7	10	17
	Britannique	0	9	9
	Autre	1	2	3
	TOTAL	8	21	29

Comme on peut le voir dans le **tableau 4.3 — Mariages internationaux**, sur 94 mariages au sein de la noblesse ralliée pendant notre période, 29 sont des unions binationales. La majorité de ces mariages se noue avec des Français²⁷. C’est logique, car il s’agit de mariages contractés lors de l’émigration post Cession, qu’elle soit provisoire ou définitive. En revanche, alors que Karine Pépin a établi que, dans l’ensemble de la noblesse restée au Canada, les mariages avec des non-

²³ Pépin, 26-28.

²⁴ Sur les neuf mariages avec des Britanniques, six le sont dans des familles d’hommes d’affaires.

²⁵ On compte 40 mariages socialement exogames dans la famille Hertel.

²⁶ « Mariages au sein de la paysannerie, occupations paysannes, incapacité à écrire, ces descendants de seigneurs ont perdu du lustre en quelques générations, ce qui rappelle la noblesse pauvre bretonne étudiée par Michel Nassiet. Néanmoins, ils affichent souvent encore leur qualité, certains se disent “écuyers” et “cultivateurs” ! Les registres de la paroisse Saint-Thomas recèlent de ces actes qui en disent long sur ces gentilshommes plus que campagnards et analphabètes. » Dans Grenier, « “Gentilshommes campagnards de la nouvelle France” : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l’époque préindustrielle », 398.

²⁷ Voir le tableau 4.3 — Mariages internationaux.

francophones constituent une minorité²⁸, il semble qu'ils soient plus courants au sein de la noblesse ralliée où ils constituent neuf des mariages mixtes et 15 % du nombre de mariages sur le sol canadien. Karine Pépin conclut son étude en disant que les mariages mixtes de la deuxième moitié du XVIII^e siècle constituent les prémisses de la tendance générale des mariages élitaires du siècle suivant²⁹. Compte tenu des chiffres de la noblesse ralliée, il semblerait que ce soit non seulement exact, mais aussi que les nobles ralliés soient à l'avant-garde de ce changement.

Il y a donc une mixité nationale plus importante dans les mariages de la noblesse ralliée que ce soit dans l'empire français ou dans l'Empire britannique, qu'au sein de la noblesse canadienne en général³⁰. Il semble cependant que les buts recherchés par ces choix soient presque opposés en fonction des empires. En France, les alliances matrimoniales hors de la noblesse canadienne paraissent témoigner d'une volonté d'assimilation de la part des Canadiens comme l'indiquent les mariages de François-Joseph Chaussegros de Léry avec Cécilia Kellermann³¹ ou celui de Louise Catherine de Saint-Ours et de Louis Dominique de Cantineau³². Au Canada, au contraire, l'objectif serait plutôt d'assimiler (de canadianiser) les élites britanniques, ce que favorise la solitude des conjoints non francophones dans la colonie. Alors que François-Joseph Chaussegros de Léry semble être entrée dans sa belle-famille, c'est l'inverse pour mariages mixtes au Canada, où le but est de favoriser l'avancement de la famille du conjoint britannique. De plus, il s'agit généralement d'individus issus de la *gentry*, voire de la bourgeoisie marchande³³, en quête de la stabilité sociale et du prestige que peut leur procurer une alliance avec la noblesse canadienne. En échange, les nobles ralliés (les pères ou les époux, mais surtout les enfants) s'insèrent dans de nouveaux réseaux de pouvoir contrôlés par les Britanniques. Les cas des Fleury, des Salaberry et des Aubert de Gaspé sont frappants à cet égard³⁴.

Si ces mariages binationaux sont considérés mixtes, ils n'en restent pas moins assez endogames, les divers partis partageant des statuts économiques semblables et surtout, nous l'avons

²⁸ Karine Pépin, « Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800) » (Université de Sherbrooke, 2016), <http://hdl.handle.net/11143/8929>, 171.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*, 164.

³¹ La fille d'un sénateur proche de Napoléon I^{er}. Voir Reiss et Jourquin, 370.

³² Un noble français originaire de Martinique, officier de marine française et chevalier Saint-Louis. Voir FR ANOM, « COL E 363, fol. 57-58, lettre de Louise de Saint-Ours au maréchal de Lévis » (1784).

³³ Par exemple les Robertson, les Allison, les Monk, les Fraser ou les Grant.

³⁴ Pépin, 148.

vu, des valeurs communes³⁵. Qu'ils soient canadiens, français ou britanniques, la très grande majorité des mariages contractés par la noblesse ralliée se font dans des groupes sociaux élitaires conservateurs, comme la *gentry* ou la noblesse française³⁶, les anglophones auxquels s'allient les ralliés font d'ailleurs, pour la plupart, parti du *French Party*³⁷. On compte seulement neuf alliances matrimoniales avec des Canadiens non nobles pendant notre période au sein de la noblesse ralliée et ils concernent le plus souvent les branches de familles ralliées en perte de vitesse³⁸. Cela semble démontrer qu'au sein de la noblesse ralliée, le statut économique et social, ainsi que les valeurs communes, ont plus d'importance que la nationalité. Cela conforte la vision transnationale qu'ils ont d'eux-mêmes et qui leur permet de s'adapter au changement de régime avec moins de difficultés que d'autres catégories de populations telles que les marchands canadiens³⁹.

Tableau 4.4 - Mariages interconfessionnels

Conjoint.e baptisé.e non catholique ⁴⁰	
Femme	9
Homme	1
TOTAL	10

Il existe enfin une mixité religieuse dans ces unions, généralement associée à un mariage avec un individu d'origine britannique⁴¹. Bien que, comme l'a très bien vu Karine Pépin, cela n'a pas vraiment d'impact sur le long terme⁴², l'étude des lieux de sépulture des conjoints semble démontrer que les femmes ont plus tendance à se convertir que l'inverse⁴³. Les sources étudiées ne me permettent pas de dire quel est l'impact de ces mariages sur l'éducation religieuse des enfants,

³⁵ Voir dans le chapitre 2 de cette étude.

³⁶ « Titre et ancienneté renvoient à un autre critère de distinction, qu'ils appuient et soutiennent : le sang. La noblesse s'ancre ainsi dans l'histoire et dans l'appartenance à une lignée, dont la valeur apporte une qualité quasi biologique au sang » dans Leferme-Falguières, 88-89.

³⁷ C'est le cas de Grant, Fraser et Monk.

³⁸ On trouve ces alliances en majorité dans la famille Hertel.

³⁹ José Igartua, « A Change in Climate: The Conquest and the Marchands of Montreal », *Historical Papers/Communications historiques* 9, 1 (1974), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/030779ar>.

⁴⁰ Les conjoints issus d'autres religions sont des femmes (8) et elles se convertissent comme l'indique le fait qu'elles aient été enterrées dans des cimetières catholiques. La seule exception est Rodolphe Steiger, qui épouse Gillette Catherine Fleury Deschambault en 1815 ; il semble que ce soit elle qui se soit convertie au protestantisme, car ils sont tous les deux enterrés dans le cimetière protestant de Sorel.

⁴¹ Mais ce n'est pas toujours le cas. Rodolph Steiger épouse Gillette Catherine Fleury Deschambault, est de nationalité suisse et protestant.

⁴² Pépin, 162.

⁴³ Susanne Allison et Elisabeth Monk, toutes deux d'origine anglicanes, sont inhumées auprès de leurs époux, dans les cimetières catholiques. Voir Pépin, 139.

je me contenterai donc de dire que la plupart d'entre eux sont baptisés au sein de l'Église catholique et sont enterrés dans ses cimetières, ce qui semble confirmer ce que Karine Pépin avait démontré⁴⁴. Cependant, cela n'empêche pas qu'il y a parfois des querelles à ce sujet au sein des familles. On peut au moins noter le cas de du père de Susanne Allison qui refuse d'assister au mariage de sa fille dans une église catholique⁴⁵. Cela ne l'empêche cependant pas d'apposer sa signature au contrat de mariage⁴⁶, ce qui pourrait indiquer que le désaccord était plutôt d'ordre spirituel et ne concernait pas le conjoint personnellement.

Sur 75 mariages mixtes au total, seuls 26 des conjointes sont issues de la noblesse ralliée. Alors que Karine Pépin avait vu les femmes canadiennes nobles comme des « intermédiaires culturels⁴⁷ », il semblerait plutôt qu'au sein du sous-groupe de la noblesse ralliée, le rôle des femmes soit de perpétuer une noblesse « pure », c'est-à-dire sans mélange social, religieux ou national alors que les alliances matrimoniales mixtes des hommes (dont les enfants sont automatiquement nobles⁴⁸) tendent plutôt à démontrer une volonté de « redorer le blason » familial, c'est-à-dire d'offrir leur capital symbolique en échange d'avantages économiques et professionnels destinés à perpétuer le mode de vie noble. Il faut malgré tout remarquer que, si les hommes se marient plus hors de la noblesse canadienne que les femmes, il y a aussi des subtilités en fonction de la place occupée dans la fratrie : on tend plus à marier les aînés de sexe masculin au sein de la noblesse canadienne⁴⁹. Les stratégies matrimoniales nobles voulant que les aînés mâles fassent les plus « beaux mariages⁵⁰ », il me paraît logique que l'on tente le plus possible d'unir les aînés au sein de la noblesse canadienne afin de perpétuer une « branche principale » la moins « mélangée » possible. On peut d'ailleurs constater que les femmes nobles ralliées, mariées au sein de la noblesse canadienne, le sont généralement à des aînés⁵¹, ce qui confirme que les mariages des aînés et des cadets obéissent à des considérations différentes.

⁴⁴ Pépin, 162.

⁴⁵ Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau* (Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993), 216.

⁴⁶ BAC, « MG 18-H 44, contrat de mariage entre Philippe Aubert de Gaspé et Suzanne Allison » (25 novembre 1811).

⁴⁷ Pépin, 13.

⁴⁸ Car la noblesse se transmet de façon patrilinéaire.

⁴⁹ Voir le tableau 4.1 – Le conjoint rallié (1774-1815).

⁵⁰ « Faire un “beau mariage” et pas seulement un mariage, c'est-à-dire à maximiser les profits et/ou à minimiser les coûts économiques et symboliques du mariage comme transaction d'un type très particulier, elles sont commandées en chaque cas par la valeur du patrimoine matériel et symbolique qui peut être engagé dans la transaction et par le mode de transmission du patrimoine qui définit les systèmes d'intérêts propres aux différents prétendants à la propriété du patrimoine en leur assignant des droits différents sur le patrimoine selon leur sexe et leur rang de naissance. » Dans Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », 1109.

⁵¹ On compte 12 femmes ralliées mariées à des aînés de la noblesse canadienne.

1.1.2– *Le consentement familial*

On se marie donc d’abord dans un but reproductif que ce soit d’un point de vue biologique ou symbolique. Les stratégies matrimoniales servent avant tout à transmettre l’habitus noble et à l’augmenter quand c’est possible (c’est le propre d’un « beau mariage »). Comme on l’a vu plus haut, le mariage noble ne se fait pas entre deux individus, mais entre deux familles. Le mariage doit apporter la stabilité et l’époque considère les « passions » comme inconstantes. Elles représentent donc un handicap dans le cadre contractuel du mariage. Cependant, surtout si les convenances ainsi que les autres critères de reproductibilité du mariage sont respectés, la parentèle tient compte des goûts et des dégoûts des nobles ralliés (aussi bien les hommes que les femmes) en âge de se marier⁵².

Il arrive que certaines unions soient clairement liées à l’amour que se portent les conjoints comme c’est le cas pour Louis de Salaberry et son fils qui n’hésitent pas à afficher les sentiments qu’ils éprouvent pour leurs épouses respectives⁵³. Cependant, les sentiments occupent beaucoup moins de place dans la correspondance entre époux nobles à la fin du régime français que dans celle des couples de la fin de notre période⁵⁴.

Il est possible que ce soit une question de génération. Éric Paquin explique notamment dans sa thèse que l’expression des sentiments amoureux dans la correspondance (on peut y voir une sorte de « préromantisme » qui commence à être valorisé en Occident au tournant du XIX^e siècle⁵⁵). Cependant, il est clair que les mœurs sont dans une période de transition puisque la majorité des nobles ralliés de deuxième génération sont bien moins expansifs dans l’expression de leurs sentiments envers leur conjoint ou conjointe⁵⁶.

Le mariage de Marie Anne Julie Hertel de Rouville et de Charles de Salaberry est très endogame et fait la plus grande joie de son père et de son beau-père, mais il ne semble pas être

⁵² Gagnon, 89.

⁵³ « Chère et tendre amie [...] ma vive et inaltérable tendresse » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 862-865, lettre de Louis de Salaberry à son épouse » (2 octobre 1784) ; « Qu’il est malheureux, ma chère amie, d’être séparé pour si longtemps de tout ce que l’on a de plus cher. Quelle misère ! » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 699-702, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Hertel » (6 octobre 1813).

⁵⁴ Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l’élite canadienne du XVIII^e siècle*, 94.

⁵⁵ Éric Paquin, « Le récit épistolaire féminin au tournant des Lumières et au début du XIX^e siècle (1793-1837) : adaptation et renouvellement d’une forme narrative » (Université de Montréal, 1998), 61.

⁵⁶ La plupart des hommes étudiés dans cette thèse ne mentionnent même jamais leurs épouses dans leur correspondance.

arrangé comme l'indique, d'après Virginie Chaleur-Launay, la correspondance entre les parents des conjoints et les sentiments qu'ils expriment eux-mêmes⁵⁷. Marie Anne Julie Hertel de Rouville n'est cependant pas le premier amour de Charles de Salaberry qui avait souhaité épouser une cousine éloignée, Maria Fortescue, pendant son séjour dans les îles britanniques⁵⁸. Néanmoins, Mme de Saint-Laurent, la maîtresse du duc de Kent, un proche de la famille (son chaperon pendant le séjour du jeune homme et le parrain de son frère) désapprouve cette union, financièrement désavantageuse : « *which I regarded as a certain ruin to your son, Miss Fortescue having no fortune*⁵⁹ ». Le jeune homme finira par se plier aux recommandations de son mécène et, par extension, aux critères de son groupe familial et social. Il ne semble pas le regretter comme le démontre sa correspondance avec son épouse dans laquelle il n'hésite pas à être très tendre à son égard⁶⁰. Il n'est pas sûr que leur mariage soit le fruit d'une grande passion. En revanche, on peut affirmer avec certitude que si les sentiments n'existaient peut-être pas avant leur union, ils se sont développés au cours de leur vie commune, au moins du côté de Charles de Salaberry⁶¹.

L'immigration de Salaberry étant à caractère provisoire, il est probable qu'il n'ait pas eu trop de difficultés à suivre les conseils de membres d'une famille qu'il avait quittée depuis peu et auprès de laquelle il comptait retourner. François-Joseph Chaussegros de Léry envisage les choses différemment. Au cours de sa carrière aux Antilles, il courtise plusieurs femmes. Comme en témoigne sa correspondance, il en informe sa famille, mais il manifeste clairement sa volonté de faire un mariage d'amour loin des conseils qu'il reçoit. Ne souhaitant pas vraiment épouser la jeune fille à laquelle son oncle et sa tante le destinent⁶², il parle dans ses lettres le langage de l'amour plutôt que celui du devoir (« je vous parlais à cœur ouvert au sujet d'une inclination que j'ai toujours pour une demoiselle du Port Louis⁶³ [...] sa société m'a séduite au point que je sens que

⁵⁷ « puisque l'alliance de ma fille avec monsieur votre fils a le bonheur de rencontrer votre approbation je suis charmé de vous assurer que c'est avec le plus grand plaisir que madame de Rouville et moi y avons accédé. » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 43-45, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (11 avril 1812). Voir Chaleur-Launay, 95.

⁵⁸ « *I am quite in love with Miss Fortescue and really had an idea of bringing her over to Canada. I hope absence will efface the idea I had formed.* », Lettre de Charles-Michel de Salaberry à son père, datée du 2 août 1808 dans Anderson, 149.

⁵⁹ Lettre de Mme de Saint-Laurent à Louis de Salaberry, 15 novembre 1808 dans Anderson, 157.

⁶⁰ J'y reviendrai un peu plus loin dans ce chapitre.

⁶¹ Chaleur-Launay, 325.

⁶² BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

⁶³ En Guadeloupe.

je ne puis vivre sans elle⁶⁴»). En fin de compte, il n'épouse ni la jeune fille qu'on lui destine, ni l'une de celles dont il est successivement tombé amoureux pendant son séjour dans les îles (au grand soulagement de ses parents qui lui avaient donné leur accord de mauvaise grâce pour un mariage avec sa dernière « flamme » antillaise⁶⁵). Il se marie tard, à 47 ans, avec Cecilia Kellerman, la fille du célèbre maréchal d'Empire. Il semblerait qu'il s'agisse à la fois d'un mariage d'amour et d'intérêt : en tout cas, comme on l'a vu plus haut, il n'hésite pas à manifester une certaine tendresse à l'égard de son épouse. Mais comme pour Louis-René, ce mariage favorise surtout son avancement social et professionnel. François-Joseph étant l'aîné, la responsabilité de faire un « beau mariage » et de perpétuer la lignée sur le sol canadien aurait dû lui revenir. Néanmoins, en son absence, c'est son cadet, Louis-René qui hérite de cette charge. En épousant Madeleine Charlotte Boucher de Boucherville, il se marie au sein de la vieille noblesse canadienne, contribuant ainsi à transmettre et à faire fructifier la noblesse ralliée et la lignée Chaussegros de Léry (« vous vous chargez avec tant de zèle de propager notre nom⁶⁶ »). Les transports amoureux ne semblent pas être la cause principale de son mariage. Alors que les lettres de François-Joseph expriment fierté et tendresse à l'égard de son épouse et de son fils⁶⁷, Louis-René n'y fait jamais allusion. Pourtant, l'expression de l'affection n'est pas chose rare pour les nobles de cette époque⁶⁸. S'il n'est pas principalement un mariage d'amour, cette alliance favorise clairement Louis-René, car elle lui permet d'agrandir ses terres⁶⁹, mais surtout d'obtenir le poste de Grand-Voyer qu'occupait précédemment son beau-père⁷⁰. Alors que Louis-René et Charles de Salaberry perpétuent la canadiannité à travers leurs mariages, l'éloignement permanent permet à François-Joseph de faire ses propres choix bien qu'il se conforme, finalement, aux attentes nobiliaires par un « beau mariage » destiné à perpétuer la noblesse. Le lieu du mariage, plus précisément

⁶⁴ BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

⁶⁵ BanQ, « P386, D370-B, Brouillon de lettres de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry [ingénieur] » (20 novembre 1781) ; BanQ, « P386, D374-A, Brouillon de lettres de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry [ingénieur] » (7 août 1783).

⁶⁶ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

⁶⁷ BanQ, « P386, D452, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802).

⁶⁸ Chaleur-Launay, 318-330 et Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, 90.

⁶⁹ BanQ, « P386, D483, Extrait du mariage de Louis-René Chaussegros de Léry et de Charlotte Boucher de Boucherville » (20 mai 1799).

⁷⁰ BanQ, « P386, D503, Commission de grand voyer du district de Montréal octroyée à Louis-René Chaussegros de Léry » (7 avril 1806).

l'éloignement des terres familiales, semble donc avoir un impact sur l'équilibre entre les différents facteurs qui conduisent les jeunes nobles à se marier. Les nobles ralliés de deuxième génération sont ainsi moins dépendants du consentement familial.

Finalement, même dans le cas des mariages les plus scandaleux comme celui de René-Ovide Hertel de Rouville et de Louise-Catherine André de Leigne avant la Cession, les codes ne sont brisés qu'à la marge, mais cela ne constitue pas un précédent ou une incitation à moins interférer dans les choix matrimoniaux des enfants. Si Hertel de Rouville semble s'être rebellé dans sa jeunesse en épousant, sans le consentement parental et alors qu'il était encore mineur, une femme plus âgée que lui et considérée comme dévergondée, elle n'en est pas moins issue de l'élite canadienne et d'une riche famille⁷¹. Il s'agit donc d'un mariage endogame avec une femme rencontrée dans son réseau, apportant du patrimoine. Leurs enfants reproduiront cette endogamie dont la vocation principale est l'augmentation ou, a minima, la conservation du patrimoine familial.

Quel que soit le type d'alliances matrimoniales que contractent les nobles ralliés, elles ont en commun certains principes fondamentaux. Bien que le consentement familial ne soit pas obligatoire sous le régime britannique, l'avis de la parenté reste important⁷². On constate également que les sentiments des conjoints sont respectés dans une certaine mesure⁷³ et semblent même

⁷¹ Louise-Catherine André de Leigne (1709-1766) est l'aînée de René-Ovide Hertel de Rouville. Elle semble avoir eu une vie assez mouvementée avant son mariage, un point qui amène la mère d'Hertel de Rouville à s'opposer une première fois à leur mariage, ce dernier s'obstine et ils officialisent une seconde fois leur mariage. Après la guerre de Conquête, pendant que son époux est obligé de s'exiler en France avec les autres officiers français, c'est elle qui gère l'affaire familiale pendant plusieurs années. Voir Michel Paquin, « ANDRÉ DE LEIGNE, LOUISE-CATHERINE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 18 octobre 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/andre_de_leigne_louise_catherine_3F.html.

⁷² Il est possible que la liberté testamentaire joue un rôle dans cette acceptation de l'avis familial sur le conjoint. Ne pas accepter de s'y plier, c'est prendre le risque d'être privé de son héritage. Les cas d'exhérédations étaient connus sous le régime français mais la liberté testamentaire facilite cette pratique. Voir notamment Geneviève Postolec, « L'exclusion de la succession par exhérédation ou par substitution au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles » dans Gérard Bouchard, John Alexander Dickinson et Joseph Goy (dir.). *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVIIe-XXe siècles : la reproduction familiale dans la différence*. (Sillery, Québec : Septentrion, 1998), 35-48.

⁷³ À part quelques cas de mésentente avérée, la plupart des ralliés semble bien s'entendre avec leurs conjoints, voir montrer ouvertement de tendres sentiments à leur égard. Pour l'immense majorité d'entre eux, il s'agit de conjoint appartenant au réseau, on peut donc supposer que la famille n'a aucune raison de s'y opposer, d'autant plus que quand elle le fait, on en trouve des traces explicites dans les sources (Voir Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « HERTEL DE ROUVILLE, RENÉ-OVIDE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 14 nov. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_rouville_rene_ovid_4F.html). Enfin, même quand la parenté ne semble pas ravie du choix d'un individu, les sources montrent bien que le bonheur de la personne soit plus important. On peut le voir notamment dans ce que Chartier de Lotbinière dit à propos du mariage de Louis-René Chaussegros de Léry (« [Madame de Montarville] me dit qu'elle avait vu souvent Chaussegros à Boucherville qu'il paraissait ne point avoir de défaut — c'est ainsi qu'il faut être — c'est dommage que mademoiselle Boucherville n'ait point de fortune — et c'est de même pour beaucoup d'autres demoiselles, — on pense à Boucherville que madame Lotbinière qui le garde

gagner en importance au sein des nobles ralliés de deuxième génération. Cependant, ces derniers restent considérés avec circonspection par la parenté et ne doivent pas entraver la possibilité d'un « beau mariage » ou avoir plus de poids que d'autres facteurs comme le prestige et le patrimoine dans le choix d'un conjoint ou d'une conjointe. Mais, comme l'on tombe rarement amoureux hors de ses réseaux, eux-mêmes régis par des mœurs et des stratégies matrimoniales communes⁷⁴, même les mariages où l'amour prend place (comme celui de Charles de Salaberry ou de François-Joseph Chaussegros de Léry) respectent dans les faits les critères d'endogamie édictés par le groupe.

1.2- Le célibat

Environ un tiers des jeunes ralliés restent célibataires. Que ce soit sous le régime français⁷⁵ ou en Europe⁷⁶, cette proportion assez forte est courante. Mais l'expérience du célibat est différente selon les sexes et les femmes n'ont pas les mêmes raisons que les hommes de ne pas se marier.

Les raisons du célibat sont multiples. Certaines sont plus concrètes et faciles à étudier que d'autres, mais il semblerait que les questions économiques et patrimoniales jouent un rôle aussi important au sein de la noblesse ralliée dans le célibat que dans le mariage. L'argument économique est le plus souvent invoqué par la parenté pour ne pas marier les cadets, aussi bien hommes que femmes⁷⁷. On peut d'ailleurs constater en étudiant le **tableau 4.1** que les nobles ralliés semblent, généralement, moins marier les filles que leurs frères aînés : 12 aînées et 12 puînées contre 23 aînés et 13 puînés. De plus, les femmes célibataires (on compte un total de 16 célibataires sur 57 femmes

chez elle lui donnera deux milles louis que nous leur placerions — il faut être de Boucherville madame pour penser de même si ma sœur le pouvait et qu'elle me consultait, je lui conseillerais de n'en rien faire, outre que la somme est énorme elle a des enfants, à qui elle se doit et mon fils est un soldat qui doit plutôt penser à se faire passer sergent qu'à se marier et j'espère que c'est ce qu'il fait. Je crois que la demoiselle dont vous parlez ferait mieux de se défaire de ce château en Espagne. D'ailleurs madame si monsieur Chaussegros tenait compte à ses frères et sœurs de l'argent que nous avons donné pour lui il s'ensuivrait qu'il n'aurait rien à recevoir du bien de sa mère, quant à moi il n'aura jamais mon approbation pour un mariage qui le mettrait lui et ses enfants dans la misère, et s'il le faisait il n'aurait jamais rien de moi, mais j'espère qu'il ne le fera pas — Plusieurs à Boucherville on ne sait point cela. » dans BanQ, « P386, D890, Lettre de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière à un nommé Bignon incluant la réponse de Bignon » [5 et 9 juin 1796] ou encore dans le commentaire de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry à propos de celui de ses cousines (« Comment avez-vous laissé ces folles de Bonfields faire d'aussi sots mariages ? » dans BanQ, « P386, D512, Lettre de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry à Charles-Étienne Chaussegros de Léry » [23 mars 1797 et 3 avril 1797]).

⁷⁴ Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », 1124.

⁷⁵ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 78.

⁷⁶ Dix-neuf pour cent en France entre 1700 et 1750, voir Eymeoud, 106 ; 15 % en Grande-Bretagne, voir *Stone et Stone*, 87.

⁷⁷ Dillon ; Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », 1116.

de plus de 21 ans jamais mariées avant 1774⁷⁸) et les cadets (hommes et femmes, mariés ou non) renoncent souvent à leur part des terres au profit de l'ainé (« le continuateur de la lignée ») en échange de rentes ou de compensations financières⁷⁹. Enfin, les testaments attribuent plus souvent aux célibataires et aux puînés du mobilier que de l'immobilier (fréquemment transmis à l'ainé et son épouse par le biais des avances d'hoirie, moins contraignantes que les testaments)⁸⁰. Tout cela tend à confirmer que les stratégies matrimoniales vont de pair avec les stratégies successorales.

On pousse moins les femmes au mariage pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'éviter un trop grand morcèlement de l'héritage. Ensuite, le mariage des filles engendre de nombreux frais, notamment la dot qui peut être très élevée⁸¹. Enfin, les femmes célibataires ont un rôle important au sein de la famille élargie comme l'explique très bien Jonathan Fortin : « la plupart des femmes célibataires ont des rôles très importants à l'intérieur de la famille, qu'ils soient économiques ou domestiques, certaines femmes se hissent même comme chef de foyer⁸². » L'expérience des femmes célibataires est d'ailleurs différente de celle des hommes de ce point de vue. Pour les hommes, le célibat est presque synonyme d'aventure : alors que les femmes restent auprès de leurs familles⁸³, ces derniers quittent souvent leur patrie pour chercher gloire et fortune ailleurs avec l'armée⁸⁴. Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry est un bon exemple du « célibataire aventurier » :

Je suis sur le point de contracter un engagement pour une petite terre en Pologne, au milieu d'un pays où j'ai beaucoup de connaissances, et où je pourrai vivre d'une manière aussi agréable qu'il m'est permis de le désirer. Tout ceci sent furieusement le roman. Militaire, pédagogue, professeur, royaliste renforcé, et enfin laboureur, cela forme une carrière assez variée, pour remplir une vie des plus actifs (sic)⁸⁵.

⁷⁸ Voir le tableau 4.1 – Le conjoint rallié (1774-1815).

⁷⁹ BanQ, « P386, D549, Acte par lequel Gaspard Roch Georges Chaussegros de Léry renonce à sa part de la succession paternelle en faveur de sa sœur Catherine et de son frère Alexandre » (3 avril 1799).

⁸⁰ Couvrette et Boileau.

⁸¹ Gagnon, 167.

⁸² Jonathan Fortin, « Le célibat féminin à Québec et Montréal au XVIII^e siècle : travail, famille et sociabilité » (Université de Sherbrooke, 2016), <http://hdl.handle.net/11143/9731>, 88-89.

⁸³ Fortin, 31. C'est le cas notamment de Marie Charlotte Chartier de Lotbinière, la sœur de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière.

⁸⁴ C'est le cas notamment des frères Salaberry.

⁸⁵ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

Les frères Salaberry vivent des expériences de célibat similaires⁸⁶. Quoi qu'il en soit, le célibat procure tout de même une certaine forme d'émancipation juridique aux femmes de cette époque⁸⁷ alors qu'il est perçu comme un sacrifice, et parfois tourné en ridicule, pour la gent masculine : « Je serai bientôt le seul vierge de la famille. Vous vous chargez avec tant de zèle de propager notre nom qu'il est inutile de m'en occuper⁸⁸ ». Cette « indépendance » apparaît à travers la possibilité, pour les « filles majeures » de gérer elles-mêmes leurs biens, ce qui permet à certaines femmes de porter le titre de seigneuresse. Mais cette autonomie relative dans la gestion des biens n'a que peu à voir avec la liberté, dans sa définition contemporaine, telle que les historiennes et les historiens québécois l'ont parfois présenté pour définir la condition féminine en Nouvelle-France⁸⁹. Si elles sont plus autonomes que certaines femmes mariées, c'est au moins autant une question de statut social et de richesse (voire même, mais c'est difficilement quantifiable, de caractère) que de genre. Comme nous le verrons un peu plus tard, les sources démontrent l'existence de « maitresses femmes » au sein de la noblesse ralliée qu'elles soient mariées ou non. Cependant, l'absence d'un homme majeur dans la famille proche permet aux femmes de prendre en main l'administration de leurs biens. On compte 38 documents notariés signés par des femmes seules⁹⁰. Malgré tout, si

[...] l'on resitue dans le contexte de l'époque, cela n'avait rien de libérateur [...] les femmes qui exerçaient [une] profession [ou des responsabilités supplémentaires] voyaient cette nouvelle tâche comme un fardeau [...] il ne faut pas confondre l'extension des responsabilités avec l'exercice du pouvoir⁹¹.

Cependant, Evelyne Bergeron soulève très bien le problème que pose le célibat laïc féminin au XVIII^e siècle, même au sein des élites : la question de la dépendance. Bien que son étude s'arrête plus ou moins à la Conquête, les archives de la noblesse ralliée semblent corroborer ses conclusions. Les femmes célibataires de la noblesse participent souvent activement à l'entreprise familiale⁹². Ici encore, les femmes ralliées célibataires ne semblent pas déroger à la règle. La « vie

⁸⁶ Maurice Roch et François Louis de Salaberry s'embarquent très jeunes pour le Royaume-Uni où ils commencent une carrière dans l'armée sous le patronage du duc de Kent. Ils reviennent quelques temps au Canada grâce à la création des Volontaires royaux canadiens, puis, à leur dissolution, ils sont affectés dans les Indes britanniques.

⁸⁷ Il leur permet notamment de gérer leurs propres biens où ils mourront quelques années plus tard. Voir Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 101-103.

⁸⁸ BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

⁸⁹ Noël, 23.

⁹⁰ Dont 32 par des femmes veuves, quatre par des femmes séparées et deux par des célibataires.

⁹¹ Evelyne Bergeron, « La confrérie des Dames de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal (1724-1760) : un lieu élitaire au féminin ? » (Université de Montréal, 2015), <http://hdl.handle.net/1866/13766>, 22.

⁹² Fortin, 89.

active » n'est qu'une facette de l'existence d'un individu et bien que certaines femmes restent autonomes jusqu'à leur décès, ce n'est pas le cas de toutes. Qu'arrive-t-il aux femmes ralliées célibataires en état de dépendance, parce qu'elles sont âgées, malades ou pour d'autres raisons ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, car les femmes, a fortiori quand elles sont célibataires, laissent assez peu d'archives pendant la période moderne ; surtout à partir du moment où elles ne signent plus rien, quand, à la fin du XVIII^e siècle, le testament devient l'exception au Québec, même dans la noblesse ralliée⁹³. Cependant, Jonathan Fortin propose une piste qui me paraît pouvoir s'appliquer aux nobles ralliés. La famille de la fin du XVIII^e siècle est assez rarement nucléaire comme nous l'avons vu au chapitre précédent. C'est d'autant plus vrai au sein de la noblesse qui se caractérise par une conception élargie de la famille. Être célibataire ne signifie donc pas forcément pour une femme de vivre seul. Elles résident généralement chez un parent : pendant leur jeunesse, elles s'occupent, comme nous l'avons vu, de parents âgés (pères et mères, mais parfois aussi tantes célibataires) ou de leurs nièces et neveux et demeurent donc auprès de leur famille⁹⁴. Quand elles deviennent dépendantes, c'est au tour des neveux et nièces (parfois célibataires, mais pas toujours) de prendre le relais⁹⁵.

Il existe donc deux formes de célibat (laïc et consacré⁹⁶) qui se déclinent, comme nous venons de le voir, en une variété d'expériences liées en particulier au genre. Une des sœurs Chaussegros de Léry envisage un temps d'entrer en religion au grand dam de son frère François-Joseph (« je serais le premier à la détourner d'un pareil projet⁹⁷ ») et de sa famille. Elle finit par se marier, mais d'autres qu'elles envisagent le célibat consacré. Dans leurs lettres, les frères Chaussegros de Léry font notamment souvent allusion à « l'oncle Deglis », qui monte les échelons

⁹³ On ne compte que huit testaments canadiens ralliés pendant ma période.

⁹⁴ C'est le cas de Marie Charlotte Chartier de Lotbinière et d'Agathe et de Marguerite Tarieu de Lanaudière.

⁹⁵ Philippe Aubert de Gaspé prendra soin de ses tantes bien-aimées, Agathe et Marguerite Tarieu de Lanaudière, pendant leurs vieux jours. Voir Roger Le Moine, « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du "bon gentilhomme" », *Les Cahiers des dix*, 57 (2003), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1008110ar>.

⁹⁶ Ce dernier n'est pas très populaire pendant notre période comme le démontre notamment la correspondance de la famille Chaussegros de Léry. Voir Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle* (Paris, Éditions du Seuil, 1978), 225.

⁹⁷ BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

de l'état sacerdotal⁹⁸ et à la tante Sainte-Marie⁹⁹ (anciennement Marie Josèphe Antoinette Chaussegros de Léry, devenue religieuse à l'Hôpital Général de Québec). Louis-René, qui passe par le séminaire, pense aussi à devenir prêtre avant d'entrer dans l'armée¹⁰⁰. Cependant, comme l'exemple de Marie-Adélaïde le démontre, la vie religieuse n'est pas forcément bien vue par la noblesse.

Le célibat consacré n'est pas la seule forme que prend l'absence de mariage. Gaspard-Roch-Georges n'épousera personne, mais, comme le dit son père à Renaud d'Avènes des Méloizes, « il ne m'avait marqué aucun penchant pour l'état ecclésiastique¹⁰¹ ». En réalité, il est probable que Gaspard-Roch-Georges ne se marie pas, car « ce n'est que par le travail et la patience que nous pouvons nous mettre au-dessus de nos affaires. Je ne crois pas que les héritages puissent y contribuer beaucoup encore moins les mariages. Il faut donc user d'industrie¹⁰² » : il estime que sa carrière doit passer en premier et il semble qu'il n'ait jamais vraiment cherché d'épouse. Son frère Louis-René se moque d'ailleurs un peu de lui en lui disant qu'il sera « bientôt le seul vierge de la famille¹⁰³ » ce qui démontre bien, ici aussi, que le mariage fait partie du « cursus » normal des nobles du tournant du XIX^e siècle.

1.3- La dissolution des unions

Au-delà du célibat, il existe d'autres personnes ne vivant pas en couple dans la noblesse ralliée. Ce sont des hommes et des femmes dont la vie maritale a pris fin, soit en raison du décès de l'un des conjoints soit en raison d'une séparation. Le veuvage et la séparation sont donc des moments de vie utiles à étudier pour l'historien qui veut comprendre un groupe social. En effet au XVIII^e siècle la durée de vie conjugale ne représente qu'une partie de la vie adulte de chaque

⁹⁸ Il s'agit de Louis-Philippe Mariocheau d'Esglis, évêque de Québec. Jean-Guy Pelletier, « MARIAUCHAU D'ESGLY, LOUIS-PHILIPPE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 15 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/mariauchau_d_esgly_louis_philippe_4F.html.

⁹⁹ BanQ, « P386, D427, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (27 mars 1783).

¹⁰⁰ BanQ, « P386, D415, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (10 juin 1776).

¹⁰¹ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789).

¹⁰² BanQ, « P386, D519, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (20 mars 1794).

¹⁰³ BanQ, « P386, D521, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (10 mars 1805 et 22 mars 1805).

conjoint¹⁰⁴. Ces expériences de l'absence de conjugalité ont souvent des répercussions plus importantes sur les femmes, en particulier dans les élites où les relations genrées sont régies par les questions de transmission du patrimoine. Il sera intéressant ici d'examiner à la fois les particularités de la fin de la vie conjugale des nobles ralliés par rapport à d'autres groupes, mais aussi ses particularités en fonction du genre des individus affectés.

1.3.1- *Le veuvage*

Comme nous l'avons dit, la durée de la vie conjugale dans le Québec préindustriel est bien plus courte que la durée de vie totale d'un individu. Cela est dû notamment à la différence de l'âge moyen au décès entre les hommes et les femmes, même au sein de la noblesse (bien que l'écart soit moins important que dans le reste de la société canadienne). Cet écart résulte de plusieurs facteurs, notamment les décès en couche et ceux liés à de nombreuses grossesses. Dans la noblesse ralliée, l'espérance de vie à 20 ans des femmes est de 63 ans contre 60 pour les hommes¹⁰⁵, mais une part non négligeable d'individus vivent jusqu'à plus de 80 ans (on compte 13 femmes et huit hommes). L'âge moyen au moment du mariage est aussi un critère explicatif. Comme nous l'avons vu, les femmes de la noblesse ralliées ont tendance à se marier plus jeunes que les hommes¹⁰⁶, ce qui affecte évidemment la durée de vie conjugale. Lorraine Gadoury calcule que la vie conjugale dure environ 18 ans et qu'elle est rompue le plus souvent par la mort de l'homme¹⁰⁷. Dans la noblesse ralliée, si l'on suit la méthode de Lorraine Gadoury, la vie conjugale dure quant à elle 24 ans. Un veuvage définitif est donc une situation courante pour la noblesse ralliée comme pour le reste de la population et ce veuvage peut facilement s'étendre sur de nombreuses années.

Au même titre que le célibat, l'expérience du veuvage est fortement liée au genre et à la condition financière. La question du remariage illustre particulièrement bien cet état de fait. Nous l'avons vu, au sein de la noblesse, le mariage a pour but la reproduction économique et biologique de la famille et concerne non pas d'abord des individus, mais des familles entières. Pour éviter

¹⁰⁴ La vie conjugale dure environs 18 ans alors que la durée de vie moyenne est de 48,9 ans. Voir Bettina Bradbury, *Class, culture, family and the law: wife to widow in nineteenth-century Quebec* (Montréal, Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill, 1997), 5.

¹⁰⁵ L'espérance de vie à 20 ans pour chaque sexe (EVF pour les femmes et EVH pour les hommes) a été calculée de la façon suivante : la somme de l'âge au décès de chaque membre du groupe ayant atteint 20 ans révolus divisé le nombre de personnes (le résultat étant arrondi à l'entier supérieur). Exemple : EVF = (somme des âges au décès de toutes les femmes de 20 ans et plus) / nombre total de femmes.

¹⁰⁶ Voir Tableau 4.1 Le conjoint rallié (1774-1815).

¹⁰⁷ Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, 79.

l'éparpillement des capitaux, de nombreux nobles ralliés restent célibataires. Ce sont les mêmes enjeux qui président à la question du remariage, problématique à laquelle s'aggrave un nouveau niveau de complexité quand il faut prendre en compte les enfants du premier lit. De façon générale, les femmes ont moins tendance à se remarier, d'autant plus si elles ont un héritier mâle ou que leur vie féconde est terminée¹⁰⁸. Dans la noblesse ralliée, seules Geneviève Françoise Charlotte Hertel et Marie Anne Catherine Fleury Deschambault se remarient (et encore, dans le cas de la seconde, les deux mariages ont eu lieu avant 1774). Les hommes, au contraire¹⁰⁹, peuvent se remarier plusieurs fois (c'est le cas de Honoré Gracien Joseph Bailly de Messein ou de René Lefebvre Beaulac) quel que soit leur âge. Il convient en revanche que la nouvelle épouse soit assez jeune pour assurer de nouveaux héritiers et que le marié soit suffisamment riche pour pourvoir aux besoins et à l'héritage de l'ensemble de sa famille recomposée : Antoine Juchereau Duchesnay, qui a déjà quatre enfants (dont deux fils) de son premier lit, se remarie à 38 ans, à la très jeune Catherine Lecompte Duprès (qui n'est même pas majeure) avec qui il a encore cinq enfants, dont trois garçons. Étant l'un des hommes les plus riches et les plus puissants de la colonie, même sous le régime britannique, il parvient sans peine à placer tous ces enfants¹¹⁰ et à leur assurer à tous des parts d'héritage avantageuses comme le démontre son testament¹¹¹.

Bien que, comme les filles majeures, les femmes en état de viduité soient théoriquement plus indépendantes sur le plan légal que les femmes mariées¹¹², il semblerait qu'elles tombent malgré tout sous la coupe de leur parenté masculine surtout quand elles ont encore des enfants mineurs. Il est clair, à l'examen des archives, que les femmes sont généralement jugées inaptes à gérer un patrimoine qui reviendra plus tard à leurs enfants¹¹³. Non seulement les veuves sont rarement les seules tutrices de leurs enfants, mais en outre elles ne le sont pas automatiquement : Marie-Angélique Chaussegros de Léry doit aller devant la cour des Plaidoyers communs pour

¹⁰⁸ Bergeron, 45.

¹⁰⁹ On compte cinq remariages d'hommes de la noblesse ralliée entre 1774 et 1815.

¹¹⁰ Mariages et profession des enfants.

¹¹¹ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802).

¹¹² Josette Brun, « Le veuvage en Nouvelle-France au XVIII^e siècle de la coutume de Paris aux contrats de mariage de Louisbourg », dans Nicole Pellegrin et Colette H. Winn, dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'ancien régime : Actes du colloque de Poitiers, 11-12 juin 1998*, Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance ; 32 (Paris : Champion, 2003), 77-78.

¹¹³ Il est important de souligner qu'il s'agit bien de la gestion ou de l'usufruit des biens. Les femmes n'ont pas la possibilité d'hériter des biens de leur époux sauf indication contraire dans le testament (ce qui est rare, car on estime que le douaire est suffisant).

obtenir la tutelle de ses enfants¹¹⁴ et, malgré cela, elle partagera cette autorité avec Gabriel-Elzéar Taschereau, un lointain cousin, mais un ami proche de son frère Louis-René. Il en va de même pour Marie-Françoise Chartier de Lotbinière, Geneviève Aubert de Gaspé ou encore de Natalie Boudreau¹¹⁵. Elles sont toutes placées sous la supervision d'un parent masculin pour la gestion du patrimoine de leurs enfants. Même quand les épouses réussissent à conserver la gestion du patrimoine de leur époux décédé, il n'est pas rare que la parenté tente de faire annuler leurs décisions (ventes, location, concession) jugées inadéquates par les hommes de la famille¹¹⁶.

L'état de viduité au sein de la noblesse ralliée est donc une expérience intimement liée au genre et à la situation financière. Comme tout ce qui a trait aux alliances matrimoniales, c'est également une affaire qui concerne l'ensemble de la parenté et qui doit prendre en considération les mêmes facteurs que ceux qui régissent le mariage : l'importance de transmettre des capitaux intacts ou augmentés à la prochaine génération afin que celle-ci puisse continuer à vivre noblement.

1.3.2- La désunion

Dans le Québec préindustriel, les mariages sont à la fois des contrats civils et religieux. Pour l'Église catholique, ces derniers sont considérés comme indissolubles, plus encore au sein de la noblesse, groupe social qui appuie notamment sa domination sur ses qualités morales irréprochables comme nous l'avons vu plus tôt dans cette étude¹¹⁷. Théoriquement, la seule fin de vie conjugale possible pour les nobles ralliés est donc la mort d'un des conjoints¹¹⁸. Pourtant, la loi prévoit bien les cas de séparation de corps :

la séparation de corps et d'habitation affranchit la femme de l'autorité [que donne la loi] au mari sur sa personne, de manière que par cette séparation la femme

¹¹⁴ BanQ, « CC301, S1, D9998, Requête pour tutelle aux enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Couillard, seigneur primitif de la Rivière-du-Sud (paroisses de Saint-Thomas, Saint-Pierre et autres lieux demeurant actuellement en la Haute-Ville de Québec, rue Sainte-Famille, et de Marie-Angélique Chaussegros de Léry » [30 décembre 1808].

¹¹⁵ BanQ, « CC301, S1, D4633A, Curatelle et tutelle à un mineur absent et à un mineur de feu Antoine Juchereau, seigneur de Beauport, et de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière » (1^{er} août 1772) ; BanQ, « CC601, S1, SS2, D928, Curatelle de Joseph Bailly, absent, et tutelle des enfants mineurs de défunt Michel Bailly et de Geneviève Aubert de Gaspé » (20 juillet 1795) ; BanQ, « CC301, S1, D4598, Tutelle aux mineurs de feu Louis Fleury de la Gorgendière et de Nathalie Boudro (Boudreau) » (7-8 avril 1772).

¹¹⁶ BanQ, « TL999, S1, D1, P757, cour d'appel de Québec, Joseph Rémy Vallières, Louise Pézard de Champlain et Charles Chaussegros de Léry contre Jean Rivard » (20 janvier 1816).

¹¹⁷ Voir chapitre 2 de cette étude.

¹¹⁸ Ce qui est effectivement le cas dans l'immense majorité des cas.

devient libre d'administrer, comme bon lui semble, sa personne et ses biens, parce que la séparation de corps emporte toujours celle de biens¹¹⁹.

La séparation n'est pas toujours actée judiciairement¹²⁰ et, même dans ce cas, elle n'équivaut pas à un divorce, puisque les conjoints ne peuvent se remarier. Les archives présentent cinq cas de séparation au sein de notre groupe¹²¹. L'adultère, en particulier s'il est masculin, laisse peu de traces. Quand les scandales éclatent, il s'agit presque toujours d'infidélité féminine¹²², il est donc difficile d'établir l'étendue réelle du phénomène au sein de la noblesse ralliée. L'univers de l'adultère est, nous le verrons, parfois proche du vaudeville, mais « [ce] n'est [...] pas seulement une réalité affectant des individus [c'] est aussi et surtout une question posée à la société¹²³. »

En se concentrant en particulier sur l'étude des cas de Louise Chartier de Lotbinière, Elisabeth Roberston Hertel et Catherine Lecomte Dupré, cette section étudiera plus avant ces mécanismes. Comme je le démontrerais en les comparant avec celles subies par les hommes dans des circonstances similaires, les liaisons adultérines ont, pour les femmes, des conséquences générées. Je me pencherai surtout sur les individus qui réclament et actent les séparations ainsi que sur les arguments qu'ils développent pour arriver à leurs fins.

1.3.2.1- Louise Chartier de Lotbinière

Louise Chartier de Lotbinière naît en 1760 et épouse Pierre-Amable de Bonne le 9 janvier 1781. C'est un mariage court, à la fin tumultueuse, entre deux époux qui semblent aussi volages l'un que l'autre comme nous allons le voir. Cependant, il est clair que les écarts de Louise ont de bien plus fâcheuses conséquences que celles de son époux et même de son amant.

¹¹⁹ Jean-Baptiste Denisart, *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence présente.*, vol. 6 (Paris, Savoye, 1754), 68.

¹²⁰ Parfois les conjoints sont séparés par le départ définitif d'un des conjoints.

¹²¹ Louise Chartier de Lotbinière qui quitte son mari pour « s'enfuir » avec son amant ; Elisabeth Robertson Hertel, dont l'époux part aux États-Unis pour échapper à ses dettes et qui se remarie illégalement ; Catherine Lecomte Dupré qui est expulsée du manoir seigneurial après avoir trompé son mari, Antoine Jucherau Duchesnay ; Michel Chartier de Lotbinière qui abandonne sa famille après la Cession.

¹²² Les adultères de Michel Chartier de Lotbinière et Pierre-Amable de Bonne n'ont quasiment pas de conséquence et nous sont connus de façon indirect (Pierre-Amable de Bonne car il est l'amant d'une femme de la noblesse ralliée et Michel Chartier de Lotbinière, car il a un fils, naturel), on a une grande quantité d'archive détaillant le scandale qui entoure les adultères de Catherine Lecomte Dupré, Élisabeth Hertel et Louise Chartier de Lotbinière.

¹²³ Agnès Walch, *Histoire de l'adultère, XVI^e-XIX^e siècle* (Paris, Perrin, 2009), 13.

Louise et Pierre-Amable ont un seul enfant qui décède en bas âge à la suite de quoi ils se séparent, à l'amiable, semblerait-il, devant notaire en 1782¹²⁴. Cependant, cela n'empêche pas le scandale en 1790 quand Louise s'enfuit aux États-Unis avec son amant Charles Quinson de Saint-Ours, époux de Marie-Anne MacKay, et avec Samuel MacKay, le cousin de cette dernière¹²⁵. À la frontière, Charles rebrousse chemin et les deux autres s'installent ensemble aux États-Unis où ils vivront en concubinage (ou mariés illégalement) jusqu'à la mort de Louise. Cependant, Charles Quinson ne revient pas auprès de son épouse légitime, mais part pour la Réunion où il décède quelques années plus tard dans des circonstances peu claires, mais que les historiens ont tenté de dépeindre comme « héroïque¹²⁶ ».

Cette histoire est assez rocambolesque en elle-même, mais ce sont surtout les réactions des proches des protagonistes qui sont intéressantes ici. Malgré le fait que les époux se soient séparés d'un commun accord, ils sont toujours considérés comme mari et femme par l'Église catholique et par la société qui voient d'un mauvais œil les aventures (considérées comme adultérines) de l'un et de l'autre¹²⁷. Cependant, il est clair que Louise est jugée avec beaucoup plus de sévérité que son mari, et même que son amant. Élisabeth de La Corne, épouse de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie parle en ces termes de leur fuite :

Des lettres de la Guadeloupe nous ont appris que Quinson y a été, mais peu de temps. Il devait y retourner, mais j'en doute. Que cela est triste et que je plains sa famille et celle qu'il afflige. C'est une croix bien pesante à porter. Dieu veuille convertir cette brebis égarée, elle est plus qu'à plaindre¹²⁸.

De plus, alors que Pierre-Amable continue sa carrière sans à-coups ou presque¹²⁹ malgré ses très publics libertinages, une lettre de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière semble démontrer que sa sœur est dans une situation assez précaire : « mon beau-frère court les

¹²⁴ Pierre Tousignant et Jean-Pierre Wallot, « DE BONNE, PIERRE-AMABLE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 5 août 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/de_bonne_pierre_amable_5F.html.

¹²⁵ S. A., « fiche généalogique de Samuel Mackay », dans *Généalogie du Québec et d'Amérique française*, consulté le 19 septembre 2021, https://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Mackay_Samuel&pid=1612192.

¹²⁶ Daniel, *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada*, 167.

¹²⁷ Morel de La Durantaye et Ferland, 32 et 193.

¹²⁸ Voir la lettre d'Élisabeth de La Corne, épouse de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, à sa fille Suzanne-Antoinette, après 1790 dans *ibid.*, 32.

¹²⁹ Exception faite de son aventure avec l'épouse d'Antoine Juchereau Duchesnay, nous allons y revenir.

champs, sa femme est dans un état horrible¹³⁰ ». Finalement, Louise décède en 1802 sans jamais être revenue au Canada, déconsidérée par son groupe social qui la voit comme une dévergondée et par les mêmes historiens qui décrivent les aventures de son époux comme de sympathiques badinages¹³¹. Pierre-Amable souffrira d'ailleurs peu du scandale et des conséquences de ses adultères puisqu'il continue à entretenir de bonnes relations avec le reste de la noblesse ralliée même dans les familles de ses maîtresses et finit par épouser en 1805 Louise-Élisabeth Marcoux¹³².

1.3.2.2- Catherine Lecomte Dupré

Quelque temps plus tard, Pierre-Amable de Bonne est à nouveau au cœur d'une affaire d'adultère, mais cette fois en tant qu'ami. En effet, c'est avec lui que Catherine Lecomte Dupré, la seconde épouse d'Antoine Juchereau Duchesnay, a une aventure en 1794 qui conduira à son expulsion du manoir seigneurial.

Catherine n'a que 18 ans quand son père la marie¹³³ (sans dot) au très riche et puissant Antoine Juchereau Duchesnay, de 20 ans son aîné¹³⁴. Bien qu'il soit permis de supposer qu'il s'agit d'un mariage de raison (voire malheureux) pour la jeune femme, elle remplit malgré tout son office pendant les seize premières années de leur union en donnant à son époux cinq héritiers¹³⁵. Mais, en 1794, Juchereau la chasse du domaine et lui interdit de voir leurs enfants, allant même jusque devant les tribunaux pour l'accuser d'adultère¹³⁶, fait rare à cette époque¹³⁷, et réclamer sa mise au couvent¹³⁸. Catherine, trente-cinq ans à ce moment-là, a effectivement une aventure avec Pierre-

¹³⁰ Lettre de Michel Eustache Gaspard Alain Charter de Lotbinière à François Baby (?), 8 juillet 1798 dans BanQ, « P1000, S3, D2730, Documents concernant la famille Chartier de Lotbinière » (1748-1822).

¹³¹ Voir notamment Tousignant et Wallot, « DE BONNE, PIERRE-AMABLE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, consulté le 5 août 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/de_bonne_pierre_amable_5F.html.

¹³² *Ibid.*

¹³³ Bien que généralement, les époux ont leur mot à dire, Catherine n'est pas majeure au moment de son mariage et qu'elle fait l'objet d'une alliance très avantageuse pour sa famille, mais pas vraiment pour elle-même, il semble donc que l'emploi de l'expression « la marie » soit appropriée dans le cas présent.

¹³⁴ Bien que généralement, les époux ont leur mot à dire, Catherine n'est pas majeure au moment de son mariage et qu'elle fait l'objet d'une alliance très avantageuse pour sa famille, mais pas vraiment pour elle-même, il semble donc que l'emploi de l'expression « la marie » soit appropriée dans le cas présent.

¹³⁵ Antoine Juchereau Duchesnay a déjà quatre enfants vivants de son premier lit dont deux garçons adultes.

¹³⁶ BanQ, « TL15, Cour du banc du roi, n° 3977, déclaration de Antoine Juchereau Duchesnay contre Catherine Dupré et Pierre-Amable de Bonne » (20 juin 1795)

¹³⁷ Arlette Farge, *Un ruban et des larmes : un procès en adultère au XVIII^e siècle* (Paris, Éditions des Busclats, 2011), 35.

¹³⁸ BanQ, « TL15, Cour du banc du roi, n° 3977, déclaration de Antoine Juchereau Duchesnay contre Catherine Dupré et Pierre-Amable de Bonne » (20 juin 1795). Il s'agit de la peine standard, « Si la femme est reconnue adultère, elle est susceptible d'une peine afflictive et infamante : sa punition est d'être recluse au couvent pour un temps de deux ou trois ans ; c'est ce qu'on appelle “la peine de l'authentique” ». Dans Farge, 36.

Amable de Bonne (trente-six ans). Elle fait appel, soulignant que c'est elle qui s'occupe des enfants, en particulier Michel Louis « estropié, dont la maladie lui a coûté dix-huit mois de veilles et de soins, sans que le sommeil de son mari en fut le moindrement inquiété¹³⁹ » et essaie d'obtenir au passage une séparation de corps, sans résultat¹⁴⁰. Finalement, l'époux cocu et l'amant arrivent à un accord devant notaire. Juchereau reçoit un dédommagement pour le préjudice qu'il estime avoir subi¹⁴¹ et, quelque temps après, accepte la séparation, verse une pension et autorise son épouse à visiter les enfants qu'il a placés en pension¹⁴². Malgré cet accord, il est clair que Catherine subira les conséquences de cette relation extra-conjugale avec bien plus de sévérité que son amant : Pierre-Amable continue à prospérer et finit, comme nous l'avons vu, par se re-marier¹⁴³ tandis que Juchereau s'assure, jusque dans son testament, que son épouse soit punie :

Comme je regarde que la conduite qu'a tenu Dame Catherine Dupré ma seconde femme tant à mon égard qu'à celui de ses enfants qu'elle a laissé sans raison qui puisse l'en excuser rendrait très imprudent de lui confier les soins et la gestion des biens de ceux qui à ma mort se trouveraient en minorité je nomme pour leur tuteur l'honorable Gabriel Elzéar de Taschereau, mon gendre¹⁴⁴.

Ici encore, on peut voir qu'au-delà d'une affaire individuelle de mariage malheureux, la désunion et les relations extra-conjugales (culminant par la séparation de corps) ont des conséquences bien plus sévères pour les femmes que pour les hommes ce qui témoigne des inégalités à l'œuvre dans les alliances matrimoniales patriarcales de l'Ancien Régime. Dans cette affaire, le jugement vient du mari trompé plutôt que de l'entourage. Ce dernier, se drapant dans sa

¹³⁹ BanQ, « TL15, Cour du banc du roi, n° 3977, déclaration de Catherine Dupré contre Antoine Juchereau Duchesnay » (10 juin 1795).

¹⁴⁰ Brisson, « JUCHEREAU DUCHESNAY, ANTOINE », consulté le 5 août 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html.

¹⁴¹ Juchereau obtient le renvoi provisoire de de Bonne de son poste de juge à la Cour du banc du Roi et une compensation financière, car il s'agit ici d'une atteinte à l'honneur d'une famille, capital symbolique principal des nobles, mais également au pouvoir absolu de l'époux sur sa femme comme nous l'avons vu en introduction. Voir Farge, 34 ; Walch, 180.

¹⁴² Brisson, « JUCHEREAU DUCHESNAY, ANTOINE », consulté le 5 août 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html.

¹⁴³ La seconde épouse de Pierre-Amable de Bonne (Louise-Élisabeth Marcoux) est d'un statut social nettement inférieur. Pour sa famille (des paysans prospères de Beauport), c'est un mariage clairement hypergamique. Il est possible que la réputation du juge de Bonne (honnis des Canadiens pour ses accountances avec le *British Party*) ait été affectée par cette histoire d'adultère mais il est actuellement impossible de le prouver.

¹⁴⁴ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 367-368, testament d'Antoine Juchereau Duchesnay » (24 décembre 1802). Le même testament précise d'ailleurs que Juchereau souhaite être enterré auprès de sa « première femme ».

propre innocence¹⁴⁵ pour condamner son épouse adultère, la prive de revenus, mais surtout l'éloigne de leurs enfants, car l'inconstance féminine est considérée à cette époque comme une déviance qui pourrait avoir une mauvaise influence sur la jeunesse. Comme nous allons le voir, Élisabeth Roberston Hertel en fait l'amère expérience.

1.3.2.3- Elizabeth Robertson Hertel

Elizabeth Robertson Hertel (1773-1810) est à la fois la victime d'un mauvais mari et d'une société patriarcale et religieuse. Mariée en 1794 à Louis Hippolyte Hertel de Hertel, elle subit assez rapidement les conséquences des problèmes de trésorerie d'un époux impécunieux. Dès 1801, elle tente de protéger sa part des biens conjugaux en s'adressant à James Davidson : « J'ai bien peur qu'il ne soit que trop évident qu'il ait l'intention d'abandonner sa femme et ses enfants à leur sort¹⁴⁶ ». Très lucide, elle sous-entend au moins à deux reprises que son mari envisage d'abandonner le domicile conjugal afin d'échapper à ses créanciers et à la Cour Martiale¹⁴⁷ ce qui la laissera, ainsi que ses enfants, sans un sou vaillant. Effectivement, quelques années plus tard, quand son père entame une procédure pour obtenir la garde des enfants d'Élisabeth, Hertel a quitté le domicile conjugal depuis plusieurs années : « Hippolyte de Hertel écuyer, ci-devant lieutenant dans le régiment des royaux Canadiens volontaires, se serait absenté depuis trois ans ou environs de cette province¹⁴⁸ ».

Mais cette affaire n'est pas intentée contre son gendre, dont personne ne connaît l'adresse exacte ni ne sait s'il est encore en vie (bien que Daniel Roberston en soit persuadé)¹⁴⁹, mais contre sa fille ! Robertson réunit une assemblée de parents (où ne siègent généralement que les hommes adultes de la famille¹⁵⁰) et lance une procédure pour obtenir la tutelle de ses petits-enfants et la

¹⁴⁵ Bien que je doute fortement que, dans une société où le libertinage masculin est toléré voir encouragé comme un signe de virilité, Juchereau, le Canadien le plus puissant de la colonie, n'ai réellement rien à se reprocher. En l'absence de sources, cela reste cependant de l'ordre du soupçon.

¹⁴⁶ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 05698, lettre d'Élisabeth Roberston, épouse Hertel, à James Davidson » (22 juillet 1801) Traduction libre.

¹⁴⁷ O'Keeffe Eamonn, « Such Want of Gentlemanly Conduct?»: The General Court Martial of Lieutenant John de Hertel », *Canadian Military History* 25, 2 (2016) 5.

¹⁴⁸ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/A5, 496, requête de Daniel Roberston pour la nomination d'un tuteur pour les enfants d'Hypolite Hertel, absent de la province, et d'Élisabeth Roberston, son épouse » (3 février 1806)

¹⁴⁹ Jean-Jacques Lefebvre et Lionel Groulx, « Louise Réaume-Fournerie-Robertson (1742-1773) et son petit-fils le Colonel Daniel de Hertel (1797-1866) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 12, 3 (1958), <https://doi.org/10.7202/301917ar>

¹⁵⁰ « Même si les femmes sont souvent inscrites pour marquer le lien de parenté des alliés, elles ne sont pas comptées dans le "nombre compétent" de proches. À Beauré, seule la mère des mineurs se présente à la convocation, mais elle

curatelle des biens de son gendre. En effet, en l'absence de son mari, Élisabeth partage désormais la vie d'un autre homme avec lequel son père l'accuse de s'être remariée illégalement aux États-Unis et

qui n'aurait pas porté envers ses dits enfants tous les soins et l'exemple qu'elle devait, attendu qu'elle aurait vécu avec un autre homme assez publiquement en cette province, et que pour voiler son commerce avec lui elle aurait contracté mariage dans les États-Unis de l'Amérique¹⁵¹.

En fait, cette affaire illustre bien en quoi l'adultère féminin est vu comme dangereux par la société puisqu'on craint son influence sur les enfants d'Élisabeth — mais pas sur ceux (légitimes ou non) de Michel Chartier de Lotbinière¹⁵² ou d'Hippolyte Saint-Georges Dupré, qui lui aussi a vécu avec sa maîtresse alors qu'il a à sa charge un enfant du premier lit¹⁵³ — car « l'adultère féminin retentit d'abord sur les enfants. La femme montre son caractère dénaturé parce qu'elle les néglige¹⁵⁴. » Dans le cas d'Élisabeth, elle n'est peut-être même pas coupable de ce dont on l'accuse ! Bien que son père soit persuadé que son époux est vivant, il n'y a aucune preuve. Élisabeth se retrouve donc dans la situation très ambivalente des « presque-veuves » décrite par Louise Lainesse : « c'est-à-dire des femmes dont le mari a été fait prisonnier par l'ennemi, a été porté disparu ou dont la mort n'a pas été recensée¹⁵⁵ ». Alors qu'Élisabeth a clairement essayé de faire au mieux avec une situation déplorable (en étant même très prévoyante puisqu'elle commence des démarches pour protéger ses enfants avant même le départ de son mari) et que son mariage intervient plusieurs années après la désertion d'Hertel (dans une société où il est particulièrement difficile pour une femme d'élever ses enfants seules), c'est finalement elle qui se

est invitée à se retirer de l'assemblée au moment des délibérations. Contrairement à ce qui se passe à Paris, où une tante ou une cousine apparaît à l'occasion, cette pratique ne souffre aucune exception pour la région étudiée. Le survol des procédures pour l'ensemble du gouvernement ou du district de Québec ne dément pas, à première vue, ce constat généralisé de l'exclusion féminine. » Dans Jean-Philippe Garneau, « Le rituel de l'élection de tutelle et la représentation du pouvoir colonial dans la société canadienne du XVIII^e siècle », *Bulletin d'histoire politique* 14, 1 (2005), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1055088ar>, 49.

¹⁵¹ Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/A5, 496, requête de Daniel Roberston pour la nomination d'un tuteur pour les enfants d'Hypolite Hertel, absent de la province, et d'Elisabeth Roberston, son épouse » (3 février 1806)

¹⁵² Ruggiu, « Une voix à soi ? Autour du diaire de Michel Chartier de Lotbinière », dans *Écriture, récit, trouble(s) de soi*, Isabelle Luciani et Valérie Piétri, dir. (Aix-En-Provence : Presses universitaires de Provence, 2020), <https://bookS.O.penedition.org/pup/13683>

¹⁵³ La différence principale avec Elisabeth Hertel Roberston étant que sa première épouse est décédée de façon certaine.

¹⁵⁴ Walch, 347.

¹⁵⁵ Louise Lainesse, « Composer avec l'incertitude : les “presque veuves” à l'heure de la Conquête » dans Lou-Anne Boudreau, Pier-Alexandre Doré, Christian Jaouich, Louise Lainesse et Hadjer Remili, *Actes du 16e Colloque international étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval, 17 au 19 février 2016* (Québec, Artefact, 2017), 1.

retrouve sur le banc de l'infamie, accusée de perversion (et surtout de pervertir) par sa propre famille. Et cette dernière va obtenir gain de cause puisque c'est un cousin, Hippolyte Saint-Georges Dupré¹⁵⁶, qui obtient la tutelle des enfants tandis que Michel Dumas est nommé curateur des biens de Hertel¹⁵⁷.

Innocente ou coupable [la femme] n'est qu'un objet de désir, une proie à conquérir, un trophée à brandir. L'adultère montre finalement l'inégalité de traitement dans une société où, sans protection, il est facile de succomber à la fatalité. Si le mari se refuse à être le protecteur de sa femme, celle-ci est condamnée à la misère, à moins qu'elle se trouve un autre homme en la personne d'un amant¹⁵⁸.

Ces trois études de cas le démontrent, il existe au sein de la noblesse ralliée (comme dans le reste de la société) un « double standard sexuel¹⁵⁹ » qui renforce les mécanismes de domination genrée du mariage patriarcal, notamment à travers l'intervention de l'ensemble de la parenté¹⁶⁰ dans la gestion de ces « formes de désordre conjugal¹⁶¹ ». Bien que « l'adultère existe chez l'un comme chez l'autre, la différence essentielle [est] qu'il est admis chez l'homme, mais condamné chez la femme¹⁶². » Comme nous l'avons constaté ici, la désunion a des conséquences bien plus sévères pour les femmes que pour les hommes même quand ces derniers sont également (voire les seuls) coupables : pour les femmes, la séparation, même au sein de la noblesse ralliée, est synonyme de précarité (surtout suite à une accusation d'adultère) alors que pour les hommes (que ce soit Michel Chartier de Lotbinière ou Pierre-Amable de Bonne), elle est sans conséquence sur le long terme. Même si l'Église critique l'adultère masculin, l'impossibilité pour les femmes de faire

¹⁵⁶ Il s'agit du frère de Catherine Lecomte Dupré. Il a lui-même vécu en concubinage avec sa seconde épouse avant leur mariage, mais personne ne s'inquiéta pour autant des potentiels effets néfastes sur son fils, Pierre-Hippolyte, âgé de seulement cinq ans. Voir A. J. H. Richardson, « LE COMTE DUPRÉ, GEORGES-HIPPOLYTE, Saint-Georges Dupré », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 18 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/le_comte_dupre_georges_hippolyte_4F.html.

¹⁵⁷ Lefebvre et Groulx.

¹⁵⁸ Walch, 345.

¹⁵⁹ Marie-Aimée Cliche, « Les procès en séparation de corps dans la région de Montréal, 1795-1879 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 49, 1 (1995), <https://doi.org/10.7202/305398ar>, 4.

¹⁶⁰ Agnès Walch insiste particulièrement sur l'aspect familial (au sens large) des affaires d'adultère. Elle dit notamment en conclusion de son ouvrage, *Histoire de l'adultère*, que ce dernier est « un malheur familial qui retombe sur les descendants », Walch, 348.

¹⁶¹ Brigitte Maillard, « Désordres conjugaux en ville à la fin de l'Ancien Régime » dans Brigitte Maillard et Annie Antoine, *Vivre en Touraine au XVIII^e siècle* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003), <https://doi.org/10.4000/books.pur.9244>.

¹⁶² Florence Vatin, « Évolution historique d'une pratique : le passage de l'adultère à l'infidélité », *Sociétés* 75, 1 (2002), 92.

condamner leur mari pour cette raison illustre parfaitement cette inégalité sexuelle : pour les hommes il ne s'agit que d'un péché qui n'aura de conséquences qu'après la mort alors que pour les femmes c'est un crime aux retentissements terrestres immédiats¹⁶³. Ces conséquences sont à la fois sociales et économiques. Dans une société patriarcale où vivre seule a des répercussions dramatiques, les femmes rejetées par leur famille après des accusations d'adultère se tournent d'autant plus vers le concubinage afin de pouvoir survivre¹⁶⁴. C'est un cycle infernal, au cours duquel se renforcent les arguments des accusateurs selon lesquels les femmes aux mœurs dissolues sont inaptes et dangereuses pour la reproduction symbolique du groupe, dans une société où « un couple est d'abord une unité économique, dont la vocation est de transmettre à la génération suivante les biens hérités et gagnés au cours de son existence¹⁶⁵. » Enfin, l'adultère, sa gestion et surtout l'inégalité de son impact révèlent les dynamiques et les valeurs de la noblesse ralliée¹⁶⁶. Le pouvoir de coercition est exclusivement concentré entre les mains des hommes en vertu d'une construction misogyne de la société dans son ensemble et du groupe dans sa singularité¹⁶⁷.

Le mariage est donc un lieu de sociabilité important pour la noblesse ralliée. Plus que des cérémonies religieuses, liant deux individus devant Dieu, ce sont des contrats sociaux entérinant des alliances entre deux familles. Les époux ont des devoirs l'un envers l'autre, mais surtout envers l'ensemble de leur parenté et les sentiments qu'ils éprouvent n'ont que peu d'importance. Il s'agit de perpétuer la lignée, aussi bien biologiquement que socialement, et il est donc impératif que ces alliances soient strictement contrôlées afin que les différents capitaux ne soient pas dilapidés. Alors que la société bourgeoise qui se met en place au tournant du XIX^e siècle se réduit de plus en plus à la famille nucléaire et que le mariage devient peu à peu une affaire de sentiments entre deux individus, les ralliés continuent à se distinguer en contractant des alliances matrimoniales.

2— La sociabilité transatlantique : s'adapter à la séparation. La question de l'éparpillement géographique de la noblesse

¹⁶³ Walch, 139.

¹⁶⁴ *Ibid.*, 345.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 180.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ *Ibid.*, 345.

Comme nous avons pu le constater au cours de cette étude, les nobles canadiens ralliés sont éparpillés au Canada, en Amérique du Nord et, plus largement, aux quatre coins du monde (bien qu'ils privilégient les empires français et britannique). Il s'agit là d'un éloignement parfois provisoire (dû notamment aux aléas de la carrière militaire), mais quelques fois définitif¹⁶⁸. Dans les deux cas, il est important de maintenir le lien avec la parenté, qui comprend la famille nucléaire aux échanges intimes et tendres, mais aussi un réseau de cousins et cousines qu'on n'a parfois jamais rencontrés, mais qui pourraient un jour s'avérer utiles. La correspondance est donc un médium privilégié pour analyser les relations entre les nobles et étudier les différents mécanismes de la sociabilité nobiliaires.

2.1- La correspondance pour compenser l'absence

L'échange de lettre, s'il n'est pas exclusif à la noblesse, fait cependant partie de ce qui la distingue des autres groupes sociaux pour plusieurs raisons. Tout d'abord, groupe social « oisif », elle dispose du temps, mais aussi l'éducation nécessaire à l'écriture de lettres¹⁶⁹. Cependant, on pourrait arguer que d'autres groupes élitaires partagent ces deux capitaux¹⁷⁰. C'est sa très grande transnationalité qui la distingue des autres groupes élitaires et sa volonté d'entretenir un réseau familial très large, souvent ancien, dont ne disposent pas les nouvelles élites. La correspondance est un moyen de pallier aux longues distances qui rendent l'absence si difficile à vivre. En outre, les moyens de communiquer sont peu nombreux et très loin d'être instantanés.

2.1.1- *Correspondance et transnationalité*

Bien souvent, cependant, la distance entre les épistoliers de la noblesse ralliée dépasse l'océan Atlantique. Il faut alors que les lettres véhiculent toute la force des sentiments entre les correspondants, mais surtout qu'elles donnent et permettent d'obtenir des nouvelles d'un réseau très éparpillé : chaque expéditeur veut savoir si l'autre a eu un signe de vie des membres du groupe qui sont géographiquement plus proche du destinataire de la missive. Enfin, la correspondance familiale à l'échelle transnationale sert une troisième fonction, plus pragmatique : confirmer le

¹⁶⁸ Voir dans le chapitre 1 de cette étude.

¹⁶⁹ Caroline Le Mao, « Les écrits du for privé, une source pour l'histoire de la noblesse à l'époque moderne », dans Dumanowski et Figeac, 371-393.

¹⁷⁰ Par exemple, les religieux.

bien-fondé de l'éloignement à travers notamment des comptes-rendus des efforts des émigrés pour faire carrière ou le témoignage de proches, qu'ils soient tuteurs, membres de la famille, protecteurs, comptables, ou autre.

Nous l'avons vu, la noblesse ralliée se pense comme transnationale et cette transnationalité la distingue à la fois du reste de la population canadienne (groupes élitaires non nobles compris) et lui permet de se rattacher aux noblesses européennes, en particulier française et britannique. Mais c'est aussi une expérience aux retentissements importants dans la vie quotidienne puisque toutes les familles étudiées comportent au moins un exemple d'émigration hors du Canada (provisoire ou non) pendant notre période¹⁷¹. Il est facile de s'imaginer transnational, mais le vivre est une expérience multidimensionnelle parfois difficile pour des raisons sentimentales, culturelles, financières et même d'ego qui se reflètent dans la correspondance familiale.

Bien que l'éparpillement des familles nobles ait existé tout au long de la période préindustrielle, la Cession exacerbe cet état notamment à travers la grande difficulté pour les nobles ralliés de faire carrière dans l'armée britannique, mais également pour des questions de loyauté envers la Couronne française. Nombre d'hommes¹⁷², jeunes (voire enfants) ou dans la force de l'âge, quittent donc famille et patrie pour faire carrière en France. Ceux-là n'envisagent pas de revenir un jour au Canada, mais ne comptent pas non plus faire table rase du passé en cessant tout contact avec leur famille restée dans la colonie, surtout quand celle-ci favorise leur émigration (financièrement ou grâce au réseau). D'autres quittent la colonie pour des raisons matrimoniales comme Marie Angélique Martel de Brouague (épouse Johnstone), Susanne-Marguerite Hertel de Saint-François (épouse Fortescue¹⁷³ et Jeanne-Charlotte Fleury Deschambault (épouse Rigaud de Vaudreuil)¹⁷⁴ qui suivent leurs époux britanniques ou français. Dans tous les cas, la correspondance sert à maintenir les liens familiaux comme le démontre cette lettre de Mme Panon Hertel à sa belle-sœur :

Depuis plusieurs années, madame et chère sœur que je suis mariée à monsieur Hertel votre frère, j'aurais désiré pouvoir vous l'apprendre ; le peu d'occasions

¹⁷¹ Prenons par exemple, les frères Chaussegros de Léry, René-Ovide Chaussegros de Léry, François-Luc, marquis d'Albergatti-Vezza, Antoine Louis Fleury Deschambault et Louis Barbes Juchereau de Saint de Denis, mais ils sont loin d'être les seuls.

¹⁷² Je parle ici en particulier des hommes, car, nous l'avons vu, ce sont (sauf exception) à l'origine des départs.

¹⁷³ Pépin, 43.

¹⁷⁴ W. J. Eccles, « RIGAUD DE VAUDREUIL DE CAVAGNIAL, PIERRE DE, marquis de Vaudreuil », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 20 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud_de_vaudreuil_de_cavagnial_pierre_de_4F.html.

que nous avons eu m'ont prouvé de l'avantage de vous écrire et vous assurer combien j'aurais été flattée d'entretenir une correspondance avec une sœur que mon mari a toujours tendrement aimée, pour peu que vous le désiriez, ma chère sœur, la chose nous sera faite aujourd'hui¹⁷⁵ ;

Ou encore celle-ci, entre Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry et son frère, Louis-René :

Depuis bien longtemps, mon cher Louis, je désire établir une correspondance suivie avec toi et j'en ai tenu tous des moyens. Mais je ne sais par quelle fatalité ou mes lettres ne vous sont point parvenues, ou je n'ai point reçu vos réponses. Je t'ai écrit, à Charles, à Alexandre, à Catherine, et toujours sans effet¹⁷⁶.

Les lettres témoignent aussi de la tendresse qui unit les membres d'une même famille, surtout celles entre parents et enfants, et illustrent le manque créé par l'éloignement : « Et toi, la petite Amélie, es-tu contente de ton joli cheval ? Il te plaira j'en suis sûr. Là-dessus, je t'embrasse, ma petite fille, et ma fille aînée, de tout mon cœur¹⁷⁷. » Alors que les expressions de tendresse trop démonstratives sont désapprouvées au sein des familles nobles, aussi bien dans l'empire français que britannique, comme le démontre Maurice Daumas¹⁷⁸, la correspondance permet (même si les grands épanchements de tendresse sont rares) d'entrevoir les émotions des protagonistes : l'amour, la tendresse, l'inquiétude, la tristesse et même la colère et la déception. Le réseau familial transnational est donc avant tout un « réseau sentimental », c'est-à-dire que ses membres échangent des nouvelles et entretiennent les liens familiaux en fonction de la force des sentiments qu'ils entretiennent. En témoigne, par exemple, ce passage d'une lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à sa mère dans laquelle il espère continuer à recevoir de nouvelles de ses frères et sœurs : « j'ai reçu avec plaisir les épîtres de mes frères et sœurs, j'y réponds avec d'autant plus d'intérêt que j'espère qu'ils continueront à me donner de leurs nouvelles¹⁷⁹. » La correspondance familiale, qu'elle soit internationale ou nord-américaine, permet donc d'étudier l'importance de la famille aux yeux de la noblesse ralliée et repose sur les mêmes mécanismes, quelle que soit la distance.

¹⁷⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 9-10, lettre de Mme Panon-Hertel à Mme de Salaberry » (22 juin 1791).

¹⁷⁶ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

¹⁷⁷ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 892-895, lettre de Louis de Salaberry à son épouse » (17 juillet 1812). Voir aussi BanQ, « P386, D435, lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à madame Chaussegros de Léry, sa mère » (6 février 1786).

¹⁷⁸ Maurice Daumas, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* (1993), https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1993_num_40_4_1689.

¹⁷⁹ BanQ, « P386, D435, lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à madame Chaussegros de Léry, sa mère » (6 février 1786).

À travers les échanges épistolaires, on donne des nouvelles personnelles, mais on informe aussi sur les événements politiques qui se déroulent là où chacun vit. Les lettres donnent donc à voir le déroulement de la « grande histoire » au prisme du vécu et de l'opinion des nobles ralliés. À travers la correspondance transnationale, on suit en particulier le déroulement de la Révolution française¹⁸⁰, mais également les suites de l'affaire des papiers du Canada¹⁸¹ ou encore le point de vue des nobles ralliés sur Napoléon (« il ne s'en est peut-être pas fallu d'un cheveu qu'il n'ait été livré pied et poing lié à Buonaparte, et tous ces fidèles d'une nouvelle espèce dont il s'est si habilement entouré l'ont vu chasser de sa capitale, sans tirer l'épée du fourreau¹⁸² ») et les philosophes des Lumières¹⁸³. Bien que les journaux se développent, il est clair que la correspondance permet d'avoir des nouvelles fraîches de la politique européenne : là encore, un privilège noble.

La correspondance permet non seulement de rapprocher les membres du réseau familial sentimental, mais également de maintenir (et parfois de créer comme dans le cas des Salaberry¹⁸⁴) un réseau familial élargi que l'on pourrait qualifier « d'intérêt ». Il s'agit par exemple de branches françaises de la famille parfois très éloignées¹⁸⁵ ou déjà installées en France depuis un certain temps¹⁸⁶ et avec lesquelles les nobles ralliés entretiennent des liens avant tout dans le but d'obtenir des faveurs. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, en particulier, fait appel à un réseau de ce type, assez large, pour établir ses garçons en France. Il correspond en particulier avec Renaud d'Avènes

¹⁸⁰ « les horreurs qui ont été faites dans certaines provinces », dans McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (29 juillet 1790).

¹⁸¹ FR ANOM, « COL E 363, fol. 75, lettre de la veuve Saint-Ours à M. de Praslin, ministre de la marine » (S. D.) ; Université McGill, « Collection De Léry MacDonald, MSG 439-7-8, état des papiers pour une demande de remboursement de frais au gouvernement français par Fleury Deschambault » (1775) ; « Tu auras sans doute éprouvé une perte sur tes papiers [Papiers du Canada] par l'arrêt du 20e janvier dernier ce cruel arrêt nous coûte plus de 80 mille francs sans quoi tu n'aurais pas vu non plus ton second fils. » dans BanQ, « P386, D116, Lettre du sieur Louis Legardeur de Repentigny au sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (5 avril 1770) ; « On a coupé bras et jambes en finances le 20 janvier dernier [en lien avec les papiers du Canada] nous y perdons près de 90 mille francs » dans BanQ, « P386, D118, Lettre du sieur Louis Legardeur de Repentigny au sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (7 avril 1770).

¹⁸² BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815). Voir aussi dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 553-554, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (12 octobre).

¹⁸³ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 545-548, lettre de Chaussegros de Léry à Salaberry » (28 décembre 1797).

¹⁸⁴ Chaleur-Launay, 53-63.

¹⁸⁵ La famille corse des Chaussegros de Léry est un très bon exemple. Ses membres ne sont cités dans la correspondance que s'ils sont susceptibles de faire avancer la carrière d'un des frères Chaussegros de Léry.

¹⁸⁶ Comme les Landrièves de Beaujeu.

des Méloizes, censé l'aider à obtenir de bonnes places dans l'armée¹⁸⁷. Il parle également d'un « cousin Chaussegros¹⁸⁸ », officier dans la marine française et qui pourrait peut-être les aider. Il confie également ses aînés, François-Joseph et Louis-René, à ses beaux-frères installés en France. Il paraît attendre d'eux qu'ils favorisent leur avancement dans l'armée (« je ne peux que me louer de la façon dont en ont agi Mrs de Saint-Amand et de Repentigny ils ont parlé et fait parlé [sic] au ministre pour mon avancement¹⁸⁹ ») puisqu'ils ont eux-mêmes des grades élevés (Jean-Marie Landrièves des Bordes et Louis Le Gardeur de Repentigny sont tous les deux officiers de la marine française¹⁹⁰) et semblent avoir de puissants protecteurs¹⁹¹. Mais les Chaussegros de Léry ne sont pas les seuls à entretenir un réseau familial utile. Les Juchereau Duchesnay ont des relations suivies avec leur branche corse. Eustache Marie Juchereau de Saint-Denys, émigré en France avant la Conquête et installé en Corse en 1769, accueille ses neveux souhaitant s'établir en France et faire carrière dans l'armée. Après la Révolution, son fils, Antoine Louis, émigre provisoirement au Canada et est hébergé par son oncle, Antoine Juchereau Duchesnay¹⁹². Virginie Chaleur-Launay relate, quant à elle, les échanges épistolaires initiés par Michel de Salaberry avec Charles Victoire François de Salaberry, président de la cour des comptes de Paris et issu d'une famille de vieille noblesse française à laquelle Michel de Salaberry s'estime apparenté, et poursuivi par leurs héritiers pendant notre période¹⁹³. L'idée est de confirmer un lien de parenté avec la noble maison des Salaberry de France¹⁹⁴. Bien que, d'un point de vue purement professionnel ou économique, on voit peu l'intérêt d'une telle correspondance, les Salaberry de France rentrent malgré tout dans le

¹⁸⁷ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ BanQ, « P386, D411, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (20 février 1772).

¹⁹⁰ Étienne Taillemite, « LEGARDEUR DE REPENTIGNY, LOUIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 20 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_repentigny_louis_4F.html; André Lachance, « LANDRIÈVE DES BORDES, JEAN-MARIE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 20 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/landrieve_des_bordes_jean_marie_4F.html.

¹⁹¹ J'y reviendrai un peu plus tard.

¹⁹² Louis Barbes Juchereau de Saint-Denis accueille ses cousins après la Cession et vient quelques années plus tard en visite au Canada. Quelques années plus tard, à la Révolution, les Duchesnay lui rendra la pareille en accueillant son frère. Voir Roy, *La famille Juchereau Duchesnay* 220-231 et 115-117.

¹⁹³ Chaleur-Launay, 337.

¹⁹⁴ *Ibid.*, 57.

cadre du réseau familial utile puisqu'il permet aux Salaberry canadiens de prouver leur noblesse et donc d'obtenir le prestige et les avantages sociaux qui s'y rattachent¹⁹⁵.

Enfin, quand les familles ralliées envoient leurs garçons hors du Canada, la correspondance transnationale doit servir à confirmer l'efficacité de cette très couteuse expérience. Pour obtenir des informations, deux options : soit en attendant les lettres des jeunes hommes expatriés dans lesquels ceux-ci font le compte-rendu de l'évolution de leurs études et de leurs carrières. Comme on n'est jamais sûre de l'exactitude de leur propos, surtout quand il s'agit de la façon dont ils dépensent l'argent qui leur est alloué¹⁹⁶, on fait à l'occasion appel au témoignage de d'intermédiaires, tiers-personnes proches¹⁹⁷ ou professionnels au service des parents sur place (notamment les banquiers, les notaires et les avocats¹⁹⁸). Le plus souvent les comptes-rendus viennent des deux sources et permettent à l'historien, mais également aux parents d'avoir un tableau relativement complet et nuancé des progrès des jeunes gens en question. Saint-Amand, Repentigny et Landrièves tiennent notamment Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au courant de l'évolution des études et des finances de son fils aîné :

Madame de Repentigny vous a écrit, pour vous marquer qu'elle s'était opposée au départ de votre aîné [François-Joseph Chaussegros de Léry], je n'ai pu que l'approuver, monsieur Bertaud son maître en est très content, il compte qu'il pourra être présenté à la fin de l'année à l'examen pour le génie, ce serait un grand coup, s'il pouvait être reçu, mais il n'y aura point de difficulté pour l'année prochaine, à ce que son maître m'a dit, il est fort doux, et il s'applique de son mieux, monsieur de Saint-Amant continue à toucher votre traitement. Je lui ai dit de vous envoyer des quittances en Blanc à signer. Mon neveu m'a marqué que vous ne deviez lui remettre qu'au mois de janvier dernier les 995 livres 1 sols que j'ai payées pour vous à monsieur de Landrieve de Paris, je lui ai marqué de remettre quatre louis à madame de Léry pour notre sœur Sainte-Marie¹⁹⁹.

¹⁹⁵ *Ibid.*, 59-60.

¹⁹⁶ François Joseph Chaussegros de Léry, par exemple, semble dépenser son argent un peu n'importe comment, au point que son père refuse d'éponger ses dettes. « Vous apprendrez par cette lettre les sottises que j'ai faites à Mézières [...] je suis dans la ferme résolution d'éviter à l'avenir tous ce qui pourrait me donner lieu à des dépenses extraordinaires » dans BanQ, « P386, D414, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (10 juin 1776).

¹⁹⁷ Comme les oncles Repantigny et Landrièves.

¹⁹⁸ Saint-Amand, par exemple, joue ce rôle pour Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

¹⁹⁹ BanQ, « P386, D110, Lettre du sieur [Jean-Marie] Landriève des Bordes à son beau-frère le sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (11 juin 1770).

Dans le même temps, les tantes l'informent de leurs efforts pour trouver une épouse à François-Joseph²⁰⁰. En parallèle, François-Joseph fait son propre compte-rendu de ses études ainsi que de l'avancement de sa carrière²⁰¹, et donne son avis sur les plans matrimoniaux que sa tante a pour lui²⁰². Gaspard-Joseph obtient aussi par des voies détournées des informations sur l'absence d'effort que Gaspard-Roch-Georges met à ses études depuis qu'il l'a envoyé en France, ce qui l'oblige à repousser le départ de Charles-Étienne comme il l'explique dans une lettre qu'il écrit à Renaud d'Avènes des Méloizes²⁰³. Cette situation l'incite à reconsidérer les projets de carrière élaborés avec son fils et à vouloir le placer au plus vite dans n'importe quel corps d'armée afin qu'il soit financièrement autonome²⁰⁴. Dans la famille Salaberry, c'est un correspondant très prestigieux qui relate l'évolution et les efforts des trois fils de Louis, en la personne du duc de Kent²⁰⁵.

La sociabilité liée à la transnationalité s'exprime donc à travers la correspondance dans ses différents aspects. L'existence de ces lettres permet de voir que tout un réseau s'organise autour de la réussite des expatriés jeunes et moins jeunes. Sur le plan émotionnel, ces démonstrations de tendresses écrites permettent souvent de compenser une absence parfois cruellement ressentie comme on peut le voir en particulier dans la correspondance que François-Joseph Chaussegros de Léry entretient avec ses parents ou dans cette entre les frères Salaberry et leur père. Mais elles sont aussi un succès sur le plan financier et particulièrement au niveau professionnel et social. Le but étant toujours la perpétuation des valeurs et du mode de vie nobiliaire.

²⁰⁰ BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

²⁰¹ BanQ, « P386, D416, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (29 mars 1777).

²⁰² BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781) ; BanQ, « P386, D423, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (4 décembre 1781).

²⁰³ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

²⁰⁴ « Couzin Chaussegros chef de division à Toulon qui pourrait le faire entrer élève de la marine ce qui vaudrait mieux que de n'être rien du tout » dans McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787) et « Quand à Charles, vous voudriez pouvoir le placer dans la marine, voicy le parti que je viens de prendre, j'écris au cousin Chaussegros qui est le seul sur nous puissions compter pour remplir nos vues » dans BanQ, « P386, D446, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (5 mars 1788).

²⁰⁵ Voir les 56 lettres que les deux hommes échangent dans Anderson, ; Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 131 p.

2.1.2- *La correspondance et les sentiments*

Nous avons donc établi que la correspondance ouvrait une fenêtre assez large sur l'expérience de la transnationalité au sein de la noblesse ralliée. Même lorsque l'éloignement n'est ni long ni lointain, la correspondance permet d'avoir accès à l'intimité des nobles ralliés, que ce soit sur leurs sentiments ou leur avis sur la politique.

Comme nous l'avons vu, la correspondance établit donc d'abord un « réseau familial sentimental ». Ce réseau, bien que plus restreint, est aussi visible dans ce que j'appellerai la correspondance de courte portée. Ces lettres, qui sont plus souvent échangées entre amis qu'au sein de la famille nucléaire, ont cependant les mêmes caractéristiques que la correspondance familiale transnationale et que Lorraine Gadoury a établie dans son ouvrage *La famille dans son intimité*, c'est-à-dire :

joie d'avoir reçu une lettre ; plainte ou reproche parce que le destinataire n'écrit pas assez souvent ; commentaires sur l'état de santé de l'expéditeur et du destinataire ; souhaits de bonne santé et de bonheur ; assurances de respect de la famille proche de l'expéditeur ; salutations aux autres membres de la famille ; hâte de se revoir ; souhaits de bonne année²⁰⁶.

L'amitié, vertu cardinale de la noblesse, se traduit donc dans la correspondance²⁰⁷. Cependant, les échanges épistolaires sont très codifiés pendant la majorité du XVIII^e siècle et les confessions d'amitiés restent très standardisées²⁰⁸. Bien que le courrier de la noblesse ralliée démontre qu'elle connaît et applique ces règles, comparer entre eux ces différents écrits permet de discerner le degré d'amitié qui lie les épistoliers. Les lettres entre les « vrais amis » sont les moins codifiées. Ces deux lettres d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay à Vassal de Monviel, l'une écrite dans un contexte professionnel, l'autre plus intime :

Tableau 4.5 - *Le contexte des lettres*

Contexte professionnel ²⁰⁹	Contexte personnel ²¹⁰
- « Mon cher ? colonel »	- « Mon cher colonel, ton véritable et sincère amy »
- Vouvoiement	- Tutoiement
- Style très formel	

²⁰⁶ Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, 68.

²⁰⁷ Cette question est abordée plus précisément dans le chapitre 2 de cette étude.

²⁰⁸ Christian Kühner, « Amis et ennemis politiques à la cour du Grand Siècle », dans Maurice Daumas, *L'amitié dans les écrits du for privé et les correspondances de la fin du Moyen Âge à 1914* (Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014), 115.

²⁰⁹ BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 9, lettre d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay à Vassal de Monviel » (4 juin 1813).

²¹⁰ BAC, « RG 9 I-A-1 vol. 4, lettre de Antoine Louis Juchereau à Vassal de Monviel » (1^{er} octobre 1812).

- Pas de demandes de nouvelles	- Style plus simple - Salutations à sa fille et à son épouse
--------------------------------	---

Ou encore, cette lettre bilingue²¹¹ où l'anglais sert à traiter des sujets professionnels tandis que le français (écrit dans les marges) est une seconde missive qui concerne les sujets personnels :

²¹¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1409-1412, lettre de Juchereau Duchesnay à Salaberry » (21 novembre 1817).

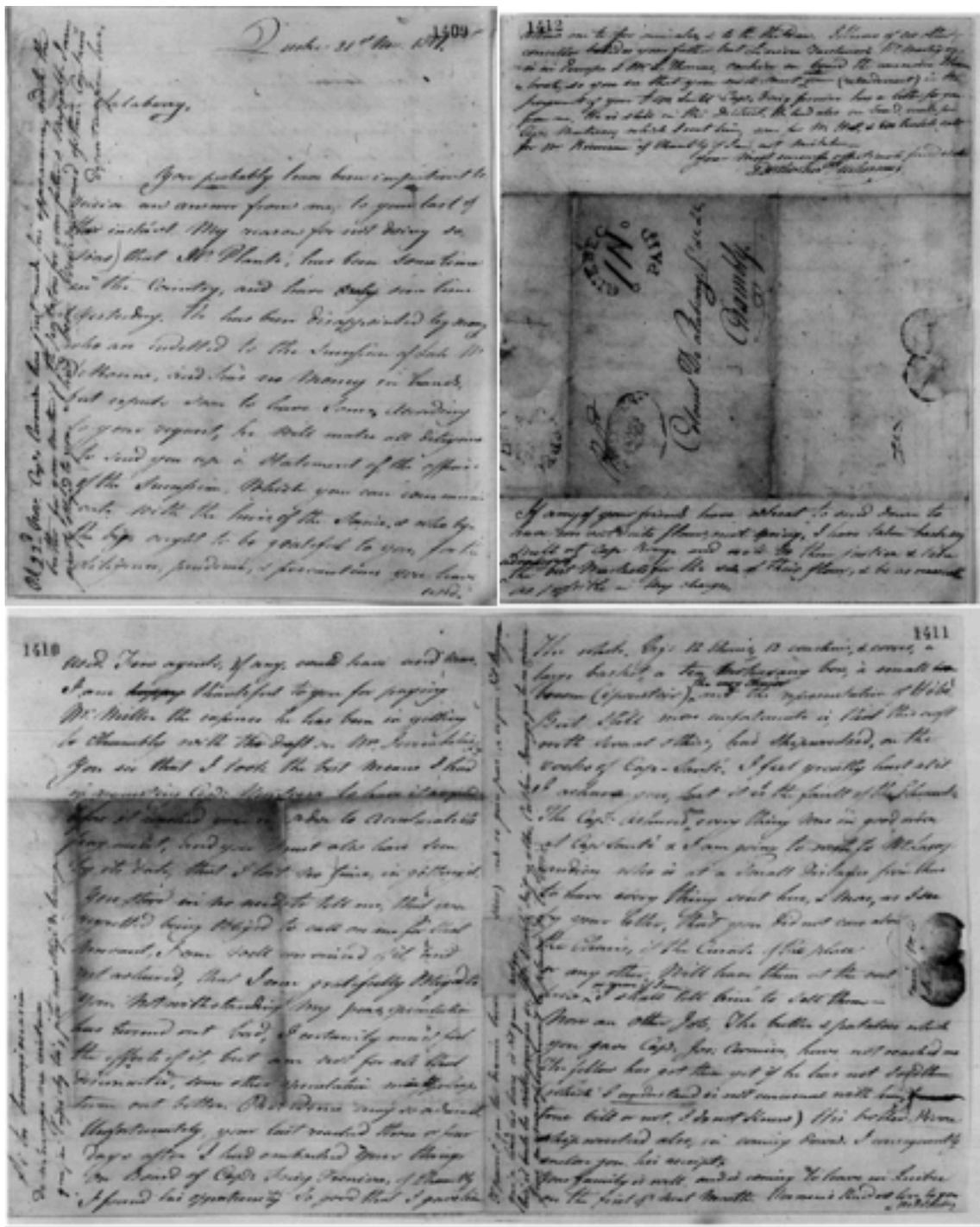


Figure 13 - Lettre bilingue de Juchereau Duchesnay à Salaberry (21 novembre 1817)

La lecture de ces messages de Juchereau à Vassal de Monviel et à Salaberry permet d'établir les marqueurs d'une correspondance réellement amicale. On voit clairement que les adresses et le vocabulaire sont bien moins formels que dans les échanges purement professionnels ou protocolaires, alors qu'au contraire, les nouvelles prennent une place plus importante (et sont

parfois très détaillées²¹²). Comme dans la correspondance familiale transnationale, on réclame aussi des nouvelles dans les lettres amicales²¹³, et il arrive même qu'on se plaigne de l'absence de nouvelles²¹⁴, ce qui n'est pas le cas dans les lettres plus formelles où l'on souhaite simplement, comme le veut l'usage²¹⁵, que la famille du destinataire se porte bien²¹⁶. Les lettres entre amis usent des mêmes codes que la correspondance familiale transnationale et cela pour les mêmes raisons : pour conjurer l'absence et maintenir les liens dans un monde où famille et « vrais amis » sont souvent synonymes et où on peut ne pas se voir pendant des mois parfois des années. La correspondance entre Hertel et Salaberry en est un exemple frappant puisqu'ils sont à la fois très amis, cousins et que chacun est le beau-père de l'enfant de l'autre.

La correspondance peut également permettre de se glisser dans l'intimité des couples, souvent séparés par la carrière militaire des hommes. Sans parler des preuves d'amour entre les conjoints, que j'ai déjà abordées plus tôt dans cette étude²¹⁷, la correspondance met en lumière la confiance entre les époux. Même si le terme d'égalité n'est pas de mise, elle témoigne également d'une certaine volonté de former une équipe comme nous le verrons plus en détail un peu plus loin. Ces lettres attestent également de la tendresse des pères pour leurs enfants préoccupés par leur éducation, leur bonheur, leur confort, leur santé²¹⁸ et qui souhaitent être présents malgré la distance²¹⁹.

Enfin, l'intimité épistolaire permet d'avoir un témoignage plus personnel des déplacements et des aléas de la carrière militaire des nobles ralliés et de leurs opinions réelles sur les événements qui se déroulent. Salaberry, qui est pourtant très en vue dans l'administration politique et militaire britannique et qui a gravi les échelons du pouvoir après la Cession, se permet dans ses lettres à son

²¹² BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

²¹³ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813).

²¹⁴ « Monsieur et cher ami, ne serait-ce pas assez d'être privé de la présence de ses parents et amis sans l'être encore de leurs lettres. En voici plusieurs que je vous écrit ainsi qu'à ma mère et grand-mère et suis encore à être instruit de leur sort et du votre. » dans Université de Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03758, lettre de Juchereau Duchesnay à François Baby » (31 janvier 1775).

²¹⁵ Isabelle Robin-Romero, « La santé dans les écrits privés au XVIII^e siècle » dans Bardet et Ruggiu, 171.

²¹⁶ « Je viens de recevoir votre lettre du 7^e décembre j'ai un très grand plaisir de savoir que vous et madame de Léry se portent bien » dans BanQ, « P386, D244, Lettre de Lord Townshend, grand maître du corps d'artillerie et du génie, à madame Chaussegros de Léry » (1^{er} mars 1775).

²¹⁷ Plus tôt dans ce chapitre et dans le chapitre 2.

²¹⁸ BanQ, « P386, D392, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (28 septembre 1790).

²¹⁹ Voir BanQ, « P386, D76, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry, son fils » (14 octobre 1797) ; *idem* pour les grands-pères, on l'a vu.

épouse d'importantes critiques des administrateurs auxquels il semble reprocher de moins bien traiter les soldats canadiens que les Britanniques :

Croirais-tu, ma bonne amie, que nous ne sommes pas encore payés du fourrage, dû depuis si longtemps et payé aux troupes il y a cinq semaines. Voilà comme nous sommes traités, évidemment en infraction avec la loi des milices qui ordonne formellement que nous serons traités précisément comme les troupes²²⁰.

Dans sa correspondance avec son cousin Renaud d'Avènes des Méloizes²²¹, Chaussegros de Léry, nous l'avons vu, ne se prive pas de dire ce qu'il pense de la gestion des places par les Britanniques. Juchereau Duchesnay explique quant à lui à Vassal de Monviel qu'à son arrivée au campement de la Pointe-aux-Trembles, il a constaté que la situation du régiment était déplorable : il n'y a pas de quoi loger ou nourrir tout le monde et il rend les Britanniques responsables du manque de moyen qui leur a été alloué²²². Alors que les administrateurs et l'armée britannique prétendent désirer ardemment s'associer aux nobles canadiens, il semble que ça ne soit qu'une façade. Chaussegros de Léry, Salaberry et Juchereau Duchesnay semblent d'accord avec ce qu'Aubert de Gaspé pense être l'opinion des élites anglophones à propos des nobles canadiens. Ils seraient « des *French and bad subjects*²²³ » qui ne méritent pas un traitement adéquat pour eux-mêmes et pour leurs troupes.

La correspondance privée des hommes partis avec l'armée permet aussi d'en apprendre plus sur les « désagréments » de la guerre. Tout d'abord, comme les nobles expatriés en France, ils vivent parfois avec difficulté l'éloignement des êtres qui leur sont chers. C'est le cas notamment de Salaberry²²⁴, mais aussi de Hertel de Rouville²²⁵. Cependant, ce dont les lettres envoyées par les officiers pendant leurs déplacements témoignent le plus, ce sont des difficultés matérielles liées à

²²⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 900-903, lettre de Salaberry à son épouse » (25 août 1812).

²²¹ McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avène Des Méloizes » (26 octobre 1789) ; McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787) ; McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (29 juillet 1790).

²²² BAC, « RG 9 I-A-1, vol. 2, lettre d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay à Vassal de Monviel » (29 mai 1812).

²²³ Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 11.

²²⁴ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 699-702, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Hertel » (6 octobre 1813).

²²⁵ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 11-13, lettre de Hertel à sa sœur, Mme de Salaberry » (8 octobre 1810).

la vie militaire même pour eux qui sont les mieux lotis²²⁶. Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry, qui suit l'armée des Princes en témoignage :

Puisque tu peux m'envoyer des papiers, tâche d'avoir du papier serpente ; et du papier huilé ; c'est une chose indispensable à la guerre pour copier lestement les cartes militaires quoique nous ayons été employés seulement quand on n'a pas pu absolument se passer de nous, il nous est arrivé plusieurs fois d'en manquer et d'être obligé d'en faire, et dieu sait comme on y réussit avec du papier si épais que la meilleure huile du monde aurait peine à rendre transparent²²⁷.

C'est également le cas de Salaberry (« ils n'ont jamais voulu nous payer jusqu'à présent, une infraction évidente de l'ordonnance des milices²²⁸ ») ; « je suis revenu de la plus infâme expédition que l'on puisse concevoir [...] il est certain que Mr. Prevost veut tous nous perdre²²⁹ »). Ces remarques tirées des lettres de la noblesse ralliée sont tout intéressantes, car elles permettent de se pencher sur la perception que les nobles canadiens ont de leurs conditions de vie. Tout comme leur idée de leur propre richesse est biaisée, leur ressenti des difficultés de la vie militaire est à mettre en comparaison avec les conditions réelles dans lesquelles ils la vivent. Salaberry a beau se plaindre des mauvaises conditions qui sont celles de son régiment, il semble quant à lui confortablement installé avec son esclave à ses côtés pour prendre soin de lui. Il raconte d'ailleurs à son épouse qu'il a été chargé d'inviter à dîner un important émissaire américain : « avant-hier j'ai eu l'honneur de donner à dîner à un *Flag of Truce* bien important²³⁰ ». Bien qu'il ne décrive pas le repas lui-même, on peut supposer qu'il n'a pas eu lieu au milieu du camp avec les simples soldats et que son hôte a mangé autre chose que de la bouillie servie dans une gamelle. En tout cas, c'est ce que sous-entend l'éloge que fait l'Américain de sa soirée²³¹. Il en va de même pour Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry qui décrit l'absence de confort et de fournitures tout en racontant qu'il a été invité à la cour du Prince de Condé²³².

²²⁶ « j'emmène avec moi mon fidèle Germain » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 922, lettre de Salaberry à son épouse » (19 septembre 1812).

²²⁷ BanQ, « P386, D520, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (30 novembre 1793).

²²⁸ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 911-914, lettre de Salaberry à son épouse » (10 octobre 1812)

²²⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1020-1022, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Julie Hertel de Rouville » (26 novembre 1813).

²³⁰ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 900-903, lettre de Salaberry à son épouse » (25 août 1812).

²³¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 904-906, lettre de Salaberry à son épouse » (3 septembre 1812).

²³² BanQ, « P386, D520, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (30 novembre 1793).

2.2- Les difficultés de la correspondance

Bien que la correspondance soit un mode de sociabilité fondamental au sein d'un groupe éparpillé aux quatre coins des empires britanniques et français, c'est une voie de communication qui n'est pas sans risques. Beaucoup de lettres n'atteignent jamais leurs destinataires. Dans notre corpus, on compte dix références à des lettres perdues ou non reçues. Il s'agit là d'un problème commun à l'époque moderne où l'acheminement des lettres dépend souvent d'un réseau de connaissances plus ou moins proches surtout dans le cadre transnational (par exemple, Saint-Amand fait passer des lettres pour Saint-Ours par Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry²³³), mais pas seulement (Hertel de Rouville transmet les lettres de Charles de Salaberry à son père en même temps qu'il envoie ses propres missives²³⁴). Ces intermédiaires perdent parfois les lettres ou oublient de les remettre à leurs destinataires²³⁵. À cela s'ajoutent les aléas dus à la distance : il est toujours possible que la lettre ait été perdue en mer ou tout simplement que le trajet du navire à bord duquel elle se trouve soit beaucoup plus long que prévu. Un courrier expédié en premier peut arriver à son destinataire longtemps après qu'il ait accusé réception d'une lettre envoyée postérieurement²³⁶. Il peut aussi ne simplement jamais l'atteindre comme c'est le cas d'une lettre que Juchereau Duchesnay est censé avoir reçu de Perreault l'Ainé²³⁷. La distance parfois très grande entre les personnes induit également de longs délais de réponses (certaines lettres comportent la date d'arrivée, ce qui permet d'avoir une idée du temps requis pour qu'une lettre traverse l'Atlantique²³⁸). Cela peut provoquer un certain décalage entre les correspondants : le temps que la lettre arrive ou que la réponse revienne, la situation initiale peut avoir évolué. Parfois même une autre lettre est arrivée entre temps informant de l'évolution en question. C'est une situation fréquemment subie par les Chaussegros de Léry qui cumulent les handicaps : la traversée non seulement de l'Atlantique, mais parfois aussi de l'Afrique ou de l'Europe entière ; des changements d'adresse fréquents dus à une carrière dans l'armée et les révolutions atlantiques. La correspondance du duc de Kent avec Salaberry illustre également, de façon dramatique, les

²³³ BanQ, « P386, D152, Lettre de M. Saint-Amand, fermier général, au sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (7 mai 1781).

²³⁴ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813).

²³⁵ Philippe Cadieux, « La correspondance transatlantique des Prize Papers (1744-1763) : famille, commerce et communications en temps de guerre » (Université de Montréal, 2015), <http://hdl.handle.net/1866/13767>, 57.

²³⁶ *Ibid.*, 54-55.

²³⁷ Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03768, lettre de Juchereau Duchesnay à Perreault l'ainé » (7 décembre 1788).

²³⁸ Environs deux à trois mois, mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas tant de navires qui traversent l'océan en une année. François Chaussegros de Léry, par exemple, ne reçoit qu'une lettre par an et par correspondant.

problèmes que cela peut poser : « *It would fall to my lot to communicate what I fear will be a still heavier blow to my old friends, the untimely fall of your younger brother at the storming of Badajos*²³⁹ ».

Cela permet d'aborder une autre caractéristique de ce mode de communication. Il peut s'écouler un temps très long avant que les destinataires obtiennent des nouvelles de leurs proches, au point même que certaines d'entre elles leur arrivent par d'autres canaux, comme la nouvelle de la mort de l'époux de sa cousine, Marie Angélique Chaussegros de Léry, que Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière a apprise dans les journaux (« j'ai appris par la gazette la mort de ton cher mari²⁴⁰ »). Louis-René Chaussegros de Léry apprend notamment le mariage de son frère, François-Joseph, et la naissance de son neveu bien après la réalisation de ces événements²⁴¹. Au demeurant, Madame Panon Hertel ne pense pas que sa belle-sœur, qu'elle n'a jamais rencontrée, soit au courant de la naissance en 1780 et du décès, peu de temps avant sa lettre, de son fils²⁴². Bien souvent, on demande des nouvelles de la santé d'un proche et on reçoit la nouvelle de son décès²⁴³. Les nobles sont très conscients que leurs proches de l'autre côté de l'Atlantique n'ont parfois pas de nouvelles de certains membres du réseau pendant plusieurs années et peuvent ne pas avoir connaissance de certains événements importants, les épistoliers s'attachent donc à faire la liste des mariages, naissances et décès dont ils ont eu connaissance, surtout quand eux-mêmes n'ont pas eu de lettre de leur correspondant depuis longtemps. Ainsi François-Joseph Chaussegros de Léry semble avoir appris la maladie de sa mère de plusieurs sources différentes d'après la réponse qu'il fait à son père en 1778 : « c'est par la voie publique que j'apprends la maladie que ma mère a essuyée pendant sa grossesse²⁴⁴ ».

Outre le problème de la lenteur inhérente à la correspondance, les conflits rendent également la communication difficile. Ils augmentent le risque que les lettres se perdent ou accroissent le temps qu'elles mettent à arriver. Surtout quand les correspondants sont sur des

²³⁹ Lettre du duc de Kent à Charles de Salaberry (24 avril 1812) dans Anderson, 201.

²⁴⁰ BanQ, « P386, D889, Lettre de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière à sa cousine Marie-Angélique Chaussegros de Léry, veuve de Jean-Baptiste Couillard, de Saint-Thomas [Montmagny] » (30 décembre 1808).

²⁴¹ BanQ, « P386, D452, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (19 juin 1802).

²⁴² BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 9-10, lettre de Mme Panon-Hertel à Mme de Salaberry » (22 juin 1791).

²⁴³ François Joseph annonce le décès de son oncle à ses parents dans sa lettre annuelle. Voir BanQ, « P386, D419, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (15 mars 1779).

²⁴⁴ BanQ, « P386, D418, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (18 février 1778).

territoires ennemis comme c'est souvent le cas au sein des familles de la noblesse ralliée. Les Révolutions françaises et américaines, puis les guerres napoléoniennes perturbent les communications et l'envoi de colis, notamment en raison des blocus mis en place par les différents partis (Saint-Amand, par exemple, envoie les documents pour Chaussegros de Léry « à M. Caffiry à Calais pour les adresser à M. le Chevalier Herries si toutefois la communication n'est pas interrompue²⁴⁵ » par la guerre d'Indépendance américaine). Il peut même arriver que les échanges soient purement et simplement interrompus, pendant plusieurs années parfois. C'est le cas pour les frères Chaussegros de Léry qui éprouvent après coup de grandes difficultés à relancer les échanges épistolaires²⁴⁶. Même quand la communication ne s'arrête pas totalement, la correspondance traduit l'inquiétude des épistoliers pour leurs destinataires plus proches des événements : « j'espère que vous n'avez pas souffert des dévastations²⁴⁷ », « nous avons eu nos vicissitudes à la Guadeloupe, bien moins cependant que celles de la Martinique où la guerre civile ce fait à toute outrance et de manière affreuse : nous devons sans contredit notre tranquillité actuelle à la conduite prudente et sage du Baron de Clugny, notre gouverneur²⁴⁸ ».

Les expéditeurs ne donnent pas toujours des nouvelles complètes. En étudiant la correspondance, on peut constater une autocensure de la part des nobles ralliés, surtout quand la lettre traverse des frontières. La première forme d'autocensure vise à rassurer, ou à ne pas inquiéter, les correspondants, surtout si ce sont les parents. François-Joseph Chaussegros de Léry la pratique beaucoup, surtout pendant la Révolution²⁴⁹. Salaberry admet quant à lui dans une lettre à son épouse qu'il ne lui a pas parlé d'un problème de santé²⁵⁰. En fait, les nobles ralliés profitent de l'aspect asynchrone de la communication épistolaire pour ne divulguer certaines informations qu'après coup ou quand il y a un risque (comme dans le cas de la blessure de Salaberry) que son

²⁴⁵ BanQ, « P386, D149, Lettre de M. Saint-Amand, fermier général, au sieur [Gaspard-Joseph] Chaussegros de Léry » (3 avril 1778).

²⁴⁶ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

²⁴⁷ Université de McGill, « Collection De Léry-MacDonald, MSG 439-9-9, lettre de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes » (15 octobre 1787).

²⁴⁸ BanQ, « P386, D448, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père Il écrit au sujet d'une affaire familiale concernant ses frères et son cousin Repentigny » (13 février 1791).

²⁴⁹ Voir BanQ, « P386, D447, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (13 février 1791); BanQ, « P386, D448, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père Il écrit au sujet d'une affaire familiale concernant ses frères et son cousin Repentigny » (13 février 1791); BanQ, « P386, D449, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (3 avril 1792).

²⁵⁰ « un rhumatisme qui m'a fait perdre pour quelques jours l'usage de ma jambe blessée » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 918-921, lettre de Salaberry à son épouse » (17 septembre 1812).

correspondant apprenne la chose par un tiers. Ce type d'autocensure fait partie des codes de la correspondance. Cependant, on en trouve un autre genre dans les lettres écrites par les ralliés. J'ai relevé 20 passages qui semblent indiquer que les épistoliers ont omis des informations liées aux différents conflits abordés plus haut. Salaberry, dans une de ces lettres, écrit « [la lettre] de Marianne et la mienne ont je crains été confisqué²⁵¹ ». De son côté, Gaspard-Roch-Georges évite soigneusement de donner des informations trop précises sur l'armée des princes. Salaberry fait quant à lui appel à l'ironie quand il critique ses supérieurs britanniques²⁵². Ces différentes formes d'autocensure rendent également l'échange de nouvelles peu fiable et accroissent, par leurs non-dits, la distance psychologique plutôt que de la compenser.

Toutes ces entraves à la communication (délais, pertes de lettres, interruption de la correspondance, autocensure) expliquent bien pourquoi les plaintes et les reproches liés à l'absence de nouvelles sont un thème récurrent dans les échanges épistolaires de la noblesse ralliée. Dans notre corpus, on compte 14 occurrences révélant (parfois avec humour²⁵³, souvent très sérieusement) la frustration liée à ce mode de communication. Si les lettres ont pour but de compenser l'absence, les difficultés (inhérentes ou liées à des circonstances extérieures) font qu'elles n'atteignent pas toujours cet objectif. Au XVIII^e siècle, malgré l'essor que connaît le genre épistolier, les efforts des différents membres des familles ralliées et les avantages liés à leur appartenance à l'élite, les lettres témoignent surtout de l'expérience de solitude que provoque l'éloignement et de l'expatriation à une époque où la correspondance (mode de communication asynchrone et, nous l'avons vu, aléatoire) est le seul moyen de maintenir le lien avec le réseau.

3— Le patronage et le clientélisme

« Le rapport de clientèle est un rapport de dépendance personnelle non liée à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des

²⁵¹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 62-65, lettre de Hertel de Rouville à Salaberry » (22 novembre 1813).

²⁵² « Quelle belle idée !! [...] Quelle bonté de la part de Son Excellence ! » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1020-1022, lettre de Charles de Salaberry à son épouse, Marie Anne Julie Hertel de Rouville » (26 novembre 1813).

²⁵³ « Vous m'accablez de cruautés, de mauvais traitements, vous êtes des mois sans me répondre et vous me dites des injures. Eh ! Bien ne voilà-t-il pas qu'une seule de vos lettres vous fait tout pardonner » dans BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 1398-1401, lettre de Salaberry à Hertel de Rouville » (2 mars 1814).

ressources inégales²⁵⁴ ». Dans sa thèse, Christian Kühner explique que, bien que le terme de clientélisme soit un néologisme employé dans les sciences sociales à partir du XX^e siècle²⁵⁵, le type de relations inégalitaires et d'intérêt qu'il décrit en fait un terme plus approprié que « patronage » ou « amitié » pour qualifier certaines relations qu'entretiennent les membres de la noblesse ralliée. Maurice Daumas le présente de la façon suivante : « L'amitié se donne volontiers en spectacle. Dans les milieux qui exercent le pouvoir, son caractère ouvertement utilitariste n'est pas ressenti comme l'effet d'une instrumentalisation, mais plutôt comme une variable d'adaptation²⁵⁶ ».

Avant d'étudier les relations clientélistes, il est important de les replacer dans leur contexte. Il faut tout d'abord souligner que, dans la noblesse d'Ancien Régime, que ce soit en France, en Angleterre ou au Canada, les relations interpersonnelles sont fortement hiérarchisées. Contrairement à celle du XXI^e siècle, l'amitié (en particulier nobiliaire) du XVIII^e siècle ne suppose donc pas une égalité entre parties. Malgré tout, l'écart hiérarchique peut être plus ou moins large, auquel cas le type d'amitié est différent, car les « bénéfiques » (conscients ou non) que les individus en retirent ne sont pas les mêmes. Arlette Jouanna parle notamment d'une opposition entre « amitié sociale », c'est-à-dire purement utilitariste, et « amitié intime », où les affinités et les sentiments comptent²⁵⁷. Bien que ces concepts soient à nuancer²⁵⁸, notamment en raison de l'absence d'opposition entre « espace privé » et « public » au XVIII^e siècle²⁵⁹ et parce que les nobles ne considéraient pas que l'intérêt ou l'émotion soient mutuellement exclusifs²⁶⁰, cette forme d'« amitié sociale » très asymétrique que pratiquent les nobles peut être considérée comme du clientélisme et sera appelée de cette façon dans les pages suivantes. Cela permettra de la différencier de formes moins inégalitaires d'amitiés entre nobles ralliés et qui s'apparentent plus à ce que Arlette Jouanna a appelé « amitié intime ».

Il existe différents types de relations clientélistes, liées à différents lieux de sociabilités et de pouvoir, mais également à la nature des « dons » échangés. Les réseaux britanniques, français

²⁵⁴ Jean-François Médard, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique* 26, 1 (1976), 103.

²⁵⁵ Kühner, 80.

²⁵⁶ Maurice Daumas, « “Aimez toujours bien le maître...” Amitié et politique en France à l'époque moderne », *Parlement [s]*, *Revue d'histoire politique* 11, 3 (2016), <https://doi.org/10.3917/parl2.hs11.0099>, 99.

²⁵⁷ Arlette Jouanna, 'Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVI^e et XVII^e siècles', *French Historical Studies* 17, 4 (1992), 872–881.

²⁵⁸ Voir Kühner, 150.

²⁵⁹ Kühner, 427.

²⁶⁰ *Ibid.*, 8.

et canadiens auxquels appartient la noblesse ralliée ne poursuivent pas les mêmes buts et ne se développent pas dans les mêmes lieux. Afin de comprendre les caractéristiques propres au clientélisme de notre corpus, que ses membres soient « clients » ou « patrons », cette section sera consacrée aux lieux du clientélisme puis aux différents réseaux auxquels appartiennent les nobles ralliés.

3.1- Les lieux du clientélisme

3.1.1- *Les occasions mondaines*

L'amitié (contrairement à l'amour, qui peut être unilatéral), qu'elle soit utilitaire ou non, n'existe qu'à travers ses manifestations²⁶¹. Il faut donc aux nobles ralliés des espaces de sociabilité afin de créer et d'entretenir leurs réseaux amicaux et, par extension, clientélistes. Ces espaces, nous l'avons vu avec la correspondance, sont souvent immatériels, mais il existe aussi des lieux physiques dans lesquels la noblesse ralliée évolue et exerce différents types de sociabilités. Trois types de lieux évoqués dans les archives permettent d'observer le clientélisme des nobles ralliés de notre corpus : les occasions mondaines (fêtes, diners, sorties au théâtre), les cours royales (spécialement la cour de la princesse Louise et du prince de Condé²⁶²) et, en particulier, les cérémonies religieuses.

François Joseph Chaussegros parle à son frère de la « cour » de la princesse Louise et de Condé et semble à la fois peu intéressé par la vie de cour, à laquelle il est pourtant convié, mais tout à fait conscient de l'opportunité d'y participer. « Le prince tiens cour tous les jours. La princesse Louise en fait l'ornement depuis peu. J'y vais quelques fois, mais ma toilette ne me permet pas de m'y montrer souvent²⁶³ ». Michel Chartier de Lotbinière fait quant à lui en sorte d'être reçu à Versailles et à la cour britannique²⁶⁴ où les Salaberry, par l'entremise de leur très puissant protecteur, le duc de Kent, sont également introduits²⁶⁵. Les cours royales (même officieuses) sont des lieux de sociabilité clientéliste. Comme en témoigne la correspondance familiale, les nobles ralliés sont très au fait des opportunités que les pères poussent les fils à

²⁶¹ Kühner, 2.

²⁶² BanQ, « P386, D451, Lettre de François-Joseph Chaussegros de Léry à son frère Louis-René Chaussegros de Léry » (7 février 1794).

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ Nicolini-Maschino, notamment 51 et 118-119.

²⁶⁵ Chaleur-Launay, 133.

saisir (« on dit que le marquis de Bouillé est employé dans les Antilles. Si cela est, vous devez vous appliquer à vous en faire une protection²⁶⁶ »).

Peu de nobles ralliés ont l'occasion de fréquenter les cours européennes, mais il existe au Canada d'autres lieux de sociabilité clientélistes et on y trouve même, à l'occasion, des dignitaires royaux : il s'agit des soirées mondaines dont l'objectif principal est de faire des alliances (matrimoniales, amicales ou clientélistes). Philippe Aubert de Gaspé relate plusieurs occasions de ce type dans ces *Mémoires* et dans *Les anciens Canadiens*²⁶⁷. Ce sont bien entendu des récits romancés et parfois de seconde main, mais leur nombre et leur fréquence permet d'attester de leur importance au sein de la noblesse ralliée. Les correspondances des nobles ralliés permettent aussi de constater la place centrale qu'occupent ces soirées mondaines dans la sociabilité ralliée²⁶⁸. Les potentiels patrons qu'on y croise peuvent être issus aussi bien de la noblesse canadienne que des élites britanniques, voire de la famille royale²⁶⁹. Cela fait de ces occasions mondaines des moments importants de la sociabilité d'une noblesse en quête de réinvention, car elles permettent aux nobles de diversifier (et, par là même, de solidifier) leur réseau. La correspondance entre Mme Milnes et Mme Ryland montre notamment que nobles ralliés et dignitaires britanniques échangent régulièrement des invitations à dîner²⁷⁰.

Les cours royales et les événements mondains sont donc des lieux intéressants d'observation du clientélisme, mais ce type de relations y laisse relativement peu de traces directes. Les cérémonies sacramentelles, au contraire, avec les sources notariées qui les accompagnent (contrats de mariage, certificats de baptême, *etc.*) permettent d'obtenir un instantané de la nature

²⁶⁶ BanQ, « P386, D390-A, Brouillon d'une lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à son fils François-Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur à la Guadeloupe » (29 avril 1788).

²⁶⁷ On ne compte plus les anecdotes à ce sujet dans Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens* ; Aubert de Gaspé, *Mémoires*,

²⁶⁸ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol.50-51, lettre de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière » (8 mars 1781) ; BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 175-176, lettre de Mme Lacorne Saint-Luc à Perreault, son neveu » (12 février 1792).

²⁶⁹ C'est le cas du duc de Kent et du prince de Condé.

²⁷⁰ Montréal, « coll. Louis-Melzack, M1/B05.001-014, Lettres de lady C. Milnes à Charlotte Ryland sur une invitation à dîner » (S. D.). Il est à noter qu'il ne s'agit pas de soirées intimes entre deux couples d'amis, mais bien de dîners mondains en grande pompe auxquels assistent souvent des invités prestigieux comme le note notamment Aubert de Gaspé : « Je reçus, le soir, un billet du colonel Carleton, m'invitant à dîner, chez lui, le lendemain. Lady Dorchester, sa mère, lui avait recommandé, avant son départ pour le Canada, de rendre visite aux familles qu'elle avait connues pendant son long séjour dans cette colonie, et dont il avait, lui-même, peu de souvenance, étant parti enfant du Canada. Les premières familles auxquelles il rendit visite furent celles des Hale, des Smith, des Sewell, des De Gaspé, des Baby, et des De Lanaudière. », Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 256-257.

des relations au sein d'un groupe : être témoin d'une cérémonie religieuse est toujours un honneur soit pour celui qui invite, soit pour celui qui est invité²⁷¹.

3.1.2- *Les cérémonies religieuses*

Les cérémonies religieuses, marquant les étapes importantes de la vie des nobles ralliés, constituent des lieux de sociabilité particulièrement importants, qu'il s'agisse d'un baptême, du mariage ou de funérailles. Ces célébrations sont le lieu de pratiques sociales complexes²⁷² permettant l'entretien de la « solidarité verticale » qu'est le clientélisme²⁷³. Afin de bien en connaître les mécanismes au sein de la noblesse ralliée, il faut commencer par comprendre que les participants y ont tous un rôle à jouer et qu'y être présent signifie que c'est un honneur soit pour l'invité, soit pour ses hôtes²⁷⁴.

Le baptême est un événement social de première importance, car il s'agit de la présentation au monde et de la « vraie » naissance d'un enfant²⁷⁵. C'est un événement religieux, mais c'est surtout un acte social qui détermine la place d'un individu dans la société²⁷⁶, notamment à travers le choix des parrains et marraines. Les invités, en particulier les futurs parents spirituels, sont les témoins et la preuve de la place que l'enfant et sa famille occupent sur l'échelle sociale, il est donc très important que les parrains et marraines soient choisis parmi des individus de rang égaux ou supérieurs²⁷⁷.

Les noces constituent un second événement marquant de la vie des nobles ralliés au cours duquel il est possible d'étudier le fonctionnement de la solidarité verticale de plus près. Cet événement se divise en deux moments importants que l'on peut repérer dans les archives, à savoir la cérémonie elle-même (et la fête qui s'ensuit) et la signature du contrat de mariage. S'il est assez rare de connaître les noms de l'ensemble des invités, les signataires de l'acte de mariage et du contrat permettent d'en savoir un peu plus sur les invités les plus importants. On peut voir dans le

²⁷¹ Trévisi, 180.

²⁷² Mikael Dumont, « Les réjouissances populaires en Amérique française et la construction d'identités sociales (1770-1870) » (Université de Montréal, 2019), <http://hdl.handle.net/1866/23430>, 1.

²⁷³ Khalifa Chater, Robert Escallier et Valérie Pietri, « Urbanité et solidarités : une approche des relations intranobiliaires », *Cahiers de la Méditerranée*, 63 (2001), <https://doi.org/10.4000/cdlm.19>, 6.

²⁷⁴ Trévisi, 180.

²⁷⁵ *Ibid.*, 163.

²⁷⁶ Étienne Lambert, « Compère, commères : transmissions familiales et comportements sociaux au travers du parrainage des enfants de la noblesse bas-normande au XVIII^e siècle » dans Ariane Boltanski et Alain Hugon, dirs., *Les noblesses normandes* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011),

²⁷⁷ On y reviendra en détail un peu plus loin.

tableau D – Mariages de l’annexe 3, que la majorité des signataires et des témoins sont issus de la parenté des époux. Cependant, on note aussi que les exceptions à cette règle sont particulièrement prestigieuses (comme « Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, Monseigneur le Comte de Provence et Madame la Comtesse de Provence, Monseigneur le Comte d’Artois²⁷⁸ » lors du mariage d’Élisabeth Geneviève Fleury de la Gorgendière et Louis de Choiseul Meuse) ou que ce sont des nobles ralliés de même génération, ce qui tend à supposer l’existence d’une certaine amitié, ou en tout cas une forme d’alliance, entre les familles.

Lors du mariage de Pierre Ignace Aubert de Gaspé et Marie Catherine Tarieu de Lanaudière, les Chaussegros de Léry sont présents. Bien qu’ils appartiennent à la noblesse ralliée tout comme les Aubert, ils faisaient déjà partie d’une strate élevée de la noblesse canadienne sous le régime français²⁷⁹ et sont alliés à la famille Tarieu. Leur présence est donc un honneur pour les Aubert de Gaspé et une confirmation de leur appartenance à la noblesse ralliée²⁸⁰. Il s’agit d’ailleurs du seul mariage, au sein de cette famille pendant notre période, où l’on trouve des signataires extérieurs au cercle familial le plus proche.

Dans la famille Hertel, aucun témoin extérieur à la famille n’est répertorié lors des mariages entre 1774 et 1815. Cependant, on constate que cette famille est également celle qui contracte le plus de mariages exogamiques, souvent très en dessous de sa condition. Par ailleurs, certains membres de la famille ne savent pas signer pendant notre période²⁸¹. Si certaines branches de la famille Hertel, en particulier les de Rouville, réussissent très bien sous le Régime britannique et concluent de « beaux mariages »²⁸² qui leur permettent de justifier leur appartenance à la noblesse ralliée tout au long de notre période, l’absence de témoins prestigieux, même issus de la parenté²⁸³, lors de la plupart des noces démontre que toute une partie de la famille perd très vite sa place d’élite après le passage au régime britannique, sans que le reste de la parenté puisse ou veuille y faire grand-chose.

²⁷⁸ « Contrat de mariage d’Élisabeth Geneviève Fleury de la Gorgendière et Louis de Choiseul Meuse » (8-13 novembre 1772). <https://www.ghcaraibe.org/bul/ghc037/p0559.html>

²⁷⁹ Lorraine Gadoury, « L’impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Veyssièrre, 122.

²⁸⁰ Le mariage avec une Tarieu de Lanaudière en est un autre indice.

²⁸¹ C’est le cas de Christine Gill, Louis Portneuf, Pierre Jean Gill. Voir notamment Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l’époque préindustrielle*, 251-252.

²⁸² C’est le cas de Françoise Catherine Hertel de Rouville ou de Pierre Antoine Hertel de Saint-François.

²⁸³ Les branches principales ayant du succès ne semblant pas avoir assisté aux autres mariages.

Au contraire, entre 1774 et 1815, les témoins des noces au sein de la famille Juchereau appartiennent quasiment tous aux couches les plus élevées de la société canadienne²⁸⁴. Cependant, il s'agit aussi de membres plus ou moins éloignés de la parenté, ce qui semble confirmer que la place de la famille est déjà faite et ne nécessite pas (ou rend impossible) de trouver des partis et des invités aux rangs plus élevés. Ce sont plutôt les familles qui s'allient aux Juchereau, comme les Taschereau, les Fleury ou les Lecompte Duprès qui sont élevées par ces alliances. Les Juchereau étant alliés de longue date avec les puissants de la colonie, il est difficile pour eux de trouver des signataires plus prestigieux pour renforcer un prestige déjà au plus haut.

Les funérailles, au cours desquelles on rend un dernier hommage au défunt²⁸⁵, constituent le dernier événement social de la vie d'un individu. Là aussi, les personnes invitées à assister à la cérémonie donnent un indice important sur le prestige et la place du défunt et de sa famille dans le réseau élitaire de la province de Québec. Le nombre et le prestige des individus présents permettent de mesurer le degré d'honorabilité d'une personne. Les funérailles de Louise Martel de Brouague, l'épouse de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, ont fait l'objet d'un rapport plus précis de la part des journaux de l'époque.

Vendredi dernier, 27 décembre, mourut, à quatre heures du matin, dans la 56^e année de son âge, dame Louise Martel de Brouague, épouse de l'honorable J.-G. Chaussegros de Léry écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Gentilly et autres lieux, et membre du Conseil Législatif de cette province. Elle fut inhumée hier dans l'église cathédrale par Mgr J.-F. Hubert, évêque de Québec, assisté d'un clergé nombreux. Le convoi fut honoré de la présence de Son Altesse Royale le prince Édouard, des officiers composant la garnison de cette ville, des membres du conseil législatif et de la Chambre d'Assemblée, et d'un concours extraordinaire de personnes de tout état et condition, dont l'air et le maintien exprimait de la manière la plus énergique, des regrets qui ne sont dûs qu'aux vertus et aux rares qualités dont elle était douée²⁸⁶.

Il est clair que Mme Martel de Brouague, en particulier, et la famille Chaussegros de Léry, en général, étaient tenues en haute estime par les différentes élites de la colonie, qu'elles soient religieuses — puisque l'archevêque lui-même célèbre ses funérailles — politiques ou ralliées. Plus important encore, on apprend dans cet article la présence du duc de Kent, le fils cadet du roi

²⁸⁴ Voir le tableau D de l'annexe 3.

²⁸⁵ Élise Prioleau, « Le lien symbolique entre les vivants et la mort en Occident : entre déni et omniprésence » (Université du Québec à Montréal, 2011), 105.

²⁸⁶ *La Gazette de Québec*, le 2 janvier 1794.

d'Angleterre, qui avait retardé son départ de Québec afin d'assister à la cérémonie. Il faisait partie des porteurs du cercueil de la défunte²⁸⁷. Il s'agit là d'une marque d'honneur très élevée pour la famille Chaussegros de Léry, démontrant bien sa capacité à s'être intégrée au nouveau régime.

En étudiant le **tableau E en annexe 3**²⁸⁸, et malgré le peu d'informations dont nous disposons, on peut donc voir que les invités des événements sociaux les plus importants de la vie d'un individu sont le plus souvent issus de la parenté proche et de la noblesse ralliée. Cependant, les invités extérieurs à ces deux catégories sont souvent particulièrement prestigieux. Outre ces invités prestigieux, on constate parfois la présence d'invités issus des élites britanniques nouvellement installées dans la colonie. Il s'agit généralement des membres de la famille d'un des époux. Mais qu'ils soient simplement invités ou parties des alliances qui se réalisent lors de ses noces, leur présence est un indice du mélange qui s'opère entre ralliés et élites britannique, non seulement par intérêt, mais aussi en raison de leurs modes de vie et d'une mentalité commune²⁸⁹. Cette mixité lors des événements mondains importants permet de renforcer les liens de la noblesse ralliée avec les anglophones et est aussi la preuve de leur intégration réciproque à différents cercles de clientèles²⁹⁰.

Enfin, ces événements permettent de repérer les différents réseaux et les mécanismes clientélistes, non seulement à travers l'étude des invités, mais aussi via les familles des individus qui en sont le centre (enfant baptisé, nouveaux mariés, défunt). C'est lors de ce type de fêtes mondaines que les différents membres du réseau rallié se rencontrent le plus souvent et il s'agit à la fois de la source des alliances et de leur réalisation (dans le cas des baptêmes et des noces). Bien que les sources ralliées ne disent rien des conditions dans lesquelles les individus de familles différentes se rencontrent et apprennent à se connaître, il est à supposer que c'est à l'occasion de ce genre de cérémonies, qui reviennent régulièrement et où l'on croise toujours les mêmes personnes, que se font les amitiés et les alliances matrimoniales qui vont permettre au groupe de se perpétuer. On constate d'ailleurs au sein de la noblesse ralliée que lorsque deux hommes sont amis, les deux familles contractent souvent des mariages. C'est le cas notamment de Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Louis de Salaberry, dont les enfants sont mariés. Salaberry est d'ailleurs aussi

²⁸⁷ BanQ, « P386, D325, Éloge funèbre de Louise Martel de Brouague, épouse de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (janvier 1794).

²⁸⁸ Tableau E — « Funérailles », dans l'annexe 3 — « Baptêmes, mariages et funérailles ralliées ».

²⁸⁹ Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, 221.

²⁹⁰ Ce sujet est abordé plus en détail un peu plus loin dans cette étude.

l'époux d'une Hertel. Gabriel-Elzéar Taschereau semble de son côté être le meilleur ami de son beau-frère, Antoine Louis Juchereau Duchesnay²⁹¹. Quand les alliances se font hors du réseau rallié, les indices de réseautage et de clientélisme sont encore plus présents, aussi bien dans les mariages avec des Britanniques (comme dans le mariage de Philippe Joseph Aubert de Gaspé et Susanne Allison) que dans le cas du mariage de François-Joseph Chaussegros de Léry et de Cécilia Kellermann, la fille du célèbre maréchal d'Empire, proche de Napoléon I^{er}²⁹².

Les cérémonies marquant les principales étapes de la vie des ralliés sont donc des moments importants de leur vie sociale et participent aux différents mécanismes de reproduction et de conservation du groupe. Les invités et les principaux concernés de ces événements sont la preuve de la place d'une famille dans l'élite sociale et les cérémonies et les fêtes permettent d'entretenir les réseaux qui contribuent à maintenir cette place ou à l'élever dans la hiérarchie élitaires. Ce sont également des marqueurs de la déchéance aussi bien que de l'ascension de certaines familles.

3.1.3- *Les parrains et marraines*

La présence de certains individus lors des grandes étapes de la vie est intimement liée à l'honorabilité. C'est d'autant plus vrai pour le choix des parrains et marraines qui vont jouer un rôle de première importance tout au long de la vie de l'enfant. Au sein de la noblesse, il est important d'avoir des « parents spirituels » de rang égal ou supérieur à celui des parents biologiques afin de favoriser l'avancement de l'enfant²⁹³. Il s'agit là de l'un des devoirs des parrains et marraines. La plupart des parents spirituels font partie du réseau intrafamilial²⁹⁴, mais, si le noble, choisi par les parents du nouveau-né hors de la parenté, est de rang supérieur, c'est aussi une preuve d'honorabilité pour la famille. Quand les nobles sont de rangs égaux, il s'agit tout de même d'un honneur pour le futur parent spirituel, en particulier pour les marraines²⁹⁵. Dans tous les cas, le

²⁹¹ Montréal, « coll. Baby, P0058/U, 03761, lettre de Juchereau Duchesnay à François Baby » (2 novembre 1775).

²⁹² Reiss et Jourquin, 370.

²⁹³ Bergeron, 77 et Trévisi, 164.

²⁹⁴ Minvielle, « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime » dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin, dirs., *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Histoire des mondes modernes vol. 1 (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2015), 260.

²⁹⁵ Bergeron, 6.

baptême n'est jamais seulement un acte religieux, il s'agit « d'exprimer publiquement le “réseau social” de la famille de l'enfant baptisé²⁹⁶ ».

La plupart du temps, les parents spirituels sont issus de la parenté. Etienne Lambert a calculé que, dans la noblesse de Normandie, 50 % d'entre eux sont issus de membres nobles de la parenté et 25 % sont des nobles extérieurs à la famille²⁹⁷. Au sein de la noblesse ralliée, pour notre période, la proportion est de 64 % d'individus issus de la parenté et 15 % de nobles extérieurs à la famille²⁹⁸. Le parrainage rallié est donc généralement intrafamilial, comme pour les notables bordelais de la même époque²⁹⁹. Stéphane Minvielle estime en outre, dans son étude, que cela dénote que « les familles bordelaises ne semblent pas tentées, surtout au XVIII^e siècle, par des comportements de type clientéaires³⁰⁰ » dans le choix des parents spirituels. Bien que les ralliés semblent aborder le baptême de la même façon, il semble qu'il faille nuancer cette conclusion. Les parrains et marraines nobles, qu'ils soient issus ou non de la parenté, appartiennent eux-mêmes à des réseaux de clientèles et en font profiter leurs filleuls. Les stratégies clientéaires semblent donc intervenir dans les relations de compérage rallié, au moins de façon indirecte.

Quand le parrain et la marraine viennent de l'extérieur, on constate qu'il s'agit le plus souvent d'un « parrainage de prestige³⁰¹ », d'un noble de rang plus élevé (voire même dans des circonstances exceptionnelles, un membre d'une famille royale, en la personne du duc de Kent, qui accepte de devenir le parrain d'Édouard de Salaberry³⁰²). Etienne Lambert explique que « confier cette responsabilité à quelqu'un qui n'appartient pas au cercle familial montre l'estime et le respect dans lequel on le tient, c'est donc une marque forte d'honorabilité [...] et aussi un moyen de consolider les réseaux professionnels des parents³⁰³ » dans le cas où les différents partis sont du même rang et qu'on « constate que le baptême entre parfois dans une stratégie de patronage [...]

²⁹⁶ Guido Alfani et Vincent Gourdon, « Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale Grandes tendances de la fin du Moyen âge au XX^e siècle », *Annales de démographie historique* 117, 1 (2009), <https://doi.org/10.3917/adh.117.0153>.

²⁹⁷ Étienne Lambert, « Compères, commères : transmissions familiales et comportements sociaux au travers du parrainage des enfants de la noblesse bas-normande au XVIII^e siècle », <https://bookS.O.penedition.org/pur/120249?lang=fr>.

²⁹⁸ Voir le tableau en annexe 3.

²⁹⁹ Minvielle, « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », 260.

³⁰⁰ *Ibid.*, 287.

³⁰¹ Philippe Ariès, *L'homme devant la mort. 2, La mort ensauvagée* (Paris, Seuil, 1977), 190.

³⁰² BanQ, « P1000, S3, D1905, Acte de naissance d'Édouard-Alphonse de Salaberry » (18 juillet 1792).

³⁰³ Étienne Lambert, « Compères, commères : transmissions familiales et comportements sociaux au travers du parrainage des enfants de la noblesse bas-normande au XVIII^e siècle », <https://bookS.O.penedition.org/pur/120249?lang=fr>.

où le noble le plus puissant honore de son parrainage l'enfant de son protégé, qui voit ainsi sa valeur et celle de son lignage rehaussée³⁰⁴. » Dans la noblesse ralliée, c'est la seconde option qui prévaut, le parrainage où les parents honorent les parrains et marraines n'ayant pas vraiment lieu d'être dans un groupe où la plupart des nobles de rangs égaux sont tous parents à un degré ou à un autre. Ces parrainages extérieurs à la famille sont d'ailleurs particulièrement prestigieux et démontrent une forte implantation de la noblesse ralliée dans les hautes sphères de l'administration impériale, que ce soit sous le régime français (avec des parrains et des marraines tels que les Rigaud de Vaudreuil ou Gilles Hocquart³⁰⁵) ou sous le régime britannique. Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que ces parrains et marraines « de prestige » ne s'impliquent que peu dans la vie de leurs filleuls, une fois la preuve de l'honorabilité établie par leur simple présence, on constate que le duc de Kent et les Rigaud de Vaudreuil prennent leurs rôles très au sérieux. Le prince emmène Édouard de Salaberry à Londres où il supervise ses études et favorise son avancement dans l'armée britannique³⁰⁶. De leur côté, les Rigaud de Vaudreuil introduisent leurs filleuls à la cour de France et les accueillent chez eux³⁰⁷. Ils sont également parmi les témoins de leurs noces³⁰⁸. Quand les parents spirituels sont issus de la parenté, ce sont les grands-parents qui assument ce rôle, au moins pour les aînés³⁰⁹, puis viennent les oncles et les tantes et, enfin les frères et sœurs, en commençant par les plus âgés ou ceux qui sont déjà établis et pourront pourvoir aux besoins de leurs filleuls en cas du décès prématuré des parents³¹⁰. Pourtant, le corpus rallié semble démontrer qu'au sein de la noblesse ralliée, les oncles et les tantes sont choisis au moins aussi souvent que les grands-parents pour les rôles de parrains et marraines. On compte au moins 26 enfants dont les parents spirituels sont des oncles ou des tantes. Bien qu'il y ait peu d'études sur les relations entre les enfants et les fratries de leurs parents³¹¹, ce nombre, ainsi que l'implication tout au long de la vie des filleuls, démontre l'importance de ce lien au sein de la noblesse ralliée. Chez les Chaussegros de Léry en

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ Gilles Hocquart (1694-1783), commissaire ordonnateur et intendant de la Nouvelle-France. Donald J. Horton, « HOCQUART, GILLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 14 nov. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/hocquart_gilles_4F.html.

³⁰⁶ Chaleur-Launay, 124.

³⁰⁷ Drolet et Larin, *la noblesse canadienne, regards d'histoire sur deux continents*, 209.

³⁰⁸ « Contrat de mariage d'Élisabeth Geneviève Fleury de la Gorgendière et Louis de Choiseul Meuse » (8-13 novembre 1772). <https://www.ghcaraibe.org/bul/ghc037/p0559.html>

³⁰⁹ Gourdon, 22.

³¹⁰ Louis-René Chaussegros de Léry, par exemple est le parrain de son frère Alexandre-Victor et il en devient le tuteur à la mort de leurs parents.

³¹¹ Trévisi, 15.

particulier, c'est un lien qui semble avoir une grande importance. François-Joseph Chaussegros de Léry est élevé, en France, sous la supervision attentive de ses oncles et tantes (son parrain étant l'oncle Repentigny). Ces derniers favorisent autant que possible sa carrière, payent ses dettes :

je savais qu'en leur avouant mes dettes, il les aurait payés sur-le-champ [...] forcé par Repentigny fils, de leur écrire mon dérangement, ils m'ont non seulement fait des reproches sur mon peu de confiance, mais encore ils ont écrit sur-le-champ à mon oncle Landrièves pour l'engager à payer la moitié des 2200 # qu'il restait à payer. Celui-cy y avait consenti...³¹²

Ils essaient d'influer sur son choix d'épouse, et célèbrent ses succès avec lui (« Mr de Landrièves mon oncle m'a fait présent d'une montre³¹³ »). Son frère, Louis-René, a de son côté une relation étroite avec la « tante Johnstone », chez qui il loge, à Londres, à son retour de France et avec qui il correspond toute sa vie durant³¹⁴.

Qu'ils soient ou non prestigieux, les parents spirituels d'un enfant de la noblesse accompagnent leurs filleuls avec la même attention, en particulier quand il est question de sa carrière et de son avancement dans l'élite. La parenté spirituelle, au sein de la noblesse ralliée, implique des devoirs moraux, mais surtout sociaux et parfois économiques. Il faut, pour le parrain ou la marraine, se montrer digne de l'honneur qu'implique la fonction en s'assurant que l'enfant s'élève dans la société, que ce soit parce que ce dernier doit se montrer digne de leur être associé ou l'inverse. Quand il s'agit de parents, à cette question d'honneur s'ajoute l'importance de participer à l'avancement de la famille dont ils sont issus. D'une façon ou d'une autre, le succès des filleuls rejaillit sur les parents spirituels et participe au renouvellement et à la conservation du groupe rallié dans son ensemble.

3.2- Le patronage européen

Le clientélisme se développe et s'entretient donc dans des lieux et lors d'évènements spécifiques, mais il concerne également des groupes de populations particuliers. Pour les nobles ralliés, en quête de stabilité, il est donc nécessaire de s'assurer un patronage d'origine prestigieux.

³¹² BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

³¹³ BanQ, « P386, D412, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (13 février 1773).

³¹⁴ BanQ, « P386, D471, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (26 mars 1802) ; BanQ, « P386, D472, Lettre de madame Johnstone à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry » (28 juillet 1803).

Au Canada, leur noblesse dépend entièrement de critères sociaux, avoir un bienfaiteur puissant permet de réaffirmer leur existence sociale. Dans l'empire français, un mécène au rang élevé confirme leur rang malgré leur mode de vie moins dispendieux que les nobles de la cour.

3.2.1- Le clientélisme britannique

Pour les nobles ralliés restés au Canada, le patronage britannique se divise en trois catégories : les alliances matrimoniales mixtes, le clientélisme des membres de la famille royale et celui des gouverneurs successifs. En ce qui concerne les mariages mixtes, les nobles ralliés sont les clients de certains Britanniques et sont les patrons des autres. Dans ces alliances binationales, chaque parti impliqué a besoin des capitaux de l'autre. Alors que les anglophones, comme notamment la famille Robertson ou Grant, apportent leur fortune ou leur entrée dans les cercles de l'administration coloniale, la famille francophone (Hertel et Fleury) leur permet de s'implanter durablement dans la colonie et de profiter de leurs réseaux. Il existe aussi des cas où le mariage mixte fait entrer la famille ralliée dans l'aristocratie britannique ; c'est le cas en particulier du mariage de Susanne-Marguerite et de John Fortescue ou de Angélique et William Johnstone. Quand ces alliances mixtes se font sur le territoire canadien, Fyson explique également qu'elles participent à la réconciliation entre les élites britanniques et canadiennes³¹⁵. Plus que des preuves de patronages, et bien que dans la plupart des cas cette alliance profite plus à l'une des parties qu'à l'autre (on peut notamment citer le cas d'Hyppolite Hertel ou de Jean Baptiste Juchereau Duchesnay), il s'agit d'alliances entre deux groupes à la mentalité et aux buts communs : rester au sommet d'une société en pleine recomposition, stabiliser un statut précaire et favoriser la reproduction sociale et biologique du groupe. Alors que, dans le reste de la noblesse canadienne, les mariages mixtes concernent surtout les filles³¹⁶, nous avons vu que ce sont surtout les hommes qui les contractent dans le cas de la noblesse ralliée. C'est alors d'autant plus important pour eux de réaliser de « beaux mariages », car ils font entrer leur nouvelle épouse et leurs futurs enfants dans le groupe noble. On constate que les mariages mixtes ralliés ont surtout pour but de redorer le blason, au sens économique du terme, d'une famille. Hippolyte Hertel est relativement peu fortuné alors que les Robertson sont très riches ; c'est le cas également pour les Aubert de Gaspé

³¹⁵ Donald Fyson, « La réconciliation des élites britanniques et canadiennes (1759-1775) : reconnaissance mutuelle ou rhétorique intéressée ? », dans Vaugeois, Veyssière et Imbeault, 269.

³¹⁶ Pépin, 28.

et les Chaussegros de Léry. On trouve des mariages mixtes dans toutes les familles du corpus, même dans celles pour lesquelles les questions financières ne se posent pas, comme les Juchereau et les Fleury qui sont très riches, mais contractent malgré tout des unions avec des anglophones. Chez les Fleury, les mariages mixtes successifs ont une influence très favorable sur l'ascension de la famille, comme le fait remarquer Karine Pépin : « C'est en effet au sein de ce réseau que l'on retrouve la famille Fleury Deschambault, dont le père est celui qui a le plus profité des quatre alliances mixtes de ses enfants pour s'adapter au changement de régime³¹⁷. » De façon générale, que ces alliances apportent des gains économiques ou sociaux, elles participent à une « stratégie globale de renforcement des liens avec les autorités coloniales³¹⁸ », notamment en les assurant de la volonté de la noblesse ralliée de s'intégrer au régime britannique.

Cette intégration au nouveau régime passe aussi par une intégration aux plus hautes sphères de l'administration coloniale. C'est la raison pour laquelle les nobles ralliés entrent dans la clientèle des gouverneurs successifs, échangeant leur expertise sociale contre un soutien inconditionnel à la monarchie et à la personne du gouverneur. Cette fidélité est censée leur obtenir des faveurs, généralement des places pour eux et pour leurs enfants, dans l'armée et dans l'administration. Plus de la moitié des salaires de la liste civile³¹⁹ (qui englobent 90 % des dépenses du gouvernement) sont par exemple destinés à des nobles ralliés³²⁰. Il s'agit ici d'une forme concrète de patronage, mais celui-ci se traduit également d'autres façons. Les nobles ralliés mettent notamment en avant leur loyauté afin d'obtenir des places dans l'armée pour leurs enfants. Mme Chaussegros de Léry écrit plusieurs lettres à Lord Townshend pour obtenir une place à son fils, Louis-René. Elle écrit ceci :

Milord.

Les Dispositions favorables du Roi pour les Canadiens m'engage d'avoir l'honneur de vous prier de procurer au second de mes cinq fils, Louis-René Chaussegros de Léry une lieutenance dans l'artillerie dont vous êtes grand maître, et que ce soit pour servir sous les yeux du général Carleton à Québec le temps nécessaire pour être en état de suivre la compagnie où vous l'attacherez. J'espère, milord que vous voudrez bien vous ressouvenir qu'en l'année 1759

³¹⁷ *Ibid.*, 155.

³¹⁸ Pépin, 108.

³¹⁹ « Document contenant les noms des personnes à l'emploi du gouvernement, ainsi que leur fonction et le montant de leur rémunération annuelle. L'expression "liste civile" est également employée pour désigner l'ensemble des dépenses du gouvernement. » dans « Liste civile », *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Assemblée nationale du Québec, 22 février 2016. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/liste-civile.html>

³²⁰ Paquet et Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812 : un essai d'économie historique*, 33.

vous me fîtes l'honneur de me dire à Québec que s'il se rencontrait quelques occasions où vous puissiez me rendre service vous les saisierez avec plaisirs, et qu'à Londres en 1764. Vous parlâtes à monsieur Grenville et renouvelâtes les mêmes promesses, ce qui joint avec le Bill pour la province de Québec, me donne lieu de croire que la demande que j'ai l'honneur de vous faire réussira³²¹.

On voit bien dans ce passage que l'engagement familial des Chaussegros de Léry au profit de la monarchie britannique devrait justifier la faveur qu'elle demande. Fleury Deschambault écrit quant à lui à Haldimand pour faire avancer la carrière militaire de son enfant³²². Lui aussi emploie le vocabulaire de la fidélité pour justifier sa demande. Dans les deux cas, les demandeurs utilisent également les formules de politesses appropriées à la relation client-patron : « le très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse Royale le très humble et très obéissant serviteur³²³ ». Même si le patronage n'est pas toujours efficace, la présence des nobles ralliés dans les sphères les plus élevées de gouvernement et d'administration coloniale (Conseil Législatif, Conseil Exécutif, liste civile, magistrature) démontre que cela fonctionne généralement très bien et confirme la pertinence sociale des nobles ralliés comme le remarque d'ailleurs Carleton dans une lettre à Gage : « *the Gentry, well disposed, and heartily desirous as they are, to serve the Crown, and to serve it with Zeal*³²⁴ ». C'est d'ailleurs pour cette raison, et parce que les gouverneurs ont plus confiance en des aristocrates, même relativement désargentés, qu'en des marchands britanniques³²⁵, que cette relation de clientélisme existe et fonctionne : le « *French party* » étant ainsi nommé à l'époque, car issu de l'alliance tissée entre le gouverneur et

³²¹ BanQ, « P386, D245, Lettre de madame Chaussegros de Léry à Lord Townshend, grand maître du corps d'artillerie et du génie » (7 décembre 1774).

³²² BAC, « A-671, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (1^{er} août 1789) ; BAC, « A-667, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (1^{er} mai 1780) ; BAC, « A-671, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (1^{er} octobre 1789) ; BAC, « A-753, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (2 novembre 1778) ; BAC, « A-669, lettre de remerciement de Fleury Deschambault à Haldimand » (3 novembre 1783) ; BAC, « A-668, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (5 août 1782) ; BAC, « A-670, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand, transmise par le major Mathews » (13 juin 1785) ; BAC, « A-671, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (17 juillet 1789) ; BAC, « A-668, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (17 septembre 1781) ; BAC, « A-669, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (21 septembre 1783) ; BAC, « A-667, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (22 juillet 1779) ; BAC, « A-671, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (24 août 1788) ; BAC, « Mic A-677, lettre de Fleury à Haldimand » (décembre 1780) ; BAC, « A-667, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand » (décembre 1780) ; Library, 'Add MS 21737, fol. 50-51, lettre de Fleury Deschambault à Haldimand' (1788) ; Library, 'Add MS 21737, fol. 54-55, lettre de Fleury à Haldimand' (entre 1788 et 1791).

³²³ BanQ, « P386, D85, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au duc Edward Kent » (20 janvier 1796) ; Kühner, 142.

³²⁴ Lettre de Carleton à Gage (4 février 1775), dans Davies K. G., *Documents of the American Revolution, 1770-1783 ; (Colonial Office series)*, vol. 9 (Shannon, Irish University Press, 1972), 46.

³²⁵ C'est une question de solidarité de classe. Les nobles ralliés et les aristocrates britanniques, dont les gouverneurs sont des membres éminents, partagent la même culture et les mêmes traditions.

les nobles ralliés contre les marchands britanniques. Les gouverneurs successifs s'opposent aussi longtemps que possible à la mise en place d'une assemblée élective, préférant se fier aux nobles ralliés qu'ils ont eux-mêmes choisis et qui leur sont redevables, plutôt qu'à une assemblée qui risque d'être composée de marchands cooptés. Même après la réforme constitutionnelle de 1791, le gouverneur, avec l'aide des nobles ralliés, fait en sorte que l'assemblée, qu'ils ont été obligés d'accepter, ait le moins de pouvoir possible par rapport aux différents conseils où les sièges sont encore occupés par les nobles ralliés et les soutiens du gouverneur³²⁶.

La noblesse ralliée ne se contente pas de rechercher des patrons dans l'administration coloniale, ils entrent également dans la clientèle de membres de la famille royale, en particulier le duc de Kent. Ce dernier est le patron des Salaberry dont il favorise l'avancement autant qu'il le peut et grâce à qui les trois fils de Louis de Salaberry rejoignent les rangs de l'armée britannique³²⁷. Il entretient également une correspondance régulière et amicale avec Louis de Salaberry et, quand il est au Canada, se rend aux événements mondains qu'organisent les nobles ralliés, par exemple la fête au manoir de Bijou³²⁸. Mais Salaberry n'est pas son seul client rallié, à travers lui, le duc de Kent rentre en contact avec d'autres membres du groupe comme Gaspard Joseph Chaussegros de Léry qui finit par rentrer dans sa clientèle bien que leur premier contact semble avoir été un peu froid d'après ce passage de sa correspondance avec Salaberry : « j'ai trouvé une lettre très grossière de Son Altesse en réponse à la mienne ³²⁹ ». Une autre lettre démontre cependant que cette relation s'améliore et le duc reporte même son retour en Europe afin d'assister aux funérailles de Louise Martel de Brouague. L'ensemble des ralliés semble le courtiser comme l'illustre la lettre de bienvenue écrite au duc de Kent et publiée dans *La Gazette de Québec* la première fois qu'il visite la colonie³³⁰.

Pour les nobles ralliés, appartenir au cercle du duc de Kent démontre bien leur intégration à la monarchie britannique et leur place élevée dans la hiérarchie sociale de la colonie. Pour le

³²⁶ Paquet et Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812 : un essai d'économie historique*, 37.

³²⁷ Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, 101-104.

³²⁸ Morel de La Durantaye et Ferland, 174-175.

³²⁹ BAC, « Fond Salaberry, H-1658, fol. 549-552, lettre de Chaussegros de Léry à Louis de Salaberry » (19 avril 1798) ; voir aussi BanQ, « P386, D85, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au duc Edward Kent » (20 janvier 1796), BanQ, « P386, D86, Lettre du Duc Édouard de Kent à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (13 mars 1796), BanQ, « P386, D87, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au Duc Edward Kent » (24 mai 1796), BanQ, « P386, D88, Lettre du duc de Kent à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (15 août 1796) et BanQ, « P386, D90, Lettre du Duc de Kent à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry » (21 novembre 1796).

³³⁰ Morel de La Durantaye et Ferland, 174.

prince, qui ne s'entend pas avec son père, avoir une clientèle canadienne lui permet d'élargir son réseau sans rester dans l'ombre du roi. Il s'agit probablement pour lui d'avoir ses propres alliés dont la fidélité ne serait pas compromise par des liens étroits avec le souverain. Cependant, être le client du fils mal-aimé de Georges III a également ses inconvénients. Bien que les frères Salaberry réussissent à entrer dans l'armée régulière grâce au duc de Kent, leur avancement est fastidieux, car l'influence de leur patron n'est pas assez importante par rapport à celle d'autres aristocrates britanniques³³¹. Il semble qu'il n'est cependant pas le seul membre de la famille royale à avoir des clients canadiens. Le prince de Galles entretient une correspondance avec Fleury au cours de laquelle ce dernier lui envoie un traité d'éducation³³². Bien que ce soit la seule lettre à laquelle j'ai eu accès entre ces deux correspondants, sa lecture permet de constater qu'elle appartient à une correspondance plus large. Les détails du patronage du prince de Galles à l'égard des Fleury, son existence même, restent malgré tout indiscutables.

Ces différentes relations clientélistes au sein de l'Empire britannique, parfois très prestigieuses, permettent de constater que les nobles ralliés sont particulièrement bien insérés dans la monarchie britannique. Elles démontrent également la pertinence sociale de leur mode de vie et de leur culture aux yeux des élites aristocratiques qui préfèrent s'allier à la noblesse ralliée, bien qu'elle soit d'origine française et catholique, plutôt qu'aux marchands britanniques. Enfin, elles illustrent la vitalité et les capacités d'adaptation d'un groupe qui n'hésite pas à faire des choix très pragmatiques pour continuer à exister.

3.2.2- Le patronage français

Les nobles issus des familles ralliées qui font le choix de l'empire français développent également des liens de clientélisme parfois très prestigieux. Nombre d'entre eux sont des clients du maréchal de Lévis sous le commandement duquel ils ont servi lors de la guerre de Conquête. Plusieurs parents d'officiers l'ayant connu font d'ailleurs appel à lui pendant notre période. C'est le cas de Aubert de la Chesnay, Dupont du Chambon de Mezillac et Chartier de Lotbinière, mais surtout de la veuve Saint-Ours qui lui demande son soutien à plusieurs reprises pour obtenir des

³³¹ Voir les lettres du duc de Kent à Louis et Charles de Salaberry, en date du 30 avril 1798 et du 23 juin 1800 dans Anderson, 54 et 66.

³³² British Library, « Egerton MS 3491, fol. 199-210, mémoire sur l'enseignement classique rédigé par Fleury à l'attention du prince de Galles » (entre 1770 et 1812).

pensions ou des places pour ses enfants³³³. Le maréchal de Lévis semble accéder à ses demandes puisqu'il produit plusieurs mémoires en sa faveur³³⁴. Les membres du groupe rallié émigrés en France sont donc en premier lieu dans la clientèle d'aristocrates français qu'ils ont connus au Canada, comme le duc de Lévis ou les Rigaud de Vaudreuil. À travers ce réseau, certains d'entre eux commencent à intégrer la cour du roi de France où ils s'insèrent dans de nouveaux cercles, notamment ceux des ministres. Michel Chartier de Lotbinière, en particulier, utilise bien sa position dans la clientèle du marquis de Lévis et du Comte de Sartine³³⁵. C'est grâce à lui qu'il obtient son marquisat et une très belle pension, censés récompenser le succès d'une mission effectuée aux États-Unis, bien qu'il ne semble pas, en réalité, y avoir fait grand-chose³³⁶. Cette place privilégiée d'envoyé officieux de la couronne lui permet également de nouer des relations avec les pères fondateurs de la toute jeune fédération, en particulier Benjamin Franklin, John Jay et Thomas Jefferson, auprès de qui il sollicite régulièrement des faveurs, d'abord pour faire libérer son fils pendant la guerre d'indépendance, puis pour récupérer ses seigneuries devenues américaines et, enfin, pour s'installer aux États-Unis et y vivre à la hauteur de son rang³³⁷.

Certains Canadiens accèdent même à l'entourage direct des familles royales anglaises, françaises et même russes. Cependant, c'est probablement Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry qui semble être celui qui a su s'attirer les faveurs des patrons les plus puissants. Proche du prince de Condé qu'il suit jusqu'en Russie alors que la plupart des soldats ont quitté l'armée des princes après l'échec de Valmy, il rentre, par son entremise au service de la famille impériale russe en devenant le précepteur des enfants de la princesse Czertwintzka puis de ceux du tsar lui-même³³⁸. Pour l'historiographie traditionnelle, l'histoire s'arrête là, mais ce n'est pas tout à fait ce

³³³ FR ANOM, « COL E 363, fol. 52, lettre de la famille Saint-Ours au Duc de Lévis » (6 mai 1787) ; FR ANOM, « COL E 363, fol. 53, lettre de la famille Saint-Ours à M. de Lévis » (10 mai 1786) ; ANOM, « COL E 363, fol. 57-58, lettre de Louise de Saint-Ours au maréchal de Lévis » (1784).

³³⁴ FR ANOM, « COL E 363, fol. 59, lettre du duc de Lévis au nom de la famille Saint-Ours » (13 avril 1786) ; FR ANOM, « COL E 363, fol. 69-70, lettre du marquis de Lévis au nom de la veuve Saint-Ours à M. de Sartine, ministre de la Marine » (20 mars 1779).

³³⁵ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 15-16, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à John Hancock » (11 novembre 1776) ; BanQ, « P1000, D648, lettre de Michel Chartier de Lotbinière au duc de Sartine » (24 mai 1776) ; Nicolini-Maschino, 182.

³³⁶ *Ibid.*, 185.

³³⁷ Library of Congress, 'Lettre du marquis Chartier de Lotbinière à Thomas Jefferson' (5 janvier 1787) ; BanQ, « P1000, D648, fol. 2-3, lettre de Michel Chartier de Lotbinière à Benjamin Franklin » (24 décembre 1778) ; Library of Congress, 'Lettre du Marquis Chartier de Lotbinière à John Jay' (11 mars 1786).

³³⁸ Roy, *La famille Chaussegros de Léry* 597.

que disent les archives que j'ai pu consulter, notamment les quelques sources en russe que j'ai fait traduire³³⁹. Revenons un peu en arrière.

Gaspard-Roch-Georges rejoint effectivement l'armée de Condé. Il semble qu'il y devienne l'un des protégés du prince lui-même. Quand l'armée des Princes se disperse après la campagne de 1792, deux choix s'offrent à lui. Il pourrait retourner au Canada, mais sa correspondance ne témoigne pas d'un grand enthousiasme : « Que diable y ferons-nous ? Y planter des choux³⁴⁰. » L'autre option semble être de suivre le prince de Condé qui veut continuer le combat en se mettant au service de la Russie. Il fait part de son père. Ce dernier lui conseille de rester en Europe et, surtout, lui envoie les documents attestant de sa noblesse. Dans l'hypothèse où il déciderait de continuer vers l'Oural, il serait ainsi bien accueilli par le prince.

S'il était vrai que l'empereur de Russie prit les émigrés du corps du prince de Condé à son service au même grade qu'il avait dans ce corps avec la perspective d'avancer, d'avoir des terres, et la noblesse comme font les sujets de cet empereur. Avant de se déterminer à abandonner sa patrie et ses parents, il faudrait s'assurer de la protection du prince de Condé et s'il disait que vous auriez les trois avantages ci-dessus le croire alors suivre ton penchant soit pour aller en Russie ou venir en Canada. [...] Si tu prenais le parti d'aller en Russie lorsque j'en serais informé je t'enverrais ton extrait baptistaire [parce] que je pense que celui que tu as emporté est resté à Paris avec ce que tu [n'as pas pris dans] tes équipages, car mon intention est que tu ne paraisses pas comme un homme tombé des nues et sans ressources, mais uniquement guidé par l'honneur de servir un grand monarque et capable de rendre service à la puissance qui voudrait te favoriser³⁴¹.

Gaspard-Roch-Georges fait le choix de la Russie. Il reste officiellement dans l'armée de Condé jusqu'en 1797 puis se tourne vers l'enseignement, avec l'appui du prince qui le recommande auprès de la famille impériale³⁴² et lui délivre un certificat de fidélité monarchique³⁴³. Il écrit d'ailleurs à son frère : « militaire, pédagogue, professeur, royaliste renforcé, et enfin laboureur,

³³⁹ Merci à Dimitri Stroykov et Nikolai Timofeev pour la traduction.

³⁴⁰ BanQ, « P386, D518, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (12 mars 1794).

³⁴¹ BanQ, « P386, D76, Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry à Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry, son fils » (14 octobre 1797).

³⁴² BanQ, « P386, D531, Passeport délivré à Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry, lieutenant au Corps Royal du Génie, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé » (27 mai 1797) ; BanQ, « P386, D533, Passeport délivré à Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry, lieutenant au Corps Royal du Génie, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé » (12 mai 1797).

³⁴³ BanQ, « P386, D530, Certificat de fidélité à la monarchie française de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (1^{er} août 1792).

cela forme une carrière assez variée, pour remplir une vie des plus actifs³⁴⁴ ». C'est donc en tant que membre de la clientèle du prince de Condé qu'il entre dans la sphère impériale ce qui, en soi, constitue déjà une bizarrerie si l'on considère qu'il est un petit noble canadien sans envergure ni fortune.

Les archives en russe conservées à la BanQ sont des sauf-conduits délivrés au nom de deux tsars successifs permettant à Gaspard-Roch-Georges de faire des allers-retours entre Saint-Petersbourg et l'Autriche³⁴⁵... où se trouve à la même époque le prince de Condé. Surtout, et plus troublant à mon avis, pour un homme qui est précepteur, il y est toujours désigné par son grade dans l'armée de Condé³⁴⁶ et son lien avec le prince est toujours précisé : « qui voyage au nom du Prince de Condé ³⁴⁷», « au service du Prince de Condé ³⁴⁸», « lieutenant dans l'armée du Prince de Condé ³⁴⁹». Enfin, ces sauf-conduits s'accompagnent d'ordres qui permettent de traverser l'Empire rapidement (avec deux chevaux frais à chaque arrêt³⁵⁰), sans contrôle et sans frais³⁵¹. Il semblerait donc qu'il ait rendu au tsar des services différents de la seule éducation des enfants et que ces offices concernent le prince de Condé. Des archives conservées aux Bibliothèques et Archives du Canada pointent également dans cette direction. Dans ces lettres écrites de la main même du prince,

³⁴⁴ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

³⁴⁵ BanQ, « P386, D541, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (4 novembre 1797) ; BanQ, « P386, D542, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1799 et le 31 décembre 1799) ; BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812) ; BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812) ; BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816) ; BanQ, « P386, D548, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1819 et le 31 décembre 1819).

³⁴⁶ BanQ, « P386, D541, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (4 novembre 1797) ; BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812) ; BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812).

³⁴⁷ BanQ, « P386, D545, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812).

³⁴⁸ BanQ, « P386, D546, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1812 et le 31 décembre 1812).

³⁴⁹ BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816).

³⁵⁰ BanQ, « P386, D541, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (4 novembre 1797).

³⁵¹ « Passage libre » dans *Ibid.* ; « pour offrir libre passage et hébergement », BanQ, « P386, D542, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (entre le 1^{er} janvier 1799 et le 31 décembre 1799) ; « ne doit pas être restreint par les vérifications frontalières », BanQ, « P386, D547, Documents concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry » (Entre le 1^{er} janvier 1816 et le 31 décembre 1816).

on apprend que ce dernier veut recommander Gaspard-Roch-Georges pour la croix de Saint-Louis auprès de Louis XVIII pour le remercier de ses services (sans plus de précision) et de sa fidélité³⁵².

Il finit bien sa vie dans un domaine agricole de Biélorussie qui lui a été offert par le tsar comme il l'explique à Louis-René³⁵³, autre indice de la place particulière qu'il occupait dans la clientèle impériale. Il semblerait donc que Gaspard-Roch-Georges ait été plus qu'un précepteur. La question reste de savoir ce qu'il a fait exactement. Dans tous les cas, son alliance avec le prince de Condé lui aura permis de s'insérer dans un réseau d'alliances particulièrement prestigieux pour le benjamin d'une famille noble canadienne sans grande envergure hors de la colonie.

Bien que, pour toute une partie du groupe, le patronage français soit tout à fait efficace, il est clair que ce n'est pas le cas pour l'ensemble du groupe. Alors que les nobles canadiens s'attendaient à être traités avec tous les égards dus à leur loyauté à la monarchie française, on sait qu'ils ont très vite déchanté, au point pour certains de retourner au Canada. Cette mauvaise surprise est probablement due à la perception erronée qu'ils ont de leur place dans les réseaux de clientèle et sur l'idée qu'ils se font du clientélisme dans son ensemble. Il est plus que probable qu'ils aient estimé que leur sacrifice, leur loyauté et leur statut faisaient d'eux des clients « de facto » de la monarchie dans son ensemble et qu'ils étaient en droit d'obtenir des faveurs de leurs « patrons ». Les réclamations de la famille de Saint-Ours pour obtenir des pensions traduisent cette idée :

Monsieur,

Vous avez eu la bonté de me promettre de songer à mon fils au travail qui se ferait à Compiègne pour Cayenne, je me flatte monsieur que s'il a eu lieu vous ne l'aurez pas oublié et je compte assez sur vos bontés pour être persuadée qu'il a été remis à Versailles vous voudrez bien lui faire accorder une place de cadet à Eguillette³⁵⁴. Je vous supplie aussi de ne pas oublier ma fille : la triste position où je me trouve me somme de vous importuner j'espère qu'elle aura assez d'impression sur vous pour vous engager à secourir une famille qui ne cessera d'être pénétrée de la plus vive reconnaissance je vous supplie d'en être convaincu ainsi que du respect avec lequel à l'honneur d'être

Monsieur,

³⁵² BAC, « MG18-H44, Lettre du Prince de Condé à Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Léry » (13 juin 1807).

³⁵³ BanQ, « P386, D522, Lettre de Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry à Louis-René Chaussegros de Léry » (26 juillet 1815 et 7 août 1815).

³⁵⁴ « Les cadets sont généralement des fils d'officiers en service ou à la retraite et reçoivent la même paie que les soldats ordinaires. Ils apprennent le métier de soldat et sont promus à un grade d'officier s'ils prouvent leurs capacités. [Le] jeune homme en exercice porte le typique cordon d'épaule bleu et blanc appelé "aiguillette", d'où le surnom "cadet de l'aiguillette". » dans « Un "cadet de l'aiguillette" recevant les consignes d'un sergent des Compagnies franches de la Marine en Nouvelle-France, 1750-1755 », *Passerelle pour l'histoire militaire canadienne*, consulté le 8 novembre 2021, <http://www.cmhg.gc.ca/cmh-pmc/image-160-fra.aspx?page=199>

Votre humble et très obéissante servante Cournoyer de Saint-Ours³⁵⁵

Dans cette lettre, on peut constater que le vocabulaire du clientélisme est très présent (« votre humble et obéissante servante... ») et que l'argument principal de l'expéditeur est la loyauté de M. de Saint-Ours. Cette lettre est finalement très comparable à celle que Fleury Deschambault avait envoyée à Haldimand ou celle de Mme Chaussegros de Léry à lord Townshend. Cependant, à la différence de ces deux exemples, le « patron » ne reconnaît pas le lien de clientélisme que la famille de Saint-Ours essaie d'invoquer. Malgré tout certains ralliés en France arrivent à entrer dans la clientèle de patrons très prestigieux. Cela démontre bien la capacité du groupe à s'adapter aux us et coutumes de la monarchie française et de sa cour. Pour conclure, cette capacité d'adaptation, que ce soit dans l'empire français ou l'empire britannique, témoigne, parfois à des niveaux impressionnants, de la résilience du groupe.

4— Les femmes dans le processus de réinvention de la noblesse

L'historiographie a longtemps mis les femmes de côté, les historiens du XIX^e et d'une partie d'une partie du XX^e siècle se concentrant sur l'étude des grands hommes³⁵⁶, vus comme les acteurs principaux de l'histoire occidentale. Cela a provoqué la production d'une histoire souvent écrite dans une perspective masculine dont il est encore difficile de se détacher. À l'époque moderne, ce sont les hommes qui occupent les postes de pouvoir, produisant donc la majorité des archives administratives, économiques et politiques. Les femmes ne produisent pas ce type d'archives, jugées les plus pertinentes pour l'étude de l'histoire politique et économique qui a été privilégiée jusque dans les années 1970³⁵⁷. De plus, le statut juridique des femmes, leur place dans la société, dépendait historiquement des hommes de leur parenté. Ces derniers tenaient le plus souvent lieu de tuteurs, les femmes étant jugées mineures tout au long de leur vie³⁵⁸. Elles ont longtemps été définies dans les études par leurs seuls rôles d'épouses, de mères ou de filles et à travers leurs relations aux hommes de façon générale.

³⁵⁵ FR ANOM, « COL E 363, fol. 74, lettre de la veuve Saint-Ours à M. Vilain » (septembre 1770).

³⁵⁶ Nicolas Offenstadt, « Histoire-bataille » dans Delacroix, Dosse, Garcia et Offenstadt, 162 ; Michel Margairaz, « Histoire économique » dans *ibid.*, 295-299 ; Nicolas Mariot et Philippe Olivera, « Histoire politique de la France » dans *ibid.*, 399-400 et François Dosse, « Événement » dans *ibid.*, 744-748.

³⁵⁷ Nicolas Mariot et Philippe Olivera, « Histoire culturelle de la France » dans *ibid.*, 185 ; Michelle Zancarini-Fournel, « Histoire des femmes, histoire du genre » dans *ibid.*, 208 ; Margairaz, « Histoire économique », 304-306 et Christian Delacroix, « Histoire sociale » dans *ibid.*, 433.

³⁵⁸ France Parent et Geneviève Postolec, « Quand Thémis rencontre Clio : les femmes et le droit en Nouvelle-France », *Les Cahiers de droit* 36, 1 (1995), <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/043330ar>, 297.

Pendant notre période, les femmes produisent donc peu de sources et il est possible, comme l'expliquent très bien Michelle Perrot et Amanda Vickery, qu'elles aient détruit leurs écrits privés parce qu'elles les jugeaient sans intérêt, voire contraires à l'idéal de pudeur censé les caractériser³⁵⁹. À cela s'ajoutent les destructions naturelles comme les incendies ou les inondations, qui touchent aussi bien les archives féminines que masculines et qui sont particulièrement importantes pendant notre période³⁶⁰. Enfin, même quand les premières concernées n'ont pas détruit leurs archives, il arrive souvent que lors du tri des vieux papiers familiaux, les documents des femmes soient jugés sans intérêt alors qu'on fait don de ce qui est produit par les hommes aux centres d'archives³⁶¹. Quelle qu'en soit la raison, on dispose de peu de sources produites directement par des femmes ralliées, alors qu'elles ont bien existé, comme le démontrent bien par exemple les références aux lettres que les sœurs et la mère de François-Joseph Chaussegros de Léry lui écrivent³⁶². On peut faire quelques hypothèses grâce aux fragments dont on dispose, comme je l'ai fait à quelques reprises, mais l'exhumation de rares archives strictement féminines ne permet pas d'en tirer de véritables conclusions.

Pourtant les femmes ralliées participent grandement à la transmission de la noblesse, d'abord biologiquement, puisqu'elles portent les enfants³⁶³, mais également d'un point de vue culturel à travers la transmission des valeurs et en favorisant les carrières et les « beaux mariages » comme nous allons le voir maintenant.

4.1- La transmission des valeurs nobles

Les femmes sont chargées de la transmission des valeurs d'une génération à l'autre. Ce sont elles qui éduquent et prennent soin des enfants pendant les premières années de la vie et leurs enseignements laissent une marque indélébile. Dans ses *Mémoires*, Aubert de Gaspé parle beaucoup des relations qu'il entretient avec sa mère pendant son enfance³⁶⁴. En filigrane, on peut

³⁵⁹ Michelle Perrot, *Les femmes, ou, Les silences de l'Histoire* (Paris, Flammarion, 1998), I-II ; Amanda Vickery, *Behind closed doors at home in Georgian England* (Londres, Yale University Press, 2009),

³⁶⁰ Nathalie Lampron, « Désastres et calamités, 1867-1896 », dans *McCord Museum*, consulté le 19 octobre 2021. http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/viewobject.php?lang=2&tourID=GE_P2_6_FR

³⁶¹ Perrot, III-V.

³⁶² Voir notamment BanQ, « P386, D432, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (27 mai 1785) ; BanQ, « P386, D433, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (27 mai 1785) ; BanQ, « P386, D445, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (5 mars 1788).

³⁶³ C'est d'ailleurs pour cela qu'on craint tant l'adultère féminin comme nous l'avons plus haut.

³⁶⁴ On compte 77 références à « ma mère » et de nombreuses anecdotes dans Aubert de Gaspé, *Mémoires*, 681 p.

voir l'influence que cette dernière a sur le développement intellectuel et spirituel de ses enfants, comme le démontre ce passage où l'auteur parle d'une visite de sa mère à l'Hôpital-Général de Québec :

Quand ma mère allait à Québec, elle logeait souvent chez sa tante Desplaines, veuve riche qui, pour jouir de plus de tranquillité sur ses vieux jours, louait des chambres à l'hospice des Dames de l'Hôpital-Général. Ces chambres communiquaient à l'église par un jubé. Un matin, elle me mène à la messe avec elle ; j'entends chanter l'office et je mêle ma voix enfantine et assez discordante à celles du chœur des religieuses. Ma mère, après avoir essayé inutilement de m'imposer silence, prend le parti le plus sage, celui d'emporter son maussade enfant hors de l'édifice sacré ; mais très contrariée d'avoir été la cause de ce petit scandale, elle se rend après l'office chez le vieux chapelain du couvent, l'abbé de Rigaudville, pour lui faire des excuses³⁶⁵.

La veuve Saint-Ours attache quant à elle une très grande importance à l'éducation de ses enfants après la mort de leur père. Elle écrit notamment que ses problèmes financiers sont liés à « l'éducation que j'ai cru devoir donner indispensablement à deux fils et une fille³⁶⁶ ». Après leurs études, elle continue à travailler à leur avancement et au renouvellement symbolique de la famille en demandant une pension qui permettrait à sa fille d'être dotée de façon à faire un beau mariage³⁶⁷ et en cherchant, pour ses fils, des places dans l'armée qui soient à la hauteur de leur rang³⁶⁸. La tante de François-Joseph Chaussegros de Léry essaie, elle aussi, d'organiser un beau mariage pour son neveu comme celui-ci l'explique dans une lettre à ses parents : « le mariage que ma tante de Repentigny me ménage dit-on à la Guadeloupe, c'est un parti de deux cent mille livres argent de France³⁶⁹ ». On voit ici que la reproduction des valeurs et des modes de vie noble est aussi importante pour les femmes que pour les hommes et que ces dernières travaillent elles aussi à la reproduction sociale et symbolique du groupe. Concernant les mariages, les jeunes hommes accordent d'ailleurs de l'importance à l'avis des femmes de leur entourage, surtout celui de leur mère. On le voit dans la correspondance entre François-Joseph et sa mère, aussi bien quand il parle de ses propres amours (« je parle à une mère tendre qui m'aime et qui m'aidera de ses conseils, je

³⁶⁵ *Ibid.*, 45.

³⁶⁶ ANOM, « COL E 363, Saint-Ours, François Xavier de, capitaine au Canada, mort en 1759, fol. 48-49, lettre de Mme de Saint-Ours à M. de Sartine (?) » (24 octobre 1776).

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ ANOM, « COL E 363, fol. 69-70, lettre du marquis de Lévis au nom de la veuve Saint-Ours à M. de Sartine, ministre de la Marine » (20 mars 1779).

³⁶⁹ BanQ, « P386, D422, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (23 mars 1781).

vous ouvre mon cœur puissiez-vous lui donner la satisfaction qu'il désire³⁷⁰ » ; « je reconnais enfin une mère tendre qui me fait part de tous son attachement³⁷¹ ») que de l'avenir de sa sœur (« je ne puis qu'applaudir au dessein ou vous êtes de faire tous ce qui dépendra de vous pour le bonheur de ma sœur³⁷² »).

Cette reproduction par les femmes passe également par leur abnégation³⁷³ dans la perpétuation du groupe rallié. Malgré l'échec flagrant des mariages de Catherine Lecompte Dupré, de Louise Chartier de Lotbinière et d'Élisabeth Hertel, ces unions sont aussi des exemples de leur participation à la reproduction du groupe. Alors qu'il semble bien, nous l'avons vu, que les époux de Bonne ne soient pas heureux ensemble et ne souhaitent pas se marier, ils ont malgré tout un enfant, tentant ainsi de perpétuer la famille, et ne se séparent qu'après la mort prématurée de leur enfant. Louise ne s'enfuit avec son amant que plusieurs années après. Dans le cas de Catherine Lecompte Dupré, que nous avons déjà évoqué, il est clair qu'elle n'a pas eu son mot à dire concernant son mariage avec Antoine Juchereau Duchesnay, ce qui ne l'empêche pas de porter cinq de ses enfants pendant les seize premières années de leur mariage et de s'en occuper avec diligence, comme elle le rappelle elle-même lors du procès qui l'oppose à son mari³⁷⁴. Élisabeth Hertel, enfin, fait tout pour protéger ses enfants financièrement avant et après le départ de son époux.

Tout cela fait que les enfants, en particulier les fils, entretiennent souvent des relations plus étroites avec leur mère qu'avec leur père, surtout quand ils ont des ennuis. François-Joseph Chaussegros de Léry, par exemple, contracte des dettes dont la nature reste floue et, si certaines d'entre elles paraissent liées au coût de ses études et de la vie d'un jeune homme seul en France à

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ BanQ, « P386, D427, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (27 mars 1783).

³⁷² BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778). BanQ, « P386, D413, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (13 février 1773).

³⁷³ Considéré comme l'une des qualités féminines par excellence. Voir Aurélie Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société* 28e année, 4 (2009), <https://doi.org/10.3917/hes.094.0021>.

³⁷⁴ BanQ, « TL15, Cour du banc du roi, n° 3977, déclaration de Catherine Dupré contre Antoine Juchereau Duchesnay » (10 juin 1795).

cette époque³⁷⁵, le refus de son père d'en rembourser une partie³⁷⁶ et l'absence d'explications claires de la part de François-Joseph au sujet de quelques-unes d'entre elles³⁷⁷ permettent de supposer qu'elles ont une origine douteuse et que François-Joseph a peut-être vécu les mêmes libertinages que d'autres jeunes nobles célibataires de cette époque³⁷⁸. Dans tous les cas, il finit par demander à sa mère d'intercéder en sa faveur auprès de son époux : « j'implore ma très chère mère l'amitié et la tendresse que vous avez pour vos enfants pour engager mon père à me tirer d'affaire³⁷⁹ ». Bien qu'on n'ait pas la réponse de sa mère, il semble que cette dernière accède à sa demande puisque dans une lettre suivante, François-Joseph remercie son père pour le paiement de ses dettes³⁸⁰. La veuve Saint-Ours intercède aussi en faveur de son fils prodigue dans une lettre à M. de Sartine qu'il puisse obtenir une place d'officier dans l'armée française. Dans ce passage, elle semble dire, en substance, que la peine de prison de son fils l'ayant remis dans le droit chemin, cela ne devrait pas le pénaliser dans sa carrière : « j'espère que cette punition corrigera ces deux officiers et servira d'exemple. Elle bien nécessaire pour contenir la Jeunesse de ce Régiment et la mettre à l'instar de celle des régiments de France qui se conduisent ici on ne peut pas mieux³⁸¹ ». François-Xavier-Ange Hertel de Cournoyer aussi paraît avoir succombé aux sirènes de la vie de jeune noble célibataire. C'est sa mère qui doit s'assurer que cela ne mettra pas en péril une carrière qui participe à l'identité familiale et du groupe rallié. Comme Thierry Nootens l'explique, « les fils prodiges [...] désaxent autant une lignée, l'ascension sociale des générations précédentes, que les attentes et les projets familiaux dont ils sont investis³⁸². » Il est donc important d'éviter ces problèmes ou au moins d'y mettre un terme discret et la famille, ici les mères en particulier, a un

³⁷⁵ Certaines dettes sont d'ailleurs payées en premier lieu par son tuteur ou contractées auprès de ce dernier, ce qui laisse supposer que ce sont bien des dépenses domestiques ou d'éducation. Voir BanQ, « P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (18 février 1778).

³⁷⁶ BanQ, « P386, D414, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (10 juin 1776) ; BanQ, 'P386, D417, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère' (18 février 1778).

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ Jean-Louis Harouel, « De François Ier au pari en ligne, histoire du jeu en France » [From Francis I to Online Betting: The History of Gambling in France.] *Pouvoirs* 139, 4 (2011), <https://doi.org/10.3917/pouv.139.0005>

³⁷⁹ BanQ, « P386, D415, Lettre de François-Joseph Chaussegros à madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, sa mère » (10 juin 1776).

³⁸⁰ BanQ, « P386, D418, Lettre de François-Joseph Chaussegros à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, son père » (18 février 1778).

³⁸¹ ANOM, « COL E 363, fol. 87, lettre de la veuve Saint-Ours à propos de l'arrestation de son fils aîné » (5 avril 1777).

³⁸² Thierry Nootens, *Fous, prodiges et ivrognes : familles et déviance à Montréal au XIX^e siècle* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 2007), 212.

rôle essentiel dans la régulation des « déviances » que sont la « prodigalité et [la] mauvaise conduite »³⁸³.

4.2- Les femmes et le pouvoir

Les femmes de la noblesse ralliée ont donc un rôle important dans la transmission des valeurs nobles du groupe. Cela se traduit également par leur rôle dans l'avancement de la carrière de leurs fils et de leurs époux en gérant les relations sociales des hommes de la famille. Pour cela, elles organisent notamment les événements mondains (bals, dîners, *etc.*) dans lesquels ces derniers peuvent espérer faire les rencontres qui favoriseront leur avancement. Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière raconte notamment que Mme Fleury Deschambault organise de nombreux événements de ce type : « les bals comédies qui se donnent chez les messieurs où les dames et messieurs de l'endroit représentent vont à merveille Mme Deschambault et Vassal et Fleurie donnent le ton et les grâces les voutes de jeu deux fois par semaine vont leur train³⁸⁴ ». La correspondance entre Mme Milnes et Mme Ryland, dans laquelle elles planifient un dîner auquel participeront notamment les Juchereau Duchesnay³⁸⁵ démontre que cette sociabilité organisée par les femmes est une sociabilité mixte : elle favorise les relations entre les nobles ralliés et les élites britanniques. Louise Martel de Brouague, en écrivant personnellement à Lord Townshend pour essayer d'obtenir une place pour son fils Louis-René³⁸⁶, atteste également de ce fait ainsi que de l'implication des femmes dans la carrière des hommes du groupe et de leur rôle dans les relations avec les détenteurs masculins du pouvoir. Elles se sentent habilitées à intervenir en faveur de leur famille et de la représenter au même titre que les hommes. Louise de Saint-Ours recommande également ses frères auprès d'hommes puissants dont son défunt père était le client³⁸⁷. Mme Fleury Deschambault, quant à elle, écrit à Londres au nom de la famille dans son ensemble pour obtenir

³⁸³ *Ibid.*, 20-21 et 203-204.

³⁸⁴ BanQ, « P1000, S3, D2730, fol. 175-176, lettre de Mme Lacorne Saint-Luc à Perreault, son neveu » (12 février 1792).

³⁸⁵ Université de Montréal, « coll. Louis-Melzack, M1/B05.001-014, Lettres de lady C. Milnes à Charlotte Ryland sur une invitation à dîner » (S. D.).

³⁸⁶ BanQ, « P386, D245, Lettre de madame Chaussegros de Léry à Lord Townshend, grand maître du corps d'artillerie et du génie » (7 décembre 1774) ; BanQ, « P386, D246, Lettre de Madame Chaussegros de Léry à Lord Townshend, grand maître du corps d'artillerie et du génie » (18 novembre 1775).

³⁸⁷ ANOM, « COL E 363, fol. 52, lettre de la famille Saint-Ours au Duc de Lévis » (6 mai 1787) ; ANOM, 'COL E 363, fol. 53, lettre de la famille Saint-Ours à M. de Lévis' (10 mai 1786) ; ANOM, 'COL E 363, fol. 57-58, lettre de Louise de Saint-Ours au maréchal de Lévis' (1784).

une pension en remerciement des services de son père qui a toujours été fidèle à la Couronne d'Angleterre et s'est mis au service de Carleton dès le début du régime britannique³⁸⁸.

Les femmes ralliées ont donc des relations avec les tenants du pouvoir et se sentent aussi légitimées que les hommes à leur adresser des requêtes, entrant de fait sinon en parole dans leur clientèle. Cependant, pour la plupart (exception faite des religieuses devenues supérieures de leurs congrégations comme la mère Marie-Madeleine ou la sœur Saint-Michel³⁸⁹), elles sont rarement elles-mêmes au pouvoir, y compris à une échelle très locale telle que la seigneurie ou tout simplement le noyau familial. Généralement, en l'absence du mari, le contrôle du patrimoine familial est donné à un homme, généralement un fils majeur³⁹⁰. Malgré tout, le corpus rallié permet de constater que ce n'est pas toujours le cas. On compte notamment 11 actes notariés où les épouses sont désignées par leurs maris comme leurs représentantes (« qu'il autorise à l'effet des présentes³⁹¹ »). Charles de Salaberry a confié la gestion du domaine familial à son épouse et lui dit dans une lettre :

Tu as pris [...] un excellent plan pour faire tous les foins. Tu seras ainsi débarrassé du plus grand tourment. Dieu en soit loué ! Tu auras donc un peu de tranquillité. Duchesnay me dit que tu as tout donné à faire. Tant mieux chère mère. N'as-tu pas trop d'esprit. Va, va, donne-toi un peu de repos. Tu en as assez besoin après tant d'agitations³⁹².

Quand René-Ovide Hertel de Rouville part en France après la Cession, il désigne lui aussi son épouse, Catherine André de Leigne, comme la gestionnaire de ses affaires en attendant son retour³⁹³. Il semble qu'il s'agisse dans ces deux cas d'une question de confiance entre les époux, mais, la plupart du temps, quand une femme obtient des pouvoirs en l'absence de son mari ce n'est que parce qu'il n'y a aucun homme majeur à qui les confier : c'est le cas de Mme Chartier de

³⁸⁸ British Library, 'Add MS 61864, mémoire de Mme Grant à l'attention de Lord North' (1776).

³⁸⁹ La sœur Marie-Madeleine, de la famille Hertel de Rouville est mère supérieure des Ursulines de la Nouvelle-Orléans et sœur Saint-Michel, de la famille Salaberry, est la supérieure des Hospitalières de Québec.

³⁹⁰ Benoît Grenier et Catherine Ferland, « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au xviii^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 37 (2013), consulté le 25 juillet 2022. <http://journals.openedition.org/cli/11053>.

³⁹¹ BAC, « MG 18-H 44, acte notarié par lequel Ignace Aubert de Gaspé donne les 1000# 20' que sa sœur a reçu en héritage de leurs parents » (20 août 1791).

³⁹² BAC, « Fond Salaberry, H-1659, fol. 892-895, lettre de Louis de Salaberry à son épouse » (17 juillet 1812).

³⁹³ Michel Paquin, « ANDRÉ DE LEIGNE, LOUISE-CATHERINE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003 -, consulté le 19 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/andre_de_leigne_louise_catherine_3F.html.

Lotbinière qui gère les seigneuries familiales jusqu'à la majorité de son fils aîné seulement³⁹⁴. Il semble qu'elle ait fait du bon travail, car son mari, Michel Eustache Gaspard Alain, continue de s'appuyer sur elle pendant que lui s'occupe de sa carrière en ville³⁹⁵.

Au Canada, les femmes peuvent également être seigneuses, généralement parce qu'elles sont veuves et que leurs enfants sont mineurs ou en cas de séparation de corps (comme dans le cas de Mme Chartier de Lotbinière³⁹⁶). Le plus souvent, ce n'est qu'un titre et un homme est désigné pour gérer les terres, mais il arrive que des femmes y participent de façon importante, avec plus ou moins de succès. Marie-Thomas Fleury de la Gorgendière, seigneuse de Saint-Joseph, fait régulièrement appel aux tribunaux pour forcer ses censitaires à payer leurs redevances³⁹⁷. Marie Claire Fleury, de son côté, souhaite visiblement peupler son fief, puisqu'elle fait plusieurs concessions pendant qu'elle en a la charge³⁹⁸ et Natalie Boudreau gère également elle-même les terres familiales³⁹⁹, redécoupant et documentant les différentes parcelles, en vue semblerait-il de

³⁹⁴ Nicolini-Maschino, 47.

³⁹⁵ Marcel Hamelin, « CHARTIER DE LOTBINIÈRE, MICHEL-EUSTACHE-GASPARD-ALAIN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003 –, consulté le 19 oct. 2021, http://www.biographi.ca/fr/bio/chartier_de_lotbiniere_michel_eustache_gaspard_alain_6F.html.

³⁹⁶ BanQ, « Cour du banc du Roi, dossiers 35 et 46, séparation de corps et de biens entre Louise Madeleine Chaussegros de Léry et Michel Chartier de Lotbinière » (1^{er} octobre 1795).

³⁹⁷ On compte dix cas dans le corpus.

³⁹⁸ BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 474, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Louis Grégoire fils » (2 février 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 475, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Blaise Grégoire » (3 février 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 469, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Ferlant » (4 mars 1771); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 478, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Jean-Baptiste Perron » (4 mars 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 471, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Simon Turcot » (5 novembre 1773); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 468, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Ignace Ferlant » (7 mars 1771); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 478.01, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Deblois dit Grégoire » (9 mai 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 476, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Antoine Marcoux » (11 février 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 477, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à Joseph Foucher » (22 février 1774); BanQ, « Fond famille Juchereau, 290.09.02.3, fol. 472-473, concession en jouissance par Marie-Claire Fleury, veuve Taschereau, à François Marcoux » (31 janvier 1774).

³⁹⁹ BanQ, « CA301, S43, P811, Procès-verbal de ligne séparant la seigneurie de Deschambault et la seigneurie de La Chevrotière jusqu'à quatre-vingt-dix arpents en profondeur. La présente pièce concerne directement : le sieur La Chevrotière (LaChevrotière), seigneur de la seigneurie de La Chevrotière; Nathalie (Athalie) Boudreau, veuve de feu Louis Fleury de la Gorgendière (Fleury de LaGorgendière), de son vivant seigneur de la seigneurie de Deschambault (arpenteur Ignace Plamondon père) » (11 avril 1780); BanQ, « CA601, S18, SS2, D247, Procès-verbal de bornage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuse actuelle de Deschambault, de la terre de Joseph Gaultier située dans le troisième rang du dit domaine » (11 mars 1775); BanQ, « CA601, S18, SS2, D246, Procès-verbal de bornage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuse actuelle de Deschambault, de la terre de Jean Baptiste Paquin située dans le troisième rang du dit domaine » (11 mars 1775); BanQ, « CA601, S18, SS2, D248, Procès-verbal de bornage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuse actuelle de Deschambault, des terres de Jean Boudro, Joseph Gignac, Pierre Gaultier

leur passage sous le contrôle de ses fils quand ils seront majeurs⁴⁰⁰. Josephite Fraser, seigneuresse également, semble quant à elle avoir eu moins de succès dans sa gestion foncière⁴⁰¹.

Les femmes peuvent donc être chargées du patrimoine foncier et financier de la famille, ce qui démontre qu'elles n'occupent pas une place mineure dans l'organisation ralliée. De façon générale, les femmes sont donc très impliquées dans la réinvention de la noblesse ralliée, que ce soit d'un point de vue biologique, symbolique, culturel, social ou économique. Il est difficile de dire si les femmes ralliées étaient des « femmes fortes » ou si les comportements des quelques femmes citées plus haut sont représentatifs de l'ensemble du groupe que l'inverse, mais il est certain que les femmes occupent une place importante dans le groupe. Le tournant du XIX^e siècle est considéré comme le début d'un processus de séparation plus strict qu'auparavant des rôles féminins et masculins, confinant les femmes à des rôles domestiques et secondaires, parfois même décoratifs⁴⁰². Les Britanniques, en particulier la nouvelle bourgeoisie, importent cette idéologie au Canada⁴⁰³. Les femmes de la noblesse ralliée continuent, au contraire, à occuper une place de premier plan et, si leur rôle est différent de celui des hommes, il n'en demeure pas moins nécessaire au renouvellement du groupe.

Conclusion

La sociabilité ralliée a pour objectif principal de favoriser, non pas des individus, mais le groupe dans son ensemble, elle est donc la responsabilité de tous ses membres. Les mariages, notamment,

et Jean Petuseau situées dans le troisième rang du dit domaine » (11 mars 1775-13 mars 1775) ; BanQ, « CA301, S43, P810, Procès-verbal de ligne séparant la seigneurie de Deschambault et la seigneurie de La Chevrotière jusqu'à quatre-vingt-dix arpents en profondeur. La présente pièce concerne directement : le sieur La Chevrotière (LaChevrotière), seigneur de la seigneurie de La Chevrotière ; Nathalie (Athalie) Boudreau, veuve de feu Joseph Fleury de la Gorgendière (Fleury de LaGorgendière), de son vivant seigneur de la seigneurie de Deschambault (arpenteur Ignace Plamondon père) » (11-12 avril 1780) ; BanQ, « CA601, S18, SS2, D249, Procès-verbal de bornage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuresse actuelle de Deschambault, des terres de Jean Boudro et Jean Petuseau situées dans le troisième rang du dit domaine » (13 mars 1775) ; BanQ, « CA601, S18, SS2, D250, Procès-verbal de bornage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuresse actuelle de Deschambault, des terres de Pierre Gaultier, Joseph Gignac, Pierre Groslots et Jean Paquin situées dans le troisième rang du dit domaine » (13 mars 1775-14 mars 1775).

⁴⁰⁰ BanQ, « CA601, S18, SS2, D245, Procès-verbal de partage, à la requête de Natalie Boudro, veuve et douairière de feu Louis Fleury, seigneuresse actuelle de Deschambault, des terres d'Isaïe et Jean Boudro et Jean Petuseau situées au Sud-Ouest du second rang du dit domaine » (22 février 1775-23 février 1775).

⁴⁰¹ BanQ, « TL999, S1, D1, P757, cour d'appel de Québec, Joseph Rémy Vallières, Louise Pézard de Champlain et Charles Chaussegros de Léry contre Jean Rivard » (20 janvier 1816).

⁴⁰² Rebecca Rogers, « Le sexe de l'espace : réflexions sur l'histoire des femmes aux XVII^e et XIX^e siècles dans quelques travaux américains, anglais et français », dans *Les espaces de l'historien*, Jean-Claude Waquet, Odile Goerg, et Rebecca Rogers, dir. (Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2000), 181.

⁴⁰³ Jan Noël, « Defrocking Dad: Masculinity and Dress in Montreal, 1700-1867 », dans Palmer, 68.

ont pour vocation de perpétuer le groupe biologiquement, économiquement et symboliquement. Alors que les élites qui s'implantent au Canada à cette époque tendent vers de plus en plus d'individualisme, le mariage noble reste un contrat social entre deux familles.

Il s'agit également d'une sociabilité à vocation transnationale, à tel point qu'elle se vit aussi bien sur papier que dans des diners mondains. Alors que la société d'ancien régime est assez hermétique, que ce soit d'un point de vue national ou social, les nobles ralliés n'hésitent pas à naviguer entre les différents groupes (sociaux en se mariant avec des marchands par exemple, mais aussi nationaux). C'est une particularité qui les distingue à la fois des nobles français et des élites britanniques.

Alors que des historiens ont présenté les ralliés comme une classe sur le déclin, en marge des élites, que ce soit dans l'Empire britannique ou dans l'empire français, on constate à travers les archives qu'au contraire, ils savent créer des liens forts avec les personnages les plus puissants de l'époque, favorisant bien souvent non seulement l'avancement familial, mais celui de tout le groupe. Cette capacité à créer des liens significatifs et à les employer efficacement démontre bien la vitalité de la noblesse ralliée.

Ces différents modes de sociabilité ralliés, bien qu'ils contribuent à la réinvention de la noblesse, ne sont pour la plupart pas consciemment appliqués par les membres du groupe. Une sociabilité particulière est un critère important du mode de vie noble occidental. Les capacités sociales des ralliés leur permettent donc de s'intégrer aux autres groupes élitaires et de se maintenir au sommet de la hiérarchie sociale malgré la concurrence des nouvelles élites.

Pour finir, une des particularités les plus notables de la noblesse ralliée c'est l'importance du rôle des femmes. Celles-ci ont une place prépondérante, non seulement dans la sociabilité mondaine, mais également dans la transmission des valeurs nobles et, de façon générale, dans tous les aspects de la sociabilité ralliée.

On voit finalement que la sociabilité ralliée participe à son renouvellement en tant que groupe distinct sous le régime britannique tout en gardant des racines françaises, notamment à travers des codes préexistants, mais adaptés au contexte, ainsi qu'en adoptant certains aspects britanniques, en particulier par l'inclusion dans leurs réseaux d'anglophones issus de la *gentry*.

Conclusion générale

Cette thèse tentait de déterminer si les familles Aubert de Gaspé, Chaussegros de Léry, Fleury, Hertel et Juchereau, avaient réussi à réinventer leur noblesse canadienne en se ralliant au régime britannique et, quelles étaient les stratégies que cet échantillon avait employées, avec ou sans succès, pour y parvenir. À cette fin, l'analyse du corpus a été présentée en quatre chapitres étudiant chacun un aspect de la problématique.

Dans le premier chapitre, consacré à la définition de la noblesse après la Cession, cette étude a déterminé que la noblesse ralliée adapte sa définition de noblesse par rapport à celle de l'ensemble du groupe noble canadien. Cette redéfinition (qui n'est pas très différente de celle de la noblesse française d'Ancien Régime qui ne cesse de faire bouger ses éléments identitaires¹) s'opère sur le plan démographique, national et social tout en maintenant des caractéristiques d'Ancien Régime qui lui permettent de continuer à s'autodéterminer comme un sous-groupe noble. Alors que l'historiographie démontre une diminution démographique du groupe noble canadien tout au long du XVIII^e siècle, la noblesse ralliée garde au contraire des chiffres stables (bien que peu élevés) entre 1774 et 1815, maintenant une démographie comparable à celle de la noblesse française juste avant la Révolution. La noblesse ralliée, de ce point de vue, n'est donc pas bouleversée par le changement de régime et continue à suivre un développement démographique proche de celui d'autres groupes nobles de cette époque. La Conquête permet également aux ralliés de redéfinir leur noblesse d'un point de vue proprement « canadien » en passant d'une noblesse française sur le sol canadien à une noblesse aux caractéristiques originales. Cette identité canadienne est en premier lieu le résultat de la capacité du groupe à maintenir l'équilibre entre ses racines françaises, l'appropriation de traits britanniques et de caractéristiques intrinsèquement nord-américaines et coloniales. Elle est également liée à un ré échelonnement des « métacritères » de sa noblesse, qui passe de manifestations impériales à quelque chose de plus régional alors même que le groupe

¹ Ruggiu, « Robert Descimon, et Élie Haddad (éd.) Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle. Paris, Les Belles Lettres, 2010, 459 p. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 68, 4 (2013).
<https://www.recensio.net/rezensionen/zeitschriften/annales/2013/4-histoire-sociale/ReviewMonograph768473258>

continue à se percevoir comme étant transnational grâce à un réseau géographiquement très éclaté. Enfin elle est liée à la capacité du groupe à trouver de nouvelles sources de revenu et de prestige, en devenant une noblesse terrienne et seigneurial après avoir été tout au long du régime français une aristocratie militaire, ce qui lui permet de financer en partie son renouvellement.

Le chapitre suivant a analysé les valeurs et les modes de représentation sociale de la noblesse ralliée. Il s'agissait ici de déterminer si les apparences de noblesse de l'échantillon connaissent une évolution après la Cession et si cette évolution était pertinente pour le maintien des ralliés comme groupe élitair distinct au sein de la nouvelle société canadienne. L'étude des sources a tout d'abord permis de constater que la connaissance des codes du groupe avait participé aux stratégies ralliées de renouvellement, lui permettant de présenter au monde une image unie et forte ainsi que de se reconnaître entre soi. Que ce soit les valeurs, ou leur représentation, on peut constater qu'au sein de la noblesse ralliée s'opère un changement dans la continuité. Une évolution s'opère sur ces deux plans tout au long de la période, mais elle s'étale sur trois générations qui coexistent et doivent donc conserver des points communs. On voit que les ralliés réinventent progressivement et inconsciemment la forme de leurs traditions tout au long de la période en fonction du contexte socioculturel de chaque sous-groupe d'âge tout en donnant l'illusion d'une absence de changement à travers le maintien des structures préexistantes. Pour la noblesse ralliée, il est primordial de conserver une image d'ancienneté qui constitue un capital symbolique stable et très recherché par les nouvelles élites canadiennes. En continuant à se présenter au monde comme porteuses de valeurs séculaires, les familles du corpus légitiment leur existence et se distinguent parmi les autres élites du territoire. Malgré tout, cette réinvention du groupe démontre bien sa vitalité au tournant du XIX^e siècle.

Cette adaptation au régime britannique, quand on examine la culture de la noblesse ralliée, est au cœur du chapitre trois. La culture ralliée suit le même schéma que les valeurs et les modes de représentation sociale du groupe, celui du changement dans la continuité. Tout en gardant des marqueurs culturels d'Ancien Régime, les nobles ralliés s'approprient également des caractéristiques qui facilitent leur intégration aux élites anglophones. Cependant, cette réinvention se fait progressivement et les modifications que la culture de la noblesse ralliée connaît se font sur les trois générations concernées par cette étude. Il ne s'agit pas ici d'une adaptation à marche forcée liée à une volonté d'asseoir la position du groupe, mais plutôt le contraire. La réinvention de la culture ralliée, plutôt qu'un mécanisme d'adaptation au nouveau régime, est plutôt la preuve de son

succès. Elle reflète également le contexte dans lequel souhaitent évoluer les ralliés et inclus aussi bien des caractéristiques britanniques que des traits coloniaux et nord-américains, lui donnant une teinte spécifiquement canadienne que ne possèdent pas encore les autres élites du territoire. La culture ralliée, preuve du succès de la réinvention et de résilience, démontre bien le dynamisme du groupe.

Le dernier chapitre de mon étude se penche sur la sociabilité du groupe étudié. L'analyse du corpus a démontré qu'il s'agissait d'une responsabilité collective, car elle a pour but de favoriser le groupe dans son ensemble et non des individus. La sociabilité ralliée du tournant du XIX^e siècle concerne la parenté, voire même la classe, dans son ensemble. Il s'agit d'une sociabilité à vocation transnationale et qui se vit en relation avec de nombreux groupes élitaires différents sur le plan national et social, distinguant ainsi le groupe des noblesses européennes, bien plus hermétiques. Cette capacité forte à créer des liens significatifs et à les employer efficacement démontre que la noblesse est loin du groupe marginalisé et moribond que l'historiographie a longtemps présenté. La sociabilité est un critère important du mode de vie noble occidental et cette mentalité commune permet aux ralliés de s'intégrer à une élite plus large et transnationale. Cela lui permet de se maintenir au sommet de la hiérarchie sociale malgré l'introduction d'autres groupes. Malgré tout, les ralliés se distinguent dans leurs modes de sociabilité par une place relativement importante faite aux femmes dans sa gestion et dans la transmission des valeurs qui sous-tendent les relations nobles. La sociabilité ralliée participe donc aux mécanismes de renouvellement et de distinction du groupe. À cheval entre les Empires britannique et français tout en étant adapté au contexte canadien, la sociabilité de la noblesse ralliée se réinvente, comme tous les aspects du mode de vie du groupe, sous le signe du changement dans la continuité.

Pour réussir cette réinvention, la noblesse ralliée du trouver de nouvelles sources de revenus qui ne soient pas lié à l'Empire Français. Elle se tourne alors vers la terre et devient réellement une noblesse seigneuriale, mais également vers des postes dans l'administration britannique. Cette insertion au nouveau régime n'est donc pas seulement liée à des questions de représentation et d'éthos nobiliaire mais également une nécessité économique. On l'a vu, la culture matérielle des ralliés confirme le succès des mécanismes économiques de la réinvention.

De façon générale, l'étude des familles Aubert de Gaspé, Chaussegros de Léry, Fleury, Hertel et Juchereau permet de constater que la diversité des parcours des individus étudiés illustre

la variété des mécanismes d'adaptation de cette noblesse transatlantique hybride au statut complexe. Ces trajectoires nobles ont malgré tout des points communs qui permettent de discerner des caractéristiques du groupe. Il s'agit de l'importance de la famille (« métacritère » de noblesse adapté au contexte post-Cession, mais toujours intrinsèquement lié à la définition de noblesse), un mode de vie en apparence très conservateur, mais, en réalité, hautement adaptable au contexte, l'appartenance à une classe sociale distincte, tout cela sous-tendu par un capital symbolique important (parfois beaucoup plus que le capital économique) et stable, attirant des élites plus récentes. Les nobles ralliés sont finalement des caméléons sociaux qui arrivent à s'adapter à la nouveauté sans perdre leur identité séculaire dont la réinvention est intimement liée à la reconnaissance de la leur noblesse par leurs pairs (au sens le plus large).

Dans cette étude, on peut donc constater que, au moins pour ce qui est de la noblesse ralliée, 1763 ne marque pas le début du déclin, mais que le tournant du XIX^e siècle est une période d'adaptation majeure. Alors que des historiens ont eu tendance à présenter cette période comme une période de marginalisation, justifiée par ce qu'ils voient comme un « repli seigneurial » et un déclin démographique anormal, j'ai pu constater, au contraire qu'il s'agissait là des indices de la résilience des nobles ralliés. Leur proportion n'a pas plus diminué que celle de leurs pairs européens et certains deviennent des seigneurs alors qu'ils étaient une aristocratie militaire sous le régime français, trouvant par ce biais les capitaux nécessaires à leur réinvention. Loin d'une « décapitation sociale » ou d'un repli, les ralliés sont bien ancrés dans l'administration du Canada et dans les différents paliers du pouvoir impérial.

Cependant c'est un processus complexe et qui n'est pas toujours couronné de succès, même au sein de la noblesse ralliée. Sans trop s'étendre, il est important de noter que, si les cinq familles étudiées se renouvellent en tant qu'élite pendant la période étudiée et continuent à exister longtemps après 1815, tous leurs ressortissants n'ont pas voulu ou pu se réinventer. Une grande partie de la première génération ralliée commence par rentrer en France afin de continuer à vivre sa noblesse selon ses anciens critères. Malheureusement pour eux, le mauvais accueil qui est réservé aux nobles canadiens, qui se découvrent moins nobles et moins riches qu'ils ne le croyaient, rend cette absence de réinvention impossible et ils repartent au Canada. Certains s'obstinent malgré tout, par eux-mêmes ou par le biais de leurs enfants, mais la Révolution rend cette perpétuation française d'ancien régime très improbable. Au Canada, certaines branches des familles ralliées

échouent également à se réinventer sous le régime britannique. Il s'agit souvent de branches mineures déjà proches de la déchéance sociale avant la guerre de Conquête et le passage au régime britannique ainsi que les pertes financières occasionnées par la guerre, parfois même les intempéries, ne font qu'accélérer ce déclin. Chez les Hertel, cet échec est particulièrement frappant et rapide. Certaines branches perdent tout simplement l'écriture au cours des 41 ans qui séparent l'Acte de Québec et la fin de la guerre anglo-américaine et les alliances matrimoniales se font avec des individus de plus en plus éloignés des élites.

Le déclin et la non-réinvention d'une partie de la noblesse sont donc bien réels entre 1774 et 1815 et il faudrait sans doute y consacrer toute une étude étant donné la grande variété des causes, décelable à travers l'analyse de mon corpus de source. Si cette thèse s'est concentrée sur la réussite, il n'en demeure pas moins que la réinvention ne concerne pas l'ensemble de la noblesse canadienne et qu'elle est le fruit d'une crise d'identité qui avait été perçue par l'historiographie canadienne. Il faudra encore déterminer si cette réinvention est durable ou si les nobles ralliés n'ont fait de repousser l'inévitable de quelques décennies.

Annexe 1 : Les nobles ralliés (1774-1815)

Tableau A - Personnes adultes entre 1774 et 1815¹

Prénoms Nom (nom d'épouse)	Date de Naissance	Date de Décès	Durée de vie	Emplois (grades)	Adresse	Éducation	Autres occupations	Croix de Saint- Louis	Auto-qualificatif
Aubert de Gaspé									
Charlotte Marie Anne Josèphe Aubert de la Chesnay (d'Albergati- Vezza)	20/01/1737	26/08/1801	64	S.O.		Inconnu	Seigneuresse	S.O.	
Gilles Ignace Joseph Aubert de la Chesnay*	15/01/1738	25/06/1791	53	Capitaine au régiment de Pondichéry	Pondichéry ; Paris	Inconnu (militaire ?)	Seigneur du Bic (absent, il semble que ce soit sa mère qui le gère)	Oui	
Michel Bailly de Messein	12/09/1747	07/06/1795	47	Inconnu		Inconnu		Non	
Geneviève Aubert de Gaspé (Bailly de Messein)*	22/05/1749	27/12/1834	85	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre Michel Fortier	15/06/1753			Négociant		Inconnu		Non	Écuyer
Angélique Aubert de Gaspé (Fortier)	1756			S.O.		Inconnu		S.O.	

¹ Seules les personnes ayant atteint l'âge adulte sont référencées dans ce tableau.

Pierre Ignace Aubert de Gaspé*	14/08/1758	13/02/1823	64	Juge de paix	Saint-Jean-Port-Joly	Petit séminaire de Québec de 1769 à 1775	Conseil Législatif	"Admis"	"Sieur de Gaspé", "écuyer", "seigneur du Port-Joli", "esquire"
Marie Catherine Aubert de Gaspé (Boisseau)	20/01/1764	09/08/1834	70	S.O.		Inconnu		S.O.	
Nicolas Gaspard Boisseau	10/10/1765	09/03/1842	76	Notaire	Montmagny	Petit séminaire de Québec	Député	Non	
Marie Catherine Tarieu de Lanaudière (Aubert de Gaspé)	17/02/1767	13/04/1842	75	S.O.		Voir mémoire Aubert de Gaspé (Ursulines ?)		S.O.	
Honoré Gracien Joseph Bailly de Messein	07/04/1774	21/12/1835	61	Traffiquant de fourrures	Comté de Porter, Indiana	Inconnu mais "instruit"		Non	Écuyer
Chaussegros de Léry									
Marie Gilles Chaussegros De Léry (Landriève Des Bordes)	23/07/1732	1803	70	S.O.	Artannes-sur-Indre	Inconnu		S.O.	
Marie Louise Martel De Bouague (Chaussegros De Léry)*	13/07/1738	27/12/1793	55	S.O.		Elle entre chez les ursulines le 3 octobre 1747		S.O.	
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier De Lotbinière*	31/08/1748	01/01/1822	73	Commission d'arpenteur ; officier de milice (colonel) ; juge de paix	221, rue du Saint-Sacrement, Montréal ; Manoir seigneurial, Vaudreuil	Inconnu (?), mais le conduit à obtenir un brevet d'arpenteur	Seigneur-entrepreneur ; député à l'Assemblée ; C.L.	Non	Esq.
Louis Gaspard Le Gardeur De Repentigny	10/07/1753	02/07/1808	55	Lieutenant de vaisseau, puis capitaine de port à la Guadeloupe		Éducation militaire (?)	Seigneur	Oui	

Vicomte François Joseph Chaussegros de Léry [1]*	11/09/1754	05/09/1824	70	Ingénieur militaire (tous les grades)	Port Louis, Guadeloupe ; Brest ;	École royale du Génie de Mézière ; les Bénédictins à Paris		Oui	Commandant en chef du génie à l'armée du Rhin ; vicomte
Marie Angélique Chaussegros De Léry (Couillard De Lespinay)	28/08/1756	05/07/1841	84	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre-Amable De Bonne	25/11/1758	06/09/1816	57	Officier de milice, avocat, juge à la CBR, juge de paix, député à l'assemblée	Domaine de La Canardière	Études classiques à l'école fondée par les sulpiciens, à Longue-Pointe puis au nouveau collège Saint-Raphaël de Montréal (rhétorique) et au petit séminaire de Québec pour la philosophie	Seigneur et propriétaire foncier	Non	
Jean Baptiste Couillard de Lespinay	20/07/1759	21/12/1808	49	"Savant" (médecin)	Saint-Thomas	Inconnu	Seigneur primitif de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas, Saint-Pierre et autres lieux	Non	Ecuyer
Marie Louise Chartier De Lotbinière	26/08/1760	1802	41	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louis René Chaussegros De Léry*	13/10/1762	28/11/1832	70	Garde du corps du Roi ; officier de milice ; capitaine dans le 2 ^e bataillon du Royal Canadian <i>Volunteer Regiment</i> ; grand voyer ; juge de paix		Séminaire de Québec	C.L. ; Seigneur	Oui	Captain de Léry ; esq.

Catherine Chaussegros De Léry (Saveuse De Beaujeu)	01/01/1771	19/02/1847	76	S.O.		Inconnu		S.O.	
Madeleine Charlotte Boucher De Boucherville (Chaussegros De Léry)	01/08/1771	24/08/1819	48	S.O.		Inconnu		S.O.	
Gaspard Roch Georges Chaussegros De Léry*	22/12/1771	1831	59	Officier du génie, précepteur		Séminaire de Québec et École royale du génie de Mézières	Propriétaire terrien	Oui	
Jacques Philippe Saveuse Liénard de Beaujeu	20/01/1772	19/06/1832	60	Protonotaire de la Cour du banc du roi ; Capitaine dans le 2e bataillon de milice de la ville de Montréal ; député à l'assemblée		Éducation militaire (?)		Non	
Charles Étienne Chaussegros De Léry*	30/09/1774	17/02/1842	67	Greffier adjoint et d'adjoint au traducteur du Conseil législatif		Éducation d'avocat et surement séminaire de Qc comme ses frères		Non	
Fleury									
Hubert Couterot	1732	10/1791	59	Enseigne en pied d'une compagnie de la marine française puis capitaine après la Cession	Perrine, Vendomois, France	Inconnu		Oui	

Marie Taschereau	04/08/1732	09/12/1820	88	S.O.	Rue de la Sainte-Famille, Québec	École des ursulines (?)		S.O.	
Charlotte Taschereau (Couterot)	21/01/1736	10/1780	45	S.O.	Perrine, Vendomois, France	École des ursulines (?)		S.O.	
Charlotte Claire Taschereau	27/10/1737	24/01/1819	81	S.O.	Rue de la Sainte-Famille, Québec	École des ursulines (?)		S.O.	
Marie Anne Catherine Fleury Deschambault (Grant)*	07/08/1740	25/11/1818	78	S.O.	Québec	École des ursulines (?)		S.O.	
Charles Antoine Taschereau	10/06/1741	15/07/1820	79	Officier de l'armée française		Éducation militaire (?)		Oui	
Marie Claire Fleury Deschambault (Fraser)*	10/08/1741	09/02/1822	80	S.O.	Hôtel particulier, rue Notre-Dame, Montréal	Inconnu		S.O.	
Anne Louise Taschereau	18/10/1743	16/03/1825	81	Sacristine, puis économe et enfin supérieure des Ursuline et enseignante		École des ursulines		S.O.	
Thérèse Josèphe Fleury Deschambault (Dunbar)	04/02/1744	14/01/1789	44	S.O.		Inconnu		S.O.	
William Grant	15/06/1744	05/10/1805	61	Commerce britannique d'outre-mer ; surintendant de la navigation intérieure à Québec ; administrateur de la	Bijoux ; Québec	Éducation libérale	Propriétaire foncier ; C.L. ; député ; seigneur de Saint-Roch	Non	"Écuyer, seigneur de Saint-Roch"

				bibliothèque de Québec					
Gabriel Elzéar Taschereau*	27/03/1745	18/09/1809	64	Officier de milice ; juge de paix ; juge à la CPC ; grand voyer	Québec, au coin des rues Buade et de la Montagne ; Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce	Inconnu	Seigneur-entrepreneur ; député à l'Assemblée ; C.L.	Non	Écuyer
Athalie Boudreau (Fleury de la Gorgendière)*	1745	28/02/1806	60	S.O.		Inconnu	Seigneuresse	S.O.	
Louis De Choiseul Meuse	17/08/1745			Gouverneur de Ribemond ; colonel à la suite des hussards	Paris, rue et porte Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch	Inconnu	Vicomte	Non	
Étienne Fleury Deschambault*	14/09/1745	11/12/1810	65	Capitaine des Volontaires royaux canadiens ; juge de paix		Inconnu		Non	<i>Esquire</i>
Marie Louise Élisabeth Bazin (Taschereau)	09/09/1746	12/05/1783	36	S.O.		Inconnu		S.O.	
Antoine Louis Fleury Deschambault	30/05/1752	1790	38	Capitaine d'infanterie dans les troupes françaises en Inde et à l'île Maurice		Éducation militaire (?)		En fait la demande en 1789	
Élisabeth Geneviève Fleury de la Gorgendière (de Choiseul Meuse)	30/11/1755	21/02/1797	41	S.O.		Inconnu		S.O.	

Louis Joseph Fleury Deschambault*	20/02/1756	24/07/1824	68	Lieutenant-colonel au 109 ^e régiment dans l'armée britannique ; surintendant aux affaires indiennes, puis surintendant des postes et aide de camp du gouverneur, il a été fait colonel et quartier-maître général de la milice durant la Guerre de 1812	Québec et Boucherville	Éducation militaire (?)		Non	Écuyer ; Sieur
Élisabeth Monk (Fleury Deschambault)	1759			S.O.		Inconnu		S.O.	
Louis Fleury de la Gorgendière	09/11/1764	25/12/1841	77	Lieutenant-colonel de milice et juge de paix		Inconnu	Seigneur de Deschambault et de Saint-Joseph	Non	
Marie Louise Fleury de la Gorgendière (Juchereau Duchesnay)	27/05/1768	02/07/1832	64	S.O.		Inconnu	Après la mort de son époux, une des propriétaires d'un immeuble située au 46, rue Saint-Louis, à Québec.	S.O.	
Marie Amable Aubry (Fleury de la Gorgendière)	08/03/1771	12/05/1854	83	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louise Françoise Juchereau	21/08/1771	03/01/1841	69	S.O.		Inconnu		S.O.	

Duchesnay (Taschereau)									
Jean-Baptiste Olivier Perrault	22/07/1773	19/03/1827	53	Avocat, fonctionnaire, homme politique, officier de milice, juge	Maison Kent, rue Saint-Louis ; maison à la place d'Armes ; Trois-Rivières	Petit séminaire de Québec	Seigneur ; C.E. ; député ;	Non	
Gabriel Elzéar Taschereau	23/10/1773	29/09/1822	48	Prêtre		Inconnu		Non	
Thomas Joseph Taschereau	19/04/1775	08/10/1826	51	<i>Royal Canadian Volunteer Regiment</i> ; homme d'affaire ; officier de milice		Pensionnaire au petit séminaire de Québec	Seigneur	Oui	
Hertel									
Élisabeth Hertel (Pascaud)	1730	1791	61	S.O.	Bordeaux	Inconnu		S.O.	
Jacques Ange Hertel de Cournoyer	08/12/1730	1789	58	Lieutenant dans les troupes détachées de la Marine, à l'île Royale, capitaine au régiment du Cap, à Saint-Domingue, lieutenant-colonel du régiment de Port-au-Prince, dans la même colonie		Éducation militaire (?)		Oui	

Louise Hertel de Moncour (Raimbault de Saint-Blin)	30/05/1731			S.O.		Inconnu		S.O.	
Geneviève Marie Hertel de Beaulac	17/08/1731	05/02/1785	53	S.O.	Saint-Jean-d'Angely	Inconnu		S.O.	
Catherine Jarret de Verchères (Hertel)	20/12/1731	05/11/1795	63	S.O.	Rue Saint-Gabriel, Montréal	Inconnu		S.O.	
Louis Hugues Hertel de Chambly	19/06/1732	11/05/1817	84	Inconnu	Manoir de Rosemere	Inconnu	Seigneur de Blainville	Non	
Marie Joséphe Soumande (Hertel)	19/03/1733			S.O.	Nouvelle-Orléans	Inconnu		S.O.	
Charlotte Thérèse Boucher	19/08/1734	24/09/1820	86	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Angélique Gamelin	24/10/1734	24/09/1819	84	S.O.		Inconnu		S.O.	
Michel Hertel de Cournoyer	28/01/1735	18/03/1780	45	Enseigne dans les troupes de la Marine, puis aide-major dans les troupes de Guyane	Hôtel des Astury, Bordeaux	Éducation militaire (?)		Oui	
Charlotte Gabrielle Jarret de Verchères (Hertel)	10/02/1735	14/05/1808	73	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre Antoine Gamelin	21/11/1735	16/09/1818	82	Inconnu		Inconnu		Non	
Marie Hippolyte Céloron de Blainville (Hertel)	10/03/1736	07/04/1810	74	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre Antoine Hertel de Saint-François	20/04/1736	15/09/1814	78	Enseigne dans les troupes de la Marine, puis		Éducation militaire (?)		Oui	

				capitaine à l'île Maurice					
Charles François Hertel de Chambly	19/09/1737	25/07/1794	56	Enseigne à l'île Royale, puis capitaine des troupes nationales à Cayenne et major de milice du quartier de Cayenne	Rue de la Juiverie, chez M. Bourbon à La Rochelle ; Habitation Les Trois Amis, Cayenne ; Rue Saint-Dominique du Gros Caillou (son domicile au moment de son arrestation)	Éducation militaire (?)		Oui	
Jean Soumande	03/04/1738	29/08/1820	82	Cultivateur		Inconnu		Non	
John Fortescue	1738	24/01/1831	92	Lieutenant du 27 ^e régiment, aussi dans le 24 ^e avant ça		Inconnu		Non	
Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François	23/07/1738	10/08/1781	43	Officier du <i>Royal Canadian Volunteer Régiment</i> et interprète auprès des Abénaquis		Éducation militaire (?)		Non	
Suzanne Françoise Gamelin	16/08/1738	1826	87	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Anne Lecompte Dupré (Hertel)	14/12/1740	27/06/1792	51	S.O.	Québec, rue Saint-François	Inconnu		S.O.	
Louise Hertel de Rouville	24/02/1742	02/03/1794	52	S.O.		Inconnu		S.O.	
Renée Louise Boucher de La Perrière	22/04/1743	12/02/1806	62	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louise Boucher	27/02/1744	20/05/1820	76	S.O.		Inconnu		S.O.	

Charles Boucher de Grosbois	02/04/1745	08/10/1825	80	Cadet dans les troupes de la Marine.		Inconnu		Non	
Jean Baptiste Doucet	28/05/1745	28/01/1810	64	Cultivateur		Inconnu		Non	
Suzanne Marguerite Hertel (Fortescue)	15/03/1748	04/1816	68	S.O.		Inconnu		S.O.	
Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville*	21/10/1748	30/11/1817	69	Officier dans l'armée française ; officier dans la milice canadienne (capitaine) ; juge de paix	125, chemin des Patriotes Sud, Mont-Saint-Hilaire	Inconnu	Député à l'Assemblée ; C.L.; seigneur de Chambly, de Rouville	Non	<i>Esq.</i> ; "LC président de la cour martiale générale"
Marie Anne Hertel de Rouville	25/10/1749	19/01/1823	73	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Anne Hervieux (Hertel)	27/01/1750	24/01/1819	69	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Madeleine Cartier (Gamelin)	19/04/1750	18/07/1779	29	S.O.		Inconnu		S.O.	
Catherine Alanse (Gamelin)	1750	09/09/1824	74	S.O.		Inconnu		S.O.	
Ignace Michel Louis d'Irumberry de Salaberry	04/07/1752	22/03/1828	75	Juge de paix ; colonel du 1 ^{er} bataillon de milice de la ville de Québec ; major du 1 ^{er} bataillon du <i>Royal Canadian Volunteer Régiment</i> ;	18, rue de Richelieu, Chambly	Petit séminaire de Québec	C.L. ; député ; co-seigneur de Beauport	Non	Écuyer

				surintendant adjoint des Abénaquis de Saint-François ; inspecteur des forêts du Bas-Canada ; lieutenant-colonel du 1 ^{er} bataillon de la milice d'élite incorporée					
François Boucher	06/07/1752	19/04/1817	64	Inconnu		Inconnu		Non	
Monique Amidieu Duclos (Hertel)	16/10/1752	29/02/1832	79	S.O.	34 rue de Bourdemaire à Versailles	Inconnu		S.O.	
Françoise Catherine Hertel (d'Irumberry de Salaberry)	25/11/1752	28/01/1824	71	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louise Catherine de Saint-Ours*	24/08/1754	24/12/1834	80	S.O.		Inconnu		S.O.	
Antoine Lefebvre de Bellefeuille	16/08/1755	08/06/1816	60	Engagé dans la défense du Canada contre les insurgés américains en 1775		Inconnu	Seigneur de Cournoyer et co-seigneur des Milles-îles	Non	
François Ange de Saint-Ours*	02/12/1755	1798	42	Officier dans l'armée française		Inconnu		Non	
Pose Vautrude Le Pelletier de Beuze (de Saint-Ours)	1757	30/04/1797	39	S.O.		Inconnu		S.O.	

Catherine (Gill)	1758	1836	78	S.O.		Inconnu		S.O.	
Geneviève Catherine Thérèse Panon (Hertel)	10/09/1758	19/11/1826	68	S.O.		Inconnu		S.O.	
Jacques Philippe de Saint-Ours*	23/10/1758	21/02/1811	53	Officier dans l'armée française		Inconnu		Non	
Joseph de Jordy des Îlets	26/01/1760	18/04/1793	33	Inconnu		Inconnu		Non	
Isabelle Elisabeth Bourguignon Bourgoïn (Gamelin)	1760	1825	65	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre Salois	20/05/1762	1835	73	Inconnu		Inconnu		Non	
Henriette Dupont du Chambon	15/05/1763			Novice des Visitandines		École de Saint-Cyre		S.O.	
Basile Cartier	20/01/1764	1832	68	Inconnu		Inconnu		Non	
François Crévier Saint-François	06/02/1764	1848	84	Inconnu (?)		Inconnu		Non	
Antoine Marie Gill	04/04/1764			Cultivateur		Inconnu		Non	
Louis Lampron Lacharité	23/05/1764	1833	69	Inconnu		Inconnu		Non	
Louis Lefebvre Beaulac	10/02/1765	1850	85	Inconnu		Inconnu		Non	
Marie Angélique Crévier Saint-François	03/06/1765	1848	83	S.O.		Inconnu		S.O.	
François Lefebvre de Bellefeuille	03/01/1766	1831	65	Notaire		Inconnu		Non	
Jean Baptiste Plouf	25/03/1766	1840	74	Cultivateur		Inconnu		Non	

Anne Eléonore Charlotte Dupond Du Chambon	02/05/1766			S.O.		Inconnu		S.O.	
Julie Lefebvre Beaulac	1766	20/01/1805	38	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louise Angélique Lambert Dumont (Lefebvre de Bellefeuille)	06/09/1766	1831	64	S.O.		Inconnu	Seigneuresse de partie de la seigneurie des Milles-Îles, et continuation Godefroy et autres lieux	S.O.	
Monique Robida Manseau (Lefebvre Beaulac)	09/01/1767	1846	79	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Anne Crévier Saint-François	1767	1838	71	S.O.		Inconnu		S.O.	
François Dupont du Chabon	16/01/1768			Capitaine des troupes entretenues à l'île Royale, capitaine au régiment de Foix, à Saint-Domingue, puis à la légion de Saint-Domingue	Saint-Jean-d'Angely	École Royale Militaire		Oui	
Marie Josephe Crévier Saint-François	22/02/1768	01/09/1807	39	S.O.		Inconnu		S.O.	
Pierre Joyal	19/06/1768	1828	60	Inconnu		Inconnu		Non	
Suzanne Gill (Cartier)	1768	1832	64	S.O.		Inconnu		S.O.	
Charlotte Boucher	01/08/1768	1802	32	Lieutenant Régiment du Boulonnais		École royale militaire		Non	

Pierre Louis Alphonse Benjamin Dupont Du Chambon	30/09/1769	1795	26	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louis Hippolyte Hertel de Hertel	14/08/1771	1802	30	Lieutenant 2e bataillon Canadien Royal Volontaire	Place de la Basse-Ville, Montréal	Éducation militaire (?)		Non	
Marguerite Felicité Honorine Dupont du Chambon	27/02/1772	1839	67	S.O.		Inconnu		S.O.	
Marie Marguerite Lefebvre Beaulac	17/03/1772	10/11/1822	50	S.O.		Inconnu		S.O.	
Madeleine Gamelin	15/07/1772	1849	77	S.O.		Inconnu		S.O.	
Euphrosine Doré (Lefebvre de Bellefeuille)	27/04/1773			S.O.		Inconnu		S.O.	
René Lefebvre Beaulac	15/08/1773	1831	57	Cultivateur		Inconnu		Non	
Elizabeth Robertson (Hertel)	03/10/1773	05/04/1810	36	S.O.	Place de la Basse-Ville, Montréal	Inconnu		S.O.	
Joseph Lavallée	22/12/1773	1845	71	Inconnu		Inconnu		Non	
Marie Josephe Richard (Gill)	25/10/1774			S.O.		Inconnu		S.O.	
Adelaide Sophie Dupont du Chambon	1774			S.O.		Inconnu		S.O.	
Françoise Coté (Lefebvre Beaulac)	28/01/1775	08/02/1803	28	S.O.		Inconnu		S.O.	

Juchereau

Marie Catherine Juchereau Duchesnay	14/03/1738	05/12/1798	60	Religieuse à l'Hôpital Général de Québec (S. Saint-Ignace)	Hôpital Général de Québec	Hôpital Général de Québec		S.O.	
Antoine Juchereau Duchesnay*	07/02/1740	15/12/1806	66	Officier dans l'armée française et dans la milice canadienne	17, rue Saint-Louis, Québec ; manoir seigneurial de Beauport	Éducation militaire (?)	Seigneur-entrepreneur ; marchand (?) ; député à l'Assemblée ; C.E. ; Seigneur de Saint-Denis, de Beauport	Non	Écuyer ; Honorable Antoine Juchereau ; « écuyer, seigneur de Saint-Denis »
Marquis Louis Barbes Juchereau de Saint de Denis*	23/03/1741	28/07/1833	92	Lieutenant-colonel au Régiment des Gardes françaises ; lieutenant dans le corps d'artillerie de l'armée française	Tours, manoir de Barbançois ; rue de la Sorbonne, Paris ; 1 et 7 rue de Buffon, Tours ; château de Nerré, près de Tours	Inconnu		Oui	Marquis, Baron
Eustache Marie Juchereau de Saint de Denis	24/10/1741	04/09/1792	50	Lieutenant-colonel d'artillerie en France		Éducation militaire (?)		Oui	Écuyer
Marie Thérèse Pasqualini (Juchereau Duchesnay)	1750	1811	61	S.O.	Tours, manoir de Barbançois ; rue de la Sorbonne, Paris ; 1 et 7 rue de Buffon, Tours	Inconnu		S.O.	
Hélène Mélanie de Barbançois Villegongis (Juchereau)	29/09/1756	25/04/1810	53	S.O.	545 boul. de Montmartre, Paris ; rue de la Sorbonne	Inconnu		S.O.	

Catherine Lecompte Dupré (Juchereau Duchesnay)	1759	14/11/1836	77	S.O.	17, rue Saint-Louis, Québec ; manoir seigneurial de Beauport	Inconnu		S.O.	
Antoine Louis Juchereau Duchesnay*	18/02/1767	17/02/1825	58	Juge de paix ; <i>Royal Canadian Volunteer Regiment</i> ;		Petit séminaire de Québec de 1776 à 1785 ; collège	Député à l'Assemblée ; C.L. ; C.E. ; seigneur	Non	Écuyer
Julie Marguerite Juchereau Duchesnay	21/07/1768	28/04/1818	49	Religieuse de l'hôpital général de Québec sous le nom de Sœur Saint-Antoine		À l'Hôpital Général de Québec		S.O.	
Laurent François Troussel	01/09/1768	21/12/1812	44	<i>Chief commissioner of war</i>		Inconnu		Non	
François Xavier Juchereau Duchesnay	11/03/1770	1795	25	Inconnu		Inconnu		Non	

Tableau B - Liste des personnes « remarquables » concernées par cette étude, mais n'étant pas nées entre 1730 et 1775

Prénoms Nom (nom d'épouse)	Date de Naissance	Date de Décès	Durée de vie (ans)	Emplois (grades)	Adresses	Éducation	Autres occupations	Croix de Saint-Louis	Auto-qualificatif
François Dupont du Chambon de Mézilhac	08/10/1720	1791	70	Régiment de Foix Saint Domingue ; Légion de l'Île de France et Saint Domingue, retraité à Rochefort en 1769		Inconnu		Oui	
Joseph Gaspard Chaussegros de Léry	20/07/1721	11/12/1797	76	Ingénieur du Roi	Hôtel particulier côte Sainte-Famille	Apprit l'arpentage, la cartographie et les techniques de construction	Grand Voyer; Seigneur de la Nouvelle-Beauce ; commissaire de la paix (= juge de paix ?)	Oui	"écuyer, sieur de Léry" ; "chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ecuyer" ; "chevalier"
Thérèse Hertel de Cournoyer (Saint-Ours)	1726	1785	59	S.O.	Saintes, France ; Hôtel de Lion, rue Saint-Jacques ; Blois ; Sarlat, Dordogne ; Angers	Inconnu		S.O.	"veuve Saint-Ours"; "membre du Conseil Législatif"
René-Ovide Hertel de Rouville	1720	12/08/1792	72	Juge	Rue Saint-Paul, Montréal	Étude du droit et suivit à Québec les cours du procureur général, Louis-Guillaume Verrier	Seigneur de Chambly, de Rouville	Oui	"Hertel écuyer de Rouville", "écuyer, lieutenant-col" ; "esquire"

Joseph Fleury Deschambault	01/05/1709	13/07/1784	75	Receveur de la Compagnie des Indes; marchand (not. fourrures) ; colonel de milice	280-290 rue Notre-Dame Est, Château Ramezay, Montréal ; 17 à 19 Rue Saint-Pierre, Québec	Inconnu	Seigneur de Saint-Blair	Non	Ecuyer, esquire
Catherine Véron de Grandmesnil (Fleury Deschambault)	11/06/1715	30/01/1795	79	S.O.	Hôtel particulier, rue Saint-Paul, Montréal	Inconnu		S.O.	
Marquis Michel Chartier de Lotbinière	23/04/1723	14/10/1798	75	Officier dans la marine française	44 rue de Bourgogne, Paris ; 78 rue de Bourgogne, Paris	Collège des jésuites de Québec	Seigneur	Oui	Marquis ; seigneur de Lotbinière, d'Alainville, de Hocquart, <i>etc.</i> ; "Chevalier et seigneur de Beauharnois"
Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay	16/02/1779	12/01/1833	53	Royal Canadian Volunteer Regiment ; officier de l'armée britannique ; officier de milice		En pension à Québec au petit séminaire		Non	Chevalier Duchesnay ; Ecuyer
Marie Claire Fleury de la Gorgendière (Taschereau)	28/04/1708	19/09/1797	89	S.O.		Couvent des Ursulines	"Dame fondatrice de cette paroisse" (Ste-Marie-de-Beauce) ; Seigneuresse de Ste-Marie, de Fleury	S.O.	Dame fondatrice de cette paroisse
Alexandre André Victor Chaussegros de Léry	12/08/1778	1818	39	Officier dans l'armée française ; avocat	Martinique	Étude du droit		Non	Écuyer ;

Philippe Joseph Aubert de Gaspé	30/10/1786	29/01/1871	84	Shériff, écrivain, officier de milice, avocat		Petit séminaire de Québec, études de droit, école anglaise		Non	Écuyer ; "écuyer, avocat"
Marie-Thomas Fleury de la Gorgendière (Trottier Désaunier Duffy)	11/05/1727	13/05/1811	84	S.O.		Inconnu		S.O.	
Louise Madeleine Chaussegros de Léry (Chartier de Lotbinière)	07/06/1726	01/04/1809	82	S.O.	Manoir seigneurial de Vaudreuil	Inconnu		S.O.	

Annexe 2 – Portraits de la noblesse ralliée

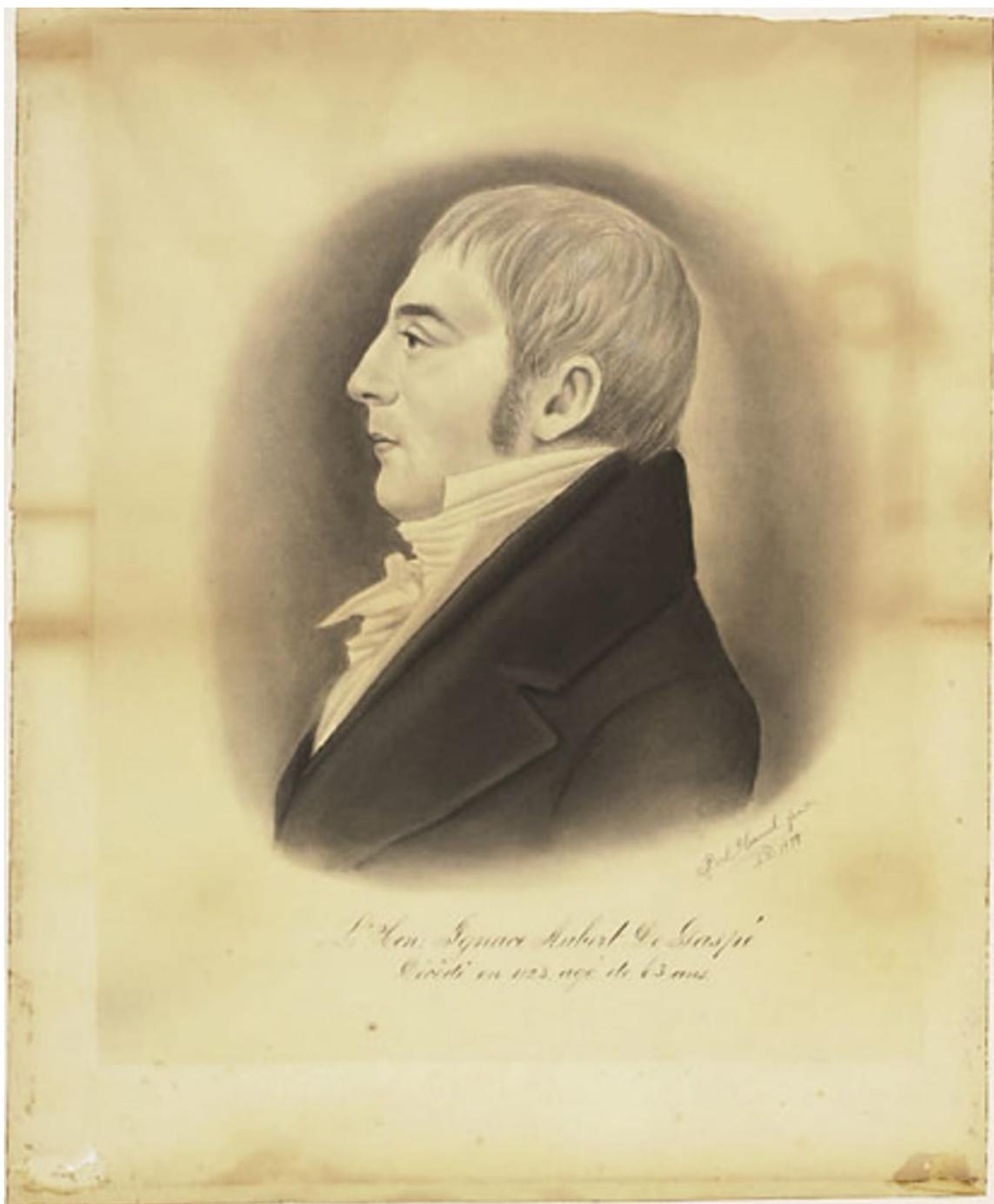


Image 1 - Pierre-Narcisse Hamel (1879), d'après un graveur inconnu (date de production inconnue), « L'Honorable Pierre-Ignace Aubert de Gaspé »¹

¹ Pierre-Narcisse Hamel (d'après un graveur inconnu), *L'Honorable Pierre-Ignace Aubert de Gaspé*, 1879. Portrait au fusain, MNBAQ, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600002316>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.



Image 2 - Pierre-Narcisse Hamel (1879), d'après un graveur inconnu (s. d.), "Philippe Joseph Aubert de Gaspé"²

² Pierre-Narcisse Hamel (d'après un graveur inconnu), *Philippe-Joseph Aubert de Gaspé*, 1879. Portrait au fusain, MNBAQ, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600002315>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.

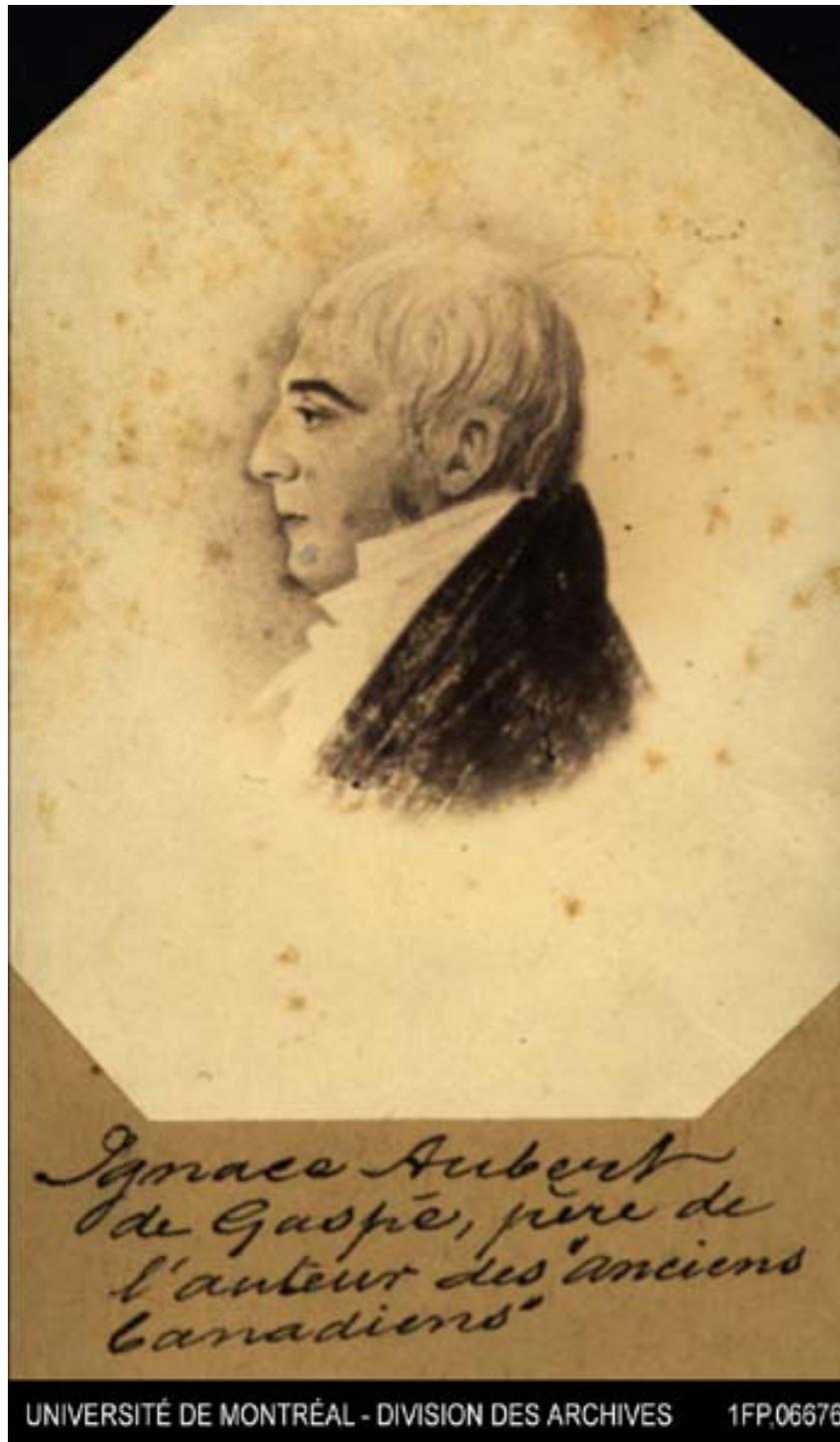


Image 3 – (s. d.) "Photographie d'une gravure de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé (1758-1823)"³

³ Inconnu, P00581FP6676, Ignace Aubert de Gaspé. Université de Montréal, <https://archives.umontreal.ca/Galleries/P0058/P00581FP/pages/P00581FP06676.htm>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.



Image 4 – Inconnu (vers 1755), "Madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils, née Louise Martel de Brouague"⁴

⁴ Inconnu, *Madame Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils, née Louise Martel de Brouague*, v. 1755. Portrait, huile sur toile, MNBAQ, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600005951>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.



Image 5 - Inconnu (1751-1752), "Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils"⁵

⁵ Inconnu, *Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils*, 1751-1752. Portrait, huile sur toile, MNBAQ, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600005952>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.



LE VICOMTE CHAUSEGROS DE LÉRY,

Ingénieur-en-chef des armées de Napoléon I.

Image 6 - Inconnu, "Le Vicomte Chausegros [sic] de Léry. Ingénieur-en-chef des armées de Napoléon I"⁶

⁶ Inconnu, *Le Vicomte Chausegros [sic] de Léry. Ingénieur-en-chef des armées de Napoléon I*, 1882-1884. Estampe, BanQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1956762>. Domaine public.



Image 7 – Inconnu (vers 1800), "Louis-René Chaussegros de Léry"⁷

⁷ BanQ, P560, S2, D1, P192, Louis-René Chaussegros de Léry, J.E. Livernois Photo. Québec, v. 1800. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3114687>. Domaine public.



Image 8 - Inconnu (reproduction vers 1950), "Charles Étienne Chaussegros de Léry"⁸

⁸ BanQ, P1000, S4, D83, PC68, Charles-Étienne Chaussegros de Léry v. 1950. Reproduction, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3107587>. Domaine public.



Image 9 - Louis Dulongprès (v. 1800), "Louise Madeleine Chaussegros de Léry"⁹

⁹ Louis Dulongprès, *Louise Madeleine Chaussegros de Léry*, v. 1800. Portrait, huile sur toile, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, http://www.mrvs.qc.ca/acquisitions_2011_2_popup.html?height=500&width=400 © 2013 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges. Tous droits réservés.

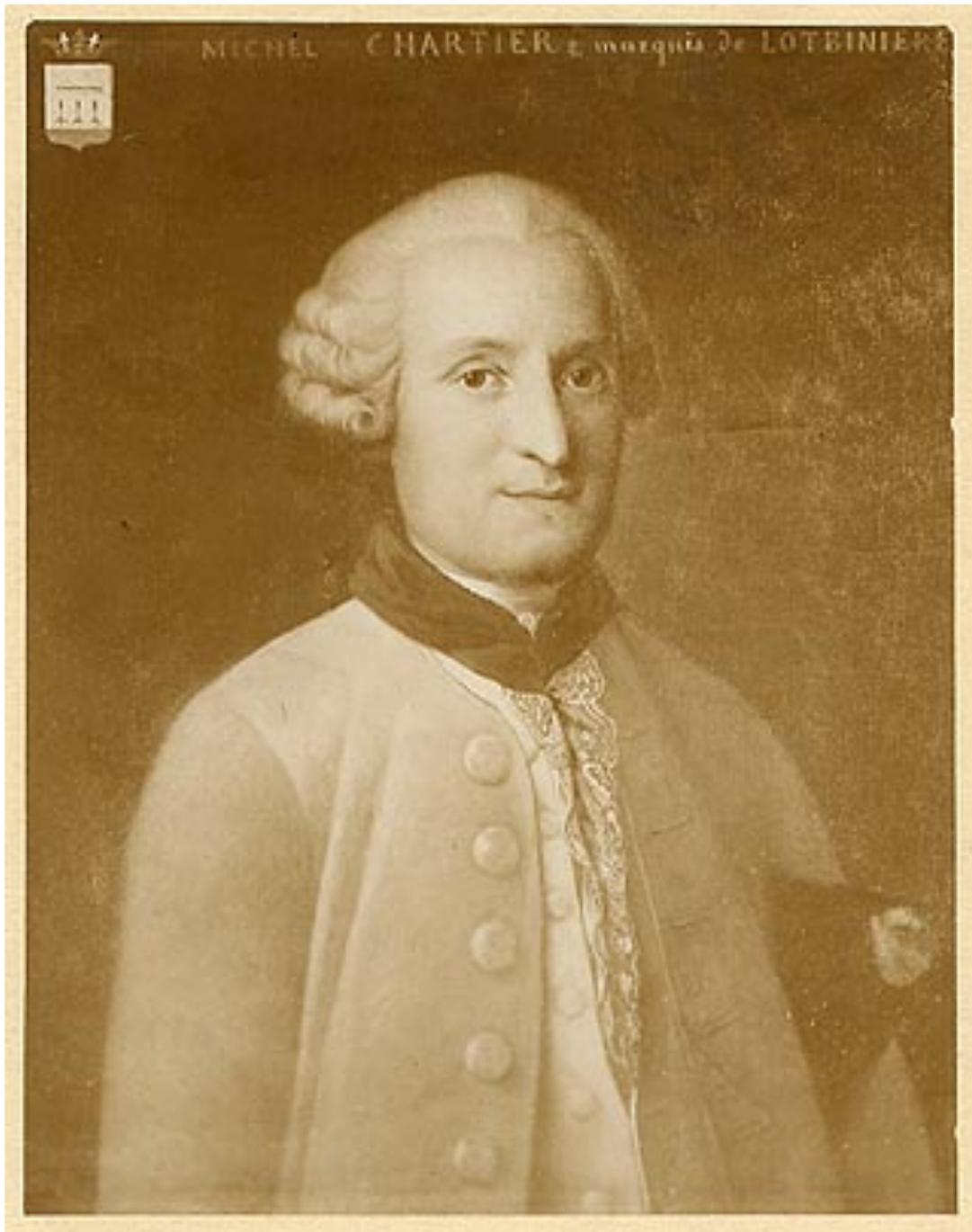


Image 10 - Inconnu (s. d.), "Michel Alain Chartier 1^{er} marquis de Lotbinière"¹⁰

¹⁰ Inconnu, *Michel Chartier 1^{er} marquis de Lotbinière*, S. D Musée du Chateau Ramezay, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Michel-Alain_Chartier_de_Lotbini%C3%A8re,_1st_Marquis_de_Lotbini%C3%A8re.jpg Domaine public, via Wikimedia Commons



Image 11 - Inconnu (1786, d'après 1763), "Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière"¹¹

¹¹ Anonyme (Philadelphie), *Portrait de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière* (détail), 1786 d'après 1763, huile sur toile, 58,3 x 47,5 cm, sur la plaque à l'avant du cadre b.c. «M.E.G.A. CHARTIER DE LOTBINIÈRE/(D'APRÈS MINIATURE FAITE À PARIS EN 1763)/1748-1822)», à l'arrière du cadre sur un morceau de bois cloué au châssis h.c. «MARS 1786/PARIS [mots ?]/FAIT PHILADELPHIE », © 2013 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges. Tous droits réservés.

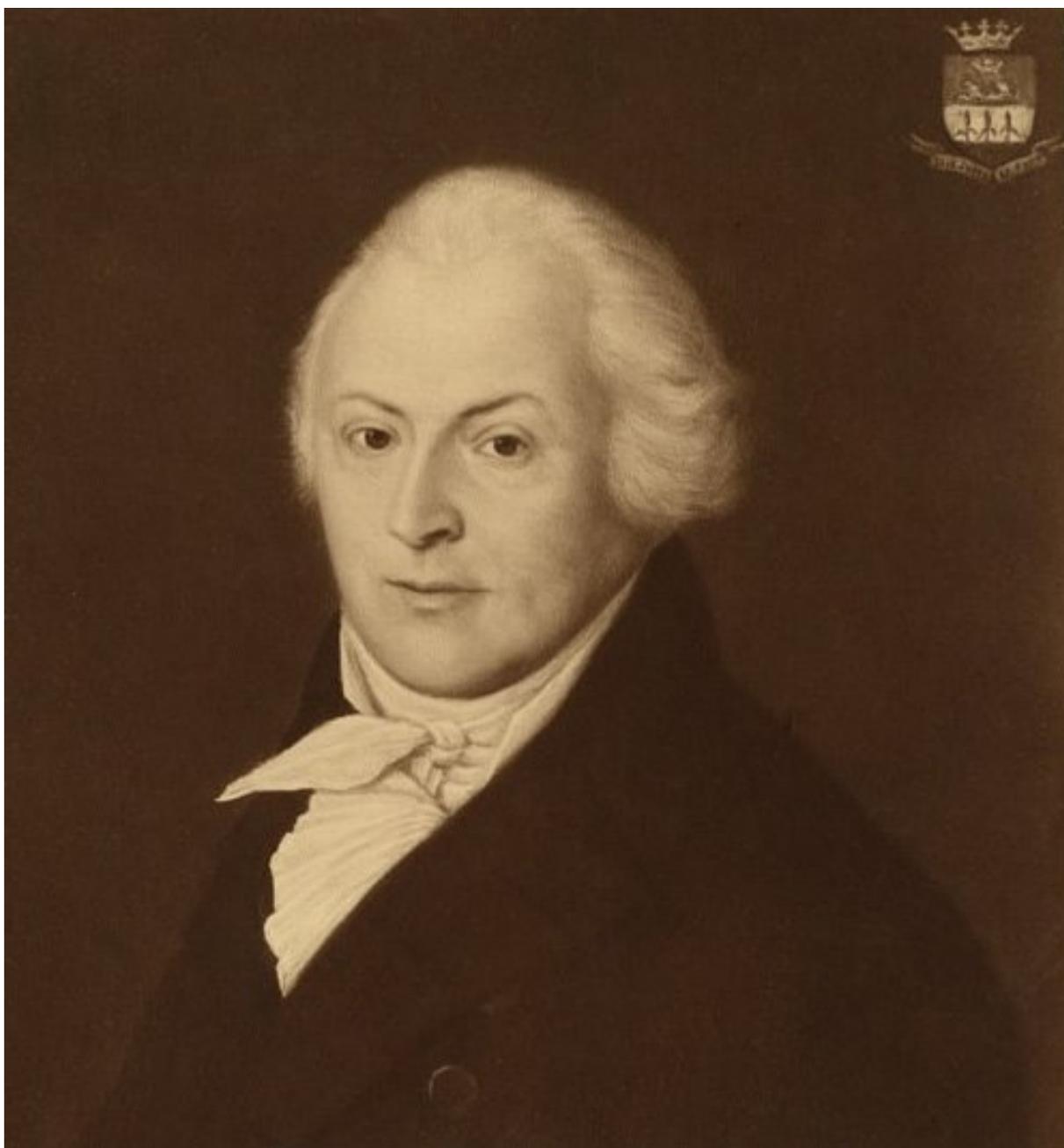


Image 12 – Inconnu (s. d.), reproduction de Montminy & Cie (vers 1940), "Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, 1748-1822"¹²

¹² Montmigny & Cie, P1000, S4, D83, PC63-1, Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, v. 1940. BanQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3107581>. Domaine public.

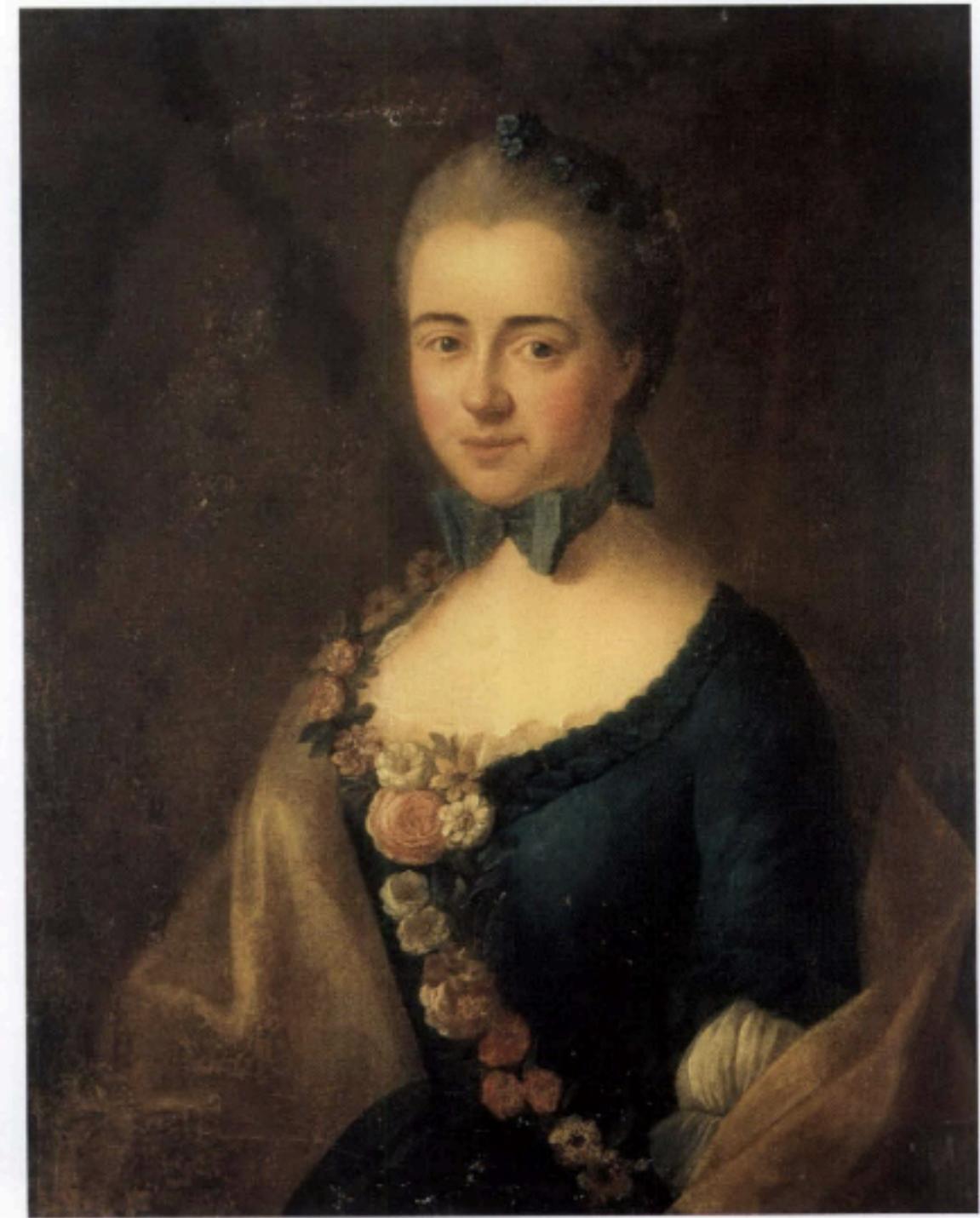


Image 13 - Inconnu (c. 1754), "Marie Fleury Deschambault"¹³

¹³ Inconnu, *Marie-Catherine Fleury Deschambault (1740-1818)*, v. 1754. Portrait, huile sur toile, Musée d'art de Joliette, prêt à long terme de la Société d'Histoire de Longueuil. Reproduit avec la permission du Musée d'art de Joliette.



COLONEL D'ESCHAMBAULT

Quartier Maître Général de la Milice durant la guerre de 1812

Image 14 – Inconnu (s. d.), "Colonel Deschambault. Quartier Maître Général de la Milice durant la guerre de 1812"¹⁴

¹⁴ Inconnu, *Colonel Deschambault. Quartier Maître Général de la Milice durant la guerre de 1812*, 1882-1884. Estampe, illustrations de monographie, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1956467>. Domaine public.



Image 15 - Inconnu (vers 1780-1790), "Gabriel Elzéar Taschereau"¹⁵

¹⁵ Inconnu, *Gabriel Elzéar Taschereau*, v. 1780-1790. Portrait, huile sur toile, BAC, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gabriel_Elz%C3%A9ar_Taschereau.jpg. Domaine public.



Image 16 - William Berczy (v. 1810), "Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville"¹⁶

¹⁶ Wiliam Berczy, *Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville*, v. 1810. Portrait, huile sur toile, Musée McCord, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/en/collection/artifacts/M966.62.3§ion=196> © McCord Museum, Montréal, Canada, M966.62.3.



Image 17 - William Berczy (vers 1810), "Marie-Anne Hervieux Hertel de Rouville"¹⁷

¹⁷ William Berczy, *Marie-Anne Hervieux Hertel de Rouville*, v. 1810. Portrait, huile sur toile, Musée McCord, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/M966.62.4§ion=196> © McCord Museum, Montréal, Canada, M966.62.4.



Image 18 - John Mare (vers 1769), "René-Ovide Hertel de Rouville"¹⁸

¹⁸ John Mare, *René-Ovide Hertel de Rouville*, v. 1769. Portrait, huile sur toile, © Musée McCord, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/viewobject.php?Lang=1§ion=false&accessnumber=M966.62.2&imageID=149479&pageMulti=1> © McCord Museum, Montréal, Canada, M966.62.2.



Image 19 - François Baillargé (1782-1784), "L'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport"¹⁹

¹⁹ François Baillargé, *L'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport*, 1782-1784. Portrait, huile sur toile, <https://www.gallery.ca/collection/artwork/the-honorable-antoine-juchereau-duchesnay-seigneur-of-beauport>. Reproduit avec la permission de la Galerie Nationale du Canada.

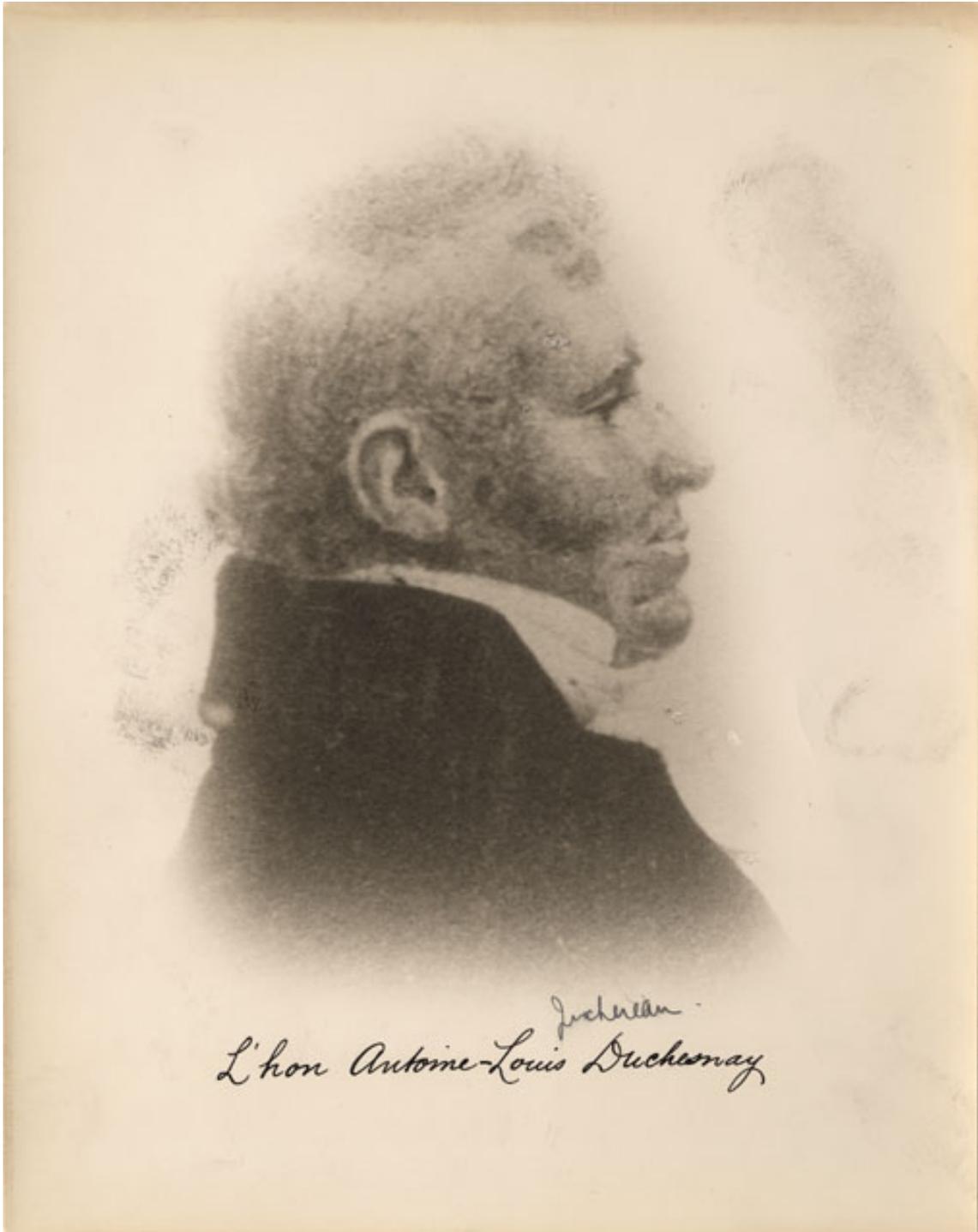


Image 20 - Inconnu (s. d.), reproduction (vers 1940), "Antoine Louis Juchereau Duchesnay"²⁰

²⁰ Inconnu, P1000, S4, D83, PJ15, Antoine Louis Juchereau Duchesnay, v. 1940. Reproduction, BanQ, <https://ad vitam.banq.qc.ca/notice/371129>. Domaine public.



Image 21 - Cromwell (vers 1808), "Col. Michel Louis Juchereau Duchesnay"²¹

²¹ Cromwell, *Col. Michel Louis Juchereau Duchesnay*, v. 1808. Portrait, miniature, Musée McCord, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/en/collection/artifacts/M985.138.3> © McCord Museum, Canada, M985.138.3



Image 22 – attribué à Donat Nonotte (v. 1753-1755), « Jeanne Charlotte Rigaud de Vaudreuil, née Fleury Deschambault »²²

²² Donat Nonotte (attribué à), *Jeanne Charlotte Rigaud de Vaudreuil, née Fleury Deschambault*, v. 1753-1755. Portrait, huile sur toile, BAC. Domaine public.



Image 23 – Anson Dickinson (v. 1825) « Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville »²³

²³ Anson Dickinson, *Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville* v. 1825. Pastel sur ivoire, Musée du Château Ramezay © musée du Château Ramezay Tous droits réservés.



Image 24 – Inconnu (v. 1775), « Michel Chartier de Lotbinière »²⁴

²⁴ Inconnu, *Michel Chartier de Lotbinière*, v. 1775. Musée régional de Vaudreuil-Soulanges © Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 2011.1, tous droits réservés.



Image 25 – William Berczy (s. d.), « Catherine Chaussegros de Léry »²⁵

²⁵ William Berczy, *Catherine Chaussegros de Léry*, S. D.. Pastel sur ivoire, Musée du Château Ramezay © Musée du Château Ramezay, Tous droits réservés <https://www.chateauramezay.qc.ca/fr/>



Image 26 – William Berczy (1808), « Pierre-Amable de Bonne »²⁶

²⁶ William Berczy, *Pierre Amable de Bonne*, 1808. Huile sur toile, MNBAQ, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600018559>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.



Image 27 – William Berczy (v. 1809), « Charlotte Hermine-Louise Catherine D'Irumberry de Salaberry »²⁷



Image 25 - Anson Dickinson (v. 1820), "Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry"²⁸

²⁷ William Berczy, *Portrait of Charlotte Hermine-Louise Catherine D'Irumberry de Salaberry (1787-1826)*, v. 1809. Portrait, miniature sur ivoire, Musée McCord, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/en/collection/artifacts/M985.138.2> © McCord Museum, M985.138.2

²⁸ Anson Dickinson, *Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry*, v. 1820. Pastel sur ivoire, Musée du château Ramezay © Musée du Château Ramezay Tous droits réservés



Image 29 – Anson Dickinson (1825) « Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry »²⁹

²⁹ Anson Dickinson, *Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry*, 1825. Pastel sur ivoire, Musée du Château Ramezay
© Musée du Château Ramezay Tous droits réservés



Image 30 – William Berczy (1808) « Madame Pierre-Amable De Bonne, née Louise-Élisabeth Marcoux »³⁰

³⁰ William Berczy, *Madame Pierre Amable De Bonne, née Louise-Élisabeth Marcoux*, 1808. Huile sur toile, <https://collections.mnbaq.org/fr/oeuvre/600018709>. Reproduit avec la permission du MNBAQ.

Annexe 3 : baptêmes, mariages et funérailles

Tableau C - Les baptêmes¹

Aubert					
Baptisé.e	Date	Parents spirituels		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Charlotte Marie Anne Josèphe Aubert de la Chesnay (d'Albergati-Vezza)	20/01/1737				Marquis Charles de Beauharnois
Gilles Ignace Joseph Aubert de la Chesnay*	16/01/1738				
Michel Bailly de Messein	02/09/1747				
Geneviève Aubert de Gaspé (Bailly de Messein)*	22/05/1749		Claude Antoine Bermen de la Martinière et Charlotte Legardeur de Repantigny	Marie Anne Coulon de Villiers (mère)	S. Lebansais (prêtre)
Pierre Michel Fortier	16/06/1753		Pierre Basin et Louise Cureux		
Pierre Ignace Aubert de Gaspé*	26/03/1748				
Chaussegros de Léry					
Baptisé.e	Date	Parents spirituels		Invités	

¹ Seuls les événements dont au moins une information est connue sont répertoriés dans ce tableau.

		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Marie Gilles Chaussegros De Léry (Landriève Des Bordes)	05/08/1732	Marie Pécaudy de Contrecoeur	Gilles Hocquart	Marie Legardeur (mère) ; Hugues Jacques Péan de Livaudière (conjoint de la marraine)	
Marie-Louise Martel De Bouague (Chaussegros De Léry)*	13/07/1738	Louise Chartier de Lotbinière et Pierre Dezaunier		François Martel de Brouague (père) ; Louise de Marauchau d'Esgly (mère) ; Louis Denys de La Ronde (conjoint de la marraine)	
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier De Lotbinière*	01/09/1748	Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et Angélique Chartier de Lotbinière		Michel Chartier de Lotbinière (père) ; Louise Chaussegros de Léry (mère) ; Nicolas D'Avènes des Méloizes (conjoint de la marraine) ; XXX Chartier de Lotbinière (prêtre)	
Louis Gaspard Le Gardeur De Repentigny	10/07/1753	Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et Marie Catherine de Repentigny		Louis Legardeur de Repantigny (père) ; Marie Madeleine Chaussegros de Léry (mère) ;	XXX Collet (prêtre)
Vicomte François Joseph Chaussegros de Léry*	12/09/1754	François Marter de Bouague et Marie Madeleine Chaussegros de Léry		Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (père) ; Marie Louise Martel de Brouague (mère) ; Louis Legardeur de Repentigny (conjoint de la marraine)	XXX Collet (prêtre)
Marie Angélique Chaussegros De	28/08/1756	Marie Angélique Chartier de Lotbinière		Joseph Gaspard Chaussegros de Léry (père) ; Marie Louise	

Léry (Couillard De Lespinay)				Martel de Brouague (mère) ; Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes ; Louis Mariochau Déglis (prêtre)	
Pierre-Amable De Bonne	25/11/1758	Marie Amable Prudhomme	Pierre Rigaud de Vaudreuil	Louis de Bonne (père) ; Louise Rudhomme (mère) ; Louis Coulon de Villiers (conjoint de la marraine)	XXX Faucon (prêtre)
Jean Baptiste Couillard de Lespinay	20/07/1759	Claire Allie		Jean-Baptiste Couillard (père) ; Geneviève Allie (mère) ; XXX Chartier de Lotbinière (prêtre) ; André Couillard (clerc de diocèse)	
Marie-Louise Chartier De Lotbinière	27/08/1760	Michel Eustache Chartier de Lotbinière	Marie Anne Louise Taschereau	Michel Chartier de Lotbinière (père) ; Louise Chaussegros de Léry (mère)	
Louis René Chaussegros De Léry*	Inconnu		Jean Louis de La Corne et Mme René De La Valière	Inconnu	Inconnu
Catherine Chaussegros De Léry (Saveuse De Beaujeu)	02/01/1771	Inconnu	Inconnu	Joseph Gaspard Chaussegros de Léry (père) ; Marie Louise Martel de Brouague (mère)	
Madeleine Charlotte Boucher De Boucherville (Chaussegros De Léry)	02/08/1771	Inconnu	Inconnu	René Amable Boucher de Boucherville (père) ; Madeleine Raimbeault de Saint-Blain (mère)	

Gaspard Roch Georges Chaussegros De Léry*	22/12/1771	Inconnu	Inconnu	Joseph Gaspard Chaussegros de Léry (père) ; Marie Louise Martel de Brouague (mère)	
Jacques Philippe Saveuse Liénard de Beaujeu	05/05/1772			Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde (père) ; Geneviève Lemoyne de Longueuil (mère)	
Charles Étienne Chaussegros De Léry*	01/10/1774	Louis René Chaussegros de Léry et Marie Madeleine Martel de Brouague		Joseph Gaspard Chaussegros de Léry (père) ; Marie Louise Martel de Brouague (mère)	
Fleury					
Baptisé.e	Date	Parents spirituels		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Hubert Couterot	12/06/1732	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.
Marie Taschereau	05/08/1732	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.
Charlotte Taschereau (Couterot)	22/01/1736	Charlotte Fleury	Pierre Cavagnal de Vaudreuil	Thomas Jacques Taschereau (père) ; Marie Claire Fleury de La Gorgendière (mère) ; François Leverrier (conjoint de la marraine)	Chrétien Lechasseur (prêtre)
Charlotte Claire Taschereau	28/09/1737		Charles de Beauharnois et Marie Françoise Pécaudy de Contrecoeur	Thomas Jacques Taschereau (père) ; Marie Claire Fleury de La Gorgendière (mère) ;	Michel Hugues Péan (conjoint de la marraine) ; XXX Guion Fresnay (prêtre)
Marie Anne Catherine Fleury Deschambault (Grant)*	07/08/1740	Jeanne Verron	Charles Claude de Beauharnois	Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère) ; Jean-Baptiste	XXX Bouffandeau (prêtre)

				Godefroy Vieuxpont (conjoint de la marainne)	
Charles Antoine Taschereau	11/06/1741	Ignace Fleury de La Gorgendière et Thomas Fleury de La Gorgendière (?)		Thomas Jacques Taschereau (père) ; Marie Claire Fleury de La Gorgendière (mère) ;	
Marie Claire Fleury Deschambault (Fraser)*	10/08/1741	Jean-Baptiste Godefroy	Catherine Legardeur de Repantigny	Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère)	Antoine Salvay d'Étrement (conjoint de la marraine) ; XXX Deat (vicaire)
Anne Louise Taschereau	18/10/1743	Joseph Fleury Deschambault et Marie Anne Langlois		Thomas Jacques Taschereau (père) ; Marie Claire Fleury de La Gorgendière (mère) ; Louis Fleury de La Gorgendière (conjoint de la marraine) ; XXX Godefroy de Tonnancour (prêtre)	
Thérèse Josèphe Fleury Deschambault (Dunbar)	05/02/1744	Ignace Fleury de La Gorgendière et Thérèse Godefroy		Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère) ; Louis Dubuisson (conjoint de la marraine)	XXX Deat (vicaire)
William Grant	15/06/1744	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Gabriel Elzéar Taschereau*	27/03/1745	Thomas Victor Taschereau et Marie Taschereau		Thomas Jacques Taschereau (père) ; Marie Claire Fleury de La Gorgendière (mère) ; XXX Godefroy de Tonnancour (vicaire)	

Joseph Étienne Fleury Deschambault*	14/09/1745	Marie Charlotte Godefroy de Linctot	François Dechalet	Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère) ; Jean François David D'Aillebouts de la Madeleine (conjoint de la marraine)	
Marie Louise Élisabeth Bazin (Taschereau)	10/09/1746	Marie Thérèse Fleury de la Gorgendière	Pierre Lamarque de Marin	Pierre Bazin (père) ; Marie Thérèse Fortier (mère) ; Pierre Rigaut de Vaudreuil (conjoint de la marraine)	XXX Dugay (prêtre)
Antoine Louis Fleury Deschambault	30/05/1752	Louis Fleury de la Gorgendière et Marie Thomas Fleury de la Gorgendière		Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère) ; Thomas Duffy Desaulniers (conjoint de la marraine)	XXX Reverchon (prêtre)
Louis Joseph Fleury Deschambault*	20/02/1756	Louis de Verrier et Charlotte de La Gorgendière		Joseph Fleury Deschambault (père) ; Marie Catherine Verron (mère)	J. Matis (prêtre)
Louis Fleury de la Gorgendière	09/11/1764	Marguerite Boudreau		Louis Fleury de La Gorgendière (père) ; Athalie Boudreau (mère)	Jean Menage (prêtre)
Marie-Louise Fleury de la Gorgendière (Juchereau Duchesnay)	27/05/1768	Inconnu	Inconnu	Louis Fleury de La Gorgendière (père)	
Marie Amable Aubry (Fleury de la Gorgendière)	08/03/1771	Inconnu	Inconnu	François Aubry (père) ; Cécile Groux (mère)	

Louise Françoise Juchereau Duchesnay (Taschereau)	21/08/1771	Inconnu	Inconnu	Antoine Juchereau Duchesnay (père) et Louise Julie Liénard de Beaujeu (mère)	
Jean-Baptiste Olivier Perrault	22/07/1773	Inconnu	Inconnu	Jacques Perreault (père) et Charlotte Boucher de Bourcherville (mère)	
Gabriel Elzéar Taschereau	24/10/1773	Thérèse Fortier		Gabriel Elzéar Taschereau (père) ; Marie Louise Elisabeth Bazin (mère) ; Pierre Bazin (grand-père et conjoint de la marraine)	
Thomas Joseph Taschereau	19/04/1775	Pierre Antoine Joseph Bazin et Marie Claire Fleury de la Gorgendière		Gabriel Elzéar Taschereau (père) ; Marie Louise Elisabeth Bazin (mère) ; Jacques Thomas Taschereau (grand-père et conjoint de la marraine)	
Hertel					
Baptisé.e	Date	Parents spirituels		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Louise Hertel de Moncour (Raimbault de Saint-Blin)	30/05/1731	Zachary Antoine Hertel de La Fresnière et Louise Madeleine Margane de Lavaltrie		Pierre Hertel de montcour (père) ; Catherine Thérèse d'Ailleboust de Périgny (mère) ; XXXX d'Ailleboust de Périgny (conjoint de la marraine)	M. Falcoz (prêtre)
Geneviève Marie Hertel de Beaulac	17/08/1731		M. de Contrecoeur et sa fille, Renée de Contrecoeur	Claude Hertel de Beaulac (père) ; Geneviève Mirambeau (mère)	Michel Levasseur (prêtre)

Catherine Jarret de Verchères (Hertel)	20/12/1731	Jean-Baptiste Saint-Ours Deschaillon et Catherine Manthet		Jean-Baptiste Jarret de Verchère (père); Madeleine Manthet (mère)	XXX de Vallière (prêtre)
Louis Hugues Hertel de Chambly	19/06/1732	Geneviève Mirambeau de Baulac	Jacques Hugues Péan de Lanaudière	Louis Hertel (père) ; Marie Catherine de Meusseau (mère)	Michel Levasseur (prêtre)
Marie Josèphe Soumande (Hertel)	20/03/1733		Joseph Hippolyte Leberre Senneville et Marie-Joseph de Couagne	Jean Pascal Soumande (père) ; Marguerite Leverre (mère)	XXX Monier (conjoint de la marraine) ; XXX Doinet (prêtre)
Charlotte Thérèse Boucher	19/08/1734	Ignace Boucher de Grosbois et Thérèse d'Ailleboust		Charles Boucher de Grosbois (père) ; Thérèse Hertel de Rouville (mère) ; XXX d'Ailleboust (prêtre)	
Marie Angélique Gamelin	25/10/1734	Joseph Hertel et Angélique Gyasson		Antoine Gamelin (père) ; Angélique Hertel (mère) ;	Marie Claude Mainville (sage-femme) ; Jean-Baptiste Dugast (prêtre)
Charlotte Gabrielle Jarret de Verchères (Hertel)	27/08/1735		Charles de Beauharnois et Françoise Gabrielle Aubert	Jean-Baptiste Jarret de Verchère (père) ; Madeleine Manthet (mère) ;	Jean Maurice Josue Dubois Berthelot de Beaucour (conjoint de la marraine) ; XXX Déat (prêtre)
Pierre Antoine Gamelin	21/11/1735	Pierre Hertel	Agathe Véroneau	Antoine Gamelin (père) ; Angélique Hertel (mère) ;	Jean-Baptist Dugast (prêtre) ; Marie-Claude Minville (sage-femme)
Marie Hippolyte Céloron de Blainville (Hertel)	10/03/1736		François Marie Marchand de Lineris et Marie Anne Lanoue	Louis Jean Baptiste Céloron de Blainville (père) ; Suzanne Langloiserie (mère)	XXX Courtois (prêtre)
Pierre Antoine Hertel de Saint-François	20/04/1736	Joseph Hertel et Elisabeth Hertel de Saint-François		Joseph Hertel (père) ; Suzanne Blondeau (mère)	Marie Jolie (sage-femme) ; Jean-Baptiste Dugalt (prêtre)

Charles François Hertel de Chambly	19/09/1737	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Jean Soumande	04/04/1738	Marie Anne Gaultier de Varrennes	Jean Leber de Senneville	François Marie Soumande Delorme (père) ; Elisabeth Charlotte Gaultier de Varrennes (mère)	M. Falcoz (prêtre)
Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François	25/07/1738	Ignace Hertel de Cournoyer	Marie Joseph Lamy	Joseph Hertel (père) ; Suzanne Blondeau (mère)	XXX Julien (prêtre)
Suzanne Françoise Gamelin	16/08/1738	Suzanne Blondeau	Claude Pinard	Antoine Gamelin (père) ; Angélique Hertel (mère) ;	Jean-Baptiste Dugast (prêtre) et Joseph Aubery (prêtre)
Marie Anne Lecompte Dupré (Hertel)	14/12/1740		Raymond Baby et Marie Anne Magnan	Jean-Baptiste Lecompte Duprés (père) ; Marie Anne Hervieux (mère)	XXX Bouffandeau (prêtre)
Louise Hertel de Rouville	24/02/1742	Pierre André de Leigne et Marguerite Legardeur de Repantigny		René-Ovide Hertel de Rouville (père) ; Louise Catherine Angé de Leigne (mère) ; XXX Michel (conjoint de la marraine)	XXXX Girard (prêtre)
Renée Louise Boucher de La Perrière	23/04/1743	Renée Pécaudy de Contrecœur	Louis de Chape de Lacorne	François Boucher de la Perrière (père) ; Charlotte Pécaudy de Contrecœur (mère) ; Renée Boucher de La Bruère	XXX Marchand (prêtre)
Louise Boucher	27/02/1744	Charlotte Boucher de Grosbois	Jean-Baptiste Forrestier	Charles Boucher de Grosbois (père) ; Thérèse Hertel de Rouville (mère)	XXX Marchand (prêtre)

Charles Boucher de Grosbois	02/04/1745	Jean Boucher de Niverville et Marguerite Boucher de Grosbois		Charles Boucher de Grosbois (père) ; Thérèse Hertel de Rouville (mère)	XXX Marchand (prêtre)
Suzanne Marguerite Hertel (Fortescue)	16/03/1748	Etienne Hertel	Marguerite Duguast	Joseph Hertel (père) ; Suzanne Blondeau (mère)	Jean-Baptiste Dugast (prêtre) ; Madeleine Renoux (sage-femme)
Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville*	21/10/1748		XXX De Cabana et Inconnue (veuve Vieuxpont)	René-Ovide Hertel de Rouville (père) ; Louise Catherine Angé de Leigne (mère)	Augustin Quintal (prêtre)
Marie Anne Hertel de Rouville	25/10/1749	Michel Hertel de Rouville	Marie Anne Boucher de Grosbois	René-Ovide Hertel de Rouville (père) ; Louise Catherine Angé de Leigne (mère)	Denis Baron (prêtre)
Marie Anne Hervieux (Hertel)	28/01/1750	Marie Anne Hervieux	Louis Prudhomme	Pierre Jean-Baptiste Hervieux (père) ; Charlotte Marin (mère)	XXXX Benausse (prêtre)
Marie Madeleine Cartier (Gamelin)	19/05/1750	François Descheneaux Crévier	Catherine Julien	Michel Cartier (père) ; Marie-Anne Descheneaux (mère)	Jean-Baptist Dugast (prêtre) ; Gertrude Niquet (sage-femme)
Catherine Alanse (Gamelin)	Vers 1750	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Ignace Michel Louis d'Irumberry de Salaberry	05/07/1752	Antoine Juchereau Duchesnay et Marie Louise Juchereau Duchesnay		Michel de Salaberry (père) ; Madeleine Louise Juchereau Duchesnay (mère) ; Philippe d'Amour de la Morandière (conjoint de la marraine)	XXX Chardon (prêtre)
François Boucher	06/07/1752		François Houle et Geneviève Casobon	Charles Boucher (père) ; Thérèse Dubord (mère)	XXXX Kerberio (prêtre)

Françoise Catherine Hertel (d'Irumberry de Salaberry)	25/11/1752	Paul Joseph Hertel	Madeleine Renoux (sage-femme ?)	Joseph Hertel (père) ; Suzanne Blondeau (mère)	Jean-Baptist Dugast (prêtre)
Louise Catherine de Saint-Ours*	25/08//1754		Pierre Celoron de Blainville et Catherine Eurry	François de Saint-Ours (père) ; Thérèse Hertel de Cournoyer (mère)	XXX Amplement (prêtre)
Antoine Lefebvre de Bellefeuille	31/08/1755	Marie Françoise Lefebvre de Bellefeuille et Pierre François Lefebvre de Bellefeuille (supléant)	Antoine Lamorillée	François Lefebvre de Bellefeuille (père) ; Josephe Hertel de Cournoyer (mère)	M. et Mme Bionnau ; Alexis Duburon (prêtre)
François Ange de Saint-Ours*	02/12/1755	Jacques Hertel de Cournoyer et Thérèse Dubuisson		François de Saint-Ours (père) ; Thérèse Hertel de Cournoyer (mère)	XXX Jolivet (prêtre)
Jacques Philippe de Saint-Ours*	23/10/1758		Jaques Philippe Delisle et Charlotte Linctot	François de Saint-Ours (père) ; Thérèse Hertel de Cournoyer (mère)	XXX Dailleboust de la Madeleine (conjoint de la marraine) ; XXX Jolivet (prêtre)
Joseph de Jordy des Îlets	27/01/1760		Joseph Champoux et Marie Charlotte Vegiard	Louis de Jordy Desilets (père) ; Marie Anne Pichet (mère)	
Pierre Salois	20/05/1762	Marguerite Salois	Pierre Vien	Ignace Salois (père) ; Marguerite Joyelle (mère)	Félix Berey (prêtre)
Henriette Dupont du Chambon	Vers 1763	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Jean-Baptiste-Basile Cartier	21/01/1764		Joseph Dubois Brisebois et Marie Louise Giguère	Claude Cartier (père) ; Agathe Renou (mère)	XXX Parent (prêtre)
François Crévier Saint-François	07/02/1764	Pierre Gamelin Chateauvieux et Angélique Hertel		Charles Crévier de Saint-François (père) ; Angélique Gamelin Chateauvieux (mère)	XXX Parent (prêtre)

Antoine Marie Gill	08/04/1764	Antoine Gameline Chateauvieux et Angélique Hertel		Joseph Louis Gill (père) ; Suzanne Gamelin (mère)	XXX Parent (prêtre)
Louis Lefebvre Beulac	10/02/1765		Louis Désiles et Marie Élisabeth Guay (conjoints)	Joseph Lefebvre Beulac (père) ; Julie Gamelin Chateauvieux (mère)	XXX Brassard (prêtre)
Marie Angélique Crévier Saint- François	05/06/1765	Joseph Gamelin	Marie Anne Lemaître	Charles Crévier de Saint- François (père) ; Angélique Gamelin Chateauvieux (mère)	XXX Parent (prêtre)
François Lefebvre de Bellefeuille	03/01/1766	N.R	N.R	François Lefebvre de Bellefeuille (père) ; Joseph Hertel de Cournoyer (mère)	N.R
Jean Baptiste Plouf	25/05/1766	N.R	N.R	Jean-Baptiste Plouf (prêtre) et Marguerite Lambert (mère)	N.R
Julie Lefebvre Beulac	Vers 1766	N.R	N.R	N.R	N.R
Louise Angélique Lambert Dumont (Lefebvre de Bellefeuille)	07/09/1766	N.R	N.R	Eustache Louis Lambert Dumont (père) ; Angélique Boisseau (mère)	N.R
Monique Robida Manseau (Lefebvre Beulac)	10/01/1767	N.R	N.R	Jean-Baptiste Robida (père) ; Thérèse Senneville (mère)	N.R
François Dupont du Chambon	16/01/1768	Jean-François Dupont du Vivier	Anne Magdeleine de Lafitte	Inconnu	Ulry (prêtre)
Marie Josephe Crévier Saint- François	23/02/1768	N.R	N.R	Charles Crévier de Saint- François (père) ; Angélique Gamelin Chateauvieux (mère)	N.R

Pierre Joyal	19/06/1768	N.R	N.R	Joseph Joyal (père) ; Lisette Pépin (mère)	N.R
Suzanne Gill (Cartier)	25/08/1768	N.R	N.R	Joseph Louis Gill (père) ; Suzanne Gamelin (mère)	N.R
Charlotte Boucher	18/08/1770	N.R	N.R	Charles Boucher de Grosbois (fils) ; Reinette Boucher Lapierre (mère)	N.R
Pierre Louis Alphonse Benjamin Dupont Du Chambon	01/10/1769	N.R	N.R	N.R	Gauellère (curé)
Louis Hippolyte Hertel de Hertel	14/08/1771	N.R	N.R	Hippolyte Hertel (père) ; Marie Anne Duprès (mère)	N.R
Marie Marguerite Lefebvre Beaulac	18/03/1772	N.R	N.R	Joseph Lefebvre Beaulac (père) ; Julie Gamelin Chateaufvieux (mère)	N.R
Madeleine Gamelin	15/07/1772	N.R	N.R	Antoine Gamelin (père) ; Angélique Hertel (mère) ;	N.R
Euphrosine Doré (Lefebvre de Bellefeuille)	27/04/1773	N.R	N.R	Etienne Doré (père) ; Marie-Louise Coron (mère)	N.R
René Lefebvre Beaulac	15/08/1773	N.R	N.R	Joseph Lefebvre Beaulac (père) ; Julie Gamelin Chateaufvieux (mère)	N.R
Elizabeth Robertson (Hertel)	07/11/1773	N.R	N.R	Daniel Roberston (père)	N.R
Joseph Lavallée	23/12/1773	N.R	N.R	Louis Lavallée (père) ; Louise Duprès (mère)	N.R
Marie Josephe Richard (Gill)	28/10/1774	N.R	N.R	Jérôme Richard (père) ; Marie Françoise Toupin Dusault (mère)	N.R

Françoise Coté (Lefebvre Beaulac)	29/01/1775	Michel Côté et Françoise Manseau		Charles Côté (père) ; Marie Joseph Manseau (mère)	
Juchereau					
Baptisé.e	Date	Parents spirituels		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Marie Catherine Juchereau Duchesnay	14/03/1738	Eustache Chartier de Lotbinière et Marie Louise Juchereau Duchesnay		Antoine Juchereau Duchesnay (père) ; Marie Françoise Chartier de Lotbinière (mère) ; Philippe Damour de Lamorendière (conjoint de la marraine)	Michel Poulin (prêtre)
Antoine Juchereau Duchesnay*	07/02/1740	Philippe Damour de Lamorendière ; Marie Angélique Chartier de Lotbinière		Antoine Juchereau Duchesnay (père) ; Marie Françoise Chartier de Lotbinière (mère) ; Nicolas Marie Renaud d'Avènes des Méloizes (conjoint de la marraine)	Michel Poulin (prêtre)
Eustache Marie Juchereau de Saint de Denis	25/10/1741	Eustache Chartier de Lotbinière et Marie Thérèse Juchereau Duchesnay		Antoine Juchereau Duchesnay (père) ; Marie Françoise Chartier de Lotbinière (mère) ; Théodore Denis de Vitré (conjoint de la marraine)	Michel Poulin (prêtre)
Catherine Lecompte Dupré (Juchereau Duchesnay)	01/08/1759	Jean-Bapiste Lecompte Dupré et Madeleine Martel de Brouague		Jean-Baptiste Lecompte Duprés (père) ; Catherine Martel de Brouague (mère)	XXX Creitte
Antoine Louis Juchereau Duchesnay*	19/02/1767	Inconnu	Inconnu	Antoine Juchereau Duchesnay (père) et	Inconnu

				Louise Julie Liénard de Beaujeu (mère)	
Julie Marguerite Juchereau Duchesnay	22/06/1768	Inconnu	Inconnu	Antoine Juchereau Duchesnay (père) et Louise Julie Liénard de Beaujeu (mère)	Inconnu
François Xavier Juchereau Duchesnay	12/03/1770	Inconnu	Inconnu	Antoine Juchereau Duchesnay (père) et Louise Julie Liénard de Beaujeu (mère)	Inconnu

Tableau D - Les mariages

Aubert de Gaspé					
Mariés	Date	Témoins		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Angélique Aubert de Gaspé et Pierre Michel Fortier	04/06/1778	Michel Cureux (oncle de Pierre) ; Pierre Antoine Bazin (cousin de Pierre) ; Marie Amable Berthelot D'Artigny (cousin de Pierre); Antoine Ducheriau (cousin de Pierre)			
Honoré Gracien Joseph Bailly de Messein et Angélique McGulpin	1794	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Honoré Gracien Joseph Bailly de Messein et Marie Lefebvre	1810	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Honoré Philippe Bailly de Messein et Marguerite Dumoulin	15/06/1800	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Marie Catherine Aubert de Gaspé et Nicolas Gaspard Boisseau	11/01/1790	Charles Tarieu de Lanaudière (cousin) ; Xavier Tarieu de Lanaudière (cousin)			
Pierre Ignace Aubert de Gaspé et	28/01/1786		Joseph Gaspard Chaussegros de	Catherine Aubert de Gaspé ; Xavier Roch	

Marie Catherine Tarieu de Lanaudière			Léry ; Gaspard Roch Georges Chaussegros de Léry ; Louis René Chaussegros de Léry ; François Baby ;	Tarieu de Lanaudière ; Antoine Ovide Tarieu de Lanaudière ; Louise Olivier Tarieu de Lanaudière ; Agathe Tarieu de Lanaudière ; Agathe Lemoyne de Longueil ; Marie Anne Tarieu de Lanaudière	
Philippe Joseph Aubert de Gaspé et Susanne Allison	25/09/1811	Philippe Ignace Aubert de Gaspé	Xavier Roch Tarieu de Lanaudière ; François Baby		
Chaussegros de Léry					
Mariés	Date	Témoins		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Charles Étienne Chaussegros De Léry et Joseph Marie Fraser	25/11/1799	Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry ; William Fraser ; William Grant			
Louis René Chaussegros De Léry et Madeleine Charlotte Boucher De Boucherville	20/05/1799	Pierre Boucher de Boucherville ; Reine de La Bruère ; Françoise Boucher ; XXX Cuisy ; Catherine Boucher Boucher ; Louis Frémont			
Marie Angélique Chaussegros De Léry et Jean Baptiste Couillard de Lespinay	14/07/1784	Louis Desilets ; Gaspard- Roch-Georges Chaussegros de Léry ; Charles-Étienne Chaussegros ; Catherine Chaussegros de Léry ; Jean- Baptiste Dupré ; Catherine Martel de Brouague Dupré ; Madelein Martel de			

		Brouague ; Louis Charles Roch XXX ; Antoine Juchereau Duchesnay ; Catherine Lemoyne de Longueil ; Agathe Lemoyne de Longueil; Catherine Desaulnier Beaubien ; Rose Demelier			
Marie Louise Chartier De Lotbinière et Pierre-Amable De Bonne	19/01/1781	Joseph Dominique Emmanuel Lemoyne de Longueil ; Michel Chartier de Lotbinière			
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier De Lotbinière et Mary Charlotte Munro	15/11/1802				
Fleury					
Mariés	Date	Témoins		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Étienne Fleury Deschambault et Élisabeth Monk	Entre 1780 et 1788	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Gillette Catherine Fleury Deschambault et Rodolphe Steiger	24/06/1815	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Louis Joseph Fleury Deschambault et Gillette Josèphe Boucher de Montarville	07/10/1792	René Boucher de La Bruère; Charles Boucher de la Bruère; François Boucher de la Bruère ; XXX Pierreville ; François Boucher de la Bruère;			

		Françoise Boucher de Montarville ; XXX Legras			
Louis Laurent Olivier Fleury de la Gorgendière et Henriette Lindsay	07/02/1814				
Gabriel Elzéar Taschereau et Louise Françoise Juchereau	03/11/1789				
Louis Fleury de la Gorgendière et Marie Amable Aubry	16/02/1789	Marie Cécile Groux ; Marie Louise Fleury de la Gorgendière ; Pierre Hubert Xavier Hubert Coutenot ; Isaïe Boudreau ; Jean Boudreau			
Thomas Joseph Taschereau et Marie Françoise Boucher de Montarville	29/01/1805				
Marie Louise Taschereau et Jean-Baptiste Olivier Perrault	17/09/1804				
Jean Thomas Taschereau et Marie Panet	19/05/1806				
Élisabeth Geneviève Fleury de la Gorgendière	CM ² 10-11-1772	Pierre de Rigaud Marquis de Vaudreuil; Pierre François de Rigaud marquis	Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine,	Inconnu	Inconnu

² Contrat de Mariage

et Louis de Choiseul Meuse		de Vaudreuil; Thérèse Fleury de La Gorgendière; Henriette Louise de Fleury	Monseigneur le Comte de Provence et Madame la Comtesse de Provence, Monseigneur le Comte d'Artois, Madame Marie Adélaïde, Madame Victoire Louise, Madame Sophie Philippe, Mre François de Joucaire ; Mre Louis LE Verrier ; Me André Charles Gueux ; Madame Béatrix Clémentine Comtesse du Han et de Martigny ; Madelaine Thiroux ; Jean François Prost de Royer ; Jean Marie Prost de Larry		
Hertel					
Mariés	Date	Témoins		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Antoine Gamelin et Marie Godin	07/02/1815	N.R.	N.R.		
Anne Eléonore Charlotte Du Pont du Chambon et	1795	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu

Toussaint Delamarre					
Antoine Marie Gill et Catherine Thomas	02/06/1786	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Thomas Joseph Gill et Catherine Bazin	25/02/1805	N.R.	N.R.		
Jean Plamondon et Catherine Gill	17/11/1783	N.R.	N.R.		
Charlotte Boucher et Jean Marie Mondelet	29/01/1798	Joseph Ainses le père ; Joseph Ainses fils ; François Boucher de La Perrière ; Joseph François Boucher de La Perrière ; François Boucher de La Perrière			
François Boucher et Charlotte Gamelin	03/07/1775	Inconnu	Inconnu		
Charles Boucher de Grosbois et Charlotte Normandin	27/04/1809	N.R.	N.R.		
Christine Gill et Louis Portneuf	10/10/1814	N.R.	N.R.		
Antoine Gill Langoumois et Elisabeth Gamelin	21/02/1803	N.R.	N.R.		
François Crévier Saint François et Elisabeth Isabelle Pépin Laforce	16/02/1802	N.R.	N.R.		

Elisabeth Lefebvre Beaulac et Joseph Drouillet	29/01/1788	N.R.	N.R.		
Louis Hippolyte Hertel de Hertel et Elizabeth Roberston	20/03/1794	N.R.	N.R.		
François Lefebvre de Bellefeuille et Euphrosine Doré	08/11/1802	N.R.	N.R.		
Jean Michel Hertel de Cournoyer et Élisabeth Mercier	07/01/1812	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Françoise Catherine Hertel et Ignace Michel Louis d'Irumberry de Salaberry	18/02/1778	Hypolite Hertel ; Pierre Hertel de Beaubassin ; Marie Anne Duprès			
René Lefebvre Beaulac et Françoise Coté	29/07/1800	N.R.	N.R.		
Augustin Cartier et Françoise Couturier Verville	04/09/1815	N.R.	N.R.		
Françoise Marie Lefebvre Beaulac et Louis Lampron Lacharité	15/02/1803	N.R.	N.R.		
François Boucher et Geneviève Boucher Barbel	12/02/1810	N.R.	N.R.		

Pierre Antoine Hertel de Saint-François et Geneviève Catherine Thérèse Panon	26/01/1778	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Geneviève Françoise Charlotte Hertel et Charles Louis Loeillet de Mars	02/02/1794	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Geneviève Françoise Charlotte Hertel et Jean Claude Rivière	12/12/1811	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Gertrude Suzanne Modeste Hertel et Pierre Bonaventure Lartigue	16/06/1813	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Pierre Antoine Gamelin et Isabelle Elisabeth Bourguignon Bourgouin	05/08/1780	N.R.	N.R.		
Antoine Lefebvre de Bellefeuille et Louise Angélique Lambert Dumont	02/05/1793	Marie Madeleine de Niverville ; Louis Herbin ; Marguerite Louise Herbin ; Samuel McKay ; François Dumoulin ; Louise Charles Cresse; XXX Nimaillon; Louise Charles Lambert			

		Dumont ; Marie Charles Lambert Dumont ; Anne Charles Lambert Dumont ; Marguerite Lambert Dumont ; Angélique Boisseau ; Roch Roland ; Louis Poulin Decourval			
Joseph de Jordy des Îlets et Louise Boucher	27/02/1786	Louis de Jordy ; Antoine de Jordy ; Charles Boucher de Grosbois			
Louis Dominique de Cantineau et Louise Catherine de Saint-Ours	06/06/1781	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Joseph Gill et Louise Marie Lemaitre Lottinville	21/02/1803	N.R.	N.R.		
Pierre Joyal et Madeleine Gamelin	23/10/1797	N.R.	N.R.		
Marguerite Boucher et Jean Baptiste Plouf	15/08/1796	Louis Plouf			
François Xavier Giguere Despins et Marguerite Cartier	11/02/1806	N.R.	N.R.		
Joseph Drouillet et Marguerite Lupien	12/06/1815	N.R.	N.R.		

Marie Angélique Boucher et Joseph Laperche Saint-Jean	21/01/1799	François Laperche ; Basile Laperche ; Jean Baptiste Plouf			
Pierre Salois et Marie Angélique Crévier Saint François	06/11/1786	N.R.	N.R.		
Marie Anne Crévier Saint François et Joseph Lavallée	18/04/1796	N.R.	N.R.		
Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville et Marie Anne Hervieux	10/05/1784	Charles Boucher de Grosbois ; Louise Hertel de Rouville ; Marguerite Hertel de Rouville ; Marie Anne Hertel de Rouville ; Louis Jean Baptiste Hervieux ; Georges Lecompte Dupré ; Pierre-Amable de Bonne			
Charles Michel d'Irumberry de Salaberry et Marie Anne Julie Hertel de Rouville	14/05/1812	N.R.	N.R.		
Michel Hertel de Cournoyer et Marie Anne Le Roux	08/01/1774	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
René Lefebvre Beaulac et Marie	17/08/1807	N.R.	N.R.		

Anne Robida Manseau					
Marie Boucher et Simon Tétreau Ducharme	02/10/1809	N.R.	N.R.		
René Lefebvre Beaulac et Marie Josephe Castel	04/07/1809	N.R.	N.R.		
Marie Josephe Crévier Saint François et Jean Baptiste Doucet	29/09/1806	N.R.	N.R.		
Marie Josephe Richard et Simon Gill	21/09/1807	N.R.	N.R.		
Marie Madeleine Portneuf et Pierre Jean Gill	27/01/1815	N.R.	N.R.		
Augustin Gill et Marie Plamondon	01/05/1797	N.R.	N.R.		
Augustin Lavallée et Modeste Amiel Lusignan	06/02/1815	N.R.	N.R.		
Jacques Ange Hertel de Cournoyer et Monique Amidieu Duclos	1774	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Louis Lefebvre Beaulac et Monique Robida Manseau	27/11/1792	N.R.	N.R.		

Jacques Philippe de Saint-Ours et Rose Vautrude Le Pelletier de Beuze	06/09/1784	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Rose Vautrude Gabrielle de Saint-Ours et Henri de Jorna de Lacalle	19/08/1807	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
François Louis Gill et Suzanne Gamelin	03/05/1802	N.R.	N.R.		
Suzanne Gill et Romain Gefanmimath	31/07/1802	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Basile Cartier et Suzanne Gill	26/01/1784	N.R.	N.R.		
Joseph Marie Louis Gill et Suzanne Morvan	15/01/1810	N.R.	N.R.		
Thérèse Boucher et Ambroise Pinard	19/07/1802	N.R.	N.R.		
Joseph Gamelin et Thérèse Côté	21/07/1811	N.R.	N.R.		
Juchereau					
Mariés	Date	Témoins		Invités	
		Famille	Hors-famille	Famille	Hors-famille
Catherine Henriette Juchereau Duchesnay et	09/09/1802				

François Xavier Blanchet					
Antoine Juchereau Duchesnay et Catherine Lecompte Dupré	07/05/1778		François Baby		
Michel Louis Juchereau Duchesnay et Charlotte Hermine Louise Catherine d'Irumberry de Salaberry	03/11/1808	Antoine Juchereau ; Jean-Baptiste Juchereau ; François Blanchet ; Louis-Antoine de Salaberry; Charlotte Lecompte Duprès ; "L. Duprès, veuve Duchesnay" (?) ; Hermine de Salaberry; Louis Juchereau Duchesnay; Hertel de Salaberry (?) ; Michel Louis Fleury de la Gorgendière Duchesnay (?), <i>etc.</i>	Louis de Niverville ; Pierre Laforce		
Jean Baptiste Juchereau Duchesnay et Eliza Jones	21/09/1807	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Jean Léon Dupuy et Gabrielle Marie Adèle Juchereau	04/07/1812	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Baron Pierre Antoine Juchereau Duchesnay de Saint de Denis et Georgina Fanny Humphrys	Août 1807	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu

Marquis Louis Barbes Juchereau de Saint de Denis et Hélène Mélanie de Barbençois Villegongis	12/02/1774	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Louise Françoise Juchereau Duchesnay et Gabriel Elzéar Taschereau	03/11/1789	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Louis Juchereau de Saint de Denis et Marie Antoinette de Rossi	1808	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Antoine Louis Juchereau Duchesnay et Marie Louise Fleury de la Gorgendière	11/02/1793	Antoine Juchereau Duchesnay ; Catherine Lecompte Duprès ; Louis Fleury de La Gorgendière ; Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière; Louise Françoise Juchereau Ducesnay ; Gabriel Elzéar Taschereau ; Jean Boudrot ; Louis Boudrot	Pierre-Amable de Bonne		
Eustache Marie Juchereau de Saint de Denis et Marie Thérèse Pasqualini	15/06/1776	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu

Mélanie Juchereau et Laurent François Trousset	19/08/1807	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
---	------------	---------	---------	---------	---------

Tableau E - Inhumations et funérailles

Aubert de Gaspé				
Défunt.e	Date	Invités		Notes diverses
		Famille	Hors-famille	
Charlotte Marie Anne Josèphe Aubert de la Chesnay (d'Albergati- Veza)	26/08/1801			
Gilles Ignace Joseph Aubert de la Chesnay*	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Décès à Pondicherry, Inde
Michel Bailly de Messein	08/06/1795	Inconnu	Inconnu	
Geneviève Aubert de Gaspé (Bailly de Messein)*	27/12/1834	Inconnu	Inconnu	
Pierre Michel Fortier	01/10/1749	Inconnu	Inconnu	« Profession : Mendiant ³ »
Nicolas Gaspard Boisseau	15/02/1823	Inconnu		
Marie Catherine Tariou de Lanaudière (Aubert de Gaspé)	18/04/1842	Inconnu	Inconnu	
Honoré Gracien Joseph Bailly de Messein	Vers 1835	Inconnu	Inconnu	Serait décédé en Indiana
Chaussegros de Léry				
Défunt.e	Date	Invités		Notes diverses
		Famille	Hors famille	
Marie-Louise Martel De Brouague	29/12/1793	N. R.	« Le Prince Edward, des officiers composant la garnison de cette ville,	Funérailles célébrées par l'évêque de Québec

³ Certificat d'inhumation

(Chaussegros De Léry) *			des membres du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et d'un concours extraordinaire de personnes de tout état et condition ⁴ »	
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier De Lotbinière*	05/01/1822	Inconnu	Inconnu	
Vicomte François Joseph Chaussegros de Léry*	1834		Duc de Valmy ; M. Jouet maire adjoint d'Auner	En France
Marie Angélique Chaussegros De Léry (Couillard De Lespinay)	09/07/1741	Inconnu	Inconnu	
Pierre-Amable De Bonne	10/09/1816	Inconnu	Inconnu	
Jean Baptiste Couillard de Lespinay	23/12/1808	Inconnu	Inconnu	
Louis René Chaussegros De Léry*	01/12/1832	Inconnu	Inconnu	
Catherine Chaussegros De Léry (Saveuse De Beaujeu)	23/02/1847	Inconnu	Inconnu	
Madeleine Charlotte Boucher De Boucherville (Chaussegros De Léry)	26/08/1819	Inconnu	Inconnu	

⁴La Gazette de Québec, le 2 janvier 1794.

Gaspard Roch Georges Chaussegros De Léry*	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Décédé en Russie, à Grodno
Jacques Philippe Saveuse Liénard de Beaujeu	19/06/1832	Inconnu	Inconnu	
Charles Étienne Chaussegros De Léry*	24/02/1842	Inconnu	Inconnu	
Fleury				
Défunt.e	Date	Invités		Notes diverses
		Famille	Hors-famille	
Marie Taschereau	12/12/1820			
Charlotte Taschereau (Couterot)	Vers 1781	Inconnu	Inconnu	En France
Charlotte Claire Taschereau	27/01/1829	Inconnu	Inconnu	
Marie Anne Catherine Fleury Deschambault (Grant)*	01/11/1818	Inconnu	Inconnu	
Marie Claire Fleury Deschambault (Fraser)*	12/02/1822	Inconnu	Inconnu	
Anne Louise Taschereau	Vers 1825	Inconnu	Monseigneur Plessis	
Thérèse Josèphe Fleury Deschambault (Dunbar)	16/01/1789	Inconnu	Inconnu	
William Grant	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Cimetière protestant
Gabriel Elzéar Taschereau*	20/09/1809	Inconnu	Inconnu	

Athalie Boudreau (Fleury de la Gorgendière)*	28/02/1806	Inconnu	Inconnu	
Louis De Choiseul Meuse	Vers 1827	Inconnu	Inconnu	
Joseph Étienne Fleury Deschambault*	13/12/1810	Inconnu		
Marie Louise Élisabeth Bazin (Taschereau)	13/05/1783	Inconnu		
Antoine Louis Fleury Deschambault	Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Louis Joseph Fleury Deschambault*	29/07/1824	Inconnu	Inconnu	
Élisabeth Monk (Fleury Deschambault)	20/12/1793	Inconnu	Inconnu	
Louis Fleury de la Gorgendière	29/12/1841	Inconnu	Inconnu	
Marie-Louise Fleury de la Gorgendière (Juchereau Duchesnay)	02/07/1832	Inconnu	Inconnu	
Marie Amable Aubry (Fleury de la Gorgendière)	15/05/1854	Inconnu	Inconnu	
Louise Françoise Juchereau Duchesnay (Taschereau)	07/01/1741	Inconnu	Inconnu	
Jean-Baptiste Olivier Perrault	22/03/1827	Inconnu	Inconnu	
Gabriel Elzéar Taschereau	01/08/1822	Inconnu	Inconnu	

Thomas Joseph Taschereau	12/10/1826	Inconnu	Inconnu	
Hertel				
Défunt.e	Date	Invités		Notes diverses
		Famille	Hors-famille	
Jacques Ange Hertel de Cournoyer	19/10/1789	Inconnu	Inconnu	Cimetière de Saint-Thomas d'Aquin, Paris
Louise Hertel de Moncour (Raimbault de Saint-Blin)	30/07/1814	Inconnu	Inconnu	
Catherine Jarret de Verchères (Hertel)	05/11/1795	Inconnu	Inconnu	Inhumée dans la voute de la chapelle de Saint-Amable
Louis Hugues Hertel de Chambly	12/05/1817	Inconnu	Inconnu	
Marie Josèphe Soumande (Hertel)	05/11/1796	Inconnu	Inconnu	À la Nouvelle-Orléans
Charlotte Thérèse Boucher	26/09/1820	Inconnu	Inconnu	
Marie Angélique Gamelin	25/09/1819	Inconnu	Inconnu	
Charlotte Gabrielle Jarret de Verchères (Hertel)	17/05/1808	Inconnu	Inconnu	
Pierre Antoine Gamelin	18/09/1818	Inconnu	Inconnu	
Marie Hippolyte Céloron de Blainville (Hertel)	09/04/1810	Inconnu	Inconnu	
Charles François Hertel de Chambly	25/07/1794	Inconnu	Inconnu	
Jean Soumande	01/09/1820	Inconnu	Inconnu	Cimetière de Picpus (« n°240, ex-capitaine dans

				les troupes nationales de Cayenne, 57 ans ⁵ »)
John Fortescue	24/01/1831	Inconnu	Inconnu	Malahide (old Abbey), Irlande, dans un cimetière catholique (alors que son père était Anglican)
Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François	12/08/1781	Inconnu	Inconnu	Dans la chapelle Sainte-Anne, Montréal
Suzanne Françoise Gamelin	09/10/1826	Inconnu	Inconnu	
Marie Anne Lecompte Dupré (Hertel)	28/06/1792	Inconnu	Inconnu	Dans la voute de la chapelle Sainte-Anne, Montréal
Louise Hertel de Rouville	04/03/1794	Inconnu	Inconnu	Dans le voute de la chapelle Saint-Amable, Montréal
Renée Louise Boucher de La Perrière	30/12/1806	Inconnu	Inconnu	
Louise Boucher	24/05/1820	Inconnu	Inconnu	
Charles Boucher de Grosbois	10/10/1825	Inconnu	Inconnu	
Jean Baptiste Doucet	30/11/1792	Inconnu	Inconnu	Cimetière des Picotes
Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville*	03/12/1817	Inconnu	Inconnu	Malahide, Irlande
Marie Anne Hertel de Rouville	23/01/1823	Inconnu	Inconnu	
Marie Anne Hervieux (Hertel)	28/01/1819	Inconnu	Inconnu	
Marie Madeleine Cartier (Gamelin)	18/07/1779	Inconnu	Inconnu	
Catherine Alanse (Gamelin)	11/09/1824	Inconnu	Inconnu	

⁵ Certificat d'inhumation

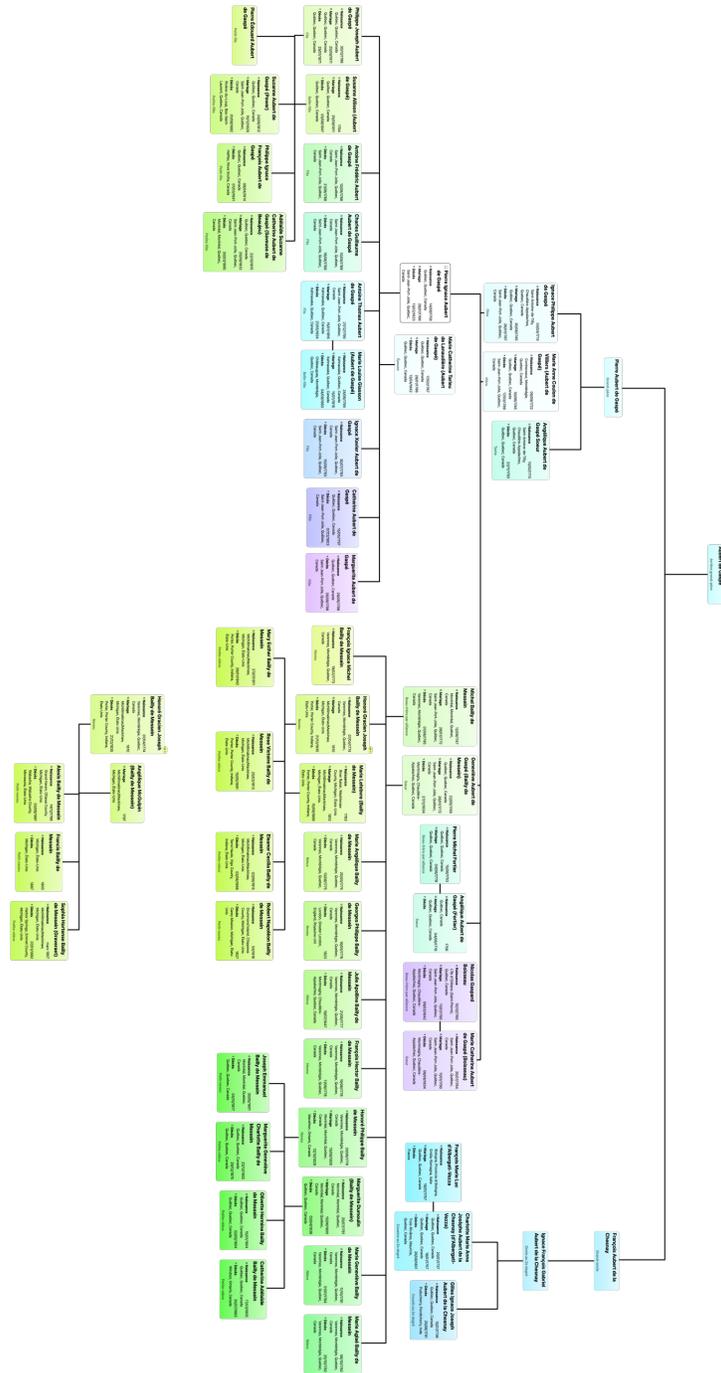
Ignace Michel Louis d'Irumberry de Salaberry	26/03/1828	Inconnu	Inconnu	
François Boucher	20/04/1817	Inconnu	Inconnu	
Françoise Catherine Hertel (d'Irumberry de Salaberry)	31/01/1824	Inconnu	Inconnu	
Antoine Lefebvre de Bellefeuille	10/06/1816	Inconnu	Inconnu	
François Ange de Saint-Ours*	Vers 1798	Inconnu	Inconnu	Haïti
Joseph de Jordy des Îlets	19/04/1793	Inconnu	Inconnu	
Isabelle Élisabeth Bourguignon Bourguin (Gamelin)	24/10/1825	Inconnu	Inconnu	
Pierre Salois	03/02/1835	Inconnu	Inconnu	
Jean-Baptiste-Basile Cartier	10/04/1832	Inconnu	Inconnu	
François Crévier Saint-François	12/06/1848	Inconnu	Inconnu	
Louis Lampron Lacharité	28/10/1833	Inconnu	Inconnu	
Marie Angélique Crévier Saint-François	21/06/1748	Inconnu	Inconnu	
Jean Baptiste Plouf	30/11/1840	Inconnu	Inconnu	
Julie Lefebvre Beaulac	22/01/1805	Inconnu	Inconnu	
Louise Angélique Lambert Dumont (Lefebvre de Bellefeuille)	28/11/1831	Inconnu	Inconnu	

Monique Robida Manseau (Lefebvre Beaulac)	06/10/1846	Inconnu	Inconnu	
Marie Josephe Crévier Saint-François	02/09/1807	Inconnu	Inconnu	
Pierre Joyal	02/04/1828	Inconnu	Inconnu	
Suzanne Gill (Cartier)	05/10/1832	Inconnu	Inconnu	
Charlotte Boucher	25/08/1802	Inconnu	Inconnu	
Marie Marguerite Lefebvre Beaulac	11/11/1822	Inconnu	Inconnu	
Madeleine Gamelin	14/03/1849	Inconnu	Inconnu	
Euphrosine Doré (Lefebvre de Bellefeuille)	21/07/1838	Inconnu	Inconnu	
René Lefebvre Beaulac	22/03/1831	Inconnu	Inconnu	
Joseph Lavallée	21/02/1845	Inconnu	Inconnu	
Françoise Coté (Lefebvre Beaulac)	08/03/1803	Inconnu	Inconnu	
Juchereau				
Défunt.e	Date	Invités		Notes diverses
		Famille	Hors-famille	
Marie Catherine Juchereau Duchesnay	12/05/1798	Inconnu	Inconnu	
Antoine Juchereau Duchesnay*	19/12/1806	Inconnu	Inconnu	
Eustache Marie Juchereau de Saint de Denis	Entre 1793 et 1794	Inconnu	Inconnu	Assassiné sous la Terreur
Catherine Lecompte Dupré (Juchereau Duchesnay)	14/11/1836	Inconnu	Inconnu	

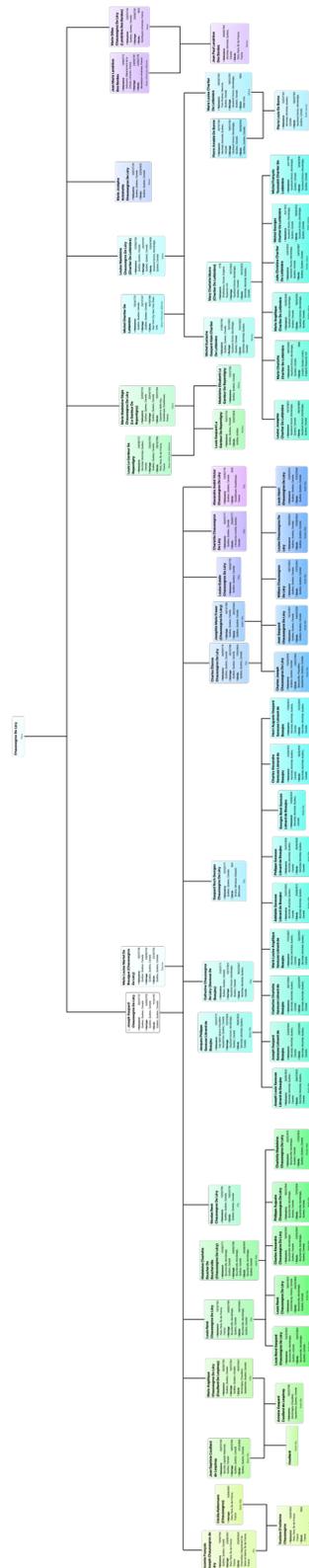
Antoine Louis Juchereau Duchesnay*	22/02/1805	Inconnu	Inconnu	
---------------------------------------	------------	---------	---------	--

Annexe 4 – Généalogies raliées

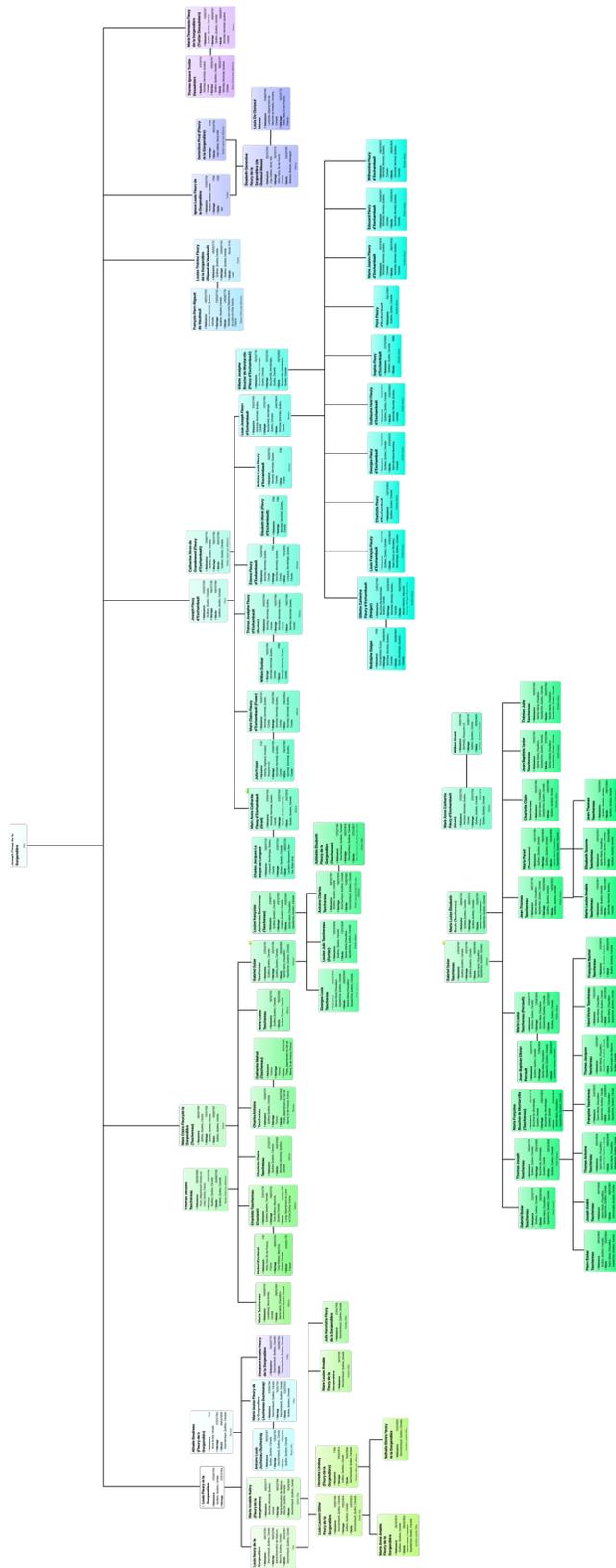
1- Arbre généalogique de la famille Aubert de Gaspé



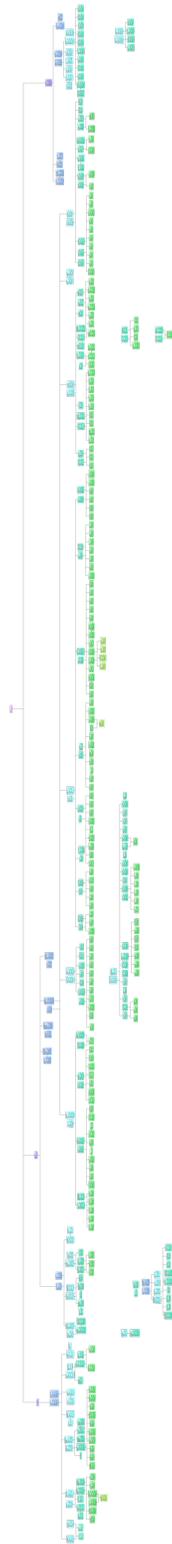
2- Arbre généalogique de la famille Chaussegros de Léry



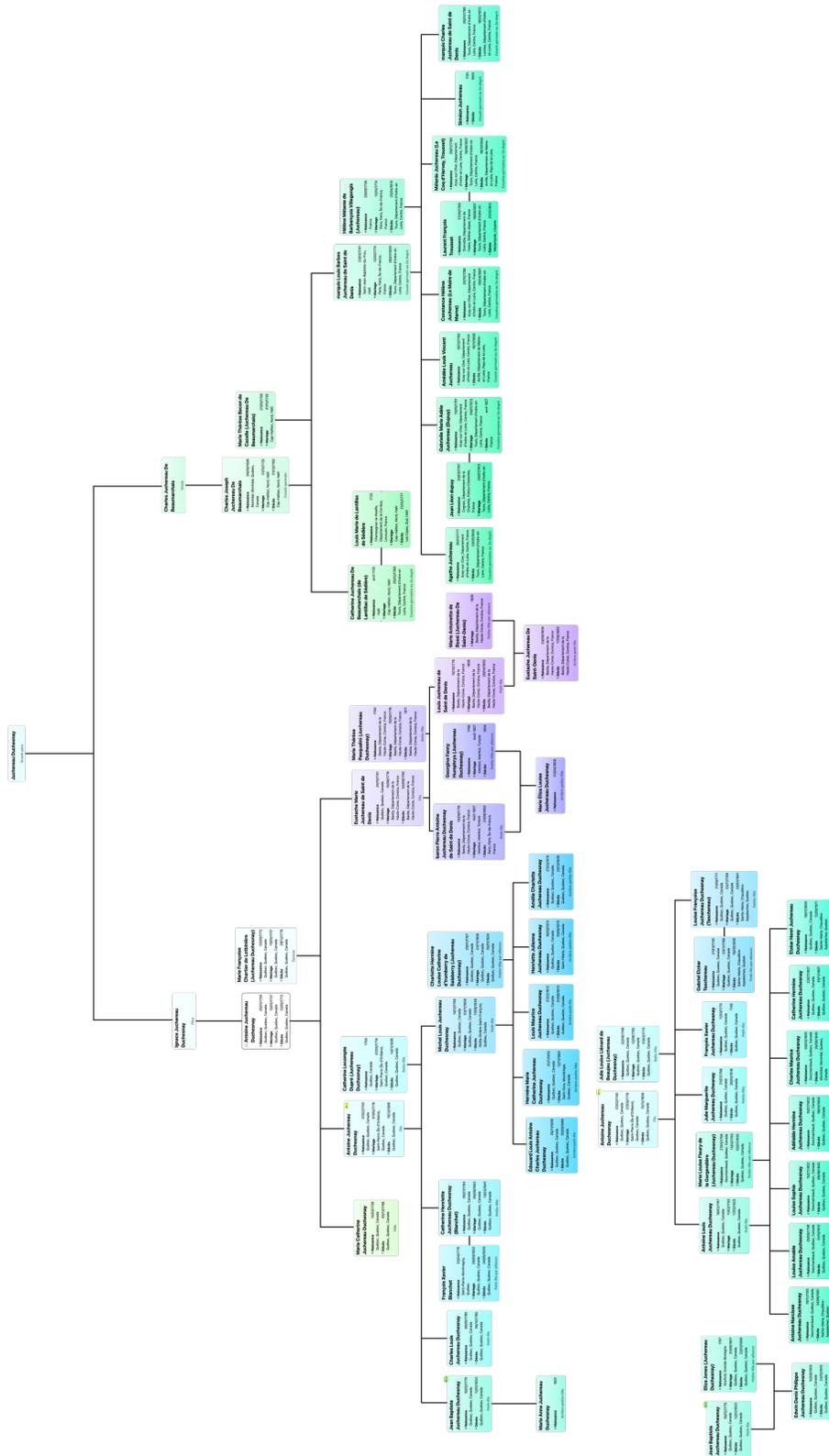
3- Arbre généalogique de la famille Fleury



4- Arbre généalogique de la famille Hertel



5- Arbre généalogique de la famille Juchereau



Annexe 5 : sources traduites

BanQ

P386, D548, Document en russe concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction du russe au français.

Par décret de Sa Majesté l'empereur Alexandre Pavlovitch autocrate de toute la Russie et autres et autres et autres

Au représentant du citoyen français et cavalier de saint Louis M. Leri, qui se rend à la ville de Riga avec le futur (?), ville et [*mot inconnu*¹] la police (division ?) l'aide à faire des allers-retours pendant deux mois, sans obstruction – Grodno 5 décembre 1819

De Sa Majesté Impériale (et)

Mon gracieux souverain

Conseiller d'État lituanien-Grodno

P386, D541, Document en russe concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction du russe au français.

Par décret de Sa Majesté l'empereur Pavel Petrovitch autocrate de toute la Russie et autres et autres

De Kroms² à Ekaterinoslav³, envoyé par la plus haute permission au commissionnaire et Lieutenant Leuri, pour obtenir un passage libre à la frontière et lui fournir des chevaux des stations postales où réquisitionner des chevaux des lieux environnants, au maximum de deux chevaux, écrit à Kroms sur Donau 1797 année 22 octobre ... 4 novembre⁴

Sa Majesté impériale ma gracieuse souveraine dans l'armée et dans la suite de sa majesté le lieutenant-colonel et Corps d'armée impérial russe du prince Condé

Signé par : Knias (prince) ... Gorchakov

1797 11 novembre

¹ Je ne comprends pas ce mot ; Je peux seulement affirmer que la première lettre est la conjonction « et » (que les conjonctions temporelles étaient souvent écrites avec le mot suivant, sans intervalle). Je peux supposer qu'il pourrait s'agir d'une division de police (il y a une division de police de la ville et par exemple une division de village ?).

² Kroms est une ville autrichienne sur le fleuve Donau (variante allemande : Krems an der Donau)

³ Ekaterinoslav est une ville d'Ukraine sur le fleuve Dniepr ; Dnepropetrovsk en URSS, maintenant Dniepr en Ukraine.

⁴ La première date est en calendrier Julien et la seconde en calendrier grégorien.

Confirmation de passage et de vérification à la frontière à Radyvyliv⁵ en direction de la Russie.

Signé par le Directeur Artyom (?)

P386, D546, Document en russe concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction du russe au français.

Par décret de Sa Majesté l'empereur Alexandre Pavlovitch autocrate de toute la Russie et autres et autres et autres

De Saint-Petersbourg à Grodno Citoyen français, qui était dans l'armée du Prince Condé, Monsieur le Lieutenant Georges Leri avec le futur (?) devait se voir remettre sans délai trois chevaux de poste et un guide pour les parcours indiqués⁶

À Saint-Petersbourg 1812 année 20 mai

De Sa Majesté Impériale le souverain miséricordieux de mon Général d'Infanterie, Membre du Conseil d'État, Sénateur, Gouverneur Militaire de Saint-Petersbourg et Chevalier des Ordres Russes : Saint André le Premier Appelé, Saint Alexandre Nevsky, Sainte Anne du Première Classe, Saint Vladimir du Second Degré, la Grande Croix et l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem, Commandeur et Titulaire de la Grand-Croix

68 roubles et 10 kopeks sont payés pour cette route de 1135 verst⁷

Trésorier

P386, D545, Document en russe concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction du russe au français.

Billet (Visa ?)

A celui qui possède ce billet, le lieutenant Leury, au service du Prince de Condé, sur le territoire de l'Empire Russe offrir libre passage et hébergement à Vilno⁸ - billet donné à Grodno (Biélorussie) le 28 mars 1812 par Sénateur [*mot inconnu*] Maire de Grodno

P386, D547, Document en russe concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction du russe au français.

Billet

⁵ Radzivilov — c'est un clan très célèbre en Lituanie (du ~ 17 siècles), ils avaient des terres autour de Minsk (Biélorussie) et Vilnius (Lituanie). Il était probable que les lieux s'appelaient « Radzivilov ».

⁶ « Parcours indiqués » — désigne la route indiquée par Leri (la direction et la distance).

⁷ versta (plur. verst) est la distance en Russie à cette époque ~ 1138 m.

⁸ Vilnus, Lituanie

Pour le déplacement gratuit dans la ville de Grodno est donné au citoyen français, qui était dans l'armée de Price Condé, le lieutenant Georges Lery, qui a vécu ici conformément au formulaire d'urgence légalisé n° 2150,

Qui traverse le chemin sans obstruction ; à son arrivée sur place, il doit se présenter immédiatement aux autorités locales pour obtenir un autre titre de séjour pour toute la durée de son séjour là-bas ou/et pour déménager dans un autre lieu

Chef par intérim de la police de Saint-Pétersbourg

Major général et cavalier

Chef de division Lieutenant-colonel

De la branche des affaires étrangère du gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg

Étranger Léry

Saint-Pétersbourg

20 mai 1818

Visa n° 617

Caractéristiques

47 ans, plus grand que la moyenne, cheveux bruns, sourcils avec cheveux gris, yeux bleus, nez pointu, bouche moyenne, menton pointu, visage blanc oblong, pas de signe particulier

Signature du porteur

Georges de Léry

P386, D541, Document en allemand concernant Gaspard-Roch-George Chaussegros de Léry

Traduction de l'allemand au français.

Par ordre de Sa Majesté Royale Paul 1^{er}, Empereur de Prusse, Empereur de Prusse, *etc. etc. etc.*

Avant cela, le Seigneur de Lery *Aizier*⁹ du corps du Génie, par la plus gracieuse approbation, a l'ordre de passer par les rosses (*ou moulins*) et les galeries de la Nouvelle Russie ; en conséquence, nous demandons à tous ceux qui doivent être sollicités, et ensuite faire (*quelque chose ?*) les sujets impériaux russes avec cela, de ne pas seulement laisser cet officier passer librement et sans entrave, mais de lui donner toute l'assistance nécessaire.

[Mots illisibles] et que nous avons été des passants du même genre, comme nous l'avons signé nous-mêmes, et que nous avons compris avec notre *Botschaft*¹⁰.

Don à sceau sur le Danube le 3 octobre 1797

Sa Majesté l'empereur, mon très gracieux Lord Sceau Privé dans l'armée, et dans sa suite le Prince Basile de...

⁹ Officier peut-être ?

¹⁰ Animal de compagnie ?

Archives départementales du Calvados, lettres et attestations certifiant les conditions du décès de Hertel (documents divers)

Traduction de l'espagnol au français.

Folio 1

La veuve est allée témoigner devant Joseph Fouchex *procurador del numero*¹¹ à la Nouvelle-Orléans le 30 avril 1774 pour lui demander d'attester les conditions de la mort de son mari qui est survenue le 3 avril 1769 de l'autre côté du lac Pontchartrain en secteur anglais vers dix heure du soir inhumé le lendemain dans sa chambre sans avoir été béni par un prêtre à cause de l'éloignement. Sa mort n'a été consignée dans aucun registre officiel puisque ça n'existe pas dans ce lieu et qu'aucun inventaire n'a été consigné après sa mort. Il laisse derrière lui une fille légitime Carlota âgée de 25 ans au moment de sa mort.

Pour appuyer ses allégations la veuve apporte au *Procurador del numero* une attestation signée par le conseiller général qui a reçu procuration de son excellence le gouverneur de la province Luis de Unzaga y Amezaga. Elle apporte aussi trois témoignages sous serment attesté par l'écrivain public Juan Garix. Ces témoignages relatent les mêmes faits. Au vu de ces documents Joseph Fouchex certifie le fait et consigne les actes. Il certifie donc la mort de Rouville.

Doña Marie Joseph Soumande veuve du défunt SMH de R, ancien officier des troupes de sa majesté Très Chrétienne par l'intermédiaire du *procurador del numero* me présente et je dis que mon époux Don SMHR¹² décédé de l'autre côté du lac Pontchartrain dans la partie anglaise et dans sa chambre pendant la nuit du 3 du mois d'avril 1769 et cet endroit étant loin de toute ville, de toute paroisse pour prouver sa mort [*mots illisibles*] peut en tirer profit [*mots illisibles*] se mettre d'accord.

Folio 2

[*Mots illisibles*] des postes suivants

Tout d'abord, a déclaré *D. Santiago Miguel Hertel* de Rouville est décédé dans la chambre susmentionnée et dans ledit lieu.

S'il n'est pas vrai qu'à cet endroit, il n'y a pas d'aide de l'Église romaine parce que les prêtres de cet endroit sont très éloignés

S'il n'est pas vrai qu'à cet endroit il n'y a pas de livre des morts ni de sépulture

S'il n'est pas vrai qu'après le décès de celui-ci, aucun inventaire n'a été effectué

Si ce n'est pas vrai qu'il n'a pas laissé d'autres enfants de mon mariage que *Doña Carlota Hertel* de Rouville a plus de 25 ans

Folio 3

¹¹ Peut-être officier de justice, avocat ou notaire

¹² Seigneur Michel Hertel de Rouville

Ce n'est pas vrai que j'étais présente au moment de la mort précipité de mon mari
A votre Sa.

Je vous prie de considérer les mots susmentionnés comme présentés, et d'admettre mes informations sommaires. Témoins à l'effet de vérifier ce que j'ai exposé en donnant pour cela commission au présent notaire d'enregistrer dans la partie qui est dédiée, pour que *Santiago* Michel Hertel de Rouville soit déclaré mort et décédé au dit lieu et que et que les témoignages soient publiés avec des encarts de l'ordre en vue de l'interposition d'une validation supplémentaire, je demande le décret de ce jury pour la justice et pour cela je jure de ne pas être malveillante.

Sra. Marie Joseph Soumande Veuve de Rouville

Folio 4

De Rouville

Je demande à *D. Luis de Unzaga y Amezaga** brigadier de Los [*mots illisibles*] Gouverneur général de cette province par sa majesté qui l'a signé à la Nouvelle-Orléans le 8 juin 1773

Juan Batisat Garix écrivain public

Le même jour et la même année, moi le [*date illisible*] j'ai fait [*mots illisibles*] le précédent décret a *Doña* MJS veuve de R¹³

Témoin

Garix écrivain public

Certification

Je suis témoin que [*mots suivants illisibles*]

Folio 5

Ses procès et causes et ses affaires civiles et pénales, ordinaires et exécutives en cours, ou pour les déplacements que j'ai eus et que je fais avec les personnes qui poursuivent et défendent comparissant en procès et faisant toutes les diligences que la concédante ferait si elle était présente et avec libre et générale administration, incidences et dépendances, d'influencer, de prêter serment, de substituer, de révoquer les substituts et d'en nommer d'autres, avec la même forme de soulagement que tout ce qui est visé ci-dessous.

A partir de la procuration susmentionnée qui reste dans mon dossier de mon [*mots illisibles*] à laquelle je me réfère et [*mots illisibles*]

En mon nom personnel, je fais ce cadeau.

Nouvelle-Orléans 1773

Juan Batista Garix écrivain public

Folio 6

Demande Dona Maria Veuve du défunt SMH de R¹⁴ ancien officier des troupes de sa majesté Très Chrétienne, dans la procédure qui porte sur l'information du décès de mon dit mari je dis pour satisfaire au décret précédent que les informations proviennent de lettres que j'ai reçues de ma famille pour recueillir quelques affaires/collecter des informations qui ne peut être faite sans

¹³ Marie Joseph Soumande veuve de Rouville

¹⁴ Seigneur Michel Hertel de Rouvilles

cette information, à l'attention qu'il soit de service *V.sa* pour ordonner de faire comme dit en précédent.

Par conséquent,

Je vous supplie de fournir et d'ordonner les choses comme je le demande à juste titre et je jure de ne pas être malveillante.

Folio 7

Par ailleurs je vous prie d'accepter les preuves que je présente pour les enregistrer. Décret. La certification de la procuration est réputée avoir été déposée

Signature initiale

J'ai fourni (la preuve) apportée par L de U M y A¹⁵ brigadier des armes royales et fait gouverneur de la province par sa majesté et signé par son conseiller général à la Nouvelle-Orléans le 17 juin 1773

Garix écrivain public

Vu et atteste que la preuve a été faites à la Nouvelle-Orléans le même jour le même mois

Lonardo Mazo, je suis témoin

Attestations vues et acceptées dans le but que la veuve propose

Folio 8 et 9

Déclaration - Dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1773, moi, le notaire, en vertu de la commission qui m'a été conférée par l'acte précédent, j'ai reçu le serment de C. Joseph Chalon, résident de cette ville, qui s'est signé et a juré et a déclaré que de *Santiago* de Rouville est mort dans sa chambre de l'autre côté du lac Ponchartrain dans la partie anglais vers dix heure le soir le 3 avril et qu'il l'a vu inhumé le lendemain dans cette même chambre de l'autre côté du lac Ponchartrain. Il est mort et inhumé sans l'aide d'aucun ecclésiastique parce que c'est très éloigné et qu'il n'y avait aucun registre.

Folio 10 à 12

Aucun inventaire n'a été fait bien qu'il ait laissé une fille Carlota de plus de 25 ans à sa mort. Le témoin déclare cela et le scelle par son serment il a 40 ans et il a signé.

Témoins : Chalon et Garix écrivain public

A la nouvelle Orléans [...] Vicente a juré de dire la vérité. Il a dit que de l'autre côté du lac Ponchartrain il a vu mourir MS dans sa chambre le 3 avril à dix heures du soir il l'a aussi assisté le lendemain à son inhumation dans sa chambre de l'autre côté du lac.

Mort et enterré sans aucun ecclésiastique parce que c'était loin parce que c'est très éloigné et qu'il n'y avait aucun registre.

Aucun inventaire n'a été fait bien qu'il ait laissé une fille Carlota de plus de 25 ans.

¹⁵ Luis de Unzaga y Amezaga

Je suis témoin Vicente Rilly

Déclaration : de Andres Yung qui a juré étant de l'autre côté du lac le 3 avril il a vu décéder Rouville dans la partie anglaise de l'autre côté du lac dans sa chambre vers dix heures du soir de ladite date et le jour suivant il l'a vu entrer dans ladite chambre. Sans aucune présence de prêtre à cause de la distance. Pas de registre de livre des défunts à cet endroit et aucun inventaire à son décès bien qu'il ait laissé une fille Carlota âgée de plus de 25 ans et qu'il ne sait rien d'autre. Il jure que c'est la vérité, il a 44 ans.

Signé Jung et attesté Garix

Vus : avec les informations fournies par la veuve *Dona Maria* je constate la mort de Rouville approuvées en tant que *[suite au folio suivant]*

Formule juridique

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1774

Unzaga

Joseph Fouchex

Folio 13-14

[Suite du folio 12] moi *señor* Andres Jung habitant de cette ville certifie que je vends (totalement) à *señora* Margarita Magdalena veuve du *señor* Pedro de la Ronde, habitant aussi d'ici, la part qui m'a appartenu conjointement avec *señor* Pedro la Ronde dans le contrat en fonds et capital et ventes que nous a vendu *Dona Maria Joseph Soumande* veuve du *señor Santiago Hertel* de Rouville,

Qui est constitué sur le Dominion et les revenus de sa majesté Très Chrétienne et ainsi de suite et comment il est prévu dans l'écriture qui a passé avant la mienne. Le 15 novembre 1779 et *[mots illisibles]*. Vendu sans aucun *[mots illisibles]* avec le capital et les bénéfices et pour le même prix que nous l'avons acheté à *Dona Maria Joseph Soumande*, celle qui m'a payé en espèces que je me suis donné... cédé je renonce à la preuve Lois de reddition l'exception de l'are *numerata pecunia Dolo* et autres de l'affaire et formel *ottorgo (hava)* Au moyen duquel je retire et retire le droit de propriété, titre et autres actions et *[Cales]* et personnelles que possédaient et possédaient dans le capital fondé et les alliances que vous détenez, et je donne tout de *[mots illisibles]*. Et je traite dans *[abréviation inconnue]* Mme Margarita Margarita La Ronde et en qui la représenterai-je, afin que comme sien il puisse le posséder ... et conformément à sa volonté et à sa vie de cet acte que je l'accorde au nom de Real Ontrega avec qui il est vu comme ayant acquis la possession sans que le besoin d'une autre preuve de qu'il les clive ; Et étant présente, Mme Margarita Magdalena Broutin a accepté cet acte et *[px]* elle a reçu le contrat acheté ou la partie que le vendeur y avait réfutée avec mon mari dans le montant et la conformité qui m'a été vendu, renonçant le bénéfice de l'assainissement, et elle je prends pour acquis les lois de la livraison et prouve celles de la chose non vue ou reçue d'elle et (autres) de l'affaire et autre reçu formel, et la Fermeté... Les parties que nous obligeons nos actifs ont vécu et à être et nous donnons pouvoir à la justice Sa Majesté afin que *[suite au folio suivant]*

Folio 15

[Suite du folio 14] Je vous exhorte à respecter la Rigueur de peine consentie à prononcer en autorité de chose justifiée *[mots illisibles]* nous renonçons aux lois de nos *[mots illisibles]* privilèges et sous la forme qui l'interdit dans laquelle *[mots illisibles]*. Dans cette ville de la Nouvelle-Orléans le 27 avril 1774

Témoins Juan Batista Garix et Pedro Bertoniere

Les voisins de cette ville présentent Yoel [*mots illisibles*] je donne des frais je connais les
orthogants

Ils l'ont signé : A Yung ; Magdalena Margarita (Broutin) de la Ronde ; Antemy ; Juan Batista Garix
(Écrivain Public)

Conformément à ce qu'il soit original [*celui*] avant ma démarche et qu'il reste en mon
pouvoir et dossier auquel je me réfère et partie demande j'atteste de cet écrit sous trois formes au
présent du papier [*mots illisibles, peut-être « contrat de mariage »*] n'est-ce pas en pratique le
scellement dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 [*mots illisibles*] 1774

En témoignage de la vérité Juan Batista Garix (Écrivain Public) M. Luis de [*mots illisibles*]
Brigadier de la Province de Louisiane Juan Batista Garix a certifié que le témoignage ci-dessus de
confiance ont signé et signé. Il n'est pas public dans la ville comme il est titré, légal fidèle et digne
de confiance et que tous ses pairs vous voient donné et donnent pleine foi et créance, judiciairement
et extrajudiciairement, et je vous donne ce *frimado* de moi, scellé avec les *cheveux de mes bras* (?)
et du secrétaire *infra scénarisé* (?) de ce Gouvernement.

Nouvelle-Orléans 30 avril 1774

Signature

Bibliographie

Sources primaires

Canada

- *Archives du Musée McCord*

- Cromwell. M985.138.3, « Col. Michel Louis Juchereau Duchesnay ». V. 1808
Berczy, Wiliam. M966.62.3, « Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville ». V. 1810
———. M966.62.4, « Marie-Anne Hervieux Hertel de Rouville. ». V. 1810
———. M985.138.2, « Portrait of Charlotte Hermine-Louise Catherine D'Irumberry de Salaberry (1787-1826) ». V. 1809
———. M985.138.3, Colonel Michel Louis Juchereau Duchesnay ». V. 1808
M987.32.1, Coiffe d'intérieur turquoise ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry. 1770-1780
M987.32.2, Coiffe d'intérieur mauve ayant appartenu à Louise Madeleine Chaussegros de Léry. 1770-1780
Mare, John. M966.62.2 « René-Ovide Hertel de Rouville ». V. 1769.

- *Archives municipales de Montréal*

- CA M001 SHM010-1-D024, Documents fonciers. 21 janvier 1790-23 février 1811
Fonds BM7, couple canadien. Deuxième moitié du XVIII^e siècle

- *Bibliothèques et Archives du Canada (BAC)*

- Collection de la Famille Aubert de Gaspé. 1682-1977
Fond Salaberry, H-1658-1661.
Imperial *authorities correspondence* [textual record (microform)].
Nonotte, Donat. « Jeanne Charlotte Rigaud de Vaudreuil, née Fleury Deschambault ». V. 1753-1755
MG 8 C10, Cour des plaidoyers communs. 1765-1791
R 11493-0-3-F, documents concernant les seigneuries de Chambly et de Rouville. 1770-1859
R1023-0-9-F, Fonds du Bureau de l'adjutant général du Bas-Canada. 1776-1850
R1333-0-4-E, Fonds Louis de la Chesnaye Audette. 1686-1993
R14231-0-1-F, Fonds du Vatican. Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande. 1622-1868
R14516-0-9-F, Fonds du Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal. Ca. 1556-1945
R14677-0-4-F, Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec. Ca. 1636-1908
RG 1 L3L, Demandes de terres du Bas-Canada. 1764-1841
Senior military officers correspondence. 1756-1783
Sir Frederick Haldimand collection.
War Office fonds. 1713-1940

- *Bibliothèques et archives nationales du Québec (BanQ)*

CA301, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes d'arpenteurs. 1667-1981
CA601, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Montréal. Greffes d'arpenteurs. 1672-1983
CC301, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Tutelles et curatelles. 1639-1995
CC601, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Montréal. Tutelles et curatelle. 1658-1975
CN306, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Beauce. Greffes de notaires. 1803-1957
CP601, Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Montréal. Procédures en matières non contentieuses. 1760-1990
E2, Fonds Grands voyers. 1668-1915
E6, Fonds du ministère de la Culture et des Communications. 1901-2007
E21, S64, Fonds du ministère des Terres et Forêts. Gestion des terres publiques. 1626-1991
P163, Fonds Michel Chartier de Lotbinière. 1779-1787
P167, Fonds seigneuries de la région de Montréal. 1672-1966
P216, S1, Seigneurie de Rouville. 15 novembre 1731-5 avril 1793
P234, Fonds Famille Boucher de Grosbois. 1673-1901
P238, Collection Jean-Pierre Lauzé. 1712-1870
P313, Fonds George Allsopp. 1765-1830
P351, Fonds Famille Joly de Lotbinière. 1669-1999
P386, Fonds Famille Chaussegros de Léry. 1682-1945
P560, Fonds J. E. Livernois Ltée. V. 1860- V. 1970
P745, Collection Pierre-Paul Côté. 1646-V. 1900
P759, Collection Bernard Corriveau. 1642-1962
P1000, Collection des petits fonds et collections d'archives manuscrites d'origine privée. 1555-1990
R2, Fonds Gouverneurs, régime anglais. 1764-1862
TL5, Collection Pièces judiciaires et notariales. 1638-1900
TL15, Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec. 1777-1794
TL16, Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Montréal. V. 1763-1794
TL24, Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec. 1770-1777
TL999, Collection Documents de tribunaux du régime anglais. 1760-1883
ZQ39, Fonds de la famille Juchereau Duchesnay. 1634-1903

- *Musée régional Vaudreuil Soulange*

Harwood, Marie-Louise de Lotbinière. 2001.6, « Manoir seigneurial de Michel Chartier de Lotbinière, Vaudreuil ». V. 1850
Dulongprès, Louis. « Louise Madeleine Chaussegros de Léry ». V. 1800
Inconnu. « Michel Chartier de Lotbinière ». V. 1775

- *Royal Ontario Museum*

Patricia Harris Gallery of Textiles & Costume, photo de Daderot. « Boy's skeleton suit, Ireland, Stormont ground printed with pinned roller on cotton tabb ». 1789-1792 (2011)

- *Université de Montréal*

M1, collection Louis-Melzack. XVIII^e-XIX^e siècles
P0058, collection Louis-François Georges Baby. XVIII^e-XIX^e siècle

- *Université McGill*

MSG 439, Collection De Léry MacDonald. 1633-1871

France

- *Archives Nationales de France (ANF)*

137 AP 5-15, Lettres reçues des ministres, des officiers supérieurs et des officiers placés sous les ordres de Ney. 2 septembre 1798-22 février 1799
AB/XIX/3436 dossier 59 bis - Juchereau de Saint-Denis. 1786-1818
LH/1385/52, Fonds Fontenu. XVI^e-XIX^e siècle
MC/RE/XXX/9, Images des répertoires du notaire Pierre Lormeau pour l'étude XXX. 10 décembre 1771-26 mars 1789

- *Archives départementales*

o *De Gironde*

4M680/325, Passeport de Jean-Michel Hertel. (23 juillet 1803)

o *De Touraine*

1Q385, archives concernant Marie Gilles Chaussegros de Léry, épouse Landriève. An III
1Q526, dossier avec pièces justificatives : Marie Gilles Léry veuve de Jean-Marie Landriève. An III- an IX
1Q552, archives concernant Marie Gilles Chaussegros de Léry, épouse Landriève. An VI
1Q678, partage avec la république des pré-successions, et successions des ascendants d'émigrés et de déportés, correspondance, arrêté de l'administration départementale. An II

o *Du Calvados*

31F/173, Famille Hertel de Rouville (Montréal, Québec). 1750-1778

- *Archives Nationales d'Outre-mer (FR ANOM)*

COL B 1-37, Secrétariat d'État à la Marine (1) correspondance au départ avec les colonies. Série Colonies B. 1654-1715
COL E 1-397, Secrétariat d'État à la Marine - Personnel colonial ancien. XVII-XVIII^e siècle

- *Ministère de la culture de la République Française*

Base Léonore, dossier LH/508/30, dossier de demande de légion d'honneur pour François Joseph Chaussegros de Léry. 1803-1814

Etats-Unis d'Amérique

- *Harvard University*

MS CAN 1, *Charles Chadenat collection of manuscripts on French Canada.*

- *Library of Congress*

Franklin papers. 1726-1907

Royaume-Uni

- *British Library*

Add MS 21732-21737, *Letters from various persons to General Haldimand, after his appointment as Governor of Quebec.* 1778-1791

Add MS 46887, *Moreau papers.* 1792-1860

Add MS 61864, *North (Sheffield Park) papers. Vol. V (ff. 152). Letters and papers of Lord North relating to American affairs.* 1775-1785

Egerton MS 3324-3508, *Leeds papers.* 1572-1877

Sources imprimées anciennes

Anderson, William J. *The life of F.M., H.R.H. Edward, Duke of Kent: illustrated by his correspondence with the De Salaberry family, never before published, extending from 1791 to 1814.* Ottawa: Hunter, Rose & Co., 1979.

Aubert de Gaspé, Philippe. *Les anciens Canadiens.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1863.

———. *Mémoires.* Montréal : Bibliothèque québécoise, 1866.

Bibaud, Maximilien. *Le panthéon canadien : choix de biographies.* CIHM/ICMH microfiche séries; no 41,173. Nouv. éd., rev., augm. et complétée jusqu'à ce jour par Adèle et Victoria Bibaud, nièces de l'auteur, 1984.

Daniel, François. *Nos gloires nationales : ou, Histoire des principales familles du Canada.* Montréal : Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, 1867.

———. *Le vicomte C. de Léry : lieutenant-général de l'Empire français, ingénieur en chef de la grande armée et sa famille.* CIHM/ICMH microfiche series; no 11,511. Montréal : E. Senécal, 1867.

Fauteux, Aegidius. *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada.* Montréal : Les Éditions des Dix, 1940.

Montesquieu, Charles de Secondat baron de. *Œuvres de Montesquieu.* Paris : A. Belin, 1817.
<http://books.google.com/books?id=NYBEAAAIAAJ>.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la province de Québec.* Québec : [éditeur non identifié], 1939.

———. *La famille d'Irumberry de Salaberry.* Lévis : [éditeur non identifié], 1903.
<http://online.canadiana.ca/view/oocihm.66960>.

———. *La famille Juchereau Duchesnay.* Lévis : [éditeur non identifié], 1903.
<http://online.canadiana.ca/view/oocihm.66921>.

———. *La famille Aubert de Gaspé.* Lévis : [éditeur non identifié], 1907.
<http://online.canadiana.ca/view/oocihm.99407>.

———. *La famille Chaussegros de Léry.* Lévis : [éditeur non identifié], 1934.

Voltaire. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Les œuvres complètes de Voltaire ; 21. Oxford : Voltaire Foundation, 2019.

Sources secondaires

Livres

- Ariès, Philippe. *L'homme devant la mort. 2, La mort ensauvagée*. Paris : Seuil, 1977.
- Attias-Donfut, Claudine. *Sociologie des générations : l'empreinte du temps*. Paris : Presses universitaires de France, 1988.
- Bardet, Jean-Pierre. *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles : les mutations d'un espace social*. Regards sur l'histoire. Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983.
- Beckett, John. *Writing local history*. Manchester: Manchester University Press, 2007.
- Bizzocchi, Roberto. *Généalogies fabuleuses : inventer et faire croire dans l'Europe moderne*. Italica, 1950-2206. Paris : Editions, Rue d'Ulm, 2010.
- Blanc, Olivier. *Portraits de femmes : artistes et modèles à l'époque de Marie-Antoinette*. Patrimoine. Paris : D. Carpentier, 2006.
- Bluche, François. *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*. Paris : Hachette littérature, 1973.
- Bologne, Jean Claude. *Histoire de la coquetterie masculine*. Pour l'histoire. Paris : Perrin, 2011.
- Bouchard, Gérard. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde : essai d'histoire comparée*. Boréal compact. Montréal : Boréal, 2001.
- Boudreau, Lou-Anne, Pier-Alexandre Doré, Christian Jaouich, Louise Lainesse et Hadjer Remili. *Actes du 16^e Colloque international étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval, 17 au 19 février 2016*. Québec : Artefact, 2017.
- Bourdieu, Pierre. *La distinction : critique sociale du jugement*. Le Sens commun. Paris : Éditions de Minuit, 2007.
- Bradbury, Bettina. *Class, culture, family and the law: wife to widow in nineteenth-century Quebec*. Grandes conférences Desjardins. Montréal : Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill, 1997.
- Brown, Kathleen M. *Good wives, nasty wenches, and anxious patriarchs: gender, race, and power in colonial Virginia*. Caroline du Nord: University of North Carolina Press, 2017, <http://www.heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.beal/gowvnstaxp0001&id=1&size=2&collection=beal&index=beal>.
- Brun, Henri. *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*. Droit, science politique. Québec : Presses de l'Université Laval, 1970.
- Brunet, Michel. *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*. Montréal : Beauchemin, 1964.
- . *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine*. Collection Histoire et documents. Montréal : Fides, 1980.
- Buckner, Phillip Alfred. *Canada and the British empire*. Oxford: Oxford University Press, 2008.
- Calasibetta, Charlotte Mankey et Phyllis G. Tortora. *The Fairchild dictionary of fashion*. 3rd ed. New York: Fairchild Publications, 2003.
- Cannadine, David. *Aspects of aristocracy: grandeur and decline in modern Britain*. New Haven: Yale University Press, 1994.
- Christie, Nancy. *Transatlantic subjects: ideas, institutions, and social experience in post-revolutionary British North America*. Montreal; Ithaca: McGill-Queen's University Press, 2008.

- . *The formal and informal politics of British rule in post-conquest Quebec, 1760-1837 : a northern Bastille*. Oxford: Oxford University Press, 2020.
- Coates, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Sillery : Septentrion, 2003.
- Colley, Linda. *Britons: forging the nation, 1707–1837*. New Haven: Yale University Press, 1992.
- Contreras, Jaime et Raquel Sánchez Ibáñez. *Familias, poderes, instituciones y conflictos*. Familia, élite de poder, historia social. Murcia: Universidad de Murcia, 2011.
- Cooper, Afua. *The hanging of Angélique the untold story of Canadian slavery and the burning of Old Montréal*. Race in the Atlantic world, 1700–1900. Athens: University of Georgia Press, 2007.
- Copello, Fernando et Aurora Delgado Richet. *Le portrait, champ d'expérimentation*. Interférences, 0154-5604. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Crowley, John E. *The invention of comfort: sensibilities & design in early modern Britain & early America*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2001.
- Daumas, Maurice. *L'amitié dans les écrits du for privé et les correspondances de la fin du Moyen Âge à 1914*. Pau : Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014.
- Daunton, Martin James. *Progress and poverty: an economic and social history of Britain, 1700–1850*. Oxford: Oxford University Press, 1995.
- Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris : Montréal : Plon, 1974.
- Denisart, Jean-Baptiste. *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence présente*. Vol. 6, Paris : Savoye, 1754.
- Deruelle, Benjamin. *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460-ca 1620)*. Histoire moderne. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015.
- Descimon, Robert et Elie Haddad. *Épreuves de noblesse les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne : XVI^e-XVIII^e siècle*. Histoire ; 106. Paris : Les Belles lettres, 2010.
- Drolet, Yves. *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*. Montréal : Éditions de la Sarracénie, 2019. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4002955>.
- Drolet, Yves et Robert Larin. *la noblesse canadienne, regards d'histoire sur deux continents*. Montréal : Éditions de la Sarracénie, 2019.
- Dubet, François. *Léguer, hériter*. Paris : La Découverte, 2016.
- Du Calvet, Pierre. *Appel à la justice de l'État*. Early Canadiana Online collection = Collection Notre mémoire en ligne. Londres : [éditeur non identifié], 1784.
- Du Puy de Clinchamps, Philippe. *La noblesse*. Que sais-je ? Paris : Presses universitaires de France, 1962.
- Dumont, Fernand. *Genèse de la société québécoise : essai*. Boréal Compact. Montréal : Boréal, 1996.
- Elias, Norbert. *La société de cour*. Champs. [Nouv. éd.]. Paris : Flammarion, 1985.
- . *Involvement and detachment*. The collected works of Norbert Elias; volume 8. Revised complete English edition. Dublin: University College Dublin Press, 2007.
- Elliott, John Huxtable. *Empires of the Atlantic world: Britain and Spain in America, 1492–1830*. New Haven: Yale University Press, 2006. <http://www.loc.gov/catdir/toc/ecip064/2005034842.html>.
- Farge, Arlette. *Un ruban et des larmes : un procès en adultère au XVIII^e siècle*. Paris : Éditions des Busclats, 2011.
- Fleming, Rae Bruce. *General stores of Canada: merchants and memories*. Toronto : Lynx Images, 2002.
- Fougères, Dany. *Histoire de Montréal et de sa région*. Collection Les régions du Québec. Québec : Presses de l'Université Laval, 2012.
- Frey, Sylvia R. *The British soldier in America: a social history of military life in the Revolutionary period*. Austin: University of Texas Press, 1981.
- G., Davies K. *Documents of the American Revolution, 1770–1783; (Colonial Office series)*. Vol. 9, Shannon: Irish University Press, 1972.

- Gadoury, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*. Les Cahiers du Québec La Salle : Editions Hurtubise HMH, 1991.
- . *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*. Montréal : Hurtubise HMH, 1998.
- Gagnon, Louise. *L'apparition des modes enfantines au Québec*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.
- Gagnon, Serge. *Mariage et famille au temps de Papineau*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 1993.
- Galarneau, Claude et André Latreille. *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*. Cahiers de l'Institut d'histoire (Université Laval. Institut d'histoire), 16. Québec ; Paris : Presses de l'Université Laval ; Armand Colin, 1970.
- Geertz, Clifford. *The interpretation of cultures: selected essays*. New York: Basic Books, 1973.
- Gibbon, Edward et François Guizot. *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*. Nouvelle édition entièrement revue et corrigée, précédée d'une notice sur la vie et le caractère de Gibbon, et accompagnée de notes critiques et historiques relatives, pour la plupart, à l'histoire de la propagation du christianisme. Paris : Ledentu, 1828.
- Goffman, Erving. *The presentation of self in everyday life*. London: Allen Lane the Penguin Press, 1969.
- Gotman, Anne. *Dilapidation et prodigalité*. Paris : Nathan, Armand Colin, 1995. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00684042>.
- Gourdon, Vincent. *Histoire des grands-parents*. Pour l'histoire. Paris : Perrin, 2001.
- Gousse, Suzanne et André Gousse. *Lexique illustré du costume en Nouvelle-France, 1740-1760*. Chambly : Fleur de Lyse, 1995.
- Greenwood, Frank Murray. *Legacies of fear: law and politics in Quebec in the era of the French Revolution*. Toronto: University of Toronto Press, 1993.
- Greer, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Montréal : Boréal, 1998.
- . *Habitants, marchands et seigneurs : la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery : Septentrion, 2000.
- Grenier, Benoît. *Brève histoire du régime seigneurial*. Montréal: Boréal, 2012.
- Hall, Catherine. *Race, nation and empire: making histories, 1750 to the present*. Manchester: Manchester University Press, 2010.
- Hancock, David. *Citizens of the world: London merchants and the integration of the British Atlantic community, 1735–1785*. Cambridge: Cambridge University Press, 1995.
- Hare, John. *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793 : étude et documents*. Sillery : Septentrion, 1993.
- Harris, R. Cole et Eric Leinberger. *Le pays revêché : société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*. Géographie historique. Québec : Presses de l'Université Laval, 2012.
- Herzlich, Claudine. *Health and illness a social psychological analysis*. Londres : the European Association of Experimental Social Psychology, 1973.
- Hobsbawm, Eric J. *L'invention de la tradition*. Nouv. éd. augm. Paris : Amsterdam, 2012.
- Imbeault, Sophie. *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la Conquête, 1760-1791*. Sillery : Septentrion, 2004.
- Lachance, André. *Séduction, amour et mariages en Nouvelle-France*. Montréal : Libre expression, 2007.
- Lahaise, Robert. *Le Québec sous le régime anglais, 1760-1867 : les Canadiens français, la colonisation britannique et la formation du Canada continental*. Outremont : Lanctôt éditeur, 1999.
- Langford, Paul. *A Polite and commercial people: England, 1727–1783*. The New Oxford history of England. Oxford: Clarendon Press, 1989.

- Lardy, Michèle. *L'éducation des filles de la noblesse et de la gentry en Angleterre au XVII^e siècle*. Europäische Hochschulschriften. Reihe III, Geschichte und ihre Hilfswissenschaften ; Band 592. Berne ; : P. Lang, 1994.
- Larin, Robert. *Canadiens en Guyane, 1754-1805*. Québec ; Paris : Septentrion ; PUPS, 2006.
- . *L'exode des Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840*. Cahiers généalogiques. Montréal : Société généalogique canadienne-française, 2008.
- Legault, Roch. *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*. Outremont : Athéna éditions, 2002.
- . *Le leadership militaire canadien-français : continuité, efficacité et loyauté*. Kingston ; Toronto : Presse de l'Académie canadienne de la défense ; Dundurn Group, 2007.
- Losfeld, Christophe. *Politesse, morale et construction sociale : pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)*. Les dix-huitièmes siècles ; 143. Paris ; Genève : H. Champion ; Diff. Slatkine, 2011.
- Mackey, Frank. *Done with slavery: the Black fact in Montreal, 1760–1840*. Studies on the history of Quebec = Etudes d'histoire du Québec. Montreal: McGill-Queen's University Press, 2010.
- Maillard, Brigitte et Annie Antoine. *Vivre en Touraine au XVIII^e siècle*. Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003.
- Martin, Paul-Louis. *Histoire de la chasse au Québec*. Montréal : Boreal Express, 1980.
- Melançon, Benoît. *Diderot épistolier : contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*. Saint-Laurent : Fides, 1996.
- Mension-Rigau, Éric. *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*. Paris : Perrin, 2019.
- Minvielle, Stéphane. *La famille en France à l'époque moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris : Armand Colin, 2010. doi:10,391 7/arco.minvi.2010.01.
- Morel de La Durantaye, Jean-Paul. *La noblesse canadienne sous le Régime anglais : le destin des familles nobles suite au démantèlement des territoires français en Amérique du Nord, 1760-1840*. Collection À propos. Histoire. Québec : Presses de l'Université Laval, 2020.
- Noël, Françoise. *Family life and sociability in Upper and Lower Canada, 1780–1870 a view from diaries and family correspondence*. Montreal: McGill-Queen's University Press, 2003.
- Noel, Jan. *Les femmes en Nouvelle-France*. Brochure historique. Ottawa : Société historique du Canada, 1998.
- Nootens, Thierry. *Fous, prodiges et ivrognes : familles et déviance à Montréal au XIX^e siècle*. Studies on the history of Quebec = Études d'histoire du Québec. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2007.
- Oudin-Bastide, Caroline et Philippe Steiner. *Calcul et morale : coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII^e-XIX^e siècle)*. L'évolution de l'humanité. Paris : A. Michel, 2015.
- Pagazani, Xavier. *Demeure noble en Haute-Normandie*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2014. <https://books.openedition.org/pufr/8052>.
- Palmer, Alexandra. *Fashion a Canadian perspective*. Toronto: University of Toronto Press, 2004.
- Paquet, Gilles et Jean-Pierre Wallot. *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812 : un essai d'économie historique*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1973.
- Pareto, Vilfredo. *Traité de sociologie générale*. Œuvres complètes/Vilfredo Pareto. Vol. 12, Genève : Droz, 1916 [1968].
- Perrot, Michelle. *Les femmes, ou, Les silences de l'Histoire*. Paris : Flammarion, 1998.
- Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot. *Sociologie de la bourgeoisie* Quatrième édition. Paris : La Découverte, 2016.
- Pronovost, Claude. *La bourgeoisie marchande en milieu rural, 1720-1840*. Activités économiques de la bourgeoisie marchande en milieu rural. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 1998.

- Putnam, Robert D. *The Comparative study of political elites*. Contemporary comparative politics series. Englewood Cliffs: N.J., 1976.
- Reiss, René et Jacques Jourquin. *Kellermann*. Paris: Tallandier, 2009.
- Ribeiro, Aileen. *A visual history of costume: the eighteenth century*. New York: Drama Book Publishers, 1983.
- . *Dress and morality*. Oxford : Berg, 2003.
- Ricard, Nathalie et William Yoakim. *Contraintes et adaptations dans l'espace québécois (XIX^e-XXI^e siècles) : actes des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ*. Cheminements. Québec : Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2019.
- Roche, Daniel. *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Fayard, 1989.
- . *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*. Paris : Fayard, 1997.
- Rozbicki, Michał. *The complete colonial gentleman: cultural legitimacy in plantation America*. Charlottesville: University Press of Virginia, 1998.
- Ruggiu, François-Joseph. *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française : 1720-1780*. Collection Roland Mousnier. Paris : PUPS, 2007.
- Sala-Molins, Louis. *Le Code noir ou Le calvaire de Canaan*. Quadrige. Paris : PUF, 2002.
- Schalk, Ellery. *L'épée et le sang : Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*. Époques. Seyssel : Champ Vallon, 1996.
- Scott, John. *The sociology of elites*. Schools of thought in sociology. Aldershot: Elgar, 1990.
- Smith, Simon David. *Slavery, family, and gentry capitalism in the British Atlantic the world of the Lascelles, 1648–1834*. Cambridge studies in economic history Second series. Cambridge; New York: Cambridge University Press, 2006.
- Sonnet, Martine. *L'éducation des filles au temps des lumières*. Histoire. Paris : Cerf, 1987.
- Stone, Lawrence et Jeanne C. Fawtier Stone. *An Open elite? England 1540–1880*. Oxford : Clarendon Press, 1984.
- Summers, Jack L. et René Chartrand. *L'uniforme militaire au Canada, 1665-1970*. Publication d'histoire militaire/Musée canadien de la guerre. Ottawa : Musée canadien de la guerre, Musées nationaux du Canada, 1981.
- Thévenin, Michel. *Changer le système de la guerre : le siège en Nouvelle-France 1755-1760*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2020.
- Trévisi, Marion. *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières*. Paris : PUPS, 2008.
- Trudel, Marcel. *Le régime seigneurial*. Brochures historiques/Société historique du Canada. Ottawa : Société historique du Canada, 1983.
- . *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*. Histoire CQ 100. Montréal : Hurtubise HMH, 2004.
- Turcot, Laurent et Thierry Nootens. *Une histoire de la politesse au Québec : normes et déviances, XVII^e-XX^e siècles*. Québec : Septentrion, 2015.
- Veblen, Thorstein et Raymond Aron. *Théorie de la classe de loisir*. Collection Tel. Paris : Gallimard, 1978.
- Veyssière, Laurent. *La Nouvelle-France en héritage*. Recherches. Paris : A. Colin, 2013.
- Vickery, Amanda. *Behind closed doors at home in Georgian England*. Londres : Yale University Press, 2009.
- Vovelle, Michel. *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*. Points. Histoire. Paris : Éditions du Seuil, 1978.
- Walch, Agnès. *Histoire de l'adultère, XVI^e-XIX^e siècle*. Pour l'histoire. Paris : Perrin, 2009.

- Wallot, Jean-Pierre. *Un Québec qui bougeait : trame sociopolitique du Québec au tournant du XIX^e siècle*. Collection 17/60. Québec : Boréal Express, 1973.
- Wilson, Kathleen. *A new imperial history: culture, identity and modernity in Britain and the Empire, 1660–1840*. Cambridge: Cambridge University Press, 2004.
- White, Sophie. *Voices of the enslaved: love, labor, and longing in French Louisiana*. Williamsburg; Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2019.
- Young, Brian. *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*. Studies on the history of Quebec = Études d'histoire du Québec. Montreal; Kingston : McGill-Queen's University Press, 2014.

Livres collectifs

- Acerra, Martine et Bernard Michon (dir.). *Horizons atlantiques : villes, négoce, pouvoirs*, Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019.
- Alfani, Guido, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.). *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Histoire des mondes modernes vol. 1. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2015.
- Ariès, Philippe et Georges Duby (dir.). *A history of private life*. Cambridge Mass.: Belknap Press, 1987.
- Armitage, David et Michael J. Braddick (dir.). *The British Atlantic world, 1500–1800*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2009.
- Bardet, Jean-Pierre et François-Joseph Ruggiu (dir.). *Au plus près du secret des cœurs ? : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Collection Roland Mousnier. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005.
- Beck, Robert et Anna Madœuf (dir.). *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine : actes du Colloque Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines, une approche comparative monde occidental-monde musulman*. Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2005.
- Berg, Maxine et Elizabeth Eger (dir.). *Luxury in the eighteenth century: debates, desires and delectable goods*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2007.
- Beysade, Jean-Marie et Jean-Luc Marion (dir.). *Descartes. Objecter et répondre*, Paris : Presses universitaires de France, 1994.
- Bienvenue, Louise, Ollivier Hubert et Christine Hudon (dir.). *Le collège classique pour garçons : études historiques sur une institution québécoise disparue*. Anjou : Fides, 2014.
- Boltanski, Ariane et Alain Hugon (dir.). *Les noblesses normandes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Bouchard, Gérard, John Alexander Dickinson et Joseph Goy. *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVII^e-XX^e siècles : la reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Québec : Septentrion, 1998.
- Bouchard, Gérard et Joseph Goy (dir.). *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation, 17^e -20^e siècle : actes du Colloque d'histoire comparée Québec-France tenu à Montréal en février 1990*. Montréal : Centre universitaire SOREP, 1990.
- Bouneau, Christophe et Michel Figeac (dir.). *Le verre et le vin de la cave à la table du XVII^e siècle à nos jours*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2007.
- Briost, Pascal, Hervé Drévilion et Pierre Serna (dir.). *Croiser le fer : violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*. Seyssel : Presses universitaires de France, 2002.
- Buckner, Phillip Alfred et John Graham Reid. *Revisiting 1759: the conquest of Canada in historical perspective*. Toronto: University of Toronto Press, 2012.

- Burke, Peter et Paul Chemla (dir.). *La Renaissance européenne*, Points. Histoire. Paris : Éditions du Seuil, 2002.
- Constant, Jean-Marie et Natalie Petiteau (dir.). *L'identité nobiliaire : dix siècles de métamorphoses (IX^e-XIX^e siècles)*. Le Mans : Publication du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, CNRS-UPRES A 6092, 1997.
- Corbin, Alain, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (dir.). *Histoire de la virilité*. 3 vols. Vol. 1, L'Univers historique. Paris : Seuil, 2011.
- Coste, Laurent, Stéphane Minvielle, François-Charles Mougel (dir.). *Le concept d'élites en Europe de l'Antiquité à nos jours*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014.
- Couture, Claude et Srilata Ravi. *Britannicité : essai sur la présence française dans l'Empire britannique au XIX^e siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2020.
- Delacroix, Christian, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.). *Historiographies : concepts et débats*, Collection Folio. Histoire ; 179-180. Paris : Gallimard, 2010.
- Deschênes, Gaston, Denis Vaugeois, Raymonde Litalien et Jacques Mathieu (dir.). *Vivre la conquête : à travers plus de 25 parcours individuels*. Québec : Septentrion, 2013.
- Drévilion, Hervé et Diego Venturino (dir.). *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne* : Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Drévilion, Hervé et Olivier Wieviorka (dir.). *Histoire militaire de la France*, Paris : Perrin, 2018.
- Dumanowski, Jarosław et Michel Figeac (dir.). *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVI^e-XX^e siècles*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2007.
- Gervais, Stéphan, Christopher John Kirkey et Jarrett Rudy (dir.). *Quebec questions: Quebec studies for the twenty-first century*. Don Mills: Oxford University Press, 2016.
- Grenier, Benoît et Michel Morissette (dir.). *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*. Québec : Septentrion, 2016.
- Grenier, Benoît, Alain Laberge et Stéphanie Lanthier (dir.). *Le régime seigneurial au Québec : fragments d'histoire et de mémoire*. Sherbrooke : Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS), 2020.
- Haines, Michael et Richard Hall Steckel (dir.). *A population history of North America*. New York: Cambridge University Press, 2000.
- Hubert, Ollivier et François Furstenberg (dir.). *Entangling the Quebec Act: transnational contexts, meanings, and legacies in North America and the British empire*, McGill-Queen's studies in early Canada / Avant le Canada. Montreal : McGill-Queen's University Press, 2020.
- Janssens, Paul et Bartolomé Yun Casalilla (dir.). *European aristocracies and colonial elites: patrimonial management strategies and economic development, 15th-18th centuries*. London: Routledge, 2017.
- Johnson, Christopher H., David Warren Sabeau, Simon Teuscher et Francesca Trivellato (dir.). *Transregional and transnational families in Europe and beyond: experiences since the Middle Ages*. New York: Berghahn Books, 2011.
- Lacoursière, Jacques, Jean Provencher et Denis Vaugeois (dir.). *Canada-Québec : synthèse historique*. Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique, 1977.
- Laux, Claire, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou (dir.). *Au sommet de l'empire : les élites européennes dans les colonies (XVI^e-XX^e siècle) = At the top of the empire : European elites in the colonies (16th-16th-20th century)*, Enjeux internationaux, vol. no 5. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, S.A., 2009.
- Le Roux, Nicolas et Martin Wrede (dir.). *Noblesse oblige : identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2017.
- Luciani, Isabelle et Valérie Piétri (dir.). *Écriture, récit, trouble(s) de soi*. Aix-En-Provence : Presses universitaires de Provence, 2020.

- Mathieu, Jacques et Sophie Imbeault (dir.). *La guerre des Canadiens, 1756-1763*. Québec : Septentrion, 2013.
- Nootens, Thierry et Jean-René Thuot (dir.). *Les figures du pouvoir à travers le temps : formes, pratiques et intérêts des groupes élitaires au Québec, XVII^e-XX^e siècles* : Québec : Presses de l'Université Laval, 2012.
- Paquet, Jean-Claude, Odile Goerg et Rebecca Rogers (dir.). *Les espaces de l'historien*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2000.
- Pellegrin, Nicole et Colette H. Winn (dir.). *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'ancien régime : Actes du colloque de Poitiers, 11-12 juin 1998*, Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance ; 32. Paris : Champion, 2003.
- Pontet, Josette, Michel Figeac et Marie Boisson-Gabarron (dir.). *La noblesse, de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle : un modèle social ? : colloque, Bordeaux, 2001*. Biarritz : Atlantica, 2002.
- Rouchon, Olivier (dir.). *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XV^e et XVIII^e siècles*, Collection Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Sabeau, David Warren, Simon Teuscher et Jon Mathieu (dir.). *Kinship in Europe: approaches to long-term developments (1300–1900)*. New York : Berghahn Books, 2010.
- Spillman, Lyn. 'Culture.' Dans *The Blackwell Encyclopedia of Sociology*, George Ritzer et Michael J. Ryan (dir.). Malden: Blackwell Pub., 2007 <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/9781405165518.wbeosc182.pub2>.
- Vaugeois, Denis, Laurent Veysseyre et Sophie Imbeault (dir.). *1763 : le Traité de Paris bouleverse l'Amérique*. Québec : Septentrion, 2013.
- White, Sophie et Trevor G. Burnard. *Hearing enslaved voices: African and Indian slave testimony in British and French America, 1700–1848*. New York: Routledge, 2020.

Catalogue

- « Heilbrunn Timeline of Art History ». New York: The Metropolitan Museum of Art, 2000. <http://www.metmuseum.org/toah/>.

Dictionnaires et encyclopédies

- Le grand Robert de la langue française*. Nouv. éd. augm. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2001.
- Les mots de l'historien. Les Mots de, 1629-5374*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009.
- Ritzer, George et Michael J. Ryan. *Blackwell encyclopedia of sociology online*, 1 online resource. Malden: Blackwell Pub., 2007.
- Graf, Élisabeth et Jack Mayorkas. « *Encyclopaedia universalis* ». Paris : *Encyclopædia universalis*, 2011.

Articles de revues scientifiques

- Alfani, Guido et Vincent Gourdon. « Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale Grandes tendances de la fin du Moyen âge au XX^e siècle », *Annales de démographie historique*, 117, 1 (2009) : 153. <https://doi.org/10.3917/adh.117.0153>.
- Attias-Donfut, Claudine. « La notion de génération. Usages sociaux et concept sociologique », *L'Homme et la Société*, 22, 4 (1988) : 36.
- Béaur, Gérard. « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux et pratiques des acteurs », *Annales de démographie historique*, 121, 1 (2011) : 5-21. <https://doi.org/10.3917/adh.121.0005>.

- Bourdieu, Pierre. « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 27, 4-5 (1972) : 1105-1127. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422586>.
- Bourquin, Laurent. « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l'époque moderne », *Histoire, Économie et Société*, 17, 2 (1998) : 241-259.
- Brunet, Guy. « Le juge et l'orphelin. Des Assemblées de parents aux Conseils de famille, XVIII^e-XIX^e siècles », *Annales de démographie historique*, 123, 1 (2012) : 225-247. <https://doi.org/10.3917/adh.123.0225>.
- Canonne, J. A. et Pierre Beaudoin. « A la découverte d'un droit fiscal "interstatal" canadien », *Les Cahiers de droit*, 7, 1 (1965) : 58-70. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1004213ar>.
- Carter, Sarah. 'Vigorous and Wholesome: Canadian Brides of British Peers and Their American Rivals', *Queen's Quarterly*, 121, 3 (2014): 334–347.
- Chatenet, Aurélie. « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, 28^e année, 4 (2009) : 21-34. <https://doi.org/10.3917/hes.094.0021>.
- Chater, Khalifa, Robert Escallier et Valérie Pietri. « Urbanité et solidarités : une approche des relations intranobiliaires », *Cahiers de la Méditerranée*, 63 (2001) : 169-183. <https://doi.org/10.4000/cdlm.19>.
- Cliche, Marie-Aimée. « Les procès en séparation de corps dans la région de Montréal, 1795-1879 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 1 (1995) : 3-33. <https://doi.org/10.7202/305398ar>.
- Couvrette, Sébastien et Gilles Boileau. « Famille, affaires et succession, les enjeux de la gestion seigneuriale au Canada : Étude de la région montréalaise des 17^e et 18^e siècles », *Histoire Québec*, 10, 3 (2005) : 11-14.
- Crowley, John E. 'From luxury to comfort and back again: landscape architecture and the cottage in Britain and America', *Luxury in the eighteenth century/ed. by Maxine Berg and Elizabeth Eger*, (2003).
- Daumas, Maurice. « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954 —), 40, 4 (1993) : 529-556.
- . « « Aimez toujours bien le maître... » Amitié et politique en France à l'époque moderne », *Parlement [s]*, *Revue d'histoire politique*, 11, 3 (2016) : 99. <https://doi.org/10.3917/parl2.hs11.0099>.
- Daveau, Philippe, Claudine Attias-Donfut et Simone Baillauquès. « Génération », *Recherche & formation* (2004) : 101-113. https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_2004_num_45_1_1895.
- Dépatie, Sylvie et Louise Dechêne. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (1990) : 171-198. <https://doi.org/10.7202/304878ar>.
- Descimon, Robert. « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46, 1 (1999) : 5-21.
- Desouches, Olivier. « La culture : un bilan sociologique », *Idées économiques et sociales*, 175, 1 (2014) : 53. <https://doi.org/10.3917/idee.175.0053>.
- Dessureault, Christian. « Parenté et stratification sociale dans une paroisse rurale de la vallée du Saint-Laurent au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 3 (2001) : 411-447.
- Dessureault, Christian et Christine Hudon. 'Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique', *Canadian Historical Review*, 80, 3 (1999): 413–439.

- Dessureault, Christian et Roch Legault. 'Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830', *Journal of the Canadian Historical Association*, 8, 1 (1997): 87–112.
- Dillon, Lisa. « Parental and sibling influences on the timing of marriage, XVIIth and XVIIIth century Québec », *Annales de démographie historique*, 119, 1 (2010) : 139-180. <https://doi.org/10.3917/adh.119.0139>.
- Drolet, Yves. « La brunante des gentilshommes : la noblesse canadienne à l'ère de la démocratie bourgeoise », *MSGCF*, 69, 1 (2018) : 11-37.
- Ferland, Catherine. « Le nectar et l'ambrosie : la consommation des boissons alcooliques chez l'élite de la Nouvelle-France au xviii^e siècle » [En Fr], *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 4 (2005) : 475-505. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/012210ar>.
- Figeac, Michel. « Les nobles, acteurs du paysage urbain de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 59, 1 (1999) : 49-73. <https://doi.org/10.3406/amed.1999.1260>.
- Fontaine, Laurence. « Pouvoir, relations sociales et crédit sous l'Ancien Régime » [En Fr], *Revue Française de Socio-Économie*, 9, 1 (2012) : 101-116. <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0101>.
- Fyson, Donald. « Du pain au madère. L'alimentation à Montréal au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46, 1 (1992) : 67-90. <https://doi.org/10.7202/305048ar>.
- Gadoury, Lorraine. « Les nobles en Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, 34 (1993) : 28-31.
- . « L'impact de la Conquête sur la noblesse dans la vallée du Saint-Laurent », (2016). <http://id.erudit.org/iderudit/83290ac>.
- Gagnon, Serge et Louise Lebel-Gagnon. « Le milieu d'origine du clergé québécois 1775-1840 : mythes et réalités », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3 (1983) : 373-397. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/304178ar>.
- Games, Alison. 'Atlantic history: definitions, challenges, and opportunities', *The American historical review* *The American historical review*, 111 (2006): 741–757.
- Garneau, Jean-Philippe. « Le rituel de l'élection de tutelle et la représentation du pouvoir colonial dans la société canadienne du XVIII^e siècle », *Bulletin d'histoire politique*, 14, 1 (2005) : 45-56. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1055088ar>.
- Gilles, David. 'La norme esclavagiste, entre pratique coutumière et norme étatique : les esclaves panis et leur statut juridique au Canada', *Ottawa law review*, 40, 1 (2008): 73.
- Gordien, Emmanuel. 'Les patronymes attribués aux anciens esclaves des colonies françaises', *In Situ [En ligne]*, 20 (2013). Consulté le 1^{er} novembre 2021. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/insitu.10129>.
- Grenier, Benoît. « Présence seigneuriale et sociabilité dans la vallée du Saint-Laurent : entre intégration et autoségrégation », *Cahiers d'Histoire, Numéro spécial Nouvelle-France*, 27, 1 (2007) : 55-75.
- . « Le régime seigneurial au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, 23, 2 (2015) : 141-156. <https://doi.org/10.7202/1028888ar>.
- Grenier, Benoît et Catherine Ferland. « '“Quelque longue que soit l'absence” : procurations et pouvoir féminin à Québec au xviii^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 37 (2013): 197-225. <https://doi.org/10.4000/clio.11053>.
- Grenier, Jean-Yves. « “Faut-il rétablir l'esclavage en France?” Droit naturel, économie politique et esclavage au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954 —)*, 57, 2 (2010) : 7-49.
- Haddad, Élie. « Faire du mariage un acte favorable. L'utilisation des coutumes dans la noblesse française d'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 58-2, 2 (2011) : 72-95. <https://doi.org/10.3917/rhmc.582.0072>.

- . « Les substitutions fidéicommissaires dans la France d’Ancien Régime : droit et historiographie », *Mélanges de l’École française de Rome — Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* (2012). <https://doi.org/10.4000/mefrim.690>.
- Harouel, Jean-Louis. « De François Ier au pari en ligne, histoire du jeu en France », *Pouvoirs*, 139, 4 (2011) : 5-14. <https://doi.org/10.3917/pouv.139.0005>.
- Harvey, Louis-Georges. « Le Parti patriote », *Bulletin d’histoire politique*, 23, 2 (2015) : 157-164. <https://doi.org/10.7202/1028889ar>.
- Harvey, John et Michael Flay. ‘Men in Black’, *The Cambridge quarterly*, 26, 3 (1997): 270.
- Higley, John et Jan Pakulski. « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et occidentale », *Revue française de science politique*, 50, 4-5 (2000) : 657-678.
- Houdaille, Jacques. « La noblesse française 1600-1900 », *Population (French Édition)*, 44, 3 (1989) : 501-513.
- Hubert, Ollivier. « De la diversité des parcours et des formations dans les collèges du Bas-Canada: le cas de Montréal (1789–1860) ». *Revue d’histoire de l’éducation / Historical Studies in Education*, 21, 1 (2009), p. 41–65.
- Igartua, José. ‘A Change in Climate: The Conquest and the Marchands of Montreal’, *Historical Papers / Communications historiques*, 9, 1 (1974) : 115-134. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/030779ar>.
- Imbeault, Sophie. « La dette de la France : les papiers du Canada », *Cap-aux-Diamants*, 115 (2013) : 15-18. <https://id.erudit.org/iderudit/70079ac>.
- Jacouty, Jean-François. « Une contribution à la pensée aristocratique des Lumières. La Théorie des lois politiques de la Monarchie française de Pauline de Lézardière », *Revue Française d’Histoire des Idées Politiques*, 17, 1 (2003) : 3-47. <https://doi.org/10.3917/rfhip.017.0003>.
- Jouanna, Arlette. ‘Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVI^e et XVII^e siècles’, *French Historical Studies*, 17, 4 (1992): 872–881.
- Lagarde, Damien. « “Mon cher frère...” L’affection adelphique dans les familles élitaires du Midi toulousain (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 126, 288 (2014) : 467-488. <https://doi.org/10.3406/anami.2014.8738>.
- Langue, Frédéric. « Le cercle des alliances. Stratégies d’honneur et de fortune des aristocrates vénézuéliens au XVIII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences sociales* (1999). <https://doi.org/10.3406/ahess.1999.279756>.
- Larin, Robert. « Les Canadiens passés en France à la Conquête : Les nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 68, 1-2 (2014) : 101-124. <https://doi.org/10.7202/1032021ar>.
- Larin, Robert et Yves Drolet. « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social history*, 41, 82 (2008): 563-603. <https://doi.org/10.1353/his.0.0039>.
- Le Moine, Roger. « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du “bon gentilhomme” », *Les Cahiers des dix*, 57 (2003) : 299-321. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1008110ar>.
- Lefebvre, Jean-Jacques et Lionel Groulx. « Louise Réaume-Fournerie-Robertson (1742-1773) et son petit-fils le Colonel Daniel de Hertel (1797-1866) », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 12, 3 (1958) : 323-334. <https://doi.org/10.7202/301917ar>.
- Leforme-Falguières, Frédérique et Vanessa Van Renterghem. « Le concept d’élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 4, 1 (2001) : 55-67. <https://doi.org/10.3917/hyp.001.0055>.

- Leferme-Falguières, Frédérique. « La noblesse de cour aux XVII^e et XVIII^e siècles De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses*, 4, 1 (2001) : 87. <https://doi.org/10.3917/hyp.001.0087>.
- Legault, Roch. « L'organisation militaire sous le régime britannique et le rôle assigné à la gentilhommerie canadienne (1760-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, 2 (1991) : 229-249. <https://doi.org/10.7202/304967ar>.
- Médard, Jean-François. « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26, 1 (1976) : 103-131.
- Mercier-Méthé, Rosalie, Stéphane Savard, Marie-Eve Ouellet, Serge Miville et Alban Bargain-Villéger. « Demeures et positionnement social dans les villes de la Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique*, 26, 1 (2017) : 96-118. <https://doi.org/10.7202/1041435ar>.
- Meyer, Jean. « Un problème mal posé : la noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954 —)*, 18, 2 (1971) : 161-188.
- Normand, Sylvio. « François-Joseph Cugnet et la reconstitution du droit de la Nouvelle-France », *Cahiers aixois des droits de l'outremer français* 1 (2002).
- O'Keefe, Eamonn. « “Such Want of Gentlemanly Conduct”: The General Court Martial of Lieutenant John de Hertel », *Canadian Military History*, 25, 2 (2016).
- Ouellet, Fernand. « La “noblesse canadienne” en 1767 : un inventaire », *Histoire Sociale/Social History*, 1 (avril 1968) : 129–138.
- . « Propriété seigneuriale et groupes dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 47, 1-2 (1977) : 183-213.
- Paquet, Gilles et Jean-Pierre Wallot. « La Coutume de Paris et les inégalités socio-économiques au Québec : un survol », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 110, 1 (1998) : 413-421. <https://doi.org/10.3406/mefr.1998.4568>.
- Paquet, Gilles, Jean-Pierre Wallot et Pierre Savard. « Groupes sociaux et pouvoir : le cas canadien au tournant du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 4 (1974) : 509-564. <https://doi.org/10.7202/303306ar>.
- Parent, France et Geneviève Postolec. « Quand Thémis rencontre Clio : les femmes et le droit en Nouvelle-France », *Les Cahiers de droit*, 36, 1 (1995) : 293-318. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/043330ar>.
- Pautet, Sébastien. « Produire une élite savante et technicienne à l'École du génie de Mézières : dispositions techniques et scientifiques des élèves ingénieurs », *Artefact*, 4, 4 (2016) : 119-133. <https://doi.org/10.4000/artefact.369>.
- Rance, Karine. « Élités et transition : le cas de Montlosier », *Annales historiques de la Révolution française*, 400, 2 (2020) : 99-123.
- Robert, Mario. « Le livre et la lecture dans la noblesse canadienne 1670-1764 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 56, 1 (2002) : 3-27. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/007215ar>.
- Ruggiu, François-Joseph. « La gentry anglaise : un essai de définition au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles », XVII^e siècle, 197 (1997) : 775-795.
- . « The kingdom of France and its overseas nobilities », *French History*, 25, 3 (2011) : 298–315.
- . « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie & société*, 27, 4 (2008) : 67-85. <https://doi.org/10.3917/hes.084.0067>.
- . « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », *Outremers*, 96, 362 (2009) : 39-63. <https://doi.org/10.3406/outre.2009.4381>.
- . « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66, 1 (2012) : 37-63. <https://doi.org/10.7202/1021081ar>.

- . « Robert Descimon, et Élie Haddad (éd.) Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle. Paris, Les Belles Lettres, 2010, 459 p. », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 68, 4 (2013) : 1178-1181. <https://www.recensio.net/rezensionen/zeitschriften/annales/2013/4-histoire-sociale/ReviewMonograph768473258>.
- Sanciaud-Azanza, Anne. « L'évolution du costume enfantin au XVIII^e siècle : un enjeu politique et social », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, (1999) : 770-783. https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1999_num_46_4_1992.
- Schaub, Jean-Frédéric. « Le sang, notion politique et régulateur social sous l'Ancien Régime. Pour une histoire longue de la race Archéologie d'un savoir à la Renaissance », *Clio@Themis*, 16 (2021). <https://doi.org/10.35562/cliiothemis.525>.
- Séguin, Maurice. « Le régime seigneurial au pays de Québec, 1760-1854 (1^{er} article) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1, 3 (1947) : 382-402. <https://doi.org/10.7202/801387ar>.
- Sirinelli, Jean-François. « Génération, générations », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 98, 2 (2008) : 113-124. <https://doi.org/10.3917/ving.098.0113>.
- Surreaux, Simon. « La distinction d'une élite sociale par l'habit au siècle des Lumières. Les maréchaux de France et leur garde-robe », *Apparence(s)*, 4 (2012). <https://doi.org/10.4000/apparences.1217>.
- Thuot, Jean-René. « Élités locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57, 2 (2003) : 173-208. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/009142ar>.
- . « L'évolution du paysage bâti de Lachenaie, XVIII^e-XX^e siècles : statuts élitaires et architecture domestique dans les campagnes laurentiennes », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada/ Journal for the Study of Architecture in Canada*, 39, 1 (2014) : 71-86.
- Trojani, Mary Cécile. « Amitié et écriture épistolaire en Espagne au XVIII^e siècle », *L'intime*, 3, 2 (2012). <http://preo.u-bourgogne.fr/intime/index.php?id=122>
- Vatin, Florence. « Évolution historique d'une pratique : le passage de l'adultère à l'infidélité », *Sociétés*, 75, 1 (2002) : 91.
- Vignerot, Sylvain. « La noblesse dans la ville à la fin de l'Ancien Régime, l'exemple cambrésien », *Revue du Nord*, 364, 1 (2006) : 43-65.
- Vovelle, Michel et Christian-Marc Bosséno. « Des mentalités aux représentations », *Sociétés & Représentations*, 12, 2 (2001) : 15-28. <https://doi.org/10.3917/sr.012.0015>.
- Wallot, Jean-Pierre. « Révolution et réformisme dans le Bas-Canada (1773-1815) », *Annales historiques de la Révolution française*, 45, 213 (1973) : 344-406.
- Western, J. R. 'Roman Catholics Holding Military Commissions in 1798', *The English Historical Review*, 70, 276 (1955) : 428-432.
- Zoltvany, Yves F. « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25, 3 (1971) : 365-384. <https://doi.org/10.7202/303092ar>.

Rapports

- Corvisier, André. *La Noblesse militaire. Aspects militaires de la noblesse française du XV^e et XVIII^e siècle : état des questions*. (Ottawa 1978).
- Daviau, Sébastien. *Manoir seigneurial de Michel Chartier de Lotbinière (1765 — vers 1866) et la pointe Quinchien*. Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (2014).

- Thérien, Joëlle. *La noblesse canadienne sous les régimes français et anglais. Étude des parcours de trois familles nobles (Ramezay, Lacorne et Lorimier)*. Université du Québec à Montréal (Montréal 2013).
- Amorevieta-Gentil, Marilyn. « Les niveaux et les facteurs déterminants de la mortalité infantile en Nouvelle-France et au début du Régime Anglais (1621-1779) ». Université de Montréal, 2009. <http://hdl.handle.net/1866/3944>.
- Bergeron, Evelyne. « La confrérie des Dames de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal (1724-1760) : un lieu élitaire au féminin ? ». Université de Montréal, 2015. <http://hdl.handle.net/1866/13766>.
- Bernier, Geneviève. « La bourgeoisie en portrait au Bas-Canada (1790-1830) ». Maîtrise, Université Laval, 2012. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/23755>.
- Bressel, Marc. « Le traitement juridique de l'esclavage au XVIII^e siècle : France-Angleterre ». Mémoire de Master, Université de Liège, 2016.
- Cadieux, Philippe. « La correspondance transatlantique des Prize Papers (1744-1763) : famille, commerce et communications en temps de guerre ». Université de Montréal, 2015. <http://hdl.handle.net/1866/13767>.
- Cadorette, Jocelyn. « Manger au goût du jour : L'identité alimentaire des élites françaises (XVII^e-XVIII^e siècles) ». Bibliothèque et Archives Canada, 2013.
- Chaleur-Launay, Virginie. « Les Salaberry entre deux empires : l'adaptation d'une famille de la noblesse canadienne-française sous le régime anglais ». Doctorat, Sorbonne Université, 2019.
- Dumont, Mikael. « Les réjouissances populaires en Amérique française et la construction d'identités sociales (1770-1870) ». Université de Montréal, 2019. <http://hdl.handle.net/1866/23430>.
- Eymeoud, Juliette. « Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime ». Doctorat, EHESS 2020. <http://www.theses.fr/2020EHES0149/document>.
- Fortin, Jonathan. « Le célibat féminin à Québec et Montréal au XVIII^e siècle : travail, famille et sociabilité ». Université de Sherbrooke, 2016. <http://hdl.handle.net/11143/9731>.
- Gadoury, Lorraine. « Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust ». Université de Montréal, 1982.
- Grenier, Benoît. « “Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France” : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». 2005. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/17973>.
- . « Devenir seigneur en Nouvelle-France : mobilité sociale et propriété seigneuriale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». 2000. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/28538>.
- . « Seigneurs campagnards de la Nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». Presses universitaires de Rennes, 2007.
- Kühner, Christian. « L'amitié nobiliaire en France au XVII^e siècle : représentations et pratiques d'un lien social ». Doctorat, Albert-Ludwigs-Universität et EHESS, 2011.
- Morin, Christine. « L'émergence des limites à la liberté de tester en droit québécois : étude socio-juridique de la production du droit ». Doctorat, Université de Montréal, 2007.
- Nicolini-Maschino, Sylvette. « Michel Chartier de Lotbinière : l'action et la pensée d'un Canadien du XVIII^e siècle ». Doctorat, Université de Montréal, 1978.
- Paquin, Éric. « Le récit épistolaire féminin au tournant des Lumières et au début du XIX^e siècle (1793-1837) : adaptation et renouvellement d'une forme narrative ». Université de Montréal, 1998.

- Pépin, Karine. « Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800) ». Maîtrise, Université de Sherbrooke, 2016.
- Prioleau, Élise. « Le lien symbolique entre les vivants et la mort en Occident : entre déni et omniprésence ». Université du Québec à Montréal, 2011.
- Renaudin, Hélène. « Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV^e — XVI^e siècle) ». Université du Maine, 2014. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01824563> (2014LEMA3003).
- Tanguay, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». Université de Montréal, 2000.
- Tousignant, Pierre. « La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791 ». Université de Montréal, 1971.
- Tremblay, Alex. « La mixité culturelle au sein des élites québécoises au XIX^e siècle : l'exemple de la famille Marchand, 1791-1900 ». Maîtrise, Université Laval, 2014.
- Wien, Thomas. « Peasant accumulation in a context of colonization: Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». National Library of Canada, 1989.
- Zissis, Marie. « La noblesse montréalaise devant les tribunaux (1750-1793) ». Maîtrise, Université de Montréal, 2016. <http://hdl.handle.net/1866/16137>.

Pages internet

- « Site patrimonial Philippe-Aubert-de-Gaspé. », consulté le 21 mai 2021, <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=97579&type=bien>
- « Fiche de Samuel Mackay » dans *Généalogie du Québec et d'Amérique française*, consulté le 19 septembre 2021, https://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Mackay_Samuel&pid=1612192.
- « Rococo, la peinture anglaise. » Apparences. Histoire de l'art et actualité culturelle, consultée le 20 septembre, <https://www.aparences.net/periodes/rococo/la-peinture-anglaise/>.
- « Le Rococo, un art du XVIII^e siècle. » Apparences. Histoire de l'art et actualité culturelle, consultée le 20 septembre 2021, <https://www.aparences.net/periodes/rococo/le-rococo-un-art-du-xviiiie-siecle/>.
- « Histoire du Champagne : le succès et les habitudes de consommation. », consulté le 13 juin 2020, <https://maisons-champagne.com/fr/encyclopedies/histoire-du-champagne/premiere-partie-histoire-du-champagne/chapitre-3-le-xviiiie-siecle/article/le-succes-et-les-habitudes-de-consommation>.
- « Le problème de la dénatalité au Québec », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, consulté le 29 avril 2020, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-3denatalite.htm>
- « Les Voltigeurs canadiens 1812-1815. », consulté le 23 juin 2021, <http://history-uniforms.over-blog.com/article-les-voltigeurs-canadiens-1812-1815-106523919.html>.
- « La Passerelle pour l'histoire militaire canadienne/ Canadian Military History Gateway. » Ministère de la Défense nationale, Ministère Anciens Combattants, BAC, Musée canadien de la guerre, Office national du film du Canada, Parcs Canada et la Société Radio-Canada, consulté le 8 novembre 2021, <http://www.cmhg.gc.ca/html/default-fr.asp>.
- « Perche-Québec, une histoire commune », consulté le 10 octobre 2021, <https://www.perche-quebec.com/index.html>.
- « Les Acadiens (1752-1784) » dans *Statistique Canada*, consulté le 23 juillet 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064810-fra.htm>.
- « Recensement de 1825, Bas-Canada (Québec) » dans *Statistique Canada*, consulté le 23 juillet 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-187-x/4064809-fra.htm>

- Desloges, Yvon. Musée virtuel de la Nouvelle-France, « Vie quotidienne, alimentation », consulté le 20 septembre 2020. <https://www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/vie-quotidienne/alimentation/>
- Desjardins, Bertrand et Denis Duval. « Programme de recherche en démographie historique : le site exhaustif de la généalogie canadienne-française du Québec des XVII^e et XVIII^e siècles » (1999) : 1 ressource en ligne. <http://www.prdh-igd.com>.
- Don Edge, « Fortescue Family Genealogy. Descendants of Richard Fort Escu », consulté le 29 juin 2020, <http://www.fortescue.org>.
- Lampron, Nathalie. « Désastres et calamités, 1867-1896 », dans *McCord Museum*, consulté le 19 octobre 2021. http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/viewobject.php?lang=2&tourID=GE_P2_6_FR

Dictionnaires et encyclopédies électroniques

- « Otholangue. », consulté le 12 septembre 2020, <https://www.cnrtl.fr/definition/>.
- BAC, Université de Laval et Université de Toronto. « Dictionnaire biographique du Canada = Dictionary of Canadian biography » (2003). <http://www.biographi.ca/index-f.html>.
- « Encyclopédie du parlementarisme québécois », consulté le 13 septembre 2020, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/index.html>

Les nobles canadiens après la Cession. Se réinventer pour continuer à exister (1774-1815)

Résumé

Entre 1774 et 1815, la noblesse canadienne tente de stabiliser sa position sociale au sein d'une société canadienne qui est désormais sous tutelle britannique. Pour cela, les nobles opèrent une redéfinition culturelle et sociale de leur idée de noblesse afin de s'adapter au nouveau régime. Grâce aux relations qui s'établissent entre les nobles restés dans l'Empire britannique, ceux l'ayant quitté et les nouvelles élites qui s'établissent dans la colonie au tournant du XIX^e siècle, il nous est possible de mieux appréhender la façon dont la noblesse réinvestit son capital symbolique. L'étude des patrimoines matériels, sociaux et intellectuels ainsi que leurs modes de transmission permettront d'examiner les modalités d'adaptation de la communauté noble face aux changements de la période étudiée. Enfin, cette noblesse à cheval entre deux empires, dont les réseaux s'étendent sur de nombreux territoires, permet de mieux percevoir les évolutions qui s'opèrent à cette époque dans les sociétés coloniales et en particulier en Amérique du Nord et au Canada.

Mots-clés : Noblesse coloniale ; Cession ; Canada ; Empire britannique ; empire Français.

Canadian nobility after the Cession. Reinventing themselves to continue to exist (1774-1815)

Summary

Between 1774 and 1815, the Canadian nobility tried to stabilize their social position within a Canadian society which was now under British tutelage. For this, the nobles operate a cultural and social redefinition of their idea of nobility in order to adapt to the new regime. Thanks to the relationships established between the nobles who remained in the British Empire, those who left it and the new elites who settled in the colony at the turn of the 19th century, it is possible for us to better understand the way in which nobility reinvests its symbolic capital. The study of material, social and intellectual heritage as well as their modes of transmission will make it possible to examine the modes of adaptation of the noble community in the face of the changes of the period studied. Finally, this nobility straddling two empires, whose networks extend over many territories, makes it possible to better perceive the evolutions that took place at that time in colonial societies and in particular in North America and Canada.

Keywords : Colonial nobility; Conquest; Canada; British Empire; French Empire.

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 2 (0188) – Histoire moderne et contemporaine
Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Histoire moderne et contemporaine